

Communication au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Rapport de développement durable 2022 - communication.

Numéro V-2024-25

Au regard de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 sur l'Environnement, loi dite « Grenelle 2 », les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50.000 habitant·es sont soumises à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Ce rapport est communiqué préalablement aux débats sur le projet de budget de la collectivité.

Tel que mentionné dans le décret du 17 juin 2011, ce rapport a pour objectif d'établir un état des lieux du territoire, des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur celui-ci. Depuis l'édition 2017, il s'appuie également sur le cadre des Objectifs de Développement Durables (ODD) adoptés par l'Assemblée générale des Nations-Unies en septembre 2015 afin de mettre la situation et l'action locale en perspective avec les 17 Objectifs globaux et mondiaux adoptés par les 193 États-membres.

Le rapport s'articule en 5 axes qui sont issus des trois piliers du mandat de la transformation écologique, sociale et démocratique ; le pilier de la transformation écologique étant scindé en 3 axes distincts : le territoire bas-carbone, la résilience urbaine verte et le développement coopératif.

L'action de l'année 2022 est présentée en chiffres clés, temps forts, informations brèves et retour en image. Le tableau de suivi des indicateurs, qui est joint en annexe permet d'appréhender de manière précise les évolutions de l'action publique depuis 2015. Ceux-ci ont fait l'objet d'une révision pour bien cibler les principaux enjeux politiques du mandat et ont été réduits en nombre (de 435 à 208 lignes) pour permettre aux citoyen·nes de suivre les transformations en cours de manière plus synthétique.

**Communiqué le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164934-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

Rapport de Développement Durable
Ville et Eurométropole de Strasbourg

2022



ENSEMBLE pour
le climat et les ODD

Croisons nos agendas pour atteindre nos objectifs !

PREFACE

Les Objectifs de Développement Durable et l'agenda 2030 adoptés par l'ONU en 2015, sont un cadre unique de pilotage des politiques publiques pour répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés. L'objectif est de proposer des solutions à ces défis, à hauteur des habitantes et habitants, à la croisée des enjeux climatiques, de santé publique, économiques et sociaux.

Alors que l'année 2023 est l'année la plus chaude jamais enregistrée dans le monde et le contexte géopolitique global est déstabilisé par un nombre croissant de conflits, la planification et la mise en œuvre de mesures en faveur des objectifs de l'agenda 2030 n'est plus une option pour lutter contre le dérèglement climatique et en atténuer les conséquences.

Chaque année, le Rapport sur les Objectifs de Développement Durable nous permet de mesurer les efforts opérés par les collectivités et leurs partenaires pour répondre aux besoins du territoire et de ses habitantes et habitants. En soulignant les domaines dans lesquels nous progressons et en attirant notre attention sur ceux dans lesquels il nous faut investir davantage, ce rapport met en lumière la capacité d'action de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg en faveur de la transformation du territoire.

Grâce aux actions que nous avons menées en 2022 et qui sont détaillées dans ce rapport, plusieurs indicateurs sont particulièrement favorables et nous encourageant à amplifier la dynamique. Ces résultats confortent les choix stratégiques de notre Plan Climat présenté en 2020. Le cap est résolument fixé vers un nouvel horizon, social et écologique.

Au fil des pages de ces documents, le lecteur pourra mesurer très concrètement tout l'impact bénéfique des nombreuses actions portées et menées par les collectivités en 2022. Il s'agit par exemple des 41 kilomètres supplémentaires de pistes cyclables sur le territoire de l'Eurométropole ou du lancement de l'ordonnance verte par la Ville de Strasbourg avec près de 800 bénéficiaires. Autant de mesures qui s'inscrivent dans le cap que nous avons fixé et qui améliorent le quotidien des habitantes et habitants.

Au-delà de son cadre obligatoire, nous souhaitons faire de cet exercice une véritable opportunité pédagogique à destination de toutes les composantes publiques, politiques et administratives, mais également grand public, propice au dialogue et à un débat autour des enjeux du développement durable. Le nouveau format de ce rapport permet une vision plus précise au regard de nos priorités politiques et des trois piliers du mandat. La Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg sont résolument engagées en faveur de la transformation et de la résilience du territoire, du bien-être des habitantes et habitants, de l'équité et de la coopération territoriale.

Jeanne BARSEGHIAN

Maire de Strasbourg

Pia IMBS

Présidente de l'Eurométropole de
Strasbourg

SOMMAIRE

1	Les Objectifs de Développement Durable	Page 5
2	Droits universels : Ne laisser personne ni aucun territoire de côté	Page 6
3	Résilience sociale Augmenter la capacité d’agir des habitants	Page 13
4	Territoire bas-carbone Réduire les gaz à effet de serre et aller vers la sobriété carbone	Page 18
5	Résilience urbaine verte Protéger les biens communs	Page 23
6	Développement coopératif Nouer des coopérations fertiles	Page 29

Les Objectifs de développement durable

Les Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU en 2015 ont été appropriés dès 2017 dans le cadre de la candidature de Strasbourg au titre de Capitale européenne verte.

L'expérimentation du cadre des ODD comme matrice de gouvernance s'est déployée dans différentes politiques publiques sur quatre axes :

- 1 Évaluation et Management
- 2 Planification stratégique
- 3 Budgets & Financements
- 4 Mobilisation & partage d'expérience

Une cartographie des politiques publiques locales a été réalisée sur la base d'une étude menée avec un groupe d'élèves 'administrateurs territoriaux' de l'Institut national des études territoriales (INET) en 2019 qui ont analysé de manière approfondie l'activité de l'ensemble des directions de la collectivité et notamment de l'affectation des budgets.

C'est ainsi qu'une cartographie des cibles locales sur lesquelles la collectivité est engagée a pu être identifiée : certaines cibles ne relevant pas de l'action locale ont été retirées établissant à 125 le nombre de cibles mises en œuvre localement, soit 74 % des 169 cibles internationales.

Cette étude a également permis d'identifier des politiques publiques qui étaient absentes du cadre de l'ONU mais politiquement importantes pour le territoire. Ainsi cinq nouvelles cibles 'locales' ont été ajoutées car elles présentent la caractéristique d'être non seulement utiles au pilotage local, mais aussi exemplaires au regard des enjeux globaux. Ces cinq cibles locales ont été numérotées à la suite des cibles existantes dans leurs ODD respectifs.

Par ailleurs, Strasbourg soutient la revendication d'un certain nombre d'Organisations non gouvernementales (ONG) internationales, exprimée dès 2013, de la création d'un 18^{ème} ODD consacré à la culture. De manière très concrète il ne semblait pas possible de négliger cette dimension essentielle à laquelle la Ville consacre environ 25 % de son budget annuel. Il est apparu, de plus, indispensable de trouver les meilleurs leviers pour opérer les transitions

à l'échelle du citoyen. Le cadre de l'International Federation of arts councils and culture agencies (IFACCA) – Agenda 21 pour la culture propose dix cibles pour cet ODD, dont neuf peuvent concerner l'action locale. Cette cartographie constitue le socle de travail de l'ensemble des directions de l'EMS.



De 2023 à 2025, une Revue Volontaire Locale viendra conforter cette approche pour disposer d'un état des lieux précis de la situation du territoire et activer ensuite de manière efficace les transformations à mener, dans un dialogue partenarial sur le territoire mais aussi avec toutes les échelles de décision régionale, nationale et européenne, pour répondre aux enjeux globaux.

Grâce au langage universel qu'ils offrent, les ODD invitent à innover et ouvrir d'indispensables espaces de dialogue politique pour, dans ce monde interdépendant, œuvrer collectivement dans le même sens.

Droits universels

Ne laisser personne ni aucun territoire de côté



Au centre du bassin rhénan, Strasbourg et son territoire ont été exposés de manière frontale aux conséquences humaines et matérielles des conflits européens. C'est pourquoi Strasbourg est aujourd'hui au centre du projet de construction européenne, en tant que symbole de la paix et des droits universels. Elle est ville hôte du Conseil de l'Europe, organisation reconnue en matière de démocratie et de droits humains, et du Parlement européen qui co-décide avec le Conseil européen l'essentiel des politiques européennes. Elle poursuit également sa vocation de ville hospitalière face aux afflux de migrants et réfugiés. Sa fertilité économique lui a permis d'attirer les travailleurs de toute l'Europe et d'ailleurs.

Aujourd'hui l'intercommunalité rassemblée au sein de l'Eurométropole joue un rôle moteur de construction d'un territoire inclusif, qui s'adapte aux enjeux importants qui la traversent et respecte son environnement et les femmes et les hommes qui y vivent. Elle se veut répondre aux inégalités sociales et territoriales pour permettre à chacun de s'épanouir, d'accéder aux services, à la culture, aux loisirs et à la sécurité garante du bien-vivre ensemble et de l'épanouissement de chacun.

Ensemble, Strasbourg et l'Eurométropole sont engagées à renforcer le lien et la confiance entre les habitants et les élus, pour leur permettre de

contribuer à l'élaboration des politiques publiques dans la Ville, accroître leur intérêt pour la vie publique locale et fortifier la vie démocratique.

Chiffres clés 2022

7,7% d'agents de la collectivité sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), ce qui est supérieur à l'obligation légale fixée à 6% des effectifs. Cela représente 575 agents-es (317 femmes et 258 hommes) qui ont déclaré une situation de handicap.

100 000 jeunes ont participé à la Démarche Diagnostic d'Orientations Communautaires (DDOC) sur les jeunesses du territoire métropolitain et sur la prévention spécialisée à partir de septembre 2022.

700 participants au dispositif « Cité Éducative » qui a pour objet de développer des actions sportives en dehors des temps scolaires (petites vacances et l'été). Il s'adresse aux adolescents-es de 12 à 25 ans dans 4 quartiers populaires (Meinau, Neuhof, Elsau et Montagne-Verte).

700 bénéficiaires des dispositifs d'inclusion par le sport, notamment en faveur des réfugiés, par l'apprentissage des « Savoir Nager », « Savoir Rouler », « Savoir Bouger » et « Savoir Glisser ».

Temps forts 2022 Égalité de genre

Exemplarité de l'Eurométropole : En cohérence avec l'engagement politique de faire de l'égalité professionnelle, et notamment salariale, entre les femmes et les hommes de notre administration une priorité forte de notre politique de ressources humaines, l'enjeu de l'égalité salariale a été au centre des négociations sur le régime indemnitaire qui ont été menées au printemps 2022 dans le cadre plus large du dialogue conduit avec les organisations syndicales au travers de l'Agenda social.

La mesure essentielle issue de ces négociations a été la revalorisation du régime indemnitaire socle, à hauteur d'environ 15%, des agents-es de catégories A et B des filières administrative, animation, culturelle, sanitaire et sociale et sportive. Cela représente en moyenne une augmentation de 45€ brut par mois en catégorie B et 90€ brut par mois en catégorie A.

Urbanisme sensible au genre : plusieurs marches exploratoires ont été menées dans les territoires Baggersee, HautePierre, Poterie, Cronembourg. La direction des sports et le groupe genre et ville ont étudié le projet de sports urbains au Parc Citadelle du point de vue du genre et ont procédé à des observations in situ.

Plusieurs autres actions ont également été menées: finalisation de l'étude genre et végétalisation ; contribution au plan banc ; accompagnement d'un projet tutoré sur les cours d'école ; expérimentation d'une formation pour les agent.es du périscolaire sur l'égalité filles – garçons dans les cours d'école ; intégration du prisme « égalité filles-garçons » dans les fiches de poste des agent-es de la Direction des Espaces Publics et Naturels en charge du réaménagement des cours d'école ; atelier dédié au groupe genre et ville lors de la journée d'été de l'Université permanente des territoires

Vie nocturne : Le dispositif SHINE (Sexual Harassment in Nightlife Entertainment Spots) signifie en français : harcèlement sexuel sur les lieux

de vie nocturne. Dans une optique de réduction et de prévention, il s'agit de créer une culture commune chez les acteurs de la nuit et de leur donner des outils pour prévenir les conduites à risque menant au harcèlement sexuel dans les lieux de vie festive et nocturne. Ce dispositif est cofinancé par le programme Droits, Égalité et Citoyenneté de l'Union européenne pour la période 2020-2023.

La Direction de Territoire Cronembourg-HautePierre-Poteries Hohberg et la Mission droits des femmes et égalité de genre ont organisé le séminaire « Ensemble pour l'insertion professionnelle des femmes » le vendredi 30 septembre de 8h30, une campagne de communication sur les numéros d'urgence sur BEK – CXV envoyés aux partenaires du quartier ainsi que le violentomètre.

Temps forts 2022 Égalité territoriale

La conférence des Maires, instance de débat et d'arbitrage

Point fort de la gouvernance de l'Eurométropole de Strasbourg, elle permet de concerter les maires sur des enjeux d'agglomération, les principaux projets et les politiques métropolitaines, de débattre et d'arbitrer les principales orientations stratégiques, les projets importants et les grandes décisions.

Différentes orientations ont été prises pour en renforcer le caractère stratégique à l'horizon du mandat 2020-2026. Elles ont vocation à diversifier les lieux de réunion dans les différentes communes de l'Eurométropole, pour partager la connaissance des territoires métropolitains et les innovations communales. Dix réunions ont été organisées en 2022. Les ordres du jour portaient principalement sur les points suivants :

- Transition écologique (climat, environnement, énergies) : 25 %
- Mobilités, voirie : 14 %

- Transition démocratique : 14 %
- Urbanisme : 11 %

Les partenariats avec les territoires environnants

Le « Printemps de la Forêt », organisé par la Vallée de la Bruche, en mai 2022, a été l'événement majeur de cette année. Cette manifestation, articulée autour de l'axe ferroviaire de la Bruche, vise à mettre en valeur le bois, dans toutes ses composantes, du paysage à l'environnement, en passant par l'artisanat et la construction. L'Eurométropole s'est associée à l'événement de plusieurs manières :

- Une centaine de vélos de la collectivité ont été mis à disposition du public aux gares de Rothau et de Saint-Blaise-la-Roche pour aider à la découverte des animations proposées ;
- Une campagne de promotion de l'évènement a été réalisée auprès des habitants de l'Eurométropole afin de valoriser cette manifestation et ce territoire voisin ;
- Une tarification spécifique durant l'évènement a été mise en œuvre en lien avec la Région Grand-Est et la SNCF.

Le contrat de réciprocité entre l'Eurométropole, la ville de Strasbourg et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, un syndicat mixte de 111 communes et 94 000 habitants, a été débattu en 2022. Les comités de pilotage relatifs à ce contrat ont permis de déterminer trois axes prioritaires qui se déclinent en une série d'actions à court, moyen ou long terme :

- Axe Climat et environnement : Partenariat entre CINE (Centres d'Initiation à l'Environnement),
- Axe Soutien à l'économie locale : Innovation par le design, Édition spéciale Tango & Scan, extension de l'appel à Projet SEVE,

Workshop entre universitaires et écoles d'ingénieurs, valorisation des filières alimentaires locales et mutualisation de l'offre de loisirs scolaires ;

- Axe Aménagement/mobilité : Accompagnement de la mise en œuvre de la ZFE-m, observation des mobilités de loisirs, résorption de la vacance de logements. Des réflexions thématiques sont également menées autour de l'éco-rénovation et de l'énergie.

En 2022, une première action autour de la communication sur la ZFE-m mise en œuvre par l'Eurométropole a été réalisée. Il s'agissait de permettre une adaptation de la communication autour de ce dispositif aux habitant·es des communes du territoire du parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Équilibre territorial de l'Eurométropole de Strasbourg

Le centre de ressources pour le Sport : l'année 2022 a été l'occasion pour le centre de ressource de reprendre le rythme des rencontres intercommunales. Le mode hybride de l'année 2021 a laissé la place à des rencontres 100% en présentiel, que ce soit pour les 6 réunions dans les bassins de vie ou pour la plénière en ateliers du mois de mai.

Dans le cadre de sa politique sportive, l'Eurométropole de Strasbourg accompagne les communes par le biais de fonds de concours. Comme en 2021, l'Eurométropole a permis aux communes ayant en charge la gestion d'un plan d'eau à usage de baignade de bénéficier d'un accompagnement financier. Ainsi Bischheim pour la Ballastière, Reichstett pour le Neubiltz et Strasbourg pour le Baggersee ont perçu un fonds de concours pour les dépenses de fonctionnement (50% des dépenses plafonnées à 100 000€) et pour les dépenses d'investissement (50% des montants hors taxes des dépenses plafonnées à 150 000€). Les équipes de surveillants de baignade déployées sur les 4 sites (Lac Achard, Baggersee, Ballastière et Neubiltz) ont été intégralement prises en charge par l'Eurométropole.

Les aires d'agrès : Un nouveau fonds de concours a été mis en place en 2022. Il s'agit d'un accompagnement à destination des communes désirant mettre en place et/ou réaménager une aire d'agrès en complément de l'offre d'activité des parcours Vitaboucle. Ce fonds de concours est plafonné à un montant de 7 000€ par réalisation et une enveloppe de 30 000€ est dédiée à ces investissements. En 2022, les communes d'Oberschaeffolsheim et de Plobsheim ont été les premières communes à bénéficier de ce financement.

Ville de Strasbourg : territorialisation des politiques publiques

Il s'agit de développer l'égalité territoriale en se fondant toujours sur l'idée que l'équité territoriale autorise l'asymétrie de l'action, afin de s'adapter au mieux aux réalités sociales, économiques, démographiques et partenariales des quartiers. Par exemple, la journée internationale des droits des femmes du 8 mars a fait l'objet de projets dans 7 quartiers où le réseau associatif est particulièrement mobilisé en 2022 (Neuhof, Port du Rhin, Neudorf, Bourse Esplanade Krutenau Conseil des XV).

En 2022 également, Strasbourg capitale de Noël s'est traduite pour la deuxième édition par des chalets à l'échelle des quartiers, au Neuhof et au Tribunal, mais aussi pour la première fois sur le secteur Gare Ste Aurélie de façon expérimentale.

Enfin, des grands projets urbains ont donné lieu à une activité importante en termes de prospective et de suivi opérationnel (par exemple projet Deux Rives, Archipel 2, Centre commercial de l'Esplanade, ESPEX (Rotterdam, Cité de l'Ill, Molkenbronn), Neuhof Sud, PRU, abords de la Manufacture, l'entrée sud du quartier de la Robertsau, fin de ZAC Poteries, étude sur le secteur du Marché Gare, écoquartier Houblonnière...). Des Comités de pilotage territoriaux se sont également tenus (« cœur de ville », Neuhof, Polygone, Esplanade2030, COPIL Ducs d'Alsace, COPIL IKEA). A Strasbourg : la 9ème rencontre nationale de l'accueil et des relations à l'usager a été organisée avec 150 participant-es. Durant 2 jours, des table-rondes, tribunes et autres

ateliers ont été co-animés par IdealCO, l'AFNOR et le service pour faire dialoguer et se rencontrer autour des préoccupations de la relation à l'usager. Le baromètre AFNOR a consacré Strasbourg dans sa catégorie sur la plus haute marche du podium.

Temps fort 2022 Citoyenneté

Naissances, mariages et décès

Le nombre de mariages et de pacs se stabilise. Pour les mariages une baisse de 1,75% avec 1010 mariages célébrés contre 1029 en 2021 et pour les PACS une baisse de 2% 921 contre 902. Pour les naissances la baisse est de 1.5 % avec 5358 naissance en 2022.

Le nombre de décès augmente de 3 % en 2022 par rapport à 2021 : il s'agit d'une tendance de fond à la confluence entre le vieillissement de la population et l'augmentation des capacités hospitalières et para-hospitalières sur le territoire de la commune.

En 2022 au niveau national, l'espérance de vie à la naissance est de 85,2 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes. Les hommes gagnent 0,1 an d'espérance de vie par rapport à 2021, l'espérance de vie des femmes reste au niveau de 2021.

Le changement de nom : une mesure de l'État plébiscitée par les citoyens.

Depuis le 1er juillet 2022, toute personne majeure peut changer de nom de famille en prenant, par substitution, le nom du parent qui ne lui a pas été transmis à la naissance et en déclarant son choix par formulaire à la mairie de son domicile ou de son lieu de naissance.

Cette nouvelle mission dévolue par l'État aux mairies est le dernier avatar en date de cette tendance de fond consistant à faire faire les collectivités à la place de l'État. Si la proximité avec le citoyen est mise en avant, cette énième réforme a été menée sans réelle concertation avec les communes.

La procédure prévue est extrêmement chronophage pour les équipes et l'intérêt des usagers pour cette mesure se transforme en tendance de fond.

Une étude de l'IFOP pour le Point de janvier 2022 indique que 22 % des Français souhaiteraient changer de nom. Entre octobre et décembre 2022 le département des naissances, en charge de cette nouvelle mission, a ainsi effectué plus de 45 changements de noms par mois. Le département des registres qui effectue les changements sur les actes est aussi impacté par cette mesure.

Participation citoyenne

Le Conseil des résident-es étranger-ères s'est renouvelé pour ses 30 ans et est devenu le Conseil de la vie interculturelle et citoyenne : début novembre 2022, une large campagne de communication d'appel à candidatures (« Donner une voix à toutes et tous ») a été lancée : courriers, affichettes, dépliants, réseaux sociaux. Elle ciblait tout-es les habitant-es de la Ville de Strasbourg mais particulièrement les résident-es étranger-ères jusqu'ici peu présents dans les instances de participation citoyenne.

Les Ateliers de Quartier, le nouveau format des Conseils de Quartier. Délibéré en juin 2021, le nouveau format remplace les Conseils de Quartier par des Assemblées de Quartier qui se réunissent au minimum deux fois par an, et des ateliers de quartiers qui correspondent aux projets portés par les habitants, à leur initiative. Ouverts à tous les citoyens, les CAPC sont chargés d'accompagner l'autonomisation des citoyens qui s'y engagent au sein de comités de suivi (pour les assemblées). En parallèle, chaque citoyen peut proposer des Ateliers de Quartier, des projets aux objectifs ciblés et

délimités dans le temps, également ouverts à la participation de toutes et tous.

- 108 Ateliers de Quartier, dont 84 créés en 2022 ;
- 31 citoyen·nes mobilisé·es en moyenne par Atelier de Quartier ;
- 250 rencontres d'Ateliers de Quartier réalisées.

Strasbourg et l'Eurométropole innovent

Vers une stratégie globale de budgétisation sensible au genre (BSG)

La ville de Strasbourg se positionne aujourd'hui comme une collectivité pionnière en France en matière de budgétisation sensible au genre (BSG). Son but : développer une démarche permettant d'analyser le budget sous l'angle de l'impact des politiques publiques en matière de genre et d'égalité femmes-hommes.

De l'intention à la pratique, 2 projets complémentaires sont déployés au sein de la collectivité :

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : expérimentation de la budgétisation sensible au genre (octobre 2021/septembre 2022)
- Projet européen : Gender mainstreaming in public policy and budget processes/ Experimenting at a local level in the city of Strasbourg (Juin 2022/Octobre 2024)

Sécurité : mise en place d'une brigade éco-citoyenne

Cette initiative a été expérimentée en 2022 dans la perspective de contrôler le respect du règlement sanitaire départemental. Elle traite dans un premier temps les urgences et saisines du service de la propreté urbaine, du service de la collecte des déchets, des directions de territoire et du service des espaces verts. Les dépôts sauvages occupent 85% de l'activité de cette

brigade en 2022 et a pu émettre plus d'une trentaine de facturations en ce sens. Les résultats sont là encore très positifs et les missions devraient être pérennisées en 2023 après la formation de l'ensemble des agent-es. Un partenariat est en cours avec la direction de territoire et le manageur du centre-ville afin de sensibiliser sur plusieurs jours les commerçants et associations du centre et du secteur Gare.

Citoyenneté : les habitants développent des projets innovants

Les directions de territoire, notamment grâce aux chargé.es de mission de quartier, ont développé des projets innovants avec les partenaires associatifs et économiques et les habitant-es. Quelques exemples : Touriste dans ma ville ; balades découvertes du patrimoine naturel ou culturel ; groupe opérationnel sur le burnout parental ; camping-car de Noël à la Gare ; activation de la place du Temple neuf ; forum des métiers de l'uniforme ; projet 4 saisons à Poteries Hohberg ; nombreux ATP insertion, tranquillité publique, environnement ; Cronenbourg cité « Lieu en famille » ; forum pour l'insertion professionnelle des femmes à Cronenbourg nord ; évaluation citoyenne des projets proposés au contrat de ville à Neuhof-Meinau....

Ils ont ainsi contribué au développement territorial par l'accompagnement et la mise en lien des associations de leurs territoires notamment par des ateliers territoriaux de partenaires tout au long de l'année sur des thématiques variées inhérentes aux besoins de chaque territoire, des lettres d'actualité, des propositions de formation.

En bref

- Création du lieu d'accueil et de répit La T'Rêve à Koenigshoffen
- Ouverture d'un lieu de mise à l'abri (Gymnase Sud) pour les personnes évacuées du Parc de l'Etoile (335 personnes hébergées sur la durée de l'opération, d'octobre 2022 à mars 2023)

- Aménagement d'un terrain d'appoint hivernal d'une cinquantaine de places pour les gens du voyage, afin de répondre aux besoins d'accueil de groupes familiaux de voyageurs locaux de plus en plus nombreux, et de proposer une solution d'accueil digne malgré la saturation du dispositif d'accueil.
- Accompagnement de la 33^{ème} édition de la semaine d'information à la santé mentale en octobre 2022
- Installation du nouveau Conseil des Jeunes de la Ville de Strasbourg le 19 novembre

Retour en image



© Elyxandro Cegarra pour Strasbourg Eurométropole

Budget participatif : un nouvel espace sportif et convivial Solignac.



Elyxandro Cegarra / Strasbourg Eurométropole

Sensibilisation contre les violences faites aux femmes, lors du match de l'Etoile Noire contre Brest le 26 novembre 2022



Collecte de la Banque alimentaire (Illkirch) Lutte contre la pauvreté



Thomas Dörker / Strasbourg Eurométropole

Du 15 mai au 31 août 2022, la Place du Temple Neuf est devenue un lieu de vie, de rencontres, d'animations et d'expérimentations avec la mise en place du projet OASIS.

Résilience sociale

Augmenter la capacité d’agir des habitants



La politique de solidarité que la Ville et de l’Eurométropole de Strasbourg s’honorent à déployer au service des habitants les plus fragiles trouve son origine dans l’histoire sociale du territoire. Alors que les lois de décentralisation ont attribué la compétence des questions sanitaires et sociales aux départements, la Ville de Strasbourg a par délégation du département pu poursuivre son action sociale, mais aussi s’attacher à la protection des mineurs, l’insertion, la protection maternelle et infantile (PMI) et la santé scolaire pour le compte de l’État. Cette action pour les solidarités et la santé s’appuie sur une structure intégrée regroupant les compétences de la Ville, du Centre communal d’action sociale (CCAS), de l’Eurométropole de Strasbourg et du département mais aussi de l’État, ce qui constitue un modèle unique en France.

Cette organisation vise à répondre aux attentes sociales et aux inégalités qui traversent la société pour permettre à chacun de s’épanouir, d’accéder aux services, à la culture, aux loisirs et à la sécurité garante du bien-vivre ensemble et de l’épanouissement de chacun. Au regard des enjeux écologiques auxquels nous sommes confrontés, la résilience du corps social est la condition de la réussite des transformations.

Chiffres clés

150 professionnel·les de la petite enfance rassemblés pour un séminaire destiné à favoriser l’éveil et les liens des jeunes enfants à la nature. « La nature pour grandir et s’épanouir » proposé les 21 et 22 novembre 2022 autour de 2 conférences et d’une dizaine d’ateliers.

35 parcours Vitaboucle qui forment désormais le quasi maillage du territoire pour près de 280 km de circuits jalonnés. En 2022, 5 nouveaux parcours sont venus étoffer le réseau dans les communes d’Eckwersheim, de Lampertheim, de La Wantzenau, d’Oberschaeffolsheim et d’Osthoffen.

202 mesures d’ondes électromagnétiques ont été réalisées, dont 94 au sein des écoles primaires publiques.

Temps forts Alimentation

Les premiers Rendez-vous de l'Alimentation de l'Eurométropole de Strasbourg

Du 26 juin au 3 juillet 2022 se sont tenus les premiers rendez-vous de l'alimentation avec comme objectifs de sensibiliser le grand public à l'ensemble des enjeux de la transition alimentaire ; mobiliser l'écosystème alimentaire local pour proposer des solutions concrètes et encourager les citoyens à participer à la co-construction du Projet alimentaire territorial. Le programme a été co-construit avec plus de 60 partenaires offrant à 4 000 participants plus de 50 animations mêlant plaisir et réflexion.

Ville de Strasbourg : Restauration scolaire et en petite enfance

La Ville de Strasbourg a amorcé une transformation ambitieuse de son service de restauration collective de la petite enfance et de l'enfance. Le renouvellement des marchés de restauration a été l'occasion d'avancer vers une alimentation plus saine et plus goûteuse pour les enfants, mais également socialement accessible à tous et toutes, tout en préservant la soutenabilité économique du modèle de restauration. Ces objectifs ont été concertés notamment avec les parents et les enfants.

Le nouveau marché s'est attaché à combiner un haut niveau de qualité nutritionnelle et sanitaire, de limiter les additifs, de privilégier le « fait maison » avec des produits issus de l'agriculture biologique et des filières de proximité, ainsi qu'une moindre empreinte environnementale.

Le travail s'est poursuivi en février 2022 avec un nouveau marché pour la restauration des Maisons de la Petite enfance de la Montagne Verte et de Koenigshoffen. Il a été attribué à l'Alsacienne de Restauration pour une durée d'un an reconductible deux fois, et ce jusqu'au 31 août 2025. Elle proposera une cuisine sur place.

Cette deuxième phase opérationnelle du projet pose les jalons d'une réflexion globale à horizon 10 ans sur l'organisation de la restauration collective de la petite enfance et de l'enfance pour lesquels il s'agit d'améliorer la qualité gustative des repas et de limiter le gaspillage alimentaire.

Temps forts Éducation

Transformation des Jardins d'enfants municipaux en crèche

Les orientations en matière de politique petite enfance approuvées par le conseil municipal en juin 2021 prévoient la transformation des 6 Jardins d'enfants municipaux en crèche. Pour 5 de ces établissements, cette transformation nécessite des travaux de restructuration. En 2022, les travaux de restructuration ont démarré sur le site Fritz et les études pour la transformation du site rue de Bâle et quai de la Tuilerie ont été engagées pour réalisation les années suivantes.

Éducation aux sciences

Le partenariat avec le Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg a été poursuivi afin d'accompagner les enseignants d'école volontaires sur trois actions :

- L'abri météo, une démarche scientifique de mise en place et de collecte de données ;
- Les petites bêtes : démarche d'observation dans les cours des écoles déminéralisées ;
- Les sciences en deux temps avec des interventions dans les écoles suivi d'un déplacement à l'université pour conforter le travail sur les thèmes de la gestion de l'eau

Ce partenariat, important et constant, a permis d'engager 40 classes et de sensibiliser 1 500 élèves.

Projet PLUME : Plan Numérique des Écoles

2022 a vu les premières installations du matériel numérique pédagogique, tel que défini en concertation avec l'Éducation nationale. Le socle de base de ce matériel est composé d'un Écran Numérique Interactif (ENI), d'un support ajustable en hauteur, d'un pc portable par salle de classe et d'un visualiseur. 4 écoles équipées en ENI (Brigitte, Ziegelwasser, Reuss I et II) + PC portables + visualiseur, soit 31 classes.

Sécurité routière

Les actions de prévention en matière de sécurité routière ont été maintenues malgré la fin des contrats aidés. Ce sont ainsi 4 924 enfants des écoles de l'Eurométropole qui ont pu bénéficier d'une action de sensibilisation aux dangers de la route. Des actions à destination d'un public adulte ont aussi été organisées comme le stand sécurité routière à la Foire Européenne, des opérations dans les lycées pour sensibiliser les jeunes conducteurs.

L'opération Permis Vélo a été une nouvelle fois reconduite en partenariat avec l'Inspection Académique et ce sont ainsi 681 enfants qui ont pu bénéficier de ce dispositif.

Les « écoles de vélos adultes » ont repris une activité normale. Ces sessions drainent des publics éloignés de la pratique sportive. En 2022, des personnes porteuses de troubles autistiques y ont participé régulièrement.

Temps forts 2022 Santé

Ondes électromagnétiques

La ville de Strasbourg accueille 311 stations radioélectriques de téléphonie mobile, soit 55% des stations présentes sur l'Eurométropole. En 2022, elle a intégré la nouvelle charte relative à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile portée par l'Eurométropole et rassemblant les opérateurs, 4 bailleurs sociaux et 18 autres communes.

5 capteurs de mesures en continu des ondes électromagnétiques ont été installés en février 2022 et répartis sur différents quartiers (Meinau, HautePierre, Centre-ville, Krutenau et la Robertsau). 202 mesures d'ondes électromagnétiques ont été réalisées, dont 94 au sein des écoles primaires publiques. La moyenne du niveau global mesuré dans ces établissements sur 2022 est de 0,73 V/m, très inférieure à la limite réglementaire de 36 V/m.

Détail des résultats moyens mesurés sur 2022 :

Valeur limite réglementaire	Entre 36 V/m (700 MHz) et 61 V/m (2600 et 3500 MHz)				
	Centre	Krutenau	Robertsau	HautePierre	Meinau
Moyenne 2022 (V/m)	0,72	0,35	0,69	1,36	0,52

Source : observatoire des ondes

Temps fort Sport

Le dispositif incitatif des « Bourses d'aide à la licence sportive » en direction des publics en fragilité (dont le quotient familial est inférieur à 720) a rencontré un vif succès. Ce sont 2833 bourses qui ont été délivrées en 2022,

soit une augmentation de près de 30% par rapport à 2021. Les 77 clubs labellisés en 2022 ont signé la nouvelle convention « Clubs Citoyen » et se sont engagés à sensibiliser leurs adhérents au « Vivre ensemble ».

À noter que la dynamique de « l'observatoire international du sport », en partenariat avec l'Université de Strasbourg, a permis de bénéficier de travaux de recherche sur des sujets variés : le sport au féminin, les activités physiques de la petite enfance, l'utilisation des vitaboucles, etc... Elle s'est aussi manifestée par l'accueil de stagiaires sur les thématiques du développement des Plaines Sportives, du « Savoir Rouler à Vélo » et de l'utilisation des équipements sportifs ».

Temps forts Culture

Une large concertation a été menée avec les acteurs culturels du territoire menant à 4 recommandations autour de la permanence de l'offre culturelle dans l'espace public en période estivale. Elles visent à mettre en œuvre la définition des usages pour le théâtre de HautePierre, la réduction de l'empreinte carbone des activités culturelles et le renouvellement des modalités de soutien à la création. Cette concertation a fait l'objet d'un cycle d'ateliers sur 3 journées de mai à juillet 2022 associant élus municipaux, agents de la collectivité, associations, institutions. Une restitution des ateliers a eu lieu en décembre.

Cette année a également vu la mise en place du concept « Je teste un loisir artistique » tous les 1ers samedis du mois permettant aux associations de proposer un atelier et au grand public de découvrir une pratique.

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg innovent

Ordonnance verte pour les femmes enceintes

En novembre 2022, le projet Ordonnance Verte a été lancé et le dispositif ouvert à 800 bénéficiaires. Il se donne pour objectif de sensibiliser à la dangerosité des perturbateurs endocriniens et aux bons gestes à adopter pour limiter son exposition et surtout de faire bénéficier les femmes enceintes et leur famille de paniers de légumes biologiques pendant 7 mois pour soutenir l'enjeu d'une alimentation saine.

En bref

Projet Carava'nage : un bassin mobile implanté dans les communes des bassins de vie de l'Eurométropole visant à accueillir des enfants de 4-6 ans pour lutter contre les risques de noyade.

Centre nautique de Schiltigheim : Février vitaminé (quinzaine d'animations, structures gonflables du 7 au 20 février) ;

Centre nautique de Schiltigheim : Championnats de France hiver de plongeon (février) et de natation artistique (juin) ;

Journée de rencontres professionnelles le vendredi 2 septembre 2022 au Palais des fêtes portant sur des échanges avec les élus thématiques sur la crise énergétique et ses impacts pour les acteurs culturels – 252 participants ;

En image



Projet Carava'nage à Hangenbieten



1ère phase d'extension/restructuration de l'école élémentaire Finkwiller



Piscine de la Kibitzenau : match de water-polo contre Lille, le 12 mars 2022



Ordonnances vertes : ateliers de sensibilisation (Cité de l'III) le 15 novembre 2022.

Territoire bas carbone

Réduire les gaz à effet de serre pour aller vers la neutralité carbone.



Par deux déclarations d'état d'urgence climatique, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont affirmé leur engagement de faire de la lutte contre le changement climatique leur priorité. L'objectif est fixé : atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050, ce qui suppose une baisse de 92 % des émissions de GES et atteindre l'utilisation de 100 % d'énergie renouvelable et/ou décarbonée. Les émissions de GES étant liées à plus de 90% sur le territoire à l'usage de l'énergie, seule une réduction drastique de la consommation d'énergie fossile peut faire infléchir la courbe des émissions de GES territoriale.

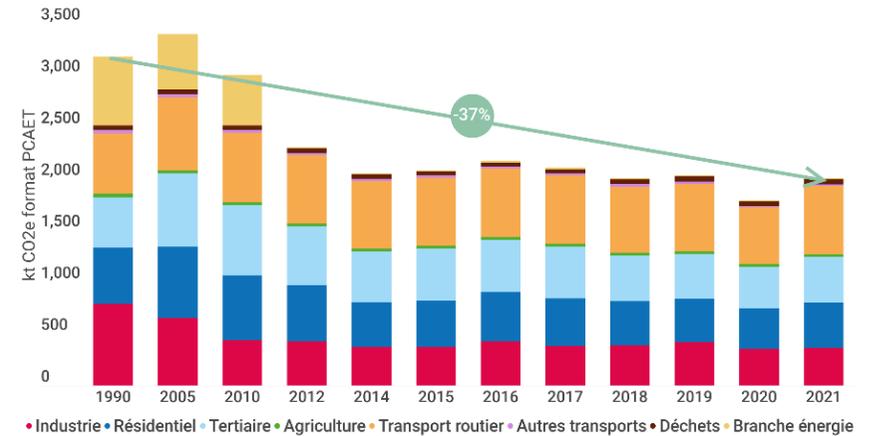
Sur l'agglomération, les consommations sont réparties de façon équilibrée entre les secteurs résidentiel (27 %), tertiaire (27 %), industriel (22 %) et celui des transports routiers (22 %). À Strasbourg, les consommations indiquent une part plus faible pour les transports routiers (16 %). Le corollaire à cette répartition est qu'il est nécessaire de travailler de concert sur tous les secteurs.

En 2021, les émissions de GES du territoire affichent une baisse de 37% par rapport à celles de 1990 mais celles-ci sont liées à 92% à la diminution des émissions du secteur de la branche énergie et de l'industrie sur la période 1990-2014. Depuis, les émissions restent à un niveau stable (excepté l'année 2020 avec la crise de la Covid).

L'évolution de -0,4% entre 2014 et 2021 ne permet pas de s'inscrire sur la trajectoire de la neutralité carbone.

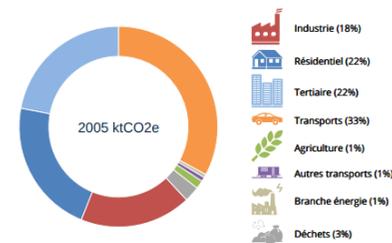
Chiffres clés

616 feux à lampes sur le territoire de l'Eurométropole désormais totalement équipés de LED. Cette mesure concourt à la réalisation



d'économies d'énergie.

41 kilomètres supplémentaires de pistes cyclables réalisés en 2022, soit 10 km d'aménagements cyclables en site propre et 31 km d'aménagements favorables aux modes actifs (zones 30, zones de rencontre).



Émissions de GES par secteur en 2021
Eurométropole de Strasbourg
Source ATMO GE – Invent'Air 2021 V2023

Temps fort 2022 - Énergie

Dès l'été 2022, une crise profonde de l'énergie a impacté notre collectivité, provoquant une très forte hausse du coût des énergies, ce qui a entraîné la mise en place d'un plan de sobriété énergétique et la définition d'une nouvelle stratégie d'achat pour nos besoins en énergie. Les mesures de ce plan d'action ont été évoquées et débattues lors du conseil municipal du 26 septembre.

Le Plan de sobriété énergétique a été accompagné d'un suivi fin de nos consommations et des impacts budgétaires, en cohérence avec les objectifs fixés.

Il s'est concrétisé par l'extinction d'environ 140 sites d'illuminations sur un patrimoine de 230 sites et la réduction d'une heure des horaires de fonctionnement des mises en lumière, la diminution de 20% du nombre de décorations de Noël posées et la réduction des horaires de fonctionnement des illuminations de Noël.

La sobriété énergétique dans les écoles a consisté en la mise en place de températures de référence au sein des écoles et des gymnases. Un important travail de pilotage des chaudières et la mise en place de réduits de température durant les weekends et congés scolaires a permis de réaliser d'importantes économies, de l'ordre de -15% de consommation.

Des éléments de cadrage sur les bonnes pratiques ont été rassemblés sous la forme d'un petit livret et d'affiches qui ont été diffusés aux directions d'écoles en novembre 2022.

Révision du Schéma directeur des énergies

Le schéma directeur des énergies est le document de planification énergétique volontaire, validé en décembre 2019, et structure la stratégie « 100% renouvelables en 2050 » sur le territoire. Il établit un diagnostic de

la demande énergétique actuelle et future par type d'énergie et par secteur géographique, ainsi que les ressources renouvelables disponibles. Puis, il propose un scénario permettant par étapes successives, d'atteindre l'objectif, selon une démarche inspirée du scénario Négawatt qui s'appuie sur la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement massif de la production renouvelable.

Cette première version de planification a été révisée et validée par le Conseil EMS de février 2022. Elle y intègre désormais une dimension démocratique avec la participation des citoyens aux réflexions via le Conseil de développement, ainsi qu'une évaluation de l'impact carbone et des trajectoires d'émission de gaz à effet de serre. L'objectif de cette révision est de disposer d'ici fin 2023 d'une feuille de route renforcée de transition énergétique afin d'atteindre « 100% renouvelables et neutralité carbone en 2050 » sur le territoire de l'EMS.

Solaire photovoltaïque et thermique

La stratégie solaire, adoptée en décembre 2021, structure le développement de la filière solaire. Un marché d'accompagnement à la mise en place de cette stratégie est en cours afin de renforcer le rôle proactif de la collectivité. En parallèle, le développement des grands projets photovoltaïques identifiés sur le territoire se poursuit. À la fin de l'année 2022, la puissance totale photovoltaïque installée est supérieure à 11 MWc sur le territoire de la métropole et de 3,1 MWc sur la Ville de Strasbourg.

Temps forts mobilités

Transports en commun

Les études du prolongement de la ligne G de BHNS ont été approuvées le 28 juin 2022 et la réalisation du projet a été transférée à la CTS dans le cadre de son contrat de concession.

Les travaux de prolongement du BHNS ont débuté en septembre 2022 sur 5,4 km depuis le boulevard de Lyon jusqu'au quai des Belges. Ils comprennent la réalisation de 12 stations et la création d'une piste cyclable bidirectionnelle à l'extérieur du boulevard de Lyon, faisant la jonction entre le boulevard de Nancy et le pont Pasteur sur plus de 800 m. Un sens unique de la circulation générale a été mis en place boulevard de Lyon en novembre 2022 afin de réaliser ces travaux ainsi qu'un nouvel accès à la M35 Nord depuis la rue Averroès.

L'année 2022 a été particulièrement intense pour la préparation de la mise en place du Réseau Express Métropolitain (REME), afin de déployer une offre intégrée - en termes d'infrastructures ferroviaires, de desserte du bassin de vie par les trains et les cars interurbains – ainsi que sur les évolutions de service afin de faciliter les usages.

Ces réflexions se sont traduites par :

- Une gouvernance partenariale mise en place avec la Région Grand Est ;
- Une convention permettant de formaliser les conditions opérationnelles du premier saut d'offre ferroviaire, négociée avec la Région : elle prévoit une participation de l'EMS à hauteur de 50% des frais d'exploitations liés à ce saut d'offre, en contrepartie d'un engagement de la Région de financer 40% des infrastructures structurantes liées aux cars express ;
- Un suivi et un accompagnement des projets ferroviaires : sous-station de Lampertheim, centre de maintenance de Schiltigheim-Bischheim, arrière-gare ;

- Un engagement pour l'étude du schéma directeur des transports interurbains.

Infrastructures électriques

Lauréat d'un appel à initiative privée visant à densifier l'offre de recharge pour véhicules électriques, le groupement ENGIE / FRESHMILE a engagé au printemps 2021 le déploiement de 95 bornes de recharge de puissance variable (22, 50, 75 et 150 kW), pour un investissement de 2,2 M€.

Fin 2022, 75 bornes (150 points de charge) sont en service sur l'espace public métropolitain. Le déploiement se poursuivra jusqu'au printemps 2023, avant d'engager une seconde tranche de 160 bornes à installer d'ici fin 2025 afin d'accompagner la forte progression des ventes de véhicules électriques. L'offre de recharge électrique sur le territoire est complétée par des points de charge installés dans les parkings en ouvrage et sur des sites privés tels que les commerces.

Temps fort urbanisme

Démonstrateur Citadelle, quartier bas-carbone

En mars 2022, le projet de démonstrateur Citadelle, un quartier bas carbone, résilient et accélérateur de transitions, s'est engagé à la ZAC Deux Rives à Strasbourg. Porté en partenariat avec la SPL Deux Rives, ce projet a été désigné lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « démonstrateurs de la Ville durable » de France 2030, parmi 39 autres candidats. Avec la signature de la convention financière entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Banque des Territoires, le projet rentrera dans la phase d'incubation et bénéficiera d'une enveloppe financière de 500 000 € de l'État pour la période 2023-2025. Cette subvention sera allouée à la phase de réalisation du projet, incluant le

déploiement des missions d'ingénierie, la coordination et la consolidation de l'écosystème d'acteurs.

ZAC des Deux rives (Strasbourg)

La nouvelle programmation de la cour des douanes a été validée et les négociations avec les opérateurs, lancées. Une réflexion sur la préservation du patrimoine arboré dans le quartier du Port du Rhin a été engagée.

Temps forts climat

Plusieurs réunions se sont tenues avec les communes autour du climat au sein d'un groupe de travail intercommunal. Elles ont été consacrées à l'Atlas de la biodiversité, la consommation énergétique des bâtiments municipaux, la rénovation des copropriétés, la sobriété énergétique et l'achat d'énergie et la trame nocturne.

Une première campagne multicanaux de sensibilisation au climat « Le climat change, et vous ? » a été menée pour sensibiliser les habitants de l'Eurométropole aux enjeux climatiques en lien avec les politiques publiques menées. Cette campagne a été diffusée du 15 juin au 3 juillet en affichage, presse, radio, cinéma et web. Selon l'étude post-test réalisée à l'issue du plan média, 85% des répondants ont apprécié la campagne.

A l'occasion de la publication du 6ème rapport du GIEC, une conférence-débat « GIEC tout compris ! » s'est tenue le 17 juin en présence de Valérie Masson-Delmotte, du Shift project, du média indépendant « Vert » et rediffusée en live sur Strasbourg.eu.

Plusieurs projections de films thématiques ont eu lieu en 2022 dont le film en avant-première « La fabrique des pandémies » de Marie-Monique

ROBIN, « L'Arche » à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement ou encore « Ruptures » à l'issue de la conférence du 17 juin.

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg se distinguent

Réception officielle du label Climat-Air-Énergie 4 étoiles pour la qualité de la politique générale en matière d'énergie et de climat avec 68% du potentiel d'actions réalisé. L'engagement dans la démarche Territoire Engagé Transition Écologique a été renouvelé pour une durée de 4 ans sur les volets Climat-Air-Énergie et Économie circulaire, et ainsi accélérer la mise en œuvre du Plan Climat. Une labellisation Climat-Air-Énergie au niveau 5 étoiles est en prévision d'ici 2026.

En bref

- Réception du premier parking public du quartier des 2 Rives, le parking Dock-1, et mise en exploitation pour les premiers habitants du secteur ;
- Démarrage effectif des chantiers d'habitat participatif dans les communes de Reichstett, Mundolsheim et Bischheim
- Les projets citoyens d'énergie renouvelable émergent, les Brasseurs d'énergie développent le premier projet solaire citoyen du territoire sur le toit de l'école Louvois à Strasbourg.
- Organisation de la semaine de la mobilité du 16 au 25 septembre 2022 : Programme grand public d'animation et campagne de communication ;

En image



© Genevieve ENGEL pour Strasbourg Eurométropole

Inauguration de la piste cyclable Lampertheim – Pfulgriesheim, le 24 septembre 2022



© Abdesslam MIRDASS pour Strasbourg Eurométropole

Conférence-débat « GIEC tout compris ! » le 17 juin en présence de Valérie Masson-Delmotte



© Jérôme Dörkel / Strasbourg Eurométropole

Borne de recharge électrique Freshmile à Niederhausbergen



Parking Dock 1, quartier Deux-Rives Strasbourg

Résilience urbaine verte

Protéger les biens communs



La qualité de vie au sein du territoire eurométropolitain est fortement déterminée par les biens communs que sont l'eau, l'air et la vie terrestre. À partir de deux massifs forestiers, héritages de la forêt primaire rhénane et classés Réserves naturelles nationales (RNN), les continuités écologiques sillonnent le territoire le long des cours d'eau jusqu'aux portes du centre-ville. La nature prend place au cœur de la stratégie de résilience et d'adaptation, au bénéfice de la qualité de vie des habitants.

L'adaptation au changement climatique et l'atténuation des émissions sont les deux pans indissociables des politiques climatiques qui sont menées de front sur le territoire. Particulièrement vulnérable aux inondations et aux phénomènes de chaleur intense, des politiques ambitieuses d'adaptation sont engagées pour augmenter la résilience face aux aléas et s'adapter à un climat qui déjà change : +1,4° en moyenne depuis 1900. Celles-ci visent à préparer un territoire résilient en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature, repenser la ville pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain et tenir compte du climat futur lors de la construction et la rénovation des bâtiments, gérer et préserver la ressource en eau, anticiper et prévenir les effets du changement climatique sur la santé et sur les activités économiques.

Chiffres clés

56 primes ont été versées en 2022 au titre du « Fonds Air Bois » pour un montant de 39 400€. Cela porte leur nombre à 108 au total depuis la mise en place du Fonds. Depuis son lancement, le projet a été revu avec une hausse des primes en faveur des ménages modestes, avec la prise en compte des nouvelles contraintes de sobriété et a été élargi aux énergies renouvelables thermiques.

76 sites équipés de dispositifs de sécurisation des espaces publics. En 2022, deux nouveaux contrôles d'accès par bornes escamotables ont été installés pour des rues écoles.

10 rues scolaires à Strasbourg, fermées temporairement ou définitivement à la circulation automobile.

Temps forts 2022 Air

Diagnostic du territoire pour la qualité de l'air

Une campagne de mesures multi-sites, ayant débuté en octobre 2022 dans les zones résidentielles pour mesurer l'impact éventuel d'une influence industrielle et améliorer les connaissances sur des polluants non pris en compte dans la surveillance obligatoire (particules ultra fines, black carbon, etc.).

Une multiplication des mesures et des enrichissements des outils de modélisation, avec la mise en place de 13 « mini stations ».

Une mesure de l'impact du report de trafic sur les concentrations en NO₂ au niveau de la route du Petit Rhin et de la rue du Péage suite aux aménagements urbains initiés en 2022 dans le quartier Starlette.

Qualité de l'Air : mise en place de la ZFE

La Zone à Faibles Émissions a été créée au 1er janvier 2022. La première année avait une vocation pédagogique d'interdiction des véhicules Crit'Air 5 et non classés. La campagne de communication est montée en puissance durant l'année en vue de la 1ère interdiction définitive des véhicules Crit'Air 5 au 1er janvier 2023.

Suite à une consultation réglementaire et au dialogue avec le monde économique, de nouvelles dérogations (notamment un délai après 2028 pour les poids lourds et véhicules utilitaires immatriculés après le 1er janvier 2022) et le Pass ZFE 24h ont été intégrés. Ils seront effectifs au 1er janvier 2023. Le Pass ZFE-m 24h permet aux habitant-es, entreprises, visiteurs-euses occasionnel-les dont le véhicule ne serait pas aux normes autorisés d'accéder à l'Eurométropole 24 fois dans l'année, pour une durée de 24h.

L'agence du climat est la porte d'entrée du dispositif d'accompagnement. Elle assure un conseil en mobilité, requis préalable pour bénéficier des aides ZFE, se basant sur un diagnostic de mobilité initial s'ouvrant sur des solutions de mobilité personnalisées (itinéraires, modes alternatifs, aides etc.). En un an d'existence, l'agence du climat a eu 3 819 prises de contacts qui ont abouties en 2 091 conseils en mobilité pour les particuliers et 139 pour les professionnels. Suite à cela, 1 669 attestations pour les demandes d'aides ont été envoyées.

Trois dispositifs d'aide accompagnant la ZFE sont déployés : le compte mobilité, une aide à la conversion pour les particuliers et une aide à la conversion pour les professionnels. En 2022, 820 demandes d'aides à la

conversion pour les particuliers ont été déposées et 574 aides versées pour un montant de 891 615€. Environ 70% des aides ont été allouées à des ménages ayant un revenu fiscal de référence par part inférieur à 13 489€.

Le compte mobilité, porte-monnaie numérique à dépenser dans les mobilités alternatives (CTS, Citiz, Velhop, vélocistes référencés pour l'abondement de l'aide VAE classique etc.), est totalement opérationnel depuis septembre 2022. 73 aides ont été déposées en 2022. Certains ménages aux revenus modestes ont pu en bénéficier en se séparant d'un véhicule interdit par la ZFE-m.

En 2022, 28 dossiers de demande de professionnels ont été déposés, pour un montant de 48 500 €. Ce faible niveau de demandes est dû au fait que la majorité du parc automobile professionnel est classé en Crit'Air 2 et par le manque de motorisations alternatives au diesel sur le marché ou les difficultés d'approvisionnement. Le dispositif d'aides attache une importance particulière à soutenir les personnes vulnérables, avec des montants plus élevés pour les strates de revenu fiscal de référence par part les plus basses.

ZFE : Mise en place des dérogations

L'instauration de la ZFE s'est accompagnée d'un certain nombre de dérogations qui sont de trois types : les dérogations nationales obligatoires et permanentes prévues par la loi, les dérogations locales instaurées par l'Eurométropole en faveur de certaines catégories d'usagers ou de véhicules spécifiques pour des durées pouvant aller jusqu'à trois ans, les Pass ZFE 24h. Début décembre 2022, un outil simple de demande en ligne a été mis en place ainsi qu'un accompagnement dans les démarches par l'Eurométropole de Strasbourg : www.zfe-derogations.strasbourg.eu.

Mise en place de l'observatoire ZFE

Un observatoire de la ZFE a été créé en 2022 pour suivre sa mise en œuvre étape par étape et l'évaluer avec l'appui de l'ADEUS. Il vise à mesurer l'efficacité de la mesure et de sa mise en œuvre ainsi que ses impacts sur les pratiques de déplacements. La création de l'observatoire s'est accompagnée de la mise en place de 3 comités de suivi, réunis 2 fois par an en moyenne : un comité de suivi politique, un comité de suivi territorial large avec les partenaires, un comité de suivi avec les acteurs économiques. Cet observatoire permettra de suivre et de réaliser les évaluations renforcées de 2024 et 2026.

Temps forts Eau

Protection de la ressource en eau

En 2022, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée auprès de 30 agriculteurs dans le cadre du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE), sur une période 2023-2028 et à hauteur d'un million d'euros. L'un des principaux objectifs est de rémunérer les exploitants agricoles pour leurs actions environnementales. Cette démarche a pour but de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, et plus particulièrement les herbicides. Les aires et périmètres de protection des captages sont prioritaires pour déployer ce dispositif, centré sur la valorisation de pratiques agricoles limitant les risques de pollution des captages.

Prévention des inondations et de réduction de la vulnérabilité

Dans le cadre de la prévention des inondations, les procédures de régularisation des systèmes d'endiguement du territoire métropolitain ont été poursuivies avec notamment la digue de Geispolsheim, le canal de la Bruche et l'ouvrage hydraulique d'Eckwersheim.

Une convention de partenariat entre l'Eurométropole, l'État et le SDEA a été adoptée pour l'élaboration d'une étude globale « Aléa inondations » sur le Bassin de la Souffel.

Une stratégie eurométropolitaine en matière de réduction de la vulnérabilité aux risques d'inondation et de coulées de boues a été élaborée.

Dans le cadre de la lutte contre les coulées d'eaux boueuses, des actions de prévention ont été engagées sur les 14 communes à risque. Un Protocole de partenariat entre l'EMS et le SDEA a été adopté pour le déploiement de dispositifs d'hydraulique douce sur le bassin sec partagé des communes d'Eckwersheim et de Berstett.

Temps forts Nature

Ceinture verte

En 2022, a été célébré le centenaire de la Ceinture verte, et plus précisément de la loi de protection des anciens glacis de la fortification de Strasbourg. À cette occasion, la Ville et ses partenaires ont proposé pendant plusieurs mois différents événements et animations permettant aux habitant-es de découvrir ce patrimoine naturel et bâti méconnu du grand public. À cet effet, une campagne d'affichage a été mise en place et divers dépliants ont été largement diffusés durant cette période.

Un ensemble de rencontres se sont tenues avec notamment 5 comités d'orientations permettant de définir les thèmes fondateurs de la Ceinture verte et de cadrer les travaux. Quatre temps fort (mars, juin, septembre et novembre) ont permis de faire découvrir la Ceinture verte avec un panel

d'animation extrêmement riche : 1 colloque, 4 études urbaines et paysagères, la restitution de la vision d'un photographe, d'un écrivain, 2 visites à vélo, 9 randonnées découvertes, et une exposition conférence Club Vosgien, 1 parcours de promenade sur l'eau, 4 journées portes ouvertes des fortifications, des balades romaines, culinaire, des portes ouvertes des fermes, 3 balades racontées par les sols, le sport nature. De nombreux partenaires et acteurs du territoire se sont également fortement engagés, notamment le 5ème Lieu, les, le service déplacement, le club Vosgien, les associations sportives, les maraîchers, les associations patrimoniales.

Réserves naturelles nationales (RNN) : création d'un observatoire pour l'avifaune sur l'île du Rohrschollen.

Suite au classement de la forêt de la Robertsau en RNN, une visite des ministres européen de l'environnement a eu lieu le 25/02/22 suivie d'une visite des directeurs des structures en charge de la nature dans les différents pays européens le 02/06/2022. Dans la RNN du Neuhof-Ilkirch, une conférence de presse et une signalétique ont marqué la mise en place du nouveau plan de circulation. La révision du plan de circulation a pour objectif de rationaliser le réseau de cheminements en conservant 38 km de voies accessibles au public, contre environ 80 km précédemment, et de consacrer environ 50% de la surface de la réserve naturelle en « zone de quiétude » pour les espèces animales, contre environ 30% précédemment. En fin d'année, des travaux de déminéralisation ont démarré dans ce cadre et se poursuivront en 2023.

Plan canopée : une saison de plantation 2022-2023

Un compteur permet de suivre à chaque fin de saison, le nombre d'arbres nouvellement plantés afin de suivre l'objectif des 10.000 arbres fin 2030. Dans le cadre du Plan canopée, 1134 arbres ont été plantés en ville.

Reconversion achevée pour 62 arbres passés en forme libre, et 1386 sujets actuellement en cours de reconversion pour passer en forme libre, dont 356 nouveaux arbres en 2022.

À l'été 2022, 4 sites (Place Kléber, place du Tribunal, Place de la Gare et Quai Woerthel) ont fait l'objet d'un aménagement en « oasis de fraîcheur » préfigurant de possibles aménagements de place très minérales permettant davantage de fraîcheur. Le budget global était de 85.000€ (hors achats et fournitures réutilisables notamment les plantes).

Végétalisation des cours d'école et EAJE – cours Oasis

Les objectifs du projet sont de créer des îlots de fraîcheur, des espaces déminéralisés et végétalisés et réinventer les cours dans leurs usages en proposant des aménagements et des équipements adaptés aux différents âges. Elles sont conçues comme un outil pédagogique d'éveil, d'expérimentation et de développement des apprentissages, permettent de sensibiliser la communauté éducative aux enjeux climatiques, environnementaux, à la préservation de la biodiversité et de faire le lien avec les actions de ville nourricière. Il s'agit par ailleurs de favoriser des interactions et activités plus égalitaires entre les filles et les garçons, et d'ouvrir ces espaces aux habitants en cas de fortes chaleurs.

La démarche de concertation est animée par l'organisme Eco-conseil en lien avec la Direction de l'Enfance et de l'Éducation, les directions de territoire, la direction des espaces publics naturels. Elle vise à imaginer la cour idéale en tenant compte des enjeux pédagogiques et de recueillir et croiser les attentes et besoins de chaque partie prenante. Il était essentiel d'échanger

pour aboutir à un projet de cour Oasis qui fasse consensus, de préparer l'usage, l'entretien et la vie de la cour afin qu'elle soit pérenne, et son fonctionnement cohérent afin que chacun en bénéficie au mieux.

En 2022, des travaux dans 9 établissements ont été réalisés pour un montant total de 2,5 M€. Ce sont également des concertations auprès de 16 établissements qui se sont déroulées pour des travaux qui seront réalisés à l'été 2023.

Les formations auprès des responsables techniques de site se poursuivent avec le CNFPT au fur et à mesure des nouvelles cours végétalisées. De nombreuses mesures acoustiques, de confort thermique, de faune et flore ont été réalisées en vue de la mise en place d'un observatoire de cette démarche et d'évaluer et rendre transparente cette action publique.

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg innovent

Urbanisme favorable à la santé

La démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé s'est poursuivie avec l'organisation d'une session de formation professionnelle. Organisée le 28 et le 29 novembre, en partenariat avec l'École des Hautes Études en Santé Publique de Rennes, cette formation a permis de sensibiliser une trentaine d'acteurs locaux de l'aménagement urbain et de la construction au concept de l'urbanisme favorable à la santé et plus globalement aux nombreux enjeux de santé publique (qualité de l'air, bruit, îlot de chaleur, ...).

Qualité de l'air

Une mission « Innovations et qualité de l'air » a été lancée avec comme objectif d'identifier les pratiques et solutions innovantes efficaces pour

améliorer durablement la qualité de l'air du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

En bref

- Aide à la végétalisation du patrimoine existant des bailleurs sociaux : lancement en novembre 2022 du dispositif en faveur de l'adaptation de la ville au changement climatique, de la biodiversité urbaine, l'amélioration du cadre de vie des habitants.
- Zone d'activité agricole (ZAA) : expérimentation d'aménagements permettant une transition agro-écologique, sur 5 sites : PANA à Holtzheim, Fontaine à Souffelweyersheim, Hoenheim, Bischheim et Mélanie sur Strasbourg.
- Charte « Tous unis pour plus de biodiversité » : la nouvelle version de la charte a été présentée à l'ensemble des signataires. 4 profils différents, adaptés aux enjeux des signataires, ont été présentés ainsi que la création de 3 niveaux d'engagement et un nouveau concept de durée d'engagement de 3 ans.
- Rénovation des passerelles Giacometti et Chagall à Strasbourg pour respectivement 650 000 et 340 000 euros, de la passerelle Rundswuert à Fegersheim pour 300 000 euros,
- Platelage et garde-corps en bois des passerelles des Dames et Stéphanie dans la Réserve Naturelle du Neuhof pour 70 000 et 80 000 euros.
- Rénovation complète de la passerelle Im Schloessle à Fegersheim pour un montant global de 60 000 euros.

En image



Plantation d'arbres à l'Espace Zimmer (Lingolsheim) février 2022



Jardins familiaux, Maille Athéna



Assises nationales des risques naturels, le 13 octobre 2022



Convention pour des Zones de non traitement (ZNT) à Entzheim

Développement coopératif

Nouer des coopérations fertiles



Métropole d'influence au sein du bassin rhénan et en Europe, Strasbourg développe un modèle vertueux de croissance économique hérité de sa culture humaniste. Centre intellectuel et scientifique européen fécond et innovant, ses qualités intrinsèques dans les services, l'industrie à forte valeur ajoutée, l'économie de la connaissance et de la créativité, ont permis d'ouvrir la voie et d'engager les transitions écologiques, économiques et sociales.

L'innovation et la recherche constituent le socle d'une démarche ouverte vers l'avenir, créative et durable, au service des hommes et du territoire.

Chiffres clés

382 bornes de collecte des déchets alimentaires installées sur le territoire

170 contributions locales à l'élaboration du programme de la manifestation européenne : « l'économie sociale, le futur de l'Europe »

3 239 questionnaires ont été complétés lors de la grande enquête en ligne sur les modes de déplacement et les usages de l'espace public réalisée auprès des Strasbourgeois-es de juillet à octobre 2022

Temps forts Économie

Label éco-défis : accompagner les artisans vers de nouvelles pratiques

Afin d'accompagner et de valoriser les entreprises artisanales qui agissent pour réduire leur impact environnemental, l'Eurométropole de Strasbourg et la Chambre de Métiers d'Alsace ont lancé en mars 2022 le label éco-défis. Les candidats doivent choisir et réaliser 3 actions parmi les 43 proposées dans 6 thématiques différentes : l'eau, l'énergie, les déchets, le choix des produits, les transports et le volet sociétal.

Les actions concrètes comprennent l'installation de luminaires économes en énergie, l'équipement en vélo à assistance électrique ou encore l'équipement en système de prétraitement des eaux usées issues de l'activité professionnelle. 12 lauréats ont été récompensés en octobre 2022, en présence de Pia Imbs, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg et de Jean-Luc Hoffmann, président de la Chambre de Métiers d'Alsace.

Tourisme : un nouveau Parc des Expositions

Une nouvelle étape a été engagée avec la SEM Strasbourg Événements et pour le tourisme d'affaires de l'agglomération. Le nouveau Parc des Expositions, imaginé par l'architecte Kengo Kuma, a été mis à disposition le 24 août 2022, ouvrant pour la première fois ses portes à l'occasion de la Foire Européenne. Doté d'une surface totale de plus de 20 000 m², ce nouveau lieu de référence pour l'organisation de grands congrès et événements nationaux et internationaux contribuera à positionner l'Eurométropole de Strasbourg comme une destination européenne de référence pour le tourisme d'affaires.

Stationnement

Parking P3 des Halles : le chantier de rénovation et de mise en conformité est entré dans la phase des gros travaux avec la dépose des parements en béton des façades, le démarrage de la création d'un atrium au milieu de l'ouvrage et la création de deux ascenseurs extérieurs.

Temps forts Économie circulaire

Convention avec l'Éco-Organisme pour la réduction des mégots

En 2022, le service propreté urbaine s'est engagé dans une démarche de réduction des mégots sur l'espace public. Un comptage des mégots a été effectué sur l'ensemble du territoire eurométropolitain, de mi-juillet à mi-septembre. Il a permis d'élaborer une cartographie des principaux points de concentration de mégots. La contractualisation avec Alcome, l'éco-organisme en charge de la filière de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les déchets issus de l'activité du tabac, a été délibérée lors du conseil eurométropolitain du 30 septembre. La durée de la convention est similaire à la durée de l'agrément de l'éco-organisme soit jusqu'en 2027.

Cette mission revêt 3 volets :

- Sensibiliser dans le but d'améliorer durablement le comportement des fumeurs et, par conséquent, de diminuer les mégots sur la voie publique ;
- Développer la mise à disposition ciblée de dispositifs de collecte adaptés comme la distribution de cendriers de poche et l'installation de cendriers de rue ;
- Poser le cadre juridique en matière de coercition, proposé aux 33 communes de l'Eurométropole

Première filière de REP qui combine des enjeux de propreté et environnementaux en France, l'objectif est de réduire de 20 % la présence de mégots jetés sur les voies publiques d'ici 2024 et de 35% pour 2027.

Nouvelle recyclerie coopérative et solidaire d'Emmaüs Mundo

Dans le cadre du développement du Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) relatif à la réduction et à la valorisation des déchets, l'Eurométropole de Strasbourg a participé au développement de la nouvelle recyclerie Emmaüs sur la commune de Bischheim, en apportant une participation financière de 0,8M€ sur un investissement de plus de 5,5M€. Les objectifs sont de passer de 55 postes (2019) à 120 (2025), d'atteindre 3 000 tonnes de dons collectés par an à l'horizon 2025, de réemployer plus de 50% des objets, de recycler à 45% et réduire les déchets ultimes à moins de 5%.

Déploiement de la collecte des déchets alimentaires

382 bornes ont été installées en 2022 sur 23 communes de moins de 10 000 habitants et sur le quartier de Cronembourg à Strasbourg, soit auprès de 104 000 habitants au total. 500 tonnes ont pu être détournées de l'Unité de Valorisation Énergétique pour être transformées en biogaz, digestat et compost. Chaque foyer a été rencontré pour transmettre les consignes de tri, les plans avec l'implantation des bornes ainsi qu'un bioseau et des sacs kraft pour faciliter le transport des déchets alimentaires depuis la cuisine vers l'abri-bac situé généralement dans un rayon d'environ 150 mètres.

Temps forts Coopérations internationales

Coopérations décentralisées

Dans le cadre du projet AUTREMENT (Aménagement Urbain du Territoire pour REinventer les Mobilités et ENgager les Tunisiens), projet de

coopération décentralisée avec les villes tunisiennes de Kairouan et Mahdia sur financement de l'Union européenne, ont été organisées les premières missions en Tunisie, dont une mission politique de 4 jours en avril 2022 avec un programme comprenant visites de terrain, sessions de travail, comité de pilotage et échanges entre élus. Après un début de projet marqué par la crise sanitaire et qui a nécessité une demande de prolongation obtenue jusqu'août 2023, le projet a connu de réelles avancées dans les deux villes, notamment avec l'organisation des premières consultations citoyennes et la sélection d'associations qui mettront en œuvre des « services vélo ».

L'année 2022 s'est traduite par le lancement officiel du projet « bâtir une ville durable, apprenante et inclusive à Kampala, Ouganda », mis en œuvre avec GESCOD, réseau régional multi-acteurs du Grand Est, et Kampala Capital City Authority, sur financement de l'Agence Française de Développement, autour de trois composantes : agriculture urbaine, éducation, espaces verts et biodiversité.

En 2021, le réseau Cités Unies France a lancé une formation-action auprès de trois collectivités françaises avec un partenaire international de leur choix, visant à renforcer concrètement le référentiel des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans les coopérations décentralisées. La Ville de Strasbourg, bénéficiaire de ce projet, a proposé à Douala, sa ville partenaire au Cameroun, de s'y engager afin de dégager ensemble, sur la base d'un dialogue politique régulier depuis début 2022, des pistes de coopération futures. Les échanges entre les deux collectivités se traduisent actuellement par la mise en œuvre de deux projets : l'un portant sur le drainage pluvial (en cours d'achèvement), l'autre, visant à améliorer la résilience aux inondations et aux effets du changement climatique dans l'un des quartiers de la ville.

Coopération transfrontalière

La coopération transfrontalière qui était fortement affectée par la crise sanitaire en 2020 et 2021 est revenue à la normale en 2022. Les relations Strasbourg-Kehl se poursuivent à un rythme soutenu suite à la signature de la convention Strasbourg-Kehl en décembre 2021 visant à établir un bassin de vie transfrontalier. Sur un plan institutionnel, on relèvera l'organisation de la commission Strasbourg - Kehl le 2 décembre 2022. Cette séance a permis de tisser des liens entre les élus français et allemands et d'échanger sur les projets en cours (manifeste ferroviaire, avancement de l'aménagement Deux Rives, légalisation programmée du cannabis en Allemagne, signature de la nouvelle convention d'exploitation du tramway).

Jumelages

L'année 2022 a été marquée par les festivités relatives au 60ème anniversaire de jumelage entre Strasbourg et Stuttgart. Outre les temps forts protocolaires organisés dans les deux villes, la programmation de cette année de jubilé a été extrêmement riche, comptant plus de 60 rencontres et projets initiés par les acteurs associatifs du jumelage. Aux côtés de la culture, du sport et des échanges scolaires, qui sont des piliers incontournables de ce jumelage, cette année a également vu émerger de nouvelles thématiques de coopération prometteuses tels un projet associant des établissements accueillant de jeunes déficients visuels, des échanges entre collectifs LGBTQ+, des rencontres entre conseils des jeunes ou encore un partenariat viticole. Cette année de festivités s'est close par une journée de rencontre, organisée à Stuttgart, à l'attention de l'ensemble des acteurs des deux villes. Elle a réuni plus d'une cinquantaine de structures.

Strasbourg s'est pleinement investie dans la Conférence sur l'Avenir de l'Europe, lancée le 9 mai 2021 par le Président de la République au Parlement européen, qui s'est déclinée au travers de dizaines d'actions sur tout le territoire. Strasbourg a notamment accueilli les réunions des panels

citoyen-nes et les plénières de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe. L'Appel de Strasbourg, élaboré dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe par un groupe de travail ad hoc au sein de l'Agora Strasbourg Capitale européenne, a été officiellement lancé le 14 février 2022. Il a notamment été adressé aux institutions de l'UE (Parlement européen, Commission européenne, Présidence du Conseil de l'UE, membres du Comité exécutif de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et représentants permanents des États membres de l'UE).

La Fête de l'Europe s'est déployée en mai 2022 dans plusieurs communes de l'Eurométropole (Holtzheim, Mundolsheim, Oberhausbergen, Mundolsheim, Bischheim, Oberschaeffolsheim, Illkirch-Graffenstaden, Ostwald, Lingolsheim, Wolfisheim, Mittelhausbergen, Strasbourg). La programmation a fait l'objet pour la première fois d'un appel à manifestation d'intérêt, ce qui a permis de l'enrichir par les nombreuses propositions des associations issues de domaines différents. C'est un programme festif et pédagogique qui a été monté, avec près de 50 manifestations incluant des concerts, des expositions, des visites du quartier européen et de nombreuses actions (lectures musicales, projections, performances de street-art, conférences, ateliers de danse...).

Strasbourg et l'Eurométropole se distinguent

- Prix de l'économie circulaire du palmarès des villes spécial Climat au Forum Zéro Carbone, le 8 décembre 2022, pour notre action de plateforme de réemploi des matériaux du BTP.
- Obtention du Label Ville Internet 5@
- Obtention du Label des Interconnectés : Territoire Innovant et responsable

En bref

- Numérique responsable de la collectivité : il faut signaler pour 2022 les journées de sensibilisation et la remise à jour de la démarche sur les « Bonnes pratiques documentaires » (BPDocs), la montée en charge du système d'archivage électronique (SAE) et l'élaboration d'une boîte à outils d'éco gestes documentaires et une journée de nettoyage numérique.
- Le Parlement européen a célébré son 70^{ème} anniversaire, séquence qui a démarré en septembre 2022 par plusieurs événements publics (Bibliothèques Idéales au Parlement européen, journées portes ouvertes du Parlement dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine), ou encore l'inauguration de la rame de tram habillée aux couleurs du 70^{ème} anniversaire en octobre en présence de la présidente du Parlement européen, Roberta Metsola.

En image



© Alban Hefti pour Strasbourg Eurométropole

70^e anniversaire du Parlement européen



© Jérôme Dörfler / Strasbourg Eurométropole

Installation des containers de biodéchets à Fegersheim



© Philippe Sturmweis pour Strasbourg Eurométropole

Inauguration du Parc des Expositions, le 2 septembre 2022



© Alban Hefti pour Strasbourg Eurométropole

Colloque européen : « l'économie sociale, le futur de l'Europe », les 5 et 6 mai 2022

Cibles ODD	Indicateurs locaux	Unités	Strasbourg									Tendance n/n-1	Valeur cible 2030	Eurométropole de Strasbourg						Tendance n/n-1	Valeur cible 2030		
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2015			2016	2017	2018	2019	2020	2021			2022	
1.2	Taux de pauvreté total	%	25,00%	25,00%	25,00%	26,00%			25,00%			↘		19,50%	19,50%	19,50%	20,60%		19,70%			↘	
1.2	Taux de pauvreté "moins de 30 ans"	%			32,00%				32,00%			→							27,70%				
1.2	Taux de pauvreté "plus de 75 ans"	%			10,00%				12,00%			↗							8,90%				
1.2	Enfants vivant dans des familles allocataires CAF sous le seuil de bas revenus									28158										4246			
1.2	Nombre de jeunes de 16 à 25 ans soutenus par le Fonds d'Aide aux Jeunes	nb														600	762					↗	
1.3	Part des allocataires du RSA socle / nombre de ménages	%								9,50%						7,80%			7,70%				
2.2	Nb d'enfants inscrits à la restauration scolaire	nb	16 300	16 400	16500	16500	16500	16500	16500	16854	16749	↘											
2.2	Nb de repas servis / jour	nb	10 600	11 760	11500	12600	12600	12500	12700	12500		↘											
2.2	Part de produits bio servis	part de composants	20% / 248t de produits	20% de composantes bio	30% de composantes bio	30% / 208 tonnes de produits bio	30% de composantes bio	30% de composantes bio (18,6% en valeur achat)	30% de bio en valeur achat	34% de bio en valeur achat		↗	Objectif du marché : 30% de bio en valeur achat										
2.2	Part de produits bio locaux Alsace servis		137t de bio Alsace (55,3 %)			116t de bio alsacien (56%)		13,6% en bio local	2/3 en bio local	2/3 en bio local		→	2/3 en bio local										
2.2	Nb de sites "Bio"	nb	23	23	44	44	46	46	46	47		↗											
2.3	Jardins familiaux	nb	4774	4797	4698	4825	4814	4847	4782	4738		↘											
2.3	Potagers urbains collectifs	nb	66	66	78	78	78	88	106	146		↗											
2.3	Jardins partagés	nb	19	21	21	25	29	29	38	38		→											
2.4	Surfaces agricoles utiles	ha			424,0											11843		11676					
2.4	Surfaces AB	ha												170	170	230	264	289	305				↗
2.4	Nb d'exploitations en bio	nb												16	16	17	19	19	21				↗
2.4	Circuits courts d'alimentation : nombre de producteurs	nb													43	49	53	59		62			↗
2.4	Circuits courts d'alimentation : points de distribution	nb													98	85	176	136		72			↘
3.4	Accompagnement PRECOSS	nb	85	260	361	500	220	264				↗											
3.4	Sport Santé sur Ordonnance : nombre de créneaux d'activité	nb de creneaux	82	82	96	98	106	90				↘											
3.4	Sport Santé sur Ordonnance : nombre de personnes accueillies	nb de personnes	1000	1600	2200	2871	2953	3831				↗											
3.4	Sport Santé sur ordonnance : nombre de personnes actives	nb de personnes	700	600	860	900	803	727				↘											
3.9	Site de restauration scolaire "Tout inox"		aucun (barquettes)	aucun (barquettes)	tous + 1 site pilote (Louvois)	tous + 3 sites 42% des effectifs		tous + 14 sites				↗	10 sites + 16 sites 59% des effectifs										
3.9	AIR - Polluant NO2 - évolution de la concentration annuelle mesurée aux stations																						
	Strasbourg A 35	µg/m3	48	46	42	48	42	34	34	34				48	46	42	48	42	34	34	34		
	Strasbourg A 35 Remparts	µg/m3			60	62	57	41	44	43		↘				60	62	57	41	44	43		↘
	Strasbourg Clémenceau	µg/m3	50	48	47	45	42	32	32	31		↘		50	48	47	45	42	32	32	31		↘
	Strasbourg Nord	µg/m3	22	22	21	20	20	17	17	16		↘		22	22	21	20	20	17	17	16		↘
	Strasbourg Danube	µg/m3						22	23	21		↘							22	23	21		↘
	Vendenheim (observation COS)	µg/m3																			12		
3.9	AIR - Polluant NO2 - Population exposée à la valeur guide OMS 2021 (10 µg/m3 en moyenne annuelle)	nombre d'habitants									37									490 900	500 000		↗
3.9	AIR - émissions annuelles totales de NOX	tonnes	2077	2150	2088	1824	1776	1476	1607			↗		4194	4201	4100	3688	3597	2955	3 224			↗

Cibles ODD	Indicateurs locaux	Unités	Strasbourg										Tendance n/n-1	Valeur cible 2030	Eurométropole de Strasbourg										Tendance n/n-1	Valeur cible 2030					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2015	2016			2017	2018	2019	2020	2021	2022											
3.9	AIR - Polluant PM10 - évolution de la concentration annuelle mesurée aux stations																														
	Strasbourg A 35	µg/m3	28	26	27	26	23	22	23	23																					
	Strasbourg A 35 Remparts	µg/m3			28	27	25	22	24	25	↗														↗						
	Strasbourg Clémenceau	µg/m3	28	22	24	23	22	20	19	21	↗															↗					
	Strasbourg Nord	µg/m3	22	20	20	21	19	19	17	20	↗															↗					
	Strasbourg Danube	µg/m3						18	17	18	↗															↗					
	Vendenheim (observation COS)	µg/m3																								17					
3.9	AIR - Polluant PM10 - Population exposée à la valeur guide OMS 2021 (15 µg/m3 en moyenne annuelle)	nombre d'habitants																							449 000	500 400					
3.9	AIR - Polluant PM2,5 - évolution de la concentration annuelle mesurée aux stations																														
	Strasbourg Danube	µg/m3						10	11	11																10	11	11			
	Vendenheim (observation COS)	µg/m3																									12				
3.9	AIR - Polluant PM2,5 - Population exposée à la valeur guide OMS 2021 (5 µg/m3 en moyenne annuelle)	nombre d'habitants																								494 100	500 500	↗			
3.9	AIR - émissions annuelles totales de NH3	tonnes	80	94	87	86	86	76	90	118	↗															395	422	417			
3.9	Fonds Air Bois : ménages bénéficiaires de l'aide au renouvellement (cumulé)	nb						26	64	118	↗																				
3.11	Nombre de participants à la Course de Strasbourg Eurométropole	nb																								annulée / COVID	3 500	6 337	↗		
3.11	Natation : fréquentation annuelle des piscines	nb																								1 396 259	1 409 753	1 404 957			
3.11	Nb de bénéficiaire "Nager nature"	nb																									1 459 489	1 427 792	791 780		
3.11	Nb de bénéficiaire Carava'Nage	nb																										600	1 320	1 550	
3.11	Nb de bénéficiaire A l'aise dans l'eau	nb																											161		
3.11	Nb de bénéficiaire A l'aise dans l'eau	nb																											1 100	1 341	1 335
3.11	Parcours Vitaboucle	km	29,00	61,50	69,30	69,30																							147	207	239
3.11	Nombre de communes bénéficiaires du Parcours Vitaboucle																												269	269	↗
3.11	Nombre de communes bénéficiaires du Parcours Vitaboucle																												16	20	24
4.1	Nombre d'élèves scolarisés	nb	24 215	24 036	24 956	25 422	25 500	24 923	24 157	24 025	↘																				
4.1	Nombre d'élèves inscrits en périscolaire (cantine + APM)	nb	25143	26028	26638	23000	23000	21515	19565	19476	↘																				
4.1	Nombre de dérogations scolaires demandées	nb	1490	1632	1527	1455	1502	1212	1291	1177	↘																				
4.5	part des écoles bénéficiant d'une ATSEM par classe	%								60																				100	
4.7	Jardins pédagogiques dans les écoles	nb	39	39	46	46	48	50	50	50	→																				
4.7	Education à l'environnement : temps périscolaire	Nb de pers.																													
4.7	nb d'enfants scolarisés bénéficiaires d'un appui de la Ville à un projet de développement durable	nb								2000																					
4.a	Part des établissements scolaires adaptés aux personnes handicapées, en %	%							47	53	↗																		13	16,5	↗
4.a	Nbr d'écoles équipées en équipement numérique	nb							16	19	↗																				
5.1	Ecart de salaires entre les hommes et les femmes	%																													
5.5	Part des femmes dans l'encadrement supérieur et les postes de direction au sein de l'EMS.																														
6.1	Eau : Volume distribué / jour	m3																													

Cibles ODD	Indicateurs locaux	Unités	Strasbourg									Tendance n/n-1	Valeur cible 2030	Eurométropole de Strasbourg							Tendance n /n-1	Valeur cible 2030		
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2015			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022				
6.4	Quantité d'eau prélevée dans la nappe /usage	m3			62543928	61897835	61207730	63000384	65621741			↗			83398051	85996834	85483054	85615195	83231210			↘	-20%	
	<i>Eau potable</i>	m3			25805341	23554068	23795971	25117937	27338712			↗			35814172	37321646	38034112	37419298	35959588			↘		
	<i>Energie</i>	m3			744380	807416	701901	699383	816047			↗			1391710	1580406	1529161	1639505	1810634			↗		
	<i>Industries et activités économiques (hors irrigation, hors énergie)</i>	m3			35983207	37524851	36695418	37145509	37433458			↗			45576089	45907386	44800933	45101680	45257848			↗		
	<i>irrigation</i>	m3			11000	11500	14440	37555	33524			↘			616080	1187396	1118848	1454712	203140			↘		
6.4	Eau : Volume global utilisé par jour et par habitant	Litres				166								210	209	198	198	182	194	185	187	↗		
6.4	Eau : Taux de perte dans les réseaux	%				14,93%								16,36%	14,93%	14,88%	12,83%	11,45%	12,58%	10,77%	10,11%	↘	<15%	
6.4	Surface déconnectées du réseau d'assainissement dans le domaine privé	m²													2208	3121	519	848	1101	3078	423	↘		
6.4	Surface déconnectées du réseau d'assainissement dans le domaine public	m²																4060	11868	37840		↗		
7.2	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie finale	%	20,3%	21,0%	21,1%	22,1%	23,90%							14,0%	14,7%	15,3%	16,4%	16,7%	18,3%	18,3%		→	40,0%	
7.2	Part de l'énergie renouvelable locale dans la consommation d'énergie finale	%	11,8%	13%	12%	11%	14%	16%	15%					7,9%	8,7%	8,4%	7,9%	9,8%	11%	10%		↗		
7.2	Equivalent logements raccordés aux réseaux de chaleur	nombre de logement	32 177	34 834	36 765	36 761	36228	39185	39886					32 177	34 834	36 765	36 761	36 228	39 185	39 886		↗	72612	
7.2	Taux d'énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) des réseaux de chaleur sur le territoire	%	1,3%	15,9%	27,7%	31,2%	39,3%	41,8%	39,1%					0,7%	15,6%	27,7%	31,4%	39,3%	41,8%	39,1%		↘	83,0%	
7.2	Nombre d'installations photovoltaïque	nb				113	124	139	169	192								824	835	909	1063	1224	↗	
7.2	Puissance photovoltaïque	kWc				1694	1913	2063	2557	2948								6904	7536	8012	10029	11745	↗	57000
7.2	Production photovoltaïque	MWh				1273	1639	1460	1473	2166								6064	7515	6648	6634	8643	↗	
7.3	Consommation électrique totale	MWh												3 450 748	3 539 731	3 503 854	3 430 594	3 434 332	3 157 490	3 396 636		↗		
7.3	Superficie SHON (hors emphythéoses)	m²	1 025 294	1 016 030	1 021 098	1 036 325	1 049 309	1 054 594	1 052 509	1 060 452				576 643	575 445	577 731	549 931	537 384	521 928	528 206	505 451	↘		
7.3	Superficie SHON (hors emphythéoses) des bâtiments publics	m²					844 878	842 323	858 641	868 553								415 582	418 644	455 180	425 580	↘		
7.3	Consommation brute d'énergie finale des bâtiments (part payée par la collectivité)	kWh	109 730 164	119 598 765	117 695 946	111 813 707	105 099 260	95 904 510	124 588 475	103 218 047				49 101 503	53 981 684	63 455 618	64 408 970	64 069 120	56 785 166	77 800 657	69 228 729	↘		
7.3	Coûts des factures énergétique (part payée par la collectivité uniquement)	€	8 753 632	8 966 407	9 194 188	9 402 132	9 498 112	8 657 857	12 522 288	15 389 609				4 125 085	4 635 628	5 272 898	5 593 619	6 013 671	5 366 379	8 157 375	9 030 061	↗		
7.3	Part d'électricité d'origine renouvelable (part payée par la collectivité uniquement)	%	23%	23%	23%	45%	86%	86%	100%	100%				25%	25%	25%	50%	97%	97%	100%	100%	→	100%	
7.3	Consommation énergie annuelle éclairage public / hab	kWh/ hab.an	52,5	51,0	49,5	49,0	48,0	46,0	43,0	38,4				27,0								↘		
8.2	Traffic fluvial : tonnage transporté en cale sèche	Million de tonnes												7,4	8	7,9	5,9	7,6	6,8	7	6,4	↘		
8.2	Volume des transactions de locaux tertiaires	m2															75000	72000	78300	75940	73830	↘		
8.3	Création d'entreprises	nb												3883	4428	4907	5763	6627	6942	6942	7770	↗		
8.5	Nombre d'emplois privés	nb													184633	188925	192734	193955	191893	195403	donnée inexistante	↗		
8.5	Taux de chômage (ZE selon le BIT)	%												10,4		9	8,9	8,2	7,8	7,4	7	↘		
8.5	Insertion : remise à l'emploi	nb de personnes															113	815	3133	4382	4414	↗		
8.9	Fréquentation hôtelière : évolution nuitées	%												4,86%	6,20%	6,98%	3,15%	-2,28%	-68,00%	38,24%	62,10%	↗		
8.11	Traffic aérien : nb de passagers de l'aéroport	Million de voyageurs												1,2	1	1,2	1,3	1,3	0,51	0,63	0,93	↗		
9.1	Bornes de recharge électriques : nombre de places de stationnement sur voirie	Nb		35	35	35	35	35							42	48	51	51	51		150	↗		
9.1	Nombre de point de recharge installées dans le parc public et privé	Nb																			450			
9.5	Montant annuel des levées de fonds pour les Start'up	M€													46M€	115 M€	88 M€	66 M€	76,8	75,7		↘		
10.2	Autonomie : nombres d'habitants inscrit à Mobistras	nb de personnes inscrites															3314	2500	2500			→		
10.2	Part des arrêts de bus/tram adaptés aux handicap	%																			95			

Cibles ODD	Indicateurs locaux	Unités	Strasbourg									Tendance n/n-1	Valeur cible 2030	Eurométropole de Strasbourg									Tendance n /n-1	Valeur cible 2030
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2015			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022				
13.2	Consommation d'énergie finale - corrigée des variations climatiques	GWh PCI	6 800	6 687	6 799	6 610	6 740	6298,4	6667,9		↗		11 762	11 668	11 929	11 732	11 819	11017,0	11721,0		↗			
13.2	Consommation d'énergie finale par secteur (climat réel) :	GWh PCI	6 603	6 746	6 741	6 398	6 592	5993,9	6748,2		↗		11 426	11 770	11 830	11 366	11 563	10485,0	11861,0		↗	30% ref 2012		
13.2	Industrie manufacturière	GWh PCI	-	-	-	-	-	-	-			2 331	2 411	2 408	2 478	2 673	2449,0	2630,0		↗	30% ref 2012			
13.2	Résidentiel	GWh PCI	1 624	1 727	1 720	1 618	1 583	1 465	1 671		↗		3 093	3 294	3 271	3 099	3 048	2853,0	3254,0		↗	30% ref 2012		
13.2	Tertiaire	GWh PCI	2 295	2 319	2 363	2 141	2 168	2 017	2 234		↗		3 295	3 318	3 404	3 081	3 090	2888,0	3194,0		↗	40% ref 2012		
13.2	Transport routier	GWh PCI	1 102	1 110	1 110	1 065	1 088	916	1 107		↗		39	33	33	33	31	32,0	33,0		↗	20% ref 2012		
13.2	Autres transports	GWh PCI	60	64	63	60	60	46	53		↗		2 530	2 569	2 570	2 518	2 583	2168,0	2643,0		↗			
13.2	Agriculture	GWh PCI	3	2	2	2	2	2	2		→		139	145	143	157	138	94,0	107,0		↗			
13.2	Déchets	GWh PCI	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-	-	-	-	-	-					
13.2	Industrie + branche énergie pour Strasbourg	GWh PCI	1 520	1 524	1 482	1 513	1 691	1 549	1 681		↗													
	Consommation d'énergie finale par source (climat réel) :																							
13.2	chaleur et le rafraîchissement issus du réseau	MWh PCI									↗		413 046	476 065	473 150	466 905	525 191	593 609	676 664		↗			
13.2	électricité	MWh PCI									↗		3 450 748	3 539 731	3 503 854	3 430 594	3 434 332	3 157 490	3 396 636		↗			
13.2	Gaz naturel	MWh PCI									↗		3 111 002	3 291 672	3 489 844	3 241 740	3 314 019	2 953 994	3 282 742		↗			
13.2	Produits pétroliers	MWh PCI									↗		3 645 710	3 563 388	3 492 919	3 340 565	3 318 388	2 830 713	3 329 424		↗			
13.2	Production d'énergie totale	GWh	779	874	838	727	968	1 039	1 100		↗		911	1 033	1 003	905	1 159	1239,5	1332,1		↗			
13.2	Production d'énergie renouvelable totale	GWh	777	868	838	727	947	960	1 016		↗		902	1 022	997	899	1 132	1153,8	1241,4		↗			
13.2	Production d'électricité EnR totale	GWh	720	805	779	663	857	790	830,8		↗		736	821	793	676	871	804,8	851,6		↗			
13.2	PVA : consommation totale GPL, gaz de pétrole liquéfié, GNV, gaz naturel	litres et kg			12 332	12 849	14818	10524	17890	24688	↗	50000			126805	122090	126531	133171	226390	312418	↗	50000		
13.2	PVA : production de CO2	tonnes			725	713	675	523	571	582	↗	400			4 685	4 629	4 528	3 853	4 213	4 316	↗	3500		
13.3	Education à l'environnement : tout public sur site	Nb de pers.											7 544	6 872	7 688	8 799	5729	NC	7299	9365	↗			
13.3	Education à l'environnement : tout public hors site	Nb de pers.											228	921	366	268	402	322	2816	3942	↗			
15.5	Ouvrages construits pour la sauvegarde des crapauds	nb							4	4	→													
15.5	PLU : Surfaces en espaces contribuant aux continuités écologiques (ECCE)	ha												4210	4210	4210	4430	4430	4428		↘			
15.5	PLU : Linéaires de berges faisant l'objet d'une marge de recul	km												339	339	339	379	379	379		→			
16.7	Plateforme numérique : nombre d'abonnés	nb					4000	7600	15359	↗														
16.7	Plateforme numérique de la participation citoyenne : nb d'utilisateurs	nb				4 498	41200	40000	64160	80200	↗													
16.9	Naissances	nb	3886	3956	3921	3793	3843	3513																
17.14	Sciences participatives pour la biodiversité - nb d'animations	nb																		7				
17.17	Nombre de signataires de la Charte Tous Unis pour plus de Biodiversité	nb													95	102	114	-	90	↗				
17.17	Nombre de Signataires du Pacte pour une Economie Locale Durable	nb																91	121	↗				
18	Médiathèque Malraux : nb d'entrées/an	nb	595470	524 159	512184	488265	472804	211643	335854		↘													
18	Bénéficiaires de la Carte Atout Voir	nb											5436	4025	3670	4144	3925	1040	2088	2768	↗			
18	Nombre d'abonnés Carte Pass'relle	nb	60 963	67 464	72 465	73452	75873	52191	49470		↘							33415		41789	↗			
18	Nb de projets soutenus pour les pratiques artistiques amateurs	nb						21 associations 300 100 €	39 associations 505 600 €	51 associations 581600 €								21	39	58	↗			

Communication au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2023 pour la Ville de Strasbourg - communication.

Numéro V-2024-76

Les collectivités locales sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par leur statut d'employeurs, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires, elles sont un véritable moteur de l'action publique pour l'égalité. La ville et l'Eurométropole de Strasbourg sont deux acteurs activement engagés en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, tant en interne que sur leurs territoires.

En conformité avec l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (codifié à l'article L.2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales) et l'article 1^{er} du décret du 24 juin 2015, cette communication présente le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 pour la ville de Strasbourg.

Ce rapport a notamment pour objectif de sensibiliser à l'égalité femme-homme. Il comporte d'une part un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle et d'autre part un volet territorial concernant les politiques d'égalité menées.

Le présent document dresse un bilan pour l'année 2023 de l'état d'avancement de la politique de l'égalité menée par la ville de Strasbourg.

**Communiqué le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164991-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

RAPPORT ANNUEL 2023

Sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

VILLE DE STRASBOURG



DROITS DES FEMMES
& ÉGALITÉ DE GENRE



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	1
I. L'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines de la collectivité.....	2
A. Une politique de gestion des ressources humaines en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	3
B. Une collectivité irriguée par une culture de l'égalité.....	8
C. Une politique des ressources humaines favorisant l'articulation entre les temps de vie	10
D. Une collectivité œuvrant contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes	11
II. Irriguer le territoire d'une culture de l'égalité	16
A. Irriguer la ville par le débat	16
B. Consolider, dynamiser la commission plénière et structurer son plan d'action.....	21
C. Soutenir les initiatives locales et les projets spécifiques en faveur de l'égalité femmes-hommes.....	22
D. Prévenir et lutter contre le harcèlement de rue	23
E. Augmenter la présence symbolique des femmes dans l'espace public.....	24
F. Création et maintien de places d'hébergement pour les femmes victimes de violence	24
G. L'espace Égalité et la lutte contre les stéréotypes sexistes	25
III. Poursuivre la prise en compte de la question de l'égalité dans le cadre des politiques publiques. 27	
A. Politique sportive	27
B. Politique éducative.....	30
C. Politique culturelle	32
D. Participation citoyenne	36
E. Politiques sociales et de santé	36
F. Politique des relations européennes et internationales.....	38
G. Politique des finances publiques.....	39
H. Lutte contre les violences faites aux femmes	43
I. Lutte contre la précarité menstruelle	45
J. Politique de développement social urbain et politique de la ville	46
ANNEXES.....	51

AVANT-PROPOS

Accès à l'emploi, rémunérations, accès aux responsabilités professionnelles, associatives ou politiques, violences, précarité : entre les femmes et les hommes, la liste des inégalités est encore longue malgré les avancées incontestables de ces dernières décennies.

Les collectivités territoriales sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par leur statut d'employeurs, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires, elles sont un véritable moteur de l'action publique pour l'égalité. C'est la raison pour laquelle, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes réaffirme le rôle des collectivités territoriales pour atteindre une égalité effective. Son article 61 prévoit notamment que chaque collectivité et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants-es présente, chaque année, un rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'assemblée délibérante.

Ce rapport a notamment pour objectif de sensibiliser à l'égalité femmes-hommes. Il comporte d'une part un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle et d'autre part un volet territorial concernant les politiques d'égalité menées sur le territoire.

Conformément à ses engagements liés à la signature de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, la ville de Strasbourg a rendu public le 30 janvier 2022 son 3ème plan municipal pour les droits des femmes et l'égalité de genre 2022-2024.

Pour rappel, la Mission Droits des femmes a été créée en 2010. Elle est rattachée à la Direction générale des services et a vu le jour dans la foulée du premier acte politique fort exprimant l'engagement de la ville de Strasbourg en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre : la signature en 2010 de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale. Les objectifs qui composent les plans d'action portés par la Ville se réfèrent aux axes de la charte européenne. La Mission Droits des femmes a pour mandat d'assurer la coordination et la mise en œuvre desdits plans d'action qui se déclinent exclusivement dans le champ des compétences de la ville de Strasbourg, à l'exception de l'égalité professionnelle puisque la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg fonctionnent en administration fusionnée.

Le présent document dresse un bilan pour l'année 2023 de l'état d'avancement de la politique de l'égalité menée par la ville de Strasbourg, selon les trois objectifs définis dès 2012, reconduits et renforcés dans le 3ème plan :

- **Garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'administration ;**
- **Irriguer la ville d'une culture de l'égalité ;**
- **Soutenir, encourager et favoriser les initiatives et les politiques publiques en faveur des droits des femmes et pour l'égalité.**

I. L'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines de la collectivité

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg dont les administrations sont fusionnées (ci-après « la collectivité ») ont été précurseuses dans l'élaboration de plan d'action en matière d'égalité professionnelle¹. Le troisième plan (2022-2024)², dont un second bilan annuel est dressé ici, poursuit un objectif ambitieux : être un employeur exemplaire conscient de sa responsabilité sociétale.

S'inscrivant dans le cadre légal et réglementaire³, ce troisième plan d'action couvre l'ensemble des dimensions de l'égalité professionnelle : inégalités salariales, lutte contre le sexisme, traitement des situations de violences sexistes et sexuelles, recherche d'une articulation entre les temps de vie, ancrage d'une culture de l'égalité au sein de la collectivité. Il intègre également la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Pour ce faire, et conformément au premier axe du plan d'action consacré à la mise en place d'une organisation administrative en mesure de traduire dans une action efficace et pérenne la volonté et les orientations politiques, **la collectivité a structuré une gouvernance au service de l'égalité professionnelle**. En 2023, le **Comité de pilotage (COPIL) consacré à l'égalité professionnelle** a intégré l'adjointe à la Maire en charge de la Ville inclusive et la chargée de mission lutte contre les discriminations afin d'ancrer l'approche intersectionnelle de l'égalité professionnelle. C'est également dans cet esprit que **la Ville de Strasbourg a signé la Charte de la diversité le 15 mars 2023**.

Le présent document dresse le second bilan annuel de l'état d'avancement de la politique menée en matière d'égalité professionnelle au sein de l'administration de la collectivité. Construit à partir de l'article L132-2 du Code général de la fonction publique, il vise à mettre en lumière les principales avancées et actions qui ont caractérisé l'année 2023. Par ailleurs, **ce bilan constitue le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes** tel que prévu par l'article L. 2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales et par le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Poursuivant sa politique volontariste en matière d'égalité, la collectivité a maintenu les dispositifs qui avaient fait leurs preuves. Forte de sa nouvelle gouvernance et de l'engagement de ses agent-es, la collectivité a d'ores et déjà rendues concrètes des actions nouvelles et elle est déterminée à être un employeur exemplaire.

¹ Le premier plan d'action couvrait la période 2012-2016 et le deuxième la période 2017-2020.

² Plan adopté par la délibération eurométropolitaine du 17 décembre 2021 présentant le plan d'action pour l'égalité professionnelle 2022-2024 de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

³ Notamment la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

A. Une politique de gestion des ressources humaines en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

De nombreux indicateurs présents dans le Rapport social unique 2022 permettent d'avoir une vision à la fois globale et précise des (in)égalités au sein de la collectivité. Certains de ces indicateurs sont repris dans le présent bilan annuel afin de donner un panorama de la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité⁴.

Une collectivité paritaire



Des filières fortement genrées

Filière	Nombre de postes permanents 2022	soit en %	F en %	H en %
Technique	3095	46,27%	25,37%	74,63%
Administrative	1592	23,8%	78,83%	21,17%
Sanitaire sociale	893	13,35%	94,06%	5,94%
Culturelle	568	8,5%	71,27%	28,73%
Sécurité	142	2,12%	28,17%	71,83%
Animation	290	4,33%	74,48%	25,52%
Sportive	112	1,67%	34,82%	65,18%
TOTAL	6 692	100,00%	52,68%	47,32%

75% d'hommes dans la filière technique

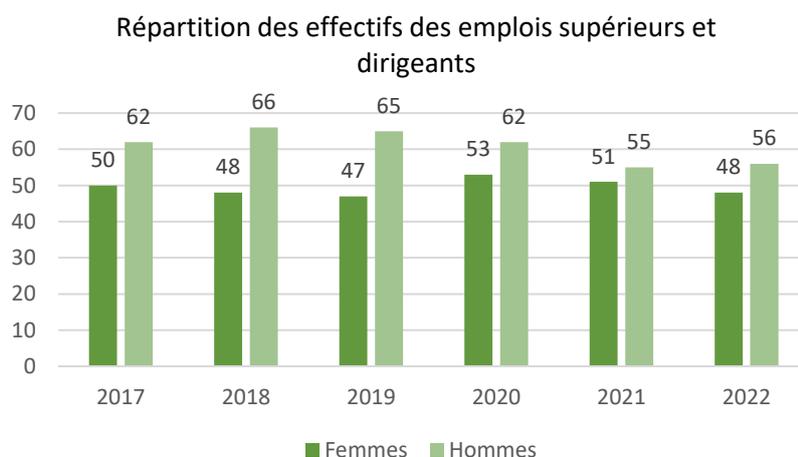
94% de femmes dans la filière sanitaire et sociale

⁴ Sauf indication contraire, les données incluent les titulaires et les agent·es contractuel·les de droit public sur emploi permanent.

Des effectifs plus ou moins paritaires selon les catégories statutaires

Catégorie d'emploi	Femmes en %	Hommes en %
A et A+	65,8%	34,2%
B	59,44%	40,56%
C	46,06%	53,94%

La part des femmes dans les emplois supérieurs sur les cinq dernières années



NB : sont inclus les emplois de DGS, DGA, Directeur-ice, Directeur-ice adjoint-e et chef-fe de service

Un recrutement favorable aux femmes

Répartition des agent-es recruté-es selon le statut par motif de recrutement et par catégorie hiérarchique

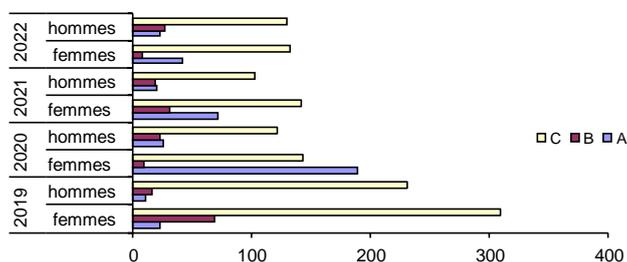
Motifs	A+		A		B		C		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Concours	0	2	4	3	8	3	3	1	24
Détachement	0	0	8	5	5	2	6	9	35
Mutation	1	0	19	6	7	7	16	19	75
Recrutement*	2	0	100	25	76	45	184	101	533
Réintégration	2	0	16	6	12	2	16	24	78
Total	5	2	147	45	108	59	225	154	745

* Les recrutements directs se décomposent comme suit en 2022 : 422 contractuel-les et 111 statutaires

Les évolutions de carrière en avancements et promotions

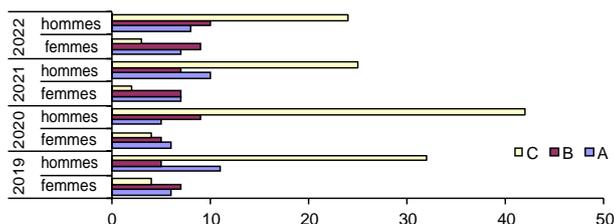
Nombre d'agent-es ayant bénéficié d'un avancement de grade par catégorie hiérarchique

	2018			2019			2020			2021			2022		
	femmes	hommes	total												
A	18	10	28	22	10	32	188	25	213	71	20	91	41	23	64
B	24	35	59	69	16	85	9	23	32	30	19	49	8	26	34
C	425	295	720	309	231	540	143	121	264	141	102	243	132	129	261
Total	467	340	807	400	257	657	340	169	509	242	141	383	181	178	359



Répartition des agent-es ayant bénéficié d'une promotion interne par catégorie d'emploi

	2018			2019			2020			2021			2022		
	femmes	hommes	total												
A	10	6	16	6	11	17	6	5	11	7	10	17	7	8	15
B	8	5	13	7	5	12	5	9	14	7	7	14	9	10	19
C	4	34	38	4	32	36	4	42	46	2	25	27	3	24	27
Total	22	45	67	17	48	65	15	56	71	16	42	58	19	42	61



Si les avancements de grade (passage à un grade supérieur) concernent majoritairement les femmes, les promotions internes (passage à un cadre d'emplois supérieur) sont à l'avantage des hommes. Cette différence est essentiellement due au fait que dans la filière technique, majoritairement masculine, le cadre d'emplois des agents de maîtrise permet aux adjoints techniques de bénéficier d'une promotion interne au sein de la catégorie C. Or, cela n'est pas dans le cas dans les autres filières.

En application du plan d'action transversal du Baromètre social 2021, plusieurs cafés RH ont été organisés en 2023 à destination de l'ensemble des agent-es afin d'expliquer les critères des promotions.

Des écarts de rémunération persistants mais en baisse et en dessous de la moyenne nationale pour les titulaires

Écarts de rémunérations annuelles brutes versées aux fonctionnaires sur emploi permanent rémunérés dans l'année par filière, toutes catégories confondues

Filière	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Écart (en %)	Écart en 2021 (en %)
Administrative	36 394 €	41 630 €	12,58%	14,63 %
Technique	33 543 €	35 270 €	4,90%	6,10 %
Culturelle	35 087 €	38 769 €	9,50%	9,00 %
Sportive	35 942 €	36 118 €	0,49%	2,78 %
Sociale	34 285 €	40 462 €	15,27%	18,52 %
Police municipale	40 899 €	43 972 €	6,99%	8,93 %
Animation	26 811 €	28 883 €	12,09%	8,15 %
Total	34 650 €	36 345 €	4,66%	5,54 %

→ À titre de comparaison, l'écart de rémunération brute entre les femmes et les hommes fonctionnaires dans fonction publique territoriale est de 4,8% en équivalent temps plein en 2021 (source : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, 2023).

4,66% le taux d'écart de la rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires, toutes filières confondues.

→ La baisse de l'écart de rémunération trouve une part d'explication dans les mesures adoptées au titre du RIFSEEP II qui visait, entre autre, à améliorer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Écarts de rémunérations annuelles brutes versées aux contractuel·les sur emploi permanent rémunérés dans l'année par filière, toutes catégories confondues

Filière	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Écart (en %)	Écart en 2021 (en %)
Administrative	33 896 €	43 465 €	22,02%	19,27 %
Technique	32 343 €	36 420 €	11,19%	11,71 %
Culturelle	31 972 €	39 150 €	18,33%	15,21 %
Sportive	25 104 €	28 790 €	12,80%	-2,75 %
Sociale	26 688 €	32 310 €	17,40%	22,39 %
Animation	24 868 €	25 342 €	1,87%	-2,17 %
Total	30 655 €	37 804 €	18,91%	20,50 %

→ En 2021, le niveau moyen de rémunération des femmes en équivalent temps plein est inférieur de 11,3 % en moyenne à celui des hommes pour les trois versants de la fonction publique confondus et l'ensemble des agent·es fonctionnaires et contractuel·les (source : Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, 2022).

Des inégalités dans le temps de travail

Un télétravail majoritairement féminin

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de femmes exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail	801	509	394	1 704
Nombre d'hommes exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail	384	286	187	857
	1 185	795	581	2 561

Un temps partiel très majoritairement féminin

Les agent-es titulaires à temps partiel (469) représentent 7,01% de l'ensemble des effectifs permanents (6 692) et 7,93% de l'ensemble des agent-es titulaires (5 917).

Les agent-es contractuel-les à temps partiel (18) représentent 0,27% de l'ensemble des effectifs permanents et 2,32% de l'ensemble des agent-es contractuel-les (775).

	Hommes		Femmes		Total
Catégorie A	14	2,87%	170	34,91%	184
Catégorie B	10	2,05%	114	23,41%	124
Catégorie C	30	6,16%	149	30,60%	179
Total	54	11,09%	433	88,91%	487

Les femmes représentent 88,91% de l'ensemble des agent-es à temps partiel. En 2021, elles représentaient 89,29%

Les temps partiels de droit, compris dans les chiffres ci-dessus, regroupent les agent-es exerçant à temps partiel sous les formes particulières suivantes :

- Raison familiale (élever un enfant, donner des soins à sa ou son conjoint-e, enfant ou ascendant-e à charge en situation de handicap)
- Certain-es travailleur-euses en situation de handicap

Une utilisation genrée des congés parentaux

Nombre d'agent-es comptant au moins une absence pour motif familial en 2021

	femmes					hommes				
	A+	A	B	C	total	A+	A	B	C	total
Congé de présence parentale					3					3
Congé parental		16	15	39	70					2
Dispo. pour élever son enfant de moins de 18 ans		1	1	13	15		1			5
Dispo. pour soins (conjoint-e, enfant, ascendant-e)		1		2	3					0
Dispo. pour suivre son ou sa conjoint-e	1	23	21	28	73	2	4	1	3	10
Total	1	41	37	85	164	2	5	1	10	18

→ Les différentes actions prévues au titre de l'égalité professionnelle visent à contribuer à un rééquilibrage des données tant sur le plan de la rémunération que sur celui de l'articulation des temps de vie.

B. Une collectivité irriguée par une culture de l'égalité

Afin de parvenir à une collectivité qui soit, tant en interne qu'à travers ses politiques publiques, porteuse d'une culture commune de l'égalité entre toutes et tous, un plan de formation pour tous·tes les agent·es a été déployé ces dernières années. Aux formations s'ajoutent diverses actions de sensibilisation qui permettent de couvrir l'ensemble des besoins liés aux projets de la collectivité, des directions, des services et des agent·es.

Dans le cadre du plan d'action pour l'égalité professionnelle, les formations et actions de sensibilisation relèvent de plusieurs axes : celui relatif au développement de la formation et de la sensibilisation en faveur d'une culture de l'égalité (axe n°3), celui sur l'articulation des temps de vie (axe n°4), celui visant à lutter contre les discriminations et à favoriser la mixité (axe n°6) et celui portant sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (axe n°7). Certaines formations sont dédiées à l'égalité professionnelle tandis que d'autres y participent indirectement en abordant des sujets relevant de l'égalité. Toutes contribuent à l'ancrage d'une culture commune de l'égalité professionnelle au profit de l'ensemble des agent·es, quel que soit leur métier, leur position hiérarchique ou leur statut.

❖ Formations dédiées l'égalité professionnelle⁵



→ Ces formations permettent d'aborder les mécanismes à l'origine des discriminations, de les replacer dans un contexte de travail et d'amener les agent·es à réfléchir à la manière dont elles et ils peuvent véhiculer des stéréotypes dans leurs relations professionnelles et, parfois, tenir des propos et/ou avoir des comportements de nature discriminatoire.

⁵ Les données de cette sous-partie correspondent aux effectifs ayant suivi les formations en 2023.

→ En 2023, plusieurs demandes ont émané de la part de chef-fes de service qui souhaitent que l'ensemble de leurs agent-es suivent ces formations. La formation *Lutter contre le sexisme au travail* a ainsi été suivie par 169 agent-es de la DEPN dont 136 hommes. La formation *Lutte contre les discriminations* a été suivie par 59 agent-es de la Direction des territoires dont 42 femmes et 17 hommes et par 14 agent-es de la Direction Évènements et Vie Associative dont 5 femmes et 9 hommes.

❖ Formations participant indirectement à l'égalité professionnelle

Formations liées aux à l'égalité femmes-hommes

787 agent-es

- **Intégrer l'égalité femmes-hommes dans les projets de développement social et de développement urbain** – 115 agent-es dont 90 femmes et 25 hommes
- **L'égalité filles-garçons dans les EAJE et les cours d'école** – 18 agentes
- **Les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement de rue** – 33 agent-es de la Police municipale dont 9 femmes et 24 hommes : formation consacrée à la prévention et au traitement des violences sexistes et sexuelles dans l'espace public
- **La budgétisation sensible au genre (budget et éga-conditionnalité)** – 56 agent-es dont 41 femmes et 15 hommes
- **L'écriture inclusive** – 301 agent-es dont 246 femmes et 55 hommes (chiffre ne prenant pas en compte les sessions de décembre 2023)
- **Colloque contre les violences faites aux femmes** – 382 agent-es inscrit-es et 252 agent-es présent-es dont 229 femmes et 23 hommes.
- **Formations spécifiques à la demande d'agent-es** : Les Droits des femmes, Les signes de maltraitance et de violences sexuelles, Les violences conjugales, Prévenir le risque prostitutionnel chez les jeunes – 12 agentes

Focus sur la BSG :

La Ville de Strasbourg s'est positionnée comme une collectivité française pionnière en matière de budgétisation sensible au genre. Le but est de développer une démarche permettant d'analyser le budget, sous l'angle des conséquences politiques publiques en matière de genre et d'égalité femmes-hommes. Pour déployer une telle démarche, 58 agent-es ont été formé-es afin d'être en mesure d'évaluer budgétairement les politiques publiques locales à la lumière du genre. La BSG va de pair avec la démarche portant sur l'éga-conditionnalité (cf. *infra* pp. 39 et s.).

Formations liées aux discriminations

31 agent-es

- Sensibilisation à la transidentité, pour mieux accueillir ce public – 31 agent-es dont 26 femmes et 5 hommes

Formations liées au handicap

177 agent-es

- L'accueil d'enfants porteurs de handicap dans le cadre scolaire et périscolaire (troubles dys, autisme et troubles du comportement) – 125 agent-es
- Cycle de sensibilisation à l'autisme – 23 agent-es
- L'accueil en médiathèque et l'accueil en CCAS des usager-ères présentant des troubles psychiques – 28 agent-es

- Langue des signes – 1 agent-es
- Formations s’inscrivant et contribuant à la pleine mise en œuvre de la Convention FIPHFP.

Formations Laïcité et Valeurs de la République

48 agent-es

Outre ces formations, des actions de sensibilisation ont été menées à l’occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes :

- Le 6 mars un café du management consacré à « **Être manageuse à l’Eurométropole venez partager votre expérience !** » et ouvert à l’ensemble des encadrant-es a permis d’aborder les stéréotypes liés au fait d’être une femme manager.

- Les 7 et 8 mars la Mission Droits des Femmes et Égalité de Genre, la Mission Lutte contre les Discriminations et la chargée de Mission Égalité Professionnelle sont allées à la **rencontre des agent-es de la Fédération et du Centre administratif** pour échanger et présenter les actions portées en faveur de l’égalité au sein de la collectivité.

- Les 6 et 9 mars, des **ateliers d’auto-défense féministe** ont été organisés à destination des agentes de l’Eurométropole en partenariat avec les associations Ru’elles et Allez les Filles → 70 inscriptions en quelques jours pour 30 places !

La diffusion d’une culture de l’égalité au sein de la collectivité repose également sur **l’ouverture de l’Espace Égalité à l’interne**. Entre janvier et juin 2023, 59 agent-es issu-es de la direction de la culture, de la direction de l’enfance et de l’éducation et tou-tes les services civiques ont pu visiter le lieu.



La **13^{ème} édition du Colloque Lutte contre les violences faites aux femmes** a fortement mobilisé les agent-es. Cette année, elles et ils étaient **382 inscrit-es dont 87% de femmes**. La mobilisation des agents hommes restent un défi sur lequel concentrer nos énergies en 2024.

C. Une politique des ressources humaines favorisant l’articulation entre les temps de vie

La réforme du temps de travail

La délibération eurométropolitaine relative à la réforme du temps de travail adoptée le 6 octobre 2023 est porteuse des valeurs de confiance et de dialogue dans les organisations managériales. La réforme promeut également l’introduction de nouvelles souplesses dans l’organisation du travail lorsque cela est compatible avec l’organisation et les nécessités du service public. La collectivité souhaite ainsi favoriser une meilleure articulation des temps professionnel et personnel des agent-es. Les dispositions inscrites dans la délibération, notamment celles relatives aux horaires variables, au temps partiel sur autorisation, au télétravail, à la gestion des jours de RTT ou encore aux autorisations spéciales d’absence et à l’expérimentation de la semaine en 4 jours, concourent à cet objectif.

Un élargissement du dispositif de don solidaire de jours de repos pour soutenir parentalité et aide

Conformément au décret n°2015-580 du 28 mai 2015 le dispositif de don solidaire de jours de repos a été élargi au bénéfice des proches aidants, des parents endeuillés et des agent-es ayant un engagement au titre de sapeur-pompier volontaire. Il s'agit d'accompagner au mieux les agent-es dans un moment de vie qui peut être particulièrement douloureux et/ou les agents-es exerçant une mission de proche aidant avec de lourdes responsabilités et souvent des difficultés à concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle. En s'occupant des personnes situées dans leur entourage, vulnérables, fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap, les proches aidants accomplissent au quotidien une mission essentielle. À noter que 60% des aidants en France sont des femmes.

Le Comptoir des services

Le dispositif du comptoir des services a poursuivi son activité en 2023 en augmentant à la fois son nombre d'abonné-es (+ 189 abonné-es) et la diversité de ses prestations (160 prestations en moyenne par mois).

599 agent-es abonné-es au 19
décembre 2023 dont 63,4% de femmes.

D. Une collectivité œuvrant contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes

Une communication non discriminante : l'écriture inclusive

Cette année 2023 a été marquée par la diffusion du guide *Pour une communication non sexiste*, accompagné d'un mémo, qui doit permettre d'harmoniser et moderniser nos pratiques en matière d'écriture inclusive. Une note a par ailleurs été adressée aux agent-es en ce sens.

En complémentarité avec cette diffusion, une offre de formation a été proposée à compter de juillet afin d'accompagner chacun-e dans la mise en application de ces nouvelles pratiques. Cette offre comprend un format court à destination de l'ensemble des agent-es et un format long qui s'adresse plus spécifiquement aux communicant-es pour une montée en compétences plus globale sur la prise en compte de la communication non discriminante dans l'ensemble de leurs projets.

Les formations ont été animées par l'Agence Mots-Clés, accompagné d'un CoTech composé de la communication interne, externe, de la référente handicap, de la chargée de mission Egalité professionnelle et de la Mission Lutte contre les discriminations.

24 sessions de formation ont été proposées dont 4 formats longs. Au total, 443 agent-es ont été formé-es dont une cinquantaine de communicant-es.

Une large majorité de participant-es estiment que la formation leur sera « très utile » pour leur travail (plus de 80%).

Un espace d'écoute et d'alerte : la cellule d'alerte et d'écoute

La cellule d'alerte et d'écoute de l'Eurométropole de Strasbourg est fondée sur l'article L. 135-6 du CGFP et du décret n°2020-258 du 13 mars 2020. Son champ de compétence matérielle a été étendu aux situations de souffrance au travail. Son fonctionnement repose entièrement sur des agent-es de la collectivité qui exercent d'autres fonctions à titre principal. Les chiffres ci-dessous sont issus du premier bilan annuel de la cellule d'alerte et d'écoute qui couvre la période du 19/09/2022 au 18/09/2023.

Répartition des saisines

Nombre de saisines	Saisines non retenues	Alertes recevables	Alertes irrecevables
71	9	58	4

Motifs des saisines non retenues

Refus anonymat	3
Refus signalement à la DRH	4
Absence de réponse	1
Courrier anonyme	1
Total	9

Répartition des alertes recevables et irrecevables par qualité et genre des alertant-es

	Femme	Homme	Total
Témoin	3	3	6
Victime	33	23	56
Total	36	26	62

Les femmes représentent 58,1 % des alertant-es (i.e. agent-es à l'origine d'une alerte, qu'elle soit recevable ou irrecevable). Cette part des femmes parmi les alertant-es est légèrement supérieure à celle que les femmes représentent parmi les effectifs (52,97 % selon le RSU 2022).

Répartition par genre, catégorie d'emploi et statut

	Apprenti-e	Contractuel-le	En détachement à l'EMS	Fonctionnaire	Fonctionnaire stagiaire	Total
Femme	1	2	1	29	3	36
A	1		1	8		10
B		1		9	1	11
C		1		12	2	15
Homme		1	1	24		26
A		1		4		5
B				2		2
C			1	18		19
Total	1	3	2	53	3	62

Les agent-es de catégorie A représentent 24,2% ; celles et ceux de catégorie B 21% et de catégorie C 54,8 %. La répartition par catégorie hiérarchique reflète celle de la collectivité : respectivement 22,98 %, 17,72 % et 59,3 % au titre du RSU 2022.

Là où la répartition entre catégories d'emploi parmi les femmes est presque égalitaire, la part des hommes de catégorie C parmi les alertants hommes est de 73 %. Cette part est légèrement supérieure à celle des hommes de catégorie C parmi l'effectif total des hommes : 68 % au titre du RSU 2022 (effectifs physiques des titulaires et contractuel-les).

Enfin, la part d'alertant-es sur poste permanent-es (contractuel-les, fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires) – 98,4% – est supérieure à celle des agent-es par rapport à l'effectif total : 6 692 agent-es permanent-es sur un effectif total de 8 325 en 2022, soit 80,4 %. Cette différence amène la cellule à préconiser une meilleure communication du dispositif auprès des agent-es non permanent-es.

Répartition des alertes recevables et irrecevables par genre, catégorie d'emploi et âge

	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65-69 ans	Total
Femme	3	3	2	6	9	4	2	6	1	36
A	1			3	3	2	1			10
B	1	1		2	2	1	1	3		11
C	1	2	2	1	4	1		3	1	15
Homme	1	4	3	3	7	3	4	1		26
A		2			2		1			5
B					2					2
C	1	2	3	3	3	3	3	1		19
Total	4	7	5	9	16	7	6	7	1	62

25,8 % des alertes sont émis par des agent-es ayant entre 45 et 49 ans, sachant que la tranche d'âge moyenne est celle des 40-44 ans tandis que la tranche d'âge médiane est celle des 45-49 ans. Les alertant-es sont donc plutôt des personnes en milieu de carrière. Ces chiffres reflètent l'âge moyen au sein de la collectivité : 46 ans (RSU 2022).

Répartition générale des alertes recevables par genre et catégorie d'emploi

Motif invoqué	Femme			Homme			Total général
	A	B	C	A	B	C	
Agissements sexistes		1	3				4
Discrimination	1		2			2	5
Harcèlement moral	1	1	4	1	1	7	15
Harcèlement sexuel			1			1	2
Menace	1		1		1	2	5
Souffrance au travail	8	9	14	5	2	16	54
Violence physique						2	2
Violence verbale	1		1	1		4	7
Total général	12	11	26	7	4	34	94

Les motifs sont ceux sur lesquels repose le dispositif d'alerte, conformément aux dispositions législatives et à l'arrêté métropolitain. **Ce sont les motifs invoqués par les alertant·es**, il ne s'agit donc pas de situations qui ont reçu juridiquement une telle qualification. Comme l'avant-propos le souligne, la cellule d'alerte et d'écoute ne remet pas en cause les propos tenus par les alertant·es. Les faits relatés peuvent donc être ou non avérés. De plus, pour une même situation un·e alertant·e peut exprimer plusieurs motifs, portant ainsi le nombre total de motifs invoqués à 94 pour 58 alertes recevables.

Par ailleurs, si les motifs réglementaires (ceux hors souffrance au travail) reçoivent une définition juridique, celle-ci n'est pas nécessairement connue de la part des alertant·es et elles et ils peuvent invoquer de bonne foi un motif sans que la situation reçoive juridiquement la définition correspondante. Ceci est notamment le cas pour les notions d'agissements sexistes, de harcèlement sexuel et de harcèlement moral. Dans les deux premiers cas, les alertant·es peuvent ne pas mentionner la catégorie juridique tout en relatant des faits qui relèvent de celle-ci. À l'inverse, dans le troisième cas, les alertant·es peuvent exprimer une situation de harcèlement moral sans que la situation soit juridiquement constitutive d'une telle situation mais du fait de l'intégration de la notion dans le langage courant. Dans le premier cas, la cellule a parfois catégorisé les faits pour l'alertant·e et dans le second cas la cellule a respecté le motif invoqué par l'alertant·e. Dans tous les cas, il s'est agi d'être en soutien à l'alertant·e et respectueux·se de sa parole.

Concernant la notion de souffrance au travail, cette dernière n'est pas juridique. Il s'agit de l'expression par l'alertant·e d'un ressenti. C'est donc une notion par essence subjective qui recouvre des situations diverses et nombreuses. Il peut ainsi s'agir de l'expression d'un mal être, du mot souffrance, d'une personne présentant des symptômes dépressifs, d'une personne exprimant « ne pas sentir bien » ou « être en pleurs », par exemple. **L'expression d'une souffrance au travail ne peut en aucun cas être remise en cause, que les faits soient par la suite avérés ou non. De plus, il n'existe pas de hiérarchie dans la souffrance.**

Orientations proposées aux alertant·es

Conformément au règlement de fonctionnement de la cellule d'alerte et d'écoute, tou·tes les alertant·es reçoivent un compte-rendu d'orientations, que leur alerte soit recevable ou non. Ces orientations sont adaptées à chaque situation et peuvent être vers des dispositifs internes à l'Eurométropole et/ou externes. La cellule ne remettant pas en cause la parole des alertant·es, toutes les orientations sont possibles dès lors qu'elles sont en adéquation avec les faits exprimés. Les orientations internes et externes mentionnées sont donc celles qui ont été conseillées, leur liste pourra être amenée à changer d'un bilan à l'autre.

Orientations internes

	Femme		Homme		Total général
	Témoïn	Victime	Témoïn	Victime	
Accompagnement avocat au dépôt de plainte	1	1		1	3
Compte-Rendu d'Incident	1			1	2
Déontologue				1	1
Hiérarchie		1		1	2
Médecine du travail	1	29	2	20	52
Préventeur-ice	1				1
RRH	1	1		3	5
Service EDC - DRH		5		2	7
Service social du travail		5	1	4	10
Non nécessaire	2	4	1	1	8

Orientations externes

	Femme		Homme		Total général
	Témoïn	Victime	Témoïn	Victime	
Associations d'aide aux victimes généralistes		3		3	6
Associations spécialisées		2			2
Dispositif MonPsy	1	15		11	27
GRETA		1			1
Ligne 3114		1		1	2
Maison de la Justice et du Droit		3		4	7
Médecin traitant	1	23		16	40
Psychologue ou psychiatre		8		1	9
Non nécessaire	3	4	3	2	12

II. Irriguer le territoire d'une culture de l'égalité

Le deuxième grand objectif à propos duquel la ville de Strasbourg s'est engagée lors de la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale concerne la diffusion d'une « culture de l'égalité » dans la ville.

Agir pour une égalité entre tous et toutes impose de faire comprendre, accepter et appliquer les droits et d'intervenir pour une modification des comportements, des représentations et des stéréotypes tant auprès des professionnel·les que des citoyen·nes, tant des enfants que des adultes.

Il s'agit aujourd'hui de continuer à diffuser une culture de l'égalité par des actions de sensibilisation, des campagnes d'information, mais aussi par un travail de concertation renforcé avec les associations locales et les différentes directions thématiques de la collectivité. Il s'agit aussi de renforcer le soutien de la Ville aux initiatives portées localement par les associations au bénéfice de l'égalité femme-homme.

Pour 2022-2024 le plan d'action intègre les axes de travail suivants :

- Irriguer la Ville par le débat ;
- Consolider et dynamiser la commission plénière ;
- Soutenir les initiatives locales et les projets spécifiques en faveur de l'égalité femme-homme ;
- Prévenir et lutter contre le harcèlement de rue ;
- Augmenter la présence symbolique des femmes dans l'espace public ;
- Explorer l'opportunité et les besoins d'un lieu assurant un parcours coordonné et un accompagnement des femmes victimes de violences ;

Voici le bilan pour 2023, des actions phares réalisées dans l'Axe II.

A. Irriguer la ville par le débat

Les moments forts et identifiés de la mobilisation autour des questions de droits des femmes que sont le 8 mars (journée internationale de lutte pour les droits des femmes) et le 25 novembre (journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes) sont l'occasion de la mise en place d'actions spécifiques et de moments d'information dans les quartiers. Le choix est fait d'organiser des temps forts à l'occasion de ces deux journées, de soutenir les associations et les territoires qui souhaiteraient porter des actions et de multiplier d'autres formes et moments d'information : conférence, diffusion d'information, autre.

Depuis 2010, le choix des actions et des thèmes abordés est partagé avec les membres de la commission plénière égalité femmes-hommes pilotée par la Ville, au titre de l'expertise de terrain des associations qui la composent.

8 mars 2023 : Journée internationale de lutte pour les droits des femmes – En scène pour l'égalité !



Cette année encore la Mission a organisé une **vaste campagne de communication** dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes (8 mars), autour du slogan « En scène pour l'égalité ! ». L'intention du slogan était de valoriser la dimension émancipatrice et féministe de l'art et de ses pratiques individuelles et collectives. Ce travail s'est fait de concert avec les associations membres de la Commission Plénière, la Direction de la Culture, les Directions de territoires, ainsi que la Direction de la communication.

Autour de ce slogan, 3 temps forts portés par la Mission ont été organisés :

- **Toutes en scène** : Le samedi 4 mars, au théâtre de HautePierre, a été co-organisé par la Direction de la culture, la Direction de Territoire Cronenbourg-HautePierre-Poteries-Hohberg-Forge, et la Mission, une scène amateur 100% féminine, précédée par une marche exploratoire.
 - **Impacts** : mise en lumière de plus de **80 artistes féminines**, **200 à 300 personnes dans le public**, programmation co-construite avec **10 associations** culturelles, grande réussite d'un projet co-porté par 3 Directions.



- **Hommage à Gisèle Halimi et marche solidaire** : Le mercredi 8 mars, la traditionnelle marche du 8 mars, organisée par la ville, a été ouverte à 18h par un hommage à Gisèle Halimi sur la place renommée en son nom. Après la marche les associations membres de la commission plénière et les agent·es mobilisé·es pour le 8 mars ont été invités à un temps convivial.
 - Impacts : **entre 300 et 400 personnes présentes** à la marche.
- **Soirée d'Olympe « BD & Luttés féministes »** : Le vendredi 10 mars, une soirée d'Olympe a été organisée sur le thème de la bande dessinée et des luttes féministes. Pour en échanger, la soirée réunissait, en format table-ronde, des autrices, éditrices et expertes de la bande-dessinée.
 - Impacts : Salle pleine, **62 personnes présentes** à la soirée.

À l'interne, 3 actions phares ont été menées à destination des agent·es de la collectivité :

- **Café du management « Être manageuse à l'Eurométropole venez partager votre expérience ! »** : Le lundi 6 mars, le café du management invitait les manageuses à venir partager leurs expériences et leurs difficultés.
- **Rencontre avec les agent·es** : Les 7 et 8 mars, respectivement à la Fédération puis au CA, entre 11h et 13h, la Mission Droits des Femmes et Égalité de Genre, la Mission Lutte contre les Discriminations et la chargée de Mission Égalité Professionnelle sont allées à la rencontre des agent·es pour échanger et présenter les actions portées en faveur de l'égalité.
- **Atelier d'auto-défense féministe** : Les 6 et 9 mars des ateliers d'auto-défense féministe ont été organisés à destination des agentes de l'Eurométropole en partenariat avec les associations Ru'elles et Allez les Filles.
 - Impacts : **70 inscriptions** en quelques jours pour **30 places**.

Parallèlement les Directions de Territoire (DT) se sont engagées au travers de 2 actions phares :

- **Parcours engagé** - Conseil des XV, Bourse, Esplanade, Krutenau : Projet porté par la DT pour la 2ème année consécutive d'un parcours reliant différentes fresques réalisées par les enfants des écoles, collèges et Centres socioculturels du territoire avec des artistes locales engagées. Les enfants ont été préalablement sensibilisés par le CIDFF. Cette année, le parcours a été inauguré le 8 mars, lors d'un temps fort place de Zurich de 14h à 16h30 où des stands étaient tenus par une dizaine d'associations locales.
 - Impacts : **200 à 250 enfants sensibilisé·es**, forte mobilisation des associations, **150 personnes** au temps fort.
- **Marche exploratoire** – Cronenbourg Hautepierre Poteries Hohberg - Forges : La soirée « toutes en scène » a été précédée d'une marche exploratoire dans Hautepierre, avec des adolescentes du quartier, organisée par la direction de territoire.
 - Impacts : **5 habitant·es** présent·es à la marche dont 3 collégiennes

AU TOTAL, on estime que les actions mises en œuvre pour le 8 mars par la Ville ont touché **entre 1000 et 1500 personnes**.

Par ailleurs, pour valoriser et soutenir les actions des associations et des divers acteurs et actrices de la ville engagé-es pour le 8 mars, la Mission a de nouveau coordonné la **création du programme de l'ensemble des événements en lien avec cette journée.**

- **Impacts** : **43 événements relayés** dans le programme sur l'ensemble du mois de mars (événements dans l'espace public, conférences, temps d'échanges, expositions, performances artistiques, ateliers, etc.).

25 novembre 2023 : journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes – colloque annuel sur le thème « Santé des femmes : se reconstruire ».

Ce colloque était le 13^{ème} organisé par la Ville (Mission droits des femmes et égalité de genre) et se place comme un moment phare du calendrier des actions locales autour de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes (25 novembre). Il continue à être le fruit d'une réflexion portée par les membres de la commission plénière « égalité femmes - hommes » animée par l'élue en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre.



Cette année, le thème de cette journée était celui de l'impact des violences systémiques sur la santé des femmes et des ressources qui existent pour apaiser les souffrances et nous émanciper, individuellement et collectivement, des violences patriarcales. **Pinar Selek** nous a fait l'honneur d'être la grande témoin de la journée.

En plus de la programmation habituelle (apports théoriques en matinée, partage de ressources et de pratiques à destination des professionnel·les l'après-midi, agora associative, safe place pour échanger avec des travailleurs et travailleuses sociales), les actions suivantes ont été organisées :

- Exposition « Sexisme : la fabrique des filles » de l'ASTU ;
- Temps de dédicaces avec la librairie Quai des Brumes ;
- Actions de sensibilisation par la DT Bourse-Esplanade-Krutenau-Conseil des XV avec une communication sur les numéros d'urgence à destination des habitant-es.

Nombre de participant-es au colloque : environ **1100 personnes en salle** et **300 personnes en streaming** (pour **1368 inscriptions** dont 342 agent-es et 87% de femmes).

Les Soirées d'Olympe

La collaboration avec la Médiathèque Olympe de Gouges s'est poursuivie cette année avec les soirées d'Olympe : temps de débat et d'échanges sur les enjeux relatifs à l'égalité femmes-hommes et l'actualité des problématiques féministes.

Les temps forts cette année :



- **10 mars : « BD et luttes féministes »** avec Catherine Beaunez, dessinatrice de presse et bédéaste, Emilie Clarke, illustratrice et autrice de bande-dessinée, Elise Ponce, éditrice et créatrice du podcast Auriculaire. En lien avec la thématique choisie pour le 8 mars.



- **27 juin : « La place des femmes dans les jeux vidéo »** avec Valentine Royaux, doctorante à l'université de Strasbourg, Maud Bleu, représentante de Women in Game France, Virginie Lozay, créatrice de jeux et Vice-présidente de Strasbourg Games Community.



- **17 octobre : « De la lutte contre le sida à la santé des minorités »** avec la chercheuse Elise Marsicano et le chercheur Gabriel Girard. En lien avec l'exposition « Au temps du SIDA » présentée au MAMC de Strasbourg.

En 2023 nous avons poursuivi le travail entamé en 2022 pour préciser le format des soirées et toucher le plus grand nombre :

- L'artiste **Nadia Diz Grana** réalise l'ensemble des visuels des soirées, ce qui leur donne une identité graphique facilement identifiable.
- L'animation est assurée par **Cécile Becker**, journaliste.
- Des compte-rendu graphiques sont réalisés par **Hélène Bléhaut**. Voir un exemple : <https://online.fliphtml5.com/ncmyk/lreh/>

Autres temps d'informations de la Mission

- **Accueil du HCE à l'occasion du 25 janvier, journée internationale de lutte contre le sexisme** : le 24 janvier la Ville de Strasbourg a accueilli le Haut Conseil à l'Égalité (HCE) à l'hôtel de ville pour le lancement de son rapport de 2023 sur l'état du sexisme en France et des 10 ans du HCE. Suite à cette présentation, s'est tenue une table-ronde sur la diplomate féministe, sujet de travail du HCE, en présence de Véronique Bertholle élue de compétence et qui a permis de mettre de l'avant les actions de la Ville dans ce domaine. L'inscription à la soirée était ouverte au grand public, et a été relayée dans les milieux associatifs et étudiants.
- **Tenue d'un stand pour la Mission droits des femmes et égalité de genre et le groupe genre et ville au Festival des possibles le dimanche 4 juin.**

L'édition d'outils d'informations et de communication

Nous poursuivons le travail de veille informative sur les sujets des droits des femmes avec :

- **Une newsletter mensuelle informatisée : 2 367 destinataires**
- **Une page Facebook** suivie par **2 800 abonné-es (+ 200 en un an)**.
- **Un onglet « égalité droits des femmes » sur le site Internet de la Ville**
- **La production et diffusion du 3e plan d'action** droits des femmes et égalité de genre dans un format accessible au grand public.
- **La production et la diffusion d'outils de sensibilisation** : mise à jour de l'affiche avec les dates clé pour l'égalité entre les femmes et les hommes, violentomètre, affiche avec les numéros d'urgence nationaux et locaux, flyers genre et ville, marque page de présentation de la Mission qui relaie vers le site, la page facebook et la newsletter.

B. Consolider, dynamiser la commission plénière et structurer son plan d'action

La forme choisie pour permettre la rencontre formelle et régulière des membres du réseau local d'intervenant-es auprès des femmes est celle d'une commission plénière égalité femme-homme. L'objectif est de favoriser l'interconnaissance, de mettre en commun toutes les informations jugées intéressantes, de proposer un moment de débat autour de questions d'actualité sur la thématique des droits des femmes et de l'égalité de genre et de déterminer en commun des actions ou projets.

Instaurée dès 2010, cette commission est composée d'une trentaine de membres, acteurs et actrices intervenant dans le champ de la prévention, de l'information sur les questions d'égalité, de l'accueil et de l'accompagnement des femmes en difficulté.

Cette Commission s'est réunie à plusieurs reprises cette année avec comme temps forts collectifs :

- **Les commissions plénières** qui ont eu lieu à 3 reprises dans l'année ;
- **Les groupes de travail 8 mars (3 sessions) et Colloque (8 sessions)** qui ponctuent les actions d'animation de réseau de la MDFEG tout au long de l'année ;
- **La mobilisation des associations pour l'édition 2023 du Village des associations** : la Maison des associations de Strasbourg a choisi pour la 2^e année consécutive de consacrer une place entière à la question de l'égalité de genre ;
- Un **Groupe de travail sur la précarité menstruelle**

Pour poser les bases du « travailler ensemble » au sein du groupe de travail colloque une **charte d'engagement et de règles de fonctionnement** a été rédigée et approuvée par la Commission Plénière en mars 2023.

C. Soutenir les initiatives locales et les projets spécifiques en faveur de l'égalité femmes-hommes

La Ville participe au financement de dispositifs d'aide à la vie quotidienne des femmes : dispositifs d'insertion notamment économique, dispositifs de mise en sécurité de femmes victimes de violences etc. Par ailleurs, elle finance des associations pour leurs projets et actions auprès de femmes et pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Mission droits des Femmes	
Planning Familial 67	40 000
CIDFF 67	45 000
Mouvement du nid	27 500
Solidarité Femmes 67	40 000
Ru'Elles	2 500
DBSP Stop au Sexisme	5000
Cimade	4 000
Plurielles	9000
Sturm Production	5000
Senrisque	2500
OLF 67	1200
Projets Politique de la Ville	22 000
TOTAL	203 700

Le versement de subventions aux associations pour lesquelles la Mission est référente :

- Ont été revalorisées dès 2021 les subventions de fonctionnement versées aux associations partenaires historiques en charge de l'accueil, l'accompagnement, le soutien des femmes victimes de violences (CIDFF, Mouvement du Planning familial, SOS femmes solidarité, mouvement du Nid) ;

- Volonté d'assurer que d'autres subventions puissent être versées à des associations dont les actions méritent un soutien au gré de leur projet ou pour des projets innovants.

D. Prévenir et lutter contre le harcèlement de rue

Prévention du harcèlement sexiste et sexuel dans les événements de l'été

La Ville s'est mobilisée dès 2021 avec ses partenaires associatifs et institutionnels afin de mener des campagnes de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'espace public (affichage public, communication numérique, mobilisation de la presse, campagne de prévention dans les transports en commun en 2022, etc.).

En 2023, la Ville a souhaité aller plus loin en mettant en place un dispositif de sensibilisation et de prévention contre les violences sexistes, sexuelles et LGBTIphobe, lors de deux événements de l'été organisés en régie : la **fête de la musique le 21 juin** et le **14 juillet**. Cette action a été menée par la mission Droits des Femmes, le groupe Genre et Ville, le service Prévention Urbaine (SPU), la direction Événements, ainsi que la Direction de la Communication, en partenariat avec les associations Ru'elles, DBSP, le Planning Familial et Ithaque.

Ce projet a mobilisé plusieurs dispositifs :

- **Stands de sensibilisation et « safer zone »**, installés sur 2 places de la ville (place St Etienne et place d'Austerlitz).
- **Campagne de communication** autour du slogan « Quand je sors faire la fête c'est pas pour flipper » et « Strasbourg Ville féministe »



Nombre de personnes touchées : environ **2 500 personnes** sont passées aux stands des associations, **2 victimes** ont trouvé secours, nombreux retours sur le sentiment de sécurité que ce type de dispositif amène.

Projet Shine : formation sur les violences sexistes et sexuelles en milieu nocturne

La collectivité a porté en 2022 le projet SHINE (Sexual Harassment in Nightlife Entertainment Spots), qui avait pour objet de créer une culture commune chez les acteurs et actrices de la nuit en matière de prévention du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes. En 2023, la collectivité a souhaité poursuivre cette dynamique en mettant en place une formation spécifique dédiée à ces acteurs et actrices. Ainsi, le SPU a piloté un programme de formation construit avec l'État, l'UMIH et le CIDFF.

Une première journée de formation a été organisée le 4 octobre 2023. Elle a réuni **8 partenaires associatifs** et **17 établissements** de la nuit.

E. Augmenter la présence symbolique des femmes dans l'espace public

Les femmes sont aussi nombreuses dans la société que les hommes, pourtant elles sont moins visibles dans l'espace public. À Strasbourg, seules 16% des rues dénommées d'après des personnes le sont d'après des femmes. L'une des manières pour une ville de leur donner leur place et de respecter le principe démocratique de l'égalité est de dénommer rues et espaces publics avec des noms de femmes.

La Ville a souhaité dès 2009 inverser la tendance pour se diriger vers plus d'égalité et s'est engagée à attribuer plus de noms de femmes aux rues et espaces. La Commission de dénomination des rues a intégré cet objectif dans ses décisions et dans sa composition en intégrant l'Élue en charge des droits des femmes. La Commission examine aussi les dénominations des écoles, selon les mêmes principes.

En 2023, ces intentions se sont déclinées comme suit :

- **Douze nouveaux espaces publics ont ainsi reçu leur nom, dont neuf d'après des femmes :**
 - Cronembourg nord : rue Alice Agnès GAGNIEU, rue Lise MEITNER, rue Maria CUNITZ
 - HautePierre : Promenade Céleste ALBARET
 - Port du Rhin : Allée Maria VÉRONE, allée Marguerite DURAND, allée Jo COX
 - Poteries : Promenade Marcelle CAHN, allée Émilie GROSS

F. Création et maintien de places d'hébergement pour les femmes victimes de violence

Dès l'été 2020, la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg se sont engagées à renforcer l'offre d'hébergement sur le territoire pour les personnes vulnérables et ont décidé de soutenir l'ouverture de nouvelles places avec l'ambition d'atteindre 500 places à l'échelle du mandat.

Concernant plus spécifiquement l'Appel à projets 2020 :

- 104 places ont été créées : 74 places pour des femmes victimes de violence, avec ou sans enfants et 30 places pour des ménages aux droits incomplets (avec enfants).
- L'ouverture des places en 2020 a débuté au 1er novembre 2021 et tout au long du 1er semestre 2021 pour un montant global délibéré en 2020 de 112 596 € et 693 500 € en 2021.
- Et pour 2021, un appel à projet EMS avec la création de 5 places pour hommes auteurs de violences.

En terme d'actions opérées :

- Création de ces places en logements diffus ou en collectif (en urgence) pour femmes avec ou sans enfants via plusieurs associations : Femmes solidarité 67, Home Protestant, Arsea-Gala en lien avec le Mouvement du Nid et le CIDFF ;
- L'objectif est de proposer un accompagnement global du ménage intégrant le volet juridique notamment ;
- Mise en place de COPIL régulier de suivi avec construction en cours d'indicateurs.

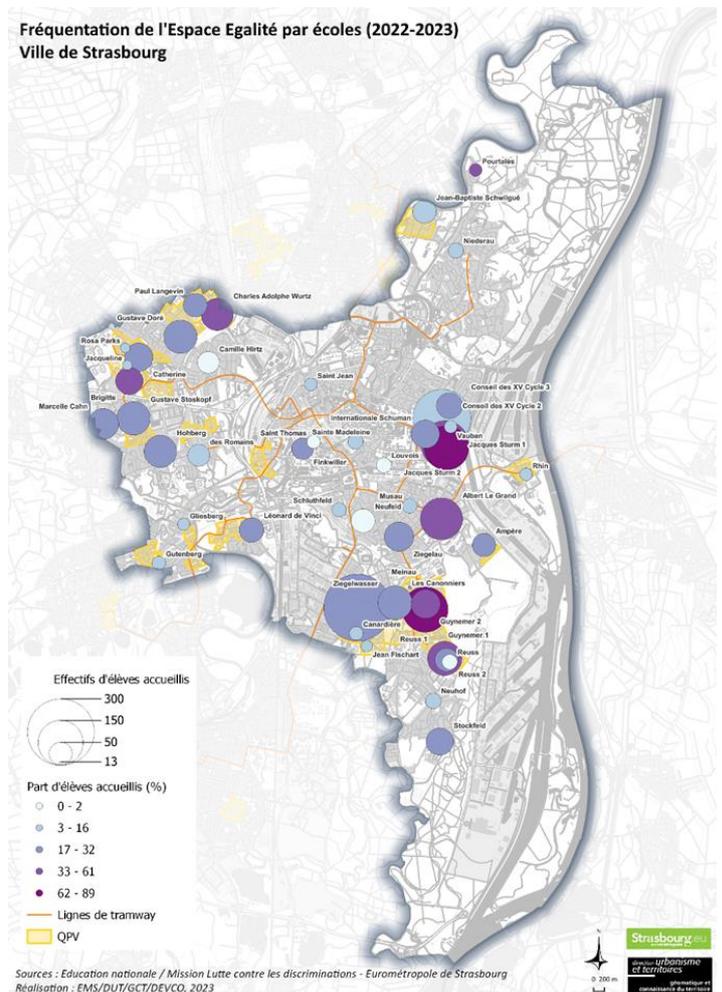
G. L'espace Égalité et la lutte contre les stéréotypes sexistes

L'espace Égalité abrite un parcours unique en France, interactif et ludique. Il s'adresse spécifiquement aux enfants, afin de développer leur esprit critique. L'ensemble des critères de discrimination y sont abordés. La prévention et la sensibilisation aux discriminations basées sur le genre ou le sexe sont intégrés à ces actions éducatives.

L'Espace Égalité est un outil fort pour lutter contre les stéréotypes :

- o Plus de 10 000 personnes accueillies depuis septembre 2021: 75% d'élèves des écoles, primaires, 10% de collégien·nes, 4% de professionnel·les et futur·es professionnel·les
- o 10% d'écoles de l'EMS (hors Strasbourg)
- o Un partenariat fort avec les associations d'éducation populaire
- o Création de nouveaux outils (harcèlement, antisémitisme...)

La mission lutte contre les discriminations contribue également à rendre visible les questions d'égalité dans la ville : chemin des droits LGBTQI, projets dans le cadre du budget participatif (fresque, place des droits des enfants...)





Mentionnons également la coordination par la MLCD **d'un groupe de travail sur l'éducation à la vie sexuelle et affective** composé d'associations locales et de représentant-es de la ville de Strasbourg. L'objectif étant de produire des outils pédagogiques sur le sujet.

III. Poursuivre la prise en compte de la question de l'égalité dans le cadre des politiques publiques

Le troisième objectif visé par la ville de Strasbourg dans son 3^{ème} plan d'action pour les droits des femmes et l'égalité de genre concerne l'intégration transversale dans les politiques publiques des enjeux des droits des femmes et de l'égalité de genre.

Au vu de ses compétences, la Ville dispose de nombreux leviers d'action, soit en maîtrise d'ouvrage, soit par le biais d'incitations ou de partenariats. À travers les missions « lutte contre les discriminations » et « droits des femmes et égalité de genre », et la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques qu'elle porte, la Ville souhaite développer une culture de l'égalité qui irrigue l'ensemble de ses engagements sur le territoire.

Il s'agit d'intervenir sur les diverses politiques municipales, (éducation, social, prévention et lutte contre la délinquance) comme la Ville s'y est engagée depuis 2010.

Est présenté ci-dessous, non pas un relevé exhaustif, mais un panorama large sur les principaux axes de travail des actions menées en 2023, avec des exemples choisis.

A. La politique sportive

La pratique sportive est marquée par les inégalités entre les genres et les discriminations à l'encontre des femmes.

Celles-ci ont un moindre accès aux activités sportives, en particulier de haut niveau, aux postes de responsabilité, et aux médias sportifs. Le milieu sportif peut aussi être source de perpétuation de stéréotypes genrés renforçant les rapports sociaux inégalitaires. Le développement d'une offre d'activités physiques et sportives pour le public féminin permet alors à la fois de favoriser l'égalité dans le domaine sportif et de favoriser une culture de l'égalité dans l'ensemble de la société.

Engagée de longue date en faveur de l'égalité femmes-hommes, la direction des Sports porte en ce sens différents projets.

Inclusion sportive en direction des femmes exilées et étrangères

De septembre 2022 à aout 2023, différentes actions ont été portées à destination des femmes migrantes : apprentissage du vélo, initiation à la réparation de vélo, apprentissage de la natation et prévention des risques en milieu aquatique naturel (plan d'eau), apprentissage du patin à glace, découverte et initiation de pratiques (yoga, marche nordique,) etc.

Le projet a été labellisé Impact '2024' par le Comité d'organisation des jeux Olympiques (COJO). Ce sont au final 350 femmes qui ont été rejointes par cette action.

Améliorer l'accès aux activités physiques et sportives pour le public féminin avec une offre de créneaux spécifiques:

- Le développement de 4 créneaux de pratiques sur le créneau méridien en période scolaire et également pendant les animations estivales

- Un créneau sport famille le dimanche sur HautePierre et Baggersee pour favoriser le sport parents-enfants

Inciter les adolescentes (13/17 ans) des QPV à pratiquer en club

Suite aux travaux portant sur la budgétisation sensible au genre menés au sein de la Direction, les données sexospécifiques collectées ont mis en évidence la très faible participation des adolescentes à la Bourse d'aide à la licence sportive (BALS). Selon les données de 2022/2023, **147 adolescentes de 13 à 17 ans bénéficiaires sur 928 filles sur un total de 2833 délivrances de BALS** (représentant 1/3 des bénéficiaires en proportion identique aux moyennes strasbourgeoise et nationale).

La Direction des Sports s'est fortement mobilisée cette année pour encourager la pratique sportive des adolescentes avec notamment :

- Actions de portes ouvertes dans les clubs
- Sensibilisation dans les collèges et les lycées
- Mobilisation et sollicitation des petites structures
- Valorisation de la place des femmes et de leurs responsabilités au sein des clubs
- Développement des créneaux loisirs mixtes
- Mobilisation des réseaux et médiatisation pour faire connaître les offres sportives
- Campagne de communication pour les 13 – 17 ans
- Communication plus importante sur l'engagement des parents dans les clubs
- Action sociale du SATH sur la précarité menstruelle et la pratique sportive en période de règles

Étude de l'Observatoire du sport et l'Unistra sur la participation féminine dans les clubs

Avec cette étude réalisée au 1^{er} trimestre 2023, la Direction a souhaité mesurer la part de femmes bénévoles dans les clubs sportifs et analyser leur perception de la pratique sportive. Il s'agissait in fine de :

- Sensibiliser les clubs labellisés à une démarche proactive dans le domaine de l'application de l'égalité de genre et de mixité au sein des structures en proposant des temps forts (portes ouvertes, sensibilisations) ;
- Créer un écosystème d'acteurs autour de la pratique sportive féminine qui partagent les mêmes valeurs et peuvent contribuer à l'amélioration de cette situation.

Le questionnaire a été adressé aux clubs labellisés « Sport Citoyen » qui évoluent sur les 5 quartiers éligibles à la Cité Éducative (Elsau, Montagne-verte, Neuhof, Meinau, HautePierre).

1^{ers} résultats de cette enquête :

- Au sein des petits clubs sportifs, **les femmes représentent 31% des licenciées** ;
- A l'inverse, au sein des clubs omnisports, **les femmes représentent approximativement et en fonction des disciplines 45 à 50% des licenciées** ;
- Pour les clubs comptant 10 bénévoles, les hommes sont majoritaires. 25 structures sur 30 offrent une discipline spécialement féminine ;
- Cependant la participation des femmes à ce créneau est faible (pas de souhait de faire de la compétition, différence de niveau de jeu avec les hommes) ;
- Présence d'étudiantes chez les bénévoles et licenciées, **peu de femmes aux postes de direction des clubs** ;

- 80% des femmes interrogées pratiquent le sport dans leur club ;
- La tranche d'âge des 15-18 ans restent peu représentée chez les licenciées.

Promotion et valorisation du sport féminin

Dans le cadre du label Terre de jeux des actions de promotion du sport féminin et des athlètes féminines ont été organisées en 2023 :

- Soutien du sport féminin de haut niveau : les athlètes individuelles de la team JOP sont soutenues, et en contrepartie sollicitées pour des actions sociales, notamment dans les écoles (ex : Semaine Olympique et Paralympique), afin de valoriser le sport féminin. Pour la saison 2023-2024, 11 athlètes féminines sont soutenues (57 000 €).
- Communication sur les événements sportifs encourageant la pratique sportive des femmes.

En parallèle la Direction des Sports poursuit son soutien aux manifestations sportives féminines et encourage le développement du sport de haut niveau féminin :

- Soutien aux manifestations sportives féminines : Internationaux de tennis féminins en mai 2023 (42 000 €) et Strasbourgeoise (8 000 €)
- Soutien au Strasbourg Achenheim Truchtersheim Handball (SATH) pour l'organisation de plusieurs matchs de D1 féminine à Strasbourg et mise en place d'actions sociales ciblées sur des publics féminins (précarité menstruelle, étudiantes...) (50 000 €)
- Soutien au RCSA féminine évoluant en D2, avec pour ambition d'accéder au plus haut niveau national à moyen terme (36 000 €).

Viser l'équilibre entre les femmes et les hommes dans les pratiques sportives

Dans la poursuite des préconisations émises dans le cadre du travail portant sur la BSG, la Direction des Sports a posé des actions fortes afin de soutenir une participation croissante des femmes aux sein des associations sportives soutenues financièrement par la Ville :

- Évolution du dispositif de soutien aux associations sportives avec la mise en place d'un bonus (points comptant pour le calcul de la subvention de fonctionnement), visant à promouvoir plus de mixité dans les disciplines sportives (pratique et gouvernance des clubs)
- Renforcement des interventions de lutte contre les discriminations et le sexisme (conventions avec les clubs, soutien aux initiatives spécifiques, et interventions des services civiques).

Penser l'aménagement des équipements sportifs dans une perspective de construction sensible au genre dans le cadre des nouveaux projets de pratique libre et des nouveaux équipements

En 2023, la Direction a favorisé la mise en œuvre d'actions favorisant une prise en compte du genre dans les nouveaux projets d'aménagement sportifs avec :

Cahier des charges afin de soutenir l'accès et l'appropriation des équipements sportifs par les femmes :

- Intégration des préconisations sensibles au genre dans les cahiers des charges des équipements et aménagements sportifs : zone de culture urbaine, gymnase Solignac, plaines sportives, agrès sportifs (reste à finaliser)

Équipement en libre accès : création d'espaces sportifs en libre accès/ diversification de l'offre

- Privilégier une activité ni exposée de la rue, ni cachée ;

- Accès non bloqué en impasse, toujours plusieurs voies de sortie ;
- Disposition des agrès permettant de ne pas exposer le corps de la femme de façon gênante, le regard des agrès préférés des hommes ne porte pas sur les agrès utilisés par les femmes.
- Attention portée à l'éclairage
- Régulation par les éducateurs-trices sport de la Ville (en projet)

Désignation d'un terrain de football par le nom d'une personnalité féminine

- Terrain annexe du stade de l'III nommé Stade Alice Milliat, sur budget participatif : nom d'une femme pionnière pour la pratique du sport donné au stade, design adapté - affichage « pas de file hors-jeu » - « l'égalité ma prochaine victoire », etc ...

B. La politique éducative

Au quotidien, les enjeux de l'égalité filles-garçons concernent tous les âges et tous les lieux, de la maternelle au lycée et à l'université. Les déterminants sont nombreux et présents partout, visibles ou non : dans la configuration et l'appropriation de l'espace scolaire (toilettes, cours de récréation...), dans les relations entre élèves, dans les interactions avec les enseignants, dans la trop faible place faite aux femmes dans les programmes, dans les choix genrés d'orientation —, dans la trop faible présence des jeunes filles dans les études et métiers scientifiques, en particulier ceux de la filière numérique.

Il est donc nécessaire de développer au sein même de l'École une véritable culture de l'égalité, de renforcer la lutte contre le sexisme et les stéréotypes, sous toutes ses formes, de mettre en œuvre une véritable mixité.

En ce sens, la Direction de l'enfance et de l'éducation dispose de différents leviers d'actions, activés en 2023.

Déconstruire les représentations générées dans le cadre de la prise en charge des enfants dans les établissements de la petite enfance

2 journées de formations ont été organisées avec comme objectif de déconstruire les représentations genrées dans le cadre de la prise en charge des enfants au sein des établissements d'accueil de la petite enfance, en travaillant cette question avec les professionnels et les parents.

L'ensemble des professionnel·les exerçant dans les établissements 0-4 ans, les animateurs et animatrices de relais, les accueillant·es des lieux d'accueil parents enfants, les coordonnateurs et coordinatrices territoriales et les coordinatrices thématiques ont été identifiés pour participer à ces sessions.

Intégration du rapport égalité femmes-hommes dans les projets d'établissements des établissements municipaux d'accueil de la petite enfance

Lors de la réécriture des projets d'établissement des EAJE municipaux d'octobre 2022 au printemps 2023 (mise en conformité avec le décret d'août 2021 et intégration des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant), chaque établissement a développé dans son projet d'établissement un chapitre consacré à « l'égalité filles garçons ».

Cet axe de travail pédagogique s'appuie sur le 7ème principe de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant « *filles ou garçons, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors*

de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et ces hommes que je construis mon identité» (Charte nationale de l'accueil de l'enfant article L.214-1-1 du code l'action sociale et des familles).

L'enjeu est de lutter contre les stéréotypes dès le plus jeune âge. En ce sens, plusieurs actions sont envisagées :

- Sensibilisation des accueillant-es à leur attitude qui parfois peut varier en fonction qu'ils-elles s'adressent à une fille ou à un garçon.
- Dans les projets éducatifs sont également encouragés l'expression des émotions, que l'on soit fille ou garçon
- Réflexion sur l'aménagement de l'espace et les jeux/jouets mis à disposition des enfants etc.

Soutenir la mise en place d'actions et le développement d'un programme d'éducation à l'égalité filles-garçons dans le cadre des Cités éducatives

Cité éducative de Haute-pierre :

1. Actions de prévention du harcèlement et égalité filles/garçons avec l'intervention de l'ASTU dans toutes les classes des collèges Erasme et Truffaut, avec des contenus adaptés au niveau des élèves, et la création d'un parcours de sensibilisation à l'égalité filles-garçons et aux discriminations induite ;
2. Organisation d'une conférence-débat lundi 04 décembre 2023 en direction des parents au CSC Le Galet, intitulée « Education à la Vie sexuelle et affective : qu'enseigne-t-on aux élèves au cours de leur scolarité » ;
3. Développement de créneaux de découverte et d'initiations sportives par Unis Vers le Sport le mercredi matin dans les gymnases scolaires en direction des filles scolarisées en cycle 3, ne pratiquant pas d'activité sportive, repérées et orientées par leurs enseignants.

Genre et cours d'écoles

Dans les cours de récréation, la socialisation par le jeu est centrée sur l'affirmation de la différence des sexes. Les enfants se préparent ainsi à tenir leurs rôles d'adultes dans une société caractérisée, malgré les principes d'égalité et de mixité, par une division sexuelle de l'espace. Ces usages différenciés et inégalitaires de l'espace vont progressivement s'installer comme normaux et être reproduits plus tard dans l'espace public.

Pour répondre à ces enjeux, voici les actions principales de 2023 :

- Formation des équipes de la petite enfance : formation existante sur catalogue du CNFPT. Objectif : former tous les professionnels de la petite enfance du service
- Formation de 20 agent-es du service périscolaire « Animation des temps périscolaires et d'accueil de loisirs pour favoriser les usages égalitaires des espaces et activités dans la cour »
- Élaboration du plan pluriannuel de formation avec le CNFPT pour former les 200 animateurs et animatrices et 70 responsables sur 3 ans
- Formation des membres du comité d'expert-es : conseiller-es pédagogiques éducation nationale (5e circonscription) et agent.es du groupe genre et ville
- Mise en place du comité d'expert-es pour donner un avis sur les plans
- Test d'outils d'observation : marche exploratoire, grille d'analyse
- AMU : notification du bureau d'études Trait Clair (Lucile Biarrotte)

- Webinaire OasiSavoir « La cour d'école : un microcosme déjà genré. Mesurer les inégalités spatiales entre filles et garçons pour dessiner des cours Oasis égalitaires »
- Séminaire cours Oasis : d'aujourd'hui à demain, comment aller plus loin dans la démarche d'usages égalitaires des espaces et de reconnexion des enfants à la nature

Il est prévu que l'AMU se déploie dans 16 établissements en 2024. Plus concrètement, des actions d'observation et d'accompagnement des équipes pédagogiques et éducatives sont envisagées afin d'élaborer un diagnostic au prisme du genre sur l'usage des cours d'écoles nouvelles végétalisées et d'émettre des préconisations visant à assurer un usage égalitaire.

C. La politique culturelle

Encourager l'égalité femme-homme dans les médiathèques

Les médiathèques de la ville de Strasbourg se sont emparées depuis plusieurs années des questions de genre et d'égalité femme-homme. Les médiathèques travaillent sur ces questions avec, par exemple, l'organisation de conférences spécifiques, la mise en place de collections dédiées et d'animations pour mettre en avant l'égalité, les mouvements féministes et ses grandes pionnières. De cette façon, elles répondent aussi bien à la demande de leurs usager-ères qu'à leur mission de fournir des éléments pour susciter la réflexion de leurs lecteur-ices.

Les médiathèques s'investissent en effet tout au long de l'année afin d'utiliser la culture comme outil de promotion de l'égalité de genre. Temps fort de la saison culturelle des médiathèques, les « Médiathèques en débat » visent à rendre visibles l'engagement et les missions des Médiathèques dans les grands sujets de société en marquant leur présence citoyenne et solidaire sur le territoire.

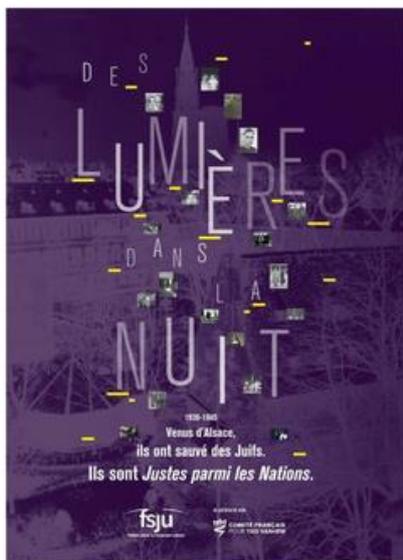
Rappelons la création, depuis 2012, au sein de la Médiathèque Olympes de Gougues (MOG), d'un centre de ressources dédié aux questions d'égalité femmes-hommes et LGBT+, **l'Espace Égalité de genre**, met à disposition près de 1 600 documents (accès direct et indirect via des magasins, 1 100 € de budget d'acquisition annuel auxquels s'ajoute les acquisitions faites à partir des budgets courants), abondé d'un label « plus juste, plus égalitaire » qui permet d'identifier les documents sur tous supports présentant un contenu en lien avec cette thématique au sein des collections courantes de l'établissement (1 400 documents concernés).

Cette année la Médiathèque Olympe de Gougues a œuvré en faveur de l'égalité femmes-hommes avec les actions suivantes :

- Développement du fonds documentaire de l'Espace égalité de genre ;
- Valorisation des collections dédiées ;
- Accueils de classes et de groupes ;
- Événementiel et actions culturelles : rencontres, conférences-débats (*Les Soirées d'Olympe*), expositions, ateliers, club de lecture... ;
- Réponses écrites aux sollicitations extérieures : collègues bibliothécaires sur le territoire français, élèves conservateurs et conservatrices des bibliothèques, associations... ;
- Représentation de la médiathèque et du centre de Ressources Égalité sur des actions hors-les-murs (stand lors du colloque annuel de la Ville sur les violences faites aux femmes) ;
- Participation à la campagne de sensibilisation / dons en vue de lutter contre la précarité menstruelle.

Autre temps fort de cette année, l'organisation de l'**exposition Adélaïde Hautval , une juste alsacienne parmi les nations, « Rester humain »**.

Avec cette exposition, la Médiathèque souhaitait encourager la mémoire collective en mettant en lumière l'engagement, le courage de la résistante Adélaïde Hautval à la lumière de l'histoire contemporaine. Il s'agissait aussi de faire réfléchir le public sur les notions de conviction, de devoir, de résistance.



Plus concrètement, les activités suivantes ont été proposées au public :

- Exposition : la médiathèque présente des figures féminines reconnues comme « Justes parmi les Nations » extraites de l'exposition « des lumières dans la nuit, 78 Justes d'Alsace ».
- Conférence du Professeur Hauptmann sur la vie et l'action d'Adélaïde Hautval, avec le travail de collégien·nes/lycéen·nes (lecture de textes choisis suite à un travail scolaire sur le sujet de la résistance), le 23 mai.
- Conférence de Mr Gradwohl sur les Justes d'Alsace, proposée par le FSJU le 6 juin.
- Bibliographies « Destins de femmes dans la seconde Guerre mondiale » et « Si je reviens un jour : témoignages sur la deuxième Guerre mondiale en BD ».

Le 5^e lieu, ouvert à tous et à toutes pour permettre de découvrir la ville de Strasbourg et promouvoir l'égalité femmes-hommes avec les actions suivantes :

EXPOSITION DES CARTES, DES FEMMES. Garance Coquart-Pocztar et Nadia Diz Grana (mars-septembre 2023) :

Les femmes et les hommes ne vivent pas la ville de la même manière. L'objectif de l'exposition était de mettre en lumière la place des femmes dans la ville à partir de données cartographiques.

L'exposition « Des cartes, des femmes » proposait de cartographier la place des femmes dans la ville, entre mise en espaces tangibles et imaginaires. Cartes géographiques et cartes mentales y dialoguent à travers les illustrations de Garance Coquart-Pocztar et Nadia Diz Grana. Leurs univers artistiques se sont rencontrés autour du collage pour rendre visibles les femmes et les lieux où elles brillent, où elles luttent, où elles sont accueillies, où elles sortent et travaillent...



Lectures et Performances « BOITE À OUTILS, OUTILS D'ÉMANCIPATION » RENCONTRE WOMAN CAVE (Woman Cave Journal VOL. 3) (septembre 2023) :

L'objectif de cette rencontre était de partager les travaux du collectif Woman Cave qui explore les notions de genre dans les espaces habités. Cette rencontre a eu lieu dans le cadre de l'exposition en place dont l'objet était de mettre en lumière la place des femmes dans la ville à partir de données cartographiques.

Depuis 2019, le collectif Woman Cave explore les notions de genre dans les espaces habités avec une revue bi-annuelle intitulée le *Woman Journal*, revue féministe intersectionnelle. « Boîte à Outils, Outils d'émancipation » est le thème du volume 3, publié à l'été 2023. Ce nouveau numéro s'attache aux outils d'émancipation, avec le souhait de s'entraider et de mettre en commun des savoir-faire. À l'occasion d'une soirée de lectures et de rencontres, le public a pu découvrir le travail de trois contributeurs et contributrices strasbourgeois-es ainsi que la sortie du *Woman Journal* Volume 3 et en échanger.

Les Musées de la Ville de Strasbourg ont à cœur de proposer des expositions et des manifestations mettant en avant des femmes artistes ou des thématiques sur l'égalité des genres.

Dans ce cadre :

- Changement d'appellation : les Journées du Patrimoine sont devenues Journées du matrimoine et du patrimoine (16-17 septembre 2023).
- Spectacle d'Hortense Belhôte présenté au MAMCS et lecture des lettres de Sophie Taeuber
- Les documents destinés au public intègrent désormais l'écriture inclusive.
- Des ateliers artistiques autour de la question des genres et de la discrimination avec des intervenant-es impliqué-es.

Tout au long de l'année 2023, une programmation riche en expositions dont voici quelques exemples :

La gravure au féminin, panorama des femmes graveuses, XVIe-XIXe siècles

Du 16 mars au 16 juin 2023 (sur rendez-vous) au Cabinet des Estampes et des Dessins

Le Cabinet des Estampes et des Dessins a présenté pour la première fois une sélection de gravures sur bois, sur cuivre, lithographies réalisées par des femmes entre le XVIe siècle et le XIXe siècle. Actives d'abord grâce à leurs maris ou pères, les femmes graveuses se sont progressivement émancipées. Cet accrochage permet de découvrir certaines pionnières, comme Diana Mantuana ou la Strasbourgeoise Electrine Stuntz, probablement la première femme lithographe au monde.

Catherine Meurisse. Une place à soi

Du 17 mars – 8 octobre 2023 au Musée Tomi Ungerer

Intitulée « Catherine Meurisse. Une place à soi », cette exposition est revenue sur la carrière de cette artiste prolifique et protéiforme, à la fois dessinatrice de presse et d'albums pour la jeunesse, et autrice de bandes dessinées. Elle est la première dessinatrice élue à l'Académie des Beaux-Arts et l'exposition — dont le titre est un clin d'œil à l'ouvrage de Virginia Woolf — est l'occasion d'aborder sa place dans un milieu masculin, dans le domaine de l'illustration et dans le monde de l'art en général.

Dans ses albums comme dans ses dessins d'humour pour la presse, on retrouve son goût pour l'art et la littérature, deux sources d'inspiration qui lui sont essentielles.

Aux temps du sida Œuvres, récits et entrelacs

Du 6 octobre 2023 au 4 février 2024 au MAMCS

À partir des années 1980, le Virus de l'Immunodéficiência Humaine (VIH) et son stade ultime, le sida, explosent de manière incontrôlable aux États-Unis, en France et bientôt partout dans le monde.

L'exposition « Aux temps du sida » parle d'un temps encore non révolu où l'épidémie n'est pas surmontée en dépit d'importantes avancées médicales. Les quarante dernières années ont vu s'entremêler des moments de peur, de deuil, de courage, de solidarité, d'espoir, tous adossés à des formes de créations dont on regarde aujourd'hui encore la force avec fascination, sinon admiration. Exposition pluridisciplinaire, « Aux temps du sida » présente quatre décennies de création où les arts plastiques, la littérature, la musique, le cinéma, la danse rencontrent la recherche scientifique, la culture populaire et l'action déterminante des associations.

De Marion Scemama à Nan Goldin, d'Alain Buffard à Robyn Orlin, d'Hervé Guibert à Robin Campillo, l'exposition fait la part belle à la sensation et entraîne les publics dans un voyage où la résistance, la joie et l'action déterminante de quelques-un-es a changé le cours des choses.

L'exposition s'accompagne d'une « Permanence » qui propose aux publics d'échanger avec des représentant-es du secteur de la santé et de la solidarité, des spécialistes de la prévention, des bénévoles issus d'associations diverses faisant ainsi valoir le rôle citoyen du musée au sein de la cité.

D. La participation citoyenne

Le constat désormais largement partagé est que les femmes rencontrent plusieurs freins qui minorent leur place dans les instances ou les processus de participation citoyenne : persistance d'un partage des tâches domestiques inégalitaire, prise de parole « confisquée » par les hommes, manque de confiance en soi et sentiment d'illégitimité etc.

Face à ce constat plusieurs actions ont d'ores et déjà été instaurées

- Mise en place de règles/cadre permettant une prise de parole équilibrée dans nos espaces de démocratie locale
- Parité dans la composition des instances et dans leur gouvernance
- Distribution de la parole alternant 1 femme, 1 homme en réunion publique / ateliers
- Demande d'équipe paritaire dans le cahier des charges pour l'animation de processus par des prestataires
- Réunions à des horaires permettant la participation du plus grand nombre
- Disposition des salles assurant l'expression de chacun dans un esprit d'égalité
- Mise en place de garde d'enfants en lien avec la démarche genre et ville, lors des réunions publiques et événements en lien avec la participation citoyenne, en intérieur comme en extérieur – en 2023, plus de 200 enfants ont bénéficié de ces animations pour un budget de 9 820 € TTC (8787.50 € TTC pour la Ville de Strasbourg, 1032.50 € TTC pour l'Eurométropole de Strasbourg). La systématisation de ce dispositif dans nos espaces de participation citoyenne contribue à le faire connaître de plus en plus.
- Temps de sensibilisation animé par Elena Suzat et Sophie Clerc de la MDFEG sur la prise en compte du genre dans les démarches de démocratie locale à destination des agent-es de la DPC rattaché-es aux DT

La direction de la participation citoyenne poursuit également son engagement dans le démarche de budgétisation sensible au genre. Enfin, une nouvelle formation sera proposée en 2024, à tou-tes les agent-es de la direction et au réseau d'agent-es dédié à la participation citoyenne, afin d'assurer des animations qui tiennent compte des inégalités hommes-femmes. Elle permettra de s'outiller pour que les démarches participatives soient pensées et animées de façon plus égalitaire et inclusive.

E. Les politiques sociales et de santé

Diffuser la culture de l'égalité Femmes-Hommes dans le milieu associatif socioculturel

Parmi les actions portées par le service Jeunesse et éducation populaire (JEP) au bénéfice de l'égalité, mentionnons :

- **La définition de CPOM avec les CSC et EVS qui affirment l'engagement de la collectivité sur les questions d'égalité femmes-hommes** et précise « Afin d'assurer un soutien aux associations dans le cadre de leur action de lutte contre toutes formes de discrimination et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Ville de Strasbourg propose des accompagnements et des soutiens spécifiques : formation-action, collectif de travail, financement sur projet... ». Par ailleurs, dans les CPOM, les associations s'engagent « à fournir les éléments de bilan annuel sensibles au genre dont le cadre est transmis par la Ville de Strasbourg. »

Le centre médico-social : un lieu unique en soutien aux femmes victimes de violences

La politique sociale des femmes victimes de violences et enfants victimes est incluse dans les sujets portés par l'action sociale de proximité. La question de la mise à l'abri est centrale depuis le Grenelle, mais la prise en charge et la notion de parcours nécessitent d'être travaillées. C'est plus particulièrement la mise à l'abri des femmes et enfants souvent en urgence, parfois pour des publics n'ayant pas de droits ouverts et dans des conditions précaires qui doit être soutenues.

Pour cela, les CMS ont poursuivi la remise de kits de première nécessité destinés aux femmes et enfants mis à l'abri, permettant de répondre aux besoins de base sur le plan de l'hygiène mais aussi pour faciliter les premiers jours de la mise à l'abri en donnant les moyens d'effectuer certaines démarches (déplacements, téléphone,..) et en prenant en compte les enfants (hygiène, jeux).

17 kits ont été distribués en 2022 et 13 kits au 1er novembre 2023

Les CMS se sont également mobilisés comme chaque année autour du 8 mars pour amener, via des expositions et différents supports de communication, la question de l'égalité des droits, sensibiliser à l'aspect inégalitaire, par apport de connaissances et de débat etc.

Pour une approche intégrée de l'égalité en santé

Si des spécificités biologiques liées au sexe participent des différences de santé entre les femmes et les hommes, l'influence du genre, c'est-à-dire des rapports sociaux entre les sexes, est également un facteur d'inégalité dans l'accès au soin et la prise en charge médicale.

Parmi les leviers d'action et les dispositifs disponibles pour agir en faveur de la réduction des inégalités de santé entre les femmes et les hommes, le Contrat local de santé (CLS) vise à mettre en œuvre des actions, au plus près des populations d'un territoire afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Au vu des besoins et de l'offre qu'on y trouve, il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain.

Les premiers Contrats Locaux de santé (CLS) de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole ont été signés en 2012 pour une durée de 3 ans. En 2015, deux nouveaux contrats ont été négociés pour poursuivre et approfondir les travaux déjà réalisés. En 2021, un travail concerté de renouvellement et d'élaboration du prochain CLS 2022-2026 a démarré. Un groupe de travail thématique Genre et santé des femmes a pour la 1^{ère} fois vu le jour, co-piloté par le service Santé et Autonomie et la MDF.

5 fiches ont été produites (avec l'appui des associations locales et partenaires identifiés) :

- Soutenir de façon progressive une approche intégrée de l'égalité dans les actions du CLS
- Améliorer l'interconnaissance des ressources locales en matière de violences faites aux femmes
- Renforcer la prévention des cancers féminins notamment en direction des publics les plus éloignés de la prévention (aller vers)
- Mettre en œuvre une ordonnance verte à destination des femmes enceintes de Strasbourg
- Promouvoir la création d'une maison de naissance à Strasbourg

Le contexte sanitaire et les priorités des partenaires intervenant dans le champ de santé publique avaient eu un impact induit sur le report de la dynamique de renouvellement des Contrats Locaux de Santé (CLS). Les voilà finalisés. Les partenaires engagés l'ont signé le 4 juillet 2023 en présence de la Maire et de la Présidente.

Ordonnance verte : protection de la santé des femmes enceintes et de leur(s) futur(s) enfant(s).

Afin de limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens pendant la grossesse, la Ville de Strasbourg propose à toutes les femmes enceintes habitant à Strasbourg de bénéficier du dispositif "Ordonnance verte".

Ce dispositif prévoit :

- Deux ateliers de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens d'une durée d'1h30 chacun : Atelier 1 : Vivre ma grossesse sans perturbateurs endocriniens et Atelier 2 : Repenser mon assiette, pour mon bébé et la planète
- La mise à disposition gratuite d'un panier de légumes issus de l'agriculture biologique et de circuit court, chaque semaine (environ 7 mois)

Cette expérimentation démarrée à l'automne 2022 s'est poursuivie en 2023 : **800 femmes enceintes bénéficiaires de l'ordonnance verte en 2023 ont été rejointes avec 84 ateliers réalisés et 10 000 paniers distribués.**

F. La politique des relations européennes et internationales

Fonds de soutien aux projets de solidarité internationale.

Le fonds de soutien « solidarité internationale » permet de soutenir financièrement, via un appel à projets annuel, des projets de solidarité mis en œuvre à l'international dans les pays en développement par des associations strasbourgeoises.

À ce titre, il s'inscrit dans le cadre global de l'agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l'ONU en septembre 2015. L'ODD 5 « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » fut la thématique prioritaire de ce fonds pour 2023, en écho aux priorités de la ville de Strasbourg pour les droits des femmes et l'égalité de genre et à celles de l'ONU pour qui « l'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental à la personne, elle est aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable ».

16 projets proposés par 16 associations ont été soumis à l'approbation du Conseil municipal pour l'année 2023.

Cette action financée par la DREI est menée en partenariat avec le réseau GESCOD et HUMANIS.

Prix Sakharov 2023

Le prix Sakharov pour la liberté de l'esprit a été attribué le 19 octobre par le Parlement européen à **Jina Mahsa Amini et au mouvement " Femme, Vie, Liberté "**. Ce prix a été remis officiellement dans l'hémicycle le 13 décembre 2023.

Pour sensibiliser chacune et chacun à ce combat pour les droits des femmes, la Ville de Strasbourg a organisé une conférence ouverte au public le mercredi 13 décembre 2023.

Suite à la mort en détention, le 16 septembre 2022, de Jina Mahsa Amini, après avoir été arrêtée par la police des mœurs iranienne pour " port du voile non conforme à la loi ", un mouvement de contestation sans précédent est né en Iran avec comme slogan " Femme, Vie, Liberté ".

La Ville de Strasbourg, capitale européenne des droits humains, a salué la décision du Parlement européen en faveur de la défense de la liberté, de la démocratie, de l'État de droit et des valeurs européennes.



G. La politique des finances publiques

Vers une stratégie globale de budgétisation sensible au genre (BSG)

La ville de Strasbourg se positionne aujourd'hui comme une collectivité pionnière en France en matière de [budgétisation sensible au genre \(BSG\)](#).

Son but : développer une démarche permettant d'analyser le budget sous l'angle de l'impact des politiques publiques en matière de genre et d'égalité femmes-hommes. Il s'agit, à terme, de déployer une démarche de BSG couvrant l'ensemble des champs budgétaires de la collectivité et entrer en cohérence avec les engagements pour l'égalité de genre tout en renouvelant la manière de mener, budgétiser et évaluer des politiques publiques locales.

La BSG vise à :

- Analyser objectivement la façon dont les dépenses publiques sont réparties entre les femmes et les hommes,
- Permettre de prendre conscience que les politiques publiques ne sont pas neutres et avantagent parfois une partie de la population uniquement.

De l'intention à la pratique, les projets suivants ont été déployés ou sont en cours de déploiement au sein de la collectivité :

➤ 2021 - 2022

Phase pilote – accompagnement d'un an, sous la forme de 8 ateliers de formations, pour expérimenter la démarche de la Budgétisation Sensible au genre au sein de deux directions : Direction des sports et Direction de la Participation Citoyenne.

Les premières grandes réalisations :

- Démarche de diagnostic menée avec la Direction des Sports :
 - Analyse tri-catégorielle des lignes budgétaires selon leur impact supposé sur l'égalité femmes-hommes :

Résultats : Sur l'ensemble des crédits de fonctionnement de la direction, 18% sont non-genrables et 82% sont genrables.

- Analyse des bénéficiaires de la bourse d'aide à la Licence Sportive :

Résultats :

- Les filles représentent 1/3 des bénéficiaires de la bourse d'aide à la Licence Sportive (+ 3% par rapport à la saison précédente)
- Décrochage à l'adolescence, seulement 12% de filles bénéficiaires sur la tranche d'âge 16-17 ans.
- 1 garçon sur 2 fait du foot, 37% des clubs aidés sont des clubs de football.

- **Démarche de diagnostic menée avec la Direction de la Participation citoyenne :**
 - **Analyse tri-catégorielle du budget participatif :**

Résultats : Sur l'ensemble des projets déposés, 10% n'ont pas d'impact genrable, 86% ont des impacts genrables, et 3,2% sont dédiés à la lutte pour l'égalité femmes-hommes.

➤ 2022 – 2024

Phase de capitalisation et d'approfondissement de la démarche

Le projet Gender Flagship

Strasbourg a candidaté pour participer au projet européen Gender Flagship qui vise à renforcer les capacités des États membres de l'Union Européenne à améliorer les politiques publiques et les budgets, pour mieux promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Elle est la seule ville française à avoir été sélectionnée, aux côtés de l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Portugal, et la Roumanie. À ce titre, elle est une collectivité pionnière en matière de Budgétisation Sensible au Genre en France.

Dans le cadre du projet Européen Gender Flagship, la ville de Strasbourg bénéficie de 250 jours d'accompagnement par Expertise France et s'est doté d'un plan d'action pour approfondir et généraliser la démarche de Budgétisation Sensible au Genre.

Le plan d'action :

1. **Création de plusieurs « blocs » de formations** pour assurer une compréhension commune des enjeux, outiller les agent-es, et répondre aux besoins et questions de tous et toutes :
 - Bloc Sensibilisation à l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques ;
 - Bloc BSG de A à Z : déployer la BSG sur le budget d'une direction opérationnelle ;
 - Bloc Subventions : l'éga-conditionnalité dans les subventions.
2. **Approfondir le travail amorcé par la Direction en charge du budget** pour ancrer la BSG dans le cycle budgétaire.
3. **Finaliser le travail amorcé avec les deux directions pilotes** : Sports et Participation Citoyenne.
4. **Mettre en œuvre l'éga-conditionnalité dans les subventions et dans la commande publique.**
5. **Formation des agent-es de la participation citoyenne à la prise en compte du genre dans les actions de démocratie locale**
6. **Travail de cartographie des actions portées par la Ville pour prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes**

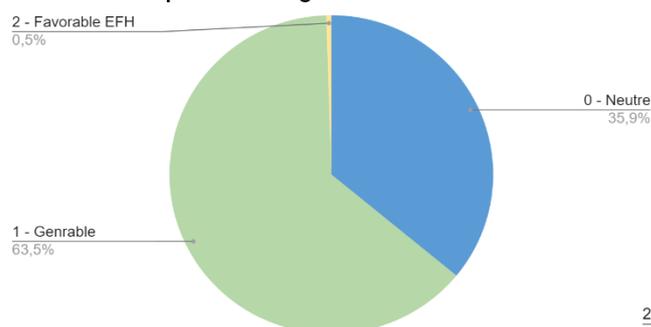
Cette démarche est co-pilotée par **Syamak Agha Babaei**, premier adjoint à la Maire délégué aux finances et à la commande publique et **Christelle Wieder**, adjointe à la Maire en charge des droits des femmes et de l'égalité de genre. Elle est coordonnée par la Mission Droits et des femmes et Égalité de Genre et la Direction des Finances. Dans le cadre du projet européen Gender Flagship, dont Strasbourg

est bénéficiaire, la ville de Strasbourg est accompagnée par deux expertes d'Expertise France : Aurélie Arquier et Céline Calvé.

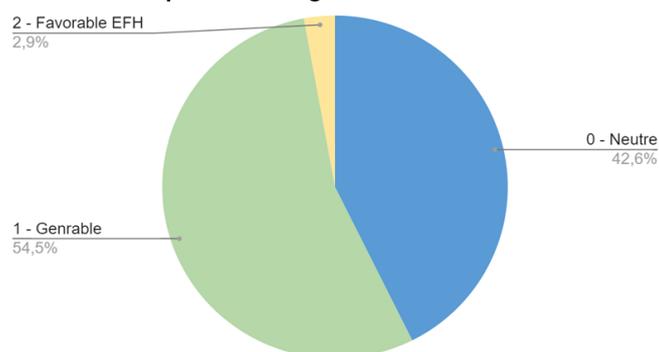
Parmi les actions fortes réalisées en 2023 :

- **Le budget primitif 2023 de la Ville de Strasbourg a été analysé sous le prisme de la budgétisation sensible au genre :** 2/3 des dépenses de fonctionnement et plus de la moitié des dépenses d'investissement sont susceptibles d'être sensibles au genre et d'avoir un impact sur la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

Répartition Budget de fonctionnement



Répartition Budget d'investissement



- **Analyse des besoins et restitution des résultats et des scénarios proposés**

Durant l'hiver 2023, les expertes qui accompagnent la Ville dans le projet ont réalisé une analyse des besoins. L'ensemble des directions de la Ville ont été rencontrées afin de connaître leurs connaissances des enjeux de genre, les actions portées, les budgets dédiés et les collaborations possibles pour la suite du projet. Une restitution de cette analyse a eu lieu le 13 avril 2023, réunissant une soixantaine d'agent-es des différentes directions opérationnelles.

Des recommandations et un plan d'actions ont été proposés et discutés afin d'affiner le plan d'action.

- **Participation de la Mission et des expertes au salon de l'achat public de la Ville de Strasbourg (octobre 2023).** Cet événement, organisé depuis 2014, vise à créer les conditions du dialogue entre la ville et ses partenaires entreprises sur le thème de la commande publique.

Cette participation a permis :

- De rappeler les engagements pris par la ville à travers son SPASER,
- De repréciser les modalités déjà mises en œuvre par la ville (un questionnaire sur l'égalité professionnelle facultatif adossé au règlement de consultation)

- Et de rappeler aux entreprises présentes qu'en complétant le DC1 l'entreprise s'engage notamment à être à jour de ses obligations en matière de négociation sur l'égalité professionnelle.

2 pistes de travail ont été amorcées dans le cadre du projet Gender flagship :

- L'intégration de clauses dans les cahiers des charges portant notamment sur la non propagation de stéréotypes de genre (pour des marchés de communication, de scénographie pour des expositions ou encore pour un marché de matériel de puériculture par exemple)
- L'instauration de plan de progrès sur l'égalité professionnelle pour les attributaires de marchés ayant une durée suffisante.

POUR TOUT SAVOIR SUR

L'ÉGA-CONDITIONNALITÉ

**PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
DANS ET PAR
LA COMMANDE PUBLIQUE**

Axe 1 du SPASER

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

**Venez donner votre avis et
contribuer au projet européen**

GENDER FLAGSHIP

- **Ancrer la BSG dans le cycle budgétaire**

Afin de poursuivre le travail de BSG et l'analyse du budget au prisme du genre, la lettre de cadrage pour le budget primitif 2024, envoyés aux directions, vise à approfondir la démarche :

- Poursuivre le travail engagé en 2023 en allant un cran plus loin
- Poursuivre la sensibilisation des responsables financiers pour améliorer la qualité du "taggage" et créer un socle d'interlocuteurs et interlocutrices dans les directions
- Créer des routines pour rendre la démarche irréversible

2 actions retenues:

- Affiner la catégorisation avec un focus sur les dépenses de catégorie 2
- Amorcer l'évaluation "ex-ante" des nouveaux projets/programmes

- **Organisation d'une rencontre le 11 septembre (8h30-10h) à la Médiathèque Olympe de Gouges avec l'ensemble des acteurs du spectacle vivant de la Ville de Strasbourg**

Pour cette rencontre, il a été proposé d'échanger autour de la politique municipale en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre, et tout particulièrement sur la réflexion en cours concernant la budgétisation sensible au genre.

Ont été invités à participer à ces échanges : le TNS, le Maillon, le TJP, Pôle Sud, la Laiterie/Artefact, l'Espace Django, le TAPS, Jazzdor, Musica, ainsi que l'Opéra national du Rhin, l'Orchestre philharmonique de Strasbourg et les Percussions de Strasbourg.

- **Démarrage en novembre 2023 des sessions de formations inter-directions** : la BSG de A à Z et l'éga-conditionnalité dans les subventions. Plus de 60 agent-es seront formé-es pour intégrer la BSG dans les projets, dispositifs et lors de l'instruction des demandes de subventions.

H. La lutte contre les violences faites aux femmes

Dès l'été 2020, la Ville de Strasbourg s'est engagée à renforcer l'offre d'hébergement sur son territoire pour personnes vulnérables et a décidé de soutenir l'ouverture de nouvelles places : dans le cadre de l'appel à projet porté par la Ville en 2020, 104 places ont été créées dont 74 places pour des femmes victimes de violence, avec ou sans enfants.

Strasbourg concentre de nombreux services publics et associatifs pouvant être mobilisés lors des démarches des femmes victimes. Les services publics et lieux d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de mobilisation de moyens pour les victimes sont également nombreux dans la métropole.

Afin de faciliter la mise en place des parcours pour chaque femme hébergée, la mobilisation des dispositifs doit s'organiser en cohérence avec les souhaits et les possibilités de la personne victime. Cette articulation concourt à la reconnaissance de la victime, à ses accès aux droits et aux soins, à un logement pérenne, à un emploi durable et à l'insertion dans le territoire et à la protection des enfants exposés aux violences.

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg et plus spécifiquement le Service de Prévention Urbaine (SPU) avec l'appui de la Mission ont travaillé à l'élaboration d'une instance de concertation réunissant les principaux acteurs engagés dans l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences intrafamiliales.

Ainsi en 2023, les actions suivantes ont été engagées :

- **Dispositif médiation tranquillité publique**

La Ville de Strasbourg lancera en 2024 le dispositif médiation tranquillité publique. Composé d'une équipe de médiateurs et médiatrices sociales en charge de pacifier, résoudre les conflits interpersonnels et les nuisances sur l'espace public, elles et ils interviendront en complément de l'action des équipes de police municipale, des ASVP et du parc de vidéoprotection de l'Eurométropole pour constituer une réponse nouvelle en matière de tranquillité publique et de prévention. **La lutte contre le harcèlement de rue et plus globalement contre les violences sexuelles et sexistes seront une priorité de l'action de ce nouveau dispositif. L'équipe a vocation à être entièrement paritaire (femmes/hommes).**

- **Contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation**

La protection des personnes vulnérables, l'aide aux victimes et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes sont au cœur de la stratégie nationale de prévention de la délinquance (2020-2024) et déclinée localement dans la stratégie locale de prévention de la délinquance. La question des violences sexuelles et sexistes et l'égalité femmes hommes sont régulièrement au cœur des débats du Contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation CISPDR.

- **Webinaires prévention de la radicalisation avec le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV)**

Des webinaires sont proposés régulièrement depuis 2020 dans le cadre du plan de formation EMS, en partenariat avec le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV). En 2023, deux séances ont été organisées en lien avec les questions de genre et d'égalité femmes-hommes :

- **14 novembre : La Manosphère : Identité de genre et haine en ligne**
- **12 décembre : Radicalisation, genre et violences faites aux femmes : quels enjeux ?**

On compte **80 participant·es** sur les deux séances.

- **Soutien aux associations d'aides aux victimes**

Le SPU poursuit son soutien financier aux associations d'aides aux victimes agissant notamment pour l'accompagnement des femmes victimes de violences :

- CPOM avec les associations Viaduc et France Victimes 67
- Financement du PAV (Viaduc)

25 NOVEMBRE

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Depuis 1999, à l'initiative de l'ONU, le 25 novembre est établi comme la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Chaque année, Strasbourg, ville féministe, répond présente à cet appel international et manifeste son engagement dans la continuité des actions menées au quotidien pour prévenir et dénoncer tout type de violence à l'encontre des femmes.

EN COHÉRENCE AVEC SON 3E PLAN D'ACTION DROITS DES FEMMES ET ÉGALITÉ DE GENRE, LA VILLE S'ENGAGE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES :

Le 14 novembre
1300 PARTICIPANT·ES
à la 13^e édition du colloque de lutte contre les violences faites aux femmes aux côtés d'associations locales membres de la commission égalité.

Création de
**74 PLACES
DE LOGEMENTS**
supplémentaires à destination des femmes victimes de violences ou souhaitant sortir de la prostitution depuis 2020.

800 000 €
de subventions versées chaque année aux associations agissant dans le champ de la prévention des violences, l'accueil, l'accompagnement et le soutien des femmes victimes de violences.

**16 CENTRES
MÉDICO-SOCIAUX**
sur le territoire et un réseau d'agent-es formé-es pour accueillir et accompagner les femmes victimes de violences intrafamiliales et de violences sexuelles et sexistes.

Les violences faites
aux femmes en France :

114 FÉMINICIDES
(meurtre de femmes ou filles pour la raison qu'elles sont des femmes) depuis le début de l'année 2023. (118 en 2022)

TOUTES LES 6 MINUTES
en France, une femme est victime de viol ou de tentative de viol.

244 000 VICTIMES
de violences conjugales ont été enregistrées par les forces de sécurité en 2022, une hausse de 15% par rapport à 2021.

1 FEMME SUR 6
fait son entrée dans la sexualité par un rapport non consenti et désiré. Pour 36% avant 15 ans.

Le coût annuel des violences pour la société et les victimes (frais de justice, médecine, coûts indirects liés aux souffrances psychologiques etc.):

- 3,6 milliards d'euros pour les violences conjugales
- 9,6 milliards d'euros pour les violences sexuelles et sexistes

I. La lutte contre la précarité menstruelle

Avoir ses règles est un phénomène naturel et sain. C'est pourtant un sujet tabou, chargé d'images et d'idées reçues négatives. C'est aussi une source d'inégalité économique. À Strasbourg, on estime que près de 11 000 femmes concernées par la précarité menstruelle.

Déjà mobilisée sur de nombreuses questions en lien avec la solidarité, la santé et l'inclusion, la Ville de Strasbourg s'engage pour favoriser l'égalité d'accès à des protections hygiéniques pour les publics fragiles et à mener différentes actions pour briser le tabou autour des règles.

Les menstruations, simple écoulement de sang périodique chez la femme, restent dans notre société trop souvent un sujet "privé", chargé de préjugés qu'on préfère couvrir d'euphémismes. Ces perceptions ont alors des conséquences négatives sur la vie des personnes menstruées alors que ce sujet mérite au contraire que l'on puisse en parler publiquement, respectueusement et sans tabou.

La précarité menstruelle désigne les difficultés pour acheter des produits hygiéniques ou en quantité suffisante. En effet, faute de moyens financiers, certaines femmes restent à la maison ou ont recourt à d'autres solutions peu hygiéniques qui risquent de nuire à leur santé. La gestion de l'hygiène

menstruelle a de réels impacts sur la confiance en soi, la dignité, l'égalité des chances, l'égalité entre les femmes et les hommes, la scolarisation, le sport, l'insertion et la santé.

La ville de Strasbourg, en lien avec un réseau d'associations féministes locales, a décidé d'apporter son soutien pour lutter contre la précarité menstruelle notamment à destination des femmes précaires (sans domicile fixe, hébergées ou bénéficiant d'un dispositif d'accompagnement). Cette mobilisation s'inscrit dans la continuité des actions menées par l'Eurométropole dans le domaine de l'éco-consommation avec notamment des ateliers de sensibilisation et de confection de protections durables.

Parmi les actions phares de 2023 :

- L'installation de **18 distributeurs** (12 prévus initialement) de produits menstruels jetables de qualité dans 15 lieux publics de la Ville de Strasbourg.
 - ⇒ Au **total 31 920 serviettes et 13 800 tampons ont été achetés. Ces distributeurs permettent de toucher 5 600 personnes pendant 3 mois ou 16 800 personnes par mois**
 - ⇒ Un distributeur vise spécifiquement les agents de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (dans les toilettes du couloir de la médecine du travail).
- L'organisation d'une **collecte solidaire de produits d'hygiène du 8 au 24 novembre** sur 8 sites (LAPE Cité de l'III ; médiathèques Malraux, Olympe de Gouges ; centre administratif ; mairies de quartier HautePierre, Koenigshoffen, Cronembourg, Conseil des XV). Deux boîtes ont été installées pendant le colloque du 14 novembre au PMC.

Ce projet a été monté en partenariat avec l'association Règles élémentaires, pionnière et renommée dans ce domaine, la ville a bénéficié dans ce cadre d'une visibilité nationale

- ⇒ Au total : **712 serviettes, 513 tampons, 175 protège slips, 26 protections contre les fuites urinaires et une culotte menstruelle** récoltés



J. Politique de développement social urbain et politique de la ville

Genre et Ville

Un groupe de travail s'est constitué en 2018 autour de la thématique « Genre et Ville », réunissant des agent-es de directions variées (aménagement, urbanisme, prévention urbaine, directions de territoire, sports, culture, mission droits des femmes et égalité de genre, DRH), et co-piloté par la Direction des Territoires et la Mission droits des femmes et égalité de genre.

S'inscrivant dans le cadre du 3^{ème} plan d'action de la Ville de Strasbourg pour les Droits des femmes et l'égalité de genre, de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale signée en 2010 par la Ville de Strasbourg, et de l'axe 3 du Contrat de ville consacré à ces questions, le groupe de travail « Genre et Ville » a entrepris et réalisé plusieurs actions en 2023 :

- **Lancement d'un marché public transversal de gardes d'enfants** pendant les temps de participation citoyenne, pour faciliter la participation des parents et notamment des mères qui représentent, à Strasbourg, 84% des familles monoparentales. À ce stade, nous constatons une montée en puissance du dispositif, et un nombre d'enfants gardés qui se situe entre 1 et 10 enfants (plus d'éléments dans la section participation citoyenne).
- **Expérimentation de la démarche de marches exploratoires** avec les habitant-es, au sein des Directions de Territoire, notamment sur le secteur de la Meinau (Baggersee), mais aussi de Cronembourg.
- **Territorialisation des événements du 8 mars** : projet de parcours engagé à la DT Conseil des XV, Bourse, Esplanade, Krutenau et marche exploratoire portée par la DT Cronembourg-Hautepierre-Poteries-Hohberg-Forge à l'occasion de l'événement « Toutes en scène ». Cet événement phare a également permis de fédérer des associations féministes, de quartier et culturelles dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.
- **Impulsion et suivi de la démarche de prise en compte des enjeux de genre dans le cadre de la végétalisation des cours d'école** (AMU, formations des équipes scolaires et périscolaires, observations). -> projet porté par la Direction de l'Enfance et de l'Éducation (plus d'éléments dans la partie sur la politique de l'éducation).
- **Impulsion de la création d'une formation sur la prise en compte du genre dans les projets de développement social et urbain + accompagnement sensible au genre d'un projet de développement social sur un an et d'un projet d'aménagement urbain sur deux ans (2023-2024)**. -> projet porté par la Politique de la Ville (plus d'éléments dans la partie sur la politique de la ville).
- **Impulsion et co-portage du projet de lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel dans les événements de l'été**. -> voir bilan dans l'axe II.
- **Accompagnement de stages et de sujets de recherches sur le genre et le développement urbain** : Recherches sur genre et mobilité, contribution au plan bancs, comptages réalisés dans 6 parcs à Strasbourg dans le cadre d'un mémoire sur la mixité dans les parcs strasbourgeois, observations et marches exploratoires réalisées dans les cours d'écoles (avant et après végétalisation).
- **Organisation du séminaire genre et ville** : le vendredi 8 septembre a été organisé par la Mission droits des femmes et égalité de genre et le groupe genre et ville une journée de séminaire sur la prise en compte du genre dans le développement urbain.
Le programme de la matinée visait une compréhension commune des enjeux de la prise en compte des inégalités de genre dans l'aménagement urbain avec les participations de Chris Blache et Lucile Biarrote, expertes-chercheuses. L'objectif de l'après-midi était de réfléchir en collectif sous la

forme d'ateliers thématiques autour de 5 thèmes : les cours d'école, le sport, les mobilités, la gouvernance et l'habitat/le logement.

Bilan quantitatif : **120 personnes inscrites** (dont 103 agent-es et 36 externes : bailleurs, promoteurs, agences d'urbanismes et d'architecture, associations, étudiant-es...), **110 personnes présentes**.

- **Conseil et suivi du projet de « Cité audacieuse » dans le cadre de la phase préconcours du projet immobilier Archipel II** sur le quartier Wacken. Des temps de sensibilisation des professionnel·les de l'immobilier (bailleurs, promoteurs, aménageurs, services) ont été effectués par le groupe genre et ville. En 2024, une fois le projet validé, la phase de mise en œuvre opérationnelle sera à poursuivre en lien avec les opérateurs (Bouygues, Womenabilité, Sos Femmes Solidarités 67, et la Fondation des femmes).

La territorialisation de l'égalité

Chacun des territoires de la Ville est le cadre d'études, de projets ou d'actions au bénéfice des habitant·es. L'organisation sociale de proximité soutient des démarches de concertation réunissant sur différentes thématiques des acteurs et actrices associatifs, professionnels, représentants.es institutionnel·les ou représentants.es de quartier. Si la question de l'égalité entre les femmes et les hommes est prise en compte à des niveaux variés selon les territoires (des ATPI dédiés sont actifs pour certains), elle se déploie de façon amplifiée sur les territoires. [Un travail de cartographie](#) a démarré cette année et rend compte de cette amplification.

Le 8 mars en territoires a donné lieu à de multiples actions de développement social avec notamment le projet de parcours engagé à la DT Conseil des XV, Bourse, Esplanade, Krutenau et marche exploratoire portée par la DT Cronenbourg-Hautepierre-Poteries-Hohberg-Forge à l'occasion de l'événement « Toutes en scène »

Ensemble pour l'insertion professionnelle des femmes – sessions de formations

La Direction de Territoire Cronenbourg-Hautepierre-Poteries Hohberg et la Mission droits des femmes et égalité de genre ont organisé 2 sessions de formation les 14 et 15 décembre 2023.

Ces sessions de formation ont été élaborés en partenariat avec les acteurs et actrices de l'atelier territorial des partenaires de l'insertion (ATPI) du territoire et son groupe de travail « insertion professionnelle des femmes » mis sur pied au printemps 2021.



Les femmes sont encore nombreuses à être aux prises avec des problématiques particulières qui nuisent à leur intégration et à leur maintien en emploi (enjeux de conciliation travail-famille, concentration des femmes dans un nombre limité de filières et majoritairement féminines, inégalités salariales etc.). En raison de leur caractère systémique et spécifique, ces problématiques exigent une intervention tout aussi systémique et spécifique pour assurer un parcours d'intégration continu et permettant l'accès à des emplois de qualité.

L'objectif général poursuivi par ces formations était d'outiller les acteurs et actrices de l'insertion afin d'être en capacité de prendre en compte l'approche intégrée de l'égalité dans leur projet et dispositif d'insertion. Noms comptons **plus de 40 participant-es** ont été formé-es.

Mentionnons également en cohérence avec cette action et sur ce territoire, l'inauguration du coin papote dans le cadre du projet 4 saisons, pour que les mamans puissent venir et échanger sur différents sujets.

Le Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg 2015-2023

Depuis 2014 et la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les programmations des contrats de ville doivent intégrer l'égalité femmes-hommes de façon transversale. Il s'agit à la fois de conduire des actions spécifiques visant à réduire les inégalités et d'intégrer une réflexion autour de l'égalité femmes-hommes dans toutes les actions de la programmation. Le contrat de ville de l'Eurométropole consacre donc un axe transversal à l'égalité entre les femmes et les hommes, afin que cette thématique soit diffusée dans l'intégralité des champs d'intervention (éducation, emploi, culture, sport, etc.).

L'ambition portée par l'Eurométropole est **d'amplifier la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans le développement social urbain des quartiers prioritaires de la Politique de la ville**. Les objectifs sont de développer une approche intégrée de l'égalité dans l'ensemble des actions portées ou soutenues par les 43 partenaires signataires du Contrat de ville et d'accompagner la systématisation du développement social urbain sensible au genre.

Les actions phares de 2023 :

1. Collecte de données et observation des inégalités femmes-hommes (2022)

Objectifs :

- observer la situation des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires en les positionnant par rapport à la ville de Strasbourg et à l'Eurométropole
- outiller et accompagner les acteurs et actrices à agir à travers une démarche intégrée
- accompagner la définition des enjeux et des priorités dans le cadre de la prochaine contractualisation

Méthodologie :

- la production d'un portrait synthétique de 12 pages compilant une sélection d'indicateurs clés issus de la statistique publique et déclinés par sexe
- des indicateurs permettant de caractériser les Iris englobant les QPV, en terme de contexte démographique, parcours de vie et emploi-formation.
- plusieurs échelles d'analyse : moyenne QPV, Strasbourg, EMS, + détails par QPV en annexe

En 2023 :

- Formalisation d'un document diffusable et accessible d'observation territoriale
- Intégration de ces éléments sexospécifiques dans le document d'évaluation du Contrat de Ville 2015-2023 de l'EMS et dans l'ensemble des documents de travail des séminaires thématiques et territoriaux d'élaboration du nouveau Contrat de Ville

2. Deux cycles de formation agent-es et partenaires et une démarche d'accompagnement

Objectifs :

- Faire évoluer les pratiques professionnelles dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets de développement social et urbain
- Irriguer une culture de l'égalité auprès des professionnels.les du développement social urbain (DSU)

Publics ciblés : Direction projet politique de la ville, directions de projet QPV, directions et services thématiques, professionnels.les du développement social et urbain (tissu associatif, signataires de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain...)

Résultats :

- **44 participants.es à la formation EFH dans le développement social dont 18 agents.es Ville et EMS** (dans l'ordre décroissant) : direction urbanisme et territoires (direction projet politique de la ville) directions de projet QPV dont les directions de territoire, direction des solidarités, de la santé et de la jeunesse (action sociale de proximité, santé et autonomie), direction de l'éducation et de l'enfance, direction de la participation citoyenne, mission des droits des femmes et égalité de genre.
 - **73 participants.es à la formation EFH dans le développement de projets d'aménagement urbain dont 65 agents.es Ville et EMS** (dans l'ordre décroissant): direction de l'espace public et naturel (ingénierie urbaine, programmation, études pré-opérationnelles et évaluation), direction urbanisme et territoires (direction projet politique de la ville, aménagement du territoire et projets urbains, conduite de projets d'aménagement, police du bâtiment), directions de projet QPV dont les directions de territoire, direction de l'enfance et de l'éducation, direction de la participation citoyenne, mission des droits des femmes et égalité de genre
3. Appel à projets et convention cadre du contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg : bilan et perspectives

Afin d'inciter les porteurs de projets à intégrer l'égalité en s'appuyant sur la grille d'analyse annexée au règlement de l'appel à projet et à susciter le développement de projets dédiés à l'égalité, plusieurs actions ont été entreprises :

- Retranscription de l'ambition politique dans le règlement de l'appel à projet annuel du Contrat de ville en matière d'égalité et d'actions en faveur des femmes
- Sensibilisation des porteurs de projet lors des réunions de présentation de l'appel à projet sur l'utilisation de la grille permettant l'intégration de l'EFH
- Instruction des demandes de subvention des projets portant sur l'égalité femmes hommes
- **À partir de septembre 2023, participation de la DPPV à la démarche de budgétisation sensible au genre en intégrant le cycle de formation sur l'éga-conditionnalité des subventions 2023 – 2024**
- Entre avril et décembre 2023, intégration d'éléments de diagnostic sexo-spécifiques et d'enjeux d'égalité femmes hommes dans l'ensemble des groupes de travail thématiques et territoriaux d'élaboration du nouveau Contrat de Ville

Résultats :

- **11 projets avec un objectif volontariste d'impacter l'égalité de genre** (programme « égalité femmes hommes » du Contrat de Ville 2015 – 2023) ont été soutenus en 2023 dans le cadre de l'appel à projet du Contrat de ville
- Co-financement d'actions par l'EMS à hauteur de 18 000 € sur crédits spécifiques « Politique de la ville »
- Co-financement d'actions par la Ville de Strasbourg à hauteur de 9 500 € sur crédits spécifiques « Politique de la ville » et 18 500 € sur crédits de droit commun (mission droit des femmes et direction des sports)

ANNEXES

Liste des membres de la commission plénière égalité femmes – hommes

Associations	
Mouvement du Nid	Union Européenne Féminine (U.E.F)
Home protestant /femmes de paroles	Aimons-nous toutes
Solidarité femmes 67	Comité Louise Michel
CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)	Les antidotes
Le planning familial	Les cousines de l'est
Femmes Progrès	Maison de Marthe et Marie
La Nouvelle Lune	Ru'elles
Osez le féminisme ! 67	Noustoutes 67
Les Effrontées	Support transgenre Strasbourg
La CIMADE	Djemea - La Femme initiative Citoyenne
Femmes Progrès	
Espoir Meinau	Zin pour la femme
Plurielles	Allez les filles
Femmes d'ici et d'ailleurs	AFFDU Strasbourg
France victimes 67	ALF_MIA
Viaduc 67 France victimes	La Station
Actions citoyennes et interculturelles (ASTU)	CDOF (Centre Des Organisations Féminines) Dissolution en 2021

Partenaires internes (Ville)	Centres socio-culturels
Médiathèque Olympe de Gouges	Fédération des CSC
Direction des solidarités, de la santé et de la jeunesse	
Mission lutte contre les discriminations	
Direction de territoire / Genre et Ville	
Service de prévention urbaine	

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Débat d'orientation budgétaire 2024 de la ville de Strasbourg.

Numéro V-2024-55

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un moment essentiel dans l'élaboration du budget des collectivités. Première étape du cycle budgétaire annuel, il doit permettre au Conseil municipal, conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, de débattre des orientations financières de la collectivité et des priorités de la politique municipale, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, prévu lors du Conseil municipal du 18 mars 2024.

Le débat budgétaire doit être éclairé par la présentation préalable d'un rapport sur les orientations budgétaires, dans lequel sont détaillés non seulement les hypothèses d'évolution pour construire le projet de budget, mais également les engagements pluriannuels envisagés ainsi que les caractéristiques de la gestion et la structure de la dette.

De plus, suite aux dispositions sur la transparence financière, en vigueur depuis 2017, le rapport sur les orientations budgétaires est également enrichi d'éléments relatifs aux ressources humaines.

S'agissant des engagements pluriannuels envisagés, la collectivité poursuit la mise en œuvre du plan pluriannuel présenté au Conseil municipal du 15 novembre 2021, en prenant en compte le contexte inédit auquel la Ville est confrontée. A l'instar du plan d'investissement de l'État et de celui de l'ensemble des collectivités territoriales, le plan pluriannuel d'investissements de Strasbourg est exposé aux effets de l'inflation, à la crise énergétique qui perdure, et aux impacts sociaux inédits.

Ce débat, qui porte sur les orientations budgétaires de la ville de Strasbourg, doit pleinement s'inscrire dans le contexte actuel, qui est repris dans le rapport des orientations budgétaires.

Le présent rapport a été rédigé, conformément au Code général des collectivités territoriales, afin de servir de base aux échanges des conseiller·es municipaux·ales. La somme de ces informations à jour de début janvier 2024 vise à leur permettre de mieux appréhender et d'évaluer, selon les hypothèses retenues, le niveau prévisionnel et le taux d'épargne brute, l'endettement à la fin de l'exercice 2023 et 2024 et le pilotage de la masse

salariale. L'objectif étant in fine de pouvoir débattre, en toute connaissance de cause, des priorités de la politique municipale.

Enfin, est annexé un avis de la Commission des finances et du budget sur le rapport des orientations budgétaires pour 2024.

L'assemblée délibérante doit délibérer pour prendre acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport, en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu les articles L.2312-1 et D.2312-3 du code général des collectivités territoriales
vu le rapport sur les orientations budgétaires joint en annexe
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

prend acte

de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 de la ville de Strasbourg, sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164731-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

DOB 2024

RAPPORT
DU **D**ÉBAT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE
**DE LA VILLE
DE STRASBOURG**

Sommaire

Introduction

1. Le contexte économique, énergétique, légal et financier de la ville de Strasbourg pour 2024 et au-delà	7
1.1. Un contexte toujours fragile et incertain	7
1.1.1. Le contexte international et national	
1.1.2. Le contexte régional et local	
1.2. La commune face au changement de paradigme énergétique	17
1.2.1. Le point sur l'accélération de la politique de sobriété énergétique et du développement des énergies renouvelables	
1.2.2. Les dispositifs législatifs mis à disposition de la Ville	
1.3. Les dispositions législatives impactant les finances municipales	22
1.3.1. La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027	
1.3.2. Les mesures de la loi de finances 2024 concernant les collectivités territoriales	
1.4. Les finances et les ressources humaines municipales en 2023	25
1.4.1. Rappel des grands équilibres financiers fin 2022 et l'atterrissage 2023	
1.4.2. La gestion de la dette	
1.4.3. Le pilotage des ressources humaines	
2. Strasbourg, une ville solidaire, engagée et innovante	43
2.1. Une politique en faveur de la transformation sociale et écologique du territoire	43
2.2. Une année 2024 ouverte sur le monde	48
2.3. Des investissements municipaux inédits et un PPI actualisé	51
2.3.1. L'actualisation globale du PPI en 2023	
2.3.2. La présentation par thématique du PPI municipal actualisé	
2.4. La prospective budgétaire municipale pour 2024 et au-delà	60
2.4.1. Les indicateurs du pilotage financier	
2.4.2. Les hypothèses pour la prospective (2024 et suivants)	

Première étape du cycle budgétaire annuel, le débat d'orientation budgétaire (DOB) marque une étape essentielle dans l'élaboration et la préparation du budget municipal. Le Conseil municipal, conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, doit débattre des orientations financières de la collectivité et des priorités de la politique municipale dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif 2024, prévu lors du Conseil municipal du 18 mars 2024.

Le débat budgétaire doit être éclairé par la présentation préalable d'un rapport sur les orientations budgétaires, dans lequel sont détaillés non seulement les hypothèses d'évolutions pour construire le projet de budget, mais également les engagements pluriannuels envisagés ainsi que les caractéristiques de la gestion et de la structure de la dette. De plus, suite aux dispositions sur la transparence financière, en vigueur depuis 2017, le rapport sur les orientations budgétaires est également enrichi d'éléments relatifs aux ressources humaines.

S'agissant des engagements pluriannuels envisagés, la collectivité poursuit la mise en œuvre du plan pluriannuel présenté au Conseil municipal en novembre 2021, en l'adaptant au contexte dans lequel la Ville évolue et en l'actualisant pour le reste du mandat.

Le présent rapport a été rédigé, conformément au Code général des collectivités territoriales, afin de servir de base aux échanges des conseiller·es municipaux·ales.

La somme de ces informations à jour de début janvier 2024 vise à leur permettre de mieux appréhender et d'évaluer, selon les hypothèses retenues, le niveau prévisionnel et le taux d'épargne brute, l'endettement à la fin de l'exercice 2023 et 2024 et le pilotage de la masse salariale. L'objectif étant *in fine* de pouvoir débattre, en toute connaissance de cause, des priorités et orientations budgétaires de la politique municipale.

INTRODUCTION

L'année 2024 marque l'entrée dans la seconde phase du mandat municipal confié par les strasbourgeois-es à l'équipe municipale pour répondre à la triple urgence écologique, démocratique et sociale. Notre engagement à poursuivre les transformations nécessaires et durables de notre territoire, à amplifier les réponses et à anticiper les crises à venir seront notre vocation pour cette période. Notre objectif demeure inchangé : la construction d'un avenir désirable pour les générations présentes et futures.

Les effets du dérèglement climatique se font toujours sentir de manière implacable par des épisodes climatiques extrêmes, rendant difficilement vivables des pans entiers de notre planète. Le service européen Copernicus a déclaré ce mardi 9 janvier que l'année 2023 a été 1,48°C plus chaude dans le monde que le climat de l'ère pré-industrielle, confirmant ainsi qu'elle détient le record de l'année la plus chaude de l'histoire pour la planète. L'observatoire européen, dont les données remontent à 1850, a mesuré une température mondiale moyenne de 14,98°C pour 2023, surpassant de 0,17°C le record annuel précédent en 2016. Ces températures dépassent probablement celles de toutes les périodes depuis au moins 100 000 ans. Strasbourg n'échappe pas à ses effets. Depuis 2022 s'y rajoutent les instabilités géopolitiques, sources de drames humains, que cela soit en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique.

Ces éléments combinés font de la question énergétique un élément fondamental pour notre modèle de civilisation. La crise énergétique des deux dernières années s'est traduite par une augmentation notable des prix d'approvisionnement impactant le pays entier, les collectivités et les habitant-es. Si une stabilisation, voire une certaine baisse des prix est observée sur les marchés d'approvisionnement, il est probable que nous ne retrouvons pas les niveaux d'avant crise et qu'une énergie chère constituera un élément structurant des prochaines années.

L'inflation qui s'ensuit impacte à son tour, les habitant-es, les agent-es et la collectivité dans la vie quotidienne. Pour la ville de Strasbourg, c'est l'ensemble des dépenses qui s'en trouvent touchées : que ce soit l'approvisionnement alimentaire, comme dans les cantines scolaires ou le prix des constructions nouvelles dont les prix de revient augmentent.

Tandis que les besoins sociaux et environnementaux sont en pleine expansion, l'enjeu territorial majeur porte, à l'échelle nationale, sur le partenariat avec l'Etat. Ce dernier est toujours marqué par un affaiblissement de l'autonomie locale et un contrôle accru, là où toutes les collectivités demandent plus de coopération et de confiance. Au-delà du sujet primordial des finances publiques locales et le respect de la libre administration des communes, c'est à un niveau local que s'inventent les solutions aux crises actuelles. Une nouvelle étape de la décentralisation souvent souhaitée et tant de fois annoncée devra se faire en coopération et confiance entre collectivités locales et l'Etat.

Mais l'amplification la plus importante est celle de l'explosion de la pauvreté et de la précarité à l'échelle nationale, dans les territoires ruraux comme urbains. À cet égard, la ville de Strasbourg, territoire riche, dynamique mais aussi inégalitaire, qui a la spécificité durable et structurelle d'un taux de pauvreté important, est touchée de plein fouet, plus encore que d'autres centres urbains. Les effets

des dernières décisions gouvernementales, la réforme des retraites, de l'assurance chômage ou la loi asile-immigration, risquent de creuser ces inégalités et fragiliser les populations les plus vulnérables. Enfin, les violences urbaines suite à la mort d'un jeune français, Nahel Merzouk, à Nanterre, ont embrasé les quartiers populaires à l'été 2023. Ces violences sont une illustration des fractures à l'œuvre dans notre société, là où les enjeux climatiques, démocratiques et sociaux appellent au grand rassemblement, à la fédération républicaine, à l'œuvre de la fabrique de biens communs, au service de la vie et des vivants.

Face au nouvel état du monde, aux crises et aux craintes, nous faisons le choix de l'action, de l'espoir dans l'association de tous·tes les habitant·es.

Le contexte fragile et incertain pourrait pousser au sentiment de déclin, voire, à une volonté d'isolement mais aussi à une austérité budgétaire qui s'accommoderait d'une dette écologique et sociale pour préserver les indicateurs.

Notre feuille de route municipale, porte en elle depuis 2020 et face aux crises à l'œuvre, l'action en profondeur et dans la durée pour transformer la ville. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre les changements engagés et de les amplifier.

Afin de répondre à l'évolution des besoins d'action au service des habitant·es et des territoires dont les modes de vie changent, la Ville de Strasbourg renforce sa stratégie de recettes, afin de diversifier les partenaires financiers.

Aussi, nous agissons dans la détermination et dans un souci de gestion saine, de finances maîtrisées et d'une sobriété assumée. Condition de la soutenabilité dans la durée, nous préserverons les capacités financières de la ville, tout en maintenant un investissement massif sur l'ensemble du territoire qui sans obérer les ressources, prépare l'avenir.

Il s'agit d'abord de penser l'action dans une cohérence qui va du local au global, du singulier à l'universel, l'inscrivant dans un territoire connu, étudié, analysé dans ses dynamiques et ses évolutions, dans l'objectif de formuler un futur désirable.

Les solidarités constitueront un axe déterminant. À travers le déploiement de services publics de proximité dans l'ensemble des quartiers, nous offrons la possibilité à toutes et tous d'avoir accès à des droits et des équipements de qualité, en matière d'éducation, de petite enfance, de restauration scolaire, de médecine de proximité. Les questions d'accueil, d'hébergement et de logement dignes sont des priorités conjuguées au présent, et nous nous plaçons résolument dans une optique d'hospitalité.

S'il faut protéger les habitant·es, c'est aussi tout l'écosystème des vivants dont nous devons préserver les dynamiques. Avoir une ville vivable et habitable pour les générations présentes et à venir, tel est notre inlassable crédo. La végétalisation des cours d'école et de crèches, celle de la ville, la libération des places pour les mobilités actives, rendre l'air respirable et faire de la santé publique un enjeu essentiel, sont autant d'enjeux qu'il faut conjuguer avec ceux des solidarités.

Aucune transformation durable ne peut se faire sans l'association des habitant-es. La démocratie représentative, et le soutien à la vie associative y contribuent grandement. Nous souhaitons faire de Strasbourg, la ville de l'égalité, d'où qu'on vienne, quel que soit notre croyance, culture ou origine, nous sommes toutes et tous des enfants de Strasbourg.

Solidaire, accueillante, résiliente, écologique, participative, associative, telle est la vision de Strasbourg que nous souhaitons partager pour l'espoir d'un avenir meilleur.

Cet espoir se lit aussi dans la formidable aventure de Strasbourg capitale mondiale du livre. Lire pour partager la connaissance, lire pour expérimenter l'altérité, lire pour savoir accueillir le neuf sans renier le présent, lire pour imaginer le monde à venir et fabriquer des communs au-delà des différences, lire pour affronter les peurs et les pires, pour désirer et construire les meilleurs. Lire notre monde pour aimer, partager et vivre ensemble toujours et encore.

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE, ÉNERGÉTIQUE, LÉGAL ET FINANCIER DE LA VILLE DE STRASBOURG

1.1. Un contexte toujours fragile et incertain

En 2024, le contexte économique et climatique, national et international demeure fragile et porteur d'incertitudes. Cela impacte les finances de la Ville à différents niveaux.

1.1.1. Le contexte international et national

Comme le souligne l'OCDE dans ses dernières perspectives économiques, **l'économie mondiale reste confrontée aux difficultés liées à une inflation persistante et à des perspectives de croissance faible.**

En 2023, la croissance du produit intérieur brut (PIB) a été plus forte que prévu, mais un ralentissement est observé du fait des effets du resserrement des conditions financières, de la croissance modeste des échanges et de la dégradation de la confiance des entreprises et des consommateurs. Si ce ralentissement devrait être modéré et s'accompagner d'une poursuite de la désinflation, il existe toutefois de fortes disparités entre les économies et d'importantes incertitudes.

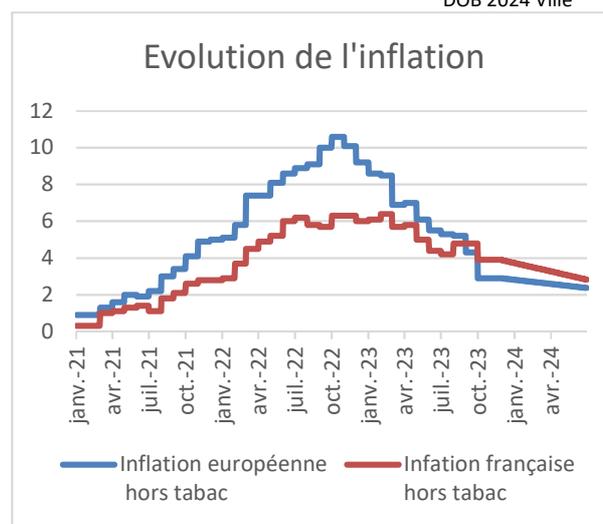
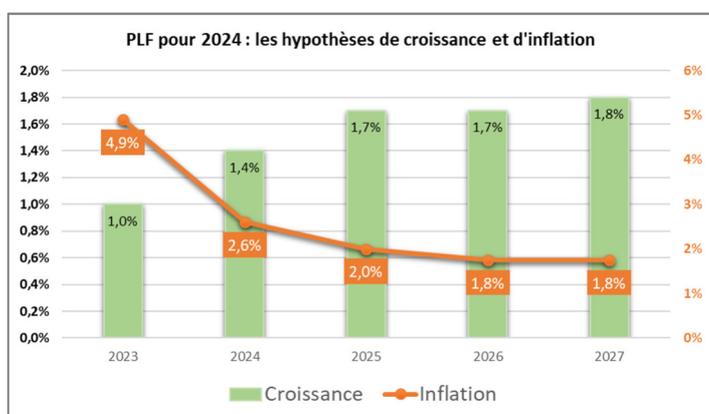
Les principaux risques identifiés par les experts économiques sont en premier lieu l'exacerbation **des tensions géopolitiques** qui s'amplifient sur fond de guerre en Ukraine et de conflit au Moyen-Orient et qui ont un impact direct sur les prix des énergies, sur la croissance mondiale et sur les marchés financiers.

En second lieu, l'incertitude qui entoure **la persistance de l'inflation**, et également la mesure dans laquelle les ménages utiliseront l'excès d'épargne qu'ils ont pu accumuler. D'après les prévisions du fonds monétaire international (FMI), l'inflation mondiale devrait régulièrement reculer, de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023, puis à 5,8 % en 2024, en raison du resserrement de la politique monétaire facilité par une baisse des cours internationaux des produits de base. L'inflation, hors énergie et alimentation, devrait diminuer moins rapidement, et globalement l'inflation ne devrait pas retrouver sa valeur cible avant 2025 dans la plupart des pays.

On observe sur la zone euro au dernier semestre 2023 un net recul de l'inflation avec un taux d'inflation annuel en baisse à 2,4 % à fin novembre 2023 contre 2,9 % en octobre selon une estimation publiée par Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. Cette baisse est liée aux dix hausses consécutives des taux de la Banque centrale européenne (BCE) et à ses conséquences sur les conditions de financement. L'inflation demeurera donc encore en 2024 une préoccupation majeure des banques centrales.

Du côté de la France, qui a connu comme l'ensemble des pays européens une flambée des prix sans précédent en 2022 avec +5,2% d'inflation annuelle constatée en 2022 (autour de +1% en moyenne par le passé), les prix de l'énergie ont bien reculé en 2023, du fait de l'éloignement d'une perspective de rupture d'approvisionnement. A ce stade, le recul de l'inflation, au sens de l'indice de prix à la consommation (IPC) déjà observé nationalement sur une année glissante sur le 1^{er} semestre 2023 (+4,5%) sera encore davantage marqué à fin 2023 (+3,4% au lieu de 4,9% anticipés par l'Etat dans son projet de loi de finances initialement).

En 2024, l'inflation au niveau national ralentirait pour s'établir à + 2,6 %, selon les prévisions du Gouvernement dans la loi de finances initiale pour 2024. La normalisation de l'inflation en France reposerait largement sur le ralentissement des prix alimentaires et manufacturés, déjà entamé à l'été 2023. Dans les prévisions gouvernementales, ce serait le secteur des services qui deviendrait le principal contributeur à l'inflation, en particulier les services réactifs aux dynamiques salariales (hôtellerie-restauration, services aux ménages, etc.). La prévision d'inflation du Gouvernement est dans la fourchette de celles des autres prévisionnistes, mais le principal aléa identifié concerne l'ampleur et le rythme de la transmission du resserrement monétaire à l'activité.



Par ailleurs, **les perspectives de croissance** ont été revues à la baisse en zone euro. Cela est notamment la conséquence de la politique monétaire restrictive dont les effets se font ressentir sur les volumes des prêts consentis aux particuliers, sur la construction de logements et sur la baisse de la confiance des consommateurs et des investisseurs. Si les perspectives de croissance aux Etats-Unis sont moins pessimistes, il n'en demeure pas moins qu'elles ont été également revues à la baisse avec un taux de chômage qui reste toutefois relativement bas.

Les prévisions de croissance pour l'année 2024 du Gouvernement anticipent une progression du PIB de + 1,4 % (contre 1% en 2023), un rythme proche de la tendance de long terme de l'économie française. Le principal soutien à l'activité serait le rebond progressif de la consommation des ménages, grâce à la décreue anticipée de l'inflation. La contribution du commerce extérieur serait ainsi légèrement positive, les importations étant elles aussi plus dynamiques du fait du rebond de la consommation. En revanche, l'investissement pâtirait progressivement de la hausse des taux d'intérêts réels. La Commission européenne et l'OCDE, plus prudentes, prévoient quant à elles une croissance de + 1,2 % et le FMI de + 1,3 %.

Une attention particulière doit être portée sur le secteur du logement neuf avec au niveau national un marché de la construction qui a atteint son plus bas niveau depuis quinze ans au troisième trimestre 2023. On assiste à **une véritable crise de l'immobilier neuf**, avec une chute inédite des réservations de logements neufs au deuxième trimestre de 30%, particuliers et professionnels compris : de nombreux emplois seront menacés dans le secteur en 2024. Ce phénomène s'explique par la baisse de pouvoir d'achat des acquéreurs suite à la remontée brutale du coût du crédit combinée à des coûts de construction en forte augmentation.

S'agissant des taux d'intérêts, il semble que le « pic » soit passé en 2024, même si les observateurs et les marchés pensent que les taux resteront durablement à des niveaux plus élevés qu'auparavant. En effet, on observe **une pause dans la hausse des taux** directeurs des banques centrales : la BCE a décidé de ne pas relever ses taux depuis septembre 2023 et ainsi afficher une pause dans sa politique monétaire restrictive, après dix hausses successives et rapprochées. Elle mise sur le statu quo pour lutter contre l'inflation. Le taux de dépôt de 4% avait atteint alors un niveau jamais dépassé depuis la création de l'euro. Les marchés n'anticipent plus de hausse de taux et estiment, avec une probabilité à 43%, qu'une première baisse de taux pourrait intervenir en juin 2024. Les taux de la Banque fédérale américaine (FED) ont également atteint un plateau (dans la fourchette de 5,25 % à 5,50 %). Dans ce contexte, les marchés anticipent également un statu quo et des baisses qui seraient attendues en 2024.

Enfin, on observe **une augmentation continue de la dette publique**. Dans les prévisions de la loi de finances pour 2024, le déficit budgétaire de l'État atteindrait 144,5 milliards d'euros en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseraient de 3,6% en volume en 2024

par rapport à 2023. La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait ainsi à 109,7% fin 2024. Ces objectifs de baisse du déficit ont été confirmés dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027 (voir supra). Notons à titre de comparaison que la France était au 22ème rang en 2022 avec un déficit de -4,7% du PIB contre -3,4% pour la moyenne des 27 pays de l'Union Européenne. Pour le poids relatif de l'encours dans le PIB, la France était 23^{ème} sur 27 avec 112%, la moyenne de l'UE étant à 84%.

Il est également important de revenir sur **le marché de l'emploi**, qui peut être qualifié de dynamique, mais marqué par **des difficultés de recrutement** jamais atteintes. La pandémie a renforcé les déséquilibres sur le marché du travail avec des problématiques pour les demandeurs d'emploi à trouver un emploi et pour les employeurs à recruter dans plusieurs secteurs des services. Avec la reprise économique, les effets sur le taux de chômage ont été annulés, mais les difficultés de recrutement persistent et s'intensifient car la main d'œuvre qualifiée est en situation d'emploi.

2023 se traduit alors par un volume de projets de recrutements par les entreprises au même niveau que 2022 : 3 039 000, (c'est -0,2% par rapport à 2022). Il est à noter que 72% des projets d'embauche correspondent à des emplois durables (CDI ou CDD de + de 6 mois). Plus de 3 établissements sur 10 envisagent d'embaucher. Cette dynamique est principalement portée par les établissements de petite taille (7 projets sur 10 concernent des établissements de moins de 50 salariés, et la moitié, moins de 10 salariés). Ces projets de recrutements touchent principalement les

services (62%, +1,5 pt par rapport à 2022) et les fortes hausses concernent le commerce, la réparation automobile (+10%) et la restauration (+8,3%), alors qu'en 2022, les augmentations concernaient principalement le transport et l'industrie. Mais 61% des recrutements sont jugés difficiles par les entreprises. Ce taux ne cesse d'augmenter (+3,1 pts par rapport à 2022, + 16,1 pts par rapport à 2021), et ce quelle que soit la taille de l'établissement. Le taux de difficulté est même en forte progression depuis 2018 pour certains métiers : infirmiers, cadre-infirmiers et puéricultrices (+41 pts), employés de libre service (+32 pts) et agents de service hospitalier (+30 pts). Les trois principaux motifs de difficultés selon les recruteurs sont le nombre insuffisant de candidats, l'inadéquation des profils et les conditions de travail.

Dans ce contexte, et depuis 2017, **le taux de chômage en France** diminue pour atteindre 7,2% au 2^{ème} trimestre 2023 (contre plus de 9,0% en 2017). Le chômage – en moyenne annuelle pour 2022 – atteint son plus bas niveau depuis quarante ans, en dépit de la succession des chocs économiques. Cette baisse est particulièrement marquée pour les jeunes de 15 à 24 ans dont le taux de chômage (16,7 % au 2^{ème} trimestre 2023) est 5,0 pts inférieur à son niveau de fin 2019.

Enfin, afin de compléter le panorama de ce contexte économique national, on peut noter que le commerce extérieur est axé principalement vers l'UE. Selon le rapport économique social et financier, malgré un contexte international peu favorable, les exportations afficheraient une croissance solide (+2,1 %), reflétant un premier rebond

des performances à l'export de la France. Les exportations en biens augmenteraient de +1,8 %, un rythme supérieur à la demande mondiale adressée à la France (-0,5 %), traduisant une amorce de rattrapage des parts de marché perdues depuis 2020.

Dans le contexte actuel des orientations budgétaires, il est crucial d'examiner l'impact financier global, en intégrant des éléments liés à la gestion de la dette climatique. Une synthèse des dernières publications internationales et nationales offre une perspective complète sur la situation financière mondiale, mettant en lumière les défis posés par les changements climatiques. Cela nous permettra ensuite de revenir sur les faits climatiques concrets observés en 2023, tout en tenant compte des implications financières considérables associées à la nécessité de lutter contre ces phénomènes et de gérer la dette climatique de manière durable.

La 6^{ème} édition du rapport du GIEC, rendu en mars 2023, constate que les émissions de gaz à effet de serre sont toujours en augmentation et qu'elles ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent : la température de la surface du globe s'est élevée d' 1,1 °C par rapport à la période pré-industrielle.

Quels que soient les scénarii d'émission, le GIEC estime que le réchauffement de la planète atteindra 1,5 °C dès le début des années 2030 et que limiter ce réchauffement de 1,5°C à 2 °C ne sera possible qu'en accélérant et en approfondissant dès maintenant la baisse des émissions pour ramener les émissions mondiales nettes de CO₂ à zéro et réduire fortement les autres émissions de gaz à effet de serre.

Ce rapport d'évaluation a constitué la base scientifique principale pour le premier bilan mondial de l'accord de Paris, qui a eu lieu lors de **la COP28 à Dubai** en décembre 2023. Après près de 30 ans de négociations, il est fait mention pour la toute première fois des énergies fossiles et le terme de "transition vers l'abandon". Lors de la COP27 à Sharm-el-Sheikh, les dirigeant-es ont convenu de créer un Fonds pour les pertes et dommages afin d'aider les pays du Sud à faire face aux effets dévastateurs du changement climatique. Adopté dès le premier jour de la COP28 avec des engagements de plus de 700 millions de dollars, ce fonds est critiqué par les analystes pour ne pas répondre adéquatement aux besoins réels des pays du Sud. Actuellement, plusieurs nations d'Afrique de l'Est, subissant des inondations sans précédent, réclament une assistance immédiate. La Somalie, en particulier, estime avoir besoin de plus de cinq milliards de dollars par an au cours de la décennie à venir.

Du côté du contexte climatique dans lequel ces orientations budgétaires s'inscrivent, un tour d'horizon des dernières publications internationales et nationales peuvent être synthétisées avant de revenir sur les faits climatiques observés en 2023.

La 6^{ème} édition du rapport du GIEC, rendu en mars 2023, constate que les émissions de gaz à effet de serre sont toujours en augmentation et qu'elles ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent : la température de la surface du globe s'est élevée de 1,1 °C par rapport à la période pré-industrielle.

Quels que soient les scénarii d'émission, le GIEC estime que le réchauffement de la planète

atteindra 1,5 °C dès le début des années 2030 et que limiter ce réchauffement à 1,5°C et 2 °C ne sera possible qu'en accélérant et en approfondissant dès maintenant la baisse des émissions pour ramener les émissions mondiales nettes de CO2 à zéro et réduire fortement les autres émissions de gaz à effet de serre.

Ce rapport d'évaluation a constitué la base scientifique principale pour le premier bilan mondial de l'accord de Paris, qui a eu lieu lors de **la COP28 à Dubai** en décembre 2023. Qualifié de « succès diplomatique majeur », le texte adopté à la COP 28 a permis après près de 30 ans de négociations, de faire mention pour la première fois de toutes les énergies fossiles dans un même texte, mais surtout de mentionner le terme de "transition vers l'abandon". Cette stratégie commune acte une sortie des énergies fossiles et reconnaît la nécessité de les remplacer par des énergies décarbonnées.

Le rapport 2023 sur le déficit de l'adaptation au climat du programme pour l'environnement de l'ONU publié en novembre 2023 apporte également des éléments éclairants. Ce rapport, qui examine les progrès réalisés en matière de planification, de financement et de mise en œuvre de mesures d'adaptation, constate que les besoins de financement des pays en développement en matière d'adaptation sont 10 à 18 fois plus importants que les flux de financement public international. Ce chiffre est supérieur de plus de 50 % à l'estimation précédente.

Les coûts modélisés de l'adaptation dans les pays en développement sont estimés à 215 milliards de dollars par an au cours de cette

décennie. Le financement de l'adaptation nécessaire pour mettre en œuvre les priorités nationales en matière d'adaptation est estimé à 387 milliards de dollars par an. Ce rapport identifie plusieurs moyens d'accroître le financement, notamment grâce aux dépenses nationales et des financements internationaux et du secteur privé.

Ainsi, atteindre les objectifs de la planification écologique demande aux collectivités locales des investissements massifs et rapides, notamment dans les transports et les bâtiments publics. **Le rapport de Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz remis à la Première ministre en mai 2023** a identifié les besoins conséquents d'argent public pour la transition climatique à horizon 2030 : une trentaine de milliards d'euros supplémentaires par an. Suite à ce rapport, la loi de finances pour 2024 propose une part de l'État pour 2024 de 10 milliards d'euros supplémentaires d'autorisations d'engagement, ce qui par conséquent, place les collectivités locales en tant qu'actrices principales pour financer la transition.

Afin de travailler plus précisément des scénarii, une modélisation prospective inédite de l'impact des politiques climatiques sur les finances locales françaises a été réalisée et rendue publique en novembre 2023 par l'institute for climate economics I4CE et la Banque postale. Elle propose quatre scénarii pour répondre à la question « comment financer l'accélération des investissements climat ? » à horizon 2030.

Chaque scénario réalisé s'appuie sur un levier de financement prioritaire :

- « Dette » : tout le besoin de financement additionnel est financé par de la dette,

- « Redirection » : les investissements climat additionnels sont réalisés à la place ou en reportant les investissements habituellement réalisés pour d'autres politiques publiques ;

- « État » : augmentation du soutien de l'État par une indexation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation et par la pérennisation du « fonds vert » au-delà de 2024, à 2,5 Md€ par an sur la période, le reste du besoin de financement additionnel étant couvert par de l'endettement ;

- « Ressources propres » : augmentation des taux de fiscalité locale, augmentation des tarifs, niveau élevé de cessions d'actifs et prélèvement sur le fonds de roulement, le reste du besoin de financement additionnel étant couvert par de l'endettement.

L'objectif a été de documenter les effets de chacun d'entre eux et d'ouvrir ainsi la discussion sur leurs vertus, leurs limites et leurs conditions de mise en œuvre. En conclusion, on peut noter que le mur des investissements locaux pour la transition ne sera franchissable qu'à condition que l'État et les collectivités locales fassent équipe dans des choix politiques difficiles. Cela conduira à un changement structurel de l'équilibre financier issu de la décentralisation, qui nécessitera plus que des ajustements ponctuels. Dans trois scénarii modélisés sur quatre, le niveau total des dépenses d'équipement atteint en 2030 un point haut historique de 80 Md€, contre près de 55 Md€ aujourd'hui.

Du côté des évènements climatiques intervenus en 2023, les éléments sont alarmants.

L'été 2023 a connu les températures mondiales moyennes les plus élevées jamais mesurées, a

annoncé l'observatoire européen Copernicus, pour qui 2023 sera probablement l'année la plus chaude de l'histoire. Le secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres a déploré que « l'effondrement climatique a commencé ». Ce constat peut être réalisé tant dans l'hémisphère sud, où nombre de records de chaleurs ont été battus en plein hiver austral, comme dans l'hémisphère nord, où vit la grande majorité de la population mondiale.

En Europe, septembre 2023 a établi un nouveau record continental pour le premier mois de l'automne météorologique ; il a fait plus de 35 °C en France jusqu'à début octobre. Dans le même mois, les pluies torrentielles de la tempête Daniel, probablement aggravées par le changement climatique selon des études préliminaires, ont dévasté le nord-est de la Libye et la Grèce.

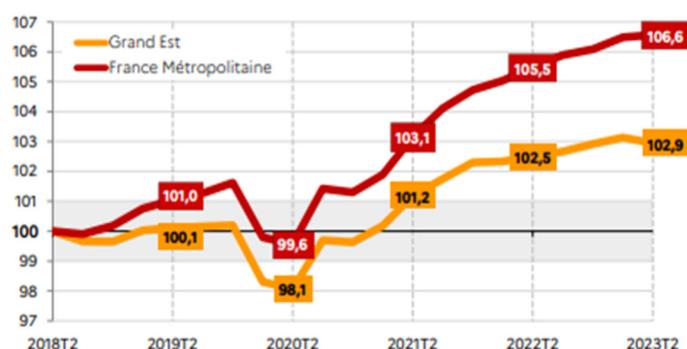
1.1.2. Le contexte régional et local

La région Grand Est connaît une dynamique similaire au contexte national avec un regain rapide des exportations: 73,66 Mds € (données du 2^e trimestre 2023) dues principalement aux secteurs de l'agro-alimentaire et de l'industrie, ce qui la en fait la **première région exportatrice de France** après l'Île-de-France. Grâce à un niveau record de ses exportations, le Grand Est est l'une des rares régions françaises à présenter une balance commerciale positive. C'est ce que met en avant le 21^{ème} tableau de bord du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) du Grand Est.

Selon la DREETS **du côté de l'emploi salarié**, « l'emploi salarié se replie de 0,2 % au 2^e trimestre 2023, pour la première fois depuis le début de l'année 2021, et après des hausses consécutives de +0,2 % les quatre trimestres précédents ». Au 3^{ème} trimestre 2023, il s'établit à plus de 1 993 600 salariés dans la région. L'effectif des salariés intérimaires diminue en juillet de 0,9 % sur un mois, et de 2,6 % sur un an. L'évolution sur deux ans demeure cependant positive (+4,2 % par

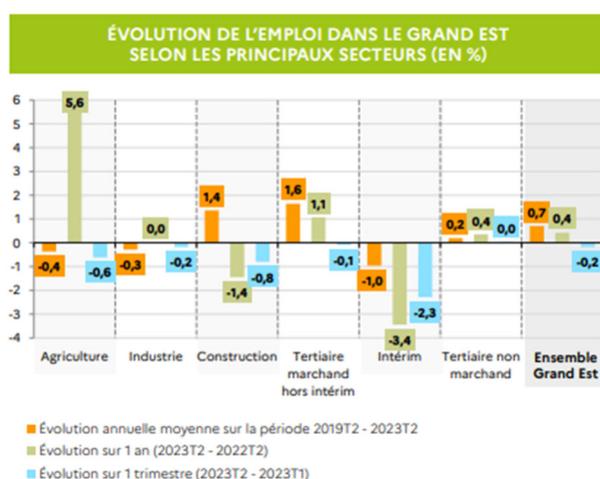
rapport à juillet 2021). Le dispositif de l'activité partielle est actuellement peu employé par les établissements du Grand Est (300 demandes en juillet 2023) », l'activité partielle étant un indicateur fort de la santé économique des entreprises du territoire. La progression de l'emploi salarié demeure plus favorable en Métropole (+0,4 %) que dans le Grand Est.

INDICE DE L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ
(BASE 100 AU 2^e TRIMESTRE 2018 - DONNÉES CVS)



« Le taux de chômage s'établit à 7,1 % de la population active régionale au 2^e trimestre 2023 (soit +0,2 point sur un trimestre), après avoir atteint au premier trimestre son plus bas niveau depuis quinze ans (6,9 % de la population active). Après une première hausse

de 1,1 % au 2e trimestre, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A progresse à nouveau de 1,1 % au 3e trimestre 2023 et s'élève à 235 600 personnes sans emploi. Il reste orienté à la baisse sur un an (-1,3 %), et en repli de 14 % par rapport à l'avant-crise sanitaire. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C est stable sur un trimestre, et se replie sur un an plus sensiblement dans le Grand Est (- 2,0 %) qu'en France métropolitaine (-1,3 %).»



Source : DREETS

La région Grand Est affiche un **taux de chômage de 7%** au 2ème trimestre 2023, à mettre en regard d'un taux identique dans le Bas-Rhin.

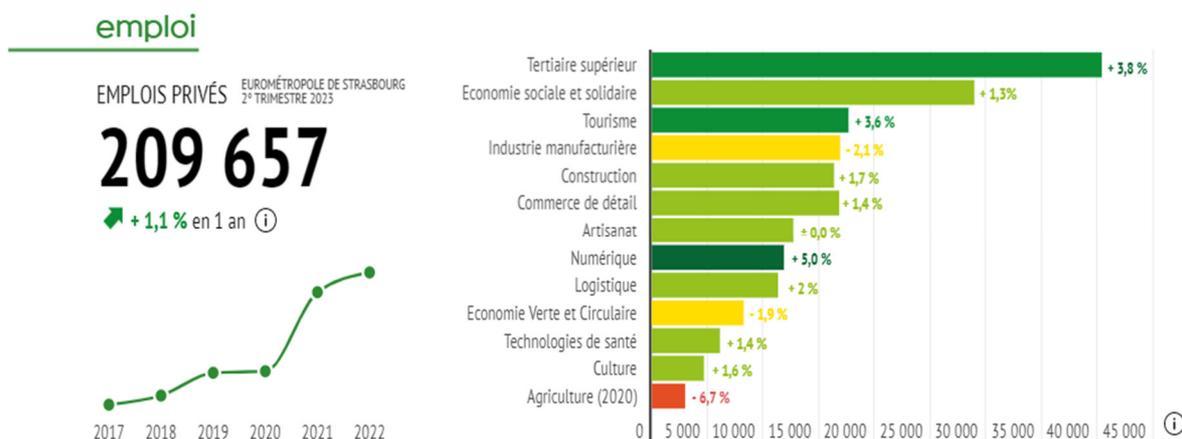
Le Grand Est enregistre 63 620 créations d'entreprises en 2023 (données 3e trimestre 2023), c'est +1,1% sur un an, quand le national progresse de 2,9%). Cependant, on constate **des disparités au sein du Grand Est** : seuls 5 départements, dont 3 lorrains affichent une progression des créations d'entreprises (10,7% en Meuse, 9,4% en Moselle) ». **Le Bas-Rhin affiche une baisse de 2,5%, mais c'est bien le département avec le plus grand nombre de**

créations (près de 15 400) et qui dépasse de loin les autres (Moselle : 11 618, puis Haut-Rhin : 8 745). « Favorisé par le report des traitements des dossiers de liquidation judiciaire et les mesures de soutien liés à la crise Covid-19, le niveau des défaillances d'entreprises avait atteint en 2021 son plus bas niveau historique. Depuis début 2022, on assiste à une forte recrudescence des redressements et des liquidations judiciaires (...). À l'exception de la Meuse, tous les départements enregistrent sur un an une progression des défaillances, de +38% à +73%. Avec +47% de défaillances sur un an, la France enregistre une hausse proche de celle du Grand Est (+49,2%). »

S'agissant du territoire métropolitain et strasbourgeois, la reprise économique dans le Bas-Rhin se mesure au 2ème trimestre 2022 avec le rebond des exportations par rapport à 2021 (+6,3% sur un an à 6,3M€) et des importations (+14,2% à 5,8M€). Cette tendance s'est maintenue au 2ème trimestre 2023 pour les importations (+20,5% à 7 Mds €) mais a plutôt stagné pour les exportations (+ 0,5 % sur un an à 6,2 Mds €). Les défaillances d'entreprises au 3ème trimestre 2023 augmentent de 59,8 % en un an (211 entreprises) pour le Bas-Rhin, pour revenir à des niveaux « traditionnels » d'avant Covid.

En 2020, l'impact de la crise sanitaire sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg a entraîné **une perte d'activité économique moins forte que la moyenne** car la structure des emplois est beaucoup plus tertiaire, à l'image des autres métropoles du Grand Est, même si Strasbourg reste plus industrialisée que la moyenne.

En 2023, **l'emploi salarié est en hausse de 1,1%** avec, comme au niveau régional, la reprise du secteur du numérique (+5%) et le recul du secteur agricole (-6,7%). Au 2e trimestre 2023 l'emploi salarié a augmenté de 1,1% en 1 an. Un tiers des emplois du territoire sont occupés par des non-résidents de l'Eurométropole.



Source: baromètre du pacte de l'Eurométropole

Avec plus de 8 968 nouvelles entités, **les créations d'entreprises** dans l'Eurométropole de Strasbourg restent très dynamiques (record en 2022 avec 9 211). Le recours massif au statut de micro-entrepreneur cumulé à un niveau de créations de sociétés sans précédent accompagne cette dynamique. Comme partout ailleurs, les créateurs choisissent fréquemment les secteurs d'activité du transport, du commerce et des activités spécialisées, scientifiques et techniques. Par rapport à l'ensemble des métropoles, la hausse des créations est plus prononcée dans les secteurs de la santé et de la construction.

La zone d'emploi de Strasbourg affiche **un taux de chômage** de 7% au 2e trimestre 2023 (en baisse de 0,1 pt sur un an). Le nombre de demandeurs d'emplois (catégories A-B-C) s'établit à 46 642 au 3e trimestre 2023 (en baisse de 0,9% sur un an).

Le taux de pauvreté de la Ville est de 25% (Source : INSEE) et le territoire est touché par de fortes disparités de revenus des ménages entre quartiers et communes. Les dernières données connues datent de 2020. Pour les illustrer et caractériser ce taux de pauvreté sur le territoire, ci-contre une synthèse réalisée par la Direction de la politique de la Ville sur le territoire métropolitain et strasbourgeois.

Un territoire marqué par la pauvreté et les inégalités

L'Eurométropole de Strasbourg

- le territoire où le taux de pauvreté est le plus élevé parmi les 22 métropoles françaises (devant les métropoles de Montpellier et de Saint-Etienne)
- un taux de pauvreté qui s'élève à 20% en 2020 (contre 15% au niveau national) ; les QPV actuels concentrent un peu plus du tiers de la population pauvre de la métropole
- un territoire caractérisé par la 3^{ème} plus forte inégalité de revenu (rapport 9^{ème} décile/1^{er} décile) entre les populations les plus riches et les populations les plus pauvres (derrière les métropoles du Grand Paris et de Metz)

La Ville de Strasbourg

- un taux de pauvreté particulièrement élevé au sein du territoire de la métropole : en 2020, 25% de la population strasbourgeoise vit sous le seuil de pauvreté ; les publics les plus touchés par la pauvreté sont les enfants et les jeunes
- la 2^{ème} commune la plus pauvre parmi les 10 plus grandes villes françaises, derrière Montpellier (26%), ex-aequo avec Marseille et Lille,
- la commune qui a connu la forte augmentation de la pauvreté parmi les 10 plus grandes villes françaises (+2 points d'augmentation en 6 ans) entre 2014 et 2020
 - Dans les autres grandes villes, la pauvreté est restée stable à Bordeaux, Lille, Nantes et Nice. Elle a légèrement diminué à Marseille, Paris, Montpellier et Nantes (-1 point) et a légèrement augmenté à Toulouse (+1 point). Sur la période 2014-2020, le taux de pauvreté est resté stable au niveau national.

Métropole	Taux de pauvreté en 2020 en %
Strasbourg	19,7
Montpellier	18,9
Saint-Etienne	18,8
Lille	18,6
Nancy	18,1
Nice	17,9
Aix-Marseille	17,9
Paris	17,8
Metz	17,6
Rouen	17,1
Toulon	16,5
Lyon	16,0
Toulouse	15,9
Clermont	15,7
Tours	15,6
Orléans	15,1
Dijon	14,2
Grenoble	14,1
Bordeaux	13,8
Brest	13,7
Rennes	13,3
Nantes	11,9

Source : FiloSoFi 2020

1.2. La commune face au changement de paradigme énergétique

Depuis l'été 2022, l'augmentation des prix de l'énergie a impacté les finances des entreprises, des associations, des établissements publics et des collectivités territoriales. Cette évolution est particulièrement visible dans les comptes administratifs 2022 : l'ensemble énergie, électricité, combustibles et carburants a augmenté de 30 % en moyenne pour les communes par rapport à 2021 (cf. *Rapport 2023 de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales*).

L'évolution exponentielle des coûts de l'énergie se traduit à la fois dans le renchérissement des dépenses liées à la construction et dans le fonctionnement quotidien des services publics locaux, essentiels à la cohésion sociale et territoriale. L'investissement public de la ville, générateur d'activité et d'emploi local, est également concerné, de même que sa capacité d'action au service de la transformation écologique et la résilience économique du territoire.

Afin de faire face à ce « mur énergétique », différentes mesures ont été annoncées par l'Etat fin 2022 (filets de sécurité, amortisseur électricité, ARENH) et ont pu bénéficier à la Ville en 2023.

Le travail initié en 2022 par la motion adoptée en Conseil municipal du 26 septembre 2022 définissant la stratégie de sobriété et de transformation énergétique a été approfondi tout au long de l'année 2023. Cette stratégie globale repose sur trois leviers :

- le pilotage et la maîtrise de l'acquisition énergétique ;
- la sobriété de la consommation énergétique ;

- l'accélération du développement des énergies renouvelables.

Il est proposé dans le présent rapport de revenir sur chacun de ces leviers pour en illustrer les dernières avancées avant de faire le point sur les dispositifs dont a pu bénéficier la collectivité en 2023

1.2.1. Le point sur l'accélération de la politique de sobriété énergétique et du développement des énergies renouvelables

L'accélération de la politique de sobriété énergétique et la sécurisation des achats d'énergie

La Ville est membre du groupement de commandes portant sur la fourniture d'énergie, coordonné par l'Eurométropole de Strasbourg depuis plusieurs années, avec les 32 autres communes de l'Eurométropole, la Collectivité européenne d'Alsace, les services d'incendie et de secours du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et le Syndicat départemental des eaux et de l'assainissement.

Le contexte exceptionnel lié à la crise énergétique a imposé de mettre en place une gouvernance particulière et adaptée à la complexité de la situation, avec notamment la mise en place :

- d'un mandat en amont des exécutifs des membres du groupement de commande (adhésion à l'achat groupé) ;
- d'une communication envers les membres du groupement, en amont et en aval à chaque grande étape ;
- d'une très forte réactivité dans la prise de décision.

L'objectif de la stratégie débutée en 2022 et poursuivie en 2023 est la sécurisation et la prévision des coûts énergétiques par la passation de contrats pluriannuels.

S'agissant du **gaz naturel**, le marché de fourniture en gaz a été renouvelé le 18 août 2022 avec ES énergie Strasbourg et est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2022. Le prix du gaz TTC s'est établi à 295 € / MWh en 2023.

Depuis fin juillet 2023, la couverture du besoin en gaz est assurée à 80 % pour 2024, 50 % pour 2025 et 20 % pour 2026. Le prix TTC pour 2024 est de 175 € / MWh.

Les dépenses prévisionnelles de gaz pour 2024 s'élèvent à 7,9 M€ contre 17,4 M€ en 2023, soit une baisse de 54,6 %.

S'agissant de l'**électricité** portant sur le contrat des consommations inférieures à 36 kilovoltampères (kVA), l'accord-cadre sera renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2025. 2024 constitue la dernière année du marché, pour laquelle les prix ont fait l'objet de prises de position intervenues tout au long de 2023 pour une augmentation tarifaire de 125 % en 2024. Les prix appliqués en 2023 avaient pu être contractualisés avant la crise énergétique.

Concernant le contrat portant sur les sites dont la consommation est supérieure à 36 kVA, qui arrivait à échéance au 31 décembre 2022, une première étape est intervenue en septembre 2022 avec l'attribution du marché, sans toutefois que le prix, jugé trop élevé, ne soit contractualisé lors de l'attribution, posant le socle d'un contrat cadre avec droit de tirage.

Les volumes ont ensuite été achetés progressivement pour 2023 pour un prix TTC moyen de 374 € / MWh.

À date, les volumes ont été sécurisés à 100 % pour 2024 et 50 % pour 2025. Le prix TTC pour 2024 est de 281 M€ / MWh.

À ce stade, les prévisions budgétaires sont réalisées en tenant compte de dépenses d'électricité atteignant 8,6 M€ en 2024 contre 12,2 M€ en 2023, soit une baisse de 29,5 %. Il est à noter que le montant de 2023 a été en outre atténué par l'amortisseur électricité à

hauteur d'environ 4 M€ (montant prévisionnel).

En intégrant les prévisions budgétaires liées au chauffage urbain et au fioul (3,2 M€ et 0,3 M€ respectivement), les dépenses énergétiques totales pour 2024 sont évaluées à 20 M€ contre 32 M€ en 2023, soit une baisse de 37,5 %.

S'agissant de la politique de sobriété énergétique, l'objectif ambitieux pour 2030 est d'aboutir à une baisse de 40 % de la consommation énergétique de la collectivité.

Que ce soit en matière de sobriété patrimoniale (régulation des températures en fonction des usages et de la réglementation en vigueur, modulation de l'organisation du travail, plan d'accompagnement spécifiques avec une boîte à outils communiquée tant en interne qu'en externe) ou encore en matière d'éclairage public, la Ville veille quotidiennement, grâce à ses agent-es et en réactivité aux points soulevés par ses citoyen-nes, à faire fonctionner le service public le plus sobrement possible.

La consommation énergétique totale du patrimoine bâti de la Ville de Strasbourg est de 156 GWh par an, soit 19 000 tonnes en équivalent dioxyde de carbone (t eq CO²).

La consommation énergétique totale du patrimoine bâti de l'Eurométropole de Strasbourg est de 96 GWh par an, soit 8 500 tonnes en équivalent dioxyde de carbone (t eq CO²).

La performance énergétique d'un bâtiment intègre trois leviers :

- l'isolation via les travaux de rénovation énergétique peuvent permettre jusqu'à 80 % d'économies d'énergie ;
- l'exploitation des équipements adaptée à l'occupation réelle permet entre 20 % et 25 % d'économies d'énergie ;

- l'implication des usagers et usagères dans une démarche de sobriété énergétique permet entre 5 % et 15 % d'économies.

Les deux derniers leviers représentent ensemble entre 25 % et 40 % d'économies d'énergie.

Cette stratégie est pilotée par le service Énergie et patrimoine créé depuis le 1er septembre 2022 qui veille à la coordination des trois leviers d'actions sur le patrimoine.

L'objectif pour 2023 était d'une baisse de 10 % des consommations énergétiques. Le plan de sobriété mis en œuvre comportait deux volets correspondant aux deux piliers identifiés plus haut :

- exploitation : décalage de la mise en chauffe des bâtiments, application de nouvelles températures de consignes, mise en œuvre de 840 sondes de température, réglage des équipements techniques selon l'occupation ;
- implication : forum ouvert aux agent-es techniques, guide des éco-geste, information des usagers et des usagères, charte EcoWatt, etc.

De septembre 2022 à mai 2023, la réduction des consommations est ainsi estimée à 14 % à climat constant par rapport à l'année précédente .

L'accélération du développement des énergies renouvelables

Le plan climat de la Ville de Strasbourg a pour objectif l'atteinte en 2050 de la neutralité carbone et d'une consommation d'énergie à 100 % renouvelable et produite pour moitié sur le territoire de l'Eurométropole. La compétitivité de ces énergies dans un contexte d'explosion des coûts des énergies fossiles et la recherche d'une autonomie énergétique accrue aboutissent à une accélération de leur développement.

À ce titre, la révision du schéma directeur des énergies (SDE) engagée en octobre 2022 permet de construire une stratégie énergétique pour le territoire aux horizons 2030 et 2050, qui sera présentée au conseil de l'Eurométropole en mars 2024. Le SDE porte une vision prospective sur l'ensemble des énergies produites et consommées sur le territoire. Il s'appuie sur trois schémas directeurs travaillés en 2023 (réseaux de chaleur, mobilités décarbonnées, réseaux électriques et gaziers) qui approfondissent la réflexion sur la distribution des énergies et l'évolution nécessaire des réseaux.

En parallèle de ces travaux, la loi climat et résilience a imposé en 2023 un travail d'identification à l'échelle de chaque commune de la métropole des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR). Ainsi, pour la première fois, les objectifs de développement d'une production locale d'énergie renouvelable (solaire photovoltaïque, solaire thermique, méthanisation) ont été territorialisés. Les résultats de ce travail feront l'objet d'une communication en Conseil de l'Eurométropole en mars 2024.

Dans le même temps, la solarisation du territoire s'accélère en lien avec le contexte de crise énergétique, mais aussi les règles introduites par la modification n°3 du PLUi. Sur le foncier public, les projets de parcs solaires se poursuivent avec, en 2023, la création d'une société de projet avec la SEM SIPEnR pour co-développer d'ici 2026 un projet solaire à grande échelle (5 MWc) sur une friche polluée de l'ancienne raffinerie appartenant au domaine privé de l'Eurométropole, sur le ban communal de Reichstett.

1.2.2. Les dispositifs législatifs mis à disposition de la Ville

Le premier concerne le **filet de sécurité** prévu dans la loi de finances 2023 et précisé par le décret du 15 juin 2023. Ce filet prend la forme d'une dotation et nécessite la satisfaction de deux critères cumulatifs :

- une baisse de l'épargne brute 2023 de plus de 15 % par rapport à l'exercice 2022 ;
- pour les communes, présenter un potentiel financier par habitant inférieur à deux fois le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique.

NB : le périmètre de l'épargne brute telle que prise en compte dans le décret diffère de celui utilisé classiquement dans la mesure où sont retraitées les provisions (dotation et reprise).

La dotation est égale à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 50 % de celle des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022. Celle-ci peut faire l'objet d'une demande d'acompte sur le fondement d'une estimation de la situation financière.

La ville satisfait aux deux conditions et a pu obtenir une avance de 4,4 M€ dès 2023. Le solde de cette aide sera versé en 2024 et son montant dépendra des résultats définitifs du compte administratif 2023.

Le deuxième est l'**amortisseur électricité**, ce dispositif constitue une sorte de « bouclier tarifaire ponctuel » pour l'électricité tout au long de l'année 2023, pour un montant global estimé à trois milliards d'euros pour les collectivités locales et leurs établissements publics, ainsi que les petites et moyennes entreprises non éligibles au bouclier tarifaire.

L'État prend en charge une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix souscrit dépasse un certain niveau, prenant en compte

la seule « part énergie » du contrat d'électricité, c'est-à-dire au-dessus d'un prix plancher hors coût d'acheminement dans le réseau et hors taxes. Le prix plancher est de 180 € par mégawattheure (MWh). Au-delà, l'État prend en charge 50 % du surcoût jusqu'à un prix plafond fixé à 500 € le MWh.

Appliqué directement par les fournisseurs d'énergie, l'amortisseur électricité est une réduction de prix qui s'est traduite dans la facture d'électricité des consommateurs dès janvier 2023, donc comme une moindre dépense dans le budget de la Ville.

Le montant d'économies généré en 2023 s'établit à 4 M€. Ce dispositif concerne uniquement l'électricité, la ville de Strasbourg étant davantage impactée par le prix du gaz. En 2024, la collectivité ne devrait pas bénéficier de l'amortisseur électricité compte tenu des prix d'électricité obtenus grâce à la stratégie d'achat mise en œuvre.

L'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) est un dispositif transitoire visant à permettre aux fournisseurs alternatifs à EDF un accès à l'énergie nucléaire. Sa mise en place résulte d'un engagement de la France auprès de la Commission européenne.

EDF est ainsi dans l'obligation de vendre aux fournisseurs alternatifs jusqu'à 100 TWh par an d'électricité nucléaire à un prix régulé de 42 € le mégawattheure. Si les demandes excèdent le volume global prévu, le volume d'ARENH cédé fait l'objet d'un écrêtement. Cette situation a eu lieu la première fois en 2018 et s'est répétée chaque année jusqu'en 2022 (160 TWh demandés cette année-là).

Le 23 juillet 2023, le ministère de la Transition énergétique a saisi la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour une réévaluation du coefficient de bouclage. Le coefficient de bouclage est utilisé pour calculer le droit ARENH associé à chaque

consommateur en fonction de son profil de consommation. Ainsi, à partir du 1er janvier 2024, le coefficient de bouclage ARENH passera de 0,964 à 0,844, entraînant ainsi une diminution de 12,45 % des droits ARENH des consommateurs. Cela impacte de fait les contrats d'électricité intégrant le dispositif de l'ARENH.

Plusieurs facteurs ont contribué à la décision de réduire le coefficient de bouclage ARENH. Tout d'abord, la disponibilité réduite du parc nucléaire français a entraîné une diminution de la production d'électricité. Cette baisse de disponibilité est due à divers problèmes, notamment des perturbations dans le calendrier de maintenance des réacteurs, générées par la crise sanitaire, ainsi que des problèmes de corrosion sous contrainte découverts dans certaines centrales nucléaires. Ces défis ont rendu le coefficient existant obsolète, puisque sa valeur n'est plus représentative de la part de la production nucléaire dans la consommation. Le 1er décembre 2023, la CRE a annoncé le volume ARENH demandé par les fournisseurs pour l'année 2024, soit 130 TWh. Le taux d'écrêtement s'élève donc à 23,32 %, contre 32,57 % pour l'année 2023. Afin de couvrir la révision du coefficient de bouclage et l'écrêtement réel publié par la CRE, l'Eurométropole, coordonnateur du groupement de commande en charge des marchés d'énergie, a réalisé une couverture complémentaire de son droit ARENH initial par une prise de position le 8 décembre 2023.

L'ARENH, dispositif transitoire, devrait s'arrêter fin 2025. L'Etat et EDF ont en effet annoncé le 14 novembre 2023 avoir trouvé un accord : à compter du 1er janvier 2026, EDF revendra la totalité de sa production (et non plus 100 TWh) « aux alentours » de 70 € le mégawattheure. Le prix réellement acquitté par les consommateurs ne peut toutefois pas être connu à ce stade notamment en raison du fait que le coût du mégawattheure ne

représente pas l'ensemble des coûts (l'acheminement par exemple n'est pas pris en compte).

Par ailleurs, l'accord conclu se fait en parallèle d'une réforme globale du marché de l'électricité qui prévoit qu'EDF vende l'ensemble de sa production (320 TWh actuellement) au prix du marché, l'Etat assurant une compensation au-delà du prix de référence de 70 € via une taxation des revenus d'EDF : 50 % pour les revenus supérieurs à 80 € le MWh, 90 % au-delà de 110 €. Il est donc pour l'heure difficile d'avoir une visibilité sur les futurs prix de l'électricité.

Créé en 2023 et doté initialement de 2 milliards d'euros, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires -dit **fonds vert**- a été pérennisé jusqu'en 2027 et sera doté de 2,5 milliards d'euros en 2024. L'augmentation de 500 M€ correspond à une enveloppe dédiée à la rénovation des écoles dans le cadre du plan lancé par le Gouvernement en septembre 2023.

Le but du fonds vert de soutenir les projets des territoires pour accélérer leur transition écologique. Il s'articule autour de trois objectifs :

- le renforcement de la performance environnementale dans les territoires : rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets, rénovation des parcs de luminaire d'éclairage public ;
- l'adaptation au changement climatique : prévention des risques naturels (inondations, risques émergents en montagne, risques cycloniques, incendies de forêts, recul du trait de côte), renaturation des villes et villages ;
- l'amélioration du cadre de vie : déploiement des zones à faibles émissions, développement du covoiturage, développement des mobilités durables en zone rurales, recyclage foncier, territoires d'industrie en transition écologique.

1.3. Les dispositions législatives impactant les finances municipales

1.3.1. La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2023-2027

Introduites par la révision constitutionnelle de 2008, les lois de programmation des finances publiques (LPFP) sont des lois ordinaires fixant une trajectoire d'évolution de l'ensemble des finances publiques, et non seulement celles de l'État. Elle cadre ainsi la trajectoire financière globale de l'ensemble des administrations publiques (APU), c'est-à-dire l'État, les organismes divers d'administration centrale (ODAC), les administrations publiques locales (APUL) et les administrations de sécurité sociale (ASSO). Elle s'inscrit dans **une démarche de gestion pluriannuelle des finances publiques, de trois ans minimum, tendue vers l'équilibre budgétaire**, notamment au vu des engagements pris vis à vis de l'Union européenne.

Pour mémoire, la précédente LPFP portait sur les années 2018 à 2022. Elle avait notamment mis en place le dispositif de conventionnement avec les plus grosses collectivités, dispositif dit des « contrats de Cahors », pierre angulaire de respect par les collectivités locales de l'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL) pour l'ensemble de la programmation. Le dispositif prévoyait une trajectoire d'évolution des seules dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, à hauteur de + 1,2 % par an en valeur. Ceci

permettait alors une économie de 13 Mds€ sur la période.

Le mécanisme de contractualisation financière avec les plus grosses collectivités pour garantir la réalisation d'une partie des économies attendues avait été élaboré à l'occasion de la conférence nationale des territoires (CNT) qui s'est tenue le 14 décembre 2017 à Cahors. Sur 321 collectivités territoriales éligibles, 228 ont signé un contrat avec l'État, dont la ville de Strasbourg. Elles ont très majoritairement respecté leurs engagements. Dans le contexte de la crise sanitaire, leur application a été suspendue en 2020 pour leur dernière année d'exécution et a été écartée par l'État dans la loi de programmation proposée, dès 2022.

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027, proposée à nouveau au Parlement après le rejet du texte par l'Assemblée nationale intervenu fin 2022 et publiée en décembre 2023, a plusieurs ambitions : réduire le déficit public, maîtriser les dépenses publiques et les prélèvements obligatoires, financer plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique...).

Actualisé à l'été 2023 pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture, le 6ème projet de loi de programmation 2023-2027 prévoit de ramener le déficit public sous la barre des 3% du produit intérieur brut (PIB) d'ici quatre ans.

Sans contrainte particulière, contrairement aux dispositifs de contractualisation durant la période 2018 à 2020, **les collectivités territoriales doivent participer au redressement du déficit**. Le texte initial du Gouvernement instaurait des pactes de confiance dans un article qui a été supprimé au

Sénat. Ces pactes de confiance imposaient aux collectivités locales de participer à l'effort de redressement des comptes publics, avec une progression des dépenses de fonctionnement inférieure à l'inflation minorée de 0,5 point pour quelque 500 collectivités. Cet objectif est toujours affiché, mais aucun pacte ne sera proposé aux collectivités locales.

La loi de programmation des finances publiques votée prévoit notamment :

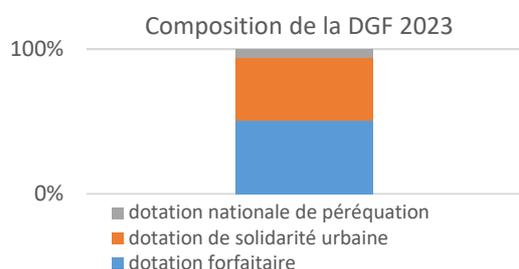
- la trajectoire de l'ensemble des administrations publiques, avec des dépenses fiscales nouvellement créées qui devront être bornées dans le temps (à 3 ans maximum) et ne pourront être prolongées qu'après évaluation ;
- le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales, avec un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de 4,8% en 2023 à 1,3% en 2026 et 2027 ;

- une diminution de l'impact environnemental du budget de l'État en réduisant de 30% le ratio entre les dépenses défavorables à l'environnement ("dépenses brunes") et les dépenses dont l'impact est favorable et mixte, entre la loi de finances pour 2022 et le projet de loi de finances pour 2027.
- le cadre financier pluriannuel de l'État et des administrations publiques centrales, avec un objectif "au plus" de stabilité globale des schémas d'emploi d'ici 2027;
- la trajectoire 2023-2027 des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales (près de 55 M€ en 2023).

1.3.2. Les mesures de la loi de finances 2024 concernant la Ville

La redistribution des concours de l'Etat et de la DGF

Les concours financiers de l'Etat s'élevant à 54,79 Md€ en 2024, une augmentation de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal à périmètre constant de + 223 M€ a été décidée. Bien loin des revendications d'une indexation des dotations sur l'inflation puisque cela représente une progression de +0,8% quand l'inflation prévisionnelle serait à +2,6%, il s'agit d'un geste limité qui vient compléter les dispositifs de soutien qui sont détaillés ci-dessous. Cette redistribution permet d'abonder de 190 M€ les dotations de péréquation dites dotations de solidarité (100 M€ pour la dotation de solidarité rurale et 90 M€ pour la dotation de solidarité urbaine.) Les 30 M€ restants sont fléchés à destination des intercommunalités.



Dans le cas de la Ville de Strasbourg, en raison de la progression attendue de la DSU, la dotation globale de fonctionnement est attendue en hausse par rapport au montant notifié au printemps 2023 (51,4 M€ attendus en 2024 contre 49,7 M€ versés en 2023).

Une revalorisation forfaitaire des bases impactée directement par l'inflation à 3,9%.

Calculée selon l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), entre les mois de novembre 2022 et 2023, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation en 2024 sera fixé à 3,9%.

Les bases des locaux professionnels (représentant 37% des bases totales strasbourgeoises) sont, quant à elles, actualisées en fonction de tarifs évoluant annuellement (en moyenne + 1,2 %).

Cette augmentation, toutes choses égales par ailleurs, permet de prévoir un produit municipal fiscal en hausse de 6 M€.

Par ailleurs, **un certain nombre de dispositions ont été votées, notamment fiscales**, dont la liste ci-dessous reprend les principales.

Tout d'abord, concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), les exonérations **facultatives** en matière d'économie d'énergie, soit une exonération de 3 ans pour les logements de plus de 10 ans et de 5 ans pour les logements neufs, deviennent de droit mais les collectivités concernées peuvent les supprimer ou les limiter (de 50 % à 90 % de la base imposable). Egalement, une prorogation pour les nouveaux contrats de ville 2024-2030 du bénéfice de l'abattement de 30% de TFPB en faveur des logements sociaux situés dans un QPV a été actée. En 2023, la Ville avait perçu une compensation à ce titre de 1 M€. Enfin, la révision sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels prévue d'abord pour 2023, puis pour 2025 a encore été repoussée : la prise en compte des valeurs locatives mises à jour des 3,5 millions de locaux professionnels se fera finalement en 2026.

Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), une exonération facultative a été créée en faveur des résidences secondaires et d'autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale en faveur des fondations et associations reconnues d'utilité publique et celles d'intérêt général pouvant percevoir des dons éligibles à la réduction d'impôt sur le revenu au titre du mécénat. L'exonération est à la charge des communes et ne fait pas l'objet d'une compensation par l'Etat.

1.4. Les finances et les ressources humaines municipales en 2023

1.4.1. Rappel des grands équilibres financiers fin 2022 et prévision d'atterrissage pour 2023

Rappel des grands équilibres financiers fin 2022

Les chiffres ci-dessous décrivent **les grands équilibres du compte administratif 2022**, voté le 26 juin 2022 et retranscrivant la réalisation du budget sur toute l'année 2022.

Pour rappel, l'épargne brute ou autofinancement mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurées ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais financiers...). L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute contribue au financement du budget d'investissement.

Fin 2022, **l'autofinancement s'était stabilisé à 37,5 M€**, soit à un niveau équivalent à celui de 2021 qui s'élevait à 37,7 M€.

Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

Les 37,5 M€ d'épargne brute dégagée en 2022, représentant un taux d'épargne brute de 8,5 %, ont contribué au financement d'un volume d'investissement opérationnel 2022 de

104,7 M€, à un niveau important malgré le contexte de crise sanitaire (91,9 M€ en 2021 et 93,1 M€ en 2020, fin de cycle d'investissement du précédent mandat). Ce niveau de taux d'épargne brute en légère baisse dans un contexte de crises multiples s'expliquait, d'une part, par l'augmentation des dépenses de fonctionnement (+7,3 %) et d'autre part, par une hausse moins conséquente des recettes de fonctionnement (+3,6 % hors cessions).

En 2022, la Ville a mobilisé 55 M€ de nouveaux emprunts, le remboursement en capital de la dette s'est quant à lui élevé à 25 M€ ; par conséquent, la Ville a augmenté de 30 M€, son **encours de dette** passant de 273,6 M€ fin 2021 à **304 M€ fin 2022**.

Principal ratio d'analyse du poids de la dette d'une collectivité locale, la capacité de désendettement indique la durée théorique nécessaire à une collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette en recourant à son épargne brute. Ce ratio, exprimé en nombre d'années, est égal au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute dégagée sur l'année. **La capacité de désendettement** de la ville au 31 décembre 2022 s'est établie à **8,1 ans**.

La situation financière saine de la Ville a d'ailleurs été réaffirmée par l'agence de notation Fitch qui a donné une note AA- lors de sa notation du 30 juin 2023, note identique de celle de l'Etat français qui ne peut pas être dépassée par les collectivités locales. Fitch estime notamment que « la ville de Strasbourg bénéficie d'une bonne gouvernance, qui se reflète à travers un contrôle étroit exercé sur les dépenses et une gestion prudente de la dette ».

Prévision d'atterrissage pour 2023

Afin d'enrichir la vision sur la situation financière à date de la Ville, **des prévisions d'atterrissage à fin d'année 2023 peuvent être réalisées**. Néanmoins, les chiffres ici présentés pour l'année 2023 demeurent encore **des estimations**, tant en fonctionnement qu'en investissement. Plusieurs mouvements financiers peuvent en effet survenir durant les premières semaines de janvier 2024 et faire évoluer le résultat prévisionnel 2023. Ce résultat 2023 ne sera définitivement connu que fin janvier 2024, à l'issue de la prise en charge de l'ensemble des mandats et titres 2023 et après la tenue de la Commission mixte paritaire du 25 janvier 2024, qui déterminera le montant total des remboursements de dépenses de personnel et charges d'administration générale à l'Eurométropole (dont la proportion peut fluctuer selon les années, en fonction de l'activité des services).

Concernant **les dépenses réelles de fonctionnement**, l'atterrissage table sur un volume de près de 413 M€, soit +2 % par rapport à 2022, avec les éléments détaillés ci-après.

Le poste des charges à caractère général devrait atteindre les 115 M€, contre 94 M€ en 2022, avec l'impact en année pleine des surcoûts énergétiques pour un montant supplémentaire de 16 M€ et une inflation qui frappe certains postes de charges.

S'agissant des charges de personnel, une progression maximale de 3,3 % est attendue entre CA 2022 et CA 2023 (les dépenses de personnel passant de près de 208 M€ à 214 M€, soit +6 M€). La dynamique de ce poste

de dépense s'explique principalement par l'augmentation de la masse salariale de la Ville suite au glissement vieillesse technicité (GVT) et à l'augmentation de 3,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 et le déploiement des mesures volontaristes du Ségur de la santé évaluée en année pleine et la prime de fin d'année exceptionnelle pour près de 4 M€.

La fin des contrats enfance jeunesse (CEJ), avec des structures directement subventionnées par la CAF dorénavant, vient impacter à la baisse les subventions d'environ -3 M€. Cependant la Ville a continué d'accompagner et de soutenir le tissu associatif en maintenant à 46 M€ le montant consacré aux subventions.

Enfin, pleinement impactées par la hausse brutale des taux observée en 2023, les charges d'intérêt devraient se situer aux alentours de 6,8 M€, soit largement supérieures au montant dépensé en 2022 (de 2,4 M€, voir supra partie consacrée à la dette.)

S'agissant des **recettes de fonctionnement**, on peut souligner les éléments ci-dessous.

Le montant notifié de DGF au printemps 2023 s'établit à hauteur de 49,7 M€, soit à un niveau supérieur à celui initialement budgété au BP 2023 (49,2 M€). En 2023, la Ville a bénéficié d'une part supplémentaire de dotation de solidarité urbaine, et le produit total de DGF a augmenté de 3,9 % entre 2022 et 2023.

L'éligibilité au FPIC de la ville a permis également de recevoir 3,6M€ de recettes supplémentaires en 2023 par rapport à 2022.

Le produit de la fiscalité directe locale devrait augmenter de 10 % pour passer de 189 M€ en 2022 à 209 M€ en 2023, du fait de l'effet combiné de la revalorisation forfaitaire (fixée par la loi de finances à 7,1 % en 2023) et de l'évolution physique des bases. Par ailleurs, un produit exceptionnel de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) de 6,8 M€ a été perçu à titre ponctuel, du fait de la mise en place par l'Etat de la plateforme de déclaration des biens « gérer mes biens immobiliers » qui a entraîné des erreurs dans les déclarations et, de ce fait, un produit ponctuel pour la Ville. Une partie, correspondant aux dégrèvements sur la majoration municipale de THRS pourrait être remboursée en 2024, mais à date la DRFIP n'a pas encore été en capacité d'en identifier le montant.

Les droits de mutation devraient atteindre 12,8 M€. Après le pic de 14 M€ connu en 2021 et un très léger tassement en 2022, les transactions ont continué à être dynamiques sur notre territoire et les prix de l'immobilier élevés, même si la décrue s'annonce, avec des potentiels acheteurs voyant leurs marges d'emprunt rognées par les taux d'intérêt en forte hausse. En effet, les transactions sur les logements anciens ne s'infléchissent que lentement sur le territoire.

Deux autres recettes de fonctionnement 2023 inédites doivent être commentées pour expliquer l'atterrissage 2023 :

- le 1^{er} acompte du filet de sécurité, sollicité auprès de l'Etat, a été reçu en novembre 2023 pour 4,3 M€, voir les éléments exposés dans la partie consacrée aux dispositifs de soutien pour l'énergie ;
- le bénéfice du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

(FPIC) pour 3,6 M€ (et une contribution à ce fond de 0,1 M€).

Mis en place en 2012, ce fonds constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Depuis 2016, le montant à répartir représente 2% des recettes fiscales communales et intercommunales, soit environ 1 Md€.

Sont bénéficiaires du FPIC les ensembles intercommunaux ou communes isolées en fonction de leur population et d'un indice de ressources et de charges composé de trois critères : 20% du potentiel financier agrégé moyen, 60% du revenu moyen par habitant et 20% de l'effort fiscal. L'éligibilité au versement du FPIC se détermine au regard des critères financiers de l'ensemble intercommunal (communes + EPCI).

Sont contributeurs les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé est supérieur à 90% du potentiel financier agrégé moyen par habitant (PFiA).

En 2023, 8 territoires métropolitains ont bénéficié du FPIC à part l'Eurométropole de Strasbourg : la métropole européenne de Lille, la métropole d'Aix-Marseille Provence, Montpellier Méditerranée Métropole, la métropole de Rouen Normandie, la métropole de Toulon, Saint Etienne Métropole et Brest Métropole.

Pour prétendre au bénéfice du reversement au titre du FPIC, deux critères cumulatifs sont nécessaires :

- être classé parmi les 60 % des ensembles intercommunaux les plus modestes (745 EI - ensemble intercommunal), classés selon un indice synthétique. L'indice synthétique de ressources et de charges est calculé de la manière suivante : 75% pour l'écart relatif à 90% du potentiel financier et 25% pour l'écart relatif au revenu moyen. La contribution est plafonnée à 14% des ressources fiscales ;
- détenir un effort fiscal agrégé strictement supérieur à 1.

En 2022, l'EMS était classée 754ème ensemble intercommunal le plus modeste, malgré un effort fiscal agrégé de 1,337253 et elle était dès lors exclue du bénéfice au reversement du FPIC et exclusivement contributrice. Suite à la suppression de la TH et de la division par deux des bases des établissements industriels, l'indicateur destiné à évaluer l'effort fiscal a été révisé. Désormais, les produits perçus par l'EI sur le territoire des communes ne sont plus pris en compte dans le calcul de l'effort fiscal. Cela pénalise les communes dans lesquelles les taux de taxe d'habitation et de taxe foncière de l'EI étaient élevés et qui voient donc leur taux d'effort fiscal diminuer, alors que les taux de l'EMS restent largement inférieurs aux taux moyens nationaux. De nombreuses communes ont donc dû voir leur classement des communes les plus modestes diminuer et, au contraire, faire remonter l'EMS et la Ville dans le classement, la rendant ainsi éligible au FPIC, même si elle reste également contributrice.

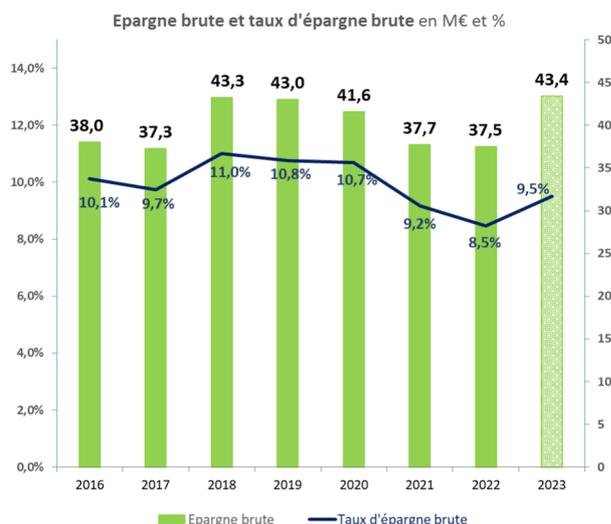
Le rang de classement de l'ensemble intercommunal est passé de 754 en 2022 à 683 en 2023, pour un seuil d'éligibilité qui s'établit

à 745. Cette évolution dans le classement s'explique par une évolution des critères financiers plus « favorable » que la moyenne nationale :

- Le revenu par habitant de l'ensemble intercommunal (60% du calcul) a augmenté entre 2022 et 2023 de 0,5% alors que l'évolution de la moyenne nationale est de 1,5%.
- Le potentiel financier agrégé de l'ensemble intercommunal (20% du calcul) a également augmenté entre 2022 et 2023 mais encore une fois d'une manière moins importante que la moyenne nationale (3,3% contre 4,9%).
- L'effort fiscal de l'ensemble intercommunal (20% du calcul) : il a augmenté pour l'ensemble intercommunal mais diminué à l'échelle nationale.

Pour la Ville, en 2023, cela représente une recette nette supplémentaire en 2023 de 3,5 M€ (3,6 M€ de bénéfice et 0,1 M€ de contribution). Il est probable que cette recette se pérennise sur quelques exercices, sauf si le panier fiscal venait à être modifié. La sortie du fonds prévoit un mécanisme de garantie de 90% du bénéfice l'année de sortie du fonds.

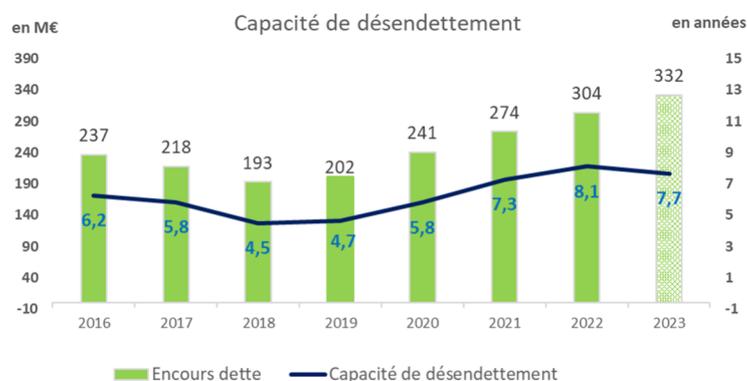
Dans ces conditions, l'épargne brute hors cessions dégagée devrait s'établir à hauteur de 43 M€, en augmentation par rapport à 2022 (+5 M€) et le taux d'épargne brute passer à 9,2 %.



Les investissements opérationnels sont attendus autour de 124 M€ à fin 2023 (contre 104 M€ en 2022). Ce volume conséquent illustre encore en 2023 l'effort soutenu d'équipement déployé par la ville de Strasbourg sur le territoire, ainsi que le soutien aux entreprises locales. **Au final, la collectivité approche un taux de réalisation de près de 80% de ses investissements budgétés, en ligne avec le taux de réalisation projeté dans la prospective budgétaire.**

Il découle de cette dynamique maintenue des investissements une mobilisation d'emprunt de 55 M€ et une hausse maîtrisée du stock de dette, passant de 304 M€ fin 2022 à 332 M€ fin 2023.

Dans ces conditions, et comme prévu dans les orientations budgétaires précédentes, qui ne préjugeaient ni de l'augmentation du point d'indice ni de la crise énergétique, les ratios de pilotage - épargne brute, taux d'épargne brute et capacité de désendettement - fin 2023 resteraient soutenables, toutefois avec un taux d'épargne brute inférieur à 10 % et **une capacité de désendettement en baisse, estimée à 7,7 années.**



1.4.2. La gestion de la dette municipale

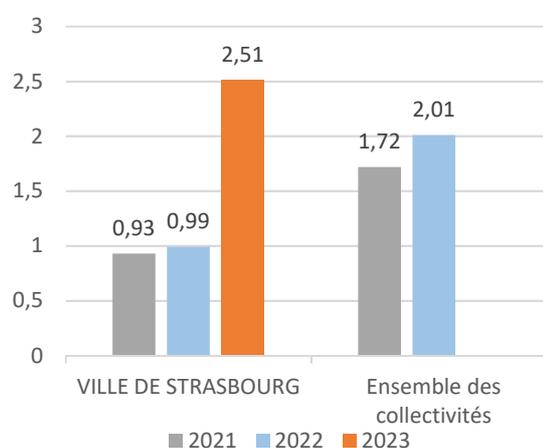
Depuis la loi NOTRe, le rapport portant sur les orientations budgétaires est désormais l'occasion de faire un point complet sur l'endettement de la collectivité.

L'encours de dette se caractérise par un **taux d'intérêt moyen en hausse : 2,51 % prévu fin 2023** (0,99 % à fin 2022 contre 1,72% observé sur le panel de l'ensemble des collectivités selon l'observatoire de la dette de Finance Active comprenant 1 175 collectivités voir ci-contre).

Cette hausse importante du taux moyen est liée au contexte de hausse globale des taux d'intérêts avec toutefois une part importante de taux fixes avant cette période de hausse, ce qui a permis de contenir l'exposition au risque de taux.

Focus sur l'évolution des taux et sur son impact sur les conditions d'emprunts de la ville de Strasbourg

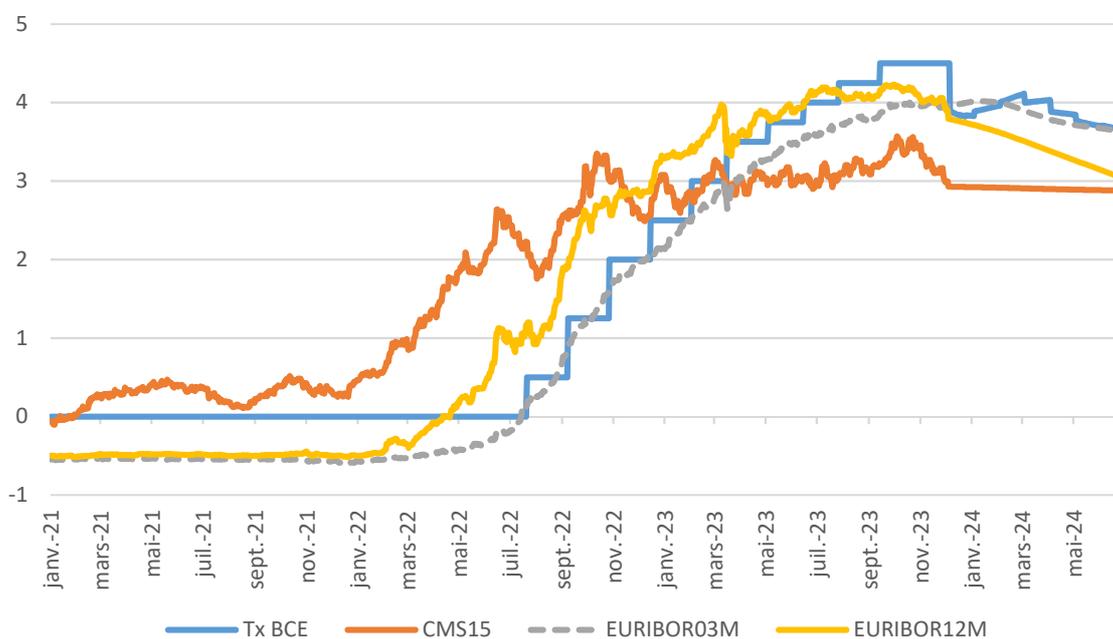
La hausse des taux d'intérêt en zone euro est la conséquence de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (BCE). Face à des tensions inflationnistes dans un contexte de sortie de crise sanitaire, de guerre en Ukraine, de crise énergétique et de tensions géopolitiques, la BCE est intervenue en augmentant ses taux à 10 reprises depuis juillet



2022, soit une hausse de 4,50 % de ses taux directs afin de lutter contre l'inflation. C'est d'ailleurs l'une de ses principales missions et cette politique interventionniste a été pratiquée par l'ensemble des banques centrales mondiales, l'économie mondiale étant confrontée à la même problématique. Ainsi la Banque fédérale américaine a augmenté ses taux 11 fois à partir d'avril 2022, soit une hausse de 5,25 % sur la période.

L'impact a été très rapide sur les taux, impact d'autant plus visible que les niveaux de taux étaient particulièrement bas (voire négatifs) depuis une longue période. Ainsi le graphique suivant reprend les principaux indices monétaires, les taux courts étant représentés par les taux interbancaires européens EURIBOR 3 et 12 mois et les taux longs par le CMS 15 ans.

Evolution des taux



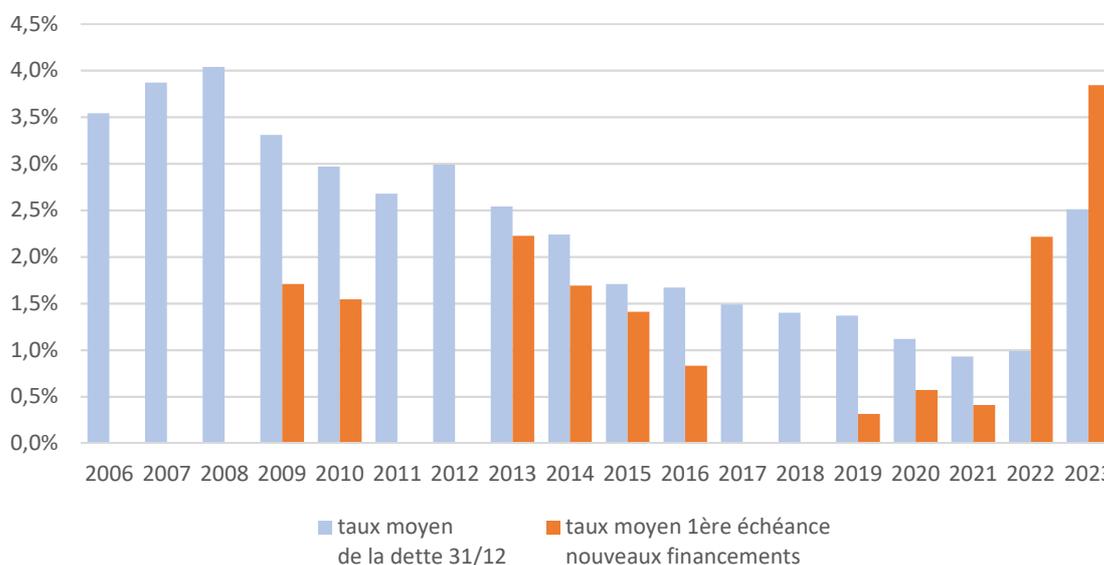
Outre la hausse des taux, le graphique ci-dessus illustre aussi l'inversion de la courbe des taux (des taux longs moins chers que les taux courts) et les signes d'une anticipation des taux à la baisse (anticipation des taux calculés selon la méthode des taux forward).

Dans ce contexte, les conditions des offres bancaires se sont nettement dégradées en 2023 pour l'ensemble des collectivités. À la Ville, les taux fixes proposés sont passés de 3,3 % en septembre 2022 (2,20 % proposé pour un montant limité) à 4,2 % en octobre 2023 pour revenir à 3,9% en novembre 2023. Les marges sur emprunts à EURIBOR 3 mois sont passées de 0,45 % en septembre 2022 à 0,70 % en octobre 2023. La Ville s'est efforcée de s'adapter à ce contexte en privilégiant les taux indexés pour optimiser les frais financiers tout

en gardant comme objectif un équilibre dans sa répartition des taux.

Si la hausse des taux a surpris tout le monde par sa brutalité, **les taux actuellement proposés sont des taux que les collectivités ont déjà connu par le passé** et qui ont été occultés par la période particulièrement longue des taux bas, période marquée par des anomalies des marchés avec des taux négatifs. On constate dans le graphique suivant l'évolution des taux moyens ainsi que les taux des emprunts payés pour la 1^{ère} échéance. Ainsi, on peut remarquer que le taux moyen a rejoint le niveau du taux moyen de 2013 et que le taux de la dette nouvelle est le plus élevé, sachant que la collectivité n'a pas emprunté pendant les périodes où les taux étaient très élevés (en 2018 ou 2012 par exemple).

Evolution des taux



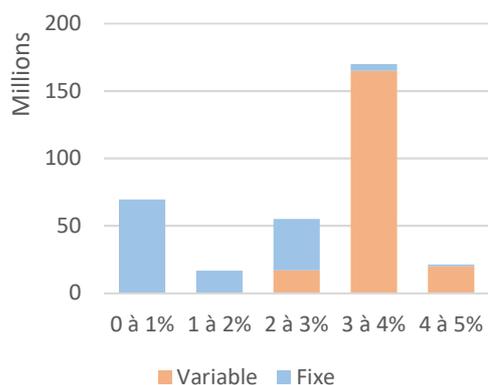
Stratégie en terme de répartition taux fixes / taux indexés

La Ville a toujours cherché à tendre vers l'équilibre entre taux fixes et taux indexés. Elle est passée de 47 % de taux fixes et 53 % de taux indexés à 39 % de taux fixes et 61 % de taux indexés. Cette évolution est liée à la mise en place des nouveaux prêts à taux indexés en 2023 pour un montant de 56 M€.

Ce choix a été motivé par le souhait de **ne pas rigidifier la dette avec des taux fixes trop onéreux** figés dans le temps, avec des indemnités actuarielles systématiques écartant de fait toute sortie possible sans coût prohibitif. Les taux indexés, certes élevés actuellement, apportent de la liquidité, de la

souplesse pour envisager des réaménagements de dette, notamment en proposant des options de passages à taux fixes. Ils peuvent être couverts par des instruments de couverture simples quand les conditions de marché le permettront.

Il faut préciser que les taux indexés en période de taux bas nous ont permis **d'économiser 1 M€ d'intérêts par an par rapport à des taux fixes** souscrits à la même période. Dans la même logique, les taux fixes saisis à des périodes de taux fixes bas (2016-2021) nous ont permis d'avoir 26 % de notre dette à des taux à moins de 2 % et 17 % de la dette à des taux fixes entre 2 et 3 %.



Dans ce graphique, c'est finalement 50 % de la dette qui est la plus exposée sur la tranche 3 à 4%.

Globalement, la **stratégie de recherche d'équilibre entre taux fixes et taux indexés qui a toujours été privilégiée garde tout son sens** mais elle doit prendre en compte un effet balancier en fonction des conditions de taux qui sont à saisir, pour à la fois profiter des taux indexés bas, des taux fixes bas et ne pas rigidifier avec des taux fixes trop élevés, quitte à payer sur une courte période des taux indexés plus hauts mais qui pourront aussi évoluer à la baisse. D'ailleurs sur la période 2023, les collectivités ont massivement emprunté à taux variable afin de ne pas consolider un encours à taux élevé dans leur stock de dette.

Les marchés anticipent aujourd'hui une détente des taux en 2024 déjà visibles dans les anticipations affichées. L'augmentation des taux constatée est complètement corrélée à l'inflation contrairement à la hausse qui était intervenue en 2008 et qui était liée à une pénurie de liquidités. D'ores et déjà, au vu des dernières publications des chiffres de l'inflation, des discours lors des réunions de décembre de la BCE et de la FED, les marchés financiers parient sur des baisses des taux des banques centrales en 2024. Les banques

centrales communiquent sur la poursuite du statu quo des taux et laissent entrevoir des baisses qui interviendront dès le 1^{er} semestre 2024. Même si les incertitudes demeurent sur un calendrier précis, tous les experts s'accordent à dire que l'amorce de détente des taux constatée va se poursuivre en 2024. Il sera alors envisagé de basculer en taux fixe une partie de la dette indexée quand les conditions le permettront : une veille régulière pour ce faire est réalisée dans le cadre de la gestion active de la dette.

Par ailleurs, à l'instar de ce qu'elle fait dans le cadre du SPASER, la Ville est à la **recherche de financements plus durables et compétitifs**. Cet aspect qualitatif se manifeste à travers l'envoi aux banques de questionnaires sur leur responsabilité sociétale et environnementale. La recherche de financements plus vertueux s'est également matérialisée par le dépôt d'un dossier de demande de financement auprès de **la Banque Européenne d'Investissement (BEI)** dans le domaine du patrimoine scolaire. Aussi, un travail conséquent a été réalisé par la Direction de l'architecture et du patrimoine, la Direction de l'éducation et de l'enfance ainsi que la Direction des espaces publics et naturels pour présenter et détailler les projets lors d'une visite des techniciens de la BEI qui ont ensuite analysé les projets en fonction de critères environnementaux. Ainsi, ce sont 95 M€ d'investissements qui vont être financés par la BEI concernant les la construction, la rénovation des écoles maternelles et primaires et des gymnases sur une durée de 25 ans maximum avec une possibilité de mobiliser le prêt sur 5 ans en fonction l'état d'avancement des projets. D'ores et déjà, 36 M€ ont déjà été mobilisés en 2023 pour une durée de 20 ans avec un gain

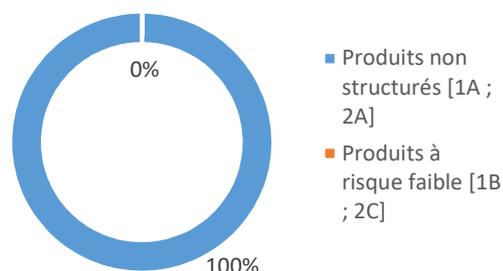
total estimé de 1,3 M€ d'intérêts par rapport à la meilleure offre bancaire obtenue à la même période.

On peut noter aussi **dans le panel de nos prêteurs la présence importante de partenaires particulièrement vertueux en matière de développement durable** tels que l'Agence France Locale, la Banque Postale ou encore la Banque des Territoires.

La Ville de Strasbourg bénéficie d'une **dette structurellement saine**, ainsi que le démontre les caractéristiques de la dette de la Ville de Strasbourg, présentées ci-après selon la classification des risques établie par la Charte Gissler - ou charte de bonne conduite.

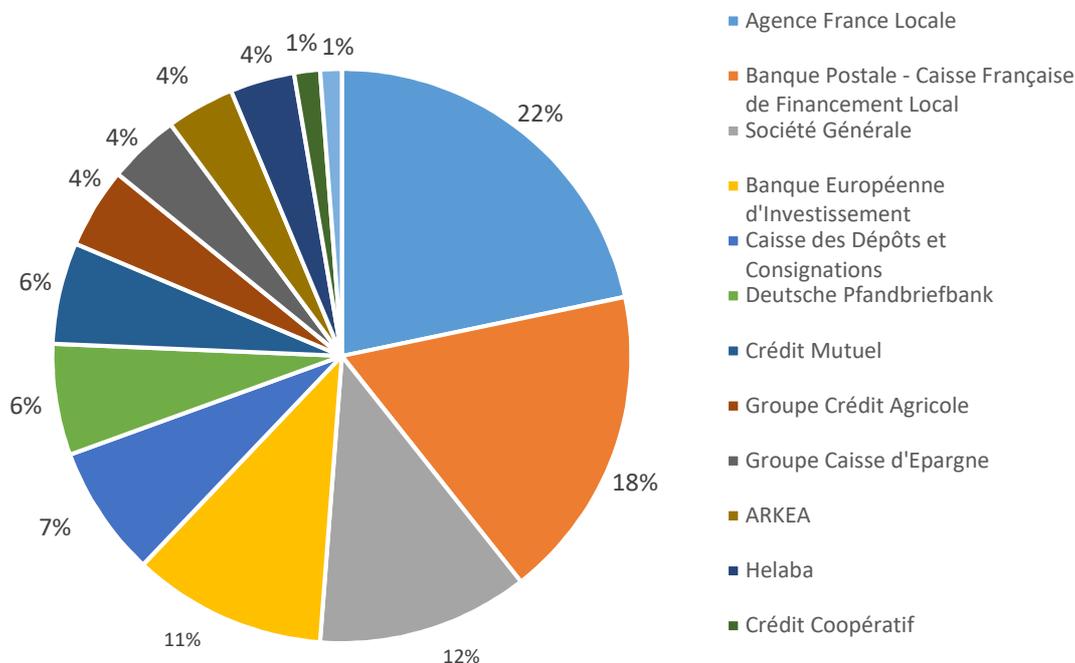
La classification des prêts de la Ville de Strasbourg s'établit comme suit fin 2023 :

Ville de Strasbourg à fin 2023



➤ 42 contrats, soit **100%** de l'encours classé en risque A1 : dans cette catégorie figurent tous les prêts indexés et fixes.

Du côté des partenaires bancaires de la Ville, ils sont diversifiés puisque treize groupes bancaires disposent d'un encours auprès de la collectivité. Cette grande diversité démontre une indépendance en matière de financement.



Les emprunts sont globalisés pour le financement des investissements. **La durée résiduelle moyenne** s'élève à 14 ans à fin 2023.

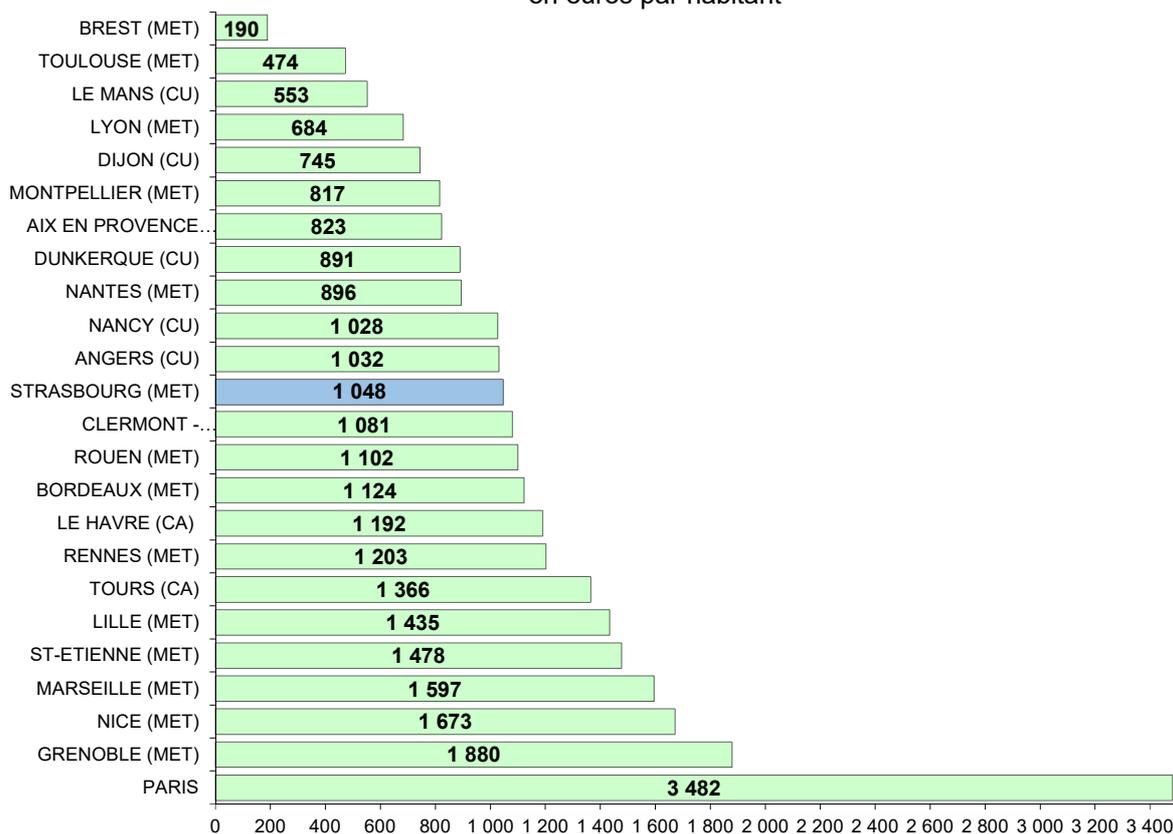
En terme de charge de la dette, les annuités versées en 2023 aux organismes prêteurs par le budget de la Ville devraient s'élever à 34,6 M€, dont 6,8 M€ de charges d'intérêts.

En 2022, la charge ramenée à l'habitant s'est établie à 93,2 €/habitant. La charge totale de la

dette a représenté 5,88 % des recettes réelles de fonctionnement en 2022.

L'encours de la dette par habitant se situe **bien en deçà de la moyenne nationale des communes de la strate démographique**. Au 1^{er} janvier 2023, la dette par Strasbourgeois s'établissait à 1 048 € par habitant, quand elle s'élevait par exemple à 1 124 € par habitant à Bordeaux, 1 435 € par habitant à Lille ou encore 1 597 € par habitant à Marseille et 1 880 € par habitant à Grenoble.

Endettement 2023 des plus grandes villes de France (budget consolidé) en euros par habitant



Budget consolidé signifie la dette portée par les seules villes, au titre de leur budget principal et d'éventuels budgets annexes

1.4.3. Le pilotage des ressources humaines

Cadre stratégique de gestion des ressources humaines

Les 3 et 7 mai 2021, le Conseil municipal de Strasbourg et le Conseil de l'Eurométropole ont respectivement adopté une délibération-cadre « ***pour une politique des ressources humaines sociale, collaborative et éthiquement responsable*** ». Cette délibération réaffirme les enjeux et les objectifs partagés par les deux collectivités en matière de gestion des ressources humaines, portée par l'Eurométropole en tant qu'employeur unique. Elle pose par ailleurs un nouveau cadre stratégique qui permet d'ancrer pleinement les ressources humaines de cette administration unique au cœur du projet politique des nouveaux exécutifs. **Cinq axes stratégiques** ont ainsi été définis :

- La diffusion d'une culture du dialogue, au service de la démocratie interne ;
- Le renforcement de la responsabilité sociétale de l'employeur public ;
- Le renforcement du bien-être et de la santé des agent-es ;
- Le développement et la reconnaissance des compétences ;
- La modernisation et la simplification de la gestion des ressources humaines.

Ces cinq orientations, qui se déploieront jusqu'en 2026, se sont notamment concrétisées en 2023 par les actions suivantes :

- **La refonte de l'organisation du temps de travail** des agent-es de la collectivité, articulée autour d'un double enjeu de simplification et de responsabilisation. Plusieurs mesures phares ont été adoptées avec la reconnaissance de sujétions particulières pour les métiers présentant une pénibilité particulière et la proposition de 4 formules hebdomadaires aux agents en horaires

variables. Par ailleurs, deux expérimentations ambitieuses sont lancées : la suspension du badgeage et l'ouverture de la semaine de 4 jours pour les agents volontaires. Le passage à 32h pour les ATSEM sera également mis en place à la rentrée 2024.

- **L'élargissement de la prime dite Ségur de la santé, plus importante que sur le territoire national**, à certain-es agent-es exerçant-s des missions dans les secteurs du social et du médico-social.

- **La mise en œuvre d'une prime exceptionnelle de fin d'année** pour reconnaître l'engagement des agent-es et soutenir leur pouvoir d'achat dans une période de forte inflation.

- **Le déploiement du plan d'action issu du premier Baromètre social** que la collectivité a mené en 2022, avec quelques actions phare : adoption de la charte de gouvernance, accompagnement des managers dans la gestion du télétravail post-crise sanitaire, mise en place de Cafés RH ouverts à l'ensemble des agents, déploiement de la nouvelle offre de formation des managers, adoption d'un référentiel des métiers...

- **En matière d'égalité professionnelle, on peut noter la mise en œuvre des évolutions du RIFSEEP2**, permettant notamment la réévaluation des régimes indemnitaires des filières les plus féminisées, ainsi que le déploiement de la cellule d'alerte et d'écoute, dispositif interne visant à recueillir et traiter les situations de violence interne au travail, en particulier à caractère sexiste ou sexuel. Par ailleurs les formations relevant de la thématique de l'égalité professionnelle ont touché 339 agents cette année.

- **La poursuite du déploiement du plan de développement des compétences managériales** avec le lancement de mesures innovantes : le co-développement en interne,

le dispositif de parrainage des nouveaux managers et en particulier l'école du management avec 384 encadrants formés en 2023 (35 modules de formation).

- **L'adoption d'une nouvelle charte de la prévention et de l'accompagnement de l'inaptitude** plaçant l'agent au cœur du dispositif.

- **Le renouvellement des logiciels** de paye / carrière et de gestion des recrutements, qui vont permettre de moderniser nos modalités de gestion RH à destination de l'ensemble des agent-es, présent-es et futur-es. Par ailleurs nous bénéficierons grâce à ces nouveaux logiciels d'outils de pilotage plus efficaces.

Photographie de l'effectif

Au 31 décembre 2022, l'Eurométropole comptait **7 253 postes budgétaires**. Ce chiffre actualisé à fin 2023 est de 7 306 postes budgétaires.

L'effectif permanent de l'Eurométropole s'établissait quant à lui à **6 692 agent-es**- et s'établit) 6 716 agent-es fin 2023. Cet effectif se compose de fonctionnaires titulaires et stagiaires (5 917), de contractuel-les en contrat à durée déterminée (687) et de contractuel-es en contrat à durée indéterminée (88).

En tenant compte de la quotité de travail de cet effectif, on aboutit à un total de **6 444,39 équivalents-temps plein (ETP)**.

*Détail de la structure des effectifs permanents
(Chiffres établis au 31 décembre 2022)*

Catégorie	Fonctionnaires	Contractuels	Dont CDI	Total	Soit en %
A	1 189	349	76	1 538	23,0 %
B	993	193	7	1 186	17,7 %
C	3 735	233	5	3 968	59,3 %
Total	5 917	775	88	6 692	100 %
Soit en %	88,42 %	11,58 %	1,32 %	100 %	
Soit en ETP	5 695,17	749,22	86,00	6 444,39	

À cet effectif permanent, il convient, pour établir une vision exhaustive, d'ajouter les **effectifs non-permanents**, qui se décomposent ainsi :

- 1 247 vacataires
- 158 surcroûts occasionnels

- 71 intermittent-es du spectacle
- 42 contrats emploi compétences
- 99 apprenti-es
- 9 collaborateur-rices de cabinet
- 7 collaborateur-rices de groupe d'élus.

Dépenses de personnel

Le montant total de la masse salariale s'est élevé à 351,3 M€ en 2022 pour l'Eurométropole de Strasbourg, dont **203,9 M€ pour la Ville de Strasbourg**.

Le montant total des rémunérations annuelles brutes des emplois permanents en 2022, hors cotisations patronales, s'élève à 208,1 M€ pour

les fonctionnaires et à 24,3 M€ pour les contractuel-les.

Les fonctionnaires ont effectué 123 869 heures complémentaires et supplémentaires rémunérées au cours de l'année 2022 et les contractuel-les 2 135.

Enfin, le régime indemnitaire moyen rémunération globale, cette part étant représentée en moyenne 17% de la progressive en fonction de la catégorie.

	part du RI		
	Femmes	Hommes	Total
A+	32%	29%	30%
A	19%	18%	19%
B	15%	17%	16%
C	10%	13%	11%
Total	16%	18%	17%

FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités (à l'exception des frais de déplacement)		dont nouvelle bonification indiciaire (NBI)		dont heures supplémentaires ou complémentaires		dont SFT		dont IR	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	11 362 048	38 196 379	2 512 695	7 395 503	113 975	312 037	57 286	209 865	70 753	295 314	83 083	286 478
Catégorie A	6 724 283	13 282 180	1 704 587	3 219 265	75 542	136 467	375	364	48 406	101 906	47 963	96 593
Catégorie B	2 059 124	11 220 357	385 918	2 007 389	12 525	61 315	33 918	106 584	10 254	64 923	15 490	85 193
Catégorie C	2 578 642	13 693 842	422 189	2 168 849	25 907	114 256	22 993	102 916	12 093	128 484	19 629	104 692
FILIERE TECHNIQUE	78 529 453	21 668 622	17 649 677	4 418 434	374 366	148 408	1 794 668	101 229	783 988	146 137	558 975	162 234
Catégorie A	10 865 196	6 413 050	3 176 750	1 913 903	35 152	19 789	0	0	94 466	52 253	73 234	43 112
Catégorie B	8 439 241	2 133 655	1 904 115	459 705	34 542	5 223	86 314	9 390	76 845	14 568	59 329	15 406
Catégorie C	59 225 016	13 121 918	12 568 812	2 044 825	304 673	123 396	1 708 354	91 839	612 677	79 316	426 412	103 715
FILIERE CULTURELLE	6 474 728	11 787 754	1 053 855	2 060 699	59 814	151 346	12 963	32 192	33 632	40 355	50 668	91 601
Catégorie A	3 154 880	3 786 729	536 058	738 333	12 874	20 561	0	0	9 769	16 199	24 649	28 773
Catégorie B	1 531 960	3 848 414	221 004	637 802	14 773	52 340	1 346	6 386	11 682	13 475	11 873	30 003
Catégorie C	1 787 888	4 152 611	296 793	684 565	32 167	78 445	11 617	25 806	12 181	10 681	14 146	32 824
FILIERE SPORTIVE	2 415 443	1 266 741	497 956	253 802	44 323	24 202	1 553	2 278	22 237	6 110	17 831	9 594
Catégorie A	243 080	109 334	60 498	23 514	1 430	2 553	46	0	2 775	0	1 733	837
Catégorie B	2 038 517	1 093 555	410 883	218 931	41 105	21 649	1 506	2 278	18 563	3 872	15 118	8 305
Catégorie C	133 846	63 852	26 575	11 357	1 788	0	0	0	899	2 238	980	452
FILIERE SOCIALE	1 833 872	22 187 155	429 814	3 846 178	40 780	417 919	475	18 732	18 553	231 516	12 439	170 545
Catégorie A	1 041 808	11 678 700	212 920	2 334 351	24 978	266 605	0	0	7 088	96 155	7 657	87 615
Catégorie B	48 886	998 613	15 888	205 414	1 073	14 527	0	2 124	936	9 664	269	7 312
Catégorie C	743 177	9 509 842	201 007	1 306 414	14 729	136 786	475	16 608	10 529	125 697	4 513	75 619
FILIERE POLICE MUNICIPALE	4 607 461	1 648 625	1 959 089	656 751	84	861	584 936	174 563	34 281	11 083	24 461	9 237
Catégorie A	4 701	46 010	1 482	18 470	84	861	0	0	0	0	31	270
Catégorie B	201 343	192 299	79 532	83 560	0	0	25 473	23 432	3 297	1 002	1 122	1 016
Catégorie C	4 401 417	1 410 316	1 878 074	554 721	0	0	559 463	151 131	30 983	10 081	23 309	7 951
FILIERE ANIMATION	1 639 012	4 523 618	269 830	669 436	26 105	82 127	2 063	14 417	20 896	36 450	12 433	36 150
Catégorie B	344 548	623 578	71 229	111 042	6 109	16 123	167	1 279	7 126	10 201	2 391	4 563
Catégorie C	1 294 464	3 900 040	198 601	558 394	19 996	66 005	1 896	13 138	13 770	26 250	10 042	31 588
Total	106 862 016	101 278 894	24 372 916	19 300 804	659 447	1 136 900	2 453 943	553 276	984 339	766 965	759 889	765 840

CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités		dont heures supplémentaires ou complémentaires	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	3 056 879	6 004 870	777 071	1 377 317	1 077	9 285
Catégorie A	2 654 349	4 417 557	710 752	1 095 410	0	0
Catégorie B	335 973	1 344 210	57 352	250 370	181	5 858
Catégorie C	66 558	243 103	8 967	31 536	896	3 426
FILIERE TECHNIQUE	4 561 383	3 445 051	1 075 395	760 235	21 199	5 059
Catégorie A	1 813 471	1 738 735	492 714	483 409	0	0
Catégorie B	1 863 126	597 558	407 106	134 751	6 704	4 113
Catégorie C	884 785	1 108 758	175 575	142 075	14 495	946
FILIERE CULTURELLE	700 861	665 888	90 335	108 901	0	2 064
Catégorie A	543 861	316 306	72 520	64 291	0	0
Catégorie B	105 232	193 817	11 586	18 865	0	242
Catégorie C	51 768	155 765	6 229	25 745	0	1 822
FILIERE SPORTIVE	247 198	79 498	54 573	20 431	246	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	247 198	79 498	54 573	20 431	246	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	346 892	4 697 555	71 223	819 755	446	2 225
Catégorie A	229 927	1 874 417	56 699	438 375	0	0
Catégorie B	0	162 679	0	36 315	0	0
Catégorie C	116 965	2 660 458	14 524	345 065	446	2 225
FILIERE ANIMATION	228 550	280 699	36 663	34 702	0	0
Catégorie B	113 937	75 511	22 064	12 660	0	0
Catégorie C	114 613	205 188	14 599	22 042	0	0
Total	9 141 762	15 173 561	2 105 260	3 121 340	22 968	18 633

Durée de travail

Au 31 décembre 2022, 5 872 agent-es exerçaient leurs missions à temps plein et 487 à temps partiel. Il est par ailleurs à noter que 333 agent-es occupent un poste à temps non complet.

En 2022, le travail de nuit (après 21 heures et avant 6 heures du matin) a concerné 927 agent-es et le travail du dimanche 305.

Effets de la conjoncture économique sur la masse salariale

Pour la deuxième année consécutive, des mesures réglementaires ont eu un impact sensible sur la masse salariale. On notera, en particulier, la revalorisation du point d'indice dans un contexte d'inflation nationale, la refonte des grilles indiciaires et le versement de la prime pouvoir d'achat.

En premier lieu, l'augmentation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023 a représenté un coût de 2 M€ pour la collectivité sur le second semestre 2023 (employeur unique). L'impact de la refonte des grilles indiciaires a représenté environ 0,2 M€ en 2023. La prime exceptionnelle de fin d'année, inspirée de la prime de pouvoir d'achat instaurée pour les agents de la fonction publique d'Etat, a impacté la masse salariale à hauteur de 3,8 M€.

Par ailleurs, l'extension du bénéfice des dispositions du Ségur de la Santé a généré une dépense de 0,6 M€.

Pour 2024, la révision du taux CNRACL, l'ajout de 5 points d'indice sur toutes les grilles au 1^{er} janvier et l'impact des mesures réglementaires 2023 en année pleine représentent 6,7 M€ (soit 58 % de la prévision d'augmentation), auxquels il convient d'ajouter les autres dépenses mentionnées précédemment.

Enfin, l'inscription sur les enveloppes déconcentrées, correspondant aux moyens affectés aux directions pour faire face à des besoins non pérennes (accroissements temporaires d'activité, remplacements, heures supplémentaires) reste identique à celle du budget primitif pour 2023, à hauteur de 28,5 M€.

S'agissant de l'atterrissage pour 2023, les dépenses de personnel strictement Ville sont estimées à 214 M€, ce qui traduirait une augmentation de 3,3% entre 2022 et 2023 en réalisé.

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et adéquation missions/moyens

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et le pilotage de la masse salariale consistent en la conciliation de multiples enjeux :

- Accompagner l'évolution des métiers et des compétences liées au contexte technologique et social ;
- Anticiper le vieillissement de l'effectif, prévenir l'inaptitude et développer les possibilités d'enrichir les parcours professionnels des agents-es ;
- Réorienter les moyens vers les politiques publiques prioritaires ;
- Maîtriser l'évolution de la masse salariale, qui dépend principalement mais pas uniquement de l'évolution des effectifs,

Conformément aux objectifs de la délibération-cadre de mai 2021 qui visait à améliorer les conditions de travail et à renforcer le niveau de service public aux habitants, depuis le début du mandat 216 postes permanents impactant budgétairement la Ville ont été ouverts.

La démarche dite « adéquation missions / moyens », amorcée en fin d'année 2022, a permis de flécher 141 postes qui devront être transformés d'ici 2026 pour répondre aux

priorités politiques du mandat en matière de transition écologique du territoire, d'exigence de justice sociale, et de défi démocratique.

Ce redéploiement de moyens à isopérimètre a été engagé dans une logique de GPEC prenant en compte :

- Les départs à la retraite prévus sur la période ;
- Les compétences transférables d'un métier à l'autre et les souhaits d'évolution des agents-es.
- Le renforcement des outils de formation et de développement des compétences : plan de formation, compte personnel de formation, référentiel des métiers et compétences liées.

La collectivité s'est par ailleurs dotée **d'un référentiel des métiers cette année**, qui permet d'assurer une gestion collective et prospective des agents exerçant des missions et responsabilités proches, quel que soit leur environnement local de travail (direction d'affectation, lieu d'exercice etc.). Ce référentiel permet également de favoriser les mobilités en identifiant des compétences transférables d'un métier à l'autre.

Prospective financière

En 2023, les dépenses de personnel de l'Eurométropole de Strasbourg, en tant qu'employeur unique, représentent **48% de ses dépenses réelles de fonctionnement**, en incluant les dépenses de personnel des agents de la Ville (à l'exception des membres du cabinet Ville, des bûcherons et des retraités-es du cadre local). **Si on ne prend que les dépenses de personnel de la Ville, elles représenteront environ 52% des dépenses réelles de fonctionnement prévues en 2023, soit la majorité.**

Pour 2024, l'inscription prévisionnelle de la masse salariale (chapitre budgétaire 012

« dépenses de personnel ») s'établit à 373 M€. En grandes masses, les évolutions par rapport à 2023 s'expliquent ainsi :

- **Évolutions réglementaires** : 6,7 M€ (dont impact en année pleine de la hausse du point d'indice, modification du taux CNRACL, rajout de 5 points d'indice à partir du 01/01/2024) ;
- **Évolution des effectifs** : 1,1 M€ ;
- **Rémunérations et action sociale** : 1,7 M€ (subrogation des contractuels, adhésion au CNAS, participation mutest, forfait mobilité)
- **Avancements et promotions** : 2,1 M€.

Rémunération

La délibération-cadre de mai 2021 fixait les orientations d'une politique des ressources humaines sociale, collaborative et éthiquement responsable. Elle annonçait notamment d'une part l'organisation d'une démarche d'« Agenda social » et d'autre part la **mobilisation de 5 M€ au cours du mandat pour revaloriser les rémunérations et renforcer le pouvoir d'achat des agent-es.**

Après la séquence RIFSEEP2, qui avait mis l'accent sur **l'égalité professionnelle et sur la reconnaissance de la pénibilité**, représentant un effort financier annuel de l'ordre de 2,2 M€ en faveur du régime indemnitaire des agent-es de l'Eurométropole de Strasbourg, l'année 2023 a été marquée par 2 nouveaux dispositifs spécifiques à notre collectivité :

- Le versement d'une revalorisation dite « **prime équivalent Ségur** », voté en juin 2023, qui a permis à 135 agent-es « oubliés-es » du périmètre initial du dispositif Ségur de la santé de bénéficier d'une prime mensuelle de 238 € ou de 517 € pour les médecins, soit une masse salariale supplémentaire annuelle estimée à 600 k€.

- L'octroi d'une **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**, voté en novembre 2023, destinée à soutenir les agent-es dans une période d'inflation et surtout à leur adresser une marque de reconnaissance de leur engagement. Cette prime, progressive en fonction du niveau du revenu, est à la fois plus favorable par son barème et plus extensive par son champ d'application que celle de l'État puisque près de 7 000 agents en ont été bénéficiaires, pour un coût de 3,8 M€.

Avant que le cycle d'échanges avec les organisations représentatives du personnel ne reprenne sur l'utilisation du reliquat sanctuarisé de l'enveloppe dédiée au RIFSEEP sur le mandat, la réflexion pourrait porter en 2024 sur les perspectives d'évolution de l'action sociale.

Qualité de vie au travail

L'Eurométropole est à la fois consciente et soucieuse de la nécessité de proposer à ses collaborateur-rices un optimum entre les temps de vie professionnelle et de vie personnelle.

L'année 2023 aura été marquée par le projet à la fois majeur et emblématique de **réforme du temps de travail** des agent-es de l'Eurométropole de Strasbourg. Si la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 posait le principe simple d'uniformisation du temps de travail au sein de la fonction publique territoriale, notre collectivité s'est fixée des objectifs ambitieux pour changer cette contrainte en opportunité d'apporter davantage de souplesse avec l'optimisation de l'articulation entre les temps de vie personnelle et de vie professionnelle, à l'image du choix laissé aux agent-es en horaires variables d'opter pour **celui des 4 cycles qui correspond le mieux à leur organisation personnelle.**

Fondée sur un principe de confiance et d'autonomie, cette refonte initie deux expérimentations dès le 1^{er} janvier 2024 : **la suspension du badgeage à l'initiative de l'agent et la semaine de 4 jours**, étant précisé qu'une évaluation des impacts de ce second dispositif est d'ores et déjà programmée dans le courant de l'année.

Enfin, cette réforme tient compte **des sujétions spécifiques des services** qui composent notre collectivité puisqu'à ce titre 2/3 des agent-es bénéficient d'une réduction de 2 jours de leur temps de travail annuel.

Enfin, en marge de cette réforme, une réflexion est engagée sur les modalités de **mise en œuvre d'un congé menstruel**, pour des dispositions qui pourraient être adoptées dans les premiers mois de l'année 2024.

La cellule d'alerte et d'écoute est devenue, depuis son ouverture en septembre 2022 un dispositif connu des agents qui n'hésitent pas à

s'en emparer. Pour rappel, celle-ci est destinée non seulement aux victimes et témoins d'actes de violence, de harcèlement, de discrimination, de menaces ou d'agissements sexistes, mais aussi à tous les agent-es en situation de souffrance au travail ou témoin d'une telle situation.

Un nouvel espace Egasport ouvrira ses portes au 1^{er} trimestre 2024 afin que chacun·e puisse pratiquer individuellement ou collectivement du sport en marge de son temps de travail.

Enfin, la préparation de la **deuxième édition du baromètre social** a débuté au dernier trimestre 2023 pour un lancement de l'enquête prévu en mai. Une communication relative au bilan du plan d'action transversal du premier baromètre social aura lieu début 2024.

2. Strasbourg, une ville solidaire, engagée et innovante

2.1. Une politique en faveur de la transformation sociale, écologique et démocratique du territoire

Le projet de transformation urbaine se présente comme une réponse aux défis actuels, plaçant la transition sociale, écologique et démocratique au cœur de nos préoccupations. Cette initiative repose sur d'importants projets visant à redessiner notre environnement urbain. La rénovation des équipements publics, la végétalisation des cours d'écoles et des espaces publics ne se limitent pas à des mesures pratiques, mais constituent des actes forts en faveur d'une ville future durable et inclusive.

La rétrospective de la première moitié du mandat met en lumière l'évolution politique de la Ville de Strasbourg face aux défis contemporains et l'ambition affirmée pour la transformation du territoire. Il est fondamental de souligner que chaque décision prise et chaque investissement constituent des catalyseurs du changement.

Transformation sociale

Plus de 11 500 personnes accueillies depuis l'ouverture de la T'rêve, lieu de répit pour les personnes en situation de vulnérabilité et/ou personnes en parcours migratoire.

500 places d'hébergement pérennes créées, pour un total de 600 dans l'Eurométropole, en complément des dispositifs d'urgence de l'État.

2 équipements inaugurés au Port-du-Rhin : le centre socioculturel « Au-delà des Ponts » et un centre médico-social.



1 000 logements privés intègrent le dispositif « Habiter Koenigshoffen », pour une rénovation sur quatre ans : actions sur la salubrité et la vétusté notamment.

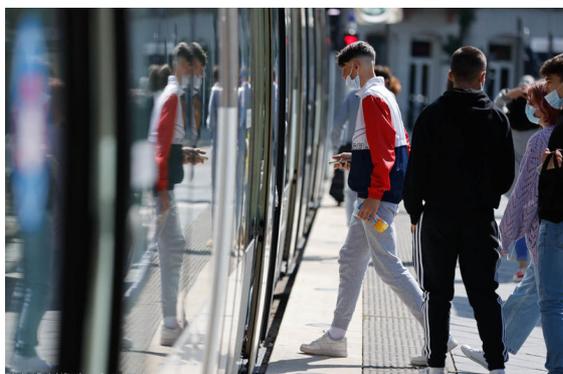
Le budget alloué à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est multiplié par 3. Chaque année, les associations et projets féministes reçoivent 0,2 M€ de subventions, et la Ville mène trois campagnes de sensibilisation.

3 000 personnes sensibilisées à la lutte contre l'antisémitisme, le racisme et les discriminations au travers de tournois sportifs, visites mémorielles, ateliers et actions diverses portés par des projets associatifs innovants.

Un centre de pré-accueil ouvert place de la Bourse pour les réfugié-es ukrainien-es a permis à plus de 3 200 personnes d'être orientées vers un hébergement dédié.

Tous les jeunes de moins de 18 ans résidant à Strasbourg (43000) et dans l'Eurométropole (70000)

bénéficient d'un abonnement gratuit aux transports en commun (tram, bus, BHNS)



Plus de 3 300 personnes domiciliées au centre communal d'action sociale en 2022, avec plus de 38 000 passages pour remise de courrier.



2 600 jeunes bénéficient chaque année d'une bourse d'aide à la licence pour pratiquer une activité sportive. D'un montant de 80 €, elle est attribuée sur critères sociaux.

43 postes d'agent-e territorial-e spécialisé-e des écoles maternelles créés depuis le début du mandat.

DOB 2024 Ville



0% d'augmentation des tarifs de la cantine scolaire et des services périscolaires depuis 2020, malgré l'inflation.

10 000 paniers de légumes bio distribués à 800 femmes enceintes bénéficiaires de l'ordonnance verte (prévention contre les perturbateurs endocriniens).



Une aide alimentaire exceptionnelle :

- 100 K€ financés par la Ville
- 150 K€ financés par le Centre communal d'action sociale (CCAS)
- 55 K€ financés par l'EMS

Plus de 15 000 ménages sont suivis dans les Centres Médicaux Sociaux.

Plus de 10 000 douches sont prises à la Bulle

Transformation écologique

1 ferme pédagogique en projet, dédiée aux soins et à l'observation des animaux, qui vient remplacer le zoo de l'Orangerie, désormais fermé.

1 ring vélo en construction dans l'hypercentre pour offrir un itinéraire dédié aux cyclistes et aux piétons sans conflit d'usages.



6 000 enfants profitent d'une cour végétalisée dans leur école, soit un quart des élèves de primaire.

3 319 arbres plantés en trois saisons de plan Canopée, pour lutter contre les îlots de chaleur et favoriser la biodiversité.



3 M€ d'économies grâce au plan de sobriété 2022 en réaction à la hausse du coût de l'énergie : réduction des consommations, redimensionnement des événements, etc.



1/3 des élèves de primaire vont à l'école plus sereinement grâce à 11 rues scolaires mises en place en 2022, 12 en 2023 et l'expérimentation d'une rue scolaire sans tabac.

Transformation démocratique

100 ateliers de quartier montés par les habitant·es pour étudier leur projet avec la Ville . Un dispositif qui complète plus de 50 assemblées de quartier et 250 réunions publiques organisées chaque année.

78 500 visiteurs pour « SurréAlice », au Musée Tomi Ungerer et au MAMCS. Cette exposition est un prélude à l'événement « Capitale Mondiale du Livre Unesco » en 2024.

16 projets « usages éphémères » de réappropriation de l'espace urbain lancés depuis 2021, dont la transformation de la place du Temple Neuf.

45 événements organisés dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne début 2022, avec plus de 10 000 invité·es internationaux.



Plus de 576 000 visiteurs dans les musées de Strasbourg en 2022.

En 2023, la Ville de Strasbourg a amorcé un virage décisif en instaurant un bouclier social et écologique, prévoyant une montée en puissance avec des mesures structurelles en réponse à la crise COVID des années précédentes.

Cet engagement prendra une nouvelle envergure en 2024 afin de répondre aux défis actuels, qu'il s'agisse de l'inflation croissante, du changement de la donne énergétique, ou de l'aggravation des disparités sociales.

Aussi, nous accroîtrons d'1 M€ le budget de fonctionnement des centres sociaux culturels, véritables piliers de la cohésion sociale, dont 200 000€ seront dédiés au renforcement de l'offre en Accueils Collectifs de Mineurs, créant environ 300 nouvelles places. Ces espaces deviennent ainsi des leviers essentiels pour bâtir une société plus solidaire et résiliente, réaffirmant notre engagement envers une citoyenneté active.



Dans la même lignée, nous investirons 1,4 M€ dans les cantines scolaires, fournissant quotidiennement 12 335 repas, avec une augmentation de 5% prévue en 2024. De plus, l'ouverture du groupe scolaire Mantelin, équipé d'une cuisine sur place (coûtant 200 000€), marque notre engagement à améliorer la qualité des repas. Malgré la hausse des prix, la Ville de Strasbourg maintient un service public de proximité de qualité, s'efforçant d'assurer l'équité d'accès aux services éducatifs et sociaux.

Dans une vision progressiste et ancrée dans les réalités de notre époque, nous procéderons à une refonte des aides sociales communales, prévoyant une augmentation des plafonds, un élargissement de l'assiette des dépenses et la suppression de la condition de régularité de séjour, avec une enveloppe budgétaire de 1,6 M€ en 2024.



Nous pérennisons le dispositif ordonnance verte avec un investissement de 800 000€ en 2024. Cela se traduira par une augmentation des besoins en mobilisation des points de distribution et des ateliers, accompagnée d'une expansion du public cible, passant de 800 à 1 500 femmes par an.



Le renforcement du bouclier social et écologique se traduit également par la priorisation budgétaire. La reconstruction de l'école Marguerite Perey, victime d'un incendie lors des émeutes de juin 2023, incarne notre détermination à préserver les infrastructures éducatives, véritables piliers de la transmission des savoirs et de la vie sociale.

En 2024, cet engagement sera également rendu possible grâce à la continuité de notre politique ambitieuse d'investissement.

- 149,5 M€ pour l'enfance et l'éducation, avec la création des groupes scolaires Meinau et Mentelin, l'implantation des restaurants scolaires Finkwiller, Reuss et Claus, et la sécurisation des écoles Canardière, Schuman, Carine et Branly.

- 93,3 M€ pour l'aménagement urbain, incluant la végétalisation de 64 écoles et le renouvellement de l'éclairage public pour s'adapter à la nouvelle donne énergétique.

- 68,3 M€ d'investissement pour le patrimoine bâti, comprenant l'inauguration de la Maison des services à Koenigshoffen et la Maison des services à l'Elsau.



- 44,1 M€ pour le sport, incluant la livraison de 5 gymnases, la salle de gymnastique Le Grand, le stade Walter, et la salle de boxe à l'Elsau.

- 50 M€ pour la culture, avec la livraison du bâtiment de l'HEAR à la manufacture, des bâtiments de la COOP, de la Laiterie, de l'espace K, du musée zoologique, et les travaux du cinéma Star St Exupéry.



- 20M€ pour le développement économique, notamment dans le quartier des institutions européennes, renforçant le rôle central de Strasbourg sur la scène européenne, avec des initiatives telles qu'OSMOSE, Archipel II, et le statut de Lieu d'Europe.



Archipel II

Lot A et H : démarrage en septembre 2023

Lot B : démarrage en novembre 2023

Lot J : démarrage en janvier 2024

Lot C et D : démarrage début 2025

- 17,5 M€ pour les solidarités, la santé, et la jeunesse, avec la livraison de la Maison du sport santé, de la Ludothèque de la Meinau, et la restructuration du Centre de Loisirs et de la Jeunesse.

2.2. Une année 2024 ouverte sur le monde

La transformation durable de Strasbourg requiert une implication active des citoyen-ne-s. Malgré la contribution de la démocratie représentative et des initiatives participatives, les troubles urbains de l'été 2023 soulignent des réalités d'exclusion et de discrimination persistantes. Strasbourg, imprégnée d'une histoire aspirant à l'égalité, souhaite demeurer une cité accueillante, sans distinction d'origine, de croyance ou de culture. Face à cette fracture, il est impératif de s'ouvrir au monde, d'adopter la diversité et de renforcer nos liens sociaux.

La collaboration de chacun-e contribuera à forger une communauté inclusive, où chaque résident se sentira pleinement investi dans l'avenir de Strasbourg. En 2024, notre ville affirmera sa position en tant que cité ouverte, humaniste, profondément européenne et démocratique. Cette année sera marquée par des événements majeurs, culturels, inclusifs et politiques, témoignant du rayonnement de notre territoire.

Strasbourg Capitale mondiale du livre

La reconnaissance de Strasbourg en tant que « Capitale mondiale du livre » pour une durée minimale de dix ans atteste d'un engagement significatif en faveur de la promotion de la lecture et des livres à tous les niveaux de la société. Ce label, attribué pour la première fois à une ville française, témoigne d'une volonté affirmée de lutter contre l'illettrisme et les inégalités, dans un monde en constante évolution, tout en soulignant l'importance de l'inclusivité, de la créativité et de l'accessibilité de la lecture à travers la ville.

Le programme associé à cette distinction est vaste et collaboratif, impliquant 400 actrices et

acteurs dans une philosophie de co-construction permanente, avec 87 événements, 122 activités et 244 partenaires. Il inclut également un appel à projets axé sur des thèmes tels que le livre, la littérature, l'écriture, le débat d'idées, la médiation autour de la lecture et la traduction, déployé sur une période d'un an.



Des mesures structurelles sont mises en œuvre pour renforcer la vitalité culturelle et événementielle, favorisant la médiation culturelle et l'accès aux arts. La grande lecture de Strasbourg, intégrée à la cérémonie officielle du 23 avril, mettra en lumière des écrivains renommés et encouragera la participation du public dans divers espaces, soulignant ainsi l'accessibilité de la lecture à toutes et tous. Une semaine de lectures inédites est prévue dans plusieurs lieux, impliquant la mobilisation de l'ensemble de la communauté, y compris les associations, les centres socio-culturels, les structures enfance, les cafés, les restaurants, les commerces et les entreprises.

Une ville qui lutte pour les droits des femmes

La ville s'investit activement dans des événements annuels majeurs, à l'instar du colloque sur les violences faites aux femmes. Inséré dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 13 novembre, ce colloque a pour objectif de favoriser les échanges entre les participants et participantes, les associations locales, tout en incitant à la réflexion sur les fondements de tous les types de violences dont les femmes sont victimes (physiques, psychologiques, économiques, symboliques...).



L'édition 2023 du colloque avait pour thème « Santé des femmes, se reconstruire ». Forte du succès des éditions précédentes et consciente de la nécessité d'une lutte continue, la Ville de Strasbourg décide d'innover en transformant ce colloque en Assises européennes des droits des femmes en 2024. Cette évolution intègre une dimension internationale, avec un budget supplémentaire de 300 000 € alloué pour garantir la réussite de cette transition majeure de l'événement.

Passage de la flamme olympique et paralympique

La flamme olympique, qui incarne l'idéal olympique de paix, d'unité et de fraternité entre les peuples du monde, est allumée lors de la cérémonie d'allumage de la flamme à Olympie, en Grèce, quelques mois avant le début des Jeux. Cette flamme emprunte

ensuite un relais jusqu'au site des Jeux Olympiques, où elle sert à allumer la torche olympique lors de la cérémonie d'ouverture.



Ce rituel symbolique, hérité de l'Antiquité grecque, prend une dimension mondiale avec le relais de la flamme olympique à travers différents pays, renforçant ainsi le sentiment d'unité et de participation mondiale dans l'esprit olympique.

En 2024, une centaine de personnes auront l'honneur de porter la flamme olympique jusqu'en France, traversant 7 communes d'Alsace en juin, dont Strasbourg, avant qu'elle ne rejoigne Paris, où les Jeux Olympiques seront officiellement lancés le 26 juillet.

Strasbourg connectée : le sommet des maires

La ville de Strasbourg poursuivra son engagement fort et continu en faveur de la vocation européenne de Strasbourg, par les projets du contrat triennal, l'amélioration des conditions d'accueil des activités européennes à Strasbourg et une année tournée vers les élections européennes.

En effet, le prochain mandat 2024-2029 de l'Union européenne s'ouvrira avec les élections européennes qui se tiendront du 6 au 9 juin 2024 dans les 27 Etats membres de l'UE. Les citoyen·nes européen·es seront appelé·es à élire leurs 720 représentant·es qui siègeront à Strasbourg, siège du Parlement européen.

La première session plénière du Parlement européen, du 16 au 19 juillet 2024, élira le/la Président.e et les Vice-Président-es du Parlement, les Président-es et Vice-Président-es des commissions parlementaires, et le/la Président-e de la Commission européenne proposé-e par le Conseil.

En septembre et octobre, les parlementaires européen-nes auditionneront les commissaires européen-es proposé-es par les Etats membres, et approuveront la nouvelle Commission européenne.

Eurocities, le réseau des grandes villes européennes, et le plus influent réseau européen de villes avec 210 villes membres de 38 pays européens, dont Strasbourg depuis 1990, mènera une campagne pour promouvoir les intérêts des villes européennes dans le prochain mandat européen.

La campagne s'appuiera sur un Manifeste politique « Une meilleure Europe commence dans les villes » (*A better Europe starts in cities*) qui sera publié en janvier 2024, et trois grands événements de janvier à octobre 2024 :

- un Sommet des Maires, organisé par la Présidence belge de l'UE, le 24 janvier 2024 à Bruxelles, avec intervention de Mme la Maire de la Strasbourg ;
- la réunion annuelle générale (AGM) du réseau, du 30 mai au 1^{er} juin 2024 à Cluj-Napoca ;
- un Sommet des Maires et des nouveaux/nouvelles parlementaires européen-nes, à Strasbourg en octobre 2024.

Le Sommet des Maires d'Eurocities à Strasbourg est une rencontre politique entre les Maires des grandes villes européennes et les nouveaux/nouvelles député-es européen-nes, visant à influencer le Parlement

européen et conforter le statut européen de Strasbourg. Il est le premier temps fort politique d'Eurocities après les élections européennes, à Strasbourg siège du Parlement européen, et le premier Sommet des Maires du réseau avec les parlementaires européen-nes.

Strasbourg intemporelle : Capitale du temps

A l'échelle européenne, la ville de Strasbourg portera le titre de Capitale mondiale des temps de mars 2024 à mars 2025. Ce titre s'inscrit dans la dynamique du réseau européen (qui s'élargit à des pays d'Amérique Latine) et engage la ville à promouvoir les politiques temporelles. Les précédentes Capitales mondiales des temps étaient Barcelone et Bolzano. Pour rappel, Strasbourg est membre du « bureau » du réseau européen. Strasbourg est également signataire de la déclaration de Barcelone. En mars 2022, la ville participe au projet européen (Time4all) pour accueillir le réseau européen sur son territoire en 2024 et promouvoir les politiques des temps régulièrement. Un financement européen de 18 600€ est versé à l'Eurométropole de Strasbourg.

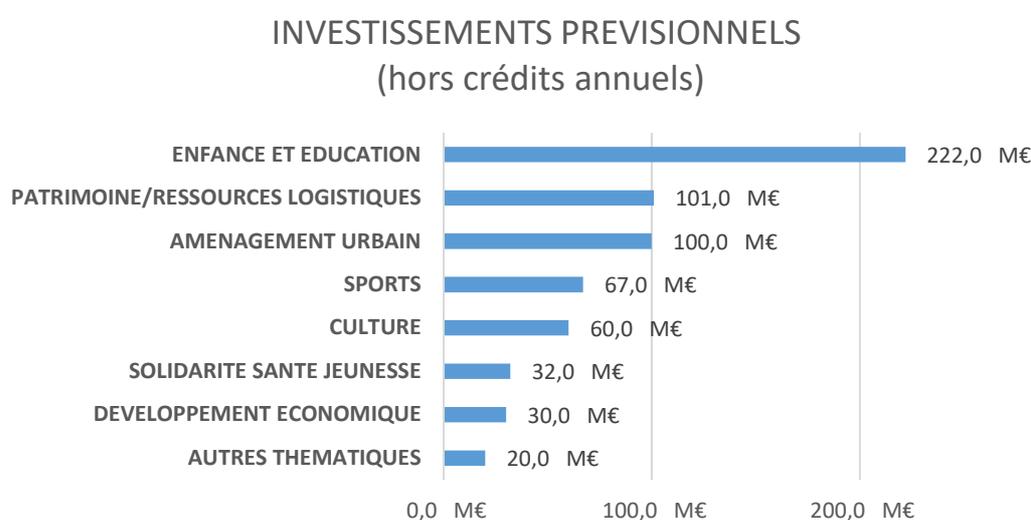
A l'échelle nationale, la ville de Strasbourg accueillera le colloque « Les temporelles » en 2024, temps marquant de l'association « Tempo Territorial ».

Outre les animations à prévoir au cours de l'année (mars 2024- mars 2025) pour honorer le titre de Capitale mondiale des temps, le temps fort réunissant les actrices et acteurs européens et nationaux se déroulera de façon conjointe en novembre 2024 à Strasbourg.

2.3. Des investissements municipaux inédits et un plan pluriannuel d'investissement (PPI) actualisé en 2023

Pour mémoire, le plan d'équipement de mandat a été discuté lors du conseil du 15 septembre 2021. Il reposait sur une projection d'inscription de 135 M€/an d'investissement opérationnel, **soit 810 M€ sur le mandat**, correspondant à une augmentation de 160 M€ par rapport au précédent mandat. Cette augmentation est spécifiquement liée à la transformation écologique du territoire ainsi qu'à la garantie de l'équité territoriale et à la priorité aux équipements de proximité.

D'un montant total de 632 M€ hors crédits annuels (à 29,5 M€/an soit 178 M€ sur le mandat), la répartition thématique était la suivante :



2.3.1 L'actualisation globale du PPI courant 2023

La révision des opérations a nécessité de revoir le montant des investissements opérationnels prévus sur le mandat de 810 M€ à 840 M€, soit 30 M€ supplémentaires. Ces 30 M€ se répartissent pour moitié sur 2023, le reste de l'augmentation étant réparti sur le reste du mandat. Les crédits de paiement seront donc portés à 140 M€ en moyenne annuelle au lieu de 135 M€ initialement prévus.

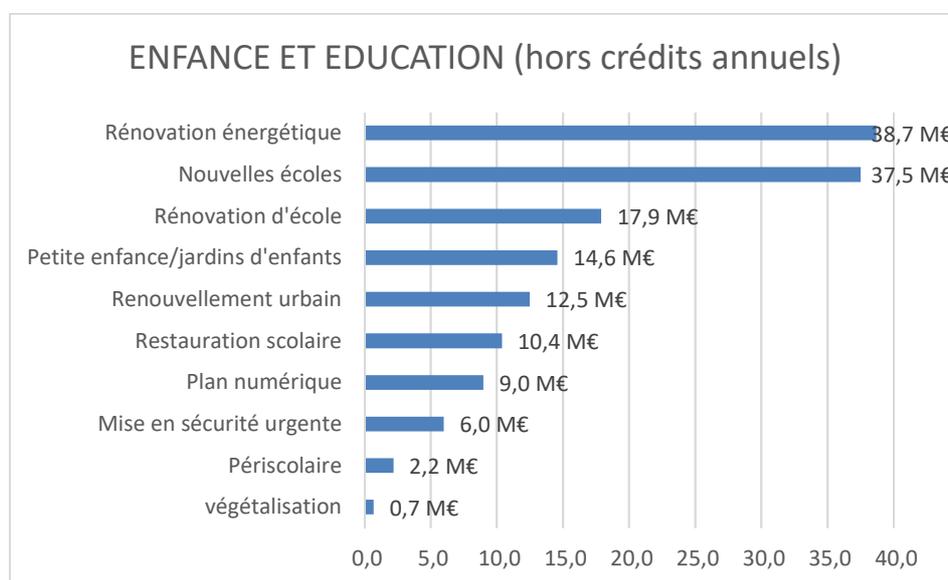
DIRECTIONS suivant les crédits :	TOTAL
ENFANCE ET EDUCATION	149 500 000
AMENAGEMENT URBAIN, ESPACES PUBLICS ET NATURELS	93 300 000
PATRIMOINE BATI ET RESSOURCES LOGISTIQUES	68 300 000
CULTURE	50 000 000
SPORTS	44 100 000
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	20 000 000
SOLIDARITE SANTE JEUNESSE	17 500 000
AUTRES THEMATIQUES	12 800 000
CREDITS ANNUELS	114 500 000
Total général	570 000 000

Les montants sont répartis prévisionnellement à hauteur de 150 M€ en 2023 puis 140 M€ sur la période 2024-2026. L'ensemble des montants présentés ci-dessous correspond aux inscriptions prévues sur la période 2023-2026.

2.3.2. La présentation par thématique du PPI municipal actualisé

ENFANCE ET EDUCATION (149,5 M€)

Cette thématique s'élève à près de **150 M€** des crédits d'investissement sur la période 2023-2026 (hors crédits annuels), répartis :



La rénovation énergétique des écoles, à 38,7 M€, intègre principalement les groupes scolaires Schwilgué (6,5 M€), Sturm (5 M€), Fischart (5 M€), du Conseil des XV (4,5 M€), Rosa Parks (4 M€), de la Robertsau (3,5 M€), Branly (3,5 M€), Niederau (2,5 M€), Ziegelau (2 M€) et du Neufeld (1,5 M€). La rénovation thermique de l'école maternelle de la Meinau est dotée de 0,7 M€ correspondant au solde de l'opération.

Les nouvelles écoles à 37,5 M€, comprennent principalement celles de Mentelin et de la Meinau, respectivement à 15,5 M€ et 12 M€ sur la période, et livrées en 2024 pour la première et 2025 pour la seconde. Les autres créations d'écoles concernent le groupe scolaire Jesuitenfeld (3,5 M€) dans le secteur Neuhof Sud, ainsi que des écoles à l'entrée de Koenigshoffen (1 M€) et de la Montagne verte (0,5 M€). L'école européenne, initialement prévue en nouvelle construction, fera l'objet d'une extension dans son format actuel, pour un montant de 5 M€ sur 2023-2026.

Les restructurations habituelles d'écoles existantes à 17,9 M€, intègrent les soldes pour les écoles livrées en 2023, soit les groupes scolaires Gustave Doré (3,6 M€) et du Hohberg (3,9 M€) ainsi que l'école Erckmann Chatrian (3,9 M€), l'école du Schlutfeld (2,3 M€), les écoles maternelles de Cronenbourg centre (0,9 M€) et Finkwiller (0,5 M€). Ces travaux nécessitent des bâtiments modulaires (3 M€). Par ailleurs, 0,5 M€ sont affectés aux travaux de mise aux normes dans les écoles.

Les travaux concernant la petite enfance et la transformation des jardins d'enfants à 14,6 M€, comprennent ceux pour la maison de la Carpe Haute (4 M€), celle de la rue des glacières (2,8 M€) et celle dans le quartier de Cronenbourg (1,2 M€). Dans le secteur des deux-rives, une nouvelle structure est dotée de 0,8 M€ sur la période. S'agissant des transformations de jardins d'enfants en multi accueil, le montant des travaux sur la période s'élève à 5,8 M€, pour le jardins d'enfants rue Fritz (2,5 M€), rue de Bâle (1,8 M€) ainsi que ceux de Tuilerie (0,8 M€) et Stoltz (0,7 M€).

Le renouvellement urbain à 12,5 M€, affecté au groupe scolaire Reuss dans le quartier du Neuhof pour sa restauration scolaire (5 M€) et sa mise aux normes (0,5 M€), aux groupes scolaires Eléonore (4,5 M€) à HautePierre et Schongauer à l'Elsau (2,5 M€).

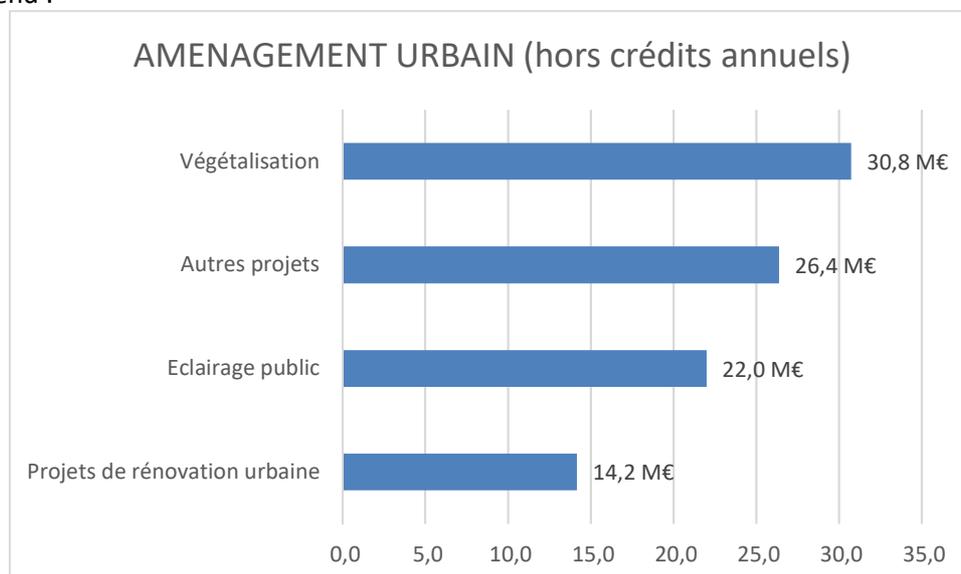
La restauration scolaire, à 10,4 M€, comprend l'école Camille Claus (5,4 M€), dont la livraison est prévue en 2026, le solde pour l'école Finkwiller (2 M€), livrée en 2023, ainsi que l'école Sturm (0,9 M€), l'école Neufeld (0,6 M€) et l'école Erckmann Chatrian (0,5 M€). La finalisation de l'adaptation inox des restaurants scolaires est inscrite à 1 M€.

Les mises en sécurités urgentes, à 6 M€, concernent les écoles sous avis défavorables, soit les écoles Canardière, Catherine, Schumann et Branly, dont les travaux seront livrés entre 2024 et 2025.

Par ailleurs, **le plan numérique des écoles** est doté quant à lui de 9 M€ sur la période 2023-2026, **le financement d'un périscolaire** dans le secteur des Deux-rives est à 2,2 M€ et **l'accompagnement de la végétalisation** des cours d'école étant inscrit à 0,7 M€.

AMENAGEMENTS URBAINS, ESPACES PUBLICS ET NATURELS (93,3 M€)

Ce secteur propose les investissements opérationnels à hauteur de **93,3 M€** sur la période 2023-2026 et comprend :



La végétalisation à 30,8 M€, qui intègre notamment celle des cours d'école (19,5 M€), l'accompagnement des projets de voirie/pistes cyclables (7,5 M€) et l'extension du patrimoine arboré (3,7 M€).

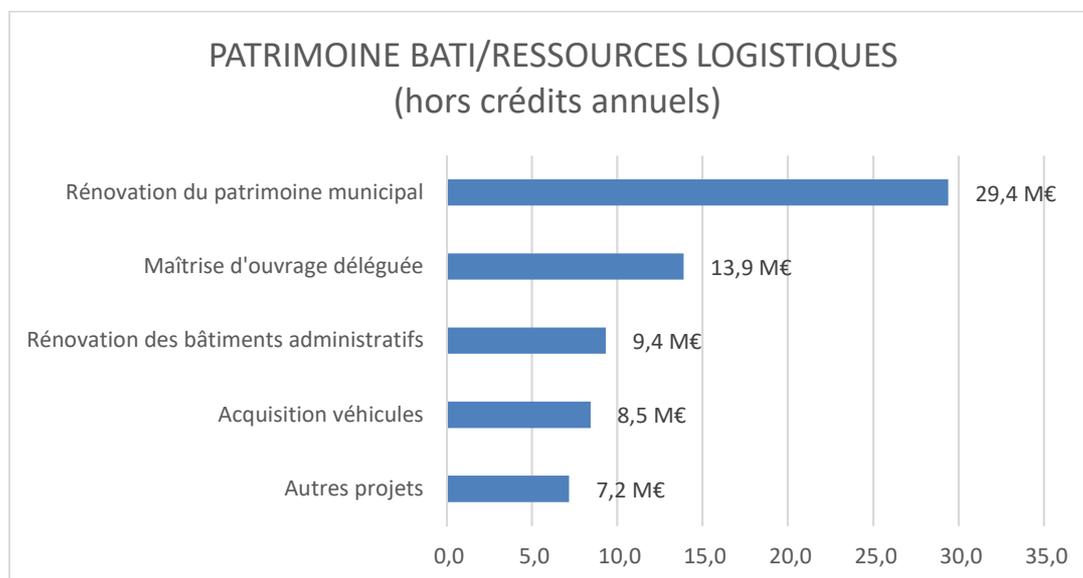
L'éclairage public à 22 M€, lié aux projets de voirie/pistes cyclables et aux ouvrages d'arts (13,7 M€) ainsi que les extensions de tramway sur le territoire de Strasbourg (5 M€), les investissements favorisant les économies d'énergie (2,5 M€) et le projet de préservation de la trame nocturne (0,8 M€).

Les projets de rénovation urbaine concernant les compétences Ville (éclairage public, espaces vert), à 14,2 M€, répartis entre les quartiers de Hautepierre (4 M€), du Neuhof (3 M€), de Cronembourg (3 M€), de l'Elsau (2,2 M€) et de la Meinau (2 M€).

Les autres projets suivants : fin du projet de la porte des Romains (5,5 M€), réaménagement du centre technique de l'Orangerie (3,9 M€)- parcs naturels urbains (3 M€), investissements prévus pour les jardins familiaux, collectifs et/ou partagés (2,9 M€), aménagement des abords du stade de la Meinau pour les compétences de la ville (2 M€), projets ESPEX (2 M€), réaménagement du zoo (1 M€).

PATRIMOINE BATI ET RESSOURCES LOGISTIQUES (68,3 M€)

Ce domaine comprend **68,3 M€** de crédits d'investissement pour la période 2023-2026, dont voici le détail :



La rénovation du patrimoine municipal, à 29,4 M€, qui intègre 5 M€ de rénovation énergétique, 4,5 M€ pour la mise en sécurité de l'hôtel de ville, 4,5 M€ pour la maison des services publics de Koenigshoffen et 4,2 M€ pour celle de l'Elsau, 4 M€ pour le lieu d'Europe (Villa Kayserguet) et 3,5 M€ pour les travaux courants dans les immeubles municipaux. La réfection des logements de service à 1,4 M€, les travaux dans l'immeuble quai fustel à 1 M€ et le financement d'une salle polyvalente dans le secteur des Deux-Rives à 1 M€ complètent ce secteur.

La maîtrise d'ouvrage déléguée, à 13,9 M€, correspond à la contractualisation des travaux avec un délégataire du patrimoine locatif de la ville de Strasbourg.

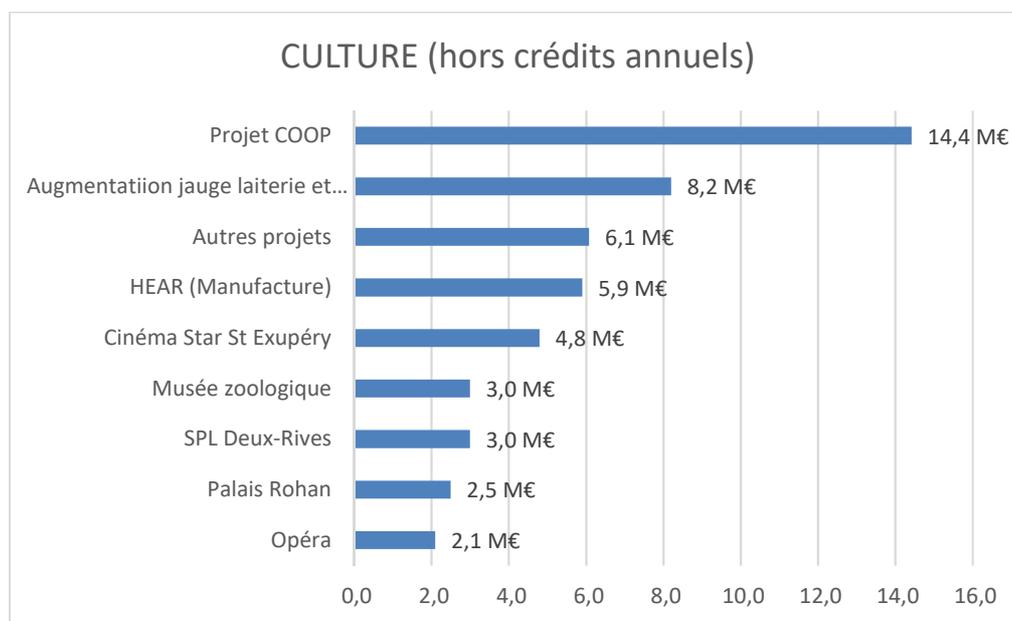
Les travaux au sein des bâtiments administratifs, à 9,4 M€, comprennent 7,4 M€ de remboursements à l'Eurométropole pour le centre administratif et 2 M€ pour l'immeuble de la Bourse.

L'acquisition des véhicules Crit'air 1, à 8,5 M€, pour les véhicules de compétence communale, principalement les espaces verts.

A ces travaux se sont rajoutés 2,5 M€ correspondant au process énergie, 1,9 M€ de raccordement des bâtiments au chauffage urbain et 1,3 M€ pour le réaménagement du bâtiment 5 place du château.

CULTURE (50 M€)

Les principaux projets en terme d'inscriptions budgétaires sur le restant du mandat, pour un total de 50 M€, sont :



Le projet COOP, dont les bâtiments sont désormais achevés et livrés, et dont les décaissements étaient prévus jusqu'en 2027, avec paiement de la TVA à la livraison, a dû être revu en terme d'échéancier. En effet, pour des contraintes juridiques, le paiement du solde doit être effectué en 2023, ce qui entraîne une augmentation des crédits sur le mandat de 6,4 M€, répartis entre surcoût du projet et recalage des décaissements sur le mandat intégrant la TVA. Le montant total prévu sur la période 2023-2026 est de 12,6 M€. A ce montant s'ajoute l'équipement des réserves des musées de 1,8 M€ sur la période.

L'augmentation de la jauge de la laiterie et l'aménagement de l'espace K sont prévus à hauteur de **8,2 M€** sur le restant du mandat, pour une livraison prévue pour le bâtiment principal fin 2025.

Le nouveau bâtiment de la HEAR – Haute École des Arts du Rhin – à la Manufacture nécessite l'inscription de 5,9 M€, avec une livraison prévue en 2024.

Les travaux au cinéma Star St Exupéry sont inscrits à hauteur de 4,8 M€ sur 2023-2026, pour une livraison prévue début 2026.

La restructuration du musée zoologique est dotée de 3 M€, pour une réouverture en 2025.

La création d'une médiathèque et d'un studio de musique à 3 M€ sur la période, concerne le secteur des Deux-Rives.

Les travaux au palais Rohan sont prévus à 2,5 M€, la partie correspondant au salon des assemblées étant dotée de 1,5 M€ sur la période pour une livraison en 2026.

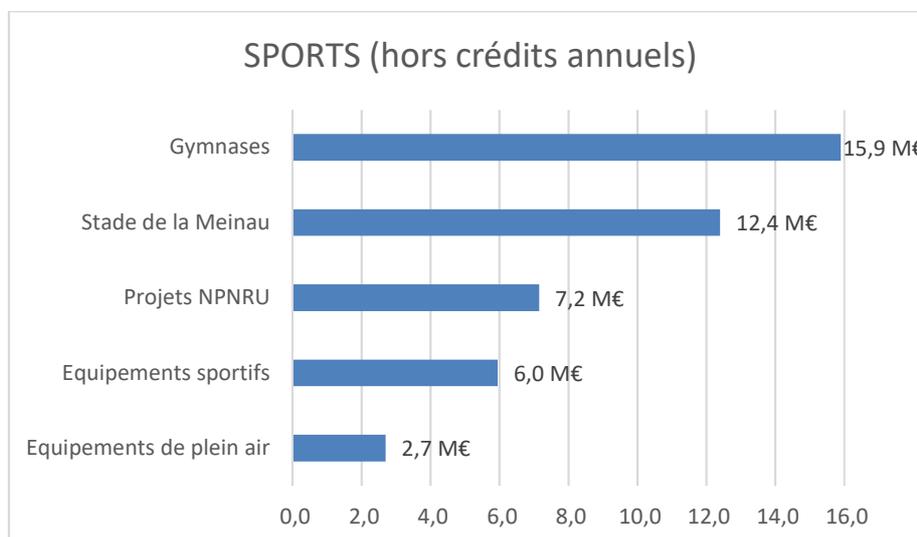
La rénovation de l'Opéra comprend 2,1 M€ de crédits d'études sur le restant du mandat.

A ces montants s'ajoutent :

- les installations climatiques à la cité de la musique et de la danse (0,7 M€) ;
- la réfection des façades de la HEAR (0,7 M€) ;
- le renouvellement du parc instrumental (0,8 M€) ;
- le remplacement du système de sécurité incendie au musée d'art moderne (0,8 M€) ;
- les travaux déjà effectués au cinéma municipal (1,1 M€) ;
- des travaux au musée Alsacien pour 1,5 M€ et la mise en accessibilité de la médiathèque du Neudorf pour 0,5 M€, non intégrés initialement au plan d'équipement mais nécessaire par la vétusté des bâtiments.

SPORTS (44,1 M€)

Ce domaine, doté de **44,1 M€** sur la période 2023-2026, comprend les projets suivants :



Les gymnases à 15,9 M€, intègrent les travaux pour ceux du Conseil des XV (5 M€), livré en 2025, de Legrand au Neudorf (3,8 M€), livré en 2023, de Karine à Hautepierre (3 M€), livré en 2026, de la Musau (2,6 M€), d'Ampère (1 M€), livrés en 2026 et du solde pour le centre sportif de la Robertsau (0,5 M€) livré en 2023.

Le financement de la ville de Strasbourg pour le stade de la Meinau à 12,4 M€ sur le mandat, avec un solde et complément prévu qui sera versé hors mandat.

Les projets sportifs dans le cadre de la rénovation urbaine, à 7,2 M€, dont 2 M€ sont affectés au gymnase Solignac au Neuhof, 1,6 M€ au complexe sportif Brigitte à Hautepierre, 1 M€ au gymnase Schongauer à l'Elsau et 1 M€ au solde de la salle de boxe et gymnase de Vinci, livrée en 2023. Sont aussi compris les inscriptions pour le stade Walter (0,7 M€), le gymnase Canardière (0,6 M€) et l'îlot sportif sud au baggersee (0,3 M€).

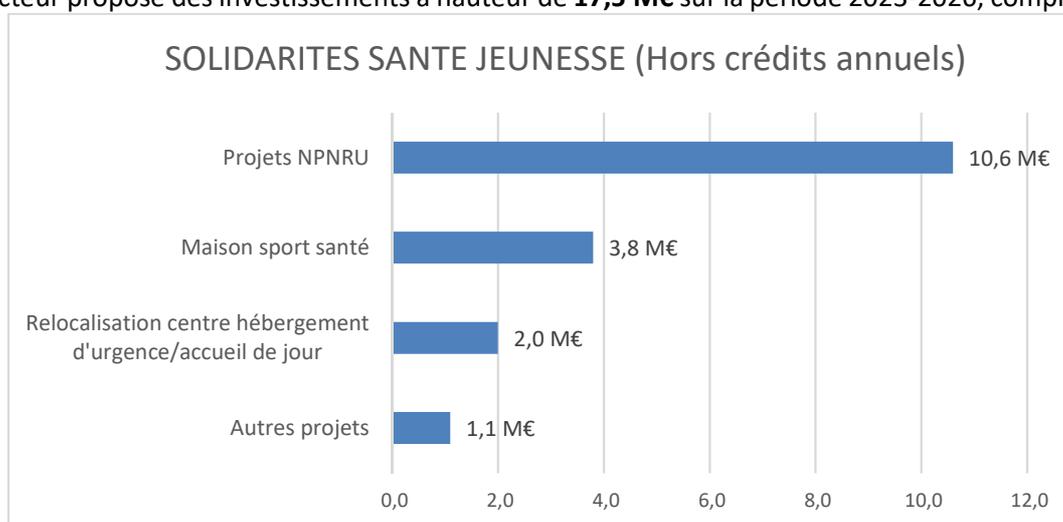
Les équipements sportifs, à 6 M€, comprennent les créations et aménagements de terrains synthétiques (3 M€), la restructuration de la base eaux vives (1,5 M€), le plan de rénovation des stades de football (1,2 M€) et le solde des travaux pour le centre sportif Ouest (0,3 M€) ainsi que **les équipements de plein air** à 2,7 M€.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (20M€)

Cette thématique, qui est principalement de compétence métropolitaine, comprend le projet ARCHIPEL 2 (15 M€) lié à l'aménagement du secteur compris entre le Maillon et le bâtiment de la SIG ainsi que l'accompagnement de la construction du parc des expositions pour sa part ville (5 M€).

SOLIDARITES, SANTE ET JEUNESSE (17,5 M€)

Ce secteur propose des investissements à hauteur de **17,5 M€** sur la période 2023-2026, comprenant :



Les projets de rénovation urbaine à 10,6 M€, principalement liés aux travaux dans les centres socio-culturels, dont 3,5 M€ pour le CSC Ziegelwasser au Neuhof, 2,4 M€ pour le solde du CSC aquarium à Cronembourg, 1,5 M€ pour le pôle d'équipement à Cronembourg (CSC Schœlcher), 1 M€ pour la création d'une maison de la santé à Hautepierre et 0,7 M€ pour les mises aux normes des CSC. S'y ajoutent 0,9 M€ pour le pôle d'éducation à l'environnement au Neuhof et 0,6 M€ pour la ludothèque à la Meinau, les deux structures étant livrées en 2026.

Les autres projets suivants :

- le solde de **la maison sport santé**, à 3,8 M€, livrée en 2023 ;
- **la relocalisation du centre d'hébergement d'urgence/accueil de jour** dans l'annexe de la HEAR, à hauteur de 2 M€, pour la part de la ville, et dont le projet a été modifié depuis 2021

Depuis la communication du plan d'équipement du mandat, les projets d'occupation intercalaire (0,8 M€) et d'aménagement de l'espace égalité au sein de la COOP (0,3 M€) se sont rajoutés.

AUTRES THEMATIQUES (12,8 M€)

Cette partie, qui s'élève à 12,8 M€ comprend les projets suivants :

- les travaux pour la foire St Jean dans le secteur de Haute pierre (6 M€) ;
- le budget participatif (3 M€) ;
- Les investissements dans les édifices culturels (2,8 M€) principalement la toiture de l'église St Pierre Le Jeune protestant ;
- le numérique pour sa part ville, hors remboursements à l'Eurométropole (1 M€).

2.4. La prospective budgétaire municipale pour 2024 et au-delà : partage des hypothèses et des indicateurs du pilotage financier

La stratégie budgétaire mise en œuvre doit continuer à mettre en œuvre le projet politique correspondant aux trois piliers : écologique, social et démocratique et aux priorités du plan d'équipement du mandat. Ces objectifs vont être mis en œuvre tant sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement. L'ensemble des orientations budgétaires qui seront proposées lors du vote du budget primitif le 28 mars prochain sont sous-tendues par des hypothèses et l'objectif du pilotage des ratios financiers.

2.4.1 Les indicateurs du pilotage financier

Pour la période 2024-2026, la prospective retenue pour la Ville continuerait de s'articuler autour des trois grands ratios de pilotage, à l'aune desquels la réalisation de 2022 et celle, estimée à fin 2023 ont été appréciées ci-dessus: l'équilibre réel du compte administratif, l'épargne brute et la capacité de désendettement. L'équilibre budgétaire réel est systématiquement visé.

En prospective pour 2024 et les années à venir, l'objectif retenu est un taux d'épargne brute socle de 7 %. Ce taux de 7 % constitue le seuil minimum pour permettre le remboursement des emprunts en cours, tout en conservant des

marges de manœuvre pour le financement de nos investissements futurs.

Face à la succession de crises (sanitaire d'abord, puis énergétique et économique), le soutien au tissu économique local que représente l'investissement des collectivités prend tout son sens. Le desserrement des seuils jalons de la prospective en matière de capacité de désendettement, proposé lors du débat d'orientation budgétaire de 2022, semble confirmer sa pertinence. Pour rappel, il était alors proposé que le premier seuil d'alerte ne se situe plus entre 8 et 10 ans de capacité de désendettement, mais entre 10 et 12 ans, le second seuil d'alerte se déclenchant au-dessus de 12 ans de capacité de désendettement. Car le constat est largement partagé : les collectivités territoriales sont aux premières loges de la crise énergétique, mais n'ont souvent plus les ressources pour faire face aux enjeux environnementaux et sociaux. Il est alors acceptable que les investissements à réaliser soient en phase avec les ratios classiques budgétaires prenant en compte ces investissements « verts ». Il ne s'agit pas que de prévoir ces investissements, mais également de les rendre possible financièrement dans le temps.

Un tour d'horizon des valeurs de ce ratio dans d'autres communes peut ici être partagé (*source : comptes de gestion 2022, publiés par le site interministériel www.collectivites-locales.gouv.fr*), sachant que ce ratio doit être pris avec précaution puisque les cessions, qui devraient être enlevées, ne peuvent l'être faute du détail disponible pour les autres collectivités et que les données ne concernent que leur budget principal, et non les budgets annexes qui peuvent éventuellement exister.

	Population en habitant-e	En M€ chiffres comptes de gestion 2022			Pour mémoire CDD 2021
		Encours de dette	Autofinancement	Capacité de dédendettement en années	
Grenoble	160 411	264	27	9,6	8,3
Bordeaux	264 257	296	65	4,6	5,1
Toulouse	498 596	238	69	3,5	3
Montpellier	298 933	244	58	4,2	3,7
Le Havre	170 120	202	44	4,6	6,2
Rennes	224 655	271	30	8,9	6,1
Nantes	323 975	290	54	5,4	4,7
Nice	345 528	526	34	15,3	53
Marseille	877 095	1397	235	6,0	8,1
Lyon	529 570	363	106	3,4	8,1
Strasbourg	290 106	304	38	8,1	7,3

2.4.2 Les hypothèses pour la prospective (2024 et suivants)

Comme chaque année, anticiper la trajectoire financière d'une collectivité à moyen terme est un exercice complexe et qui n'est vrai qu'à un instant donné. Cette anticipation repose alors sur des hypothèses les plus probables et sincères à un moment donné, étant entendu qu'elles peuvent fluctuer et s'ajuster en fonction des évolutions du contexte, de la conjoncture et des réformes législatives.

Les hypothèses généralistes

La prospective financière repose sur plusieurs hypothèses générales :

- Une projection des comptes administratifs (et non les crédits budgétés). Ainsi, pour 2024, la prospective se base sur des hypothèses de réalisation des crédits qui seront sollicités au budget primitif 2024 et, partant de cette

première estimation, sur des hypothèses d'évolution pour les exercices suivants ;

- L'utilisation des excédents pour financer les investissements.

Les hypothèses de la prospective en fonctionnement

Tout d'abord, en matière des recettes, la prospective est fortement conditionnée par la croissance de l'assiette de la fiscalité directe et par l'évolution des dotations de l'État.

Concernant la fiscalité directe, la prospective prévoit **une absence de recours au levier fiscal pour 2024**. Pour rappel, le recours au levier fiscal n'a été actionné qu'une fois en 2021, malgré la succession de crises sanitaire, sociale et énergétique, auxquelles la Ville a dû faire face. Le produit fiscal évoluerait des seuls effets de la revalorisation (fixée nationalement) et du dynamisme physique, local, des bases (nouvelles constructions strasbourgeoises). En 2024, l'effet de la

revalorisation des bases sera de 3,9 % et il est anticipé un resserrement de l'inflation encore les années suivantes : 2,5% en 2025 puis 2% en 2026, prévision légèrement plus prudente que le Gouvernement fin 2023.

Voici pour information un tableau présentant le taux de taxe sur le foncier bâti (TFB) voté par d'autres ville en 2023. Il en ressort que le taux de la ville de Strasbourg est encore parmi les moins élevés des grandes villes françaises :

	Taux TFB 2023
Grenoble	65,78
Le Havre	54,36
Montpellier	52,63
Bordeaux	48,48
Lille	48,35
Nantes	46,34
Rennes	45,66
Marseille	44,54
Strasbourg	37,44
Toulouse	35,35
Lyon	31,89
Nice	29,62

Les projections partent du principe que la DGF de la Ville progressera de 1,7 M€ en 2024 (en raison de la hausse de l'enveloppe nationale et de la composante dotation de solidarité urbaine), puis connaîtra une évolution annuelle de 2,5 % ensuite, soit l'évolution moyenne des 4 dernières années. Les prévisions sont également effectuées sans impact de la réforme de la taxe d'habitation sur la redéfinition des indicateurs financiers (potentiel fiscal, potentiel financier, effort fiscal...) mise en œuvre pour la répartition des dotations et dans les mécanismes de péréquation.

Concernant les autres produits, hors fiscalité locale et dotations (soit plus de 43 % des produits), la prévision de croissance prévue pour chacune est calée sur l'observation des tendances passées, en neutralisant les années exceptionnelles de crise sanitaire que furent 2020 et 2021. L'accent continuera à être mis sur la recherche de l'optimisation de l'ensemble de nos recettes, optimisation non encore transcrite dans la prospective.

S'agissant des charges, sur le volet déterminant des dépenses de personnel qui en représente plus de la moitié, un retour à une évolution plus modérée, de l'ordre de +2,5 % par an, est saisi.

Un projection d'évolution moyenne de +1% des subventions de fonctionnement dans la prospective est retenue. Cette dynamique du poste des subventions accompagne nombre d'avantages en nature dont la Ville fait par ailleurs bénéficier les associations.

S'agissant des dépenses énergétiques, en raison des tensions sur la production, les charges 2023 ont constitué un « pic » et une trajectoire à la baisse peut désormais être prévue. Au total, les dépenses d'énergie devraient passer de 32 M€ en 2023 à un total brut de 20 M€ en 2024. Pour les années suivantes, l'hypothèse saisie pour le poste énergie est une dépense de 16 M€ correspondant au niveau consacré à l'énergie en 2022, année déjà impactée en partie par la hausse des coûts de l'énergie. Le moindre niveau des dépenses énergétiques à partir de 2024 (même si elles s'établiront presque au double de la dépense énergétique du compte administratif 2021) est sous-tendu par des hypothèses d'achat pour la fourniture

d'énergie 2024-2025-2026 dans un contexte nettement plus favorable (voir supra partie consacrée à l'énergie).

Les hypothèses de la prospective en investissement

La prospective transcrit les volumes financiers prévus et détaillés dans le cadre de la communication sur le plan d'investissement de mandat débattue lors du Conseil municipal du 15 novembre 2021 et réactualisé courant de l'année 2023 (voir supra). Le montant total de l'investissement prévu sur ce mandat s'établirait à 840 M€, soit 190 M€ de plus que le volume inscrit sous le mandat précédent.

Pour rappel, le programme pluriannuel des investissements (PPI) agrège à la fois des opérations dont la réalisation a été approuvée par délibération du Conseil municipal et inscrite dans le cahier d'investissement, voté chaque année en annexe du budget primitif, et des projets dont la réalisation est envisageable. Il convient néanmoins, précisément avant délibération éventuelle, de le confronter à la capacité financière actualisée de la collectivité en tenant compte à la fois du coût de réalisation en investissement et, le cas échéant, des coûts de fonctionnement induits.

Le PPI constitue de ce fait un instrument de pilotage à caractère prospectif, soumis à des mises à jour techniques très régulières (quatre fois dans l'année). Cet exercice d'ajustement permanent est rendu d'autant plus nécessaire, et exige une attention d'autant plus soutenue, que les conditions de l'environnement financier des collectivités territoriales sous impactées par l'inflation, le contexte économique global comme le marché de

l'emploi et d'autres externalités pas toujours modélisables.

Conformément à la communication sur le plan d'investissement présentée et débattue le 15 novembre 2021 et à son actualisation réalisée courant 2023 partagée en Commission des finances et du budget municipal, la prospective repose sur une hypothèse volontariste de 140 M€ d'investissements opérationnels budgétisés chaque année entre 2024 et 2026, affectés d'un taux de réalisation de 80 %.

S'agissant **des recettes**, une prévision des cessions est transcrite, à un volume régulier de 10 M€ de cessions attendues chaque année. Les années où des ventes exceptionnelles se réaliseront devront servir à « absorber » les années de faibles cessions. Cette prévision est en cohérence avec le plan de gestion patrimonial municipal.

Le co-financement des investissements, via les subventions d'équipement reçues par la Ville, est quant à lui estimé, au vu de l'historique, à 13 % des dépenses opérationnelles de l'année.

Le FCTVA a été prévu sur la base de 9,6% des investissements éligibles réalisés en année n-2, au vu de la moyenne observée sur les réalisations passées.

Enfin, l'emprunt vient équilibrer la prospective sur une hypothèse révisée d'un recours à l'emprunt à un taux moyen de 4,30 % sur 20 ans en 2024 puis 3,5%, avec un amortissement en capital constant. Pour mémoire, et afin d'illustrer l'importance des variables d'une prospective, l'an passé, les prévisions étaient opérées sur l'hypothèse de taux nouveaux à 2,3%.

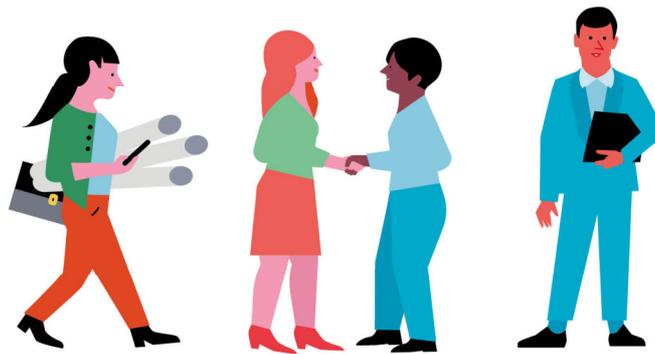
Je vous propose, Mesdames et Messieurs, de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2024 et suivantes pour la Ville de Strasbourg. Ce débat d'orientation budgétaire ouvre les perspectives d'un budget de transformation écologique, sociale et démocratique, pour protéger les habitant.es, dynamiser l'économie locale par des investissements soutenus et soutenables, préparer l'avenir et la résilience du territoire.

Le scénario présenté affiche des ratios financiers et de pilotage actualisés à l'aune du nouveau contexte économique, social et énergétique, des ambitions politiques du mandat et d'une maîtrise de l'autofinancement municipal.

PROJECTIONS EQUILIBRE EXERCICES BUDGETAIRES - VILLE DE STRASBOURG

150 puis 140 M€ invts budgétisés/an
fiscalité stable

En M €	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prév CA 2023	Prév CA 2024	Prév CA 2025	Prév CA 2026
Produits hors fiscalité et hors DGF	169,1	179,6	204,9	198,2	198,4	193,3	193,0
DGF	45,5	46,7	47,8	49,7	51,4	52,7	54,0
Produit fiscalité directe	174,4	184,1	189,2	208,9	210,0	215,2	219,4
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors cessions	389,0	410,4	441,9	456,8	459,8	461,2	466,4
<i>% Evolution</i>	-2,9%	5,5%	7,7%	3,4%	0,7%	0,3%	1,1%
Dépenses de personnel	192,4	201,0	207,7	214,5	217,8	223,3	228,8
Subventions et contributions	69,8	69,1	70,7	70,5	71,3	72,0	72,5
Charges de gestion générale	66,4	81,4	99,2	81,4	82,0	83,1	84,5
Autres dépenses (resto scolaire, ARS, FPIC, sous traitance)	5,0	7,4	8,3	8,4	9,2	10,1	11,1
Energie (hors eau)	11,4	11,7	16,2	32,0	20,0	16,0	16,0
Nouvelles mesures structurelles Bouclier social et écologique					2,0	3,0	4,0
TOTAL DEPENSES DE GESTION	345,1	370,5	402,1	406,7	402,3	407,5	416,9
<i>% Evolution</i>	-2,8%	7,4%	8,5%	1,1%	-1,1%	1,3%	2,3%
Charge de la dette	2,34	2,18	2,42	6,77	11,93	13,13	11,76
Epargne brute ("CAB") hors cessions	41,6	37,7	37,5	43,4	45,5	40,5	37,7
Evolution EB de CA à CA			-0,2	5,9	2,2	-5,0	-2,8
Epargne nette ("CAN") hors cessions	20,9	14,9	12,9	15,5	13,8	7,8	4,1
VOLUME PPI BP	119,4	119,4	137,6	150,0	140,0	140,0	140,0
INVESTISSEMENT NET REALISE	93,1	91,9	104,7	123,8	112,0	112,0	112,0
Taux de réalisation invest. opérationnels (p/r budgétisé)	78%	77%	77%	80%	80%	80%	80%
Investissement opérationnel réalisé	93,1	91,9	104,7	123,8	112,0	112,0	112,0
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	31,9	30,4	36,5	40,8	38,1	40,2	38,9
Encours de dette au 31/12 (en M€)	241	274	304	332	371	403	439
Capacité de désendettement (en années)	5,8	7,3	8,1	7,7	8,2	9,9	11,6
		164					
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	10,7%	9,2%	8,5%	9,5%	9,9%	8,8%	8,1%



- **Ville et Eurométropole de Strasbourg**
- 1 parc de l'Étoile
- 67076 Strasbourg Cedex France
- Tél. 03 68 98 50 00
- Courriel : courrier@strasbourg.eu
- www.strasbourg.eu/budget-ville-strasbourg
-
-
-

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION FINANCES ET BUDGET MUNICIPAL
COMPORTANT L'AVIS JOINT AU RAPPORT RELATIF AU
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024
DE LA VILLE DE STRASBOURG

Avis rendu en application de l'article 11 du règlement intérieur de la Commission Finances et budget municipal lors de la réunion du jeudi 18 janvier 2024 de 17h00-18h30 sous la présidence de M. Jean-Philippe MAURER, et sous la co-présidence de Mme Christelle WIEDER, en présence des élu·es membres suivant·es:

M. Syamak AGHA BABAEI
Mme Caroline BARRIERE
M. Pierre JAKUBOWICZ
Mme Hülliya TURAN
Mme Nadia ZOURGUI

« Les membres de la Commission finances se prononcent à l'unanimité : les informations fournies dans le rapport permettent à l'ensemble des conseiller·es municipaux·ales de mener un débat éclairé, en dépit d'un contexte marqué par de nombreuses incertitudes. »

Cet avis de la Commission est joint en annexe du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire pour 2024 adressé aux membres du Conseil municipal.

Jean-Philippe MAURER
Conseiller Municipal
Président de la Commission
« Finances et budget municipal »



Conseil municipal du 5 février 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 3 à l'ordre du jour :

Débat d'orientation budgétaire 2024 de la ville de Strasbourg.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 52 voix + 1

+ 1 voix : Mme Véronique BERTHOLLE a rencontré un problème avec l'application de vote alors qu'elle souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 9 voix



Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Projets sur l'espace public - Programmation 2024 : paysage/espaces verts, éclairage public, jardins familiaux, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) - Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux.

Numéro V-2024-59

Le programme 2024 paysage/espaces verts, éclairage public et jardins familiaux a été établi après une phase d'instruction avec les élus référents et thématiques concernés de la ville de Strasbourg.

L'enveloppe consacrée à ce programme, est de 8,3 M € pour l'année 2024. Il accompagne majoritairement le programme de travaux l'Eurométropole de Strasbourg sur l'espace public avec l'éclairage et les plantations.

Ainsi, outre des opérations déjà engagées, le programme accompagne sur 2024 des opérations du plan vélo : route d'Obershausbergen, axe Lazaret/Dacheux/Rathsamhausen/Landsberg ou la route de Schirmeck.

On peut également noter des opérations spécifiques de végétalisation des espaces publics : parvis du CSC Aquarium à Cronembourg, rue Ovide à Koenigshoffen, rue de la Papeterie à la Robertsau ou place Ferdinand Braun dans le quartier Gare.

Enfin, des projets d'aménagement des espaces publics seront lancés, notamment le réaménagement de la place d'Ostwald ou du quai des Pêcheurs.

Ce programme intègre également des projets isolés d'aménagements ou de restructurations de square (square Laennec), des entretiens conséquents sur des espaces existants (dévasage du lac de canotage, restructuration de la Cascatelle au parc de l'Orangerie), de création de jardins familiaux (quartier Wacken-Tivoli) et de renouvellement d'éclairage.

Par ailleurs, la programmation intègre des opérations financées sur des budgets spécifiques notamment la déminéralisation/végétalisation des cours d'écoles ou l'aménagement des cours du Foyer Saint Louis, ou des projets de renouvellement urbain (NPNRU) (maille Eléonore à HautePierre avec la création d'un grand parc paysager, secteur Hautefort au Neuhof ou secteur Grunewald à Elsau avec une place végétalisée en entrée de quartier).

Concernant le projet des cours d'école, 16 écoles et quatre établissements d'accueil de jeunes enfants seront en travaux pour la déminéralisation/végétalisation de leurs cours : groupe scolaire Saint-Thomas, école maternelle Sainte Aurélie, école élémentaire Sainte Aurélie, écoles élémentaire et maternelle Stoskopf, écoles élémentaire et maternelle Marcelle Cahn, école maternelle de la Canardière, école maternelle Pasteur, école maternelle Albert Legrand, école maternelle et élémentaire Gutenberg, école élémentaire Perey, école maternelle et élémentaire Stockfeld, école élémentaire Conseil des XV, Maison de l'Enfance Wasselonne et Maison de l'Enfance Balthazar, EAJE Bâle et Maison de l'Enfance Poteries.

Neuf autres cours d'écoles ou de Maison de l'Enfance seront également à l'étude avec une concertation qui a déjà démarré pour des travaux prévus à l'été 2025 sur les établissements : EAJE Bachmann Stenger, MA La Turbulette, école maternelle Camille Claus, école élémentaire Guynemer 1, école élémentaire Guynemer 2, école élémentaire Camille Hirtz, écoles maternelle et élémentaire Saint Jean, école élémentaire Schuman.

En 2024, les études de la série 06 débuteront. La liste nominative des écoles sera validée en COPIL début 2024 pour un démarrage de la concertation au printemps.

L'ensemble des opérations prévues en 2024 et pilotées par la Direction Espaces publics et naturels sont mentionnées dans les listes jointes en annexe, qui détaillent les différents projets :

- annexe 1 : liste des projets paysage et éclairage,
- annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur février 2024.

Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage ville de Strasbourg, avec éventuellement une assistance à maîtrise d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre est assurée, soit en interne par les services, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Dans le cadre des études et pour des raisons opérationnelles, il est prévu, dans certain cas, des « groupement de commandes » entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg (coordonnateur Eurométropole de Strasbourg). Les modalités de fonctionnement du groupement de commandes sont mentionnées dans la convention jointe en annexe 3.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

- *le lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux des opérations prévues en 2024 des projets sur l'espace public dans les domaines de compétence de la ville de Strasbourg, tel que figurant sur les listes ci-annexées :*
 - *annexe 1 : liste des projets paysage et éclairage public,*
 - *annexe 2 : liste des projets renouvellement urbain,*
- *la constitution de groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) pour les études des projets mentionnés dans la convention de groupement de commandes jointe en annexe 3,*

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e :

- *à mettre en concurrence les prestations de maîtrise d'œuvre, les prestations intellectuelles les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les services, fournitures et les travaux, ainsi que les prestations de coordination "Santé-Sécurité" conformément à la réglementation des marchés publics, et à signer les marchés y afférents,*
- *à signer toutes les conventions nécessaires à la gestion des projets, documents d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, ...) ainsi que tous les actes qui pourraient être nécessaire à la réalisation de ces projets,*
- *à organiser ou à solliciter l'organisation par les services de l'Etat des procédures nécessaires au déroulement des enquêtes préalables et à l'obtention des autorisations administratives ou d'utilité publique,*
- *à solliciter les différents partenaires et à signer tous documents en application des procédures administratives et environnementales réglementaires,*
- *à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes pour la réalisation de ces opérations (Europe, Etat, Région, Département, ou autres organismes publics ou privés),*
- *à déposer, pour les opérations concernées, tous les permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir qui seraient nécessaires à la réalisation des projets,*
- *à signer la convention prévoyant les groupements de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg) conformément aux articles L.2113-6 à L.2113.8 du Code de la commande publique (annexe 3),*

décide

d'imputer les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits de paiement et les autorisations de Programme relatives aux budgets 2024 et suivants de la ville de Strasbourg.

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164976-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS PAYSAGE ET ECLAIRAGE

Cronenbourg Sud

Opération	2024CRS01	Cronenbourg Sud				Etudes et travaux			1	
Site projet	ROUTE D'OVERHAUSBERGEN - AMELIORATION LIAISON CYCLABLE									
Tronçon / tranche	1/2	<i>Début</i>	Avenue Racine		<i>Fin</i>	Voie ferrée				
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	V1	<i>AMO</i>	non	
									TTC	
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché MAPA	200 000 €
									Total délibéré Ville	200 000 €

Opération	2022CRS04	Cronenbourg Sud				Suite études et travaux			2	
Site projet	BP - ABORDS DE LA ROTONDE									
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Localisé		<i>Fin</i>	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	60 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	BP	<i>AMO</i>	non	
									TTC	
Paysage & Eclairage	Budget participatif		Espaces verts et réseaux		Aménagement		Trx en profondeur		Type Marché MAPA	10 000 €
									Total délibéré Ville	10 000 €

Cronenbourg Nord

Opération	2024CRN02	Cronenbourg Nord				Etudes et travaux			3	
Site projet	PARVIS DE L'AQUARIUM - Déminéralisation									
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Localisé		<i>Fin</i>	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	30 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	V1	<i>AMO</i>	non	
									TTC	
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché MAPA	30 000 €
									Total délibéré Ville	30 000 €

Opération	2021CRO04	Cronenbourg Nord				Suite études et travaux			4	
Site projet	RUE MADELEINE BRES									
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Rue Becquerel		<i>Fin</i>	Place François Arago				
Mt Total Prévisionnel	105 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	V1	<i>AMO</i>	non	
									TTC	
Paysage & Eclairage	Coordination autre projet		Espaces publics		Aménagement		Trx en profondeur		Type Marché MAPA	5 000 €
									Total délibéré Ville	5 000 €

Opération	2020CRO04	Cronenbourg Nord				Suite études et travaux			5	
Site projet	SQUARE SAINT-FLORENT									
Tronçon / tranche	5/5	<i>Début</i>	Place Saint-Florent		<i>Fin</i>	Rue Saint-Nabor				
Mt Total Prévisionnel	510 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	V1	<i>AMO</i>	non	
									TTC	
Paysage & Eclairage	Amélioration qualité		Square		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché MAPA	70 000 €
									Total délibéré Ville	70 000 €

Opération	2018CRO5060	Cronenbourg Nord				Suite études et travaux			6	
Site projet	RUE DES ALPES (Oberhausbergen)									
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Complet		<i>Fin</i>	Complet				
Mt Total Prévisionnel	155 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	V1	<i>AMO</i>	non	
									TTC	
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Réseaux et candélabres		Remplacement		Trx en profondeur		Type Marché MAPA	30 000 €
									Total délibéré Ville	30 000 €

Poteries - Hohberg

Opération	2024POT01	Poteries - Hohberg				Etudes et travaux			7	
Site projet	RUE HENRI LOUX - Déminéralisation									
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Localisé		<i>Fin</i>	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	40 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	V1	<i>AMO</i>	non	
									TTC	
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché MAPA	40 000 €
									Total délibéré Ville	40 000 €

Neudorf - Musau

Opération	2024NDM05	Neudorf - Musau				Etudes et travaux			8	
Site projet	PARVIS DE L'ECOLE DU SCHLUTHFELD - Déminéralisation									
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet		<i>Fin</i>	Complet				
Mt Total Prévisionnel	20 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	V1	<i>AMO</i>	non	
									TTC	
Paysage & Eclairage	Amélioration qualité		Espaces verts et réseaux		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché MAPA	20 000 €
									Total délibéré Ville	20 000 €

Opération	2024NDM01	Neudorf - Musau		Etudes et travaux		9	
Site projet	AXE RUE DE RATHSAMHAUSEN/ AVENUE LEON DACHEUX/ RUE DU LAZARET/ RUE DU LANDSBERG						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	450 000 €		MOE	Externe	Tableau	V1	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA
							TTC
							450 000 €
							Total délibéré Ville
							450 000 €

Neuhof Sud

Opération	2023NHS01	Neuhof Sud		Suite études et travaux		10	
Site projet	PROJET TACTIQUE - RUE LEO SCHNUG						
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	60 000 €		MOE	Externe	Tableau	V1	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux	Remplacement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA
							TTC
							40 000 €
							Total délibéré Ville
							40 000 €

Opération	2020NHF01	Neuhof Sud		Suite études et travaux		11	
Site projet	RUE DE LA REDOUTE						
Tronçon / tranche	2/2	Début	Rue Kampmann	Fin	Rue du Châtelet de la Forêt		
Mt Total Prévisionnel	107 000 €		MOE	Externe	Tableau	V1	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Réseaux et candélabres	Remplacement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA
							TTC
							7 000 €
							Total délibéré Ville
							7 000 €

Meinau

Opération	2023ME103	Meinau		Suite études et travaux		12	
Site projet	PARKING RUE LEVRAULT - DÉMINERALISATION						
Tronçon / tranche	2/2	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	50 000 €		MOE	Externe	Tableau	V1	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA
							TTC
							20 000 €
							Total délibéré Ville
							20 000 €

Bourse - Krutenau

Opération	2024BOU02	Bourse - Krutenau		Etudes et travaux		13	
Site projet	REAMENAGEMENT DE LA RUE DU JEU DE PAUME TACTIQUE						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	10 000 €		MOE	Externe	Tableau	V1	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA
							TTC
							10 000 €
							Total délibéré Ville
							10 000 €

Opération	2024BOU01	Bourse - Krutenau		Etudes et travaux		14	
Site projet	QUAI DES PECHEURS						
Tronçon / tranche	1/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	180 000 €		MOE	Externe	Tableau	V1	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA
							TTC
							30 000 €
							Total délibéré Ville
							30 000 €

Opération	2021BOU01	Bourse - Krutenau		Suite études et travaux		15	
Site projet	PLACE DU FOIN						
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	85 000 €		MOE	Externe	Tableau	V1	AMO non
Paysage & Eclairage	Coordination autre projet		Réseaux et candélabres	Remplacement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA
							TTC
							15 000 €
							Total délibéré Ville
							15 000 €

Opération	2021ME101	Bourse - Krutenau		Suite études et travaux		16	
Site projet	ABORDS DU STADE DE LA MEINAU						
Tronçon / tranche	3/3	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	2 500 000 €		MOE	Externe	Tableau	V5	AMO non
Paysage & Eclairage	Coordination autre projet		Espaces verts et réseaux	Réaménagement	Travaux en profondeur	Type Marché	MAPA
							TTC
							2 000 000 €
							Total délibéré Ville
							2 000 000 €

Orangerie - Conseil des XV

Opération	2024ORA06	Orangerie - Conseil des XV		Etudes et travaux		17	
Site projet	RUE DE WALLONIE - Déminéralisation						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	20 000 €		MOE	Externe	Tableau	V1	AMO non
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA
							TTC
							20 000 €
							Total délibéré Ville
							20 000 €

Opération	2024ORA03	Orangerie - Conseil des XV		Etudes et travaux		18	
Site projet	AMENAGEMENT DU QUAI BAS DU QUAI DU MAIRE DIETRICH						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	250 000 €		MOE	Externe	Tableau	V2	AMO non
TTC							
Paysage / Espaces Verts	Entretien		Espaces verts	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 250 000 €
							Total délibéré Ville

Opération	2024ORA02	Orangerie - Conseil des XV		Etudes		19	
Site projet	REAMENAGEMENT DE LA CASCATTELE ET SES ABORDS (Parc de l'Orangerie)						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	50 000 €		MOE	Externe	Tableau	V2	AMO non
TTC							
Paysage / Espaces Verts	Entretien		Cascatelle	Réfection	Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA 50 000 €
							Total délibéré Ville

Opération	2024ORA01	Orangerie - Conseil des XV		Etudes		20	
Site projet	DEVASAGE ET REAMENAGEMENT DES ABORDS DU LAC DE CANOTAGE (Parc de l'Orangerie)						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	50 000 €		MOE	Externe	Tableau	V2	AMO non
TTC							
Paysage / Espaces Verts	Entretien		Lac de canotage	Dévasage	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 50 000 €
							Total délibéré Ville

Koenigshoffen

Opération	2024KOE02	Koenigshoffen		Etudes et travaux		21	
Site projet	RUE OVIDE - Dérminéralisation						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	30 000 €		MOE	Externe	Tableau	V1	AMO non
TTC							
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 30 000 €
							Total délibéré Ville

Opération	2024KOE01	Koenigshoffen		Etudes et travaux		22	
Site projet	PNU BRUCHE ILL - RUE SAINT-FRIDOLIN						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	30 000 €		MOE	Externe	Tableau	PNU	AMO non
TTC							
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 30 000 €
							Total délibéré Ville

Montagne-Verte

Opération	2024MOV03	Montagne-Verte		Etudes et travaux		23	
Site projet	PISTE CYCLABLE ROUTE DE SCHIRMECK						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	250 000 €		MOE	Externe	Tableau	V1	AMO non
TTC							
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 250 000 €
							Total délibéré Ville

Opération	2024MOV02	Montagne-Verte		Etudes et travaux		24	
Site projet	PLACE D'OSTWALD						
Tronçon / tranche	1/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	150 000 €		MOE	Externe	Tableau	V1	AMO non
TTC							
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 50 000 €
							Total délibéré Ville

Opération	2024MOV01	Montagne-Verte		Etudes et travaux		25	
Site projet	REAMENAGEMENT DU SQUARE LAENNEC						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	450 000 €		MOE	Externe	Tableau	V2	AMO non
TTC							
Paysage / Espaces Verts	Amélioration qualité		Square	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 450 000 €
							Total délibéré Ville

Robertsau - Wacken

Opération	2024RBW05	Robertsau - Wacken		Etudes et travaux		26	
Site projet	RUE DE LA PAPETERIE - Dérminéralisation						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	50 000 €		MOE	Externe	Tableau	V1	AMO non
TTC							
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 50 000 €
							Total délibéré Ville

Opération	2024RBW04		Robertsau - Wacken		Etudes et travaux		27		
Site projet	PNU ILL RHIN - COURS SAINT LOUIS								
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	250 000 €		MOE	Externe		Tableau	PNU	AMO non	
TTC									
Paysage & Eclairage	Amélioration qualité		Cours		Réaménagement		Trx en profondeur	Type Marché MAPA	
								Total délibéré Ville	250 000 €

Opération	2024RBW01		Robertsau - Wacken		Etudes et travaux		28		
Site projet	JF QUARTIER WACKEN/ TIVOLI								
Tronçon / tranche	1/2	Début	Chemin des Pâquerettes		Fin	Chemin Haegelberg			
Mt Total Prévisionnel	1 000 000 €		MOE	Externe		Tableau	V2	AMO non	
TTC									
Paysage / Espaces Verts	Création		Jardins familiaux		Aménagement		Trx en profondeur	Type Marché MAPA	
								Total délibéré Ville	500 000 €

Gare

Opération	2024GAR04		Gare		Etudes et travaux		29		
Site projet	RUES KUHN, KAGENECK, PLACE KARL-FERDINAND BRAUN - Déméralisation								
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé		Fin	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	60 000 €		MOE	Externe		Tableau	V1	AMO non	
TTC									
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux		Réaménagement		Trx en profondeur	Type Marché MAPA	
								Total délibéré Ville	60 000 €

Opération	2024GAR03		Gare		Etudes et travaux		30		
Site projet	AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA LAITERIE								
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé		Fin	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	400 000 €		MOE	Externe		Tableau	PPI DEPN	AMO non	
TTC									
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux		Réaménagement		Trx en profondeur	Type Marché MAPA	
								Total délibéré Ville	400 000 €

Opération	2024GAR01		Gare		Etudes et travaux		31		
Site projet	CRÉATION D'UNE ZONE D'ATTENTE DES BUS - rue Gustave Hirn								
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé		Fin	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	30 000 €		MOE	Externe		Tableau	V1	AMO non	
TTC									
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux		Réaménagement		Trx en profondeur	Type Marché MAPA	
								Total délibéré Ville	30 000 €

Grande Ile

Opération	2023GRI12		Grande Ile		Etudes et travaux		32		
Site projet	QUAI SAINT THOMAS								
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	30 000 €		MOE	Externe		Tableau	V1	AMO non	
TTC									
Paysage & Eclairage	Amélioration qualité		Espaces verts et réseaux		Réaménagement		Trx en profondeur	Type Marché MAPA	
								Total délibéré Ville	30 000 €

Opération	2023GRI02		Grande Ile		Suite études et travaux		33		
Site projet	PLACE DU TEMPLE NEUF/MARCHE NEUF								
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	450 000 €		MOE	Externe		Tableau	V1	AMO non	
TTC									
Paysage & Eclairage	Amélioration qualité		Espaces verts et réseaux		Réaménagement		Trx en profondeur	Type Marché MAPA	
								Total délibéré Ville	250 000 €

Plusieurs quartiers

Opération	2024STG13		Plusieurs quartiers		Etudes et travaux		34		
Site projet	ENTRETIEN COURANT DES OUVRAGES A STRASBOURG								
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé		Fin	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	143 000 €		MOE	Externe		Tableau	OA	AMO non	
TTC									
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Ouvrage d'art		Réfection		Trx en profondeur	Type Marché MAPA	
								Total délibéré Ville	143 000 €

Opération	2024STG07		Plusieurs quartiers		Etudes et travaux		35		
Site projet	VILLE NOURRICIERE jardins familiaux, partagés, potagers urbains collectifs								
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Externe		Tableau	V2	AMO non	
TTC									
Paysage / Espaces Verts	Création		Jardins participatifs		Aménagement		Trx en faible profondeur	Type Marché MAPA	
								Total délibéré Ville	200 000 €

Opération	2024STG06		Plusieurs quartiers		Etudes et travaux		36		
Site projet	STRASBOURG CA POUSSE								
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	100 000 €		MOE	Externe		Tableau	V2	AMO non	
TTC									
Paysage / Espaces Verts	Création		Espaces verts et réseaux		Aménagement		Trx en faible profondeur	Type Marché MAPA	
								Total délibéré Ville	100 000 €

Opération	2024STG05	Plusieurs quartiers				Etudes et travaux			37
Site projet	FOUILLES ARCHEOLOGIQUES								
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	150 000 €		MOE	Externe		Tableau	V1	AMO	non
TTC									
Paysage & Eclairage	Coordination autre projet		Espaces publics		Fouilles		Trx en profondeur		Type Marché MAPA
									150 000 €
Total délibéré Ville									
150 000 €									
Opération	2024STG04	Plusieurs quartiers				Etudes et travaux			38
Site projet	REALISATION D'ETUDES PRE-OPERATIONNELLES ET D'EVALUATION (opportunité/faisabilité)								
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	50 000 €		MOE	Externe		Tableau	V1	AMO	non
TTC									
Paysage & Eclairage	Etat patrimoine		Espaces verts et réseaux		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché MAPA
									50 000 €
Total délibéré Ville									
50 000 €									
Opération	2024STG02	Plusieurs quartiers				Etudes et travaux			39
Site projet	ECLAIRAGE : PROJET PONCTUELS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE VOIRIE								
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	100 000 €		MOE	Externe		Tableau	V1	AMO	non
TTC									
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien réseau		Réseaux et candélabres		Remplacement		Trx en profondeur		Type Marché MAPA
									100 000 €
Total délibéré Ville									
100 000 €									
Opération	2022STG01	Plusieurs quartiers				Suite études et travaux			40
Site projet	COURS D'ECOLE - Dérminéralisation/ Végétalisation								
Tronçon / tranche	3/3	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	9 700 000 €		MOE	Externe		Tableau	V5	AMO	non
TTC									
Paysage / Espaces Verts	Amélioration qualité		Cours d'école		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché MAPA
									7 200 000 €
Total délibéré Ville									
7 200 000 €									
Opération	2023STG01	Plusieurs quartiers				Suite études et travaux			41
Site projet	LIAISON CYCLABLE AVENUE DE COLMAR ET ROUTE DE L'HOPITAL								
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	520 000 €		MOE	Externe		Tableau	V1	AMO	non
TTC									
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché MAPA
									260 000 €
Total délibéré Ville									
260 000 €									
Opération	2022STG02	Plusieurs quartiers				Suite études et travaux			42
Site projet	CONTOURNEMENT DE L'ELLIPSE INSULAIRE (RING VELO)								
Tronçon / tranche	3/4	Début	Complet		Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	2 500 000 €		MOE	Externe		Tableau	V1	AMO	non
TTC									
Paysage & Eclairage	Coordination autre projet		Espaces verts et réseaux		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché MAPA
									750 000 €
Total délibéré Ville									
750 000 €									

ANNEXE 2 : LISTE DES PROJETS RENOUVELLEMENT URBAIN

Cronenbourg Nord

Opération	2023CRN01	Cronenbourg Nord		Suite études et travaux		1			
Site projet	NPNRU CRONENBOURG Secteur Keppler Hochfelden								
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Rue du Charme	<i>Fin</i>	Rue Keppler				
Mt Total Prévisionnel	180 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	NPNRU	<i>AMO</i> non		
								TTC	
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	30 000 €	
								Total délibéré Ville	30 000 €

Hautepierre

Opération	2023HAU02	Hautepierre		Suite études et travaux		2			
Site projet	PRU HAUTEPIERRE - MAILLE ELEONORE Phase 1								
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Localisé	<i>Fin</i>	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	2 640 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	NPNRU	<i>AMO</i> non		
								TTC	
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	1 390 000 €	
								Total délibéré Ville	1 390 000 €

Neuhof Nord

Opération	2024NHN01	Neuhof Nord		Etudes et travaux		3			
Site projet	PRU NEUHOF - SECTEUR HAUTEFORT								
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Localisé	<i>Fin</i>	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	1 350 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	NPNRU	<i>AMO</i> non		
								TTC	
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	1 350 000 €	
								Total délibéré Ville	1 350 000 €

Elsau

Opération	2023ELS01	Elsau		Suite études et travaux		4			
Site projet	NPNRU ELSAU - GRUNEWALD WATTEAU - Ilôts Grünwald Schongauer								
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Localisé	<i>Fin</i>	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	2 030 000 €		<i>MOE</i>	Externe	<i>Tableau</i>	NPNRU	<i>AMO</i> non		
								TTC	
Paysage & Eclairage	Etat d'entretien		Espaces verts et réseaux	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	1 780 000 €	
								Total délibéré Ville	1 780 000 €

Annexe 3

Eurométropole
de Strasbourg

Ville
de Strasbourg

Convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg

Articles L. 2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique

PRESTATIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR DIFFÉRENTS PROJETS D'AMÉNAGEMENT SUR L'ESPACE PUBLIC

Vu le Code de la Commande Publique,

Entre

L'Eurométropole de Strasbourg (EMS), représentée par Madame Pia IMBS, Présidente agissant en application d'une délibération du Conseil de Communauté du 15 juillet 2020.

et

La Ville de Strasbourg, représentée par Madame Jeanne BARSEGHIAN, Maire agissant en application d'une délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020.

Un groupement de commandes pour un groupement de commandes pour le lancement de consultations de prestations intellectuelles relatives à certaines opérations d'aménagement d'espace public.

SOMMAIRE

Préambule	3
Article 1 : Constitution du groupement	3
Article 2 : Objet du groupement	3
Article 3 : Organes du groupement	4
Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur	5
Article 5 : Responsabilité	5
Article 6 : Fin du groupement	6
Article 7 : Règlement des différends entre les parties	6

Préambule

PRESENTATION DU MARCHE ET DU CONTEXTE

Le groupement de commandes couvrira les besoins à la fois de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg. Le groupement de commandes associe les deux collectivités sous la coordination de l'Eurométropole de Strasbourg et a pour double objectif :

- un allègement des formalités et des frais de gestion administrative lié au lancement et au traitement d'une seule procédure ;
- des économies d'échelle.

Le code de commande publique encadre les dispositions réglementaires du groupement de commandes.

Les deux partenaires ont décidé de choisir la formule du groupement de commandes prévoyant que le coordonnateur signe et notifie le marché au nom de l'ensemble des adhérents des membres du groupement. Ainsi, en vertu de ce le coordonnateur met en œuvre la procédure de passation, signe et notifie les marchés. Par la suite, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution.

Il est ainsi apparu opportun, d'un point de vue économique et fonctionnel de référer à cette demande

Article 1 : Constitution du groupement

Il est constitué entre l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg un groupement de commandes régi par le Code de la Commande Publique.

Article 2 : Objet du groupement

Le groupement de commandes constitué sur le fondement des articles L. 2113-6 à 8, ci-après désignés "*le groupement*" a pour objet la passation de marchés publics relatif à des prestations de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles pour différents projets d'aménagement de l'espace public.

Pour le programme 2024, les projets sont les suivants :

Définition de l'opération				
Référentiel	Site Projet	Montant Total Etudes délibéré	Part Etudes du Montant Eurométropole délibéré	Part Etudes du Montant VILLE délibéré
2024CRN02	PARVIS DE L'AQUARIUM - Déminéralisation	16 500 €	12 000 €	4 500 €
2024CRS01	ROUTE D'OBERHAUSBERGEN - AMELIORATION LIAISON CYCLABLE	678 000 €	648 000 €	30 000 €
2023HAU02	PRU HAUTEPIERRE - MAILLE ELEONORE Phase 1	760 500 €	364 500 €	396 000 €
2024POT01	RUE HENRI LOUX - Déminéralisation	25 500 €	19 500 €	6 000 €
2024NDM01	AXE RUE DE RATHSAMHAUSEN/ AVENUE LEON DACHEUX/ RUE DU LAZARET/ RUE DU LANDSBERG	541 500 €	474 000 €	67 500 €
2024NDM05	PARVIS DE L'ECOLE DU SCHLUTHFELD - Déminéralisation	13 500 €	10 500 €	3 000 €
2024NHN01	PRU NEUHOF - SECTEUR HAUTEFORT	690 000 €	487 500 €	202 500 €
2024BOU01	QUAI DES PECHEURS	190 500 €	163 500 €	27 000 €
2024BOU02	REAMENAGEMENT DE LA RUE DU JEU DE PAUME_TACTIQUE	12 000 €	10 500 €	1 500 €
2024ORA06	RUE DE WALLONIE - Déminéralisation	12 000 €	9 000 €	3 000 €
2024KOE01	PNU BRUCHE ILL - RUE SAINT-FRIDOLIN	6 000 €	1 500 €	4 500 €
2024KOE02	RUE OVIDE - Déminéralisation	19 500 €	15 000 €	4 500 €
2024MOV02	PLACE D'OSTWALD	172 500 €	150 000 €	22 500 €
2024MOV03	PISTE CYCLABLE ROUTE DE SCHIRMECK	436 500 €	399 000 €	37 500 €
2023ELS01	NPNRU ELSAU - GRUNEWALD WATTEAU - Ilôts Grünewald Schongauer	880 500 €	576 000 €	304 500 €
2024RBW05	RUE DE LA PAPETERIE - Déminéralisation	31 500 €	24 000 €	7 500 €
2024GAR01	CREATION D'UNE ZONE D'ATTENTE DES BUS - rue Gustave Hirn	27 000 €	22 500 €	4 500 €
2024GAR03	AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA LAITERIE	150 000 €	90 000 €	60 000 €
2024GAR04	RUES KUHN, KAGENECK, PLACE KARL-FERDINAND BRAUN - Déminéralisation	33 000 €	24 000 €	9 000 €
2023GRI12	QUAI SAINT THOMAS	15 000 €	10 500 €	4 500 €

Chaque projet cité ci-dessus fera l'objet d'un marché. Ce dernier sera lancé, conformément aux différents seuils de la réglementation de la commande publique, soit en marché à procédure adaptée (MAPA), soit selon la procédure d'appel d'offres (AO).

Article 3 : Organes du groupement

Les membres du groupement, l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg, ont convenu de désigner l'Eurométropole de Strasbourg en qualité de coordonnateur en vue de préparer, de passer, de signer et de notifier les marchés considérés, conformément aux dispositions de la commande publique.

Il est précisé que, dans le cadre d'une procédure adaptée, le coordonnateur est désigné pour choisir les titulaires du marché.

Par ailleurs, dans le cadre d'une procédure formalisée, la commission d'appels d'offres de l'Eurométropole de Strasbourg agissant en qualité de coordonnateur du groupement, est désignée pour choisir les titulaires des marchés.

Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur

De manière générale, le coordonnateur est chargé de la gestion de la procédure de passation des marchés au nom des membres du groupement. Il transmet les marchés aux autorités de contrôle. Il tient à la disposition de la Ville de Strasbourg les informations relatives au déroulement des marchés. Le coordonnateur se charge notamment :

- de centraliser les besoins des membres du groupement sur la base d'une définition préalable établie par ses soins de façon concertée ;
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (publication de l'avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi ou mise à disposition des dossiers de consultations des entreprises, réception des offres, analyses des offres, rapport de présentation, convocation et réunion de la commission d'appels d'offres, ...) ;
- de communiquer, le cas échéant, à la Ville de Strasbourg, les documents nécessaires des marchés pour ce qui la concerne ;
- de signer et de notifier les marchés ;
- de gérer tout incident de procédure, et notamment d'informer les candidats du rejet et des motifs afférents de leur candidature ou de leur offre en application du Code de la Commande Publique ;
- de transmettre et de s'assurer de la transmission des pièces exigibles aux autorités de contrôle.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informée la Ville de Strasbourg sur les conditions de déroulement de la procédure d'évolution des marchés, en particulier à l'informer de tout dysfonctionnement constaté.

Article 5 : Responsabilité

En cas de faute grave commise par le coordonnateur ou de mauvaise exécution de sa mission de son fait exclusif, la Ville de Strasbourg pourra demander réparation de son préjudice au juge administratif.

Inversement, le coordonnateur pourra demander réparation dans les mêmes conditions en cas de faute grave commise par la Ville de Strasbourg au regard des obligations qui incombent à cette dernière.

Article 6 : Fin du groupement

La présente convention, et corrélativement la mission du coordonnateur, prennent fin suite à la notification des marchés, chaque membre du groupement gérant l'exécution de ses marchés respectifs.

La présente convention peut être résiliée en cas de problème d'exécution, de dépassements excessifs du montant des marchés par rapport aux budgets prévisionnels, ou de retard important dans la réalisation de la dévolution des marchés.

Article 7 : Règlement des différends entre les parties

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

La présente convention a été établie en 3 exemplaires originaux.

Strasbourg,

La Présidente de l'Eurométropole
de Strasbourg

La Maire de Strasbourg

Pia IMBS

Jeanne BARSEGHIAN

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Projets sur l'espace public - Programmation 2024 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)- Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux. Avis de la ville de Strasbourg.

Numéro V-2024-60

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur la délibération métropolitaine concernant le lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux pour les projets sur l'espace public du programme 2024 à Strasbourg et relatif aux domaines de compétence : voirie (y compris l'entretien significatif), plan vélo, équipements (signalisation statique et dynamique), ouvrages d'art, eau, assainissement.

Ce programme intègre plusieurs opérations spécifiques de déminéralisation/végétalisation de l'espace public à hauteur de 800 000 €. Sont identifiés les aménagements suivants :

- parvis de l'Aquarium (Cronebourg),
- rue Henri Loux (Poteries),
- parvis de l'école Schluthfeld (Neudorf),
- rue de Wallonie (Orangerie),
- rue Ovide (Koenigshoffen),
- rue de la Papeterie (Robertsau),
- rues Kuhn, Kageneck, Place Karkl-Ferdinanf Braun (Gare).

Au-delà de ces projets spécifiques de déminéralisation, les projets de voirie concernent principalement des nouvelles tranches financières sur des opérations déjà en cours, cependant les études concernant le réaménagement de la place d'Ostwald seront également engagées cette année.

Plusieurs projets emblématiques du plan vélo sont engagés dans ce programme :

- l'amélioration des aménagements cyclables route d'Oberhausbergen,

- la création d'un aménagement cyclable sur l'axe rue de Rathsamhausen, avenue Léon Dacheux, rue du Lazaret et rue de Landsberg,
- l'amélioration des aménagements cyclables route de Schirmeck.

Sont également initiés, des projets tactiques cyclables, qui visent à proposer des solutions rapides en complément des opérations programmées :

- création de bandes cyclables route de Mittelhausbergen,
- mise en place d'un plan de circulation route d'Oberhausbergen,
- création de bandes cyclables rue de Berstett,
- aménagement léger route du Polygone entre la place du Marché et la station Gravière,
- aménagement léger rues de Lausanne et du Maréchal Juin,
- aménagement léger rue du Grand pont et boulevard d'Anvers.

Enfin, dans l'annexe 2, plusieurs projets de renouvellement urbain sur les quartiers de HautePierre, du Neuhof, de la Meinau et de l'Elsau sont initialisés.

Les opérations du programme de l'Eurométropole de Strasbourg sont mentionnées dans les listes jointes en annexe qui détaillent les différents projets d'études et de travaux :

- annexe 1 : liste des projets à Strasbourg ;
- annexe 2 : liste des projets en renouvellement urbain.

Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage Eurométropole de Strasbourg, avec éventuellement une assistance à maîtrise d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur février 2024.

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les interventions ponctuelles de proximité et d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération :

*Le Conseil
vu l'article L.5211-57 du Code des collectivités territoriales
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

émet un avis favorable

au lancement, la poursuite des études et la réalisation des travaux du programme 2024 concernant les projets métropolitains sur l'espace public pour la ville de Strasbourg et relatif aux domaines de compétence : projets voirie (y compris l'entretien significatif), plan vélo, équipements (signalisation statique et dynamique), ouvrages d'art, eau et assainissement (annexe 1) et projets renouvellement urbain (annexe 2).

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164981-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

ANNEXE 1 : LISTE DES PROJETS A STRASBOURG

Cronenbourg Sud

Opération	2024CRS05		Cronenbourg Sud			Etudes et travaux			1	
Site projet	PROJET TACTIQUE CYCLABLE - ROUTE D'OBERHAUSBERGEN									
Tronçon / tranche	1/1	Début	Rue Pierre Nuss		Fin	Rue Jacob				
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Externe	Tableau	T4 BAMA	AMO	non	TTC	
Voirie & équipements	Amélioration fonctionnement		Plan de circulation	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	200 000 €		
								Total délibéré EMS		200 000 €
Opération	2024CRS04		Cronenbourg Sud			Etudes et travaux			2	
Site projet	PROJET TACTIQUE CYCLABLE - RUE DE BERTSTETT									
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	100 000 €		MOE	Externe	Tableau	T4 BAMA	AMO	non	TTC	
Voirie & équipements	Amélioration fonctionnement		Liaisons cyclables	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	100 000 €		
								Total délibéré EMS		100 000 €
Opération	2024CRS03		Cronenbourg Sud			Etudes et travaux			3	
Site projet	PROJET TACTIQUE CYCLABLE - ROUTE DE MITTELHAUSBERGEN									
Tronçon / tranche	1/1	Début	Rue de la Rotonde		Fin	Rue Jacob				
Mt Total Prévisionnel	350 000 €		MOE	Externe	Tableau	T4 BAMA	AMO	non	TTC	
Voirie & équipements	Amélioration fonctionnement		Liaisons cyclables	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	500 000 €		
								Total délibéré EMS		500 000 €
Opération	2024CRS02		Cronenbourg Sud			Etudes et travaux			4	
Site projet	RUE DU ZIELBAUM - chaussée									
Tronçon / tranche	1/1	Début	Rue du Bataillon de Marche 24		Fin	Ouvrage sous A35				
Mt Total Prévisionnel	60 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non	TTC	
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte	Réfection	Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA	60 000 €		
								Total délibéré EMS		60 000 €
Opération	2024CRS01		Cronenbourg Sud			Etudes et travaux			5	
Site projet	ROUTE D'OBERHAUSBERGEN - AMELIORATION LIAISON CYCLABLE									
Tronçon / tranche	1/2	Début	Avenue Racine		Fin	Voie ferrée				
Mt Total Prévisionnel	4 320 000 €		MOE	Externe	Tableau	T4 VOIRIE + T1	AMO	non	TTC	
Voirie & équipements	Amélioration sécurité		Liaison cyclable	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	1 000 000 €		
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/branchements	Renouvellement	Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA	1 820 000 €		
								Total délibéré EMS		2 820 000 €
Opération	2022CRS02		Cronenbourg Sud			Suite études et travaux			6	
Site projet	SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (SDA) - REDUCTION DE L'IMPACT MILIEU									
Tronçon / tranche	4/4	Début	Selon Schéma Directeur		Fin	Selon Schéma Directeur				
Mt Total Prévisionnel	2 850 000 €		MOE	Externe	Tableau	SDA	AMO	non	TTC	
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/Branchements	Pose	Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA	200 000 €		
Assainissement	Nouvel équipement		Bassin/Collecteur	Pose	Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA	200 000 €		
								Total délibéré EMS		400 000 €

Cronenbourg Nord

Opération	2024CRN02		Cronenbourg Nord			Etudes et travaux			7	
Site projet	PARVIS DE L'AQUARIUM - Dérminéralisation									
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé		Fin	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	80 000 €		MOE	Externe	Tableau	T2 DEMIN	AMO	non	TTC	
Voirie & équipements	Dérminéralisation		Parvis	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	80 000 €		
								Total délibéré EMS		80 000 €
Opération	2024CRN01		Cronenbourg Nord			Etudes et travaux			8	
Site projet	RUE BECQUEREL - chaussée									
Tronçon / tranche	1/1	Début	Rue Becquerel		Fin	Rue Langevin				
Mt Total Prévisionnel	42 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO	non	TTC	
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte	Réfection	Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA	42 000 €		
								Total délibéré EMS		42 000 €
Opération	2020CRO04		Cronenbourg Nord			Suite études et travaux			9	
Site projet	SQUARE SAINT-FLORENT									
Tronçon / tranche	5/5	Début	Place Saint-Florent		Fin	Rue Saint-Nabor				
Mt Total Prévisionnel	630 000 €		MOE	Externe	Tableau	T2	AMO	non	TTC	
Voirie & équipements	Amélioration qualité		Square, parvis et voie de desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	70 000 €		
								Total délibéré EMS		70 000 €

Opération	2023CRN04	Cronenbourg Nord				Suite études et travaux				10
Site projet	CHEMIN DES VILLAGES (PARC DE LA BERGERIE)									
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet		Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	360 000 €		MOE	Externe		Tableau	T13	AMO	non	
TTC										
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/branchements		Renouvellement		Travaux tranchée ouverte		Type Marché	MAPA
Total délibéré EMS										20 000 €
20 000 €										

Poteries - Hohberg

Opération	2024POT01	Poteries - Hohberg				Etudes et travaux				11
Site projet	RUE HENRI LOUX - Déminéralisation									
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé		Fin	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	130 000 €		MOE	Externe		Tableau	T2 DEMIN	AMO	non	
TTC										
Voirie & équipements	Déminéralisation		Voie de desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA
Total délibéré EMS										130 000 €
130 000 €										

Port du Rhin

Opération	2022POR01	Port du Rhin				Etudes et travaux				12
Site projet	FINANCEMENT PORT AUTONOME DE STRASBOURG POUR AMELIORATION RESEAU CYCLE (PEPS2)									
Tronçon / tranche	3/5	Début	Complet		Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	1 736 000 €		MOE	Externe		Tableau	T4 BAMA	AMO	non	
TTC										
Voirie & équipements	Amélioration fonctionnement		Piste cyclable		création		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA
Total délibéré EMS										372 000 €
372 000 €										

Neudorf - Musau

Opération	2020NDF05	Neudorf - Musau				Suite études et travaux				13
Site projet	RUE DE LA ZIEGELAU									
Tronçon / tranche	3/3	Début	Rue de Bâle		Fin	Rue de Sigolsheim				
Mt Total Prévisionnel	760 000 €		MOE	Externe		Tableau	T12	AMO	non	
TTC										
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/branchements		Renouvellement		Travaux tranchée ouverte		Type Marché	MAPA
Total délibéré EMS										130 000 €
130 000 €										

Opération	2024NDM06	Neudorf - Musau				Etudes et travaux				14
Site projet	PROJET TACTIQUE CYCLABLE - ROUTE DU POLYGONE									
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé		Fin	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	370 000 €		MOE	Externe		Tableau	T4 BAMA	AMO	non	
TTC										
Voirie & équipements	Amélioration fonctionnement		Liaisons cyclables		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA
Total délibéré EMS										370 000 €
370 000 €										

Opération	2024NDM05	Neudorf - Musau				Etudes et travaux				15
Site projet	PARVIS DE L'ECOLE DU SCHLUTHFELD - Déminéralisation									
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	70 000 €		MOE	Externe		Tableau	T2 DEMIN	AMO	non	
TTC										
Voirie & équipements	Déminéralisation		Parvis		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA
Total délibéré EMS										70 000 €
70 000 €										

Opération	2024NDM04	Neudorf - Musau				Etudes et travaux				16
Site projet	PROJET TACTIQUE - ROUTE DU RHIN									
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	70 000 €		MOE	Externe		Tableau	T2	AMO	non	
TTC										
Voirie & équipements	Amélioration fonctionnement		Voie de desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA
Total délibéré EMS										70 000 €
70 000 €										

Opération	2024NDM03	Neudorf - Musau				Etudes et travaux				17
Site projet	AVENUE DU RHIN - chaussée									
Tronçon / tranche	1/1	Début	Tunnel sous la place de l'Etoile		Fin	Rue Alfred Kastler				
Mt Total Prévisionnel	390 000 €		MOE	Externe		Tableau	T3	AMO	non	
TTC										
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie structurante		Réfection		Trx en faible profondeur		Type Marché	MAPA
Total délibéré EMS										390 000 €
390 000 €										

Opération	2024NDM02	Neudorf - Musau				Etudes et travaux				18
Site projet	RUE DE LA CORDERIE - chaussée									
Tronçon / tranche	1/1	Début	Route de l'Hôpital		Fin	Bretelle d'accès RM352				
Mt Total Prévisionnel	115 000 €		MOE	Externe		Tableau	T1	AMO	non	
TTC										
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie structurante		Réfection		Trx en faible profondeur		Type Marché	MAPA
Total délibéré EMS										115 000 €
115 000 €										

Opération	2024NDM01	Neudorf - Musau		Etudes et travaux		19	
Site projet	AXE RUE DE RATHSAMHAUSEN/ AVENUE LEON DACHEUX/ RUE DU LAZARET/ RUE DU LANDSBERG						
Tronçon / tranche	1/2	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	3 160 000 €		MOE	Externe	Tableau	T4 VOIRIE + T12	AMO non
							TTC
Voirie & équipements	Création		Liaison cyclable	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 1 850 000 €
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/branchements	Renouvellement	Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA 310 000 €
							Total délibéré EMS 2 160 000 €

Neuhof Sud

Opération	2024NHS04	Neuhof Sud		Etudes et travaux		20	
Site projet	CHEMIN DU CROISILLON						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	100 000 €		MOE	Externe	Tableau	T12	AMO non
							TTC
Voirie & équipements	Etat d'entretien réseau		Conduite/branchements	Renouvellement	Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA 100 000 €
							Total délibéré EMS 100 000 €

Opération	2024NHS03	Neuhof Sud		Etudes et travaux		21	
Site projet	RUE WELSCH - Chaussée						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Rue du Rossignol	Fin	Rue d'Altenheim		
Mt Total Prévisionnel	680 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1 + T12	AMO non
							TTC
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte	Réfection	Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA 150 000 €
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/branchements	Renouvellement	Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA 530 000 €
							Total délibéré EMS 680 000 €

Opération	2024NHS02	Neuhof Sud		Etudes et travaux		22	
Site projet	RUE STEPHANIE - Chaussée						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Rue Welsh	Fin	Giratoire Avenue des Bois		
Mt Total Prévisionnel	115 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
							TTC
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte	Réfection	Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA 115 000 €
							Total délibéré EMS 115 000 €

Opération	2024NHS01	Neuhof Sud		Etudes et travaux		23	
Site projet	RUE DU STOCKFELD (Kampmann/Colombes) - Chaussée						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Rue Kampmann	Fin	Place des Colombes		
Mt Total Prévisionnel	460 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1 + T12	AMO non
							TTC
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte	Réfection	Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA 100 000 €
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/branchements	Renouvellement	Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA 360 000 €
							Total délibéré EMS 460 000 €

Opération	2023NHS03	Neuhof Sud		Suite études et travaux		24	
Site projet	LIAISON CYCLABLE RUE DES JESUITES						
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	1 620 000 €		MOE	Externe	Tableau	T4 VOIRIE + T12	AMO non
							TTC
Voirie & équipements	Amélioration fonctionnement		Piste cyclable	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 500 000 €
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/branchements	Renouvellement	Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA 420 000 €
							Total délibéré EMS 920 000 €

Opération	2020NHF01	Neuhof Sud		Suite études et travaux		25	
Site projet	RUE DE LA REDOUTE						
Tronçon / tranche	4/4	Début	Rue Kampmann	Fin	Rue du Châtelet de la Forêt		
Mt Total Prévisionnel	920 000 €		MOE	Externe	Tableau	T2	AMO non
							TTC
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 130 000 €
							Total délibéré EMS 130 000 €

Opération	2023NHS04	Neuhof Sud		Suite études et travaux		26	
Site projet	PARVIS ECOLE NEUHOF A (ALICE MOSNIER)						
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	250 000 €		MOE	Externe	Tableau	T2	AMO non
							TTC
Voirie & équipements	Amélioration fonctionnement		Parvis	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 200 000 €
							Total délibéré EMS 200 000 €

Meinau

Opération	2024ME101	Meinau		Etudes et travaux		27	
Site projet	ACCES ILOT DE LA MEINAU - reprise chemin Kammatt (15k€ en T1) et traversée rue de la Fédération (40k€ en T2)						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé		
Mt Total Prévisionnel	55 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1 + T2	AMO non
							TTC
Voirie & équipements	Amélioration fonctionnement		Voie de desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 55 000 €
							Total délibéré EMS 55 000 €

Opération	2023ME103	Meinau				Suite études et travaux				28	
Site projet	PARKING RUE LEVRAULT - DÉMINÉRALISATION										
Tronçon / tranche	2/2	Début	Localisé		Fin	Localisé					
Mt Total Prévisionnel	100 000 €		MOE	Externe		Tableau	T2 DEMIN	AMO	non		
TTC											
Voirie & équipements	Déminéralisation		Parking		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	20 000 €
										Total délibéré EMS	20 000 €

Opération	2021ME101	Meinau				Suite études et travaux				29	
Site projet	ABORDS DU STADE DE LA MEINAU										
Tronçon / tranche	4/4	Début	Complet		Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	10 210 000 €		MOE	Externe		Tableau	PPI DEPN + T12	AMO	non		
TTC											
Voirie & équipements	Coordination autre projet		Voie de desserte		Réaménagement		Travaux en profondeur		Type Marché	MAPA	7 500 000 €
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/Branchements		Renouvellement		Travaux tranchée ouverte		Type Marché	MAPA	210 000 €
										Total délibéré EMS	7 710 000 €

Bourse - Krutenau

Opération	2024BOU06	Bourse - Krutenau				Etudes et travaux				30	
Site projet	RUE CALVIN - Chaussée										
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	25 000 €		MOE	Externe		Tableau	T1	AMO	non		
TTC											
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte		Réfection		Trx en faible profondeur		Type Marché	MAPA	25 000 €
										Total délibéré EMS	25 000 €

Opération	2024BOU05	Bourse - Krutenau				Etudes et travaux				31	
Site projet	RUE DES POULES - Chaussée										
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	45 000 €		MOE	Externe		Tableau	T1	AMO	non		
TTC											
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte		Réfection		Trx en faible profondeur		Type Marché	MAPA	45 000 €
										Total délibéré EMS	45 000 €

Opération	2024BOU04	Bourse - Krutenau				Etudes et travaux				32	
Site projet	PONT SAINT GUILLAUME (SIPHON)										
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet	Quai Saint-Etienne				
Mt Total Prévisionnel	3 600 000 €		MOE	Externe		Tableau	T13	AMO	non		
TTC											
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/branchements		Pose		Travaux tranchée ouverte		Type Marché	MAPA	3 600 000 €
										Total délibéré EMS	3 600 000 €

Opération	2024BOU03	Bourse - Krutenau				Etudes et travaux				33	
Site projet	PROJET TACTIQUE CYCLABLE - RUE DE LAUSANNE ET MARECHAL JUIIN										
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé		Fin	Localisé					
Mt Total Prévisionnel	300 000 €		MOE	Externe		Tableau	T4 BAMA	AMO	non		
TTC											
Voirie & équipements	Amélioration fonctionnement		Liaisons cyclables		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	300 000 €
										Total délibéré EMS	300 000 €

Opération	2024BOU02	Bourse - Krutenau				Etudes et travaux				34	
Site projet	RÉAMENAGEMENT DE LA RUE DU JEU DE PAUME TACTIQUE										
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet		Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	70 000 €		MOE	Externe		Tableau	T2	AMO	non		
TTC											
Voirie & équipements	Amélioration fonctionnement		Voie de desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	70 000 €
										Total délibéré EMS	70 000 €

Opération	2024BOU01	Bourse - Krutenau				Etudes et travaux				35	
Site projet	QUAI DES PECHEURS										
Tronçon / tranche	1/2	Début	Complet		Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	1 090 000 €		MOE	Externe		Tableau	T3	AMO	non		
TTC											
Voirie & équipements	Amélioration qualité		Voie structurante		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	200 000 €
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/branchements		Réhabilitation		Travaux sans tranchée		Type Marché	MAPA	390 000 €
										Total délibéré EMS	590 000 €

Opération	2021BOU01	Bourse - Krutenau				Suite études et travaux				36	
Site projet	PLACE DU FOIN										
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet		Fin	Complet					
Mt Total Prévisionnel	445 000 €		MOE	Externe		Tableau	T2	AMO	non		
TTC											
Voirie & équipements	Amélioration qualité		Place		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	95 000 €
										Total délibéré EMS	95 000 €

Orangerie - Conseil des XV

Opération	2021ORA07	Orangerie - Conseil des XV		Etudes et travaux		37		
Site projet	ESPEX - CITE ROTTERDAM							
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	4 170 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	T9	<i>AMO</i> non

Voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie de desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	TTC	
							Total délibéré EMS	650 000 €

Opération	2024ORA09	Orangerie - Conseil des XV		Etudes et travaux		38		
Site projet	RUE FISHART							
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	T12	<i>AMO</i> non

Eau	Etat d'entretien réseau	Conduite/branchements	Renouvellement	Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA	TTC	
							Total délibéré EMS	200 000 €

Opération	2024ORA08	Orangerie - Conseil des XV		Etudes et travaux		39		
Site projet	RUE PANTALEON MURY							
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	150 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	T12	<i>AMO</i> non

Eau	Etat d'entretien réseau	Conduite/branchements	Renouvellement	Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA	TTC	
							Total délibéré EMS	150 000 €

Opération	2024ORA07	Orangerie - Conseil des XV		Etudes et travaux		40		
Site projet	BOULEVARD DE LA VICTOIRE							
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	4 400 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	T13	<i>AMO</i> non

Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/branchements	Réhabilitation	Travaux sans tranchée	Type Marché	MAPA	TTC	
							Total délibéré EMS	4 400 000 €

Opération	2024ORA06	Orangerie - Conseil des XV		Etudes et travaux		41		
Site projet	RUE DE WALLONIE - Dénitralisation							
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	60 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	T2 DEMIN	<i>AMO</i> non

Voirie & équipements	Dénitralisation	Voie de desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	TTC	
							Total délibéré EMS	60 000 €

Opération	2024ORA05	Orangerie - Conseil des XV		Etudes et travaux		42		
Site projet	ENTRETIEN DES PAVES DE LA PLACE DE L'UNIVERSITE							
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	440 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	T3	<i>AMO</i> non

Voirie & équipements	Etat d'entretien	Place	Réfection	Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA	TTC	
							Total délibéré EMS	440 000 €

Opération	2024ORA04	Orangerie - Conseil des XV		Etudes et travaux		43		
Site projet	PLACE BRANT							
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	95 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i> non

Voirie & équipements	Etat d'entretien	Place	Réfection	Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA	TTC	
							Total délibéré EMS	95 000 €

Opération	2020BOU06	Orangerie - Conseil des XV		Suite études et travaux		44		
Site projet	RUE DU GRAND PONT - QUAI DES BELGES							
Tronçon / tranche	2/2	<i>Début</i>	Rue du Grand Pont	<i>Fin</i>	Quai des Belges			
Mt Total Prévisionnel	1 500 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	T13	<i>AMO</i> non

Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/branchements	Pose	Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA	TTC	
							Total délibéré EMS	1 380 000 €

Opération	2022ORA04	Orangerie - Conseil des XV		Suite études et travaux		45		
Site projet	BOULEVARD D'ANVERS - CHAUSSEE							
Tronçon / tranche	3/3	<i>Début</i>	Rue de Rotterdam	<i>Fin</i>	Rue Baldé			
Mt Total Prévisionnel	2 745 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	T12	<i>AMO</i> non

Eau	Etat d'entretien réseau	Conduite/branchements	Renouvellement	Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA	TTC	
							Total délibéré EMS	700 000 €

Esplanade

Opération	2024ESP01	Esplanade		Etudes et travaux		46		
Site projet	RUE DE FLANDRE - Chaussée							
Tronçon / tranche	1/1	<i>Début</i>	Complet	<i>Fin</i>	Complet			
Mt Total Prévisionnel	20 000 €		<i>MOE</i>	Externe		<i>Tableau</i>	T1	<i>AMO</i> non

Voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie de desserte	Réfection	Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA	TTC	
							Total délibéré EMS	20 000 €

Koenigshoffen

Opération	2024KOE02	Koenigshoffen		Etudes et travaux		47		
Site projet	RUE OVIDE - Déminéralisation							
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	100 000 €		MOE	Externe		Tableau	T2 DEMIN	AMO non

Voirie & équipements	Déminéralisation	Voie de desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	TTC
Total délibéré EMS							100 000 €

Opération	2024KOE01	Koenigshoffen		Etudes et travaux		48		
Site projet	PNU BRUCHE ILL - RUE SAINT-FRIDOLIN							
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	10 000 €		MOE	Externe		Tableau	PNU	AMO non

Voirie & équipements	Amélioration qualité	Cheminement piéton	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	TTC
Total délibéré EMS							10 000 €

Opération	2020KOE06	Koenigshoffen		Suite études et travaux		49		
Site projet	SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (SDA) - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS							
Tronçon / tranche	3/3	Début	Complet	Fin	Selon Schéma Directeur			
Mt Total Prévisionnel	5 350 000 €		MOE	Externe		Tableau	SDA ASST	AMO non

Assainissement	Nouvel équipement	Collecteur/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type Marché	MAPA	TTC
Total délibéré EMS							3 600 000 €

Opération	2022KOE01	Koenigshoffen		Suite études et travaux		50		
Site projet	RUE HERRADE							
Tronçon / tranche	2/2	Début	Allée des Comtes	Fin	N°11			
Mt Total Prévisionnel	1 180 000 €		MOE	Externe		Tableau	T12	AMO non

Eau	Etat d'entretien réseau	Conduite/branchements	Remplacement	Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA	TTC
Total délibéré EMS							100 000 €

Opération	2018KOE5071	Koenigshoffen		Suite études et travaux		51		
Site projet	RUES SINGRIST, KIRCHHEIM, DAHLENHEIM							
Tronçon / tranche	3/3	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	2 720 000 €		MOE	Externe		Tableau	PPI DEPN	AMO non

Voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie de desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	TTC
Total délibéré EMS							140 000 €

Opération	2023KOE01	Koenigshoffen		Suite études et travaux		52		
Site projet	SECTEUR MENTELIN							
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	630 000 €		MOE	Externe		Tableau	T2	AMO non

Voirie & équipements	Amélioration qualité	Voie de desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	TTC
Total délibéré EMS							315 000 €

Montagne-Verte

Opération	2024MOV03	Montagne-Verte		Etudes et travaux		53		
Site projet	PISTE CYCLABLE ROUTE DE SCHIRMECK							
Tronçon / tranche	1/3	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	2 660 000 €		MOE	Externe		Tableau	T4 VOIRIE	AMO non

Voirie & équipements	Amélioration fonctionnement	Piste cyclable	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	TTC
Total délibéré EMS							500 000 €

Opération	2024MOV02	Montagne-Verte		Etudes et travaux		54		
Site projet	PLACE D'OSTWALD							
Tronçon / tranche	1/3	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	1 000 000 €		MOE	Externe		Tableau	T2	AMO non

Voirie & équipements	Amélioration qualité	Place	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA	TTC
Total délibéré EMS							100 000 €

Elsau

Opération	2024ELS04	Elsau		Etudes et travaux		55		
Site projet	SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (SDA) - LUTTE CONTRE LES INNONDATIONS							
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Selon Schéma Directeur			
Mt Total Prévisionnel	4 500 000 €		MOE	Externe		Tableau	SDA ASST	AMO non

Assainissement	Nouvel équipement	Collecteur/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte	Type Marché	MAPA	TTC
Total délibéré EMS							4 500 000 €

Opération	2024ELS01	Elsau		Etudes et travaux		56		
Site projet	RUE REMBRANDT - Chaussée							
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	30 000 €		MOE	Externe		Tableau	T1	AMO non
								TTC
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte		Création		Trx en faible profondeur	
								Type Marché MAPA
								30 000 €
								Total délibéré EMS
								30 000 €

Robertsau - Wacken

Opération	2024RBW06	Robertsau - Wacken		Etudes et travaux		57		
Site projet	INTERNATIONAUX DE STRASBOURG							
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	60 000 €		MOE	Externe		Tableau	T13	AMO non
								TTC
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/branchements		Pose		Travaux tranchée ouverte	
								Type Marché MAPA
								30 000 €
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/branchements		Pose		Travaux tranchée ouverte	
								Type Marché MAPA
								30 000 €
								Total délibéré EMS
								60 000 €

Opération	2024RBW05	Robertsau - Wacken		Etudes et travaux		58		
Site projet	RUE DE LA PAPETERIE - Déminéralisation							
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	160 000 €		MOE	Externe		Tableau	T2 DEMIN	AMO non
								TTC
Voirie & équipements	Déminéralisation		Voie de desserte		Réaménagement		Trx en profondeur	
								Type Marché MAPA
								160 000 €
								Total délibéré EMS
								160 000 €

Opération	2024RBW03	Robertsau - Wacken		Etudes et travaux		59		
Site projet	CHEMIN DU GOLLENFELD - chaussée (yc placette)							
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	150 000 €		MOE	Externe		Tableau	T1	AMO non
								TTC
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte		Réfection		Trx en faible profondeur	
								Type Marché MAPA
								150 000 €
								Total délibéré EMS
								150 000 €

Opération	2024RBW02	Robertsau - Wacken		Etudes et travaux		60		
Site projet	RUE DE LA CARPE HAUTE rue de la Carpe Haute (Goeb/Afrique) - chaussée							
Tronçon / tranche	1/1	Début	Rue Goeb	Fin	Rue de l'Afrique			
Mt Total Prévisionnel	90 000 €		MOE	Externe		Tableau	T1	AMO non
								TTC
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte		Réfection		Trx en faible profondeur	
								Type Marché MAPA
								90 000 €
								Total délibéré EMS
								90 000 €

Opération	2023ROB04	Robertsau - Wacken		Suite études et travaux		61		
Site projet	RUE MELANIE							
Tronçon / tranche	3/3	Début	Complet	Fin	Complet			
Mt Total Prévisionnel	575 000 €		MOE	Externe		Tableau	T12	AMO non
								TTC
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/branchements		Pose		Travaux tranchée ouverte	
								Type Marché MAPA
								50 000 €
								Total délibéré EMS
								50 000 €

Gare

Opération	2024GAR04	Gare		Etudes et travaux		62		
Site projet	RUES KUHN, KAGENECK, PLACE KARL-FERDINAND BRAUN - Déminéralisation							
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	160 000 €		MOE	Externe		Tableau	T2 DEMIN	AMO non
								TTC
Voirie & équipements	Déminéralisation		Voie de desserte		Réaménagement		Trx en profondeur	
								Type Marché MAPA
								160 000 €
								Total délibéré EMS
								160 000 €

Opération	2024GAR03	Gare		Etudes et travaux		63		
Site projet	AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA LAITERIE							
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	600 000 €		MOE	Externe		Tableau	PPI DEPNI	AMO non
								TTC
Voirie & équipements	Coordination autre projet		Abords		Réaménagement		Trx en profondeur	
								Type Marché MAPA
								600 000 €
								Total délibéré EMS
								600 000 €

Opération	2024GAR02	Gare		Etudes et travaux		64		
Site projet	REFECTION ENCORBELLEMENT QUAI SAINT JEAN							
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	850 000 €		MOE	Externe		Tableau	PPI DEPNI	AMO non
								TTC
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte		Réfection		Trx en profondeur	
								Type Marché MAPA
								850 000 €
								Total délibéré EMS
								850 000 €

Opération	2024GAR01	Gare		Etudes et travaux		65		
Site projet	CREATION D'UNE ZONE D'ATTENTE DES BUS - rue Gustave Hirn							
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé			
Mt Total Prévisionnel	150 000 €		MOE	Externe		Tableau	T2	AMO non
								TTC
Voirie & équipements	Amélioration fonctionnement		Voie de desserte		Réaménagement		Trx en profondeur	
								Type Marché MAPA
								150 000 €
								Total délibéré EMS
								150 000 €

Opération	2023GAR03	Gare		Suite études et travaux		66	
Site projet	RUE SEBASTOPOUL						
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	555 000 €		MOE	Externe	Tableau	T3	AMO non
Voirie & équipements	Amélioration fonctionnement		Voie de distribution	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 255 000 €
							Total délibéré EMS 255 000 €

Opération	2018GAR5041	Gare		Suite études et travaux		67	
Site projet	RUE SEYBOTH						
Tronçon / tranche	4/4	Début	N°11	Fin	N°15		
Mt Total Prévisionnel	170 000 €		MOE	Externe	Tableau	T12	AMO non
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/branchements	Pose	Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA 30 000 €
							Total délibéré EMS 30 000 €

Tribunal_Cotades

Opération	2024TRI03	Tribunal Cotades		Etudes et travaux		68	
Site projet	RUE LAUTH - Chaussée						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Place de Bordeaux	Fin	Rue Léon Boll		
Mt Total Prévisionnel	90 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte	Réfection	Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA 90 000 €
							Total délibéré EMS 90 000 €

Opération	2024TRI02	Tribunal Cotades		Etudes et travaux		69	
Site projet	RUE DU GENERAL FRERE - Chaussée						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Quai Jacques Sturm	Fin	Avenue des Vosges		
Mt Total Prévisionnel	315 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1 + T12	AMO non
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de desserte	Réfection	Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA 35 000 €
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/branchements	Renouvellement	Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA 280 000 €
							Total délibéré EMS 315 000 €

Opération	2024TRI01	Tribunal Cotades		Etudes et travaux		70	
Site projet	RUE DU GENERAL GOURAUD - Chaussée						
Tronçon / tranche	1/1	Début	Rue des Vosges	Fin	Rue Turenne		
Mt Total Prévisionnel	120 000 €		MOE	Externe	Tableau	T1	AMO non
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Voie de distribution	Réfection	Trx en faible profondeur	Type Marché	MAPA 120 000 €
							Total délibéré EMS 120 000 €

Opération	2023TRI04	Tribunal Cotades		Suite études et travaux		71	
Site projet	QUAI KLEBER						
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	170 000 €		MOE	Externe	Tableau	T12	AMO non
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/branchements	Pose	Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA 110 000 €
							Total délibéré EMS 110 000 €

Opération	2023TRI03	Tribunal Cotades		Suite études et travaux		72	
Site projet	RUES DU GENERAL GOURAUD, ANDRÉ MALRAUX ET DE WISSEMBOURG						
Tronçon / tranche	3/3	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	854 000 €		MOE	Externe	Tableau	T13	AMO non
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/branchements	Renouvellement	Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA 220 000 €
							Total délibéré EMS 220 000 €

Opération	2023TRI02	Tribunal Cotades		Suite études et travaux		73	
Site projet	RUE DES BONNES GENS						
Tronçon / tranche	2/3	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	1 180 000 €		MOE	Externe	Tableau	T2	AMO non
Voirie & équipements	Amélioration qualité		Voie de desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 200 000 €
							Total délibéré EMS 200 000 €

Grande Ile

Opération	2023GRI12	Grande Ile		Suite études et travaux		74	
Site projet	QUAI SAINT THOMAS						
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	70 000 €		MOE	Externe	Tableau	T2	AMO non
Voirie & équipements	Amélioration qualité		Voie de desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 10 000 €
							Total délibéré EMS 10 000 €

Opération	2023GRI08	Grande Ile		Suite études et travaux		75	
Site projet	QUAI SAINT THOMAS						
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet	Fin	Complet		
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Externe	Tableau	T12	AMO non
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/branchements	Renouvellement	Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA 100 000 €
							Total délibéré EMS 100 000 €

Opération	2023GRI02	Grande Ile				Suite études et travaux				76	
Site projet	PLACE DU TEMPLE NEUF/MARCHE NEUF										
Tronçon / tranche	2/3	Début	Complet			Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	1 400 000 €		MOE	Externe		Fin	Tableau		T2	AMO	non
											TTC
Voirie & équipements	Amélioration qualité		Place		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	700 000 €
										Total délibéré EMS	700 000 €
Opération	2021CEN07	Grande Ile				Suite études et travaux				77	
Site projet	DÉMINÉRALISATION - RUE DE LA DIVISION LECLERC										
Tronçon / tranche	3/3	Début	Rue Gutenberg			Fin	Rue de la Douane				
Mt Total Prévisionnel	130 000 €		MOE	Externe		Fin	Tableau		T2	AMO	non
											TTC
Voirie & équipements	Amélioration qualité		Voie structurante		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	40 000 €
										Total délibéré EMS	40 000 €
Opération	2022GRI01	Grande Ile				Etudes et travaux				78	
Site projet	RUE FINKWILLER ABORDS ECOLE + RUE DE LA QUESTION										
Tronçon / tranche	3/3	Début	Complet			Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	1 570 000 €		MOE	Externe		Fin	Tableau		T3 + T13	AMO	non
											TTC
Voirie & équipements	Sécurité		Voie structurante		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	250 000 €
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/branchements		Renouvellement		Travaux tranchée ouverte		Type Marché	MAPA	30 000 €
										Total délibéré EMS	280 000 €

Plusieurs quartiers

Opération	2024STG18	Plusieurs quartiers				Etudes et travaux				79	
Site projet	BUDGET PROPRE RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT										
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé			Fin	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	4 580 000 €		MOE	Externe		Fin	Tableau		T12 + T13	AMO	non
											TTC
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/branchements		Renouvellement		Travaux tranchée ouverte		Type Marché	MAPA	2 490 000 €
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/branchements		Remplacement		Travaux tranchée ouverte		Type Marché	MAPA	2 090 000 €
										Total délibéré EMS	4 580 000 €
Opération	2024STG17	Plusieurs quartiers				Etudes et travaux				80	
Site projet	TRAVAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DU RESEAU DE CHALEUR										
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé			Fin	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	3 110 000 €		MOE	Externe		Fin	Tableau		T12 + T13	AMO	non
											TTC
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/branchements		Renouvellement		Travaux tranchée ouverte		Type Marché	MAPA	3 010 000 €
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/branchements		Remplacement		Travaux tranchée ouverte		Type Marché	MAPA	100 000 €
										Total délibéré EMS	3 110 000 €
Opération	2024STG16	Plusieurs quartiers				Etudes et travaux				81	
Site projet	PROJET TACTIQUE CYCLABLE - RUE DU GRAND PONT ET BOULEVARD D'ANVERS										
Tronçon / tranche	1/1	Début	Grand Pont			Fin	Rue d'Ostende				
Mt Total Prévisionnel	500 000 €		MOE	Externe		Fin	Tableau		T4 BAMA	AMO	non
											TTC
Voirie & équipements	Amélioration fonctionnement		Liaisons cyclables		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	500 000 €
										Total délibéré EMS	500 000 €
Opération	2024STG15	Plusieurs quartiers				Etudes et travaux				82	
Site projet	ENTRETIEN DES VOIRIES METROPOLITAINES - PORT AUTONOME										
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé			Fin	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	3 700 000 €		MOE	Externe		Fin	Tableau		PPI DEPN	AMO	non
											TTC
Voirie & équipements	Entretien		Voies structurantes		Réfection		Trx en faible profondeur		Type Marché	MAPA	3 700 000 €
										Total délibéré EMS	3 700 000 €
Opération	2024STG12	Plusieurs quartiers				Etudes et travaux				83	
Site projet	ENTRETIEN COURANT DES OUVRAGES A STRASBOURG										
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé			Fin	Localisé				
Mt Total Prévisionnel	366 500 €		MOE	Externe		Fin	Tableau		OA	AMO	non
											TTC
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Ouvrage d'art		Réfection		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	366 500 €
										Total délibéré EMS	366 500 €
Opération	2024STG11	Plusieurs quartiers				Etudes et travaux				84	
Site projet	MISE EN ACCESSIBILITE DES QUARTIERS (PAVE)										
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet			Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Externe		Fin	Tableau		T2	AMO	non
											TTC
Voirie & équipements	Déplacement		Itinéraires piétons		Réaménagement		Trx en faible profondeur		Type Marché	MAPA	200 000 €
										Total délibéré EMS	200 000 €
Opération	2024STG10	Plusieurs quartiers				Etudes et travaux				85	
Site projet	EMS 100% CYCLABLE										
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet			Fin	Complet				
Mt Total Prévisionnel	175 000 €		MOE	Externe		Fin	Tableau		PPI Autre	AMO	non
											TTC
Voirie & équipements	Déplacement		Piste cyclable		Réaménagement		Trx en faible profondeur		Type Marché	MAPA	175 000 €
										Total délibéré EMS	175 000 €

Opération	2024STG09		Plusieurs quartiers			Etudes et travaux			86				
Site projet	AMELIORATION DU RESEAU BUS ET VITESSE COMMERCIALE												
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet			Fin	Complet						
Mt Total Prévisionnel	220 000 €		MOE	Externe			Tableau	PPI Autre	AMO	non			
												TTC	
Voirie & équipements	Déplacement		Voie/ arrêt de bus			Réaménagement			Trx en faible profondeur		Type Marché	MAPA	220 000 €
												Total délibéré EMS	220 000 €
Opération	2024STG08		Plusieurs quartiers			Etudes et travaux			87				
Site projet	PETITES ACTIONS AMELIORANT LA CIRCULATION / SECURITE DES TC												
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet			Fin	Complet						
Mt Total Prévisionnel	175 000 €		MOE	Externe			Tableau	PPI Autre	AMO	non			
												TTC	
Voirie & équipements	Déplacement		Voie/ arrêt de bus			Réaménagement			Trx en faible profondeur		Type Marché	MAPA	175 000 €
												Total délibéré EMS	175 000 €
Opération	2024STG05		Plusieurs quartiers			Etudes et travaux			88				
Site projet	FOUILLES ARCHEOLOGIQUES												
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet			Fin	Complet						
Mt Total Prévisionnel	50 000 €		MOE	Externe			Tableau	T3	AMO	non			
												TTC	
Voirie & équipements	Coordination autre projet		Espaces publics			Fouilles			Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	50 000 €
												Total délibéré EMS	50 000 €
Opération	2024STG04		Plusieurs quartiers			Etudes et travaux			89				
Site projet	REALISATION D'ETUDES PRE-OPERATIONNELLES ET D'EVALUATION (opportunité/faisabilité)												
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet			Fin	Complet						
Mt Total Prévisionnel	250 000 €		MOE	Externe			Tableau	T2 + T4 VOIRIE	AMO	non			
												TTC	
Voirie & équipements	Amélioration qualité		Tout type			Réaménagement			Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	250 000 €
												Total délibéré EMS	250 000 €
Opération	2024STG03		Plusieurs quartiers			Etudes et travaux			90				
Site projet	TRAVAUX D'ENTRETIEN EN ACCOMPAGNEMENT D'AUTRES PROJETS (eau et assainissement)												
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet			Fin	Complet						
Mt Total Prévisionnel	600 000 €		MOE	Externe			Tableau	T12 + T13	AMO	non			
												TTC	
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/branchements			Pose			Travaux tranchée ouverte		Type Marché	MAPA	300 000 €
Assainissement	Etat entretien réseau		Collecteur/branchements			Renouvellement			Travaux tranchée ouverte		Type Marché	MAPA	300 000 €
												Total délibéré EMS	600 000 €
Opération	2023STG01		Plusieurs quartiers			Suite études et travaux			91				
Site projet	LIAISON CYCLABLE AVENUE DE COLMAR ET ROUTE DE L'HOPITAL												
Tronçon / tranche	2/2	Début	Complet			Fin	Complet						
Mt Total Prévisionnel	6 100 000 €		MOE	Externe			Tableau	T4 VOIRIE + T12	AMO	non			
												TTC	
Voirie & équipements	Etat d'entretien		Piste cyclable			Aménagement			Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	2 850 000 €
Eau	Etat d'entretien réseau		Conduite/branchements			Renouvellement			Travaux tranchée ouverte		Type Marché	MAPA	400 000 €
												Total délibéré EMS	3 250 000 €
Opération	2022STG02		Plusieurs quartiers			Suite études et travaux			92				
Site projet	CONTOURNEMENT DE L'ELLIPSE INSULAIRE (RING VELO)												
Tronçon / tranche	3/4	Début	Complet			Fin	Complet						
Mt Total Prévisionnel	7 000 000 €		MOE	Externe			Tableau	T4 VOIRIE	AMO	non			
												TTC	
Voirie & équipements	Amélioration qualité		Piste cyclable			Aménagement			Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	2 000 000 €
												Total délibéré EMS	2 000 000 €
Opération	2021STG03		Plusieurs quartiers			Suite études et travaux			93				
Site projet	PAMA - ENCORBELLEMENT LE LONG DU FOSSE DES REMPARTS												
Tronçon / tranche	3/3	Début	Rue georgesWodli			Fin	Place de Haguenu						
Mt Total Prévisionnel	3 610 000 €		MOE	Externe			Tableau	T4 BAMA	AMO	non			
												TTC	
Voirie & équipements	Amélioration qualité		Piste cyclable + Ouvrage d'art			Réaménagement			Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	2 600 000 €
												Total délibéré EMS	2 600 000 €
Opération	2024STG01		Plusieurs quartiers			Etudes et travaux			94				
Site projet	AMENAGEMENT DES RUES AUX ABORDS DES ECOLES												
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé			Fin	Localisé						
Mt Total Prévisionnel	100 000 €		MOE	Externe			Tableau	T2	AMO	non			
												TTC	
Voirie & équipements	Coordination autre projet		Espaces publics			Aménagement			Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	100 000 €
												Total délibéré EMS	100 000 €

ANNEXE 2 : LISTE DES PROJETS RENOUVELLEMENT URBAIN

Hautepierre

Opération	2024HAU01		Hautepierre		Etudes et travaux		1				
Site projet	PRU HAUTEPIERRE - RECOUTURAGE RESEAUX - MAILLE ELEONORE - Racine-Calmette										
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé						
Mt Total Prévisionnel	300 000 €		MOE	Externe		Tableau	NPNRU	AMO	non		
									TTC		
Voirie & équipements	Coordination autre projet		Voie de desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	300 000 €
									Total délibéré EMS	300 000 €	
Opération	2024HAU01		Hautepierre		Etudes et travaux		2				
Site projet	PRU HAUTEPIERRE - RECOUTURAGE RESEAUX - MAILLE ELEONORE - lien avec Ophéa										
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé						
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Externe		Tableau	NPNRU	AMO	non		
									TTC		
Voirie & équipements	Coordination autre projet		Voie de desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	200 000 €
									Total délibéré EMS	200 000 €	
Opération	2023HAU02		Hautepierre		Suite études et travaux		3				
Site projet	PRU HAUTEPIERRE - MAILLE ELEONORE Phase 1										
Tronçon / tranche	2/2	Début	Localisé	Fin	Localisé						
Mt Total Prévisionnel	2 430 000 €		MOE	Externe		Tableau	NPNRU	AMO	non		
									TTC		
Voirie & équipements	Amélioration qualité		Voie de desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	630 000 €
									Total délibéré EMS	630 000 €	
Opération	2020CRO11		Hautepierre		Suite études et travaux		4				
Site projet	PRU HAUTEPIERRE - MAILLE BRIGITTE - Chemin piétonnier										
Tronçon / tranche	3/3	Début	Collège	Fin	Avenue Cervantès						
Mt Total Prévisionnel	1 070 000 €		MOE	Externe		Tableau	NPNRU	AMO	non		
									TTC		
Voirie & équipements	Amélioration qualité		Cheminement		Création		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	50 000 €
									Total délibéré EMS	50 000 €	

Neuhof Nord

Opération	2024NHN02		Neuhof Nord		Etudes et travaux		5				
Site projet	PRU NEUHOF - SECTEUR HAUTEFORT - RECOUTURAGE RESEAUX										
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé						
Mt Total Prévisionnel	100 000 €		MOE	Externe		Tableau	NPNRU	AMO	non		
									TTC		
Voirie & équipements	Coordination autre projet		Voie de desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	100 000 €
									Total délibéré EMS	100 000 €	
Opération	2024NHN01		Neuhof Nord		Etudes et travaux		6				
Site projet	PRU NEUHOF - SECTEUR HAUTEFORT										
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé						
Mt Total Prévisionnel	3 250 000 €		MOE	Externe		Tableau	NPNRU	AMO	non		
									TTC		
Voirie & équipements	Amélioration qualité		Voie de desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	3 250 000 €
									Total délibéré EMS	3 250 000 €	

Meinau

Opération	2024ME102		Meinau		Etudes et travaux		7				
Site projet	PRU MEINAU - RECOUTURAGE RESEAUX - OAE WEEBER										
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé						
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Externe		Tableau	NPNRU	AMO	non		
									TTC		
Voirie & équipements	Coordination autre projet		Voie de desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	200 000 €
									Total délibéré EMS	200 000 €	

Elsau

Opération	2024ELS03		Elsau		Etudes et travaux		8				
Site projet	PRU ELSAU - RECOUTURAGE RESEAUX - OAE GRUNEWALD WATTEAU										
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé						
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Externe		Tableau	NPNRU	AMO	non		
									TTC		
Voirie & équipements	Coordination autre projet		Voie de desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	200 000 €
									Total délibéré EMS	200 000 €	
Opération	2024ELS02		Elsau		Etudes et travaux		9				
Site projet	PRU ELSAU - RECOUTURAGE RESEAUX - OAE SCHOENGAUER										
Tronçon / tranche	1/1	Début	Localisé	Fin	Localisé						
Mt Total Prévisionnel	100 000 €		MOE	Externe		Tableau	NPNRU	AMO	non		
									TTC		
Voirie & équipements	Coordination autre projet		Voie de desserte		Réaménagement		Trx en profondeur		Type Marché	MAPA	100 000 €
									Total délibéré EMS	100 000 €	

Opération	2023EL501	Elsau		Suite études et travaux		10
Site projet	NPNRU ELSAU - GRUNEWALD WATTEAU - Ilôts Grünwald Schongauer					
Tronçon / tranche	2/2	Début	Localisé	Fin	Localisé	
Mt Total Prévisionnel	3 840 000 €		MOE	Externe	Tableau	NPNRU + T12 AMO non
TTC						
Voirie & équipements	Amélioration qualité	Voie de desserte	Création	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 3 160 000 €
Eau	Etat d'entretien réseau	Conduite/branchements	Renouvellement	Travaux tranchée ouverte	Type Marché	MAPA 130 000 €
Total délibéré EMS						3 290 000 €

ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Opération	2024ILG08	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN		Etudes et travaux		11
Site projet	PRU LIBERMANN SECTEUR NORD					
Tronçon / tranche	1/1	Début	Complet	Fin	Complet	
Mt Total Prévisionnel	4 240 000 €		MOE	Externe	Tableau	NPNRU AMO non
TTC						
Voirie & équipements	Amélioration qualité	Voie de desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 4 240 000 €
Total délibéré EMS						4 240 000 €

PLUSIEURS SECTEURS

Opération	2023EMS26	PLUSIEURS SECTEURS		Suite études et travaux		12
Site projet	PRU QUARTIER DES ECRIVAINS - RECOUTURAGE RESEAUX (Bischheim - Schiltigheim)					
Tronçon / tranche	2/2	Début	Localisé	Fin	Localisé	
Mt Total Prévisionnel	200 000 €		MOE	Externe	Tableau	NPNRU AMO non
TTC						
Voirie & équipements	Coordination autre projet	Voie de desserte	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 100 000 €
Total délibéré EMS						100 000 €

Opération	2023EMS08	PLUSIEURS SECTEURS		Suite études et travaux		13
Site projet	PRU QUARTIER DES ECRIVAINS - MAIL PIETON CENTRAL (Bischheim - Schiltigheim)					
Tronçon / tranche	2/2	Début	Localisé	Fin	Localisé	
Mt Total Prévisionnel	7 050 000 €		MOE	Externe	Tableau	NPNRU AMO non
TTC						
Voirie & équipements	Amélioration fonctionnement	Chemin piéton	Réaménagement	Trx en profondeur	Type Marché	MAPA 5 600 000 €
Total délibéré EMS						5 600 000 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Réalisation d'aménagements cyclables en site propre sur l'axe avenue de Colmar/route de l'Hôpital et l'axe Lazaret/Dacheux/ Rathsamhausen/ Landsberg à Strasbourg : bilan de la concertation préalable avec le public au titre du Code de l'urbanisme. Avis de la ville de Strasbourg.

Numéro V-2024-92

Conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis sur la délibération métropolitaine concernant le bilan d'une concertation préalable avec le public.

Ce programme intègre un accompagnement par la ville de Strasbourg à hauteur de 970 000 € dont une première tranche de 260 000 €, autorisée par la délibération du 12 décembre 2022 (paysage et éclairage).

1. Rappel du contexte de l'opération

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan vélo 2022-2026 de l'Eurométropole de Strasbourg adopté par la délibération E-2021-414 du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 25 juin 2021 qui prévoit notamment de rendre cyclables, et donc sécurisés, les principaux axes routiers métropolitains radiaux autour de continuités permettant des accès rapides et sûrs.

Le projet prévoit ainsi de créer un axe cyclable structurant pour l'agglomération permettant de relier les quartiers Baggersee, Meinau, Plaine des Bouchers, Neudorf, Esplanade et Hôpital Civil (Plan de situation en annexe 1).

Les principaux objectifs du projet sont :

- mettre à niveau et sécuriser les aménagements cyclables existants,
- créer de nouvelles liaisons : Rathsamhausen tronçon Nord, Lazaret, Dacheux,
- soigner les traversées sur les carrefours importants : Landsberg et Baggersee.

Par délibération n° E-2023-368 du 12 mai 2023, le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg a défini les objectifs du projet d'aménagement cyclable Velostras Sud et a engagé une procédure de concertation préalable.

Cette concertation s'est déroulée de juin à septembre 2023.

Elle a permis :

- d'informer le public en décrivant les principales caractéristiques du projet (tracé, principes d'aménagement, impact circulation, coût, calendrier),
- de recueillir les observations du public et notamment les points d'attention à prendre en compte lors de la suite des études.

La présente délibération a pour objet de dresser un bilan de cette première phase de concertation réglementaire afin de rendre compte des échanges et des avis exprimés.

2. Bilan de la concertation

2. 1. Présentation du projet

Le projet, tel que présenté au public, est découpé en 3 zones distinctes :

1. la partie de l'avenue de Colmar entre le carrefour Baggersee et le stade de la Meinau : Sur ce secteur, il est prévu la réalisation d'une piste bidirectionnelle en site propre côté Est sur chaussée, en supprimant une voie de circulation.

2. la partie avenue de Colmar et route de l'Hôpital entre la rue du Lazaret et le quai Menachem Taffel :

Sur ce secteur, entre la rue du Lazaret et la place du Schluthfeld, il est prévu de basculer la circulation automobile côté Ouest du tramway, le côté Est étant ainsi transformé en voie partagée réservée aux cyclistes et aux accès riverains. Les pistes cyclables sur trottoir seront alors supprimées permettant d'offrir plus de place aux piétons et de végétaliser en partie ces trottoirs.

Au Nord de la place du Schluthfeld, sur la route de l'Hôpital, une piste cyclable bidirectionnelle sera aménagée en réduisant la largeur des voies et en supprimant une voie ou une rangée de stationnement. Des plantations d'arbres sont prévues en accompagnement du projet sur les zones qui en sont dépourvues.

3. l'axe Lazaret/Dacheux/ Rathsamhausen/Landsberg entre l'avenue de Colmar et l'avenue du Rhin :

Sur ce secteur, il est également prévu l'aménagement d'une piste bidirectionnelle, plutôt côté sud en réduisant la largeur des voies et en supprimant une rangée de stationnement. Des plantations d'arbres sont prévues en accompagnement du projet sur les zones qui en sont dépourvues

Les 5 kilomètres de piste cyclable ainsi réaménagés ou créés permettront de traiter 220 tronçons prioritaires et 34 points noirs identifiés dans la dernière enquête de la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette). Ce projet permettra également de développer le réseau cyclable du Neudorf, actuellement très peu pourvu et pour lequel les quelques aménagements existants se terminent souvent en impasse.

Le projet est estimé à :

- 5.7 M€ pour l'Eurométropole de Strasbourg et 520 000 € pour la ville de Strasbourg pour l'axe avenue de Colmar/ route de l'Hôpital,
- 2.85 M€ pour l'Eurométropole de Strasbourg et 450 000 € pour la ville de Strasbourg pour l'axe Lazaret/Dacheux/Rathsamhausen/Landsberg.

Une première tranche de 2.85 M€ a été délibérée le 16 décembre 2022 pour l'Eurométropole de Strasbourg et une de 260 000 € le 12 décembre 2022 pour la ville de Strasbourg.

2. 2. Rappel des modalités de la concertation et participation

La diffusion de l'information a été effectuée via de multiples publications permettant de couvrir le territoire du projet :

- des publications et actions par la presse : la publication dans le journal local (Dernières Nouvelles d'Alsace) des informations relatives à la réunion publique et d'un article relatant le contenu de cette dernière et la possibilité de participer sur le site ;
- une campagne d'affichage numérique web avec des relais réguliers via les réseaux sociaux de la collectivité ;
- une information individuelle et spécifique pour le projet vis-à-vis des habitant·es par le biais de flyers informatifs aux riverain·es des quartiers Neudorf et Meinau ainsi qu'un affichage sur le panneau informatif de la place du Marché au Neudorf ;
- la mise à disposition d'une page web dédiée au projet sur la plateforme participative de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le dispositif de recueil des observations du public a été le suivant :

- une présentation en réunion publique le 29 juin 2023 suivie d'ateliers par secteurs géographiques permettant aux participant·es de consulter les plans de principes plus en détail pour faire part de leurs remarques ou points d'attentions. Une cinquantaine de personnes a participé à cette réunion publique ;
- la possibilité de faire part des avis et observations sur le site strasbourg.eu entre le 25 juin 2023 et le 30 septembre 2023. On comptabilise également une cinquantaine de participation sur le site.

Le bilan complet de la concertation est joint en annexe 2.

2.3 Les enseignements de cette première phase de concertation et les suites données

La concertation publique a porté sur les grands principes d'aménagement envisagés, sur le périmètre d'intervention et sur le partage des enjeux du projet. L'Eurométropole de Strasbourg retient comme principaux éléments exprimés lors de la concertation :

- une adhésion générale en faveur du projet d'aménagement cyclable et de végétalisation notamment sur l'avenue du Colmar et le carrefour Landsberg/Jean Jaurès dangereux pour les modes actifs. Les riverain·es et usager·es ont montré une attente forte sur ces aménagements, voire une certaine impatience pour qu'ils soient réalisés au plus vite ;

- une minorité de participant-es (environ 20%) opposée au projet par crainte principalement des difficultés engendrées pour la circulation automobile sur l'avenue de Colmar suite à la suppression d'une voie de circulation, mais aussi de difficultés pour se stationner ;
- une inquiétude des entreprises de la Plaine des Bouchers sur les difficultés d'accès éventuelles notamment pour les poids-lourds. Une réunion spécifique a eu lieu avec le GEM (Groupement de Entreprises de la Meinau) qui a permis de confirmer que l'ensemble des accès poids-lourds seraient maintenus mais ces remontées font apparaître un besoin d'échanges spécifiques avec ces acteurs économiques : aussi, il est prévu de revenir vers eux sur la base des études préliminaires au printemps 2024 ;
- une partie des participant-es, favorable au projet, a proposé une solution alternative avec des pistes unidirectionnelles de part et d'autre plutôt qu'une piste bidirectionnelle côté Est. Il est à noter que cette solution avait été étudiée par les services avant d'être écartée car elle avait un impact plus important sur la suppression de stationnement et sur les conditions de circulation, mais également parce qu'elle ne permettait pas une continuité sur l'ensemble de l'itinéraire notamment au Neudorf. Afin de pouvoir échanger sur le fond de cette proposition pertinente, une réunion a eu lieu le 14 décembre 2023 avec l'association Strasbourg à Vélo, principale promotrice de cette solution. Le relevé de décisions de cette réunion figure dans le bilan de la concertation.
- des craintes ou interrogations ont également été exprimées, qui devront être prises en compte dans la suite des études :
 - interrogations sur le fonctionnement de la voie partagée dans le secteur Schluthfeld : de quelle manière s'assurer que seuls les riverain-es pourront circuler ?
 - une attention à porter sur l'aménagement de carrefours pour conserver un confort constant pour les cyclistes ;
 - une attention à porter sur la prise en compte des piéton·nes afin d'éviter que la piste cyclable ne constitue une nouvelle barrière à franchir pour les piéton·nes ;
 - une attention sur les conflits entre le stationnement privé et la piste cyclable.

Par ailleurs, cette concertation a permis de conforter les enjeux et les grands principes d'aménagement à savoir :

- la nécessité d'accompagner l'aménagement cyclable par des aménagements en faveur des piétons et des aménagements paysagers,
- la pertinence d'un aménagement cyclable en site propre bidirectionnel, y compris sur l'axe Rathsamhausen,
- la nécessité de traiter le carrefour Landsberg dans le projet afin de résoudre ce point noir pour les modes actifs,
- la nécessité de bien séparer les flux piétons et cyclistes en positionnant la piste cyclable plutôt au niveau de la chaussée que du trottoir et en supprimant les marquages existants sur trottoirs sur la partie Neudorf.

Une nouvelle présentation du projet sera réalisée à l'issue des études préliminaires, mi-2024, avec un démarrage des travaux envisagé pour le printemps 2025.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l'article L.5211-57 du Code des collectivités territoriales
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

émet un avis favorable

à l'approbation par l'Eurométropole de Strasbourg du bilan de la première phase de concertation relative au projet d'aménagements cyclables sur les axes avenue de Colmar/ route de l'Hôpital et Lazaret/Dacheux/Rathsamhausen/Landsberg, organisée entre juin et septembre 2023, en application des articles L 103-2 et R 103-1 du Code de l'urbanisme, tel que présenté dans le rapport ci-dessus.

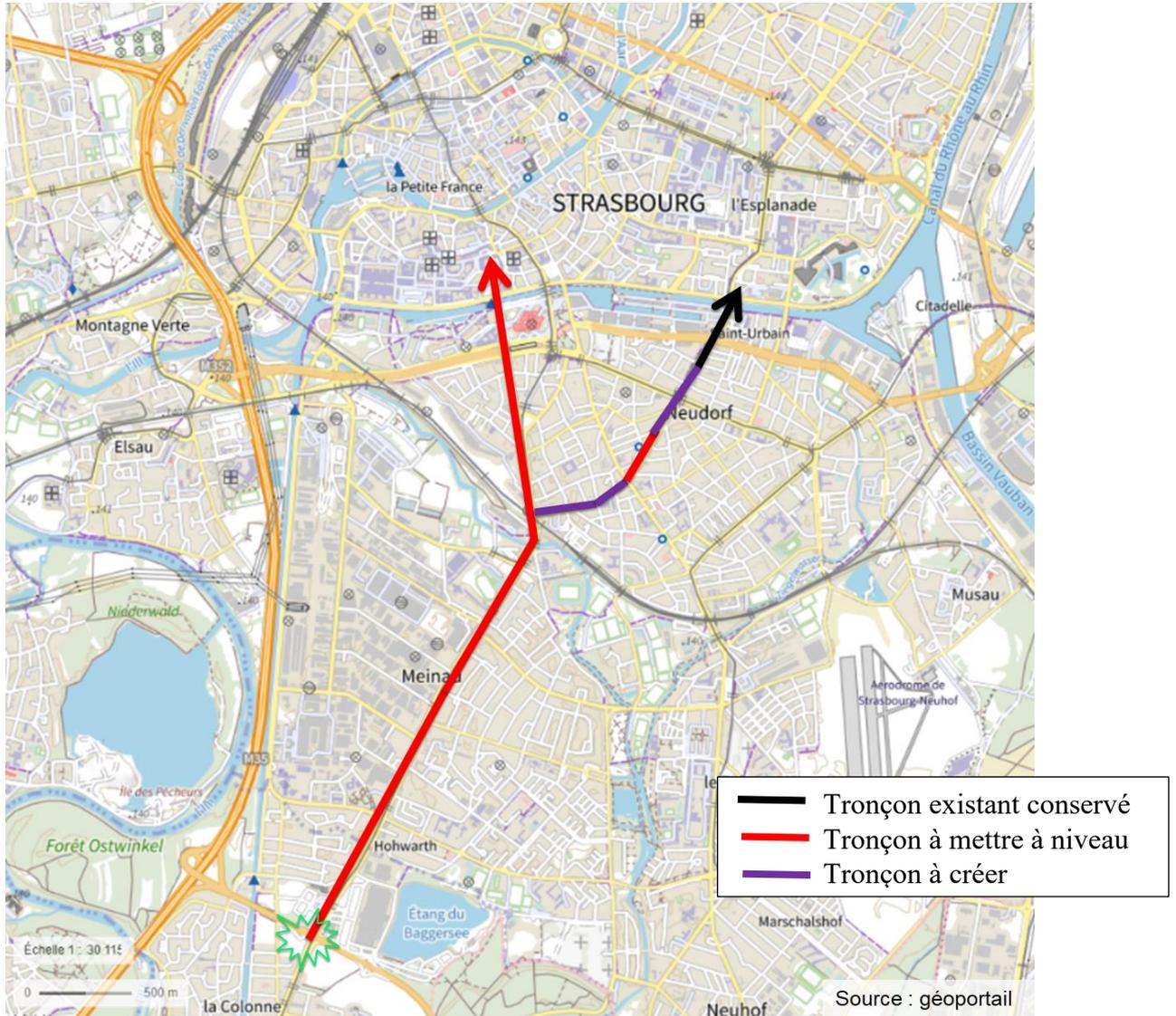
**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164943-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

Annexe 1 : Plan de situation du projet



Direction des Espaces Publics et Naturels

**Projet Velostras Sud : aménagements cyclables sur les axes
avenue de Colmar/route de l'Hôpital et rues Lazaret/Léon Dacheux/ Rathsamhausen/
Landsberg**

**Bilan de la concertation préalable
Présentation aux riverains et usagers des grandes orientations du projet**

A. Contexte et cadre de la concertation

1. Présentation et objectifs du projet

Le projet Velostras Sud a pour enjeu de créer un axe cyclable structurant pour l'agglomération permettant de relier les quartiers Baggersee, Meinau, Plaine des Bouchers, Neudorf, Esplanade et Hôpital civil.

Les principaux objectifs du projet sont :

- mettre à niveau et sécuriser les aménagements cyclables existants,
- créer de nouvelles liaisons : Rathsamhausen tronçon Nord, Lazaret, Dacheux,
- soigner les traversées sur les carrefours importants : Landsberg et Baggersee.

En effet, l'avenue de Colmar présente des aménagements cyclables en bandes marquées sur chaussée et par moment sur trottoirs. Les bandes en chaussée sont peu sécurisantes pour les modes actifs d'autant qu'elles ne présentent pas la largeur recommandée. Plusieurs accidents impliquant des cyclistes ont eu lieu sur cet axe dont 2 accidents mortels en 2014 et 2015.

Le projet prévoit de créer une piste bidirectionnelle côte Est de l'avenue de Colmar, continue et sécurisée, répondant aux standards Velostras (réseau vélo à haut niveau de service).

Le trafic cycliste attendu sur cet axe est d'environ 2500 vélos par jour.

Cet aménagement participera notamment aux modifications de l'accessibilité au stade de la Meinau, l'objectif étant d'inciter les spectateurs à utiliser les transports en commun ou les modes actifs plutôt que la voiture. Cela passe nécessairement par des aménagements qualitatifs et attractifs permettant de drainer les usagers sur de longues distances.

Il est également prévu un second aménagement cyclable structurant se raccordant à l'avenue de Colmar et permettant de rejoindre le quartier de l'Esplanade via les rues Lazaret/ Dacheux/ Rathsamhausen et Landsberg. Sur cet axe, les aménagements cyclables sont quasiment inexistant hormis des pistes unidirectionnelles au droit de la place du Marché. Le carrefour Rathsamhausen/ Jaurès/ Landsberg est particulièrement peu lisible et inconfortable pour les modes actifs. Sur ce secteur, utilisé par près de 4000 cyclistes, la piste cyclable venant de l'Esplanade disparaît et la cohabitation piétons/ cyclistes devient de fait problématique.

Les 5 kilomètres de piste cyclable ainsi réaménagés ou créés permettront de traiter 220 tronçons prioritaires et 34 points noirs identifiés dans la dernière enquête de la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette). Ce projet permettra également de développer le réseau cyclable du Neudorf, actuellement très peu pourvu et pour lequel les quelques aménagements existants se terminent souvent en impasse.

2. Cadre de la concertation

La concertation s'inscrit dans le cadre d'une concertation préalable au titre des articles L 103-2 et R103-1 du Code de l'urbanisme et L 121-15-1 du Code de l'environnement

Le démarrage de la concertation a fait l'objet d'une délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 12 mai 2023.

B. Modalités de la concertation

Le dispositif de recueil des observations du public a été le suivant :

- une présentation en réunion publique le 29/06/2023 suivie d'ateliers par secteurs géographiques permettant aux participant·es de consulter les plans de principes plus en détail pour faire part de leurs remarques ou points d'attentions ;
- la possibilité de faire part des avis et observations sur le site participer.strasbourg.eu entre le 25/06/2023 et le 30/06/2023. On comptabilise également une cinquantaine de participations sur le site ;
- une réunion spécifique avec l'association Strasbourg à Vélo, qui avait apporté beaucoup de contributions sur le site internet, le 14/12/2023.

C. Bilan de la concertation

1. Réunion publique du 29 juin 2023 : synthèse des remarques émises par les participants

Elus présents :

M. Alain Jund - Vice-Président à l'Eurométropole en charge des Mobilités

Mme Sophie Dupressoir - Conseillère municipale déléguée en charge de la ville marchable et cyclable

M. Pierre Ozenne - Adjoint à la Maire de Strasbourg en charge des espaces publics partagés

M. Abdelkarim Ramdane - Élu référent du territoire de la Meinau

M. Antoine Dubois - Élu référent du territoire Neudorf- Musau

Environ 50 participants

1.1. Organisation de la réunion

Après une présentation générale des objectifs et des grandes lignes du projet (cf. document de présentation), les participants ont été invités à se répartir par atelier en fonction des différents secteurs de projet pour faire part de leurs remarques, points d'attention et interrogations.

1.2. Secteur Meinau- avenue de Colmar entre Baggersee et la rue de la Fédération

- Plusieurs questions ont porté sur le tronçon passant sous les voies ferrées entre la rue de la Fédération et la rue du Lazaret. Les personnes s'interrogeaient sur le nombre de voies motorisées et modes actifs.

Réponse : il est prévu la suppression d'une voie de circulation motorisée côté Est qui sera utilisée pour implanter la piste cyclable bidirectionnelle. L'ancien trottoir mixte existant sera entièrement dédié aux piétons permettant ainsi de bien séparer piétons et cyclistes. Il est précisé que ce tronçon sera traité dans le cadre du projet de réaménagement des abords du stade de la Meinau et non dans le projet de l'avenue de Colmar même si, bien entendu, les projets se feront en coordination et dans une temporalité relativement similaire.

- Plusieurs personnes étaient curieuses de savoir ce que les anciennes places de stationnement deviendraient.

Réponse : elles seront transformées en stationnements vélos et/ou en espaces verts.

- Une question portant sur la capacité de la voie restante côté Est à écouler le trafic motorisé qui se faisait avant sur deux voies.

Réponse : le report modal attendu ainsi que le phénomène d'évaporation de trafic seront suffisants pour y parvenir.

- Une question concernant l'avancement des travaux pour les parkings en silo prévus dans le secteur (rue Simonis).

Réponse : les études sont en cours

- Diverses appréciations positives ont également été émises, notamment un représentant du GEM (groupement des entreprises de la Meinau) qui s'est dit satisfait et enthousiaste concernant le projet, ainsi qu'une commerçante qui accueille favorablement la nouvelle et souhaitait d'ores et déjà faire une demande d'installation de terrasse.

- M. Jean-Philippe MAURER a eu plusieurs remarques. Une concernant l'implantation des panneaux à messages variables du SIRAC, jugés installés trop tardivement quand on va du carrefour Baggersee vers la M35. On y lit, qu'une fois engagé, que la M35 est saturée ; il faudrait revoir cette implantation plus en amont.

Réponse : nous faisons suivre cette demande au SIRAC.

- Une autre sur les reports de circulation liés au projet notamment sur les axes de la M35 ou du Rhin Tortu.

Réponse : nous nous sommes engagés à lui fournir les études de modélisation.

- Une remarque a été formulée sur le fait que la piste cyclable risque de se transformer en « autoroute à vélos ».

Réponse : l'objectif est bien de faire une piste cyclable structurante et efficace pour les cyclistes. Pour autant, cette piste sera positionnée sur chaussée et non au niveau du trottoir pour limiter les conflits piétons/ cyclistes et de nombreuses traversées piétonnes sont sécurisées par des feux, qui s'appliqueront également aux cyclistes.

1.3. Secteur Neudorf- avenue de Colmar et route de l'Hôpital entre la rue du Lazaret et le quai Menachem Taffel

- Les principales interrogations ont porté sur le plan de circulation qui sera mis en place pour permettre l'aménagement cyclable ainsi que sur les modalités de contrôle d'accès pour les riverains sur la voie partagée entre la rue Jules Rathgeber et la place du Schluthfeld :

- Est-ce qu'il n'y a pas à craindre un report sur les voies du quartier du Neufeld notamment la rue St Erhardt ?

Réponse : le trafic de transit continuera de passer sur l'avenue de Colmar, côté Ouest du tram. L'accès par la rue St Erhardt ne sera que pour les riverains du secteur comme c'est le cas actuellement. Par ailleurs, l'accès à la rue Rathgeber restera également possible pour desservir le quartier. Finalement le seul accès supprimé est celui au niveau de la rue de Mulhouse qui n'était possible qu'en venant du sud. Les usagers devront donc utiliser plutôt la rue Rathgeber.

- Actuellement un petit morceau de la rue Rathgeber est en double-sens, c'est parfois problématique pour les cyclistes. Est-ce que ce double-sens sera maintenu ?

Réponse : A priori, ça ne paraît pas indispensable de le maintenir, à vérifier en regardant plus finement le plan de circulation.

- Comment s'assurer que le trafic sur la piste cyclable restera limité ?

Réponse : il y a des entrées de garage et des commerces sur le côté Est de l'avenue de Colmar auxquels il faut bien évidemment maintenir un accès. Cependant, cette circulation doit être la plus limitée possible (uniquement pour ceux qui n'ont pas d'autres possibilités). Il est donc prévu de mettre en place des boucles de circulation en tête-bêche avec un seul accès à cet endroit via la rue de Mulhouse qui sera équipée d'une borne SIRAC permettant de limiter l'accès à son extrémité.

- Les autres remarques portaient également sur la prise en compte des cyclistes et leur sécurité au niveau des carrefours :

- éviter les angles droits aux intersections qui sont compliqués pour les cyclistes et génèrent des conflits avec les piétons ;
- prévoir un revêtement ou un marquage différent au niveau des intersections les plus compliquées pour que l'itinéraire cyclable soit le plus lisible possible ;
- revoir le carrefour au niveau de la gare Krimeri qui n'est pas très lisible ;
- attention à la traversée du tram au niveau de la place du Schluthfeld ;
- revoir la traversée gérée par feu au carrefour avenue de Colmar/rue de St Dié/ rue de Mulhouse, le feu est trop court et ne permet pas aux piétons de traverser en sécurité (accès à la cantine du Schluthfeld pour les élèves du Neufeld notamment). Est-ce que les cyclistes pourront également traverser à ce niveau-là ?

Réponse : tous ces points devront effectivement être approfondis lors des études de maîtrise d'œuvre qui seront lancées à partir de 2024.

- Une autre question portait sur l'extrémité de la piste au niveau du quai Menachem Taffel et le raccordement aux aménagements existants notamment pour rejoindre le centre-ville. Actuellement les cyclistes sur l'avenue de Colmar passent par l'allée du Schluthfeld et se retrouvent devant le centre administratif où les aménagements ne sont pas très satisfaisants.

Réponse : en effet, l'objectif du projet est d'inciter les cyclistes à poursuivre plutôt sur la route de l'Hôpital que d'emprunter l'allée du Schluthfeld qui est très fréquentée et où il est constaté des conflits d'usage. À l'extrémité de la route de l'Hôpital, les cyclistes pourront soit rejoindre la Rocade 1 Velostras sur les quais pour continuer ensuite vers la Krutenau, soit continuer sur la rue de la Porte de l'Hôpital (où la piste cyclable doit effectivement être améliorée) pour rejoindre le Ring cyclable et le centre-ville.

- Enfin, les remarques plus générales sur ce secteur portaient sur les comforts des modes actifs : point d'attention sur l'éclairage et nécessité de proposer de la végétation pour apporter de la fraîcheur, en particulier sur la partie route de l'Hôpital qui est totalement dépourvue d'arbres.

1.4. Secteur Neudorf- rues Lazaret/Léon Dacheux/ Rathsamhausen/ Landsberg

Le projet a été accueilli favorablement par plusieurs personnes, celles-ci faisant le constat que la rue de Landsberg était peu sécuritaire du fait des nombreux conflits piétons/cycles présents ainsi que le carrefour Landsberg/Jean Jaurès qui est accidentogène pour les modes actifs.

- Il a été proposé de supprimer une voie rue de Landsberg afin de la réserver aux cyclistes.

Réponse : des réflexions sont en cours pour mettre en sens unique la rue du Landsberg afin de dégager de la place pour l'aménagement d'une piste bidirectionnelle.

- Une demande d'attention particulière a émergé quant à la prise en compte des cyclistes dans les carrefours, avec une création d'une zone tampon.

Réponse : les carrefours seront étudiés finement lors des études pour éviter les conflits.

- Plusieurs riverains se sont plaint du fait que trop de camions prennent la rue de Rathsamhausen et roulent trop vite. Il a été demandé de réduire les voies de circulation afin de limiter la vitesse.

Réponse : beaucoup de camions transitent par cette voie afin de livrer les commerces présents, par conséquent le projet ne prévoit pas leur interdiction, cependant des mesures pourront être étudiées pour limiter la vitesse. En particulier, le projet va effectivement réduire le nombre de voies et leur largeur afin de dégager de l'espace pour la piste cyclable ce qui contribuera à l'apaisement de la circulation.

- Un riverain a proposé de planter des arbres en séparation des voies de circulation et la piste le long de Rathsamhausen.

Réponse : la plantation d'arbres d'alignement sur les secteurs qui n'en sont pas pourvus (rue du Lazaret, rue de Rathsamhausen) sera étudiée.

- Il a été demandé de mettre des arceaux vélos un peu partout le long de cette piste cyclable.

Réponse : dans le cadre de ce projet des arceaux seront positionnés là où l'emprise le permet.

- Des interrogations ont porté sur les éventuels reports de trafic dans le quartier.

Réponse : des études de modélisation seront faites afin d'évaluer les impacts de cet aménagement sur le trafic.

- De nombreux riverains nous ont rendus attentifs à bien limiter, dans le futur projet, les conflits entre les piétons et les cycles.

Réponse : chaque mode aura son espace et la piste cyclable sera positionnée au niveau de la chaussée et non au niveau du trottoir comme c'est le cas généralement, cela limitera ainsi les conflits et l'intégration des modes doux au sein des carrefours sera étudiée finement.

- Plus globalement des inquiétudes ont émergé quant au futur manque de stationnement et quant au futur prix de l'abonnement stationnement.

- Une demande de développer plus les transports en commun a été formulé ainsi qu'un mécontentement par rapport à la hausse des tarifs.

2. Contributions sur le site internet : synthèse des points abordés

La mise en ligne du projet a généré 51 commentaires (avec parfois plusieurs commentaires pour une même personne) entre la date du 29 juin et le 30 septembre 2023, avec des pics de fréquentation au démarrage lors de la réunion publique et fin août/début septembre lors d'une relance sur les réseaux sociaux de la Ville et de l'Eurométropole.

Globalement, ce projet est accueilli avec satisfaction et même une certaine impatience par les participants. Cela se traduit d'ailleurs par les « pouces » permettant d'avoir une vision générale des retours avec 35 personnes qui approuvent le projet contre 6 qui désapprouvent.

Les commentaires rejoignent en grande partie ceux qui ont pu être exprimés lors de la réunion publique.

Ils ont été classés par thématique ci-après :

2.1. Des craintes sur les conflits piétons/cycles

Questionnements des participants :

- crainte de conflits cyclistes/piétons notamment route de l'Hôpital avec la piste bidirectionnelle du projet longeant le trottoir sans séparation (idées soumises : séparateur physique et enrobé de couleur pour séparer les flux)
- des réglementations seront-elles mises en place concernant les cyclistes et usagers de trottinettes (respect des feux et contrôle de la vitesse) ?

- Y a-t-il une évaluation des bénéfices et risques d'une piste cyclable à double sens en cœur de quartier, comme en vigueur route du Polygone à Neudorf et comme envisagé avenue de Colmar dans ce projet-ci ? (Quelle vitesse des cyclistes, quelle sécurité, quelles relations avec automobilistes qui traversent, quelles relations avec les piétons à côté, effets sur commerces, etc.)

Éléments de réponse : chaque mode aura son espace et la piste cyclable sera positionnée au niveau de la chaussée et non au niveau du trottoir comme c'est le cas généralement, cela limitera ainsi les conflits et l'intégration des modes doux au sein des carrefours sera étudiée finement. Une évaluation du projet pourra être menée (impact sur les flux, ressentis des usagers, etc.).

2.2. Des attentes sur les aménagements paysagers et l'aménité sur cette avenue

Questionnements/remarques des participants :

Pourquoi ne pas réaménager la place du Schluthfeld en une place plus moderne ? (Idée soumise : parc) Avenue peu agréable actuellement même pour les piétons, pensez à végétaliser et à mettre du mobilier permettant une meilleure appropriation de l'espace public pour tous.

Éléments de réponse : outre le projet cyclable, l'objectif de cet aménagement est effectivement de rendre plus agréables ces axes qui sont actuellement très routiers. Par ailleurs, le projet devra participer au Plan Canopée et des arbres sont prévus sur les zones qui en sont actuellement dépourvues.

Concernant la place du Schluthfeld, un enjeu de requalification de cet espace central pour le quartier a effectivement été identifié. Pour autant, un réaménagement de cette place n'est pas prévu dans le cadre de ce projet, à la fois pour une question de budget mais également pour conserver pour le moment cette poche de stationnement.

2.3. Des points d'attention sur certains carrefours ou tronçons particuliers

Questionnements des participants :

- nécessité de ralentir les véhicules sur la route de l'Hôpital, notamment ceux provenant de l'autoroute ;
- en général sur le projet : une réflexion a-t-elle été engagée pour garantir la sécurité d'une avenue de Colmar comportant de nombreux carrefours sans feu ?
- secteur Schluthfeld avec la voie partagée :
 - o comment s'assurer que seuls les riverains utilisent la rue réservée aux riverains sur l'avenue de Colmar ? (Idées soumises : borne rétractable et badges d'accès pour riverains)
 - o comment garantir la sécurité des cyclistes tout en partageant l'espace avec des véhicules motorisés riverains ? Est-ce que la vitesse des véhicules motorisés sera rassurante pour les cyclistes ?
- qu'est-il prévu en terme d'aménagements sur ces 2 intersections sans feu :
 - o rue de Rathsamhausen : sens Nord Sud, au niveau du tourne à gauche vers la rue de la Grossau les voitures coupent le virage et donc ne ralentissent pas, et parfois les voitures venant de la rue de la Grossau empruntent en cas de ralentissement la voie de gauche (à contre sens) pour tourner vers la rue de Rathsamhausen, direction marché Neudorf.
 - o Rue Rathsamhausen : sens Sud Nord, au niveau du tourner à gauche vers la rue Baldner, les voitures coupent le virage et roulent sur la piste cyclable quitte à se retrouver face à un cycliste venant de la rue Baldner.
- quel est le projet pour la rue du Landsberg qui est dans la continuité des axes présentés ici ? (Pas d'info sur la présentation du projet, nécessité d'une piste en site propre, trottoir trop étroit pour les piétons et cyclistes).
- 223 avenue de Colmar : feu de piéton très court au niveau du passage piéton, impossible de traverser à pied en une seule fois.

- 249 avenue de Colmar : passage piéton devant une sortie de garage.

Éléments de réponse :

- *la plupart des questions nécessitent des études complémentaires pour pouvoir y répondre. En effet, nous n'en sommes encore actuellement qu'au stade des principes d'aménagement. Ces points d'attention ont été notés dans le cahier des charges transmis au maître d'œuvre pour qu'ils fassent l'objet d'une vigilance particulière ;*
- *concernant le tronçon de l'avenue de Colmar entre la rue du Lazaret et la place du Schluthfeld, il y a des entrées de garage et des commerces sur le côté Est de l'avenue de Colmar auxquels il faut bien évidemment maintenir un accès par la future piste cyclable. Cependant, cette circulation doit être la plus limitée possible (uniquement pour ceux qui n'ont pas d'autres possibilités). Il est donc prévu de mettre en place des boucles de circulation en tête-bêche avec un seul accès à cet endroit via la rue de Mulhouse qui sera équipée d'une borne SIRAC permettant de limiter l'accès à son extrémité ;*
- *sur la rue du Landsberg, les études doivent encore être approfondies, les emprises disponibles ne permettant pas un aménagement cyclable en site propre de manière évidente. Une mise en sens unique est envisagée, en lien avec l'évolution à venir de l'avenue du Rhin.*

2.4. Des craintes sur l'impact du projet sur la circulation automobile et le stationnement

Questionnements des participants :

- où pourront se garer habitants/ travailleurs/ clients des commerces locaux/ supporters du Racing sur l'avenue de Colmar ?
- quel impact aura ce projet sur les commerçants du côté incriminé ?
- comment les embouteillages de l'avenue de Colmar seront-ils gérés sur l'unique voie de circulation ?
- comment l'accès secours sera géré sur l'unique voie de circulation ?
- comment les commerçants et particuliers pourront être livrés ?
- problématique au niveau de la zone industrielle près de l'avenue de Colmar : crainte que les automobilistes riverains satureront le trafic rues du Doubs et Plaine des Bouchers et qu'ils viennent se garer devant les entreprises ;
- que deviendra l'accès à la Plaine des Bouchers pour les poids lourds venant du Baggersee ?
- comment et où se fera le report de la circulation sur cet axe majeur ?
- des comptages ont-ils été réalisés au niveau de l'avenue de Colmar et la desserte de la zone d'activité de la Plaine des bouchers ?

Éléments de réponse :

- *concernant les aspects circulation, des modélisations de trafic ont été réalisées par un bureau d'études externe. Ces études ont mis en évidence, d'une part un allongement des temps de parcours à l'heure de pointe de 2 à 3 minutes (en heures creuses, le trafic reste fluide), d'autre part une diminution globale du trafic sur l'avenue de Colmar, due à la fois à des reports sur d'autres modes de déplacement plus efficaces (vélos, tram) et à des reports sur l'autoroute M35. Ainsi, la fluidité reste satisfaisante sur l'avenue et l'accès à la Plaine des Bouchers n'est pas affecté. Les services de secours ont la possibilité de circuler sur la piste cyclable si nécessaire ;*
- *concernant le stationnement, il y aura effectivement une suppression d'une partie du stationnement cependant le stationnement privé des commerçants est conservé. De même les places de livraison pourront être reportées sur les rues adjacentes.*

2.5. Des propositions/ adaptations sur les principes d'aménagement présentés

Questionnements/remarques des participants :

- pourquoi ne pas prolonger les aménagements cyclistes sur l'avenue de Colmar jusqu'à la place de l'Etoile ? Axe très fréquenté par les cyclistes et souvent présence de trafic routier aux heures de pointe. Idée soumise : autoriser seulement la circulation automobile aux riverains sur cette portion car cet accès à sens unique dessert aujourd'hui les mêmes voies que la route de l'Hôpital et la route du Polygone ;
- pourquoi conserver un sens unique cycliste d'un côté alors que le projet prévoit un double sens cycliste de l'autre ?
- pourquoi ne pas envisager en sortie de rue de Mulhouse un franchissement de la voie du tramway pour accéder à l'avenue de Colmar et éviter de rouler sur la piste cyclable ?
- pourquoi ne pas réduire à 2x1 voie de circulation automobile afin que piétons et cyclistes circulent en sécurité. Ainsi, Trottoir / Voie de circulation / Voie de circulation et dans l'autre sens : Tram / Large piste cyclable bidirectionnelle / Trottoir élargi et végétalisé ;
- volonté de mettre de l'enrobé de couleur pour différencier les flux cyclables ;
- pourquoi ne pas réaménager la piste cyclable le long du canal, qui se trouve proche de l'avenue de Colmar ?
- demande d'avoir des pistes unidirectionnelles de chaque côté de la route plutôt qu'une piste bidirectionnelle : la gestion des intersections serait plus simple et plus claire pour les cyclistes (cette proposition venant principalement de l'association Strasbourg à Vélo) ;
- souhait de créer des espaces de stockage pour pouvoir attendre le franchissement du tramway sans gêner les autres cyclistes circulant sur la bidirectionnelle ;
- l'angle de franchissement de la voie de tram par les cyclistes doit être supérieur à 60°, sauf impossibilité technique réelle (et justifiée), comme le recommande le CEREMA

Éléments de réponse :

- *certaines propositions seront analysées dans la suite des études (enrobé coloré à certains endroits, franchissement tram, etc.) ;*
- *l'aménagement de l'avenue de Colmar entre la place du Schluthfeld et la place de l'Etoile ne fait pas partie du projet mais des aménagements tactiques pourraient effectivement être envisagés en complément ;*
- *la piste cyclable le long du canal est principalement utilisée pour les liaisons longues distance, tandis que le présent projet vise à améliorer les dessertes cyclables des quartiers et à proposer des liaisons inter-quartier sécurisées ;*
- *la création d'une nouvelle traversée du tramway au niveau de la rue de Mulhouse avait été envisagée mais abandonnée au vu de son impact trop important sur le fonctionnement du tram (impact sur la vitesse commerciale, problèmes de sécurité, nécessité de procédures supplémentaires,...) ;*
- *l'aménagement de deux pistes unidirectionnelles de part et d'autre de la route avait également été évoqué au démarrage des études mais écarté car ayant un impact plus important sur la circulation mais surtout sur le stationnement. L'association Strasbourg à Vélo qui avait formulé cette proposition a été rencontrée pour leur donner plus d'explications (cf. paragraphe ci-après).*

3. Compte-rendu de la réunion avec l'association Strasbourg à Vélo (SAV) du 14/12/2023

Suite aux remarques formulées sur le site de la collectivité et aux propositions faites sur leur propre site internet, l'association SAV a été rencontrée pour préciser en détail le projet. Des points d'incompréhension ont été identifiés, tels que le statut de la voie au Nord de l'avenue de Colmar ou le fait que le stationnement le long de la piste bidirectionnelle ne serait pas maintenu.

Rassurée par ces éléments, l'association s'est déclarée vigilante pour la suite, notamment concernant le traitement des carrefours et le confort de la piste bidirectionnelle. Par ailleurs, elle a maintenu sa demande de traiter les deux côtés de l'avenue en bidirectionnelle si possible.

Le traitement des deux côtés de l'avenue aurait un impact budgétaire, calendaire et sur le stationnement conséquent. La collectivité souhaite sécuriser le projet dans le périmètre de la convention avec l'État et limiter l'impact du stationnement à un seul côté. Le choix de réaliser un aménagement bidirectionnel à l'Est se justifie pour la circulation des cycles en raison de la présence d'un aménagement cyclable le long du canal, qui pourrait être plus intéressant pour de nombreuses entreprises de la plaine des Bouchers. L'aménagement est compatible avec un traitement de l'Ouest de la rue à plus long terme.

Réalisation d'aménagements cyclables en site propre sur l'axe avenue de Colmar/route de l'Hôpital et l'axe Lazaret/Dacheux/ Rathsamhausen/ Landsberg à Strasbourg : bilan de la concertation préalable avec le public au titre du Code de l'urbanisme. Avis de la ville de Strasbourg.



Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Strasbourg-Neudorf : acquisition par la ville de Strasbourg de parcelles appartenant à l'indivision BARUTHIO.

Numéro V-2024-24

1) Contexte

La ville et l'Eurométropole de Strasbourg sont propriétaires de plusieurs parcelles situées dans le quartier de la Musau à Strasbourg Neudorf. Elles sont situées dans le périmètre de la Ceinture verte. L'enjeu, dans ce secteur, est de réaliser des réserves foncières afin de conforter la ceinture verte à travers sa préservation et la mise en valeur de ce foncier.

Dans ce contexte, des propriétaires privés constitués en indivision et représentés par M. BARUTHIO Antoine, proposent à la vente plusieurs parcelles cadastrées :

Commune de STRASBOURG

Lieudit LOMBARTSWOETH

Section HP n°290 d'une surface de 19,03 ares,

Section HP n° 81 d'une surface de 10,58 ares,

Section HP n° 82 d'une surface de 10,33 ares,

Section HP n° 85 d'une surface de 11,09 ares,

Section HP n° 88 d'une surface de 21,37 ares, soit une surface totale de 72,40 ares.

Les parcelles sont situées en zone N6 au PLUi et se situent dans le périmètre de la Ceinture verte.

Elles sont louées à des particuliers à usage de potagers, d'une part, et louées à l'association l'Atelier, d'autre part. La ceinture verte ayant vocation à conforter des activités nourricières, les baux en cours seront repris et les occupants maintenus sur site.

L'acquisition de ce foncier en réserves foncières contribuera à favoriser et confirmer la transformation écologique de la ville avec pour fil conducteur la nature.

Eu égard à ce qui précède, il est proposé au Conseil de valider l'acquisition de ce tènement foncier afin de constituer des réserves foncières en vue de conforter la Ceinture verte aux conditions ci-après énumérées.

2) Conditions de la vente

a) Prix

L'acquisition de ce tènement foncier intervient au prix total, négocié et accepté, de 181 000 €, soit une valeur à l'are de 2 500 € (hors frais et taxes éventuelles en sus à la charge de l'acquéreur).

b) Conditions essentielles et déterminantes de la vente

- L'acquéreur prendra le bien sans garantie particulière du vendeur, tenant à l'état du sol, du sous-sol (à raison des fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées), de mitoyenneté, d'erreur ou d'omission dans la désignation du bien,
- l'acquéreur supportera les servitudes de toute nature pouvant grever le bien,
- l'acquéreur supportera tous les baux en cours,
- le vendeur s'engage à vendre le bien libre de toutes inscriptions de charges hypothécaires,
- le vendeur s'engage à remettre les clés des différents portails d'accès, le jour de la signature de l'acte de vente.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil

vu l'avis de la direction du Domaine rendu le 08 mars 2022 sous la référence

2022 – 67482 - 12683

sur proposition de la Commission plénière

après en avoir délibéré

approuve

l'acquisition par la ville de Strasbourg des parcelles appartenant à l'indivision :

BARUTHIO Antoine (Marie) à raison de d'1/4 de quote part indivise,

BARUTHIO Joseph (Marie) à raison d'1/4 de quote part indivise,

BARUTHIO François (Joseph, Marie) à raison d'1/4 de quote part indivise,

BARUTHIO Thérèse (Marie, Anne) à raison d'1/4 de quote part indivise,

référéncées au cadastre comme suit :

Commune de STRASBOURG

Lieudit : LOMBARTSWOERTH

Section HP n°290 d'une surface de 19,03 ares,

Section HP n° 81 d'une surface de 10,58 ares,

Section HP n° 82 d'une surface de 10,33 ares,

Section HP n° 85 d'une surface de 11,09 ares,

Section HP n° 88 d'une surface de 21,37 ares, soit une surface totale de 72,40 ares.

Moyennant le prix de 181 000 € hors frais et charges éventuels en sus à la charge exclusive de l'acquéreur, soit une somme de 45 250 € par co-indivisaire.

La vente intervient aux conditions essentielles et déterminantes suivantes :

- *l'acquéreur prendra le bien sans garantie particulière du vendeur, tenant à l'état du sol, du sous-sol (à raison des fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées), de mitoyenneté, d'erreur ou d'omission dans la désignation du bien,*
- *l'acquéreur supportera les servitudes de toute nature pouvant grever le bien,*
- *l'acquéreur supportera les baux en cours,*
- *le vendeur s'engage à vendre le bien libre de toutes inscriptions de charges hypothécaires,*
- *le vendeur s'engage à remettre les clés des différents portails d'accès, le jour de la signature de l'acte de vente,*

décide

l'imputation de la dépense de 181 000 € (cent quatre-vingt-un mille euros) sur la ligne budgétaire de la ville de Strasbourg, fonction 518, nature 2111, programme 1431, service AD03, enveloppe 2023/AP0275,

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'acte de vente et tous les actes et documents concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164788-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques du Grand Est et du département du Bas-Rhin

Le 08/03/2022

Pôle pilotage des missions et animation du réseau
Division du Domaine – Pôle d'évaluation domaniale
4, place de la République CS 51002
67070 STRASBOURG Cedex
Téléphone : 03 88 10 35 00
Mél. : drfip67.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur régional des Finances publiques de la région Grand Est du département du Bas-Rhin

POUR NOUS JOINDRE

à

Affaire suivie par : M Patrick GOGUELY
Courriel : patrick.goguely@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 06.10.01.82.83
Référence :
Réf DS: **7533917**
Réf OSE : **2022-67482-12683**

Eurométropole de Strasbourg

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr



<i>Désignation du bien :</i>	Parcelles en nature de jardins familiaux et une parcelle boisée
<i>Adresse du bien :</i>	Rue de Wattwiller, rue de Lautenbach, rue du Maquis.
<i>Commune :</i>	Strasbourg-Musau
<i>Valeur:</i>	400 000 € HT assortie d'une marge d'appréciation de 10 %. La collectivité peut ainsi vendre, sans justificatif particulier, jusqu'à 440 000 € HT.

Il est rappelé aux consultants que cet avis de valeur ne leur interdit pas de réaliser une cession à un prix plus élevé ou une acquisition (ou une prise à bail) à un prix plus bas.

Par ailleurs, les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de la valeur de ce présent avis pour céder à un prix inférieur ou acheter (ou prendre à bail) à un prix supérieur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Eurométropole de Strasbourg (EMS)

Affaire suivie par Mme Yasmina NASSOUH yasmina.nassouh@strasbourg.eu

Vos références: /

2 - DATE

de consultation : 16/02/2022

de visite : /

de dossier en état : 16/02/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET - PRIX ENVISAGÉ

Acquisition de parcelles situées dans le secteur de la Musau à Strasbourg-Neudorf. La collectivité étant déjà propriétaire de plusieurs parcelles cette acquisition lui permettra d'avoir une certaine maîtrise du foncier dans ce secteur.

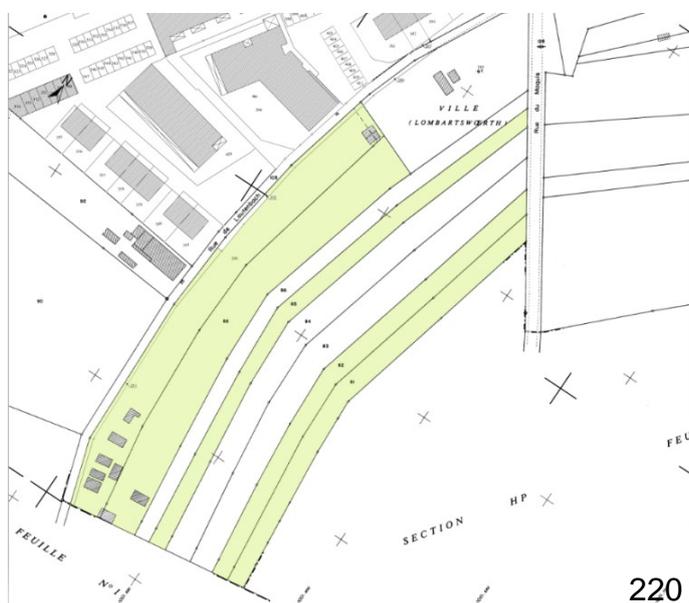
4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1 Références cadastrales

Les parcelles sous expertise figurent au cadastre de la ville de **Strasbourg** sous les références suivantes :

Section	Parcelle	Adresse/Lieu-dit	Surface cédée (are)
HP	81	LOMBARTSWOERTH	10,58
HP	82	LOMBARTSWOERTH	10,33
HP	85	LOMBARTSWOERTH	11,09
HP	88	Rue de Lautenbach	21,37
HP	290	LOMBARTSWOERTH	19,03
HR	25	LOMBARTSWOERTH	16,35
TOTAL			88,75

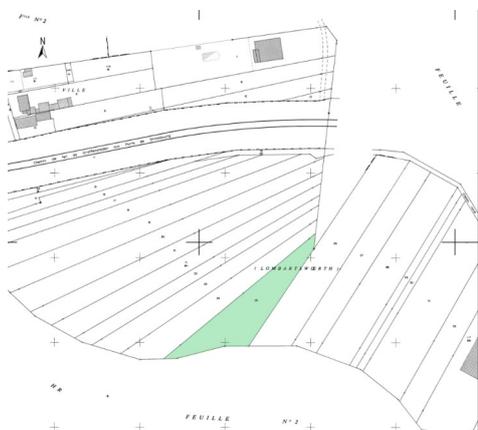
Parcelles en section HP



Le plan cadastral reproduit ci avant est annoté d'un petit groupe de constructions situé au sud des parcelles cadastrées section HP n° 290 et 88 et d'une petite construction au nord de la parcelle n° 290.

Dans la base Visudgfp, seule la parcelle cadastrée section HP n° 88 est sur-bâtie [Bureau : 69 m² en zone 1 et 18 m² en zone 2 + garage /parking (18 m²+ 18 m² + 15 m² + 15 m² + 15 m² + 20 m² + 11 m² + 11 m²)].

Parcelle section HR n° 25



4.2 Descriptif

Parcelles en section HP : groupe de cinq parcelles (longueur supérieure à 150 mètres et largeur comprise entre 6 et 12 mètres) située dans une petite zone naturelle (N6) principalement utilisée pour un usage de jardins familiaux et bordée à l'Ouest par la rue de Lautenbach.

La parcelle cadastrée section HR n° 25 de forme triangulaire, en nature de bois taillis, dépend quant à elle d'une petite zone d'urbanisation future IAUB insérée entre une voie ferrée au nord, des d'habitation au sud et à l'ouest et des équipements publics à l'est (école Ampère).

La demande du consultant portant sur des parcelles à l'état nu, il sera fait abstraction du chapelet de petites constructions figurant sur le plan cadastral.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Indivision BARUTHIO, représentée par M. BARUTHIO Antoine

5.2. Conditions d'occupation actuelles

Les parcelles cadastrées section HP n° 290 et n° 88 sont louées depuis 2002 au profit du centre de formation « l'Atelier ». Les parcelles cadastrées section HP n° 85, 82 et 81 sont louées à des particuliers qui les exploitent en jardins familiaux. La parcelle cadastrée section HR n° 25 est libre de toute occupation.

6 – URBANISME

6.1 Règles actuelles

Au PLU intercommunal en vigueur, les parcelles sont situées en zone **N6**, zone naturelle à l'exception de la parcelle cadastrée section HR n° 25, située en zone d'urbanisation future **IAUB**.



Sont admises en zone N6 :

Les constructions et installations, à condition d'être nécessaires à l'exploitation et à la gestion de jardins familiaux ou partagés, de vergers, ou d'activités de maraîchage et les gloriottes de jardin, à condition de ne pas excéder 10 m² d'emprise au sol.

Sont admises en zone IAUB :

Les constructions, les installations et les aménagements à condition d'être réalisés dans le cadre d'une **opération d'aménagement d'ensemble** et sous réserve :

- que la réalisation de l'opération soit compatible avec les principes édictés par les orientations d'aménagements et de programmation et le développement ultérieur de la zone ;

- de ne pas provoquer la formation de terrains enclavés ou de délaissés inconstructibles.

L'aménagement, la transformation et une extension mesurée des constructions existantes, à condition de ne pas exposer les biens et les personnes supplémentaires à un risque technologique ou naturel.

Les constructions et installations à usage d'activités artisanales et industrielles, sous réserve qu'elles soient compatibles avec la vocation résidentielle.

Les parcelles ne reçoivent pas la qualification de terrain à bâtir au sens de l'article L 322-3 du code de l'expropriation.

6.2 Date de référence et règles applicables

Non recherchée dans les circonstances de l'espèce

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION

La valeur vénale des parcelles sous expertise peut être déterminée par la **méthode dite par comparaison** dans la mesure où il existe localement suffisamment de mutation de biens présentant des caractéristiques similaires ou proches.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR : MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

L'étude de marché s'attachera à recenser les ventes de terrain situées en zone naturelle **et** en zone d'urbanisation future dans les quartiers sud, Est et Ouest de l'agglomération Strasbourgeoise.

TERMES DE COMPARAISON : Zone naturelle									
DATE	Section	N° PLAN	Quartier	Lieudit	T/ares	PRIX	prix/are	POS-PLU i	Observation
04/07/13	<u>EP</u>	258	Meinau	Rue de la fédération	3,05	9 000 €	2 951 €	<u>ND2</u>	proximité zone urbanisée
26/06/13	<u>EP</u>	259	Meinau	Rue de la fédération	3,69	11 000 €	2 981 €	<u>ND2</u>	proximité zone urbanisée
08/11/19	<u>HR</u>	8	<u>Musau</u>	Maquis	10,46	35 000 €	3 346 €	<u>N6</u>	Non constructible
28/11/13	HO	217,218,117,118	<u>Musau</u>		37,85	132 475 €	3 500 €	<u>ND2</u>	Terrain aisance <u>copro</u>
01/08/11	HP	155,157,222	<u>Musau</u>		2,7	4 500 €	1 667 €	<u>ND3</u>	Terre - jardin
13/07/11	HM	106	Neudorf		3,58	5 460 €	1 525 €	<u>ND3</u>	Pré
05/07/11	HM	103	Neudorf		14,77	44 310 €	3 000 €	<u>ND2</u>	Pré
21/07/21	<u>KJ</u>	324	Neuhof	<u>Woerthel</u>	2,8	10 000 €	3 571 €	<u>N1</u>	rural
04/04/17	KL	66	Neuhof	<u>Kuhnensand</u>	27,01	24 309 €	900 €	<u>N1</u>	Landes
09/05/12	<u>KL/KJ</u>	181,182/323,324	Neuhof		27,37	8 500 €	311 €	<u>ND10</u>	Pré
03/04/12	<u>KJ</u>	3,189	Neuhof		29,69	25 000 €	842 €	<u>ND10</u>	Pré
22/07/11	<u>KJ</u>	3,159	Neuhof		29,69	22 000 €	741 €	<u>ND10</u>	Pré
14/03/11	<u>IW</u>	52,51,49,46,217	Neuhof		64,23	98 000 €	1 526 €	<u>ND2</u>	jardins familiaux Solignac
			Moyenne		19,76	33 043 €	2 066 €		
			Moyenne <u>Musau</u>		17,00	57 325 €	2 838 €		

TERMES DE COMPARAISON : Zone Urbanisation Future (Quartiers Sud de Strasbourg)												
DATE	Section	N° PLAN	Quartier	Lieudit	T/ares	PRIX	prix/are	POS-PLU1	POS-PLU2	Htr	Surf Mini	Observations
24/10/18	HO/HP	221/287,289	Musau	Musau/Maquis	3,2	4 880 €	1 525 €	IAUA2				Klein / CE de la ste LILLY FRANCE. Vente avec sur Illkirch section 48 n° 130,132 de 3,85 ares
16/12/14	HP	291,292	Musau	Lombarswoerth	2,34	7 002 €	2 992 €	INA3	ND2	5	Totalité	BARUTHIO/CUS Bande de terrain très étroite
19/06/14	HP	279,281	Musau	Lombarswoerth	21,88	324 891 €	14 849 €	INA3	ND2	5	Totalité	Rohrj/Schmitt- Schmidt belles parcelles rectangulaires donnant sur la rue de Lautenbach. Au PLU I 1 AUA2
10/10/18	KT	1016 (246)	Neuhof	Schengen	0,82	5 814 €	7 090 €	IAUB				Proche zone UE avec terrains de tennis- rue de la Ganzau
04/08/15	KT	941	Neuhof	Faisanderie	21,57	173 000 €	8 020 €	INA5		12	50	CUS/AGENCE EUROPEENNE GESTION SYST INFORMATION SEI 2014/148
25/03/14	KT	(2)/65,(4)/68,(6)/69,(8)/70,(10)/70,(12)/70	Neuhof	Jesuitenfeld Mittelgewann	3,96	16 974 €	4 286 €	INA9		12	Totalité	Sud Neuhof proximité zone INAG et INAX - Terres louées
Moyenne					10,11	105 536 €	7 448 €					
Mutations anciennes écartées												
09/05/11	HM	69,115,116,135	Musau	corps de garde	61,38	247 442 €	4 031 €	INA5				Ville /HM : PC 5008 m² de SHON pour 8 petits collectifs+ 1 MI sur emprise foncière de 61,38 a+ 69,34a (paul muller SA) = 130,72 ares
16/10/12	HR	27	Musau	Lombartwoerth	18,19	90 950 €	5 000 €	INA4		10	Totalité	Mme FLEIG/CUS - Jardins
17/01/12	HM	157,158	Musau	corps de garde	20,3	203 000 €	10 000 €	INA5	ND2			Echange HM et SCL les jardins de la Musau
17/01/12	HM	142,145,146,151,152	Musau	corps de garde	29,23	203 000 €	6 945 €	INA5	ND2			Echange HM et SCL les jardins de la Musau
22/02/12	KN	450, 451,454	Neuhof	Redoute	36,19	249 965 €	6 907 €	INA7				Ville/ SOCOLOPO - SHON réelle : 2171 m² soit 115 € m² SHON- collectifs

Termes de comparaison : Zone d'Urbanisation future (communes à l'ouest de Strasbourg)									
DATE	COMMUNE	ADRESSE	Section	N° PLAN	SURFACE (ares)	PRDX €	VALEUR €/ARE	ZONE PLU1	OBSERVATIONS
25/01/17	OBERSCHAEFFOLSHEIM		3 et 15	6 et 69	18,82	148 010 €	7 865 €	IAUA2	Non équipé futur lot* Muehlberg
25/01/17	OBERSCHAEFFOLSHEIM		15	70	21,43	188 150 €	8 780 €	IAUA2, N1	Vte Commune//dont 1,35 a en N1 hors périmètre
25/01/17	OBERSCHAEFFOLSHEIM		15	71	22,87	193 100 €	8 443 €	IAUA2, N1	Non équipé dont 1,42 a en N1 hors périmètre
25/01/17	OBERSCHAEFFOLSHEIM		3	1 à 5	73,28	698 345 €	9 530 €	IAUA2	Non équipé futur lot* Muehlberg
25/01/17	OBERSCHAEFFOLSHEIM		3	131	4,79	45 505 €	9 500 €	IAUA2	Non équipé futur lot* Muehlberg
25/01/17	OBERSCHAEFFOLSHEIM		15	68	10,90	108 900 €	9 991 €	IAUA2	Non équipé futur lot* Muehlberg
11/07/18	ECKBOLSHEIM		28	317	10,47	58 585 €	5 596 €	IAUB	Auf die Waselheimer Strasse//Partic à EMS
20/05/19	BLAESHEIM	oberes lutzelfeld	65	248	36,17	325 530 €	9 000 €	IAUA2	non viabilisé
05/07/19	ENTZHEIM	Route de Strasbourg	14	250-252-253-282..	12,85	154 200 €	12 000 €	IAUA2	283-284-285-286-287
28/05/20	BLAESHEIM	oberes lutzelfeld	65	254	12,18	111 000 €	9 113 €	IAU A2	non viabilisé
08/06/20	BLAESHEIM	oberes lutzelfeld	65	265	39,56	358 000 €	9 050 €	IAU2	non viabilisé
08/06/20	BLAESHEIM	oberes lutzelfeld	65	251	14,08	154 880 €	11 000 €	IAU2	non viabilisé
08/06/20	BLAESHEIM	oberes lutzelfeld	65	247	33,98	305 820 €	9 000 €	IAU A2	non viabilisé
08/06/20	BLAESHEIM	oberes lutzelfeld	65	249-250	11,24	101 160 €	9 000 €	IAU2	non viabilisé
08/06/20	BLAESHEIM	oberes lutzelfeld	65	495/497	6,95	62 550 €	9 000 €	IAU A2	non viabilisé
Moyenne							9 124 €		
Médiane							9 000 €		

8,2 Analyse et arbitrage du service – valeurs retenues

Il existe très peu de mutations de terrains situés en zone d'urbanisation future dans les quartiers sud de Strasbourg. Les mutations identifiées sont par ailleurs anciennes et les prix très disparates (entre 1 525 € l'are pour une parcelle de 3,20 ares, cédée en 2018 et 14 850 € l'are pour deux parcelles d'une contenance cumulée de 21,88 ares cédées en 2014). Sur ce secteur, le prix moyen ressort à 7 500 € l'are. Les termes les plus anciens ont été écartés.

Les communes situées à l'ouest de Strasbourg nous permettent de mieux appréhender le niveau actuel du marché des terrains situés en zone d'urbanisation future (nombre de mutations plus important et mutations plus récentes). Sur le territoire de ces communes, ce type de terrain se négocie à un prix moyen et/ou médian se situant aux alentours de 9 000 € l'are. Le marché est ici relativement homogène. A l'exception de la vente réalisée par l'EMS en juillet 2017 au prix de 5 596 € HT/are, les autres terrains sont acquis à des prix très similaires compris dans une fourchette restreinte entre 7 865 € HT/are et 12 000 € HT/are.

Les parcelles sous expertise seront évaluées sur la base d'une valeur unitaire fixée à **9 000 € l'are** pour celles situées en zone IAUB et **3 500 € l'are** concernant celles situées en zone N6. Ces valeurs correspondent aux prix auxquels ont été réalisées les mutations les plus récentes dans chacun de ces zonages.

10-DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

Zone	Surface (are)	VU	Valeur Vénale (VV)	VV arrondie
IAU	16,35	9 000 €	147 150 €	147 000 €
N	72,4	3 500 €	253 400 €	253 000 €
TOTAL	88,75	4 507 €		400 000 €
Marge d'appréciation 10 % : VV x 1,10				440 000 €

Nota :

La présente évaluation est donnée, conformément à la demande du consultant, pour des parcelles estimées à l'état « nu et libre ».

11 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

12 - OBSERVATIONS

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent rapport.

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

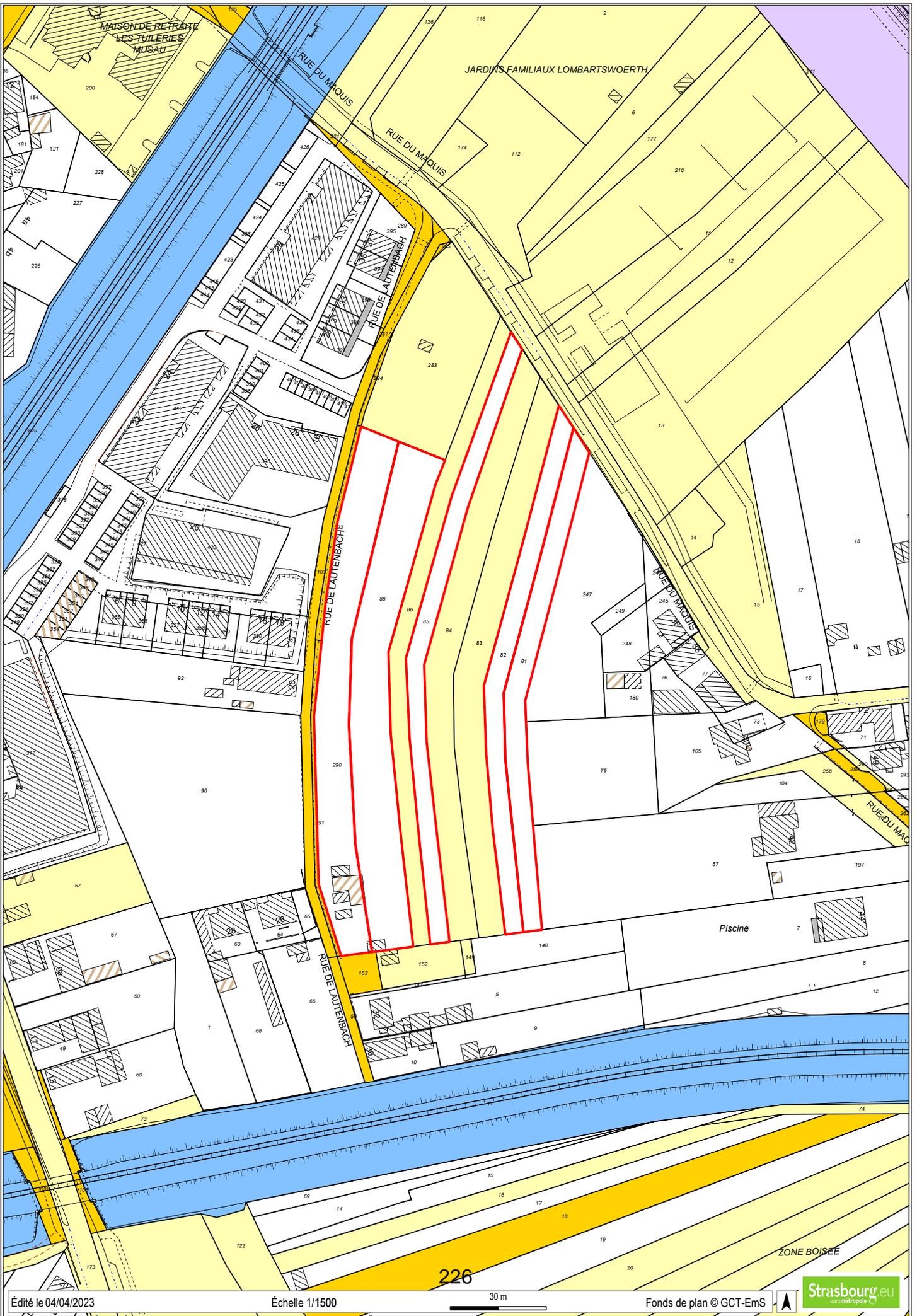
Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur et par délégation,
GOGUELY Patrick
Inspecteur des Finances publiques



Strasbourg : Musau





Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Echange foncier de parcelles sises chemin du Wacken et quai Ernest Bevin à Strasbourg - Quartier Wacken.

Numéro V-2024-79

I. Historique, contexte et évolutions

Historique

Quartier singulier de Strasbourg, le Wacken est l'emblème de son rayonnement international et tertiaire. Au cœur d'un site remarquable, il abrite de nombreuses institutions européennes, internationales et économiques, dont le Conseil de l'Europe et le Parlement européen. Il y a dix ans, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont engagé la mutation du secteur, initiée avec la modernisation du Palais de la musique et des congrès et se poursuivant avec la création du quartier Archipel.

La première phase du projet urbain, lancée en 2012, qui avait pour vocation principale de créer un quartier d'affaires international, vitrine du pôle tertiaire supérieur strasbourgeois, vient de s'achever.

Contexte et évolutions

La seconde phase nommée Archipel 2, engagée dès 2019, se veut d'abord un démonstrateur de la transition écologique au cœur d'un site naturel et paysager exceptionnel.

A l'automne 2020, la collectivité a fait le choix de réorienter le projet Archipel 2 pour aller plus loin en matière d'écologie urbaine, d'inclusion et d'excellence environnementale et ainsi répondre aux enjeux du territoire dont :

- affirmer le quartier comme un maillon fort de la ceinture verte strasbourgeoise,
- développer un environnement adapté au changement climatique, pour une ville résiliente mettant l'accent sur la nature en ville afin de garantir le bien-être des habitant-es, la lutte contre les îlots de chaleur et le développement de la biodiversité.

Maillon de la Ceinture verte, le quartier doit participer à développer des espaces verts majeurs et répondre aux enjeux écologiques définis aux OAP de la Trame verte et bleue, avec un projet de parc.

II. Projet et programmation

Le projet de parc d'Archipel 2 s'appuie sur un espace paysager composé de trois modules paysagers principaux :

- un parc paysager de 2 hectares au Nord du secteur composé :
 - d'un corridor biologique préservé et protégé le long des berges garantissant continuités végétales et faunistiques le long des cours d'eau,
 - d'un espace central constitué d'une plaine en léger creux et de bois avec un caractère fortement naturel,
 - d'un secteur plus urbain en frange Sud du parc plus ouvert sur les activités humaines (développement d'espaces collectifs, aires de jeux, promenades etc.).
Élément particulier, l'actuelle maison éclusière que le projet ambitionne de réhabiliter au bénéfice du quartier ;
- un cours botanique d'un hectare reliant la place Zeller au parc côté Ouest de l'opération, longé d'une promenade type voie verte privilégiant la découverte d'espaces plantés et d'écosystèmes originaux ;
- une frange verte de 40m d'épaisseur d'environ 1,5 hectare longeant la berge Ouest du canal et reliant le parc Archipel au pont Bech. Au Nord, cette promenade s'appuie sur la maison éclusière. Au Sud, elle débouche sur « La Clairière », espace multifonctionnel engazonné accessible par un escalier depuis le pont Bech, support d'événements du quartier ou des manifestations en rapport avec les institutions européennes mais également grande esplanade verte propice à la détente et un lieu composé par une horizontalité qui ouvre le site sur l'eau du canal.

III. Conditions d'acquisition/cessions

Le foncier identifié pour la réalisation de ce parc appartient à l'État, qui l'a confié en gestion à Voies navigables de France (VNF).

Ce foncier a été mis à disposition de la ville de Strasbourg par VNF. En contrepartie, la Ville a mis à disposition de l'Etat, une emprise de 54,48 ares dont elle est propriétaire sise quai Ernest Bevin à Strasbourg afin d'y établir des bureaux administratifs et des locaux techniques en lien avec la voie d'eau.

Dans ce cadre, afin d'une part, de pouvoir réaliser un parc public et, d'autre part, de régulariser une situation d'occupation, il est proposé de procéder à un échange entre la ville de Strasbourg et l'Etat.

1- Emprises acquises

En vue de permettre la réalisation du projet de parc public, la ville de Strasbourg souhaite se porter acquéreur des deux sites suivants, sis chemin du Wacken à Strasbourg :

- le 1er site, situé actuellement en zone UD1 au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) mais devant à terme figurer en zonage UE3 au PLUi, constituant un terrain non bâti, dont les parcelles sont cadastrées comme suit :

Commune de Strasbourg
Rue Jean Wenger Valentin
Section BY numéro 280 de 36,08 ares
Section BY numéro 281 de 84,32 ares.

Lesdites parcelles sont classées dans le domaine public fluvial de l'État, et étant destinées à être aménagées en parc public, ont vocation à entrer dans le domaine public municipal.

Ainsi, en application de l'article L.3112-1 du CGPPP, aucun déclassement préalable n'est nécessaire.

- le 2ème site, situé en zone UD1 au PLUi, constituant la maison éclésièrè, dont la parcelle est cadastrée comme suit :

Commune de Strasbourg
20, chemin du Wacken
Section BZ numéro 245 de 15,84 ares.

Ladite parcelle est classée dans le domaine public fluvial de l'Etat et a vocation à entrer dans le domaine privé municipal, ce qui rend nécessaire un déclassement préalable.

Prix d'acquisition :

Conformément à l'avis de la division du Domaine, la ville de Strasbourg a proposé à VNF d'acquérir les emprises au prix accepté de :

- 2 110 000 € pour les parcelles cadastrées section BY numéros 280 de 36,08 ares et 281 de 84,32 ares, soit une contenance totale de 120,40 ares,
- 240 000 € pour la parcelle cadastrée section BZ numéro 245 de 15,84 ares intégrant la maison éclésièrè,

Soit un prix total d'acquisition de 2 350 000 €.

2- Emprises cédées

De son côté, VNF a fait part à la ville de Strasbourg et à l'Etat de sa volonté d'acquérir le site dont la Collectivité est propriétaire sis Quai Ernest Bevin à Strasbourg, situé en zone UE3 au PLUi et cadastrées comme suit :

Commune de Strasbourg
4 Quai Ernest Bevin
Section BZ numéro 425 de 54,31 ares,
Section BZ numéro 428 de 0,17 ares.

Prix de cession :

Conformément à l'avis de la division du Domaine, il a été proposé de vendre lesdites parcelles, d'une surface totale de 54,48 ares, au prix accepté de 1 743 350 €.

Soit au total, une soulte de 606 650 €, à reverser par la ville de Strasbourg au profit de l'Etat, qui reversera ce produit à VNF en application des dispositions de l'article L4316-2 du Code des transports.

Les conditions :

Cet échange aura lieu sous les réserves suivantes :

- adoption de la modification numéro 4 du PLUi en ce qu'elle emporte modification de zonage des parcelles cadastrées section BY numéros 280 et 281. Ces parcelles sont actuellement classées en UD1 au PLUi et seront classées en UE3 par suite de ladite modification,
- publication de l'arrêté de déclassement de la maison éclusière, ayant vocation à intégrer le domaine privé de la Collectivité, édifiée sur la parcelle cadastrée section BZ numéro 245 et la publication de l'arrêté d'inutilité portant sur les parcelles cadastrées section BY numéros 280 et 281 ayant vocation à rester dans le domaine public de la Collectivité,
- validation du présent échange par la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu les avis de la commission des domaines en date du
28 novembre 2022, du 15 mars 2023 et du 22 novembre 2023
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

- *l'acquisition auprès de l'Etat, ou toute personne morale qui s'y substituerait avec l'accord de la Ville, des parcelles cadastrées comme suit :*

1^{er} site :

*Commune de Strasbourg
Rue Jean Wenger Valentin
Section BY numéro 280 de 36,08 ares*

Section BY numéro 281 de 84,32 ares

Au prix de 2.110.000,00 € pour une contenance totale de 120,40 ares,

2^{ème} site :

*Commune de Strasbourg
20, chemin du Wacken
Section BZ numéro 245 de 15,84 ares,*

au prix de 240 000 € pour une contenance de 15,84 ares incluant une maison éclusière de 129 m²,

soit un prix d'acquisition total de 2 350 000 €.

- *la vente par la ville de Strasbourg au profit de l'Etat en vue de l'intégration au domaine public fluvial confié en gestion à VNF, ou toute personne morale qui s'y substituerait avec l'accord de la Ville, des parcelles cadastrées comme suit :*

*Commune de Strasbourg
4 Quai Ernest Bevin
Section BZ numéro 425 de 54,31 ares,
Section BZ numéro 428 de 0,17 ares*

Au prix de 1 743 350 € pour une contenance totale de 54,48 ares.

Soit au total, une soulte de 606 650 €, à reverser par la ville de Strasbourg au profit de l'Etat, qui reversera ce produit à VNF en application des dispositions de l'article L 4316-2 du Code des transports.

Les conditions :

Cet échange aura lieu sous les réserves suivantes :

- *adoption de la modification numéro 4 du PLUi en ce qu'elle emporte modification de zonage des parcelles cadastrées section BY numéros 280 et 281. Ces parcelles sont actuellement classées en UDI au PLUi et seront classées en UE3 par suite de ladite modification,*
- *la publication de l'arrêté de déclassement de la maison éclusière, ayant vocation à intégrer le domaine privé de la Collectivité, édifiée sur la parcelle cadastrée section BZ numéro 245 et la publication de l'arrêté d'inutilité portant sur les parcelles cadastrées section BY numéros 280 et 281 ayant vocation à rester dans le domaine public de la Collectivité,*
- *la validation du présent échange par la Direction de l'Immobilier de l'Etat,*

décide

- *l'imputation de la dépense de 2 110 000 € sur la ligne budgétaire ville de Strasbourg :
Fonction 518 – Nature 2111 – Programme 785 – Service AD03,*
- *l'imputation de la dépense de 240 000 € sur la ligne budgétaire ville de Strasbourg :
Fonction 518 – Nature 21321 – Programme 785 – Service AD03,*
- *l'imputation de la recette de 1 743 350 € sur la ligne budgétaire ville de Strasbourg :
Fonction 510 – Nature 775 – Service AD03B,*

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

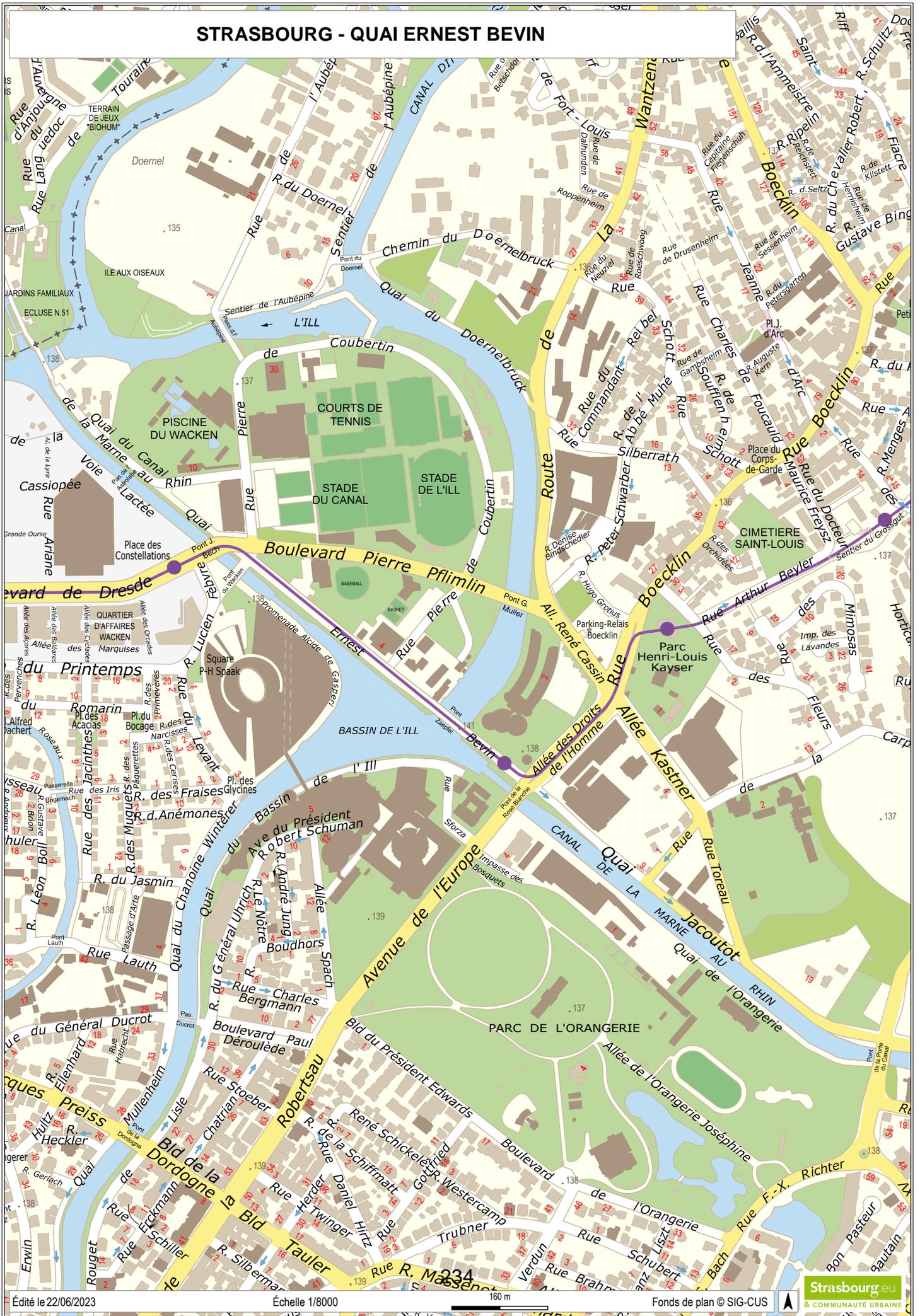
(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164811-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

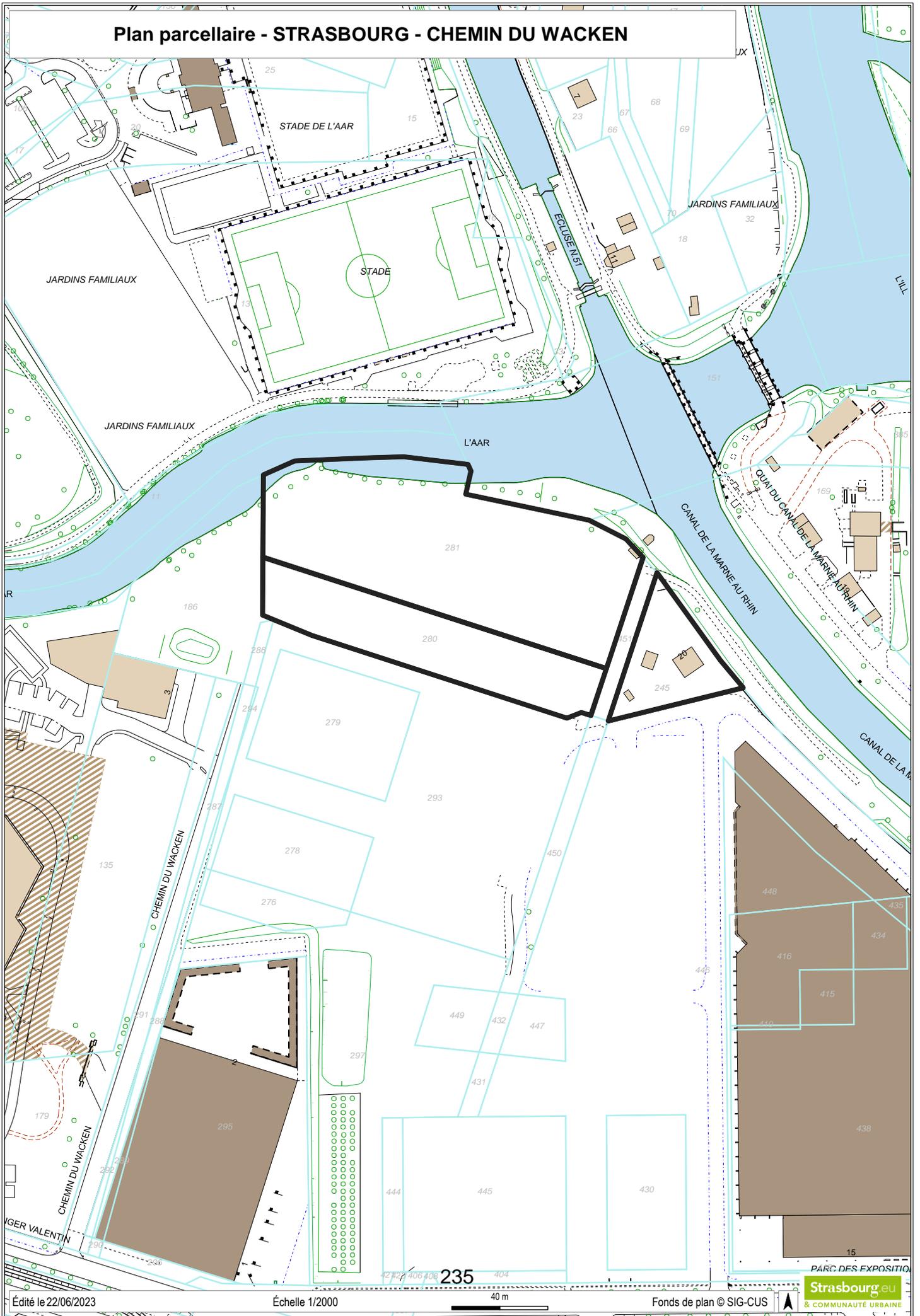
Plan de situation - STRASBOURG - CHEMIN DU WACKEN



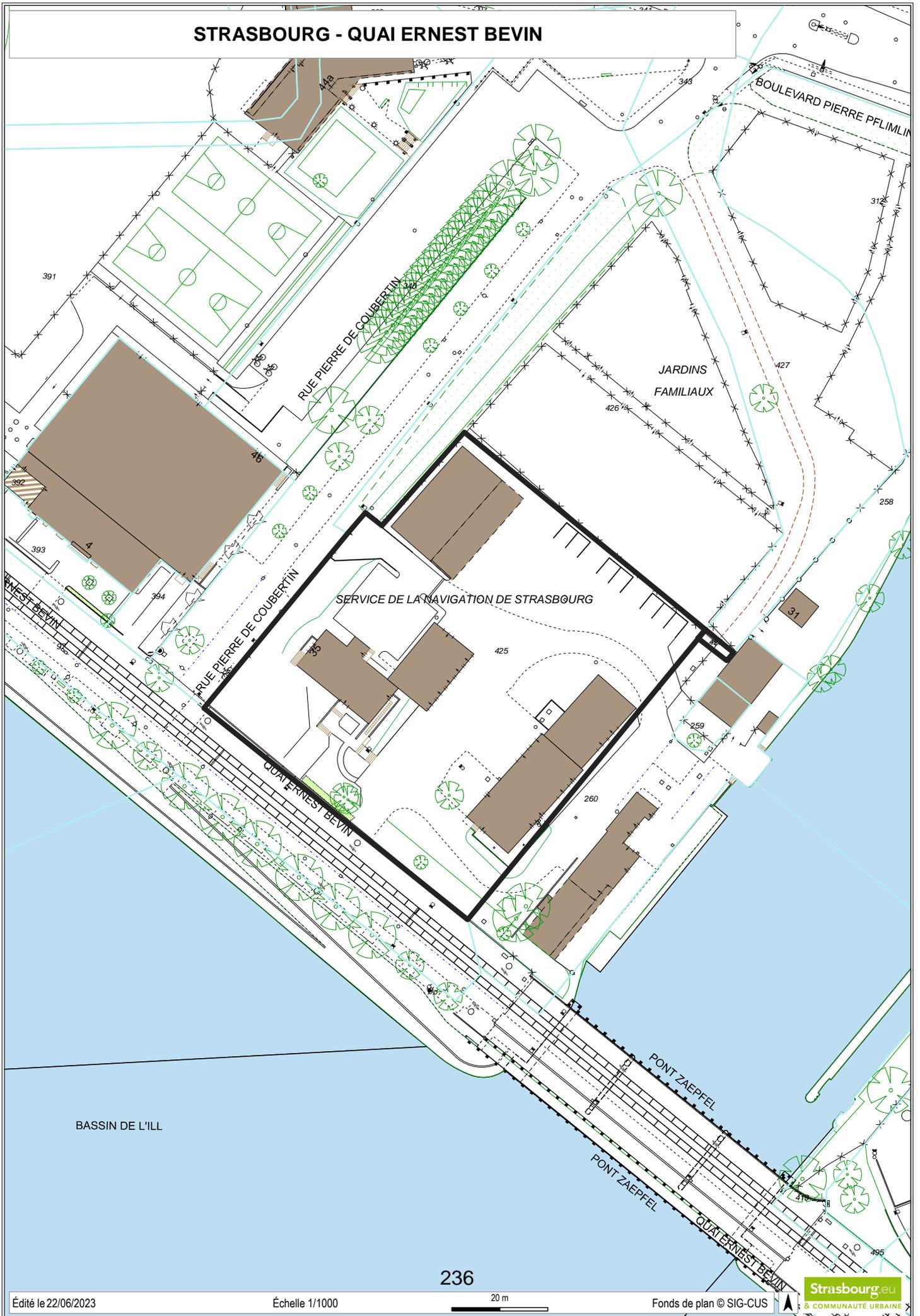
STRASBOURG - QUAI ERNEST BEVIN



Plan parcellaire - STRASBOURG - CHEMIN DU WACKEN



STRASBOURG - QUAI ERNEST BEVIN



236



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques du Grand Est et du
département du Bas-Rhin**

Pôle pilotage des missions et animation du réseau
Division du Domaine – Pôle d'évaluation domaniale
4, place de la République CS 51002
67070 STRASBOURG Cedex
Téléphone : 03 88 10 35 00
Mél. : drfip67.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Strasbourg, le 28/11/2022

Le Directeur régional des Finances publiques de la région
Grand Est et du département du Bas Rhin

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nathalie STAHL
nathalie.stahl@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 03 88 10 35 18
Réf.DS : 10092445
Réf.OSE: 2022-67482-73781

à
Ville de Strasbourg

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE ANNULE ET REMPLACE L'AVIS DU 23/11/2021

*La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site
collectivites-locales.gouv.fr*



Désignation du bien :

Terrain à bâtir

Adresse du bien :

Quai Ernest Bevin

Commune :

67000 STRASBOURG

Valeur :

1 743 350 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %
(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

Il est rappelé aux consultants que cet avis de valeur ne leur interdit pas de réaliser une cession à un prix plus élevé ou une acquisition (ou une prise à bail) à un prix plus bas.

Par ailleurs, les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de la valeur de ce présent avis pour céder à un prix inférieur ou acheter (ou prendre à bail) à un prix supérieur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Affaire suivie par : Mme Charlotte DAMM (charlotte.damm@strasbourg.eu)

2 - DATE

de consultation :	03/10/2022
de visite de l'immeuble :	Absence de visite
Délai négocié :	30/11/2022

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET - PRIX ENVISAGÉ

3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

3.3. Projet et prix envisagé

Dans le cadre d'un échange avec VNF, la ville souhaite céder une parcelle de terrain sise rue pierre de Coubertin à Strasbourg.

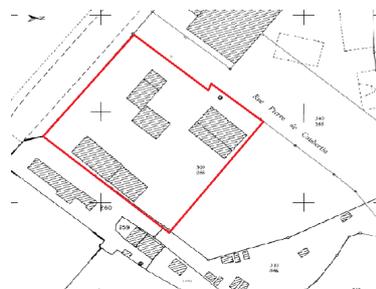
4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Références Cadastreales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre de Illkirch-Graffenstaden sous les références suivantes :

SECTION	PARCELLE	Surface/are	Zonage PLUI
BZ	425/255	54,31	UE3
	428/256	0,17	
TOTAL		54,48	

4.2. Descriptif - Situation particulière (environnement, accessibilité, voirie et réseau)



L'emprise constituée des parcelles cadastrées section BZ N° 425 et 428 est de forme rectangulaire d'environ 70 m² de large sur une profondeur de 80 mètres. Il s'agit d'une parcelle communale de grande contenance, bordée par des jardins familiaux au Nord, par l'emprise du tramway au Sud et le bassin de l'Ill à l'Ouest.

Elle est surbâtie de diverses constructions édifiées par VNF à savoir :

- un hangar de stockage édifié à l'entrée du site, construit sur un soubassement en dur, surmonté d'une structure métallique et d'une couverture en tôle ondulée ;
- un immeuble de bureaux type R+1+ combles mansardés ;
- un bâtiment de forme carré abritant des garages, édifié sur simple ROC dans un angle du bâtiment tertiaire ;
- un bâtiment d'activité édifié sur deux niveaux (stockage au RDC, bureaux à l'étage), prolongé par un bâtiment édifié sur simple RDC à usage d'atelier.

4.3. Surfaces du bâti (énoncées et retenues après vérification)

Bâtiment	Surf au sol	Niveaux droits	SHOB	coef réduction	SU	Obs	Visu
Hall	395	1	395	0,95	375		
Bureaux	169	2,7	456,3	0,85	388	157 + 13	225
Activité	272	2	544	0,9	490		
Garage	182	1	182	1,9	346		

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Le bien est propriété de la ville de Strasbourg.

5.2. Conditions d'occupation actuelles

Le bien est mis gratuitement à la disposition de VNF.

6 - URBANISME

Les parcelles sont situées en zone UE3 du PLUI de l'Eurométropole de Strasbourg, dont la dernière modification a été approuvée le 25 juin 2021.

La zone UE est une zone urbaine spécifique, à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif.

En zone UE, sont admis :

- Les aménagements, constructions et installations correspondant à la destination « équipement d'intérêt collectif et services publics ».
- Les aménagements, constructions et installations liés ou nécessaires aux équipements d'intérêt collectif et services publics.
- Les aménagements, constructions et installations correspondant à la destination « centre de congrès et d'exposition ».
- Les aménagements, constructions et installations correspondant à la sous-destination « hébergement », telle que défini au lexique.
- Les logements de fonction et de gardiennage, s'ils sont destinés au personnel dont la présence permanente sur place est indispensable.
- Les aménagements, la transformation et une extension mesurée pour les constructions existantes, non-conformes à la vocation de la zone, à condition de ne pas exposer les biens et les personnes supplémentaires à un risque naturel ou technologique.
- Les gloriottes de jardin à condition que leur emprise au sol ne dépasse pas 10 m².

En secteur UE3, la distance comptée horizontalement de tout point du bâtiment au point de la limite séparative qui est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans pouvoir être inférieure à 3 mètres (L=H/2 minimum 3 mètres).

L'emprise au sol des bâtiments ne peut excéder 30 % en zone UE3.

Les espaces libres doivent être plantés à raison d'au moins un arbre par tranche entière de 100 m² de terrain non-bâti. La surface des aires de stationnement à l'air libre entre dans ce calcul. La préservation d'arbres préexistants peut être prise en compte dans le calcul précité.

Une superficie minimale de 20 % réalisée en pleine terre doit être réservée à des aménagements paysagers en secteur UE3.

Qualification du terrain :

L'emprise a la qualification de terrain à bâtir au sens de l'article L 322-3 du Code de l'expropriation, car située dans une zone déclarée constructible et desservie par les VRD.

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR : MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

Le périmètre d'étude porte sur le secteur du Wacken et peut-être étendu à celui proche de la Robertsau et de la place de Bordeaux pour la période 2016 à 2020. Il y a très peu de biens qui sont vendus en zone UE3, ce qui oblige à ouvrir l'étude à des zonages proches.

8.1. Sources et critères de recherche – Termes de référence

DATE	SECT	N° PLAN	T (are)	QUARTIER	ADRESSE	PRIX	€/ ARE	P.O.S	Htr	PLUi	Htr	Observation	
05/02/20	BY	232,210	105,62	BORDEAUX	20, place de Bordeaux, Schutzenberger	14 733 000 €	139 491 €			UE1	NR	Rupture de bail emphytéotique étant précisé dans la DIA que " le prix a été fixé en considération du fait que la vente ne comporte pas les ouvrages appartenant déjà à l'acquéreur pour les avoir construits en vertu du BE du 29/01/1973"	
17/11/19	BX	576	23,19	WACKEN	Boulevard de Dresde	2 572 400 €	110 927 €			UD1	NR	WACKEN EUROPE LOT4 Volume AA 4348 m² Maxi Logements en accession privé + stationnement en superstructure. Volume AG locaux commerciaux et/ou service 242 m² MAXI + stationnement en superstructure	
04/11/19	BX	(1)/10	90,31	WACKEN	Boulevard de Dresde, allée du printemps	2 964 488 €	32 826 €			UF		Programme de bureaux pour une SDP MAXI de 15 195 m² selon PC avec 150 places de stationnement sur deux niveaux de ssol ENGAGEMENT DE L'ACQUEREUR : Priorité aux institutions européennes et collectivités au Prix MAXI de 3 545 € HT /m² SP et 27 273 € HT / parking en cas de vente et 195 € HT / m² SDP + 1 500 € HT / an / parking en cas de location + 1	
26/07/19	BX	604	70,91	WACKEN	Place Adrien Zeller	4 497 439 €	63 425 €			UD1	NR	PC 18 V 0273 IAD = le maillon SDP 22606 m² dont 250 chambres d'hotel	
09/07/19	BX	602	5,13	WACKEN	Allée du printemps	220 000 €	42 885 €			UD1	NR	Terrain sur-bâti du restaurant S Wache Hiesel édifié par acquéreur dans le cadre d'une COT	
23/05/19	BX/BZ	(2,3,4,5) /35 ** (2,6,7)/162, (4,5,8,9)/143	53,77	WACKEN	Boulevard de Dresde, allée du printemps, Jean Wenger	5 040 000 €	93 733 €					LOT A. 18 000 m² SDP maxi de bureaux. "5377 m² de bâtiment à démolir par la ville préalablement à la vente "	
08/09/17	BX	577	26,12	WACKEN	Boulevard de Dresde	5 441 210 €	208 316 €			UD1	NR	Mixte (50 % Burx,Com/ 50 % de Logements) m² Sup (jusqu'à 11 300 m²) 330 €/m² SDP pour le prof et 650 € pour le logement	
04/03/16	BX	567	57,81	WACKEN	Boulevard de Dresde	1 367 249 €	151 904 €	UB48	31	UD1	NR	AB (SDP/SS) : 5363 m² AC : 3901 m² pour un total de 254 places AA ouvrages collectifs	
04/03/16	BX	567		WACKEN	Boulevard de Dresde	4 498 000 €		UB48	31	UD1	NR	AC 224 900 € HT + AD 4273 100 € HT	
21/04/16	BX	567		WACKEN	Boulevard de Dresde	2 916 346 €		UB48	31	UD1	NR		
							Moyenne	105 438 €					
							Médiane	102 330 €					
05/12/16	AM/AO/AP	55,46,79,57, /22/122,123	390,73	WACKEN	Fritz Kieffer/Herrenschmidt	7 798 750 €	19 959 €	UKL2	10	UE1	NR	Installations sportives (stade, gradins, terrain de sport ...)	

Les prix constatés s'échelonnent dans une fourchette très large entre 32 826 € HT/are et 208 316 € HT/are.

La moyenne et la médiane sont respectivement à 105 438 € HT/are et 102 330 € HT/are.

Les valeurs les plus élevées concernent des projets immobiliers à caractère privé mixte.

8.2. Analyse et arbitrage du service – valeurs retenues

La vente du 05/12/2016 a été écartée, car elle se rapporte à la vente d'un terrain au prix de 19 959 € HT/are, situé en zone UE1 destiné à des équipements de sport et de loisirs. Il a été reclassé dans le nouveau PLUI en zone UE1.

Les termes du tableau concernent le secteur du Wacken pour des terrains à bâtir situés dans des zonages différents de celui à estimer dont le secteur UD1 qui se rapporte à une zone urbaine à vocation mixte qui identifie les grands ensembles d'immeubles collectifs, les secteurs de renouvellement urbain et/ou de grands projets. La zone UF qui concerne une zone urbaine spécifique, destinée à accueillir des institutions internationales et des services publics.

Le premier acte daté du 05/02/2020 est relatif à la vente d'une parcelle en zone UE1, zonage relativement similaire au bien à évaluer. Le bien a été cédé au prix de 139 491 € HT/are. Toutefois, il s'agit du prix du terrain dans le cadre de la rupture d'un bail emphytéotique, prix ayant été fixé en considération du fait que la vente ne comporte pas les ouvrages appartenant déjà à l'acquéreur.

L'emprise objet de la présente évaluation, constituée des parcelles BZ N° 425 et 428 d'une contenance de 54,48 ares, a été précédemment évaluée par avis 2020-405 du 07/07/2020 pour une valeur vénale de 1 743 350 € HT afin de tenir compte de son zonage en UE, pour une valeur à l'are arrondi à 32 000 € HT.

La spécificité de la situation du bien en zone UE conduit à établir une valeur par comparaison de biens proches, puis à pratiquer sur la valeur pleine un abattement de 70 %, conformément au jugement du TGI de Strasbourg du 6 mai 2011, qui avait tranché sur les modalités de détermination de la valeur d'un bien en zone UE en ce sens.

Au cas présent, le périmètre de l'emprise n'a pas évolué depuis son estimation en 2020. Il s'agit toujours d'une cession dans le cadre d'un échange avec VNF.

Par conséquent, la valeur vénale des parcelles cadastrées section BZ N° 425 et 428, estimées libres et nues, sans limitation de constructibilité au regard de contraintes particulières (pollution, servitude) est reconduite à la somme **1 743 350 € HT**.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **1 743 350 € HT**.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 1 569 015 € HT.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur et par délégation,
Le Directeur du pôle pilotage des missions
et animation du réseau



Jean-Yves MAY

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement ²⁴²compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques du Grand Est et du département du Bas-Rhin

Le 15/03/2023

Pôle pilotage des missions et animation du réseau
Division du Domaine – Pôle d'évaluation domaniale
4, place de la République CS 51002
67070 STRASBOURG Cedex
Téléphone : 03 88 10 35 00
Mél. : drfip67.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur régional des Finances publiques de la région
Grand Est du département du Bas-Rhin

POUR NOUS JOINDRE

à

Affaire suivie par : M Patrick GOGUELY
Courriel : patrick.goguely@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 03.88.10.35.13
Référence :
Réf DS: **11270794**
Réf OSE : **2023-67482-07614**

Ville de Strasbourg

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr



Désignation du bien : Terrain à bâtir
Adresse du bien : Chemin du Wacken
Commune : Strasbourg

Valeur vénale (par anticipation d'un changement de zonage) **2 110 000 € HT** assortie d'une marge d'appréciation de 10 % (des précisions sont apportées au paragraphe 9 « détermination de la valeur vénale »)

Il est rappelé aux consultants que cet avis de valeur ne leur interdit pas de réaliser une cession à un prix plus élevé ou une acquisition (ou une prise à bail) à un prix plus bas.

Par ailleurs, les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de la valeur de ce présent avis pour céder à un prix inférieur ou acheter (ou prendre à bail) à un prix supérieur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Ville de Strasbourg

Affaire suivie par **Mme Carole BLANCHARD**, chargée de transactions immobilières / carole.blanchard@strasbourg.eu / tél. : 03 68 98 74 32

Vos références: CB - Wacken - Echange VNF

2 - DATE

de consultation : 27/01/2023

de visite : /

de réception de renseignements complémentaires : 17/02/2023

de dossier en état : 17/02/2023

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET - PRIX ENVISAGÉ

3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

3.3. Projet et prix envisagé

Dans le cadre d'un échange avec VNF, acquisition d'une emprise de terrain nu sise chemin du Wacken à Strasbourg.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

Le terrain à évaluer est situé au nord du ban communal de Strasbourg, en limite de celui de Schiltigheim.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Le terrain est situé dans le quartier du Wacken à dominante tertiaire et en lien avec les activités sportives et celles du parc des expositions.

4.3. Références cadastrales

Les parcelles sous expertise figurent au cadastre de la commune de **Strasbourg** sous les références suivantes :

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

Section	N° de parcelle	Adresse/Lieu-dit	Superficie (ares)
BY	280	rue Jean Wenger Valentin	36,08
BZ	281	rue Jean Wenger Valentin	84,32
TOTAL			120,40

4.4. Descriptif sommaire



Parcelles en nature de terrain vague formant une unité foncière de forme grossièrement rectangulaire d'environ 150 mètres de long sur une largeur variant entre 60 à 85 mètres, bordée au Nord par la rivière l'Aar, à l'Est par le canal du Rhône au Rhin et au Sud par une zone dédiée aux activités tertiaires, sportives et culturelles.

Le consultant sollicite une évaluation de cette unité foncière dans le futur zonage UE3 qui devrait à terme remplacer l'actuel zonage UD1 (modification n° 4 du PLUi).

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Voies Navigables de France (VNF)

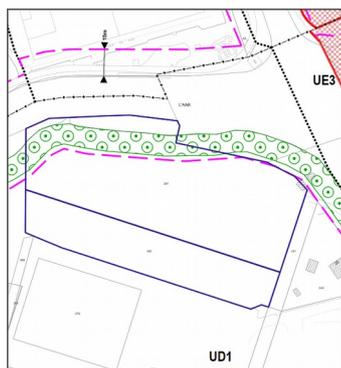
5.2. Conditions d'occupation actuelles

Libre d'occupation

6 - URBANISME

6.1. Règles actuelles

❶ Au PLU intercommunal en vigueur, les deux parcelles sont actuellement situées en zone **UD1** (hauteur des constructions non réglementée), zone à vocation mixte (habitat, commerces, services, activités diverses, d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif), qui identifie les grands ensembles d'immeubles collectifs, les secteurs de renouvellement urbain et/ou de grands projets. Les constructions, aménagements et installations doivent être compatibles avec les orientations d'aménagements et de programmation. Hauteur des constructions et superficie minimale réservée à des aménagements paysagers : non réglementés.

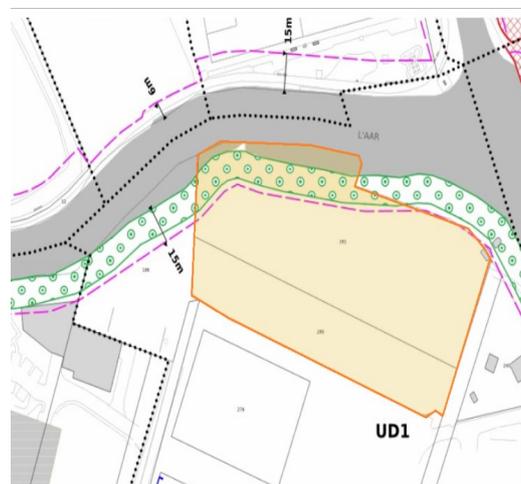
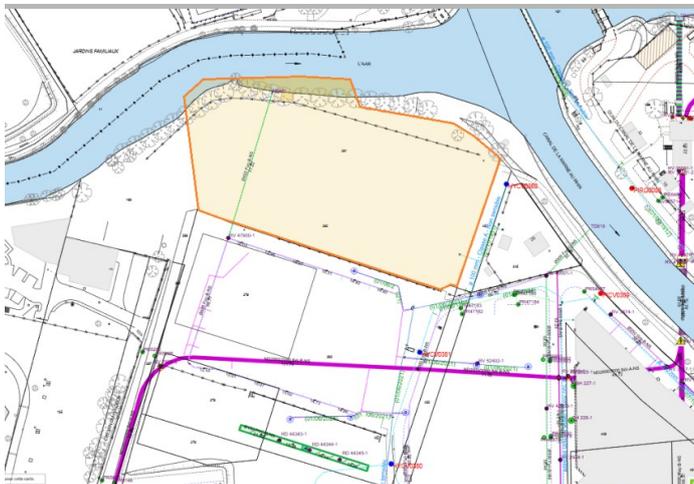


Sur ses limites nord, la parcelle n° 281 est grevée d'une marge de recul de 15 mètres couvrant une zone boisée située au contact de l'Aar. Une surface d'environ 17 ares (environ 20 mètres de profondeur sur 85 mètres de long) est **inconstructible** comme étant affectée par cette servitude non aedificandi ou comme étant située dans l'emprise de la rivière.

② A titre tout à fait exceptionnel et sous les réserves mentionnées ci-après (§ 7), l'évaluation des parcelles sera conduite sur la base du futur zonage **UE3** qui s'imposera à l'issue de la modification 4 du PLUi (zone urbaine spécifique à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif).

Les parcelles forment une unité foncière qui reçoit la qualification de terrain à bâtir au sens de l'article L 322-3 du code de l'expropriation : situation en zone constructible, accès à la voie publique (boulevard de Dresde, via le chemin du Wacken) et aux réseaux (situés à distance raisonnable).

Plan des réseaux présents dans la zone



Réseaux d'assainissement

- réseau séparatif eaux pluviales
- réseau séparatif eaux usées
- réseau unitaire
- réseau unitaire déversé
- - - conduite de refoulement unitaire
- - - conduite de refoulement eaux pluviales

Accès par le chemin du Wacken :



A l'Ouest, une canalisation de récupération des eaux pluviales (diamètre 400) traverse les deux parcelles sur un axe Nord/Sud.

A l'Est, une conduite d'alimentation en eau potable (diamètre 100) longe les deux parcelles sur un axe Nord/Sud. Le collecteur des eaux usées longe sur axe Est/Ouest les limites Sud de la parcelle BZ n° 280 à une distance d'environ 50 mètres de celle-ci.

6.2. Date de référence et règles applicables

Non recherchées dans les circonstances de l'espèce.

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION

Préambule

Les évaluations du service du Domaine étant basées sur la réglementation d'urbanisme en vigueur au jour de la demande, le présent avis qui anticipe le changement de zonage est rendu à titre tout à fait exceptionnel et n'est au demeurant valable qu'à la double condition que la modification soit définitivement adoptée dans le délai de validité du présent avis-rapport et que VNF ait expressément manifesté son accord pour mener des négociations sur la base du futur zonage.

Les ventes de terrains situés en zone UE étant relativement rares sur le marché local, une méthode empirique a été mise en place pour en déterminer la valeur. Validée par le juge dans plusieurs dossiers d'expropriation, celle-ci consiste à pratiquer un abattement de 70 % à la valeur des terrains à bâtir pouvant accueillir tous types de constructions.

Résultant des comparaisons effectuées sur un marché élargi entre des terrains situés dans des zonages non restrictifs, d'une part, et des terrains situés en zone UE, d'autre part, cet abattement permet de tenir compte des restrictions imposées en zone UE, tout en s'appuyant sur la valeur du foncier propre à chaque territoire.

La valeur des terrains à constructibilité pleine et entière sera déterminée par la **méthode dite par comparaison**, dans la mesure où il existe sur le secteur des mutations présentant des caractéristiques similaires ou proches.

Compte tenu de la grande superficie et de la grande profondeur de l'emprise foncière à évaluer, sera mis en œuvre un **zonage**, méthode d'évaluation consistant à découper le terrain en zones de 40-50 mètres de profondeur et à valoriser chacune d'elle de manière dégressive en fonction de son éloignement de la voie publique et des réseaux.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR : MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

A - Terrains à bâtir de grande contenance situés dans des zonages non restrictifs

L'étude de marché s'attachera à recenser les ventes de terrains à bâtir de grande contenance situés au Nord et à l'Est de la commune de Strasbourg, d'une part, et dans des zonages du PLUi autorisant tous types de constructions, d'autre part.

TERMES DE COMPARAISON														
DATE	SECTION	N° PLAN	T (ares)	ADRESSE	PRIX HT	PRIX HT / are	POS	Htr	PLUi	Htr	Vol	SDP	PRIX HT / m²SDP	Projet
14/02/2020	HW	261	98,49	Neudorf	11 763 260 €	119 436 €			Udz5			36637	321 €	Mixte
17/11/2019	BX	576	23,19	Boulevard de Dresde	2 572 400 €	189 894 €			UD1	NR	AA - AG	4590	560 €	Habitation
12/02/2017	BX	576/10			1 831 250 €		7410	247 €				Bureaux-Locaux com - Parkings		
04/11/2019	BX	(1)/10 (617)	90,31	Boulevard de Dresde, allée du printemps	2 964 488 €	32 826 €			UD1	NR		15195	195 €	Bureaux
26/07/2019	BX	604	70,91	Place Adrien Zeller	4 497 439 €	63 425 €			UD1	NR		22606	199 €	Le maillon à démolir Construction : hôtel de 50 chambres + ??
23/05/2019	BX/BZ	(2,3,4,5) /35 ** (2,6,7)/162, (4,5,8,9)/143	53,77	Boulevard de Dresde, allée du printemps	5 040 000 €	93 733 €			UD1	NR		18000	280 €	Bureaux
08/09/2017	BX	577	26,12	Boulevard de Dresde	5 441 210 €	208 316 €			UD1	NR		11097	490 €	Mixte
04/03/2016	BX	567	57,81	Boulevard de Dresde	1 367 249 €	151 904 €	UB48	31	UD1	NR	AA-AB-AE	4855	282 €	Bureaux
04/03/2016	BX	567		Boulevard de Dresde	4 498 000 €		UB48	31	UD1	NR	AC-AD	8996		Habitation
21/04/2016	BX	567		Boulevard de Dresde	2 916 346 €		UB48	31	UD1	NR	AF	18493		Bureaux IGH
				Moyenne	4 289 164 €	122 791 €						14 788	322 €	
				Médiane	3 730 963 €	119 436 €						13 146	281 €	
				Quartile 1	2 658 387 €	78 579 €						7 807	235 €	

B – Terrains situés en zone UE

L'étude de marché s'attachera à recenser les ventes de terrains à bâtir destinés à de l'équipement public. Compte tenu de la spécificité de ce zonage, le périmètre de recherche sera étendu aux communes de l'EMS .

TERMES DE COMPARAISON : TAB équipements publics								
Date	Section	N°	Commune	Adresse	T (ares)	Prix HT	PRIX HT / are	POS/PLUi
25/05/21	EN	210/36	Strasbourg-Neudorf	Colmar 141	82,27	1 015 000 €	12 337 €	UE1
25/05/21	EN	37-211-212-214-216	Strasbourg-Neudorf	Colmar 141	26,38	185 000 €	7 013 €	UE1
30/11/20	DE	343,193	Strasbourg-Meinau	Plaine des Bouchers	5,75	75 000 €	13 043 €	UE1
10/12/18	KT	541	Strasbourg-Neuhof	Saint Ignace	1,79	14 500 €	8 101 €	UE1
06/12/19	16	679,68	Lingolsheim	Alouettes	7,08	53 100 €	7 500 €	UE1
04/12/19	16	671,672, 685,686,795,797	Lingolsheim	In den setstengeln	25,77	193 275 €	7 500 €	UE1
17/12/13	99	99	Illkirch Graffenstaden	Quintez	30,59	275 310 €	9 000 €	UE
				Moyenne	25,66	258 741 €	9 213 €	
				Médiane	25,77	185 000 €	8 101 €	
				Moyenne Strasbourg	29,05	322 375 €	10 124 €	

8.2. Analyse et arbitrage du service – valeurs retenues

Études de marché

Neuf mutations répondant aux critères de recherche ont été répertoriées dans le secteur du Wacken et une dans le quartier du Neudorf. S'échelonnant entre 2016 et 2020, elles se rapportent toutes à des terrains de grande contenance (> 20 ares) situés dans le même zonage UD1 que les parcelles à évaluer. Le prix moyen s'élève à **122 791 € l'are**, le prix médian à **119 436 € l'are** et le quartile 1 (fourchette basse) à **78 579 € l'are**.

S'agissant des terrains situés en zone UE (équipements publics), l'étude de marché a permis d'identifier sept mutations dont quatre situés sur le ban communal de Strasbourg. Les prix de vente oscillent dans une fourchette comprise entre 7 500 € l'are et 13 043 € l'are. Le prix de vente moyen des terrains situés dans les quartiers sud de Strasbourg ressort à **10 124 € l'are**.

Facteurs de la valeur

- Terrain présentant une configuration favorable et un relief plat mais sa grande superficie induira nécessairement des travaux de viabilisation interne.
- Une surface d'environ 17 ares est inconstructible comme étant grevée d'une servitude non aedificandi .
- Le zonage actuel (UD1) confère au terrain un potentiel constructible assez important. Il s'agit en effet d'une zone à vocation mixte dans laquelle la hauteur des constructions n'est pas réglementée et qui n'est pas concernée par un impératif de mixité sociale.
- Le futur zonage UE3 est moins favorable puisqu'il n'autorisera que les installations et constructions à vocation d'équipements publics ou d'intérêt collectif. L'emprise au sol est par ailleurs limitée à 30 % et 20 % de la surface devront être consacrés à des espaces en pleine terre.

Valeurs retenues

Conformément à la méthode empirique exposée au paragraphe 7, la valeur du terrain de première zone (situé à moins de 50 mètres de la rue et des réseaux) sera fixée à **36 000 € HT l'are** soit le prix moyen/médian des terrains à bâtir sur le secteur (120 000 € HT l'are après arrondi) affecté d'un abattement de 70 % correspondant approximativement à la décote que les terrains situés en zone UE subissent par rapport à ceux bénéficiant d'une constructibilité pleine et entière.

La méthode du zonage sera quant à elle mise en œuvre à partir des données suivantes :

- Profondeur des zones : **50 mètres**.

La première zone partira des limites Sud/Ouest de l'emprise foncière à évaluer en considérant que la viabilisation du terrain (ou son complément) ne peut être envisagée que par le chemin du Wacken (seule voie publique du secteur permettant actuellement de relier le boulevard de Dresde au terrain sous expertise)

- Valeur du terrain de 1ère zone : **36 000 € l'are**
- Valeur du terrain de zone 2 et 3 : respectivement **50 %** de la valeur du terrain de zone 1 et du terrain de zone 2
- Valeur du terrain situé en zone non aedificandi : **20 %** de la valeur du terrain de première zone (abattement de 80 % sur la valeur du terrain de 1ère zone). En effet, cette emprise est non seulement inconstructible mais ne peut de surcroît être utilisée à un autre usage que celui pour lequel elle est réservée (espace boisé à conserver).

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale de l'emprise foncière de VNF, estimée par la méthode du zonage et en anticipation du changement de zonage, est déterminée comme suit :

Valeur de référence	120 000 €	x	30,00 %	=	36 000 €
Zone	Surface (are)	Valeur unitaire	Abattement	VU après abattement	Valeur Vénale (VV)
Marge de recul	17	36 000 €	80%	7 200 €	122 400 €
Z1	27,5	36 000 €	0%	36 000 €	990 000 €
Z2	35	36 000 €	50%	18 000 €	630 000 €
Z3	40,9	18 000 €	50%	9 000 €	368 100 €
	120,4		TOTAL		2 110 500 €
			TOTAL ARRONDI		2 110 000 €
			VU à l'are moyenne		17 525 €
MARGE D'APPRÉCIATION 10 %					
			Valeur Vénale x 1,10		2 321 000 €
			Valeur à l'are		19 277 €

Cette valeur de **2 110 000 €** après arrondi est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur maximale d'acquisition sans justification particulière à **2 321 000 €**.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

La présente évaluation est donnée sans tenir compte des éventuelles servitudes et d'une possible pollution, susceptibles d'affecter l'utilisation des sols. Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur et par délégation,
Le Directeur du pôle pilotage des missions
et animation du réseau



Jean-Yves MAY

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques du Grand Est et du
département du Bas-Rhin**

Pôle pilotage des missions et animation du réseau
Division du Domaine – Pôle d'évaluation domaniale
4, place de la République CS 51002
67070 STRASBOURG Cedex
Téléphone : 03 88 10 35 00
Mél. : drfip67.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nathalie STAHL
nathalie.stahl@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 03 88 10 35 18
Réf.DS : 14583839
Réf.OSE: 2023-67482-79674

Strasbourg, le 22/11/2023

Le Directeur régional des Finances publiques de la
région Grand Est et du département du Bas Rhin

à
Eurométropole de Strasbourg

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

*La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site
collectivites-locales.gouv.fr*



<i>Désignation du bien :</i>	Maison éclusière
<i>Adresse du bien :</i>	Chemin du Wacken
<i>Commune :</i>	67000 STRASBOURG
<i>Valeur :</i>	240 000 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10 % (des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

Il est rappelé aux consultants que cet avis de valeur ne leur interdit pas de réaliser une cession à un prix plus élevé ou une acquisition (ou une prise à bail) à un prix plus bas.

Par ailleurs, les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de la valeur de ce présent avis pour céder à un prix inférieur ou acheter (ou prendre à bail) à un prix supérieur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Consultant : Eurométropole de Strasbourg

Affaire suivie par : Mme Charlotte DAMM, chargée de transactions immobilières – tél. 03 69 98 63 63

charlotte.damm@strasbourg.eu

2 - DATE

de consultation :	13/10/2023
de visite de l'immeuble :	08/11/2022
du dossier complet :	27/10/2023

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET - PRIX ENVISAGÉ

3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

3.3. Projet et prix envisagé

le consultant souhaite acquérir une parcelle sur bâtie d'une maison éclusière et d'une annexe à usage de garage sis chemin du Wacken à Strasbourg.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Références Cadastreales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre de Strasbourg sous les références suivantes :

SECTION	PARCELLE	Surface/are	Zonage PLUI
BZ	245	15,84	UD1

4.2. Descriptif - Situation particulière (environnement, accessibilité, voirie et réseau)

Le bien sous expertise est situé dans un quartier à dominante tertiaire qui a tout d'abord accueilli les locaux de la région et les sièges d'un certain nombre d'organismes bancaires (crédit mutuel, CIC....). Depuis quelques années il a été décidé de renforcer l'attractivité de ce secteur et d'en faire un quartier d'affaires international. De grands groupes (Adidas...) se sont installés dans des immeubles neufs édifiés le long de l'avenue de Dresde. La capacité hôtelière a également été renforcée avec la construction d'hôtels de luxe. Le quartier accueille par ailleurs des installations et équipements à vocation sportive (palais des sports, hall Rhénus, piscine, terrains de tennis.) et culturelle (salle de spectacle du maillon ...) ainsi qu'une petite zone pavillonnaire datant des années 1920, plus connue sous le nom de cité « Ungemach ». Proche des accès autoroutiers, le quartier est desservi par la ligne B et E du tram.

4.2.1 Descriptif

La parcelle de forme triangulaire est sur-bâtie :

— **d'une maison éclusière** à colombage, toiture à double pente et couverture en shingle, éditée sur sous-sol abritant des caves, et une chaufferie, d'un RDC comprenant un hall d'entrée, une grande cuisine, un séjour, un bureau, une

salle de bains et un WC séparé, d'un étage légèrement mansardé comprenant trois chambres dont une avec douche et WC, ainsi que de combles non aménagés accessibles par une échelle de meunier.

— d'un **petit bâtiment annexe** (ancien pigeonnier) édifié en maçonnerie sur deux niveaux, composé d'un garage au RDC (porte sectionnelle sur le pignon, portes latérales en bois et rangée de vasistas sur le mur du fond) et d'un étage à usage de grenier (charpente sapin, poutrelles et hourdis béton) avec une ouverture en pignon.



Équipements (constats effectués en 2017)

Chauffage au fuel (chaudière De Dietrich de 2006, deux cuves en plastic), radiateurs métal équipés de vannes thermostatiques, fenêtres double vitrage, volets battants + quelques volets roulants à chaînettes, carrelage au sol dans toutes les pièces du RDC et moquette dans les chambres de l'étage. Deux salles de bains carrelées (une baignoire et une fenêtre dans celle du RDC, une douche et un WC dans celle du 1^{er} étage) deux WC.

La quasi-totalité de ces équipements ont été **vandalisés** et devront être remplacés.

4.3. Surfaces du bâti (énoncées et retenues après vérification)

Surface habitable : **129 m²** - Surface Développée Pondérée Hors Œuvre (SDPHO) : **248 m²**

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Le bien est propriété de Voies navigables de France (VNF)

5.2. Conditions d'occupation actuelles

Le bien est libre d'occupation.

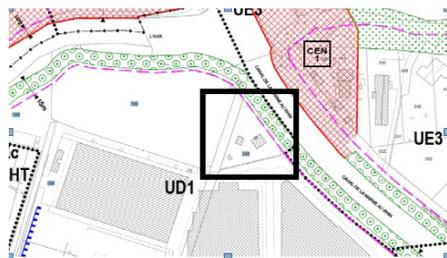
6 - URBANISME

La parcelle cadastrée section BZ N° 245 est située en zone UD1 du PIUI de l'Eurométropole de Strasbourg dont la dernière modification a été approuvée le 25 juin 2023.

La zone **UD1** est une zone à vocation mixte (habitat, commerces, services, activités diverses, d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif), qui identifie les grands ensembles d'immeubles collectifs, les secteurs de renouvellement urbain et/ou de grands projets.

Les constructions, aménagements et installations doivent être compatibles avec les orientations d'aménagement et de programmation.

La hauteur des constructions et la superficie minimale réservée à des aménagements paysagers ne sont pas réglementés



Sur ses limites nord, la parcelle est grevée d'une marge de recul de 15 mètres couvrant une zone boisée située au contact de l'Aar.

Qualification du terrain :

L'emprise a la qualification de terrain à bâtir au sens de l'article L 322-3 du Code de l'expropriation, car située dans une zone déclarée constructible et desservie par les VRD.

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local.

Toutefois, il convient de prendre en considération le caractère atypique du bien et son état d'entretien très dégradé. Dès lors, la comparaison risque d'être particulièrement difficile et doit nous amener à adapter cette méthode aux données de l'espèce.

La maison considérée devant faire l'objet d'une réhabilitation lourde pour être en mesure de répondre au projet auquel la ville de Strasbourg la destine, il paraît possible de déterminer la valeur d'acquisition au moyen d'un Compte à Rebours (CAR).

La valeur du bien estimé dans l'état où il se trouve actuellement sera dès lors obtenue en distayant de la valeur vénale après travaux (obtenue par comparaison sur un marché où il existe un nombre suffisant de transactions) le montant des dépenses à engager (coût de la rénovation, honoraires techniques, frais financiers...) pour le remettre en état. Nous appuierons pour ce faire sur les projets similaires dont le service du Domaine a pu avoir connaissance dans l'exercice de sa mission.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR : MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

L'étude est basée sur les mutations intervenues dans les quartiers périphériques Nord de Strasbourg (Robertsau, Wacken) portant sur des maisons anciennes (< 1912) d'une surface habitable comparable à celle du bien à évaluer (Shab supérieure ou égale à 100 m²) pour la période 2017 à 2022 en fonction du secteur géographique.

8.1. Sources et critères de recherche – Termes de référence

DATE	QUARTIER	SECT.	N° PLAN	N°	RUE	Surf. Terrain ares	PRIX €	CN	SH VISU ou acte/ m ²	SH €/m ²	
09/03/20	ROBERTSAU	CN	162	246	Route de la Wantzenau	16,76	385 400 €	1900	267	1 443 €	
13/03/20	ROBERTSAU	CY	357/236	95	rue Mélanie	3,78	619 000 €	1795	115	5 383 €	
17/04/20	ROBERTSAU	BA	316/2	65	rue du DR François	2,39	618 250 €	1912	160	3 864 €	
18/05/20	ROBERTSAU	CN	315/47	22	Chemin du Grand Belzwoerth	4,59	787 160 €	1898	160	4 920 €	
11/03/21	ROBERTSAU	BI	518/110	17	rue de la Carpe Haute	4,89	217 800 €	1900	110	1 980 €	
18/06/21	ROBERTSAU	BA	461/195		rue boecklin	3,39	450 000 €	1958	117	3 846 €	
25/06/21	ROBERTSAU	AZ	20-420		rue de reichstett	3,11	528 160 €	1890	120	4 401 €	
12/07/21	ROBERTSAU	BI	450/53-451/53		rue des jardiniers	2,55	544 100 €	1800	130	4 185 €	
25/02/22	ROBERTSAU	CI	211/49	1B	chemin de l'anguille	8,24	860 000 €	1800	169	5 089 €	
25/03/22	ROBERTSAU	BD	139/42	18	rue du commandant reibel	2,62	650 000 €	1903	124	5 242 €	
20/12/22	ROBERTSAU	BC	117-398/2-332/2	42	route de La Wantzenau	14,23	690 960 €	1770	178	3 882 €	
										Moyenne	4 021 €
										Médiane	4 185 €

Les prix s'affichent entre 1 443 € HT/m² SH et 5 383 € HT/m² SH.

La moyenne et la médiane sont respectivement à 4 021 € HT/m² SH et 4 185 € HT/m² SH.

DATE	QUARTIER	SECT.	N° PLAN	N°	RUE	Surf. Terrain ares	PRIX €	CN	M ² SG	SH €/m ²	
25/03/17	WACKEN	BX	344	8	rue léon Boll	5,58	750 000 €	1900	180	4 167 €	
26/10/18	WACKEN	BX	283-383	8	rue JJ Rousseau	5,60	1 770 000 €	1905	366	4 836 €	
09/07/19	WACKEN	BX	284	6	rue JJ Rousseau		1 450 000 €	1905	293	4 949 €	
04/02/19	WACKEN	BX	190	2	Ile Jars	4,08	1 200 000 €	1900	224	5 357 €	
29/10/21	WACKEN	BX	619	24	rue JJ Rousseau		490 000 €	1910	100	4 900 €	
										Moyenne	4 842 €
										Médiane	4 900 €

Les prix s'affichent entre 4 167 € HT/m² SH et 5 357 € HT/m² SH.

La moyenne et la médiane sont respectivement à 4 842 € HT/m² SH et 4 900 € HT/m² SH.

8.2. Analyse et arbitrage du service – valeurs retenues

Afin de mieux cerner le marché immobilier des maisons, une analyse HOMIWOO a été initiée ce jour, 20 novembre 2023, pour la ville de Strasbourg avec référence à l'adresse du bien à estimer.

Elle porte sur le secteur immédiat du bien à évaluer et se réfère à une base d'intelligence artificielle (IA) tenant compte de données issues des annonces de ventes de maison, des banques et des bailleurs sociaux. Ainsi, HOMIWOO passe en revue les annonces immobilières d'une grande partie des portails immobiliers pour aider ses utilisateurs à comprendre le marché immobilier. Il fiabilise et consolide la donnée immobilière à l'aide de méthodes de traitement de données. Le résultat exprime une valeur faciale.

Dans l'ancien la valeur issue de HOMIWOO définie pour des maisons de type T5 s'élève à 3 602 € HT/m² SH. Elle s'élève à 4 095 € HT/m² SH à l'adresse en raison de la proximité des institutions européennes.

Le marché recensé sur Strasbourg depuis 1 an a toutefois subi une baisse -1,6 % en raison de la crise économique avec un maintien sur ce secteur bien défini.

La sensibilité des prix au code postal pour la ville de Strasbourg pour des maisons T5 évolue de 2 407 € HT/m² SH à 5 463 € HT/m² SH en fonction de l'année de construction et des prestations offertes, des rénovations à réaliser.

La fourchette de prix est normalement basée sur une appétence à payer estimée en fonction de l'adresse donnée. Par ailleurs, l'analyse tient compte des biens nécessitant des travaux et comparent leur prix par rapport ceux qui ne nécessitent pas de travaux.

Le marché sur Strasbourg est vendeur. Deux variables sont prises en compte : l'évolution de l'estimation des prix du marché sur 12 mois (+2,6 %) et l'évolution du délai d'écoulement sur 12 mois (-3,4 jours). L'indice de confiance est de 2/5.

Les valeurs faciales relevées par HOMIWOO sont comprises dans la fourchette de l'étude effectuée à partir des extraits d'actes notariés collationnés par le service.

Dans le secteur de la Robertsau, le prix de vente moyen/médian des maisons anciennes cédés à l'état d'usage se situe aux alentours de 4 185 € /m² SH et la fourchette basse illustrée par les actes des 09/03/2020 et 11/03/2021 pour des maisons à réhabiliter se négocient respectivement à 1 443 € HT/m² SH et 1 980 € HT/m² SH.

Dans le secteur du Wacken, les prix s'établissent avec un prix de vente médian ressortant à 4 900 € /m² SH. Les prix sont par ailleurs relativement homogènes et ne semblent pas véritablement être affectés par l'état d'entretien du bien. On constatera en effet que les termes de comparaison n° 1 et n° 3 ont été cédés au prix du marché alors même que les actes de vente les concernant précisaient que les maisons étaient « en mauvais état ». Cette homogénéité des prix peut s'expliquer par le fait que la cité « Ungemach dans laquelle sont situés les biens cédés est une adresse très recherchée avec des biens possédant un véritable cachet et un réel potentiel.

Les prix de vente des maisons à colombages sont quant à eux assez proches de ceux enregistrées sur le secteur de la Robertsau puisque le prix de vente moyen des maisons à colombages cédés en bon ou très bon état ressort à 3 787 €/m² SH et celui des maisons à colombages nécessitant des travaux de rénovation se situe autour de 1 700 €/m² SH.

Facteurs de la valeur

- La maison éclusière est démontable (pièces de bois numérotées). Elle a du reste été démontée pour rejoindre son emplacement actuel.
- Le gros œuvre est dans un état globalement correct pour un bien de ce type et de cet âge. On notera néanmoins que la couverture est réalisée en shingle, matériaux qui résiste moins bien que les tuiles, à l'épreuve du temps.
- L'intérieur qui était dans un état satisfaisant en 2017 a été entièrement saccagé par des squatteurs, nécessitant une rénovation lourde comprenant le remplacement de l'ensemble des équipements de la maison (chaudière, fenêtres, volets, sanitaires...) et la rénovation de tous les embellissements (papiers peinture...).

La maison est édifée sur un terrain de 15,84 ares ► (contenance largement supérieure à celle des terrains des termes de comparaison) situé dans un zonage UD1 autorisant tout type de construction. Le terrain en question est non entretenu et clôturé par un simple grillage galvanisé.

L'environnement de cette maison n'est pas particulièrement favorable. Anciennement occupée pour le logement du personnel VNF, cette maison est située à la périphérie d'un quartier d'affaires et d'un terrain vague utilisé dans le cadre des manifestations sportives se déroulant au Rhénus et de la foire européenne.

La mise en œuvre d'un CAR

• Valeur au m² SH du bien après travaux : 4 000 € /m² SH (fourchette haute des prix vente dans le quartier de la Robertsau

• Coût des travaux de rénovation :

Ce coût sera apprécié à partir des projets dont le service du domaine a pu avoir connaissance dans le cadre d'opérations de rénovation lourde réalisées sur des biens similaires (maisons à colombage).e premier de ces projets concerne la rénovation d'un immeuble sis 24, avenue du Rhin à Strasbourg, en vue de la création d'un espace de restauration bio au rez-de-chaussée et un espace de co-working au 1er étage et 2^e étage.

Propriété de la ville, construit en 1910 sur une parcelle de 4,92 ares, le bien en question se composait d'une maison à colombage, édifiée sur sous-sol à usage de caves en terre battue (six volumes de belles dimension atteignant 21 m² pour les trois plus grandes d'entre elles), d'un RDC comprenant quatre pièces principales, une cuisine, une salle de bains et un WC séparé, d'un 1er étage composé de trois pièces principales, cuisine, salle de bains, WC séparé ainsi que d'un niveau mansardé composé de deux pièces individuelles et de greniers.



DÉTAIL DE L'OPÉRATION

La villa Trautmann dont il est question se trouvait dans un état de délabrement avancé. Bien que dans un état passable d'entretien, la structure, le gros œuvre et la charpente n'étaient toutefois pas en périls.

Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, deux offres avaient été présentées

OFFRE N° 1

Gros œuvre

-Enveloppe : sondages et reprises éventuelles

-Couverture en ardoise : vérifications et remplacement des ardoises très abîmées, zinguerie révisée et reprise ponctuellement si nécessaire.

-Façades : les briques de remplissage du colombage seront sondées et nettoyées. Les enduits des zones hors colombages seront sondés et repris ponctuellement si nécessaire. La façade ouest recouverte de plaques en fibre ciment sera désamiantée, les vitrages scellés au plomb seront conservés si l'Unité Départementale de l'Architecture et du Bâtiment en faisait la demande (dans cette hypothèse réalisation côté intérieur des doubles châssis à rupture de pont thermique et double vitrage) sinon les châssis seront déposés et remplacés par des fenêtres en bois à double ou triple vitrage selon leur exposition.

-Les volets en bois seront remplacés à l'identique (bois issus de forêts durablement gérées).

Aménagement intérieur :

Curage désamiantage, déplombage réalisé sur tous les niveaux, les supports sol, murs et plafonds seront mis à nu et sondés pour vérifier s'ils doivent être repris ponctuellement.

Toutes les installations électriques et sanitaires, boiseries et portes intérieures seront déposées.

Les cloisons ou parties de cloisons seront déposées suivant le plan d'aménagement intérieur pour créer des espaces les plus dégagés possibles aussi bien pour la partie salle de restauration du rez-de-chaussée que de l'espace co-working du 1er étage qui pourra recevoir des cloisons mobiles partiellement ou totalement vitrées.

Sur les murs extérieurs un complexe d'isolant bio sourcé en laine de bois + plaque de plâtre sera appliqué

Le sous-sol sera aménagé pour servir en partie de réserves pour la partie restauration.

Équipements

Des sanitaires en nombre conforme à la réglementation seront installés en sous-sol pour la partie restauration et au 1er étage pour l'espace co-working.

Les installations d'adduction d'eau potable et de plomberie-sanitaire seront refaits à neuf.

L'installation électrique sera totalement refaite à neuf du tableau électrique (un par entité) aux réseaux de distribution jusqu'aux terminaux. Le wifi avec une couverture suffisante équipera les 2 entités.

Installation d'une pompe à chaleur air-eau réversible dans chacune des entités.

Un soin particulier sera apporté à l'acoustique : les sols, murs, plafonds de la salle de restauration et les murs extérieur du 1er étage donnant sur la route du Rhin intégreront des matériaux ayant des performances répondant à cette problématique.

Au droit de l'escalier intérieur sera créé un sas d'entrée permettant via une porte l'accès direct à l'espace restauration et l'autre porte mènera à l'escalier pour accéder à l'étage.

Remarque : la société prévoit dans un 2^e temps d'installer un escalier extérieur pour accéder directement à l'étage et créer ainsi deux espaces indépendants.

Aménagements extérieurs :

Les gardes corps extérieurs et l'escalier d'entrée seront refaits à neuf et à l'identique, les espaces extérieurs seront aménagés avec des plantations et des allées minéralisées. La clôture, le portail et les grilles extérieures seront nettoyés et remis en état.

Parking pour vélo et VAE (vélo à assistance électrique) aménagé à l'extérieur avec des arceaux pour les cadenasser et des prises pour recharger les batteries des VAE.

Coût des travaux (y compris les frais induits par les concessionnaires, les raccordements, les prestations intellectuelles et les frais d'actes notariés) : 280 000 € + 60 000 € de mobilier = 340 000 €

Coût unitaire 280 000 € : 232 m² SH = 1 207 € / m² SH

OFFRE N° 2

Coût des travaux : 408 000 €, intégrant l'ensemble des coûts : travaux, prestations intellectuelles, frais notariés....

Coût unitaire des travaux : 408 000 € : 232 m² SH = 1 758 € / m² SH

❶ La deuxième opération à laquelle nous pouvons nous référer concerne la rénovation d'une maison à colombage, située 8, rue de l'église au centre de la commune de Bischheim.

Prélevée sur une parcelle de 8,13 ares cadastrée section 6 n° 30, située en zone UAA2 du PLU i, l'emprise donnée à bail développait une superficie de 2,37 ares et était sur bâtie d'une maison à colombage d'une surface habitable de 160 m² (source consultant) édifée sur sous-sol, R + 1 + combles.

Souhaitant rénover ce bien remarquable en très mauvais état, la commune envisageait de conclure un bail emphytéotique avec une SCI qui se chargerait de la restauration et de sa gestion locative durant la durée du bail.



Le coût des travaux de rénovation que le preneur à bail s'engageait à réaliser avait été fixée à 350 000 € HT, faisant ressortir un coût unitaire au 2 187 € HT/m².

Compte tenu du renchérissement du coût des matériaux de construction dans la période récente (lié à la crise sanitaire puis à la guerre en Ukraine) et de l'état particulièrement dégradé du bien à évaluer, le coût de rénovation du bien sous expertise est fixée dans la fourchette haute des coûts référencés, soit 2 000 € / m² SH.

• Autres dépenses

Il s'agit des autres postes de dépenses qui accompagnent ce genre d'opération (honoraires techniques, prestations intellectuelles, frais d'actes ..). Les coûts de rénovation étudiées précédemment intègrent déjà ces dépenses. Celles-ci seront donc portées pour mémoire

	SH/m ²	Valeur unitaire retenue	Valeur-Montant
Valeur après rénovation	130	4 000 €	520 000 €
Travaux de rénovation	130	2 000 €	260 000 €
Autres dépenses		pour mémoire	-
		Pour mémoire	260 000 €
		valeur au m ² SH	2 000 €
Marge d'appréciation			
Marge d'appréciation = Vv x 1,10			286 000 €

Le prix déterminé à 2 000 € HT/m² SH apparaît cohérent avec le prix des marchés des biens anciens nécessitant des rénovations installés sur le quartier de la Robertsau.

Le bien a été estimé en date du 02/12/2022 par avis-rapport N° 2022-67482-73780 au prix de 240 000 € HT. Toutefois, l'inflation a perduré sur les 8 premiers mois de l'année 2023, avec un marché immobilier qui commence à s'essouffler avec une légère baisse des prix sur les trois derniers mois de l'année.

Compte tenu de ce qui précède, des caractéristiques du bien et du marché immobilier local, la valeur vénale est maintenue à **240 000 € HT/m² SH**.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **240 000 € HT**.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 264 000 € HT.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur et par délégation,



Nathalie STAHL

Inspectrice des Finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement ²⁵⁷compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

PRU Elsau - Habitat participatif : vente d'un terrain de 13,50 ares situé rue Martin Schongauer à Strasbourg.

Numéro V-2024-86

1 CONTEXTE DU PROJET

La ville de Strasbourg est propriétaire d'un terrain de 13,50 ares situé à Strasbourg, rue Martin Schongauer, compris dans le périmètre du projet de renouvellement urbain du quartier de l'Elsau. Il a été identifié pour développer un projet d'habitat participatif représentant l'un des trois projets d'innovation sociale et environnementale démonstrateurs du projet urbain avec le développement d'un tiers lieux et d'un projet d'agriculture urbaine.

La Ville s'est engagée dès 2009 dans le développement d'une politique de soutien à l'habitat participatif, et depuis une quarantaine de projets recouvrant la diversité des formes que peut prendre l'habitat participatif (l'autopromotion, l'accession sociale, le locatif social, des projets avec un promoteur) sont actuellement en cours ou déjà livrés. Dans le cadre de cette démarche, la 5ème consultation autopromotion a été lancée en septembre 2019 pour mettre à disposition de groupes d'habitants des fonciers propriétés de la Ville.

Suite à la consultation, le Conseil municipal, dans sa séance du 16 novembre 2020, a approuvé le choix du lauréat, le groupe « HarbOUR Elsau », suite à sa désignation par une commission ad hoc et l'a autorisé à déposer un permis de construire.

Le permis de construire a été délivré le 28 août 2023 et porte sur un immeuble à usage d'habitation de 589 m² de surface de plancher, de type R+3, pour la construction de six logements dont deux T3, deux T4 et deux T5.

L'immeuble inclut 88 m² d'espaces communs comprenant une salle commune avec cuisine, chambre d'amis et salle de bain ainsi qu'un atelier et un garage à vélos.

Le projet porté par le groupe « HarbOUR Elsau » est respectueux de l'environnement en ce sens que la construction sera en bois et bio-sourcé, isolée en paille et intégrant des éléments de réemploi et présentera donc une consommation énergétique très faible.

2 IDENTIFICATION DU FONCIER

Le projet du groupement porte sur une parcelle située rue Martin Schongauer, cadastrée section NR numéro 649/30 de 13,50 ares.

Elle est classée en zone UD2 au plan local d'urbanisme intercommunal de l'Eurométropole de Strasbourg.

3 PRIX ET CONDITIONS DE LA VENTE

A. Prix

La délibération du 16 novembre 2020 prévoit que le prix de cession des terrains sera déterminé conformément au cahier des charges de la consultation, soit un prix de 350 €/m² de surface de plancher.

La division du domaine a estimé, en date du 31 octobre 2023, une valeur de 365 € HT / m² de surface de plancher.

Néanmoins, ce projet d'autopromotion se situe dans un quartier concerné par le deuxième programme de renouvellement urbain de l'Eurométropole. Dès lors, les cessions foncières sont encadrées par un protocole foncier approuvé par la ville de Strasbourg par délibération du 16 mai 2022, postérieurement à la consultation lancée en 2019.

Par conséquent, conformément à ladite délibération, il est proposé au Conseil municipal de céder cette emprise de 13,50 ares au groupe « HarbOUR Elsau », ou toute personne morale qui s'y substituerait, avec l'accord de la Ville, sous la forme d'un courrier signé par la Maire ou son-sa représentant.e, au prix de 220 €/m² de surface plancher, soit un prix global de 129 580 € taxes et droits divers éventuellement dus par l'acquéreur. Étant ici précisé qu'en cas d'obtention d'un permis de construire modificatif entre la présente délibération et la passation de l'acte authentique de vente, le prix sera actualisé au regard de la nouvelle surface de plancher autorisée sur la base de 220 €/m² de SDP. Pour rappel, le cahier des charges de la consultation impose que la SDP se situe entre 400 m² minimum, et 600 m² maximum.

Cette valeur de 220 €/m² de SDP est justifiée par le fait que le présent projet est inscrit dans la liste des projets contribuant à la diversification de l'offre de logement dans la convention de renouvellement urbain, signée avec l'ensemble des partenaires le 27 mars 2020. Enfin, les prix prévus par la délibération du 16 mai 2022 s'appliquent à toutes les cessions aux promoteurs contribuant à la diversification de l'offre de logement et répondant aux cahiers de prescriptions de la collectivité.

B. Conditions essentielles de cession

Afin de garantir les intérêts de la Collectivité, l'acte de vente à intervenir sera assorti des conditions suivantes:

- obligation de construction d'un projet en habitat participatif : l'acquéreur s'oblige, dans le cadre de l'achat du terrain à construire, sur le site dans un délai de

quatre ans à compter de la signature de l'acte de vente, un projet d'habitat participatif en autopromotion. Cette obligation fera l'objet d'un droit à la résolution au profit de la ville de Strasbourg en garantie de l'exécution de l'obligation de construire,

- interdiction de revente, sans l'accord de la Ville, des appartements, inscrite au Livre foncier pour une durée de dix ans,
- dans le cas exceptionnel d'une revente (validée par la Ville pour une situation du type mutation professionnelle, divorce, etc.), obligation de reverser 50 % de la plus-value réalisée à la Ville,
- interdiction d'utiliser les logements comme meublés de tourisme à courte durée (du type Airbnb ou autre),
- pour l'emprise foncière non surbâtie, non constructibilité du restant du terrain qui sera grevé d'une servitude de non aedificandi,
- exclusion de la garantie des vices cachés,
- clauses d'insertion sociale.

4 AVANT CONTRAT

La vente définitive sera précédée d'une promesse synallagmatique de vente.

L'acquéreur s'oblige à signer un compromis de vente dès la purge des délais de recours portant tant sur le permis de construire que sur la présente délibération.

Cet acte devra alors être réitéré par la signature de l'acte de vente définitif au plus tard dans les six mois de la signature de la promesse de vente. La ville de Strasbourg sera, selon sa volonté, déliée de ses obligations si ledit délai devait ne pas être respecté.

Cette promesse intégrera notamment :

- les conditions de la vente décrites ci-dessus,
- la condition suspensive de l'obtention du financement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu l'avis de la division du domaine en date du 31 octobre 2023,
vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 novembre 2020
vu le cahier des charges de la 5^{ème} consultation autopromotion de la ville de Strasbourg
vu la délibération du 16 mai 2022
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

dans le cadre de la politique de soutien à l'habitat participatif et en vue de la construction d'un immeuble d'habitation en habitat participatif et en autopromotion de 589 m² de

surface de plancher, la vente au profit du groupe « HarbOUR Elsau » ou de toute autre personne morale qui lui plaira de substituer avec l'agrément de la ville de Strasbourg qui prendra la forme d'un courrier signé par la Maire ou son·sa représentant·e, de la parcelle cadastrée :

commune de Strasbourg :

Elsau :

section NR numéro 649/030 de 13,50 ares,

moyennant le prix de vente de 129 580 €, taxes et droits divers éventuellement dus par l'acquéreur, inférieur à l'évaluation des domaines. Le Conseil autorise et justifie la vente sous le prix évalué par les domaines par le fait que ce projet d'autopromotion se situe dans un quartier concerné par le 2e programme de renouvellement urbain de l'Eurométropole. Dès lors, les cessions foncières sont encadrées par un protocole foncier approuvé par la ville de Strasbourg par délibération du 16 mai 2022. Par ailleurs, le présent projet est inscrit dans la liste des projets contribuant à la diversification de l'offre de logement dans la convention de renouvellement urbain. Il est également identifié comme l'un des trois projets d'innovation sociale et environnementale pouvant servir de démonstrateur dans le cadre du projet urbain de l'Elsau.

Etant ici précisé qu'en cas d'obtention d'un permis de construire modificatif entre la présente délibération et la passation de l'acte authentique de vente, le prix sera actualisé au regard de la nouvelle surface de plancher autorisée sur la base de 220 € / m² de SDP.

La vente interviendra aux conditions suivantes :

- *signature d'une promesse synallagmatique de vente dès la purge des délais de recours portant tant sur le permis de construire que sur la délibération du Conseil municipal approuvant la vente. Cet acte devra alors être réitéré par la signature de l'acte de vente définitif au plus tard dans les six mois de la signature de ladite promesse de vente. À défaut, la ville de Strasbourg se réserve le droit de relancer une procédure afin de rechercher un nouvel acquéreur et sera ainsi déliée de l'ensemble de ces engagements à l'égard du candidat retenu et sans qu'une quelconque indemnité ne lui soit due au titre de l'ensemble des frais qu'il aura engagés,*
- *obligation de construction d'un projet en habitat participatif : l'acquéreur s'oblige dans le cadre de l'achat du terrain à construire sur le site dans un délai de quatre ans à compter de la signature de l'acte de vente un projet d'habitat participatif en autopromotion. Cette obligation fera l'objet d'un droit à la résolution au profit de la ville de Strasbourg en garantie de l'exécution de l'obligation de construire,*
- *interdiction de revente, sans l'accord de la Ville, des appartements, inscrite au livre foncier pour une durée de 10 ans,*
- *dans le cas exceptionnel d'une revente (validée par la Ville pour une situation du type mutation professionnelle, divorce, etc.), obligation de reverser 50% de la plus-value réalisée à la Ville,*

- interdiction d'utiliser les logements comme meublés de tourisme à courte durée (du type Airbnb ou autre),
- pour l'emprise foncière non surbâtie, non constructibilité du restant du terrain qui sera grevé d'une servitude de non aedificandi,
- exclusion de la garantie des vices cachés : les acquéreurs prendront le bien vendu en l'état où il se trouve le jour de l'entrée en jouissance, sans aucune garantie de la part du vendeur pour raison soit de l'état du sol, du sous-sol à raison de fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées sous le terrain, de mitoyenneté, d'erreur, d'omission dans la désignation du bien immobilier. Les futurs acquéreurs, déclareront avoir visité les lieux et prendront le terrain en l'état sous leur seule responsabilité et à leurs frais,
- clause d'insertion sociale : dans le cadre de la politique de soutien de la ville de Strasbourg aux publics en insertion, il est demandé aux acquéreurs dans le cadre des dossiers de consultations d'entreprises, d'intégrer dans les cahiers des charges, la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés de travaux. Le quota d'heures d'insertion ne pourra être inférieur à 4 heures par tranche de 10 000 € HT de travaux. Le non-respect de cette condition particulière entraînera la mise en œuvre d'une astreinte de 35 € par heure non exécutée sur simple réception par le groupe d'un courrier de la collectivité constatant l'inexécution de l'obligation,
- la condition suspensive de l'obtention du financement,

décide

l'imputation de la recette d'un montant de 129 580 € sur la ligne budgétaire fonction 820 nature 775 service AD03. Etant ici rappelé que ledit montant pourra faire l'objet, le cas échéant, d'une actualisation en cas d'obtention d'un permis de construire modificatif postérieur aux présentes,

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes de vente à intervenir, tous actes complémentaires ou rectificatifs et tous documents concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164883-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

STRASBOURG - 95 rue Martin Schongauer

Montagne-Verte

Gliesberg

Elsau

FORET DU NIEDERWALD

BALLASTIERE (GERIG)

265

STRASBOURG - 95 rue Martin Schongauer

PLACE MEMLING

SCHONGAUER



266





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances publiques du Grand Est et du
département du Bas-Rhin**

Pôle pilotage des missions et animation du réseau
Division du Domaine – Pôle d'évaluation domaniale
4, place de la République CS 51002
67070 STRASBOURG Cedex
Téléphone : 03 88 10 35 00
Mél. : drfip67.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 31/10/2023

Le Directeur régional des Finances publiques de
la région Grand Est et du département du Bas Rhin

à

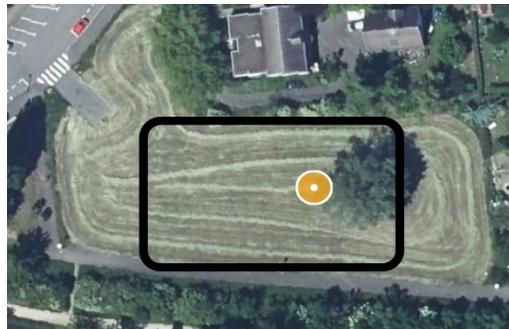
Commune de Strasbourg

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Valérie JAZERON
valerie.jazeron@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 03 88 10 35 01
Réf.DS : 14515817
Réf.OSE: 2023-67482-79672

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site \[collectivites-locales.gouv.fr\]\(#\)](#)



Nature du bien :

Terrain en zone UD2

Adresse du bien :

95 Rue Martin Schongauer à Strasbourg

Valeur :

219 000 € HT, sur une base de 600 m² SDP et de 365 € HT/m² SDP

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

1 - CONSULTANT

Commune de Strasbourg.

Affaire suivie par : Charlotte DAMM, chargée de transactions immobilières, charlotte.damm@strasbourg.eu,
03 68 98 63 63.

Réf internes : CD 95 rue Martin Schongauer Elsau

2 - DATES

de consultation :	13/10/2023
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	13/10/2023

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

3.3. Projet et prix envisagé

Cession d'un terrain situé 95 rue Martin Schongauer à l'Elsau, dans le cadre de la politique de développement de l'habitat participatif de la Ville de Strasbourg.

Elle permet, à travers le regroupement de ménages qui mutualisent leurs ressources pour concevoir, réaliser et financer ensemble leur logement, de pouvoir adapter la conception de leur logement à leurs aspirations personnelles et d'inventer une vie collective plus riche entre voisins.

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

Dans sa demande, le consultant apporte les précisions suivantes :

Un projet d'autopromotion est prévu qui doit réunir 6 foyers pour la création d'un immeuble de 6 logements d'habitat participatif (résidence principale). La surface (SDP) construite sera de 600 m² SDP : dont 53,6 m² SDP d'espaces communs (9m² Chambre d'amis + 41,6 m² de salle commune et 3m² salle de bain). Le projet s'articule autour d'une consommation énergétique très faible, construction bois et biosourcé, isolé en paille et intégrant des éléments de réemploi. Il s'articule autour d'importantes parties communes : une grande salle polyvalente avec sa terrasse qui donne sur un jardin commun avec un potager, une chambre d'ami avec sdb, des garages à vélo, un atelier bricolage, une cour commune. Etant ici précisé qu'un surcoût des fondations a été estimé pour le bâtiment par les architectes à la somme de 60 000 euros HT (72 000 euros TTC) au regard du sol. Par ailleurs, le plan de masse montre l'absence des raccordements et accès routier. Un échange entre les services de la ville et les architectes a précisé les coûts : 15 000€ TTC (eau potable) et 40 000€ TTC (assainissement). RGDS ayant acté son refus pour le raccordement au réseau urbain de chaleur.

Le cahier des charges daté de septembre 2019 fait état d'une valeur indicative de 350 € HT/m² SDP.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

Le bien se situe dans le quartier de l'Elsau, au sud-ouest de Strasbourg.

Le quartier est enclavé par la rivière l'Ill, et le canal du Rhône au Rhin. Le quartier, dont la construction a débuté en 1968, s'est fortement développé dans les années 1970 avec la construction de grands ensembles sociaux, de lotissements et d'immeubles collectifs.

Il est desservi par les transports en commun, notamment par une ligne de tramway directement reliée au centre-ville.

La maison d'arrêt de Strasbourg est installée dans ce quartier depuis 1988.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

La parcelle se trouve Rue Martin Schongauer dans le quartier de l'Elsau, en face de l'école élémentaire Rue Martin Schongauer, et à côté de l'église protestante. La rue Martin Schongauer finit en cul-de sac.

Un arrêt de bus de la ligne 40 reliant l'Elsau au Neuhof est à moins de 150 m, et un arrêt de tram de la ligne B à moins de 500m. Depuis celui-ci, le centre-ville de Strasbourg est à environ 15 minutes.

4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre de Strasbourg sous les références suivantes :

Section	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie (en ares)	Zonage
NR	649	Elsau	13,5	UD2

4.4. Descriptif

La parcelle est globalement plane et rectangulaire. Elle est actuellement végétalisée.

Au nord, elle jouxte la parcelle qui héberge l'église protestante et le presbytère. Au sud, elle longe une parcelle bitumée à usage de chemin piétonnier, en surplomb (environ 3m) du chemin des lavandières, un circuit de promenade le long du cours de l'Ill.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Le bien appartient à la Ville de Strasbourg.

5.2. Conditions d'occupation

Sans objet.

6 - URBANISME

6.1. Règles actuelles

Les biens sont situés en zone UD2, 20m HT, SMS 01, au plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) dont la dernière procédure a été approuvée le 25/06/2021.

La zone UD correspond à la zone urbaine à vocation mixte (habitat, commerces, services, activités diverses, d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif) qui identifie les grands ensembles d'immeubles collectifs, les secteurs de renouvellement urbain et/ou de grands projets.

En zone UD2:

Les constructions, aménagements et installations doivent être compatibles avec les orientations d'aménagements et de programmation.

Par rapport aux voies et emprises publiques :

Sauf dispositions particulières indiquées au règlement graphique, les bâtiments peuvent être édifiés à l'alignement des voies et places existantes, à modifier ou à créer et ouvertes à la circulation publique. Elles peuvent toutefois s'en éloigner à condition que le recul soit au minimum de 1,50 mètre.

Par rapport aux limites séparatives : les constructions peuvent être implantées, soit le long de la limite séparative latérale, soit à une distance au moins égale à 1,90 mètre, comptée horizontalement de tout point du bâtiment au point de la limite parcellaire qui en est le plus rapproché.

Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété: une distance d'au moins 3 mètres est imposée entre deux bâtiments non contigus.

L'emprise au sol des bâtiments n'est pas réglementée.

La hauteur maximale hors tout indiquée au règlement graphique est de 20m.

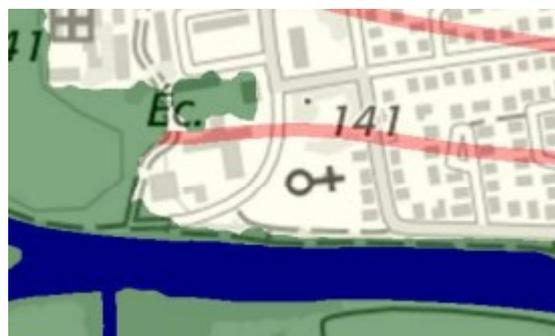
La qualification de terrain à bâtir est retenue pour la présente parcelle, au sens de l'article L 322-3 du Code de l'expropriation : elle est située en zone constructible, dispose d'un accès à la voirie et est desservie par les réseaux.

PPRI de l'EMS

Au plan de prévention du risque inondation (PPRI) de l'EMS, approuvé par le Préfet du Bas-Rhin et de la région Grand-Est en date du 20/04/2018, :



aléa inondation par débordement de cours d'eau



aléa inondation par remontée de la nappe phréatique

L'emprise à estimer jouxte des zones concernées par des aléas inondation, que ce soit par débordement d'un cours d'eau ou par remontée de la nappe phréatique.

6.2. Date de référence et règles applicables

Cette date est celle à laquelle il convient d'apprécier l'usage effectif du bien exproprié (article L. 322-2 alinéa 2 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique) *Non recherchée dans les circonstances de l'espèce.*

7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

Le consultant a joint à la demande d'évaluation le cahier des charges de septembre 2019 où il est fait mention d'un prix de 350 € HT/m² SDP.

Le principe de charge foncière, ou droits à construire repose sur l'idée que le potentiel juridique de constructibilité est un élément déterminant de la valeur. Ce mode de calcul est particulièrement adapté aux terrains destinés à accueillir des immeubles collectifs.

La charge foncière se calcule ainsi: prix du terrain nu et libre/ nombre de m² en surface de plancher (SDP) constructibles.

Cette méthode a toutefois ses limites dans la mesure où les droits à construire ne figurent pas obligatoirement dans les actes notariés. Ces droits peuvent également varier selon la typologie des constructions (habitation et/ou commerces ou tertiaire).

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché. Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

Le marché des terrains nus s'est asséché à Strasbourg, faute de biens à vendre, amenant les acquéreurs, notamment les promoteurs immobiliers à acheter des terrains sur bâtis, à démolir les dits biens avant toute nouvelle construction. Par ailleurs, comme indiqué au paragraphe précédent, les actes de vente ne mentionnent pas systématiquement la surface de plancher. Enfin, la consultation des permis de construire accordés reflète la surface de plancher réelle, qui peut être différente de la surface de plancher optimale.

L'étude de marché s'est néanmoins attachée à recenser des actes de cession de terrain permettant d'afficher les droits à construire.

Sur le quartier de l'Elsau, le Pôle d'évaluation domanial n'a recensé qu'un seul acte de vente en 2021 d'un terrain en zone UB3. Aussi, la recherche a t'elle été élargie aux quartiers voisins de Koenigshoffen et Cronembourg. Les actes manifestement hors marché ont été exclus de l'étude, ainsi que des actes de cession de terrains à des bailleurs sociaux pour la construction de logements sociaux, l'acte mentionnant explicitement que le prix tenait compte du caractère social du projet.

Les actes recensés portent sur la période 2019-2022.

Obs : un projet porté par un promoteur privé s'est développé à Koenigshoffen, sur le site d'une ancienne imprimerie. Le promoteur a cédé les parcelles au fur et à mesure de leur viabilisation, entre 2018 et 2022. La surface de plancher, s'appliquant sur le projet entier, il en a été tenu compte dans la présentation.

Par référence à l'are, les prix s'étendent dans une fourchette large, allant de 22 352 € HT/are à 100 000 € HT/are. Les valeurs moyenne et médiane sont respectivement de 44 712 € HT/are et 39 300 € HT/are.

Par référence aux droits à construire, les prix vont de 124 HT/m² SDP à 451 € HT/m² SDP. Les valeurs moyenne et médiane sont respectivement de 364 € HT/m² SDP et 398 /m² SDP.

DATE	QUARTIER	SECT.	N° PLAN	RUE OU LIEU-DIT	SURFACE (ARE)	PRIX €	PRIX €/ARE	SDP	Valeur /SDP	ZONAGE	OBSERVATIONS	HT ET (égout toiture)	SMS
26/09/19	CRO	KX	230	183 rte Mittelhbg	4,87	320 000 €	65 708 €	752	426 €	UB2	Acq° promoteur « La villa M », imm à démolir pour constr collectif de 11 logs+5 box	15	SMS1
15/12/20	KOE	MH	212/95	Rte des romains	80,53	1 800 000 €	22 352 €	7875	229 €	UB2	Prog= 109/54 accession, 27 locatif social, 28 accession sociale sécurisée) logements sur 7 875 m² SDP	15	SMS1
18/05/21	KOE	ML	229/44-362/44-364/98	Du Hohberg	4,16	180 000 €	43 269 €	452	398 €	UB4	TAB- particulier à société – pour construction immeuble 5 logements – 1 cabanon à détruire. En fond de voie sans issue.	5	
18/08/21	ELS	NL	457	Rue de l'Unterelsau	2,77	70 000 €	25 271 €	563	124 €	UB3	Tab- deux bâtiments en ruine à usage de remise et garage; 5 logements collectifs	12	SMS1
19/07/21	CRO	KW	323/154, 324/154, 328a/b	rte d oberhausberg en	8,23	285 000 €	34 629 €	958	297 €	Uba2/Uca2	Précédemment à usage de jardin. Pr construction immeuble 18 logements	12	SMS 1
30/12/21	CRO	LM	63	3 Rue Jacob	4,70	470 000 €	100 000 €	752	625 €	UB2	terrain sur bâti d'un immeuble destiné à la démolition, 11 logs		
24/07/18	KOE	MR	309, 311 à 313, 316	Grossroethig/ r Jean Mentelin	101,58	2 420 640 €	23 830 €			UB4	Promoteur à SCCV//Ancienne imprimerie, site remis en état par vendeur (démolition, dépollution). Zone inondable. PC 2015 sur tte zoneens immo basse conso pr 8 bâtims, 226 logemts, SDP totale =14 813 m2	15	SMS1
19/05/21	KOE	MR	310/36-314/40	Chemin du Grossroethig, rue Jean Mentelin	44,09	2 118 310 €	48 045 €	14813	451 €	UB4/N5 pour 4,5 ares env	Promoteur à SCCV//Ancienne imprimerie, site remis en état par vendeur (démolition, dépollution). PC 2015 sur tte zoneens immo basse conso pr 8 bâtims, 226 logemts, SDP totale =14 813 m2	15	SMS 1
04/02/22	KOE	MR	337, 338, 339	21 Rue Jean Mentelin	54,33	2 135 183 €	39 300 €			UB4	Promoteur à SCCV//Ancienne imprimerie, site remis en état par vendeur (démolition, dépollution). Zone inondable. PC 2015 sur tte zoneens immo basse conso pr 8 bâtims, 226 logemts, SDP totale =14 813 m2	15	SMS 1
						MIN	22 352 €	MIN	124 €				
						MAX	100 000 €	MAX	451 €				
						MOYENNE	44 712 €	MOYENNE	364 €				
						MEDIANE	39 300 €	MEDIANE	398 €				

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

Un seul acte a été recensé sur le quartier de l'Elsa, surligné en jaune sur le tableau ci-dessus. En termes de droits à construire, ce bien apparaît dans les valeurs basses de l'analyse. Il s'agit du bien le plus petit de l'analyse.

En termes de surface, les terrains varient de 2,77 ares à 101,58 ares.

Aucun bien n'est situé en secteur UD2, comme le bien à évaluer. Par ailleurs dans ce dernier, la hauteur maximale autorisée au PLUi est de 20 m HT. La hauteur maximale pour les autres termes est de 15m ET. Si on considère que les architectes privilégient actuellement des toits plats, le bien à estimer offre donc un meilleur potentiel de constructibilité. Toutefois, il nécessite des travaux complémentaires liés à un surcoût des fondations, de l'ordre de 60 000 € HT.

Aussi, compte tenu de ce qui précède, la valeur vénale sera déterminée par référence à la moyenne, soit sur une base de 364 € HT/m² SDP, arrondie à 365 € HT/m² SDP.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE DE L'INDEMNITÉ DE DÉPOSSESSION – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **600 m² SDP * 365 € HT/m² SDP = 219 000 € HT.**

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 197 100 € HT.

Obs : rapporté à l'are, le prix de vente est de l'ordre de 16 222 € HT/are, et apparaît inférieur aux prix relevés par l'étude de marché. Ceci confirme que le potentiel constructible du terrain n'est pas optimisé.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur régional des Finances publiques
et par délégation,



Valérie JAZERON,
Inspectrice des Finances publiques

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Contrat de location de parcelles sis sentier Kempf pour des jardins familiaux.

Numéro V-2024-52

Le lotissement de jardins familiaux « Sentier Kempf 1 » a été géré par l'association « Le coin du jardinier » jusqu'en 2019, date de dissolution de cette dernière.

Depuis, la ville de Strasbourg a repris la gestion du lotissement en régie. S'agissant d'un lotissement situé sur une propriété privée, la Ville a dès lors identifié les propriétaires fonciers. Vingt jardins se situent sur deux parcelles appartenant à l'indivision KOEPFF.

Concernant le terrain appartenant à l'indivision KOEPFF, la Ville a, dans un premier temps, privilégié une proposition d'achat, envoyée le 7 mars dernier. Les négociations ayant été infructueuses, un contrat de location est désormais proposé par le propriétaire. Ce contrat est établi rétroactivement au 1^{er} janvier 2020, date de reprise en régie des jardins par la Ville, pour la durée d'un an avec possibilité de tacite reconduction.

Le montant du loyer est établi à hauteur de 90 % du montant des loyers demandés aux locataires ce qui représente, dans l'état actuel, un loyer annuel de 918 €.

De par l'usage du terrain en tant que jardins familiaux, le contrat est rendu conforme avec les dispositions du Code rural et le Règlement des jardins familiaux.

Ainsi, les délais (quatre mois) et dates de résiliation (11 novembre) du contrat tiennent compte de l'année culturelle, ce qui permettra à la Ville de respecter les délais de résiliation auprès des locataires de jardins dans le cas où le propriétaire souhaiterait mettre un terme au contrat.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

- le contrat de location d'un terrain non-bâti, sis sentier Kempf, avec un loyer annuel égal à 90 % des loyers demandés aux locataires du lotissement,
- la rétroactivité de ce contrat, à la date du 1^{er} janvier 2020,

décide

l'inscription des dépenses afférentes au budget de la ville de Strasbourg sur l'imputation 511-6132-EN03C.

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer le contrat de location et l'ensemble des documents.

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164837-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

CONTRAT DE LOCATION D'UN TERRAIN NON BATI

N° convention :

Entre les soussignés :

L'Indivision entre les sous nommés
Madame Koepf Marie-Louise
Monsieur Koepf Eugène
Monsieur Koepf Eric
Madame Lahaye Sandrine
Monsieur Koepf Serge
Madame Koepf Delphine

Donne pouvoir à :
Monsieur KOEPF Eugène
Domicilié 17 chemin de l'étang Birkenwald
67440 SOMMERAU
De représenter l'Indivision susnommée

ci-après dénommés **bailleur**
d'une part

et

La **VILLE DE STRASBOURG**, avec siège 1 Parc de l'Etoile à Strasbourg Cedex (67076), représentée par Madame Suzanne BROLLY, Adjointe au Maire, agissant en sa qualité de représentant de la Maire Madame Jeanne BARSEGHIAN, en vertu d'un arrêté portant délégation partielle de fonctions et de signature en date du 3 octobre 2022, Madame Jeanne BARSEGHIAN agissant elle-même en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020.

ci-après dénommée **preneur**,
d'autre part.

et

EXPOSE

L'Indivision Koepf est bailleur de deux parcelles situées sentier Kempf (AW 229 et CY 2).

La Ville de Strasbourg, qui gère le complexe des jardins familiaux du sentier Kempf, manifeste son intérêt pour la location desdits terrains afin de les sous-louer en jardins familiaux.

Elle souhaite par la même régulariser l'occupation des parcelles par une indemnisation rétroactive du loyer depuis le : 01/01/2020.

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Par le présent contrat, le propriétaire loue au preneur, qui l'accepte aux conditions suivantes, du terrain non bâti ci-après désigné « le bien loué ».

Les parties reconnaissent que la présente location du terrain non bâti a pour usage leur sous-location en jardins familiaux.

Cette location est indépendante de toute location principale à usage d'habitation et commercial. Par ailleurs, si elle permet d'exercer une activité agricole de façon indirecte, elle n'est pas soumise au régime général des baux ruraux du fait de son lien étroit avec le régime spécial de location de jardins familiaux (L. 471-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime), sans pour autant rentrer directement dans le champ d'application de ce dernier. Elle n'est de ce fait soumise qu'au seul droit commun des contrats de louage de choses prévu par les articles 1708 et suivants du code civil, mais sera rendue conforme avec les dispositions du code rural et le Règlement des jardins familiaux (Annexe 1), avec des garanties adéquates pour le propriétaire.

ARTICLE 2 – DESIGNATION DU BIEN LOUE

L'emplacement du bien loué, matérialisé en couleur jaune sur l'orthophotoplan en annexe, et désigné comme suit :

Commune de STRASBOURG-ROBERTSAU (67-482)

Sect.	Parcelle	Surface			Lieudit	Nat
		ha	a	ca		
AW	229		23	07	Sentier Kempf	TERRE
CY	2		15	98	Sentier Kempf	TERRE

Ces 2 parcelles sont pour partie divisées en 20 lots numérotés de 7301 à 7320 et pour partie aménagées en chemin permettant l'accès aux lots susnommés ainsi qu'aux différentes parcelles adjacentes.

Telles que ladite parcelle existe, s'étend, se poursuit et se comporte sans exception ni réserve.

ARTICLE 3 – DUREE DU CONTRAT

Le contrat est conclu pour une durée d'une année consécutive à compter de sa signature.

ARTICLE 4 – RECONDUCTION

A l'expiration de la durée ci-dessus fixée et à défaut de congé préalable donné suivant les règles ci-après, le contrat se renouvellera par tacite reconduction pour une durée d'un an, reconductible tacitement chaque année.

ARTICLE 5 – CONGE

Les deux parties pourront à tout moment donner congé à l'autre. Quand le propriétaire donne son congé, l'occupant est tenu de résilier tous les baux de location de jardins familiaux concernés sous le motif : « *reprise des terrains par le propriétaire* ».

Le congé devra être notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'autre partie, au moins quatre mois à l'avance, de manière à permettre à la Ville de Strasbourg de résilier les baux consentis avec les exploitants des jardins familiaux, conformément aux dispositions de l'article L. 471-1 du code rural.

Sur ces mêmes fondements, lorsque le congé aura été donné entre le 1er février et le 1er août, il ne pourra prendre effet qu'au 11 novembre suivant.

ARTICLE 6 – LOYER

La présente convention donne lieu au paiement d'un loyer annuel exigible le 11 novembre.

Le loyer sera calculé sur la base de 90% du montant des loyers demandés aux locataires des jardins familiaux par la ville de Strasbourg.

Le paiement est à effectuer à Monsieur KOEPF Eugène par virement.

ARTICLE 8 – CLAUSES ET CONDITIONS GENERALES

La présente location est consentie et acceptée aux charges, clauses et conditions suivantes :

1. DESTINATION DU TERRAIN NON BÂTI

➤ Les parties reconnaissent que la présente location est à usage de jardins familiaux.

2. OBLIGATIONS DU BAILLEUR

Le propriétaire s'engage à :

- mettre le terrain non bâti loué à la disposition du preneur ;
- assurer au locataire une jouissance paisible des lieux loués ;
- garantir les vices et défauts de nature à y faire obstacle ;

3. OBLIGATIONS DU PRENEUR

L'occupant est tenu de veiller au bon aménagement, à la propreté des lieux mis à sa disposition et d'une manière générale, d'en user raisonnablement.

En tant que tel, il s'engage :

- à organiser ses activités de façon à ne pas incommoder le voisinage, conformément au Règlement des jardins familiaux;
- au respect du chapitre II du Règlement des jardins familiaux en matière d'aménagement et d'entretien des jardins.
- à satisfaire d'une manière générale à toutes les règles et charges de police, de sorte que le propriétaire ne puisse être inquiété à ce sujet ;
- à veiller à l'entretien et à la propreté tant de la parcelle qu'il occupe que de ses abords immédiats notamment l'entretien des haies bordant le chemin d'accès ;
- à déneiger les abords de la parcelle ;
- à prendre les mesures nécessaires pour éviter notamment le déversement de déchets ou toute occupation sauvage ;
- à ne pas remblayer ni modifier de quelque manière que ce soit le niveau ou la nature du sol ;
- à ne pas installer une tente, une caravane, camping-car ou mobile home de façon permanente ;
- à ne pas exercer une activité commerciale tel que : vente prestation de service, etc... ;
- à ne pas installer son domicile, le siège social d'une association ou d'un commerce ;
- à ne pas stocker des matériaux, gravats, déchets, hydrocarbures et autres produits chimiques etc...pouvant entraîner une pollution du sol ou du sous-sol ;

ARTICLE 9 – AMÉLIORATIONS - TRAVAUX

Tous travaux, améliorations, embellissements, aménagement de conduites d'eau et d'électricité, pose d'une clôture, édification d'une construction, etc... que l'occupant jugerait nécessaires à ses activités sont à sa charge.

D'une manière générale, tous les aménagements bénéficient au bailleur au terme de la présente convention, sans que l'occupant puisse exiger le versement d'une quelconque indemnité.

Même s'il a autorisé les travaux le propriétaire aura la faculté d'exiger le rétablissement des lieux dans leur état primitif, aux frais exclusifs de l'preneur.

ARTICLE 10 – ASSURANCES

L'occupant est responsable de tout dommage qui pourrait survenir du fait de l'occupation du terrain, des activités qu'il y pratique et des objets, matériaux et installations qu'il y apporte.

Il lui incombe dès lors de s'assurer contre les risques encourus et d'en justifier à première demande de l'Indivision.

ARTICLE 11 – CESSION ET SOUS-LOCATION

Le présent contrat prévoit explicitement la sous-location des terrains pour un usage exclusif de jardins familiaux.

L'occupant ne pourra en aucun cas et sous aucun prétexte céder son droit au présent contrat, ni sous-louer en tout ou en partie les lieux mis à sa disposition autrement que pour usage de jardins familiaux, sous peine de nullité des cessions et sous-locations et même de résiliation immédiate des présentes, si bon semble au bailleur, et indépendamment de tous dommages-intérêts.

En ce qui concerne la pose de panneaux ou d'autres installations publicitaires de quelque nature qu'elles soient, en faveur d'un tiers, elle est à considérer comme une cession de droits formellement proscrite, étant entendu qu'aucune dérogation ne pourra être obtenue à cette interdiction.

ARTICLE 12 – TRANSMISSION DU DROIT DE JOUISSANCE

Le droit de jouissance conféré est un droit qui lui est strictement personnel et qui ne peut donc pas faire l'objet d'un transfert sous quelque modalité que ce soit.

ARTICLE 13 – VISITE DES LIEUX

L'occupant devra laisser, le propriétaire, son représentant ou tous entrepreneurs et ouvriers, pénétrer dans les lieux mis à disposition pour constater leur état, quand le propriétaire le jugera à propos, à charge pour le propriétaire, sauf pour les cas d'urgence, de prévenir le preneur 24 heures à l'avance.

ARTICLE 14 – FIN D'OCCUPATION

A sa sortie, l'occupant devra rendre le terrain entièrement libre, nettoyé, nivelé et débarrassé de toute pollution sans pouvoir prétendre à aucune indemnité à quelque titre que ce soit de la part du bailleur.

Au cas où l'occupant ne donnerait pas suite à cette injonction, le propriétaire serait autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires afin de remettre le terrain objet des présentes dans son état initial, c'est-à-dire débarrassé de toutes constructions et de toute pollution aux frais exclusifs du preneur.

Les améliorations que l'occupant aura apportées aux terrains aux termes de l'article 7 des présentes ne pourront en aucun cas donner lieu à versement d'une indemnité de la part du bailleur.

ARTICLE 15 – ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente autorisation d'occupation, les parties font élection de domicile au Centre Administratif de la Ville de Strasbourg.

ARTICLE 16- – PIECES ANNEXES

Sont annexées à l'exemplaire remis au propriétaire qui reconnaît les avoir reçues :

- Orthophotoplan :
- Délibération.
- Règlement des jardins familiaux

Fait à Strasbourg, le
En deux exemplaires originaux

L'occupant

Pour le propriétaire

**Ville de Strasbourg
Hervé Polesi**

Eugène KOEPF

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Débat d'orientation budgétaire 2024 pour l'Œuvre Notre-Dame.

Numéro V-2024-56

Les membres du Conseil municipal de Strasbourg sont amenés à approuver le budget de l'Œuvre Notre-Dame, en leur qualité de membres du Conseil d'administration de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

À ce titre, les informations du rapport sur les orientations budgétaires 2024 mis en annexe n°1 sont destinées à présenter les enjeux budgétaires propres à l'Œuvre Notre-Dame, tant en termes de financement, que de prévisions d'activité.

Elles visent à éclairer les élu·es sur le contexte qui préside à l'élaboration du budget 2024 de l'Œuvre Notre-Dame, avant son approbation par le Conseil d'administration, à l'occasion du Conseil d'administration de la Fondation du 18 mars 2024, lors de la séance du Conseil municipal de la ville de Strasbourg.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil

*vu les articles L.2312-1 et D.2312-3 du code général des collectivités territoriales
vu le rapport sur les orientations budgétaires de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

prend acte

de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024 de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164733-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

**Annexe 1. Rapport sur les orientations budgétaires 2024
de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame**

Les membres du Conseil municipal de Strasbourg sont amenés à approuver le budget de l'Œuvre Notre-Dame, en leur qualité de membres du Conseil d'administration de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame. À ce titre, les informations suivantes sont destinées à présenter les faits significatifs propres à l'Œuvre Notre-Dame, tant en termes de financement, que de prévisions d'activité. Elles visent à éclairer les élu-es sur le contexte qui préside à l'élaboration du budget 2024 de l'Œuvre Notre-Dame, avant son approbation par le Conseil d'administration, à l'occasion du Conseil d'administration de la Fondation du 18 mars 2024 (lors de la séance du Conseil municipal de la Ville de Strasbourg).

La Fondation de l'Œuvre Notre-Dame a pour vocation d'assurer le financement et la conduite des chantiers de restauration et d'entretien de la Cathédrale Notre-Dame de Strasbourg. Le patrimoine immobilier de la Fondation, qui produit une partie de ses ressources financières, a été accumulé au fil des siècles grâce à des dons et legs de la population. Le patrimoine de l'Œuvre Notre-Dame se compose aujourd'hui de propriétés bâties (comme le musée de l'Œuvre Notre-Dame ou la maison Kammerzell), et foncières constituées de terres agricoles, vignes et forêts, réparties sur 125 communes d'Alsace.

Le budget de l'Œuvre Notre-Dame était **historiquement équilibré par une subvention d'équilibre**, s'établissant en moyenne à 1,4 M€, en provenance du budget de la Ville de Strasbourg.

Les aléas de la dernière décennie ont fait fluctuer cette participation. En premier lieu, l'accroissement de son patrimoine, suite aux legs des immeubles de M. AMBROSIUS, a nécessité une révision à la hausse des dépenses d'amortissement. Dans un second temps, la fermeture de la plate-forme, liée aux travaux de réhabilitation et de modernisation du circuit touristique, ont mécaniquement généré une baisse des recettes de billetterie. Sa réouverture, en 2019, aura été brève en raison de la crise sanitaire subie depuis 2020. Une nouvelle fermeture, une suspension de loyers ainsi qu'une baisse des mécénats et dons, ont nécessité une augmentation du soutien financier de la ville. La subvention est ainsi passée à 1,6 M€ suite à la crise sanitaire.

La réouverture de la plateforme en année pleine a permis de dynamiser les recettes et par conséquent de faire baisser la contribution de la ville. Le résultat 2023 devrait permettre de consolider la bonne santé financière de la Fondation. Les recettes à inscrire dans le budget 2024 comprendraient 1,7 M€ de recettes pour la plateforme, 0,9 M€ de revenus des immeubles, la contribution d'équilibre s'élevant à 0,7 M€.

La subvention de la Ville devrait être minorée à cette hauteur ces prochaines années, dans **une logique d'autonomisation** de la Fondation. En effet, les ventes conclues ces dernières années ont généré un résultat d'investissement fortement positif et permettent une capacité nouvelle à investir. L'objectif est, outre les travaux courants de la Cathédrale, d'acquérir des biens productifs de revenus, afin

d'augmenter les recettes de loyers. Pour gérer l'évolution du patrimoine, un agent a été recruté, afin de suivre les futures acquisitions, mais aussi de suivre les recettes locatives.

Ainsi, le dynamisme des recettes de la plateforme ainsi que l'évolution des recettes locatives pourraient permettre à moyen terme une autonomisation complète de la Fondation. **Néanmoins, la ville de Strasbourg pourrait abonder le budget de l'OND le cas échéant**, par exemple en cas de fermeture exceptionnelle de la plateforme ou plus généralement, en cas de baisse des recettes non prévue.

Pour 2024, le projet de **budget en fonctionnement est estimé à 3,8 M€**. En termes de charges, le budget de fonctionnement en cours de l'OND serait bâti en 2024 pour 80% des dépenses sur les quatre principaux postes suivants :

- La masse salariale représente la partie prédominante avec 47% du budget,
- Les dotations aux amortissements à hauteur de 14%,
- Les charges d'exploitation du patrimoine immobilier pour 10%,
- Les charges d'exploitation touristiques pour 9%.

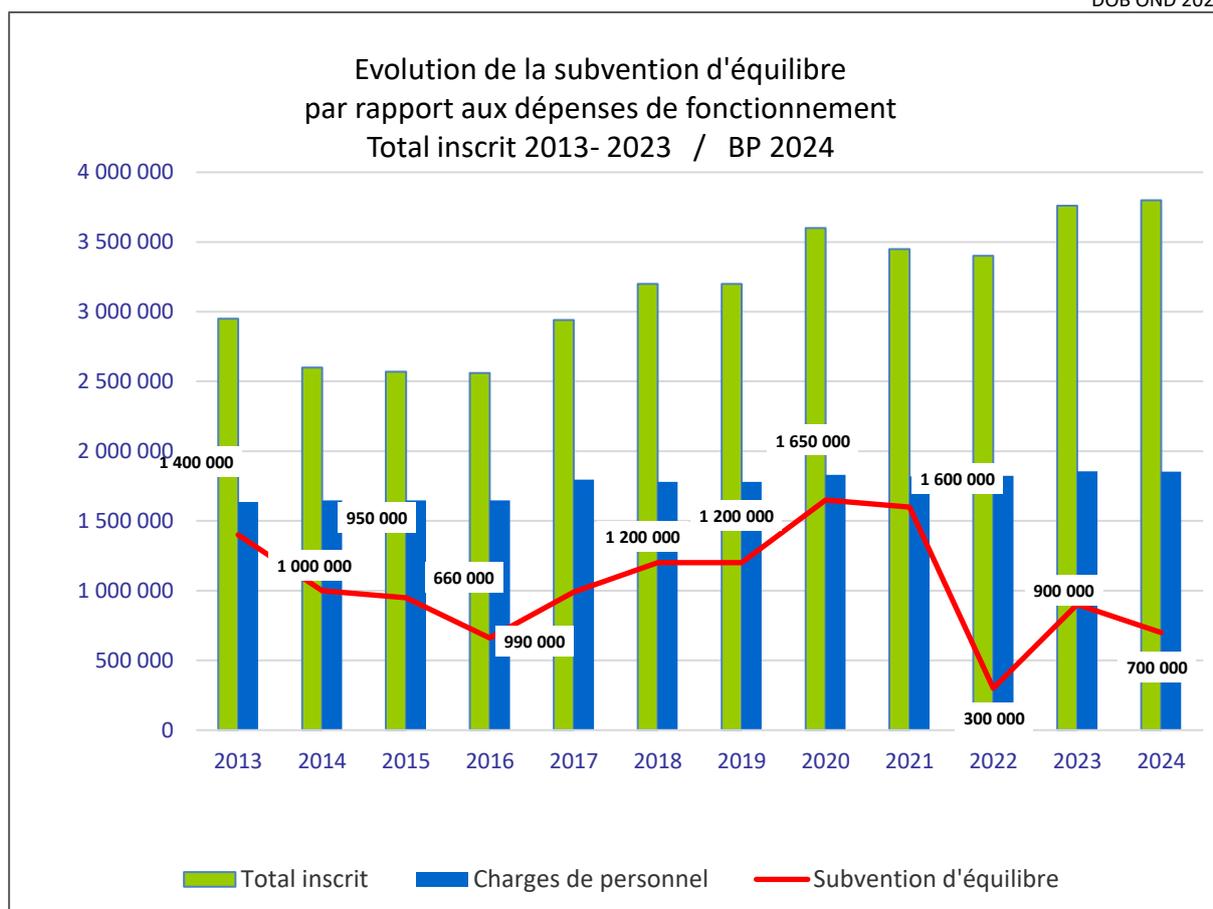
Des dépenses diverses issues des charges d'exploitation des forêts, des énergies et d'entretien de la Cathédrale viendront compléter ces dépenses prévisionnelles en 2024.

En termes de produits, le budget de fonctionnement de l'OND serait bâti en 2024 pour la majorité de ses recettes sur trois principaux postes :

1. Les recettes touristiques, pour près de 40%,
2. Les recettes immobilières, pour un quart des recettes,
3. La subvention d'équilibre de la Ville, pour 20%.

Ces recettes seraient complétées par des rentrées plus marginales issues des dons et mécénats, de la vente de produits dérivés et très ponctuellement des travaux pour tiers.

L'évolution de la subvention d'équilibre de la Ville par rapport aux dépenses de fonctionnement entre 2013 et 2024 est présentée ci-dessous.



Les cessions telles que des terres à Oberschaeffolsheim (extension Lingenheld), à Hochfelden (création d'un groupe scolaire), à Hœnheim ainsi que la vente d'un ensemble immobilier Quai des bateliers à Strasbourg, donnent à la Fondation la capacité d'achats de biens immobiliers pouvant ainsi générer des loyers dans un futur proche.

Ce surplus de recettes a permis la création de deux autorisations de programme (AP) visant d'une part à la réhabilitation du site des ateliers situé rue de la plaine des bouchers à la Meinau et d'autre part à engager un plan d'amélioration des performances énergétiques du patrimoine bâti, notamment dans le cadre du décret tertiaire (notamment sur le site dit de « Ortenberg »). Ainsi, **en investissement, les crédits opérationnels en 2024 se situeraient autour de 1,9 M€.**

Communication au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Rapport d'activité 2022 du Crédit municipal - communication.

Numéro V-2024-48

Le Crédit municipal s'efforce de répondre aux problématiques quotidiennes liées à l'accès au crédit. Son offre de services traduit sa volonté de s'adapter aux besoins des usagers et sa fidélité au rôle de banque à vocation sociale via le prêt sur gages et la collecte solidaire dédiée aux financements des organismes à but non lucratif de la place alsacienne.

L'ensemble des activités du Crédit municipal au service du public témoigne de son engagement en faveur de la lutte contre l'exclusion bancaire.

Son Conseil d'Orientation et de surveillance a approuvé ses comptes et le rapport annuel d'activité 2022 le 6 avril 2023.

Ce rapport est présenté au Conseil municipal conformément à l'article 2 de la loi du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal.

L'activité du Crédit municipal en 2022 concerne principalement le prêt sur gages et les ventes publiques y afférentes.

Au cours de l'exercice 2022, les intérêts des prêts sur gage ont augmenté de 11 % avec un nombre de contrats en progression (7 526 contre 7 133 en 2021). L'encours des prêts est en hausse de 15,3 %. Après deux années de baisses consécutives, la fréquentation de l'établissement est en augmentation de 9,2 % en termes de nombre d'opérations (engagement, dégageant, renouvellement). Cette évolution ressort à + 4,1 % sur Strasbourg et à + 145,3 % sur Mulhouse, qui a connu son véritable essor durant l'exercice 2022. Les nouveaux engagements ont fortement augmenté par rapport 2021, encore impacté par des restrictions sanitaires avec une progression de + 7,8 % en nombre d'opérations et + 18 % en valeur. Il faut noter une hausse des dégageant (+ 13,8 %), ce qui signifie que les usagers parviennent à rembourser dans les délais leurs engagements. Les transactions ont été croissantes tout au long de l'exercice 2022 avec toutefois une activité qui n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant crise sanitaire.

Les produits des ventes aux enchères publiques qui représentent l'autre activité majeure, ont baissé de 13,3 % en 2022, avec toutefois l'organisation d'une vente supplémentaire par rapport à 2021. Cette baisse est liée à des volumes plus faibles.

Globalement, l'ensemble des produits d'exploitation issus de l'activité courante sont en hausse de 6,9 %, sans toutefois retrouver complètement les niveaux d'avant la crise.

La ville de Strasbourg a versé en 2022 au Crédit municipal 30 000 € de subvention d'équilibre sur les 85 000 € budgétisés, et une subvention d'investissement de 17 000 € pour financer notamment des logiciels et des petits travaux dans ses locaux.

De plus, la ville de Strasbourg lui a octroyé pour un an, une avance de 300 000 € remboursable, sans intérêt, pour pallier la couverture incomplète par les banques de ses besoins en matière de lignes de trésorerie ou si elles y répondent, le font à des coûts restant élevés. Ces crédits court-terme financent essentiellement les prêts sur gages.

Les charges totales de fonctionnement sont en progression de 0,9 % par rapport à 2021. Ces charges comprennent principalement la masse salariale (stable en 2022), les petits travaux et services extérieurs (en hausse de 8,3 %), les matières et fournitures consommables (en hausse de 13,9 %) et les frais financiers, poste en forte hausse de 73,3 % en raison de la croissance des taux d'intérêt et du volume de l'activité.

Ainsi, le solde global sur les deux sections en 2022 permet de dégager un résultat déficitaire de 4 369 € (+ 11 114 € en section de fonctionnement et - 15 483 € en section d'investissement) contre un résultat excédentaire de 73 462 € en 2021 (7 013 € en section de fonctionnement et 66 449 € en section d'investissement). Le déficit de la section d'investissement est surtout la conséquence du non recours à l'emprunt.

Par ailleurs, le Crédit municipal, en lien avec la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, gère depuis 2012 le Fonds de dotation « Ess'or est » qui est destiné à promouvoir et soutenir des projets de l'économie sociale et solidaire de la région. À ce titre, le Crédit municipal promeut, en partenariat avec le Crédit municipal de Nantes et sans perception de revenu, la diffusion du livret d'épargne solidaire, dont une quote-part des intérêts générés est reversée au « Fonds Ess'or Est » si les souscripteurs l'acceptent.

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral**

le 12 février 2024

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164705-DE-1-1)

et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu

le 12 février 2024



RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2022

196ième Edition

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance

PRÉSIDENTE

Jeanne BARSEGHIAN – Maire de la Ville de
Strasbourg

VICE-PRÉSIDENT

Antoine DUBOIS – Conseiller Municipal Délégué
Vice Président de l'Eurométropole

MEMBRES ÉLU·E·S

Nadia ZOURGUI – Adjointe à la Maire de Strasbourg
Pierre ROTH – Conseiller Municipal Délégué

MEMBRES QUALIFIÉ·E·S

Catherine BRINGEL – Directrice SODIV

Sandie VOLTZENLUGEL – Présidente NAVIG
PLAISANCE

François KUSSWIEDER – Président de MUT'EST

Ce rapport est dédié à notre éminent Conseiller et ami, M. Pierre Roth, malheureusement disparu. Gérard FISCHER, Directeur.

le Crédit Municipal de Strasbourg

Activités

Le prêt sur gage

Le Crédit Municipal de Strasbourg a cessé son activité d'octroi de prêts aux fonctionnaires depuis 2006 (gestion extinctive) et s'est recentré sur son activité traditionnelle de prêts sur gage, dont il a le monopole, ainsi que les ventes aux enchères.

Le **prêt sur gage** (ou prêt sur objet) est proposé par le Crédit Municipal de Strasbourg, depuis son origine en 1826, sur la place Strasbourgeoise.

Même si sa clientèle reste essentiellement urbaine (Strasbourg et Eurométropole), les particuliers recourant aux prêts sur gage se comptent sur l'ensemble du territoire alsacien.

Le principe du prêt sur gage consiste en l'appréciation immédiate de l'objet, l'octroi du prêt sur une période initiale de six mois, et la faculté de rembourser à tout moment ce prêt (capital et intérêts) et de récupérer son bien. Au bout des six mois du contrat initial la possibilité est offerte au client engagé de renouveler son contrat, en s'acquittant des intérêts.



Encore aujourd'hui, comme depuis des décennies, près de 95 % des objets sont ainsi récupérés par leur propriétaire.

L'estimation est faite par une équipe d'experts, sous la supervision d'un(e) appréciateur, Commissaire-Preneur, salarié au sein du Crédit Municipal de Strasbourg.

L'essentiel des objets déposés est constitué de bijoux (96,8 %), d'objets d'arts, de livres, de tableaux,...

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	n/n-1 (en %)
Nombre total d'opérations	22 244	21 817	21 726	19 465	18 263	19.936	+9,2
Dont nouveaux engagements	17 131	16 935	16 912	14 907	14 229	15 346	+7,8
Montant des prêts accordés	10 843 158 €	11 044 385 €	11 122 910 €	10 412 529 €	10 159 102 €	11 988 498	+18,0
Nombre d'objets en stock	48 224	47 747	46 977	40 522	40 580	40 495	+0,8
Nombre de contrats en cours	8 585	8 508	8 342	7 037	7 133	7 526	+5,5
Encours (prêts en cours au 31/12)	5 373 176,79€	5 379 174,62€	5 497 610,00€	4 797 913 €	5 117 135 €	5 898 034	+15,3
Montant moyen d'un prêt au 31/12	625,87€	632,31€	659,00€	681,81€	717,4 €	783,7	+9,2

Les ventes aux enchères

Le Crédit Municipal de Strasbourg a organisé, au titre de 2022, 9 séminaires de ventes -dont des ventes sur deux journées consécutives- contre 8 sessions en 2021, mais avec des volumes plus faibles sur l'ensemble de l'année.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de ventes réalisées	8	9	9	7	8	9
Nombre d'objets vendus	2 307	2 253	2 363	2 129	1 949	1 728
Produit des ventes (hors frais d'adj.)	516 108 €	559 833 €	579 208 €	490 637 €	678 370 €	586 655,00 €
Prêts consentis correspondants	270 553 €	297 925 €	273 390 €	215 582 €	256 659 €	251 516,20 €
Total des bonis	238 719 €	205 725 €	280 114 €	237 997 €	316 183 €	303 747,83 €
Droits sur adjudications	92 899 €	100 770 €	104 257 €	88 315 €	122 107 €	105 598,00 €
Total des pertes sur ventes	2 512,39 €	557,43 €	844,56 €	9 555,96 €	1 312,80 €	1 603,82 €

Les prêts aux fonctionnaires

Les prêts aux fonctionnaires constituaient la dernière activité de type bancaire de l'Établissement. La décision de cessation d'activité, intervenue en 2005, a été ratifiée par la Ville de Strasbourg en sa qualité d'actionnaire unique (délibération formelle du Conseil en mars 2006).

Cette activité fait l'objet d'une gestion extinctive des dossiers.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de prêts en cours	5	4	3	2		
Total de l'encours au 31/12	13 791,92€	11 668,04€	10 396,08€	8 950,82€		

Le fonds de dotation

En 2012, le Crédit Municipal de Strasbourg, en lien avec la Ville de Strasbourg et la Communauté Urbaine de Strasbourg, créaient un Fonds de Dotation « ESS OR EST » destiné à promouvoir et soutenir les projets de l'Économie Sociale et Solidaire de la Région.

Cette structure juridique n'est pas dotée en capital par ses membres fondateurs et n'est pas filiale du Crédit Municipal de Strasbourg, même si l'Établissement en assume la Présidence statutairement.

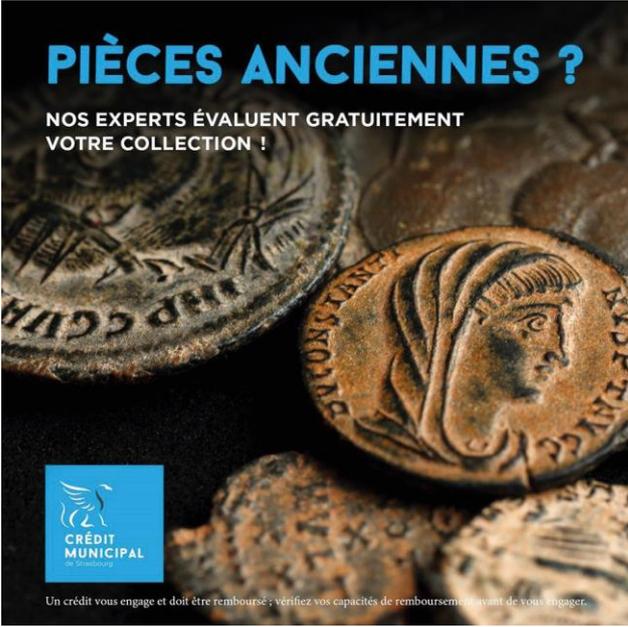
Par ailleurs, le CMS, en partenariat avec le Crédit Municipal de Nantes, promeut la diffusion d'un Livret d'Épargne Solidaire, dont les souscripteurs acceptent de reverser une quote-part des intérêts générés au profit de ce Fonds de Dotation ESS OR Est.

Le Crédit Municipal de Strasbourg n'est pas intéressé financièrement à cette collecte, et ne perçoit aucun revenu de cette diffusion du Livret d'Épargne Solidaire.

La monnaie locale / Le Stück

Fin 2015, le CMS signait une Convention avec l'Association LE STUCK, en vue de promouvoir et développer cette monnaie complémentaire locale.

L'Établissement fait office de bureau de change des monnaies et de Conservateur des valeurs non activées.



PIÈCES ANCIENNES ?
NOS EXPERTS ÉVALUENT GRATUITEMENT
VOTRE COLLECTION !

CRÉDIT MUNICIPAL
de Combourg

Un crédit vous engage et doit être remboursé ; vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

ACTIVITE ET ANALYSE :

La section d'exploitation 2022 fait apparaître un **excédent de 11 114,40 €**.

En matière de produits, les recettes issues de l'activité sont en progression par rapport à 2021 (+ 6,95 %).

Les seules recettes liées aux gages sont globalement en hausse de 7,1 %, et se décomposent en :

- Recettes directes liées aux Prêts sur Gages de 764 879 € : + 11,0 %

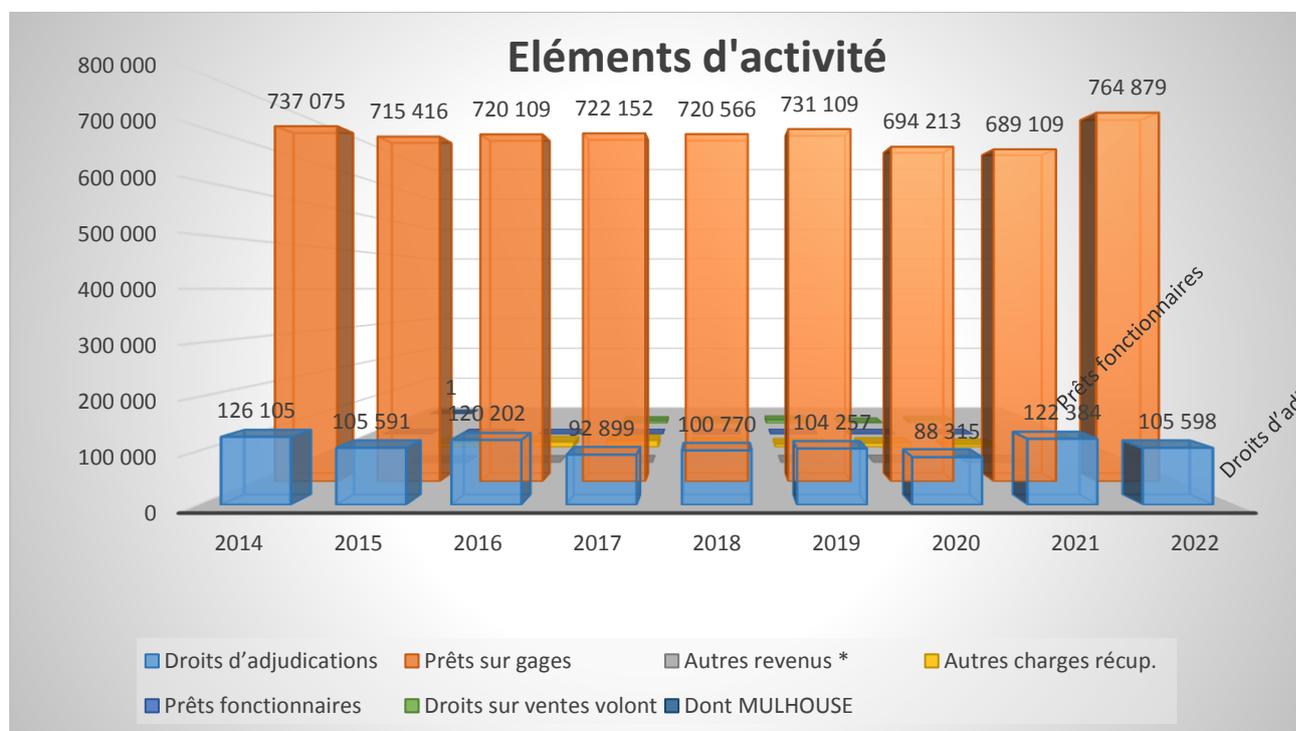
L'Agence de Strasbourg a généré 688 438 €, soit 90 % du total, en progression de 3,7 % par rapport à 2021
L'Agence de Mulhouse a généré 76 441 €, soit 10 % du total, en progression de 200 % par rapport à 2021
Ces recettes traduisent le regain d'intérêt dans la fréquentation de l'Etablissement, surtout pour Mulhouse qui creuse progressivement son sillon sur la place locale.

- Recettes liées aux Ventes aux Enchères de 105 598 € : - 13,3 %

Les Ventes, tant au niveau des Droits sur Adjudications que des frais de ventes volontaires sont en repli d'un exercice sur l'autre, du fait de contrats emmagasinés durant les périodes COVID 2020/2021 en nets reculs. Les contrats étant vendus plusieurs mois après l'échéance, ces recettes traduisent cette inertie des contrats en stock.

- Autres revenus : - 8,6 %

Les autres revenus et charges récupérées de l'Etablissement (remboursement frais de PTT, autres charges récupérées, commissions d'apport,...) sont structurellement en recul depuis 2017, notamment du fait d'un changement de comptabilisation du remboursement des Indemnités Journalières, qui ressortent dorénavant en réduction de charges et non plus en produits récupérés.



L'aide de la Ville de Strasbourg s'est matérialisée, en terme de section de fonctionnement, par les apports successifs suivants (en €) :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Subventions d'exploitation	50 000	30 000	45 000	-	-	-	-	45 000	85 000	30 000
Subvention d'équipement versée au Compte de Résultat	21 500	29 500	31 200	32 900	34 600	48 300	53 000	59 167	66 200	57 900
Autres Subventions	45 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	116 500	59 500	76 200	32 900	34 600	48 300	53 000	104 167	151 200	87 900

En complément, au niveau de la section d'investissement, la Caisse de Crédit Municipal de Strasbourg a également eu recours en 2021 à la subvention de 17 000,- € votée par la Ville de Strasbourg, dans son budget primitif. Ces subventions annuelles impactent la section d'exploitation ci-dessus, car elles sont progressivement amorties sur 3, 5 ans et 10 ans, et font l'objet d'un reversement cumulatif au compte de résultat (voir impact ci-dessus).

Focus sur l'activité Prêt sur Gage :

Après deux années de baisse consécutives (Cf environnement sanitaire), la fréquentation de l'Etablissement, pour l'activité de Prêt sur Gage est en progression de + 9,2 % en termes de nombre d'opérations, soit 19.936 personnes ayant effectué une transaction liée (engagement, dégageant, renouvellement), contre 18 263 démarches en 2021.

Dans le détail, cette évolution ressort à +4,1 % sur Strasbourg et à +145,3 % sur Mulhouse, qui a connu son véritable essor durant l'exercice 2022.

Les nouveaux engagements progressent fortement par rapport à 2021, encore impacté par les confinements et les périodes de restriction, soit + 7,8 %, en nombre d'opérations et de 18 % en valeur. Il convient de noter toutefois que les dégagements également sont en forte progression (+13,8 %), traduction d'un certain confort financier des usagers bénéficiant d'aides spécifiques des pouvoirs publics, liées à la période COVID.

Cette vitalité des transactions s'est manifestée de manière linéaire et croissante tout au long de l'exercice.

Les chiffres – hors encours dopé par la hausse du cours de l'or- ne sont pas encore comparables à ceux d'avant crise sanitaire, malgré l'apport bénéfique de la nouvelle Agence de Mulhouse.

Dans les autres recettes, il convient de signaler les reprises sur provisions (10 900,94 €) correspondant notamment à la régularisation des intérêts relevant des contrats de prêts sur gage, qui ont été renouvelés, dégagés ou vendus.

La reprise sur provision pour risques et charges correspond notamment aux charges de l'immeuble non réceptionnées à la clôture de l'exercice précédent, et dont le montant estimé avait été provisionné dans l'attente des frais réels.

Les bonis prescrits (deux ans après la vente aux enchères des biens) non récupérés par les emprunteurs s'élèvent à 39 722,95 € (en progression de 44,2 % par rapport à 2021).

Le total des recettes de la section de fonctionnement est en progression de 1,31 % d'un exercice à l'autre (2021 ayant bénéficié d'une aide importante de la Ville de Strasbourg en matière de subventions).

Le taux d'exécution budgétaire (recettes) global s'établit à 95,86 %.

En matière de charges la progression d'un exercice sur l'autre ressort à 0,92 %.

Les principaux postes d'économies ont touché :

- les frais de personnel (hors formation), en repli, compte tenu de postes non pourvus durant une partie de l'année (Mulhouse, Assistante Directeur, absence maladie,...).
- les impôts et taxes (notamment les droits liés aux Ventes -13,7 % en diminution sur l'exercice).
- les frais divers de gestion (-0,95 %) qui poursuivent leur recul notamment du fait de frais de publicité encore en très forte diminution (-34 %).
- les dotations aux amortissements et provisions (-11,7 %), compte tenu de l'impact diminuant des coûts de rénovation du Siège intervenus en 2012.
- les pertes exceptionnelles qui continuent de baisser (-17,7 %).

Les principales dépenses en hausse sont à relever parmi :

- les matières et fournitures consommables (+13,89 %), du fait d'une hausse sensible du prix du fuel domestique (avant remplacement par une chaudière au gaz intervenu en cours d'année).
- les travaux et services extérieurs (+ 8,35 %), notamment du fait de la progression des prestations de services, maintenance et honoraires, primes d'assurances,... après une accalmie en 2021.
- les transports et déplacements (+83,88 %, mais sur des volumes mesurés), traduisant à la fois les levées des confinements par rapport à 2021, mais également les dépannages réalisés sur le site mulhousien liés à un poste non pourvu. A noter également la forte progression des coûts des transports de fonds (reprise de l'activité).
- les frais financiers (+73,26%) qui commencent leur montée en puissance progressive, due aux conditions de marché en forte progression sur le dernier trimestre de l'exercice et à la croissance de l'activité, nécessitant un recours accru aux lignes bancaires.
- les charges irrécouvrables de 5 230,59 € relèvent d'un solde pour tout compte d'un ancien prêt aux fonctionnaires, faisant l'objet d'un plan de redressement, qui a finalement été honoré. La créance résiduelle (provisionnée à 100 %) étant devenue irrécouvrable, l'écriture définitive a été passée en 2022, avec en contrepartie une reprise sur provision à due hauteur, soit un impact nul sur les comptes de l'exercice.

Les charges totales de fonctionnement de 1 030 754,12, inférieures aux produits constatés à hauteur de 1.041.868,52 €, permettent de dégager un résultat net excédentaire de 11 114,40 €.

Budgétairement, ces charges ont connu un taux d'exécution global de 94,84 % par rapport à la dernière décision modificative.



La section d'investissement présente une insuffisance de 15 483,08 €

Le total des dépenses de la section d'investissement ressort à 137 884,17 €.

L'exercice 2022 s'est traduit par un programme d'investissement modéré, dans la lignée de l'exercice 2021, après deux exercices successifs où l'investissement de l'ouverture d'une nouvelle Agence à Mulhouse a pesé sur cette section.

Les principaux postes concernés (en €) :

203-0	Logiciels (Logic Informatique reporting BdF, ..)	6 000,-
214-0	Matériel outillage : levée option véhicule TOYOTA	15 500,-
216-2	Aménagement installation Luminaire faux plafond gages	17 947,20
	Agencement installation Luminaires faux plafond administratif	14 188,80

L'essentiel de la section d'investissement retrace par ailleurs d'autres opérations : Elle intègre notamment des opérations d'ordre, dont :

- l'impact des emprunts bancaires à long terme souscrits lors d'exercices précédents à concurrence de 21 218,34 €.
- la quote-part des subventions d'équipement virée au compte de résultat à hauteur de 57 899,99 € (les subventions suivant le rythme d'amortissement des investissements qu'elles contribuent à financer).

Budgétairement, les dépenses ont connu un taux d'exécution global de 71,7 % par rapport à la dernière décision modificative, l'Etablissement ayant choisi volontairement de limiter ses investissements en 2021 et 2022, par rapport aux efforts consentis en 2019 et surtout 2020.

Le total des recettes de la section d'investissement s'élève à 122 401,09 €.

Au niveau des recettes, les investissements matériels ont été financés partiellement par une subvention d'équipement de 17 000 €, de la Ville de Strasbourg.

Dans les autres recettes notables, il convient de distinguer les bonis capitalisés (de l'exercice précédent) à concurrence de 26 753,61 € et les amortissements pratiqués par le CMS à hauteur de 98 909,33 €.

Les recettes totales de la section d'investissement sont en diminution de -27,7 % par rapport à l'exercice comptable précédent, dans la mesure où l'Etablissement n'a pas recouru à l'emprunt en 2022 (40 000,- € en 2021).

Budgétairement, elles ont connu un taux d'exécution global de 63,65 % par rapport à la dernière décision modificative.

LES GRANDS EQUILIBRES ET RATIOS

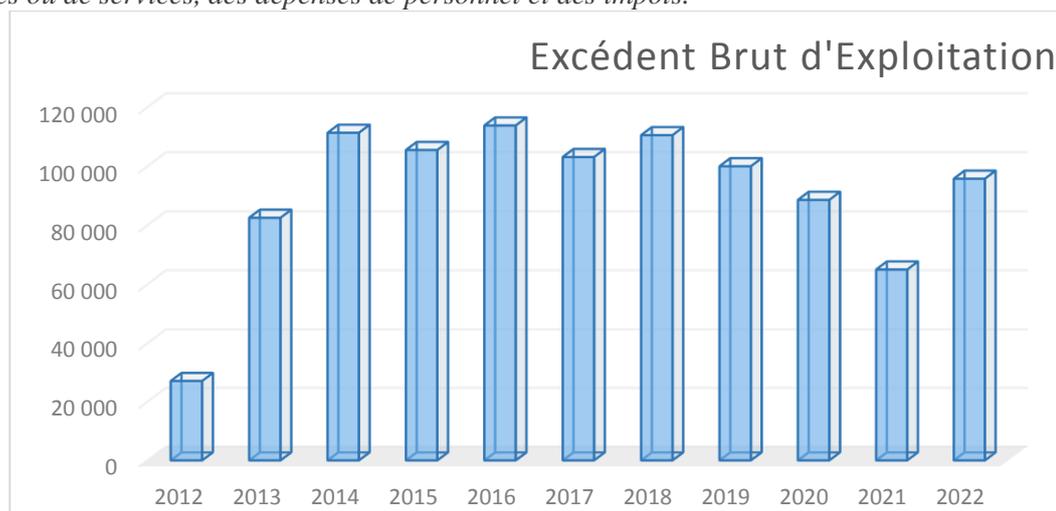
- Le Résultat Net de l'exercice : 11 114,40 €



Le résultat est en progression, grâce à l'évolution positive des recettes, à l'aide de la Ville de Strasbourg et aux économies réalisées.

- L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE)

L'EBE établit la performance de l'Etablissement, indépendamment de la politique d'amortissement et du coût de l'endettement. Concrètement, il mesure le solde des ressources courantes après paiement des achats de fournitures ou de services, des dépenses de personnel et des impôts.



L'EBE corrigé d'un montant de 95 824 € est en progression de + 47,3 % par rapport à 2021, au sortir de la crise COVID. L'augmentation des recettes courantes (malgré le recul des ventes aux enchères), a permis de mieux absorber des charges récurrentes, toujours maîtrisées (publicité, personnel, ...).

- **La Capacité d'autofinancement (CAF)**

(Résultat net + dotation aux amortissements +/- reprise sur provisions)

Elle mesure la capacité de l'Etablissement à financer sur ses propres ressources les investissements, les remboursements de dettes ou l'augmentation du fonds de roulement

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

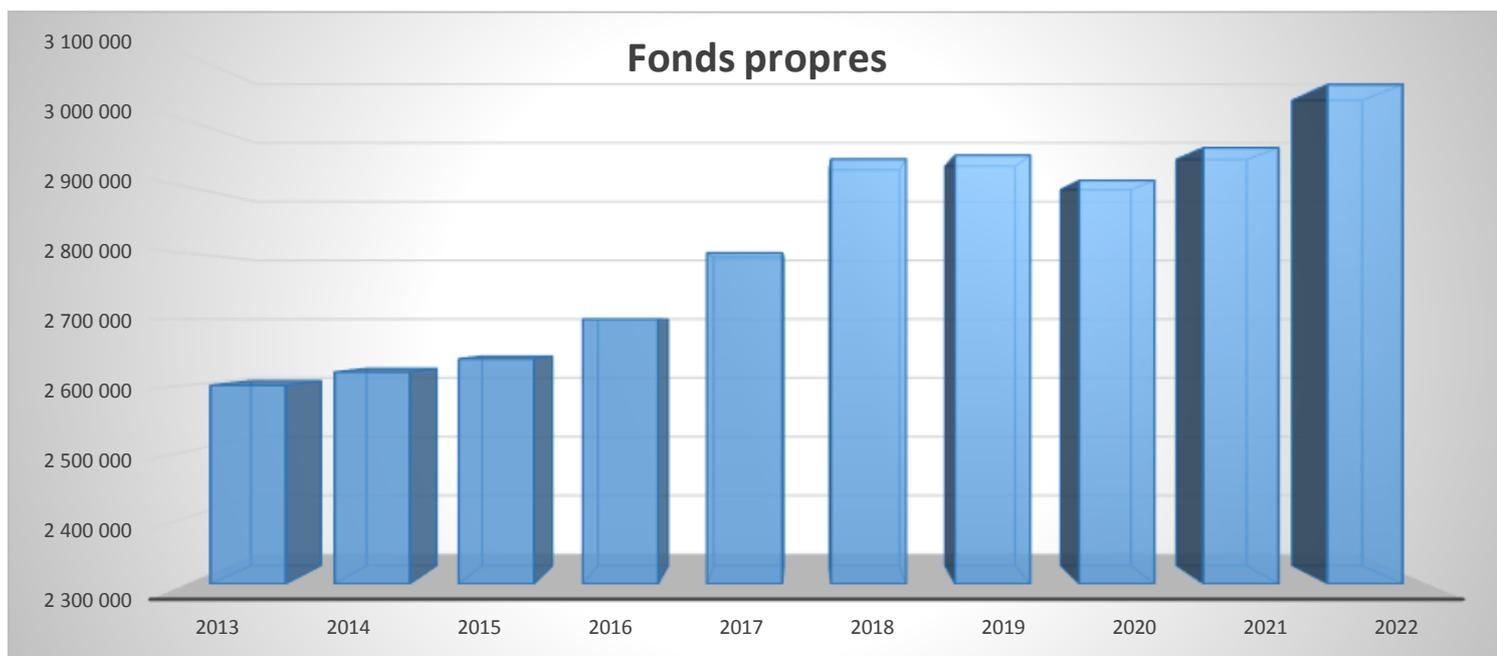


En 2022, cette CAF est en repli par rapport à 2021 (moins de dotations aux amortissements, compte tenu de la fin des amortissements de rénovation du Siège, et compte tenu de reprises sur provisions sur les ventes accumulées durant les périodes COVID).

L'ensemble permet toujours de couvrir largement la dette à moyen terme (en théorie cette dernière serait remboursable en moins de 6 mois, avec ce niveau de capacité d'autofinancement).

▪ **Fonds propres et indépendance financière :**

Les fonds propres tels que représentés ci-dessous, sont composés de la dotation initiale de la Caisse (capital initial), des excédents et des bonis capitalisés, et des excédents de l'exercice, avant imputation. Ils n'intègrent pas les subventions amortissables (mais comprennent la subvention de « guerre »). Ils sont rapportés au total bilan, afin de mesurer l'indépendance financière de l'Etablissement.



Avec un rapport de 51,1 % (sur total bilan), ces fonds propres sont supérieurs au niveau attendu de fonds propres de 10,5 % fixé par la réforme BALE III (8% + coussin de 2,5 % relatif au Tier One -fonds propres « durs »-).

Les comptes annuels

ACTIF (en k €)	31.12.2021	31.12.2022
Caisse	135	104
Créances sur les établissements de crédit	166	130
Opération avec les clientèles	5 323	6 126
Immobilisations incorporelles	26	17
Immobilisations corporelles	390	355
Autres actifs	249	256
	6 286	6 988
Passif (en k €)	31.12.2021	31.12.2022
Dettes envers les établissements de crédit	2 368	3 105
Opération avec la clientèle	152	118
Autres passifs	136	141
Compte de régularisation	70	71
Provisions pour risques et charges	349	373
Capitaux propres hors FRBG	3 211	3 180
<i>Capital et réserves</i>	<i>3 037</i>	<i>3 043</i>
<i>Subvention d'investissement</i>	<i>167</i>	<i>126</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>7</i>	<i>11</i>
	6 286	6 988

COMPTE DE RÉSULTAT (en k €)	31.12.2021	31.12.2022
Intérêts et produits assimilés	689	689
Intérêts et charges assimilés	-11	-11
Commissions (produits)	131	131
Commissions (charges)	-9	-9
Autres produits d'exploitation bancaire	162	162

Autres charges d'exploitation bancaire	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	962	941
Charges générales d'exploitation	-825	-843
Dot. Aux. Amort. Et prov.	-112	-112
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	25	-1
Coût du risque (+/-)	-22	-12
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3	-13
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT	3	3
Résultat exceptionnel (+/-)	7	28
Impôt sur les bénéfices	-3	-4
RÉSULTAT NET	7	11

Annexe aux comptes annuels

I. principes comptables et méthodes d'évaluation

note 1 - activités et contexte réglementaire

a) Selon l'article L.514-3 du Code Monétaire et Financier, la Caisse de Crédit Municipal de Strasbourg est un Établissement public communal de crédit et d'aide sociale dont l'activité est centrée sur l'octroi de crédits aux personnes physiques.

b) En tant qu'Établissement de Crédit, assujetti à la loi du 24 Janvier 1984, la caisse de Crédit Municipal présente des comptes annuels conformément à la réglementation bancaire. Les comptes annuels sont soumis à la certification d'un Commissaire aux Comptes.

L'établissement et la publication des comptes individuels annuels au format bancaire sont régis par le règlement ANC n°2014-07.

L'annexe est établie conformément au décret n°2007-431. Elle est constituée de toutes les informations d'importance significative.

permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine, de la situation financière de l'Établissement, des risques qu'il assume et de ses résultats.

L'annexe :

- précise les règles et méthodes comptables retenues pour la présentation des comptes annuels (notes 2 à 8),
- complète l'information donnée par le bilan et le compte de résultat (notes 9 à 26).

Par ailleurs, la Caisse de Crédit Municipal de Strasbourg, Établissement Public d'aide sociale, présente des comptes conformément aux règles de la Comptabilité Publique, (« comptes Administratifs »).

Ceux-ci font l'objet d'une certification par l'Agent Comptable de l'Établissement.

note 2 - crédit à la clientèle et provisions

a) Les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan à leur valeur nominale. Sont classés en créances douteuses, parmi les comptes débiteurs de la clientèle, tous les crédits (intérêts et capital restant dû) présentant deux mensualités impayées ou plus ainsi que certains crédits (capital restant dû) ayant eu des incidents de paiement en 2022 et faisant l'objet d'une provision au 31.12.2022.

b) La Caisse constitue des provisions pour créances douteuses et risques de crédit, qui sont fonction de l'ancienneté des créances et du nombre d'impayés. Ces provisions sont comptabilisées :

- en minoration d'actif, lorsqu'elles couvrent des risques d'actif individualisés,
- au passif (parmi les comptes de régularisations, provisions et divers) dans les autres cas.

note 3 - immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont traitées conformément aux normes CRC 2002-10 et CRC 2004-6.

a) Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient.

b) Les immobilisations corporelles sont amorties selon les modes et durées indiquées ci-après :

Nature	MODE	DURÉE
Logiciel	Linéaire	1 à 5 ans
Aménagement et agencement	Linéaire	10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans

Les immobilisations de la Caisse de Crédit Municipal de Strasbourg ne sont pas décomposables et, dans ces conditions, la Caisse, entrant dans les seuils fixés par la loi, bénéficie de l'aménagement prévu pour les PME.

Ainsi, elle n'a pas modifié les plans d'amortissement des immobilisations acquises avant le 01.01.2006.

Les évolutions réglementaires n'ont pas eu d'incidence sur les comptes 2022 de la Caisse de Crédit Municipal, hors informations complémentaires ressortant de la présente annexe.

note 4 - capitaux propres

Compte tenu du statut d'Établissement Public, le capital n'est pas divisé en actions, mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits (réalisation des gages).

Une subvention de 89 183,19 € correspondant à des dommages de guerre fait partie intégrante de ces capitaux propres. Les résultats des années antérieures sont capitalisés.

note 5 – subventions

En 2021, la Ville de Strasbourg a accordé des subventions d'équipement pour un total de 47 000 €, 17 000 € au titre des subventions d'investissement et 30 000 € de subvention d'équilibre.

La subvention d'équilibre est virée au compte de résultat en intégralité. La quote-part des subventions d'investissements représente 58 000 €.

note 6 - produits et charges

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé Conformément au principe de spécialisation des exercices comptables. En conséquence, les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis.

Les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, etc.) font l'objet, le cas échéant, de régularisations en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance, etc.). Les honoraires des Commissaires aux Comptes ressortent à 12 994 €.

Provisions pour congés payés

Le COS du 31 octobre 2012 a accepté de prendre en compte les modalités d'utilisation et de liquidation des jours épargnés dans le cadre du Compte Epargne Temps (CET). La provision pour congés payés a été déterminée à partir de l'exercice 2022, selon les principes suivants :

Hors CET :

Pour les jours de congés payés non pris au 31 décembre 2022 (et non placés dans le CET), la provision a été bâtie sur la base du salaire brut annuel, pour les seuls salariés non titulaires. En cas de choix de congés payés, aucune valorisation n'est opérée pour cette catégorie d'agent. Pour les agents non titulaires, la valorisation a été retenue, selon le seuil de 15 jours : Si moins de 15 jours épargnés : la même valorisation s'applique pour ces congés que hors CET (base : salaire brut annuel).

Dans le CET :

Pour les agents titulaires : la valorisation a été retenue, en fonction des choix opérés, au-delà de 15 jours épargnés dans le CET (nouveau seuil applicable à partir de 2020), à savoir :

- option de monétisation (valorisation selon barème),
- option RAFP (retraite complémentaire).
- Si plus de 15 jours épargnés : valorisation en fonction de l'option choisie (monétisation ou Congés Payés).

La provision totale pour congés payés s'est élevée à 41 325,32 € (contre 40 149,43 € en 2019), soit une augmentation de 2,93 %.

note 7 - provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions pour litiges et la provision pour charge de retraite (voir note sur engagements envers le personnel). Les provisions par nature distinguant celles liées à des opérations bancaires des autres provisions sont détaillées dans les informations complémentaires sur les postes du bilan.

note 8 - engagements envers le personnel

Pour le personnel actuel disposant du statut de fonctionnaire, la Caisse n'a plus de charge depuis 2018, ni d'engagement en matière de retraite ou

retraite ou d'indemnité de départ qui représenteraient un caractère significatif. Il en est de même pour le personnel contractuel.

note 9 - impôts

Conformément à l'Article 29 de la Loi de Finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés à compter de l'exercice clos en 1988. L'Établissement devra s'acquitter de cet impôt au titre de l'exercice clôturé au 31/12/2022, à hauteur de 3.705,- €.

Le Crédit Municipal ne dispose plus du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) depuis 2018.

compléments d'informations sur le bilan et le compte de résultat

note 10 - événements significatifs

Évolutions des litiges en cours

La Caisse de Crédit Municipal de Strasbourg a engagé depuis 1995 des procédures judiciaires à l'encontre d'un ancien appréciateur et d'un ancien agent comptable de la Caisse.

La Cour d'Appel de Colmar, réunie en chambre des appels correctionnels statuant sur intérêts civils a rendu un arrêt le 7 décembre 2001 condamnant l'appréciateur à verser 199 000€. Cette créance est comptabilisée et provisionnée à 100%.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal en date du 1^{er} avril 2003 a mis à la charge de l'ancien garde-magasin un montant de 128 800€ correspondant à la disparition des gages. Le cautionnement mutuel a remboursé au Crédit Municipal un montant de 16 800€, et le garde magasin a remboursé 61 000€. Le solde de 49 200€ est provisionné à 100 %. L'ancien appréciateur est décédé au cours de l'année 2021.

Injonction de respecter le ratio d'exploitation fixé à 100% pour le 31 décembre 2022

Le règlement 99-06 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux ressources et au fonctionnement du fonds de garantie des dépôts, prévoit que les établissements de crédit doivent respecter un ratio d'exploitation. Ce ratio a été fixé, dans un premier temps, à 90% pour le Crédit Municipal par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Par une décision en date du 16 août 2006, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a augmenté ce ratio à 100%, subvention incluse, à condition que le Crédit Municipal de Strasbourg abandonne son activité de prêts aux fonctionnaires. Par délibération du COS adoptée le 30 novembre 2005 la cessation de l'activité bancaire limitée aux prêts aux fonctionnaires a été décidée à compter du 31 mars 2006. Cette décision a été soumise à la Ville de Strasbourg conformément aux dispositions de la loi de 1992. Cette décision a été motivée par les exigences croissantes en termes de

résultats et de coefficient d'exploitation de la Commission Bancaire, organe de contrôle des Crédits Municipaux.

Par ailleurs le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg a approuvé en date du 6 février 2006 une convention pluriannuelle garantissant au Crédit Municipal l'octroi d'une subvention d'équilibre pour assurer la pérennité de l'activité de prêts sur gages. Cette Convention a été reconduite dans les mêmes termes en 2018 pour 3 ans renouvelables une fois.

L'Etablissement a eu recours à cette subvention d'équilibre au titre de l'exercice 2022, au niveau de la section de fonctionnement pour un montant de 30.000,- €.

Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à 96,03 % en intégrant les bonis prescrits dans les recettes financières.

note 11 – immobilisations

En Euros (€)	31/12/2021	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	216.227,13	223.097,97
Immobilisations corporelles	1.208.702,69	1.260.597,69

MONTANT BRUT	1.424.929,82	1.483.695,66
Amortissements	1.012.876,63	1.111.785,96
MONTANT NET	412.053,19	371.909,70

note 12 – provisions pour risques bancaires

En Euros (€)	31/12/2021	31/12/2022
Provisions pour créances douteuses	45.529,99	70.084,63
Provisions pour risques bancaires	55.000,00	55.000,00
Autres provisions	248.276,06	248.276,06
TOTAL	348.806,05	373.360,69

note 13 - engagements hors bilan

Engagements reçus

La Ville de STRASBOURG en vertu du Droit Local de 1906, de la Loi du 15 juin 1992, de la délibération du Conseil Municipale du 5 octobre 1992 et de la Convention de 2006 est garante de l'intégralité des opérations effectuées pour la Caisse de Crédit Municipal de Strasbourg.

Au 31 décembre 2022, la Caisse du Crédit Municipal de Strasbourg recense 5 898 034,42 € (en valeur) de prêts, et dispose en garantie de gages correspondant à une valeur estimée de 7 077 641,30 €. Ces valeurs sont elles-mêmes garanties à concurrence de 7 387 917,27 € (+25 % pour les objets dits précieux, et +33 % pour les autres objets).

Par décision du Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg du 17 décembre 2012, les élus se sont prononcés pour la mise à disposition temporaire (12 ans) des locaux sis 6, rue d'Ingwiller

à STRASBOURG, au profit du Crédit Municipal. Cette mise à disposition est faite en contre- partie du versement d'une redevance annuelle de 100€, à compter du 1er janvier 2013, révisée annuellement en fonction de l'indice du coût de la construction (base : 1666 - indice du 2e trimestre 2013).

Au 31 décembre 2022, ce loyer est arrêté à 118,- €, selon cet indice pour l'exercice suivant (2023).

Cette opération correspond à un avantage en nature octroyé par la Ville de Strasbourg à l'Établissement, estimé à 14 900,- €, résultant de la différence constatée entre la redevance annuelle théorique demandée et la valeur locative estimée de 15.000,- €

note 14 - situation fiscale latente

Les engagements de retraite se traduiraient par un impôt différé actif à long terme, non comptabilisés.

note 15 - effectifs

L'effectif est de 11 personnes au 31.12.2022 (10,4 Caisse de Crédit Municipal appartient à la en ETP, intégrant l'Agent Comptable, en fonction publique territoriale du fait du statut adjonction de service). Le personnel de la Caisse de Crédit Municipal appartient à la fonction publique territoriale, du fait du statut juridique d'établissement public administratif.

note 16 - événements post clôture

Néant

note 17 – capitaux propres

En Euros (€)	31/12/2021	31/12/2022
Capital	3.036.632,88	3.043.124,64
Subvention d'investissement	167.133,32	126.233,33
Résultat	7.013,21	11.114,40
Autres passifs	3.210.779,41	3 180 472,37

note 18 - autres postes du bilan

En Euros (€)	31/12/2021	31/12/2022
Débet agent comptable	248.276,06	248.276,06
Autres actifs	206.788,05	228.508,22
Organismes sociaux	15.944,00	15.997,00
Divers créanciers (Fonds Alsace Active)	-	-
Autres passifs	357.671,48	335.924,65

note 19 - produits et charges d'intérêts

En Euros (€)	31/12/2021	31/12/2022
Intérêts (emprunt et tirages)	11.396,17	22.267,83
Commissions	9.068,26	10.558,31
Total charges d'intérêts	20.464,43	32.826,14
Produits d'intérêts sur crédit clientèle	689.108,54	764.879,01

note 20 – commissions

En Euros (€)	31/12/2021	31/12/2022
Commissions sur opérations avec la clientèle	131.360,75	113.819,50

note 21 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

En Euros (€)	31/12/2021	31/12/2022
Charges récupérables sur frais généraux	7.702,53	7.040,22
Quote-part des subventions d'investissements versées	154.200,01	87.899,99
TOTAL autres produits d'exploitations	161.902,54	94.940,21
En Euros (€)	31/12/2021	31/12/2022
Prestation service liée à l'exploitation bancaire	2 584,52	2 584,52

Charges diverses d'exploitation bancaire	1 547,86	1 547,86
Frais de gestion de services financiers	4 593,79	4 593,79
TOTAL autres charges d'exploitations bancaires	8 726,17	8 726,17

16

rapport du commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Strasbourg relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Activité de Prêt sur gage

Risque identifié :

Le prêt sur gage est l'activité principale du Crédit Municipal de Strasbourg. Comme indiqué dans la note 2 « Crédits à la clientèle et provisions » de l'annexe aux comptes annuels, le capital des contrats de prêts sur gages sont garantis par des gages valorisés par le commissaire-priseur. Les intérêts des prêts douteux sont dépréciés à 100 %. Au 31 décembre 2022, le total des encours des prêts sur gages brut est de 6.127 K€ (soit 81 % du total bilan). Les intérêts et produits du prêt sur gage s'élèvent à 765 K€. Les provisions, valorisées selon les principes comptables d'évaluation des dépréciations individuelles présentés dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels, s'élèvent à 70 K€. Le montant global des engagements reçus en garantie des prêts sur gages est de 7.388 K€.

A ce titre, nous avons considéré les prêts sur gage ainsi que l'estimation des gages et des dépréciations éventuelles comme points clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en oeuvre en réponse à ce risque :

Nos diligences ont principalement consisté à :

- Prendre connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au prêt sur gages et testé l'efficacité des contrôles clés intervenant au cours du processus ;
- Procéder au rapprochement entre les données comptables et les informations issues du système de gestion y compris la grille de taux applicable tant sur les encours bilan et hors bilan que sur les produits enregistrés au compte de résultat ;
- Assister à l'inventaire des objets gagés ;
- Tester, au 31 décembre 2022, les principaux critères appliqués pour la classification en encours douteux, ainsi que l'estimation des dépréciations individuelles afférentes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Strasbourg par le Conseil d'Orientation et de Surveillance du 19 octobre 2018.

Au 31 décembre 2021, le cabinet BATT AUDIT était dans la troisième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires

relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Orientation et de Surveillance de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Orientation et de Surveillance

Nous remettons au Conseil d'Orientation et de Surveillance un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Orientation et de Surveillance figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Orientation et de Surveillance la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Nancy, le 5 avril 2023

BATT AUDIT
Olivier LEFEBVRE



Commissaire aux Comptes



**CRÉDIT
MUNICIPAL**
de Strasbourg

CRÉDIT MUNICIPAL DE STRASBOURG

6, rue d'Ingwiller
67 000 STRASBOURG

03 88 32 04 21

www.credit-municipal-strasbourg.fr

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Délégations du Conseil municipal à la Maire en matière de commande publique.

Numéro V-2024-34

Pour des motifs de continuité du service public, l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales autorise le Conseil municipal à déléguer au Maire l'exercice de tout ou partie de certaines de ses attributions qu'il énumère de façon limitative.

Ainsi, par délibération du 4 juillet 2020, le Conseil a délégué à la Maire un certain nombre de ses attributions.

En matière de commande publique, aux termes de cette délégation, restaient donc de la compétence du Conseil municipal, l'autorisation de signature des marchés dont le montant est supérieur au seuil de procédure formalisée et l'autorisation de signature des avenants portant sur une augmentation de + 5 % auxdits marchés.

Suite à un parangonnage effectué auprès de différentes métropoles (Bordeaux, Nice, Dunkerque, Cannes, Grand Lyon, Aix Marseille Métropole, Le Mans, Brest, Nantes Métropole), il s'avère que celles-ci ont délégué à leur exécutif l'intégralité de la compétence relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, quel que soit le seuil des marchés et des avenants (pas de limitation de montant).

Il est proposé d'élargir le dispositif de la délégation en matière de marchés publics en permettant à l'exécutif de préparer, passer, exécuter et régler les marchés publics ainsi que leurs avenants, y compris lorsqu'ils sont supérieurs aux seuils de procédure formalisées.

Cette proposition s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la nouvelle rédaction du CGCT, en vigueur depuis le 23 février 2022. En effet, l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales a élargi également le champ de la délégation en prévoyant que, sauf disposition contraire que « *le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé : 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».

Cette délégation intégrale de compétence permet de répondre à deux problématiques identifiées :

- d'une part, faciliter le lancement des opérations en allégeant les contraintes administratives,
- d'autre part, permettre le règlement plus rapide des entreprises dans le cas où elles doivent effectuer des travaux résultant d'avenants : elles ne peuvent en effet être payées, en l'état actuel, qu'une fois que l'avenant adopté par l'assemblée délibérante est exécutoire, soit parfois plusieurs mois après la réalisation desdits travaux, effectués sur la base d'un ordre de service à prix provisoires, conformément au CCAG-travaux).

Les marchés, lorsqu'ils seront notifiés, figureront comme c'est déjà le cas, dans la communication « marchés publics » présentée à chaque Conseil. S'agissant des avenants, un dispositif similaire sera mis en place permettant ainsi d'informer l'assemblée délibérante des avenants augmentant de + de 5 % le montant des marchés passés en procédure formalisée.

Il est proposé au Conseil de procéder à cette délégation en précisant qu'en l'absence de dispositions contraires dans la présente délibération, la Maire pourra déléguer ces pouvoirs sous sa surveillance et sa responsabilité aux adjoints et conseiller municipaux délégués ainsi qu'à l'administration.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu les articles L 2122-18 à L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

autorise

la Maire, par délégation du Conseil municipal, à prendre, pendant toute la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les autres délégations figurant dans la délibération du 4 juillet 2020 restent inchangées.

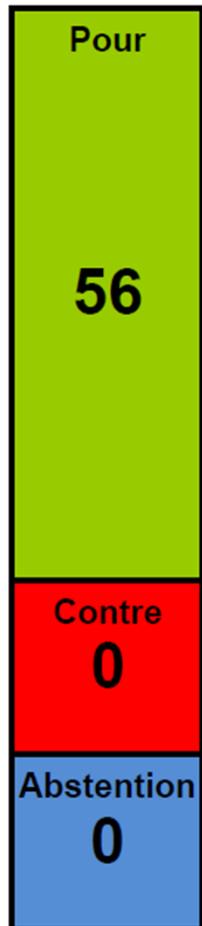
**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164638-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

Délégations du Conseil municipal à la Maire en matière de commande publique.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Conclusion d'accords-cadres relatifs à l'acquisition de prestations de sécurité.

Numéro V-2024-19

Le parc immobilier de la Ville et de l'Eurométropole Strasbourg est composé d'immeubles et d'équipements divers dédiés à l'exercice des missions de service public (piscines, plans d'eau, musées, médiathèques etc.)

Afin d'en assurer la conservation et la sécurité, il doit faire l'objet d'une surveillance, soit par le biais de système de télésurveillance, soit par le biais d'agent-es en poste ou effectuant des rondes.

Par ailleurs, tant la Ville que l'Eurométropole de Strasbourg sont à l'initiative de manifestations sur l'espace public qui doivent aussi faire l'objet d'une surveillance selon les circonstances.

La mutualisation des achats constitue l'un des leviers d'action pour améliorer l'achat des entités publiques en recherchant plus particulièrement, grâce à une massification, la satisfaction du juste besoin en vue d'obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'attribution.

Ainsi, une démarche de mutualisation des achats sera menée, au sein d'un groupement de commandes, entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg par application d'une convention de groupement de commandes.

Le recours au groupement de commandes sera établi sous la coordination de la Ville de Strasbourg.

Par ailleurs, il pourra être envisagé le recours à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) dans le cadre de la convention de partenariat permettant de bénéficier d'un tarif préférentiel.

En application du Code de la commande publique, les marchés à conclure seront passés selon la procédure de l'article R.2123-1 3° relatif aux MAPA Services Sociaux et Spécifiques.

Les domaines couverts par les différents lots à définir prendront principalement en compte les thématiques de sécurité, de télésurveillance des bâtiments et les prestations nécessaires lors de manifestations et évènements. L'allotissement sera précisé dans le dossier de consultation.

Ces accords-cadres à bons de commande seront conclus pour une durée maximum de quatre ans avec les montants maximums annuels suivants, tous lots confondus :

Eurométropole de Strasbourg : 2 000 000 € HT annuel,
Ville de Strasbourg : 7 000 000 € HT annuel.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion d'accords-cadres à bons de commande, d'une durée de quatre ans, au profit de chacun des membres du groupement, portant sur la fourniture de prestations de sécurité et de télésurveillance, d'une durée maximale de quatre années, avec les montants maximums annuels suivants, tous lots confondus :

- *Eurométropole de Strasbourg : 2 000 000 € HT annuel,*
- *Ville de Strasbourg : 7 000 000 € HT annuel,*

décide

l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2024, 2025 et suivants sur les lignes concernées,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e :

- *à signer la convention de groupement de commande,*
- *à lancer les consultations conformément au Code de la commande publique, à signer les marchés et à prendre toutes les décisions y relatives,*
- *à notifier et signer les marchés en tant que coordonnateur,*
- *à passer commande auprès de l'UGAP conformément au Code de la commande publique et à prendre toutes les décisions y relatives, le cas échéant,*
- *à exécuter les marchés de la ville de Strasbourg.*

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164555-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

**Convention constitutive de groupement
de commandes entre la Ville et
l'Eurométropole de Strasbourg**

Articles L. 2113-6 à 8 du Code de la commande publique

« Acquisition de prestations de sécurité et de télésurveillance »

Vu le Code de la Commande Publique,

Entre

La Ville de Strasbourg, représentée par Madame Jeanne BARSEGHIAN, Maire, agissant en application de la délibération du Conseil municipal du 5 février 2024

Et

L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par Madame Pia IMBS, Présidente, agissant en application de la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 9 février 2024

un groupement de commandes relatif à l'acquisition de prestations de sécurité et de télésurveillance

SOMMAIRE

Article 2 : Objet du groupement	4
Article 3 : Organes du groupement	5
Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur	5
Article 5 : Responsabilité	5
Article 6 : Fin du groupement	6
Article 7 : Règlement des différends entre les parties	6

Préambule

PRESENTATION DU MARCHÉ ET DU CONTEXTE

Le groupement de commandes couvrira les besoins à la fois de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg. Le groupement de commandes associe les deux collectivités sous la coordination de la Ville de Strasbourg et a pour double objectif :

- un allègement des formalités et des frais de gestion administrative lié au lancement et au traitement d'une seule procédure ;
- des économies d'échelle.

Le Code de la commande publique encadre les dispositions réglementaires du groupement de commandes.

Les deux partenaires ont décidé de choisir la formule du groupement de commandes prévoyant que le coordonnateur signe et notifie le marché au nom de l'ensemble des adhérents des membres du groupement. Par la suite, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution.

Article 1 : Constitution du groupement

Il est constitué entre l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg un groupement de commandes régi par le Code de la commande publique.

Article 2 : Objet du groupement

Le groupement de commandes constitué sur le fondement des articles L. 2113-6 à 8, ci-après désignés "*le groupement*" a pour objet la passation d'un marché public relatif l'acquisition de prestations de sécurité et de télésurveillance.

En application du Code de la commande publique, les marchés à conclure seront passés selon la procédure de l'article R2123-1 3° CCP relatif aux MAPA Services Sociaux et Spécifiques.

Ces accords-cadres à bons de commande seront conclus pour une durée maximum de 4 ans avec les montant maximum annuels suivants, tous lots confondus :

Eurométropole de Strasbourg : 2 000 000 € HT annuel

Ville de Strasbourg : 7 000 000 € HT annuel

Article 3 : Organes du groupement

Les membres du groupement, l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg, ont convenu de désigner la Ville de Strasbourg en qualité de coordonnateur en vue de préparer, de passer, de signer et de notifier les marchés considérés, conformément aux dispositions de la commande publique

La commission d'appel d'offres de la Ville de Strasbourg agissant en qualité de coordonnateur du groupement, est désignée pour choisir les titulaires des marchés.

Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur

De manière générale, le coordonnateur est chargé de la gestion de la procédure de passation des marchés au nom des membres du groupement. Il transmet les marchés aux autorités de contrôle. Il tient à la disposition de l'Eurométropole de Strasbourg les informations relatives au déroulement des marchés. Le coordonnateur se charge notamment :

- de centraliser les besoins des membres du groupement sur la base d'une définition préalable établie par ses soins de façon concertée ;
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (publication de l'avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi ou mise à disposition des dossiers de consultation des entreprises, réception des offres, analyses des offres, rapport de présentation, convocation et réunion de la commission d'appel d'offres...) ;
- de communiquer, le cas échéant, à l'Eurométropole de Strasbourg, les documents nécessaires des marchés pour ce qui la concerne ;
- de signer et de notifier les marchés ;
- de gérer tout incident de procédure, et notamment d'informer les candidats du rejet et des motifs afférents de leur candidature ou de leur offre en application du Code de la commande publique ;
- de transmettre et de s'assurer de la transmission des pièces exigibles aux autorités de contrôle.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informée l'Eurométropole de Strasbourg sur les conditions de déroulement de la procédure d'évolution des marchés, en particulier à l'informer de tout dysfonctionnement constaté.

Article 5 : Responsabilité

En cas de faute grave commise par le coordonnateur ou de mauvaise exécution de sa mission de son fait exclusif, l'Eurométropole de Strasbourg pourra demander réparation de son préjudice au juge administratif.

Inversement, le coordonnateur pourra demander réparation dans les mêmes conditions en cas de faute grave commise par l'Eurométropole de Strasbourg au regard des obligations qui incombent à cette dernière.

Article 6 : Fin du groupement

La présente convention, et corrélativement la mission du coordonnateur, prennent fin suite à la notification des marchés, chaque membre du groupement gérant l'exécution de ses marchés respectifs.

La présente convention peut être résiliée en cas de problème d'exécution, de dépassements excessifs du montant des marchés par rapport aux budgets prévisionnels, ou de retard important dans la réalisation de la dévolution des marchés.

Article 7 : Règlement des différends entre les parties

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

La présente convention a été établie en 2 exemplaires originaux.

Strasbourg, le

La Présidente de l'Eurométropole
de Strasbourg

La Maire de Strasbourg

Pia IMBS

Jeanne BARSEGHIAN

Communication au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Numéro V-2024-29

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 4 juillet 2020.

Par ailleurs, au-delà des seuls marchés entrant dans le champ d'application de ladite délégation, la présente information englobe l'ensemble des marchés passés par la ville de Strasbourg en procédure adaptée (2e, 3e et 4e seuil) ou en procédure formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 215 000 € HT (fournitures et services) et à 5 382 000 € HT (travaux).

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés dont la notification est intervenue entre le 1^{er} et le 31 octobre 2023.

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164584-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

Procédures formalisées, marchés passés selon une procédure adaptée de niveaux 2, 3 et 4

(Le montant en euro HT prend en compte la durée totale du marché, périodes de reconductions comprises)

Accords-cadres à bons de commande

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant maximum notifié € HT
2023/815	SECURITE DES EVENEMENTS ET MANIFESTATIONS VDS ET EMS	POLYGARD	67800 BISCHHEIM	2 800 000,00
2023/855	ENREGISTREMENT ET RETRANSMISSION D'ÉVÈNEMENTS OFFICIELS DE VDS ET EMS	VIA STORIA	67300 SCHILTIGHEIM	150 000,00
2023/872	FOURN. POSE DE DISPOSITIFS DE RETENUE ROUTIERS	AER SENOZAN CM2E	71260 SENOZAN	50 000,00
2023/908	MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE DU 5EME LIEU	VIDELIO	67118 GEISPOLSHHEIM	67 960,00
2023/947	PRESTATIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIE LOT 2 GESTION DES ACTIFS, RÉFÉRENTIELS ET PORTAILS DE LA DIRECTION DU NUMERIQUE ET DES SYSTEMES D'INFORMATION	ECONOCOM WORKPLACE INFRA INNOVATION	92800 PUTEAUX	200 000,00
		EXPERIS FRANCE	44300 NANTES	200 000,00

Marchés ordinaires ou à tranches optionnelles

N° marché	Objet	Titulaire	CP et Ville	Montant notifié € HT
2023/720	MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES DU MUSÉE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN APPAREILS ELEVATEURS - ESCALATORS	SCHINDLER	67119 GEISPOLSHHEIM	4 920,00
2023/851	LOCATION DE PETITS MATERIELS SPORTIFS ET DE LOISIRS	CITY GRIMP	59235 BERSEE	57 890,00
2023/856	GROUPE SCOLAIRE DE LA ROBERTSAU À STRASBOURG-TRAVAUX DE REST CRÉATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE, AMÉLIORATIONS FONCTIONNEL	BUREAU ALPES CONTROLES	67202 WOLFISHEIM	76 215,00
2023/857	INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUE DANS LE CADRE DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - SAISON 2023 / 2024 EQUITATION	SAS ECURIE ADM	67000 STRASBOURG	909,95
2023/859	INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUE DANS LE CADRE DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - SAISON 2023 / 2024 BASKET	SAINT JOSEPH STRASBOURG	67100 STRASBOURG	555,00
2023/860	INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUE DANS LE CADRE DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - SAISON 2023 / 2024 ATHLETISME	SPORT CHEMINOTS STBG	67000 STRASBOURG	3 276,00
2023/861	INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUE DANS LE CADRE DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - SAISON 2023 / 2024 ESCALADE	CTE DEP 67 FED FR MONTAGNE ESCALADE	67200 STRASBOURG	1 200,00
2023/862	INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUE DANS LE CADRE DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - SAISON 2023 / 2024 TENNIS DE TABLE	SAINT JOSEPH STRASBOURG	67100 STRASBOURG	555,00
2023/864	MOE RENOVATION DU SALON D'ASSEMBLEE DU PALAIS ROHAN STRASBOURG	ARCHITECTURE ET PATRIMOINE FAB MICHEL	67000 STRASBOURG	131 000,00
2023/869	RENOVATION D'UNE ANCIENNE MAISON D'HABITATION EN DEUX LOGEMENTS RTS GPE SCOLAIRE GLIESBERG - LOT 7 SANITAIRE CHAUFFAGE VENTILATION	FRANCOIS ET FILS	67300 SCHILTIGHEIM	129 848,00
2023/871	SPECTACLE VIVANT INTITULÉ "FIN DE PARTIE" PRÉSENTÉ LES 18, 19 ET 20 OCTOBRE 2023 AU TAPS SCALA	THEATRE DE L INCENDIE	42100 SAINT ETIENNE	16 800,00
2023/876	TRANSPORT DES PARLEMENTAIRES EUROPEENS VERS LES AEROPORTS DE FRANCFORT BALE-MULHOUSE SUTTART ET BADEN-BADEN OCT.2023	CENTRALE DES AUTOS TAXIS	67000 STRASBOURG	62 068,28
2023/879	MOE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX POUR L'ANTENNE SPORT SANTÉ DANS LA MAISON DES SPORTS-RUE BADEN	ARCHITECTURE DENIS WALTHER	67500 HAGUENAU	82 792,50

2023/880	SPECTACLE VIVANT INTITULÉ "COURGETTE" PRÉSENTÉ LES 17, 18 ET 19 AVRIL 2024 AU TAPS SCALA	PARADOXE S	25000 BESANCON	21 428,00
2023/881	SPECTACLE VIVANT INTITULÉ "ELLE PAS PRINCESSE, LUI PAS HÉROS PRÉSENTÉ LES 15, 16 ET 17 MAI 2024 AU TAPS LAITERIE	NOTRE CAIRN	67000 STRASBOURG	12 000,00
2023/882	RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE RAPHAËL À STRASBOURG-ELSAU ECLAIRAGE PUBLIC	SOC ELECTRICITE ECLAIRAGE ILLUMINATION	67207 NIEDERHAUSBERGEN	113 920,00
2023/883	RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE RAPHAËL À STRASBOURG-ELSAU AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	EST PAYSAGES D ALSACE	67118 GEISPOLSHHEIM	306 995,43
2023/884	RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE RAPHAËL À STRASBOURG-ELSAU	ESPACES PAYSAGERS SPORTS ET LOISIRS	67380 LINGOLSHEIM	150 773,00
2023/887	TRAVAUX D'INSTALLATION DES ATELIERS DE LA HEAR DANS LA MANUFACTURE DES TABACS À STRASBOURG - RECONSULTATION LOT 09 PLATRERIE - FAUX PLAFONDS	STENGER PLATRE ET STAFF	67100 STRASBOURG	1 274 788,48
2023/891	RENOVATION ANCIENNE MAISON D'HABITATION EN DEUX LOGEMENTS RTS GPE SCOLAIRE GLIESBERG - LOT 6 ELECTRICITE	DOMOSELEC	67100 STRASBOURG	45 995,00
2023/895	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE IMPLANTATION DE MOBILIERS DE STOCKAGE DE TRAVAIL AU SEIN DU MUSEE ZOOLOGIQUE DE LA VDS	FONTENAS	75003 PARIS 3	37 720,00
2023/897	MISE A DISPOSITION ET GESTION DE CONTENANTS REUTILISABLES "STARSBOURG CAPITALE DE NOËL"	IMPACT MEDIA PUB	67100 STRASBOURG	39 876,00
2023/898	TRAVAUX DE RÉNOVATION ET TRANSFORMATION DES LOCAUX DE LA SAK EN LOGEMENT DE FONCTION À L'ÉCOLE DES ROMAINS COUVERTURE-ETANCHEITÉ	BILZ CHARLES	67114 ESCHAU	8 239,20
2023/900	DEVELOPPEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF AUX MODES DE MOBILITE ACTIVE SANTE DES ELEVES VELOBUS	HUMBIRD	44640 LE PELLERIN	63 020,00
2023/901	MOE (HORS LOI MOP) POUR LA CITÉ DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS CVC_MARCHÉ_SIMILAIRE_01	SERUE INGENIERIE	67303 SCHILTIGHEIM	38 700,00
2023/902	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON DE SPORT SANTÉ DANS L'AILE MÉDICALE DES BAINS MUNICIPAUX À STRASBOURG CARRELAGE MURAL	ENTREPRISE DOMINIQUE MORREALE	67600 SELESTAT	248 286,63
2023/907	TRVX RESEAUX ENTERRES CREATION DE LA MAISON DE L'ENFANCE FINKWILLER A STRASBOURG	WILLEM ROUTES ET TRAVAUX PUBLICS	67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER	87 181,00

2023/912	COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES NOEL 2023	RESEAU ORIGAMI	67240 OBERHOFFEN SUR MODER	49 396,00
2023/913	TRANSFERT DES MEMBRES DU CPLRCE PAR VOITURE DU 24 AU 26 OCT. 2023	CENTRALE DES AUTOS TAXIS	67000 STRASBOURG	13 491,89
2023/915	TRVX RENOVATION TRANSFORMATION DES LOCAUX DE LA SAK EN LOGEMENT DE FONCTION A L'ECOLE DES ROMAINS LOT 8 CARRELAGE PARQUET	DIPOL	67118 GEISPOLSHHEIM	10 561,50
2023/917	TRAVAUX DE RÉNOVATION ET TRANSFORMATION DES LOCAUX DE LA SAK EN LOGEMENT DE FONCTION À L'ÉCOLE DES ROMAINS ISOLATION EXTÉRIEURE- PEINTURE-	DECOPEINT	67840 KILSTETT	67 958,00
2023/922	EXTRACTION ET INSTALLATION DU GRAND SAPIN DE LA PLACE KLÉBER DANS LE CADRE DE STRASBOURG CAPITALE DE NOËL 2023	ONF VEGETIS	77140 NEMOURS	66 501,70
2023/923	PRESTATION DE COLLECTE DE DÉCHETS RECYCLABLES	RESEAU ORIGAMI	67240 OBERHOFFEN SUR MODER	43 236,00
2023/929	MOE POUR LE TRAITEMENT DES SURCHAUFFES DE L'EM STE-AURÉLIE MARCHÉ SIMILAIRE 01	CLERC DETOLLE THIEBAUT ARCHITECTES	67000 STRASBOURG	2 700,00
2023/931	TRAVAUX DE RÉNOVATION ET TRANSFORMATION DES LOCAUX DE LA SAK EN LOGEMENT DE FONCTION À L'ÉCOLE DES ROMAINS PLÂTERIE-ISOLATION INTÉRIEURE	ETABLISSEMENTS ROBERT GEISTEL	67120 DUTTLENHEIM	17 833,00
2023/932	COCKTAIL DEJEUNATOIRE AU PARLEMENT EUROPÉEN LE 6/12 DANS LE CADRE DU 31ÈME GALA DU CONGRÈS DE L'ANDEV	COMPASS GROUP FRANCE	67000 STRASBOURG	27 432,31
2023/933	ORGANISATION DU 31ÈME GALA DU CONGRÈS DE L'ANDEV (LOCATION D'ESPACES ET FRAIS INHÉRENTS)	STRASBOURG EVENEMENTS	67082 STRASBOURG CEDEX	18 191,55
2023/935	TRAVAUX DE RÉNOVATION ET TRANSFORMATION DES LOCAUX DE LA SAK EN LOGEMENT DE FONCTION À L'ÉCOLE DES ROMAINS MENUISERIE INTÉRIEURE BOIS-MOB	MENUISERIE SCHALCK	67350 NIEDERMODERN	12 070,00
2023/936	TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT D'ACCUEIL ET DU PERSONNEL AU CIMETIÈRE OUEST DE STRASBOURG MODULAIRES PROVISOIRES	ALTEMPO	68126 BENNWIHR	41 906,59
2023/937	TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT D'ACCUEIL ET DU PERSONNEL AU CIMETIÈRE OUEST DE STRASBOURG REFECTION DES COUVERTURES	BEYER COUVERTURE	67170 BRUMATH	56 047,93

2023/938	TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT D'ACCUEIL ET DU PERSONNEL AU CIMETIÈRE OUEST DE STRASBOURG DEMOLITION - GROS-OEUVRE	CERTEC CONCEPT	68127 SAINTE CROIX EN PLAINE	35 061,65
2023/939	TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT D'ACCUEIL ET DU PERSONNEL AU CIMETIÈRE OUEST DE STRASBOURG ELECTRICITE GENERALE	SOC ELECTRICITE ECLAIRAGE ILLUMINATION	67207 NIEDERHAUSBERGEN	61 828,94
2023/940	TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT D'ACCUEIL ET DU PERSONNEL AU CIMETIÈRE OUEST DE STRASBOURG SERRURERIE	SERRURERIE METALLERIE GENG	67310 WASELONNE	11 880,00
2023/943	TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT D'ACCUEIL ET DU PERSONNEL AU CIMETIÈRE OUEST DE STRASBOURG MENUISERIES INTERIEURES	MENUISERIE SCHALCK	67350 NIEDERMODERN	22 332,00
2023/944	TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT D'ACCUEIL ET DU PERSONNEL AU CIMETIÈRE OUEST DE STRASBOURG PEINTURES GENERALES	HERGA 2 0	67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	14 440,88
2023/945	TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT D'ACCUEIL ET DU PERSONNEL AU CIMETIÈRE OUEST DE STRASBOURG ASSAINISSEMENT	SOTRAVEST	67110 OBERBRONN	9 772,56
2023/952	CONCEP, COORDI, ANIM SUIVI PROG DE FORMA AU MATÉRIEL PEDAG LES MOTS DU CLIC À DESTINATION DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES	STIMULTANIA	67000 STRASBOURG	20 000,00
2023/953	TRAVAUX DE RÉNOVATION ET TRANSFORMATION DES LOCAUX DE LA SAK EN LOGEMENT DE FONCTION À L'ÉCOLE DES ROMAINS AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	EST PAYSAGES D ALSACE	67118 GEISPOLSHEIM	22 819,50
2023/954	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT JARDINS FAMILIAUX LOESS-STRASBOURG CRONENBOURG AMÉNAGEMENT PAYSAGER	EST PAYSAGES D ALSACE	67118 GEISPOLSHEIM	34 231,80
2023/955	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT JARDINS FAMILIAUX LOESS-STRASBOURG CRONENBOURG CLÔTURES ET PORTILLONS	TENN GLASZ	67130 RUSS	43 914,00
2023/956	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT JARDINS FAMILIAUX LOESS-STRASBOURG CRONENBOURG ADDUCTION EAU POTABLE	CSI	67670 WALTENHEIM SUR ZORN	15 310,00

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Marchés publics et avenants.

Numéro V-2024-18

1. Autorisation de signature de marchés publics

Il est proposé d'autoriser la signature du marché public suivant, attribué par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	Montant (€ HT)	Date CAO/ comité interne
22VDS0198	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et restructuration du Gymnase Karine C	45 mois	Groupement d'entreprises EMERGENCE CTE / SOLARES BAUEN / C2Bi / ESP	287 738	23/11/2023

2. Avenants

Les détails relatifs aux avenants proposés à l'approbation du Conseil sont retracés dans l'annexe ci-jointe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

autorise

la signature du marché public suivant, attribué par la Commission d'appel d'offres :

<i>N° de marché</i>	<i>Objet du marché</i>	<i>Durée du marché</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Montant (€ HT)</i>	<i>Date CAO/ comité interne</i>
22VDS0198	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et restructuration du Gymnase Karine C	45 mois	Groupement d'entreprises EMERGENCE CTE / SOLARES BAUEN / C2Bi / ESP	287 738	23/11/2023

approuve

la passation des avenants énumérés dans l'annexe jointe à la présente délibération,

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer le marché, les avenants et les documents y étant relatifs.

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164896-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

Annexe : avenants nécessitant un avis favorable de la Commission d'appel d'offres ou du Comité interne avant inscription en délibération (avenants de plus de 5% passés sur des marchés dont le montant est supérieur à 215 000 € HT)

Abréviations utilisées :

CAO= Commission d'appels d'offres ; PF= Procédure formalisée ; MAPA= Marché à procédure adaptée.

DAP = Direction Architecture et Patrimoine ; DEPN= Direction Espaces Publics et Naturels ; DRL= Direction des Ressources Logistiques ; etc.

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
MAPA4	DAP	V2020/787	Travaux de restructuration et de mise en sécurité du groupe scolaire du Schluthfeld à Strasbourg - phases 3 à 5 -relance lots 221/222 (ex lot 202) et 217, Lot N° 217, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	328 136,82	ZWICKERT	5	27 379,60 (le montant des avenants précédents s'élève à 54 945,07 € HT)	25,09	410 461,49	23/11/2023

Objet de l'avenant au marché V2020/787:

Les prestations du présent avenant, portent sur des modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévues qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir. En effet, les travaux sur le parvis sont rendus nécessaires du fait de l'affaissement dudit parvis.

Pour rappel, l'avenant 1 avoisinait les 15% du marché total en raison de différentes modifications d'aménagement des cours de l'école suite à la démarche engagée par la municipalité pour déminéraliser et végétaliser les cours d'école.

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
PF	DAP	V2020/450	Travaux de restructuration et de mise en sécurité du groupe scolaire du Schluthfeld à Strasbourg - phases 3 à 5, Lot N° 213, CHAUFFAGE - VENTILATION	595 063,26	HERRBACH PAUL	7	1 354,75 (le montant des avenants précédents s'élève à 41 804,60 € HT)	7,25	638 222,61	23/11/2023

Objet de l'avenant au marché V2020/450: le réseau en acier du gaz après compteur a été sectionné. L'entreprise doit refaire le raccord en aval du compteur en plaçant un tube en acier F3 comprenant le raccord, la soudure et la réduction pour le raccordement du tube acier existant avant de purger l'installation gaz et recalibrer les chaudières.

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
PF	DAP	V20200189	Mission de maîtrise d'oeuvre relative à la construction d'une salle de boxe à l'Elsau à Strasbourg	359 540	AUGER - RAMBEAUD ARCHITECTES	3	3 849,47 (le montant des avenants précédents s'élève à 31 988,88 € HT)	9,97	395 378,35	07/12/2023
<p><u>Objet de l'avenant au marché V20200189</u>: les travaux supplémentaires dans le gymnase existant (notamment la démolition de la toiture, le remplacement des sols souples, la mise en sécurité électrique, le remplacement des luminaires et la mise en peinture) relevant de circonstances imprévues qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir, ont induit une prolongation des missions DET et AOR.</p> <p>Cet avenant correspond ainsi au suivi desdits travaux, visa des situations de travaux, OPR relatifs aux travaux supplémentaires réalisés dans le gymnase existant et levée de réserves et GPA.</p>										

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
PF	DAP	V2017/546	Travaux de restructuration, extension et mise en sécurité du groupe scolaire Gustave Doré à Strasbourg, Lot N° 05, gros oeuvre	1 599 422,88	DICKER	12	22 189,47 (le montant des avenants précédents s'élève à 87 223,75 € HT)	6,84	1 708 836,10	07/12/2023
<p><u>Objet de l'avenant au marché V2017/546:</u> cet avenant concerne différents travaux supplémentaires nécessaires dans le bâtiment A de l'école élémentaire et dans sa cour d'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le mur de clôture extérieur le long du bâtiment A, rue de Hurtigheim, est en très mauvais état ; sa réparation complète permet un meilleur entretien futur et une cohérence avec l'ensemble du groupe scolaire ; - suite à la commission de sécurité du bâtiment A, afin que le sous-sol devienne un local de stockage réglementaire, des baies et des percements au sous-sol du bâtiment doivent être rebouchés et deux sauts de loup supplémentaires doivent être mis en place pour la ventilation ; - dans le cadre du projet de la déminéralisation de la cour d'école, des bancs béton sont à prévoir autour des grands platanes qui sont conservés. 										

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
MAPA	DAP	20220870VDS	Travaux de restructuration du Jardin d'enfant rue Fritz, Lot N° 11, CVC	280 000	KRESS TFE	1	72 175,80	25,78	352 175,80	14/12/2023
<p><u>Objet de l'avenant au marché 20220870VDS:</u> l'avenant porte sur des aléas qui relèvent de circonstances imprévues qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir. En effet, les radiateurs devaient être déposés puis reposés. Une fois démontés, il a été relevé qu'ils étaient corrodés en partie basse et ne pouvaient être reposés. Il faut donc procéder à leur remplacement. Le réseau de distribution a quant à lui subi de nombreuses modifications et ne permet pas de répartir la pression de manière égale entre tous les nouveaux radiateurs.</p>										

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
PF	DAP	V2017/1057	Travaux de restructuration, extension et mise en sécurité du groupe scolaire Gustave Doré à Strasbourg, Lot N° 27, Espaces verts / Aménagements extérieurs	228 868,25	EST PAYSAGES D'ALSACE SAS	6	22 691 (le montant des avenants précédents s'élève à 25 143,94 € HT)	20,9	276 703,19	07/12/2023

Objet de l'avenant au marché V2017/1057:

Cet avenant concerne des travaux supplémentaires nécessaires qui ne peuvent être confiés à une autre entreprise que le titulaire pour des raisons économiques (hausse très importante de la prestation si réalisée par une autre entreprise) et techniques (assurances, qualité de l'ouvrage, propriété intellectuelle...), jusqu'à 50% du montant du marché initial. (article R.2194-5 du Code).

Cet avenant concerne les derniers aménagements extérieurs prévus dans le cadre du nouveau projet de cour élémentaire d'environ 2000 mètres carrés respectant les volontés de la maîtrise d'ouvrage dans l'initiative de la déminéralisation des cours d'école de la Ville de Strasbourg. Le devis comprend des zones de plantations supplémentaires, des changements de revêtement de sol, la pose de banquettes bois supplémentaires, du mobilier et des clôtures supplémentaires. Il s'agit de prestations qui s'inscrivent dans la continuité et dans la cohérence du projet et des matériaux déjà mis en place dans la cour maternelle et dans le jardin pédagogique. Le projet a une cohérence globale avec les trois cours d'école dans les choix effectués, pour cette raison un changement de titulaire est impossible.

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
MAPA 4	DAP	V2021/1013	Travaux de rénovation, de traitement thermique de l'enveloppe, mise en sécurité et accessibilité de l'Ecole Maternelle de la Meinau, Lot N° 05, MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	199 306	JUNG MENUISERIE Srl	3	3 276,50 (le montant des avenants précédents s'élève à 14 734,90 € HT)	9,04	217 317,40	23/11/2023

Objet de l'avenant au marché V2021/1013: le présent avenant porte sur des travaux supplémentaires qui n'ont pas été prévus lors des études, afin de garantir la sécurité du site, et plus précisément sur la fourniture et la pose d'une gâche électrique à rupture sur la porte d'accès arrière de l'école maternelle, ainsi que la mise en place d'anti pince doigts sur les portes qui n'en comportent pas.

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
MAPA 4	DAP	V2021/1013	Travaux de rénovation, de traitement thermique de l'enveloppe, mise en sécurité et accessibilité de l'Ecole Maternelle de la Meinau, Lot N° 05, MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	199 306	JUNG MENUISERIE Srl	4	441,60 (le montant des avenants précédents s'élève à 18 011,40 € HT)	9,26	217 759	07/12/2023
<p><u>Objet de l'avenant au marché V2021/1013:</u> le présent avenant porte sur la modification du système d'accès à l'école concernant les deux portes qui a été revu pour renforcer la sécurité du site, par la mise en place de gâches électriques qui ont été installées et doublées d'interrupteurs à clé..</p>										

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
MAPA	DAP	V2021/735	Travaux d'aménagement d'une Maison de Sport Santé dans l'aile médicale des Bains Municipaux, Lot N° 06, Ouvrages extérieurs et intérieurs en grès	186 766	LEON NOEL STRASBOURG	2	19 145,40 (le montant de l'avenant précédent s'élève à 14 992,30 € HT)	18,28	220 903,70	09/11/2023

Objet de l'avenant au marché V2021/735:

Le présent avenant porte sur des travaux de réparation et restauration du mur de soutènement de la cour anglaise rendus nécessaires par des circonstances imprévues qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir. La reprise du mur n'était pas prévue dans le cadre des travaux, cependant lors des remaniements de la cour pour l'aménager en aire d'activité extérieure, il est apparu que le mur était abimé et qu'il nécessitait une reprise. En effet, le mur est en brique et les joints se sont effrités au cours des ans et cela présente un risque d'effondrement dû aux intempéries. Il comprend 3 niveaux d'intervention : une première partie balustrade, une seconde partie parements en grès à redresser, puis une troisième partie parements en grès à restaurer.

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
MAPA	DAP	20230724VDS	Marché subséquent relatif à l'accord-cadre pour des travaux tout corps d'état sur la remise en état de l'école élémentaire Marguerite Perey suite à incendie	368 744,38	SPIE BATIGNOL LES EST SAS	2	16 282,10 (le montant de l'avenant précédent s'élève à 27 526,30 € HT)	11,88	412 552,78	09/11/2023

Objet de l'avenant au marché 20230724VDS:

Tout d'abord la reprise structurelle en cours s'avère plus complexe que prévu. En effet dû à des circonstances imprévues qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir, les voiles béton se sont révélées plus difficiles à curer que ce qui était attendu, cela nécessite donc des renforts de main d'œuvre pour ces travaux de gros-œuvre. De plus, suite à une mise au point de la maîtrise d'ouvrage, des ajouts d'éléments non compris initialement, comme la mise en œuvre d'un caisson d'habillage permettant le remplacement du rideau dû à la dégradation du rail existant lors de l'incendie, ou encore le remplacement de deux portes coupe-feu notablement dégradées par l'incendie, ont été rendus nécessaires.

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
MAPA	DAP	V2021/656	Travaux de rénovation et extension du gymnase Albert Le Grand, Lot N° 18, Voirie Réseaux Divers	291 608,50	EIFPAGE ROUTE NORD EST SNC	4	3 010 (le montant des avenants précédents s'élève à 32 955,61 € HT)	12,33	327 574,11	23/11/2023

Objet de l'avenant au marché V2021/656:

Il s'agit de travaux rendus nécessaires par des circonstances imprévues qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

En effet, l'entreprise titulaire lot 5 "Végétalisation" a quitté le chantier en laissant une dizaine de big bag contenant la terre végétale à mettre en œuvre sur la toiture du gymnase. Malgré les multiples relances téléphoniques et courriers de mise en demeure, l'entreprise ne répond plus et ne donne pas suite à nos demandes. Les big bag sont entreposés en pied de façade et empêchent la réalisation des travaux d'aménagements extérieurs et des plantations. Il est donc proposé par le biais de cet avenant de faire déplacer ces big bag pour permettre l'achèvement des travaux paysagers.

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
MAPA	DAP	20230404VDS	Immeuble 8 place de l'hôpital : réfection de la toiture et des façades _ reconsultation, Lot N° 02, Couverture	250 263,78	BECK ENTREPRISE	2	5 073,70 (le montant de l'avenant précédent s'élève à 35 544,96 € HT)	16,23	290 882,44	23/11/2023

Objet de l'avenant au marché 20230404VDS:

Il s'agit d'un aléa relevant de circonstances imprévues, qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

En effet, suite à la dépose pour le remplacement de la couverture en zinc de la partie rotonde du bâtiment, un constat de l'état sanitaire de la charpente de celle-ci a pu être réalisé (inaccessible et non visible lors du diagnostic). Celle-ci nécessite des travaux importants de réfection.

Ces travaux sont en partie contrebalancés par les ajustements au marché d'origine comme la simplification du système de protection à la foudre avec la mise en place d'un mat unique pour la protection du bâtiment, l'ajustement du cubage de remplacement de charpente prévu pour les autres parties du bâtiment ou encore l'ajustement de la quantité de traitement fongicide de charpente, une grande partie ayant fait l'objet d'un traitement antérieur.

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
MAPA	DAP	20230726VDS	Travaux de mise en place d'un bâtiment modulaire sur le site du groupe scolaire Stoskopf, Lot N° 03, Modulaires	350 000	II VINCI Concepts Modulaires	2	20 161 (le montant de l'avenant précédent s'élève à 921,25 € HT)	6,02	371 082,25	14/12/2023

Objet de l'avenant au marché 20230726VDS:

Tout d'abord il était prévu de réutiliser l'alimentation électrique des modulaires existants, ce qui n'a pu être le cas. En effet, il a été relevé après démolition des modulaires, que le diamètre du fourreau existant n'était pas assez grand d'où la nécessité de réaliser une nouvelle tranchée afin de poser un nouveau fourreau puis de tirer des câbles afin de raccorder les nouveaux modulaires aux bâtiments existants. Cette position résulte d'un aléa qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

De plus, les salles de classes modulaires qui ont été déplacées depuis le groupe scolaire Gustave Doré n'étaient pas équipées de points d'accès USB et HDMI nécessaires à l'utilisation du matériel informatique et VPI. Il a donc fallu recabler toutes les salles de classe afin de répondre aux besoins du cahier des charges initiales. De plus une installation de nouveaux éclairages sur chaque tableau de classe est rendu nécessaire car ceux existants ne permettent pas un éclairage suffisant.

Type de procédure de passation	Direction porteuse	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial HT en euros	Titulaire marché	Avenant	Montant avenant HT en euros	Total cumulé avenants %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO
PF	DAP	2021/1228	Travaux de construction du nouveau groupe scolaire de la Meinau, Lot N° 05, GROS-ŒUVRE	2 088 979,23	SELTZ CONSTRUCTIONS	6	9 002,40 (le montant des avenants précédents s'élève à 434 398,93 € HT)	21,23	2 532 380,56	13/04/2023

Objet de l'avenant au marché 2021/1228: Ces travaux complémentaires résultent d'un aléa qui relève de circonstances imprévues qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir. En effet, deux fenêtres de la façade SUD du bâtiment E2 ont été condamnées et murées lors de la construction de l'ex-bâtiment de l'IUFM qui lui était accolé. Lors de la phase DIA, il était impossible à la maîtrise d'œuvre de savoir si les tablettes, encadrements et meneaux grès avaient été conservés lors de la précédente opération de construction. Ce n'est qu'après démolition des bâtiments non conservés sur le site et suite à la réouverture en bonne et due forme des deux ouvertures centrales par l'entreprise SELTZ que l'absence des pièces grès a été constatée. La reconstitution des encadrements en grès de ces deux baies de la façade SUD à l'identique de ceux des baies de la façade NORD permet de maintenir le caractère patrimonial du bâtiment E2 identifié au PLU.

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Conclusion d'accords-cadres avec émissions de bons de commandes ou de marchés subséquents pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de service - signature de groupements de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Numéro V-2024-84

La Direction espaces publics et naturels souhaite lancer de nouvelles consultations pour des prestations susceptibles d'être reconduites. Il s'agit de marchés de travaux, de fournitures et de prestations de services avec des montants-basés sur des estimations budgétaires annuelles ou à venir, fondées sur l'historique des exercices précédents et sur les prestations des années ultérieures.

La majorité des consultations seront effectuées sous forme d'accords-cadres avec émissions de bons de commandes. La durée de ces accords-cadres sera de quatre ans maximum (durée initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois).

Quelques consultations seront effectuées sous forme d'accords-cadres avec conclusion de marchés subséquents. La durée de ces accords-cadres sera de quatre ans maximum (durée initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois).

Ces consultations seront passées en cumulant les montants maxima sur la durée totale du marché, soit en procédure formalisée, soit en procédure adaptée.

La présente délibération prévoit, en outre, la mise en place de deux conventions de groupements de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, qui seront constitués afin :

- d'alléger les formalités et les frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement de procédure,
- de réaliser des économies d'échelle,
- de disposer d'un outil unique pour ces deux collectivités.

La conclusion et la signature de ces accords-cadres sont conditionnées par le vote des crédits correspondants.

Les consultations ci-après seront portées par le Service Espaces verts et de nature :

Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an
Prestations d'exploitations mécanisées en forêt de production		
Lot 1: Hohwald	Sans	52 000
Lot 2: Oedenwald	4 000	50 000
Mulch aires de jeux - copeaux de bois	10 000	60 000
Prestations d'hivernage, d'adduction d'eau et d'assainissement		
Lot 1 : Hivernage	10 000	200 000
Lot 2 : Adduction d'eau	15 000	500 000
Lot 3 : Assainissement	15 000	500 000

La consultation ci-après est lancée via un groupement de commandes sous la coordination de l'Eurométropole de Strasbourg. Les montants ci-après concernent uniquement les prestations de la ville de Strasbourg :

Groupement de commandes sous coordination Eurométropole de Strasbourg		
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an
Fourniture et plantation d'arbres sur le territoire de l'EMS et de la Ville de Strasbourg		
Lot 1 Quartiers Nord	50 000	1 500 000
Lot 2 Quartiers Sud	50 000	1 500 000
Lot 3 Communes Nord (secteur de compétence exclusive EMS)	-	-
Lot 4 Communes Sud (secteur de compétence exclusive EMS)	-	-
Lot 5 Autres services	20 000	1 500 000
Lot 6 Contrôles externes	5 000	100 000

La consultation ci-après est lancée via un groupement de commandes sous la coordination de la ville de Strasbourg. Les montants ci-après concernent uniquement les prestations de la ville de Strasbourg :

Groupement de commandes sous coordination Ville de Strasbourg		
Objet de la consultation	Montant minimum en € HT / an	Montant maximum en € HT / an
Prestations d'aménagement paysager		
Lot 1 nord	125 000	1 000 000
Lot 2 faubourg sud et centre-ville Strasbourg	125 000	1 000 000

Lot 3 autres services	250 000	1 500 000
-----------------------	---------	-----------

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion des accords-cadres avec émissions de bons de commandes énumérés ci-dessous, pour l'exécution de travaux, fournitures et prestations de services, éventuellement reconductibles pour la Direction Espaces publics et naturels :

Ville de Strasbourg		
<i>Objet de la consultation</i>	<i>Montant minimum en € HT / an</i>	<i>Montant maximum en € HT / an</i>
<i>Prestations d'exploitations mécanisées en forêt de production</i>		
<i>Lot 1: Hohwald</i>	<i>Sans</i>	<i>52 000</i>
<i>Lot 2: Oedenwald</i>	<i>4 000</i>	<i>50 000</i>
<i>Mulch aires de jeux - copeaux de bois</i>	<i>10 000</i>	<i>60 000</i>
<i>Prestations d'hivernage, d'adduction d'eau et d'assainissement</i>		
<i>Lot 1 : Hivernage</i>	<i>10 000</i>	<i>200 000</i>
<i>Lot 2 : Adduction d'eau</i>	<i>15 000</i>	<i>500 000</i>
<i>Lot 3 : Assainissement</i>	<i>15 000</i>	<i>500 000</i>

Groupement de commandes sous coordination Eurométropole de Strasbourg		
<i>Objet de la consultation</i>	<i>Montant minimum en € HT / an</i>	<i>Montant maximum en € HT / an</i>
<i>Fourniture et plantation d'arbres sur le territoire de l'EMS et de la Ville de Strasbourg</i>		
<i>Lot 1 Quartiers Nord</i>	<i>50 000</i>	<i>1 500 000</i>
<i>Lot 2 Quartiers Sud</i>	<i>50 000</i>	<i>1 500 000</i>
<i>Lot 3 Communes Nord (secteur de compétence exclusive EMS)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

<i>Lot 4 Communes Sud (secteur de compétence exclusive EMS)</i>	-	-
<i>Lot 5 Autres services</i>	20 000	1 500 000
<i>Lot 6 Contrôles externes</i>	5 000	100 000

Groupement de commandes sous coordination Ville de Strasbourg		
<i>Objet de la consultation</i>	<i>Montant minimum en € HT / an</i>	<i>Montant maximum en € HT / an</i>
<i>Prestations d'aménagement paysager</i>		
<i>Lot 1 nord</i>	125 000	1 000 000
<i>Lot 2 faubourg sud et centre-ville Strasbourg</i>	125 000	1 000 000
<i>Lot 3 autres services</i>	250 000	1 500 000

décide

- *l'imputation des dépenses sur les crédits d'investissement et de fonctionnement du budget principal de la ville de Strasbourg,*
- *de créer les groupements de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour les marchés de :*
 - *fournitures et plantation d'arbres sur le territoire de l'EMS et de la ville de Strasbourg,*
 - *prestations d'aménagements paysagers,*

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e :

- *à lancer les consultations et à prendre toutes les décisions y relatives,*
- *à signer les conventions constitutives de groupement de commandes (en annexe de la présente délibération) avec l'Eurométropole de Strasbourg,*
- *à signer les accords-cadres avec émissions de bons de commandes ou avec marchés subséquents en résultant ainsi que les avenants et tout autre document relatifs aux marchés en phase d'exécution.*

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164846-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

Eurométropole
de Strasbourg

Ville
de Strasbourg

**Convention constitutive
de groupement de commandes entre
la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg**

Articles L. 2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique

PRESTATIONS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Vu le Code de la Commande Publique,

Est constitué,

Entre

L'Eurométropole de Strasbourg (EMS), représentée par Madame Pia IMBS, Présidente agissant en application d'une délibération du Conseil de l'Eurométropole du 15 juillet 2020

et

La Ville de Strasbourg, représentée par Madame Jeanne BARSEGHIAN, Maire agissant en application d'une délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020

un groupement de commandes pour des prestations d'aménagement paysager sur le territoire des deux collectivités.

Préambule

Le groupement de commandes couvrira les besoins à la fois de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg. Le groupement de commandes associe les deux collectivités sous la coordination de la Ville de Strasbourg et a pour double objectif :

- un allègement des formalités et des frais de gestion administrative lié au lancement et au traitement d'une seule procédure ;
- des économies d'échelle.

Le code de commande publique encadre les dispositions réglementaires du groupement de commandes.

Les deux partenaires ont décidé de choisir la formule du groupement de commandes prévoyant que le coordonnateur signe et notifie le marché au nom de l'ensemble des adhérents des membres du groupement. Par la suite, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution.

Article 1 : Constitution du groupement

Il est constitué entre l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg un groupement de commandes régi par le Code de la Commande Publique.

Article 2 : Objet du groupement

Le groupement de commandes constitué sur le fondement des articles L. 2113-6 à 8, ci-après désignés "*le groupement*" a pour objet la passation d'un marché public relatif à des prestations d'aménagement paysager.

Le marché sera lancé selon la procédure d'appel d'offres, conformément aux articles R 2124-2 et R2161-2 à 5 du Code de la Commande Publique. Conformément aux dispositions de l'article R2162-1 à 6, il s'agit d'un accord à bons de commandes avec montants minimums et montants maximums.

<i>Prestations d'aménagement paysager</i>	<i>Montant minimum en € HT / an</i>	<i>Montant maximum en € HT / an</i>	
Lot 1 nord	125 000	1 000 000	Ville
	10 000	600 000	EMS
Lot 2 faubourg sud et centre ville Strasbourg	125 000	1 000 000	Ville
	10 000	600 000	EMS
Lot 3 autres services	250 000	1 500 000	Ville
	10 000	800 000	EMS

Article 3 : Organes du groupement

Les membres du groupement, l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg, ont convenu de désigner la Ville de Strasbourg en qualité de coordonnateur en vue de préparer, de passer, de signer et de notifier les marchés considérés, conformément aux dispositions de la commande publique

La commission d'appels d'offres de la Ville de Strasbourg agissant en qualité de coordonnateur du groupement, est désignée pour choisir les titulaires des marchés.

Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur

De manière générale, le coordonnateur est chargé de la gestion de la procédure de passation des marchés au nom des membres du groupement. Il transmet les marchés aux autorités de contrôle. Il tient à la disposition de l'Eurométropole de Strasbourg les informations relatives au déroulement des marchés. Le coordonnateur se charge notamment :

- de centraliser les besoins des membres du groupement sur la base d'une définition préalable établie par ses soins de façon concertée ;
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (publication de l'avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi ou mise à disposition des dossiers de consultations des entreprises, réception des offres, analyses des offres, rapport de présentation, convocation et réunion de la commission d'appels d'offres...) ;
- de communiquer, le cas échéant, à l'Eurométropole de Strasbourg, les documents nécessaires des marchés pour ce qui la concerne ;
- de signer et de notifier les marchés ;
- de gérer tout incident de procédure, et notamment d'informer les candidats du rejet et des motifs afférents de leur candidature ou de leur offre en application du Code de la Commande Publique ;
- de transmettre et de s'assurer de la transmission des pièces exigibles aux autorités de contrôle.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informée l'Eurométropole de Strasbourg sur les conditions de déroulement de la procédure d'évolution des marchés, en particulier à l'informer de tout dysfonctionnement constaté.

Article 5 : Responsabilité

En cas de faute grave commise par le coordonnateur ou de mauvaise exécution de sa mission de son fait exclusif, l'Eurométropole de Strasbourg pourra demander réparation de son préjudice au juge administratif.

Inversement, le coordonnateur pourra demander réparation dans les mêmes conditions en cas de faute grave commise par l'Eurométropole de Strasbourg au regard des obligations qui incombent à cette dernière.

Article 6 : Fin du groupement

La présente convention, et corrélativement la mission du coordonnateur, prennent fin suite à la notification des marchés, chaque membre du groupement gérant l'exécution de ses marchés respectifs.

La présente convention peut être résiliée en cas de problème d'exécution, de dépassements excessifs du montant des marchés par rapport aux budgets prévisionnels, ou de retard important dans la réalisation de la dévolution des marchés.

Article 7 : Règlement des différends entre les parties

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

La présente convention a été établie en 2 exemplaires originaux.

Strasbourg, le

La Présidente de l'Eurométropole
de Strasbourg

La Maire de Strasbourg

Pia IMBS

Jeanne BARSEGHIAN

Eurométropole
de Strasbourg

Ville
de Strasbourg

**Convention constitutive
de groupement de commandes entre
la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg**

Articles L. 2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique

**FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES SUR LE TERRITOIRE
DE L'EUROMÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE STRASBOURG**

Vu le Code de la Commande Publique,

Est constitué,

Entre

L'Eurométropole de Strasbourg (EMS), représentée par Madame Pia IMBS, Présidente agissant en application d'une délibération du Conseil de l'Eurométropole du 15 juillet 2020

et

La Ville de Strasbourg, représentée par Madame Jeanne BARSEGHIAN, Maire agissant en application d'une délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020

un groupement de commandes pour la fourniture et plantation d'arbres sur le territoire des deux collectivités.

Préambule

Le groupement de commandes couvrira les besoins à la fois de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg. Le groupement de commandes associe les deux collectivités sous la coordination de l'Eurométropole de Strasbourg et a pour double objectif :

- un allègement des formalités et des frais de gestion administrative lié au lancement et au traitement d'une seule procédure ;
- des économies d'échelle.

Le code de commande publique encadre les dispositions réglementaires du groupement de commandes.

Les deux partenaires ont décidé de choisir la formule du groupement de commandes prévoyant que le coordonnateur signe et notifie le marché au nom de l'ensemble des adhérents des membres du groupement. Par la suite, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution.

Article 1 : Constitution du groupement

Il est constitué entre l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg un groupement de commandes régi par le Code de la Commande Publique.

Article 2 : Objet du groupement

Le groupement de commandes constitué sur le fondement des articles L. 2113-6 à 8, ci-après désignés "*le groupement*" a pour objet la passation d'un marché public relatif à la fourniture et plantation d'arbres sur le territoire des deux collectivités.

Le marché sera lancé selon la procédure d'appel d'offres, conformément aux articles R 2124-2 et R2161-2 à 5 du Code de la Commande Publique. Conformément aux dispositions de l'article R2162-1 à 6, il s'agit d'un accord à bons de commandes avec montants minimums et montants maximums.

Fourniture et plantation d'arbres sur le territoire de l'EMS et de la Ville de Strasbourg	<i>Montant minimum en € HT / an</i>	<i>Montant maximum en € HT / an</i>	
Lot 1 Quartiers Nord	50 000	1 500 000	EMS
	50 000	1 500 000	VDS
Lot 2 Quartiers Sud	50 000	1 500 000	EMS
	50 000	1 500 000	VDS
Lot 3 Communes Nord	50 000	1 500 000	EMS
	50 000	1 500 000	VDS
Lot 4 Communes Sud	50 000	1 500 000	EMS
	Sans objet	Sans objet	VDS
Lot 5 Autres services	20 000	1 500 000	EMS
	20 000	1 500 000	VDS
Lot 6 Contrôles externes	5 000	100 000	EMS
	5 000	100 000	VDS

Article 3 : Organes du groupement

Les membres du groupement, l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg, ont convenu de désigner l'Eurométropole de Strasbourg en qualité de coordonnateur en vue de préparer, de passer, de signer et de notifier les marchés considérés, conformément aux dispositions de la commande publique

La commission d'appels d'offres de l'Eurométropole de Strasbourg agissant en qualité de coordonnateur du groupement, est désignée pour choisir les titulaires des marchés.

Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur

De manière générale, le coordonnateur est chargé de la gestion de la procédure de passation des marchés au nom des membres du groupement. Il transmet les marchés aux autorités de contrôle. Il tient à la disposition de la Ville de Strasbourg les informations relatives au déroulement des marchés. Le coordonnateur se charge notamment :

- de centraliser les besoins des membres du groupement sur la base d'une définition préalable établie par ses soins de façon concertée ;
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (publication de l'avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi ou mise à disposition des dossiers de consultations des entreprises, réception des offres, analyses des offres, rapport de présentation, convocation et réunion de la commission d'appels d'offres...) ;
- de communiquer, le cas échéant, à la Ville de Strasbourg, les documents nécessaires des marchés pour ce qui la concerne ;
- de signer et de notifier les marchés ;
- de gérer tout incident de procédure, et notamment d'informer les candidats du rejet et des motifs afférents de leur candidature ou de leur offre en application du Code de la Commande Publique ;

- de transmettre et de s'assurer de la transmission des pièces exigibles aux autorités de contrôle.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informée la Ville de Strasbourg sur les conditions de déroulement de la procédure d'évolution des marchés, en particulier à l'informer de tout dysfonctionnement constaté.

Article 5 : Responsabilité

En cas de faute grave commise par le coordonnateur ou de mauvaise exécution de sa mission de son fait exclusif, la Ville de Strasbourg pourra demander réparation de son préjudice au juge administratif.

Inversement, le coordonnateur pourra demander réparation dans les mêmes conditions en cas de faute grave commise par la Ville de Strasbourg au regard des obligations qui incombent à cette dernière.

Article 6 : Fin du groupement

La présente convention, et corrélativement la mission du coordonnateur, prennent fin suite à la notification des marchés, chaque membre du groupement gérant l'exécution de ses marchés respectifs.

La présente convention peut être résiliée en cas de problème d'exécution, de dépassements excessifs du montant des marchés par rapport aux budgets prévisionnels, ou de retard important dans la réalisation de la dévolution des marchés.

Article 7 : Règlement des différends entre les parties

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

La présente convention a été établie en 2 exemplaires originaux.

Strasbourg, le

La Présidente de l'Eurométropole
de Strasbourg

La Maire de Strasbourg

Pia IMBS

Jeanne BARSEGHIAN

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Renouvellement de marchés publics pour des prestations de conception, réalisation et exécution d'outils de communication pour les besoins de la ville de Strasbourg. Conclusion d'une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Numéro V-2024-22

1^{er} point : Conclusion d'un accord-cadre de fournitures et services pour la conception, la réalisation et l'exécution d'outils de communication

La direction de la communication a recours à des accords-cadres dont l'exécution s'étend sur plusieurs années pour mener à bien ses missions.

Cette année, il convient de remettre en concurrence, pour en permettre l'exécution à compter de fin 2024, l'accord-cadre multi-attributaire pour la conception-réalisation et l'exécution de supports de communication hors thématiques. Cet accord-cadre comportera des marchés subséquents.

Les modalités sont précisées ci-dessous :

Objet des lots (la liste est donnée à titre indicatif)	Minimum annuel	Maximum annuel	Estimation annuelle
Accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour la conception-réalisation et l'exécution de supports de communication hors thématiques pour la Ville de Strasbourg	10 000 € HT	500 000 € HT	350 000 € HT

En application des articles R.2124-2 et R.2162-2 du Code de la commande publique, cet accord-cadre sera passé selon la procédure de l'appel d'offres. Les marchés subséquents seront régis par les articles R.2162-7 à R.2162-12 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre envisagé fixera toutes les stipulations contractuelles et sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées à l'article R.2162-13 du Code de la commande publique.

Il s'étendra sur une période qui ne pourra excéder quatre années et sera passé pour une durée d'un an reconductible trois fois.

La conclusion et la signature des marchés publics sont conditionnées par le vote des crédits correspondant.

2^{ème} point : Convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg pour la conception, la réalisation et l'exécution d'outils de communication

Les accords-cadres prévus portent sur des prestations susceptibles d'être commandées par la ville et l'Eurométropole de Strasbourg. Aussi, il est proposé, afin de mutualiser ces achats, de constituer un groupement de commandes pour leur passation.

L'objectif est d'obtenir un allègement des formalités et des frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement d'une seule procédure, ainsi que des économies d'échelle.

La ville de Strasbourg sera coordonnatrice du groupement de commandes pour les accords-cadres ci-après :

Objet des lots (la liste est donnée à titre indicatif)	Minimum annuel	Maximum annuel	Estimation annuelle
Accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour la conception-réalisation et l'exécution de supports de communication hors thématiques pour la Ville de Strasbourg	10 000 € HT	500 000 € HT	350 000 € HT
Accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour la conception-réalisation et l'exécution de supports de communication hors thématiques pour l'Eurométropole de Strasbourg	10 000 € HT	500 000 € HT	320 000 € HT

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

- *la conclusion d'un accord-cadre de fournitures et services pour la conception, la réalisation et l'exécution d'outils de communication,*

Sous réserve de l'inscription des crédits au budget, la passation, après mise en concurrence, d'un accord-cadre d'une durée d'un an renouvelable trois fois pour la conception-réalisation et l'exécution de supports de communication hors thématiques :

<i>Objet des lots (la liste est donnée à titre indicatif)</i>	<i>Minimum annuel</i>	<i>Maximum annuel</i>	<i>Estimation annuelle</i>
<i>Accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour la conception-réalisation et l'exécution de supports de communications hors thématiques, pour la Ville de Strasbourg</i>	<i>10 000 € HT</i>	<i>500 000 € HT</i>	<i>350 000 € HT</i>

- *la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg pour la conception, la réalisation et l'exécution d'outils de communication,*

Sous réserve de disponibilité des crédits, la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, dont la Ville de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur :

<i>Objet des lots (la liste est donnée à titre indicatif)</i>	<i>Minimum annuel</i>	<i>Maximum annuel</i>	<i>Estimation annuelle</i>
<i>Accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour la conception-réalisation et l'exécution de supports</i>	<i>10 000 € HT</i>	<i>500 000 € HT</i>	<i>350 000 € HT</i>

<i>de communications hors thématiques, pour la Ville de Strasbourg</i>			
<i>Accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents pour la conception-réalisation et l'exécution de supports de communications hors thématiques, pour l'Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>10 000 € HT</i>	<i>500 000 € HT</i>	<i>320 000 € HT</i>

décide

l'imputation des dépenses en résultant sur les lignes :

- *PC01D fonction 022 nature 62268 Honoraires,*
- *PC01D fonction 022 nature 6288 Autres,*

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e :

- *à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives selon les termes de la convention constitutive, à signer les marchés en résultant et à exécuter les marchés concernant la Ville de Strasbourg,*
- *à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives et à signer et exécuter les accords-cadres en résultant,*
- *à signer la convention ci-jointe en annexe avec l'Eurométropole de Strasbourg.*

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164496-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

Eurométropole
de Strasbourg

Ville
de Strasbourg

**Convention constitutive
de groupement de commandes entre
la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg**

Articles L. 2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique

**Conclusion d'accords-cadres relatifs à des prestations de fournitures et
services pour la conception, la réalisation et l'exécution d'outils de
communication**

Accords-cadres à marchés subséquents hors thématiques

Vu le Code de la Commande Publique,

Entre

L'Eurométropole de Strasbourg (EMS), représentée par Madame Pia IMBS, Présidente, agissant en application de la délibération du Conseil de l'Eurométropole du 20 mai 2022,

et

La Ville de Strasbourg, représentée par Madame Jeanne BARSEGHIAN, Maire, agissant en application de la délibération du conseil municipal du 16 mai 2022

Il est prévu **un groupement de commandes** pour le lancement d'un accord-cadre multi-attributaire pour la conception-réalisation et l'exécution de supports de communication hors thématiques.

SOMMAIRE

Préambule	3
Article 1 : Constitution du groupement	3
Article 2 : Objet du groupement	4
Article 3 : Organes du groupement	5
Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur	5
Article 5 : Responsabilité	5
Article 6 : Fin du groupement	5
Article 7 : Règlement des différends entre les parties	6

Préambule

PRESENTATION DU MARCHE ET DU CONTEXTE

Dans le cadre des actions de communication qu'elles conduisent, la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg sont amenées à passer des marchés de fournitures et de prestations de service dont l'exécution s'étend sur plusieurs années.

Cette année c'est l'accord-cadre multi-attributaire pour la conception-réalisation, et l'exécution de supports de communication hors thématiques qui devra être mis en concurrence. Il s'agit d'un accord-cadre avec marchés subséquents.

Le groupement de commandes couvrira les besoins à la fois de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg. Le groupement de commandes associe les deux collectivités, sous la coordination de la Ville de Strasbourg, et a pour double objectif :

- un allègement des formalités et des frais de gestion administrative lié au lancement et au traitement d'une seule procédure,
- des économies d'échelle.

Le code de commande publique encadre les dispositions réglementaires du groupement de commandes.

Les deux partenaires ont décidé de choisir la formule du groupement de commandes prévoyant que le coordonnateur signe et notifie le marché au nom de l'ensemble des adhérents des membres du groupement. Ainsi, en vertu de ce dispositif, le coordonnateur met en œuvre la procédure de passation, signe et notifie les marchés. Par la suite, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution.

Il est ainsi apparu opportun, d'un point de vue économique et fonctionnel de se référer à cette formule.

Article 1 : Constitution du groupement

Il est constitué entre l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg un groupement de commandes régi par le Code de la Commande Publique.

Article 2 : Objet du groupement

Le groupement de commandes constitué sur le fondement des articles L. 2113-6 à 8, ci-après désignés "*le groupement*" a pour objet la passation d'accords-cadres pour la conception-réalisation et l'exécution de supports de communication hors thématiques.

Les marchés seront lancés selon la procédure de l'appel d'offres conformément aux articles R 2124-2 et R 2161-2 à 5 du Code de la commande publique. Conformément aux dispositions de l'article R2162-1 à 6, il s'agit d'accords-cadres à bons de commandes avec montants minimums et montants maximums. Les marchés subséquents seront régis par les articles R 2162-7 à R 2162-12 du Code de la commande publique.

Ville de Strasbourg

Intitulé des différents marchés	Montants minimum annuels en € H.T.	Montants maximum annuels en € H.T.	Montants estimatifs annuels en € H.T.
Accord-cadre multi-attributaire pour la conception-réalisation et l'exécution de supports de communication hors thématiques pour la Ville de Strasbourg	10 000 € HT	500 000 € HT	350 000 € HT

Eurométropole de Strasbourg

Intitulé des différents marchés	Montants minimum annuels en € H.T.	Montants maximum annuels en € H.T.	Montants estimatifs annuels en € H.T.
Accord-cadre multi-attributaire pour la conception-réalisation et l'exécution de supports de communication hors thématiques pour l'Eurométropole de Strasbourg	10 000 € HT	500 000 € HT	320 000 € HT

Article 3 : Organes du groupement

Les membres du groupement, l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg, ont convenu de désigner la Ville de Strasbourg en qualité de coordonnateur en vue de préparer, de passer, de signer et de notifier les marchés considérés, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

La commission d'appels d'offres de la Ville de Strasbourg agissant en qualité de coordonnateur du groupement, est désignée pour choisir les titulaires des marchés.

Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur

De manière générale, le coordonnateur est chargé de la gestion de la procédure de passation des marchés au nom des membres du groupement. Il transmet les marchés aux autorités de contrôle. Il tient à la disposition de l'Eurométropole de Strasbourg les informations relatives au déroulement des marchés. Le coordonnateur se charge notamment :

- de centraliser les besoins des membres du groupement sur la base d'une définition préalable établie par ses soins de façon concertée ;
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (publication de l'avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi ou mise à disposition des dossiers de consultations des entreprises, réception des offres, analyses des offres, rapport de présentation, convocation et réunion de la commission d'appels d'offres...) ;
- de communiquer, le cas échéant, à l'Eurométropole de Strasbourg, les documents nécessaires des marchés pour ce qui la concerne ;
- de signer et de notifier les marchés ;
- de gérer tout incident de procédure, et notamment d'informer les candidats du rejet et des motifs afférents de leur candidature ou de leur offre en application du Code de la Commande Publique ;
- de transmettre et de s'assurer de la transmission des pièces exigibles aux autorités de contrôle.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informée l'Eurométropole de Strasbourg sur les conditions de déroulement de la procédure d'évolution des marchés, en particulier à l'informer de tout dysfonctionnement constaté.

Article 5 : Responsabilité

En cas de faute grave commise par le coordonnateur ou de mauvaise exécution de sa mission de son fait exclusif, l'Eurométropole de Strasbourg pourra demander réparation de son préjudice au juge administratif.

Inversement, le coordonnateur pourra demander réparation dans les mêmes conditions en cas de faute grave commise par l'Eurométropole de Strasbourg au regard des obligations qui incombent à cette dernière.

Article 6 : Fin du groupement

La présente convention, et corrélativement la mission du coordonnateur, prennent fin suite à la notification des marchés, chaque membre du groupement gérant l'exécution de ses marchés respectifs.

La présente convention peut être résiliée en cas de problème d'exécution, de dépassements excessifs du montant des marchés par rapport aux budgets prévisionnels, ou de retard important dans la réalisation de la dévolution des marchés.

Article 7 : Règlement des différends entre les parties

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

La présente convention a été établie en 3 exemplaires originaux.

Strasbourg, le

La Présidente de l'Eurométropole
de Strasbourg

La Maire de Strasbourg

Pia IMBS

Jeanne BARSEGHIAN

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Protection fonctionnelle des élu·es - Mme Nadia ZOURGUI.

Numéro V-2024-186

Aux termes de l'article L.2123-35 du Code général des collectivités territoriales, « *La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté (...)* ».

En application de ces dispositions, il appartient à la ville de Strasbourg, par délibération de son Conseil municipal, d'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à tout membre de l'assemblée délibérante qui serait victime, à l'occasion de ses fonctions, de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages, dès lors que ces attaques portent sur l'exercice des fonctions de l'élu·e concerné·e et qu'elles n'ont pas pour origine une faute personnelle détachable de ses fonctions.

Ce dispositif est essentiel face à la progression du nombre et de la durée des attaques, verbales et physiques, dont sont victimes de plus en plus d'élu·es et de personnes publiques dans l'exercice de leurs fonctions. Face à cette inquiétante évolution, l'Eurométropole de Strasbourg affirme son soutien indéfectible à l'ensemble des élu·es menacé·es ou attaqué·es dans l'exercice de leurs fonctions.

Les 10 et 11 janvier 2024, deux administrés ont diffusé sur leur page Facebook des publications mettant en cause Mme Nadia ZOURGUI, en raison de ses fonctions d'élue au Conseil municipal. Ces propos relèvent de la diffamation publique envers une personne exerçant une fonction publique, discréditent plus généralement les équipes en charge des projets et entachent la confiance des citoyen·nes envers leurs élu·es.

Au regard de la gravité de ces faits, Mme l'Adjointe sollicite la Maire de Strasbourg en vue de l'octroi de la protection fonctionnelle par le Conseil. En outre, le 13 janvier 2024, Mme ZOURGUI a porté plainte pour « diffamation envers un particulier par parole écrite image ou moyen de communication par voie électronique » auprès du commissariat de police central de Strasbourg.

Il est proposé de faire droit à cette demande afin d'assister Mme Nadia ZOURGUI dans les poursuites judiciaires qu'elle entreprend et de faire cesser les atteintes auxquelles elle est exposée.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil

*vu le Code général des collectivités territoriales,
notamment ses articles L.2123-35, L.5217-7 et L.5215-16
considérant que la commune est tenue de protéger le maire et les élus
municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences ou
outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions
considérant qu'en date des 10 et 11 janvier 2024, des publications
mettant en cause Mme Nadia ZOURGUI, en raison de ses
fonctions d'élue au conseil municipal, ont été postées sur Facebook
considérant qu'il appartient à la ville de Strasbourg de protéger son Adjointe à la
Maire contre ces atteintes, dès lors qu'elles sont liées à l'exercice de ses fonctions
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

décide

*d'octroyer à Mme Nadia ZOURGUI la protection fonctionnelle pour toute action,
notamment judiciaire, destinée à faire cesser les atteintes dont elle a fait l'objet, à assurer
sa protection et la défense de ses intérêts en réponse à ces attaques et à assurer la
réparation adéquate des préjudices subis à ce titre,*

autorise

*le prélèvement des dépenses y afférentes sur le budget de la ville de Strasbourg, chapitre
011, article 6226 (conseil juridique) et 6227 (contentieux).*

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-165645-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Ajustement du tableau des emplois.

Numéro V-2024-121

Les emplois relevant des compétences de la ville de Strasbourg sont créés par le Conseil de l'Eurométropole et la charge est répartie entre les deux collectivités selon la convention du 3 mars 1972.

La délibération qui vous est soumise porte sur la création de 3 emplois permanents.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
vu les articles L.313-1 et L.332-8 2° du Code général de la fonction publique
vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

la création de 3 emplois permanents présentés en annexe à la présente délibération.

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-165407-DE-1-1)

et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu

le 12 février 2024

Annexe à la délibération du Conseil municipal du 5 février 2024 relative à la création d'emplois permanents

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Enfance et éducation	Administration générale et ressources de la DEE	1 technicien informatique et maintenance applicative	Assurer le déploiement des équipements numériques, ainsi que le suivi et la maintenance des applications informatiques. Assister et former les utilisateurs.	Temps complet	Technicien	Technicien à technicien principal 1ère classe	
Réglementation urbaine	-	1 chef de projet	Piloter et/ou suivre des projets de la direction dans un objectif de performance accrue et d'optimisation des ressources. Mettre en place les outils d'évaluation des politiques publiques menées par la direction.	Temps complet	Attaché	Attaché à attaché principal	
Solidarités santé jeunesse	Jeunesse éducation populaire	1 travailleur social	Participer à l'accueil physique du public et aux entretiens. Participer à l'évaluation et l'analyse des demandes en vue de proposer une orientation adaptée à la situation. Construire et mener des actions et ateliers de prévention et promotion de la santé.	Temps complet	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif à assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Création dans le cadre d'une mise à disposition auprès du GIP "Maison des adolescents".

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Versement de subventions aux associations sportives de territoire.

Numéro V-2024-68

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville réaffirme son soutien aux acteurs associatifs locaux qui œuvrent au quotidien pour le bien-être, la santé, l'éducation, la citoyenneté et le lien social des strasbourgeois.

Les dispositifs de subventions aux associations sportives intègrent ainsi les enjeux environnementaux, sociaux et démocratiques définis par la ville de Strasbourg. De même, le dialogue de gestion mené avec les principaux acteurs du sport (clubs, organisateurs de manifestations, athlètes) prend en compte ces dimensions de manière accrue dans leurs activités.

Au vu des dossiers réceptionnés par la Ville, il est proposé d'allouer une aide financière d'un montant total de 54 900 € aux associations sportives ci-dessous.

1) Soutien à l'organisation de manifestations sportives

Les manifestations sportives constituent des événements ponctuels, récurrents ou exceptionnels permettant à la Ville de montrer son dynamisme et d'animer son territoire. Il est ainsi proposé de soutenir l'organisation des manifestations suivantes pour un montant total de 6 700 €.

Association Sportive Strasbourg - Soutien à l'organisation de la 15 ^e édition du tournoi de Noël de Touch Rugby le 9 décembre 2023 au stade de la Rotonde : 1 200 € - Soutien à l'organisation de l'European Futsal Cup les 27 et 28 janvier 2024 au gymnase de la Rotonde : 4 000 €	5 200 €
Strasbourg Sud Handball – La Famille Soutien à l'organisation les 16 et 17 décembre 2023 de la 9 ^e édition du tournoi international de Noël jeunes à Strasbourg	1 500 €

2) Sport inclusion

Le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) propose à la ville de Strasbourg de s'inscrire dans le dispositif « Club inclusif » qui vise, via des sessions de formations spécifiques, à augmenter la capacité des clubs sportifs à accueillir des personnes en situation de handicap.

Ce dispositif permettra à 12 associations sportives strasbourgeoises de bénéficier d'un accompagnement de 6 mois en amont de la tenue des jeux paralympiques. Il constitue un bel outil de mobilisation du mouvement sportif en vue du passage du relais de la flamme paralympique à Strasbourg le 25 août 2024. Aussi, il est proposé un soutien de la ville de Strasbourg à hauteur de 6 000 €.

Comité Paralympique et Sportif Français Soutien à l'accompagnement de 12 associations sportives strasbourgeoises durant 6 mois dans leur projet d'accueil de sportifs en situation de handicap	6 000 €
--	----------------

3) Savoir rouler

L'apprentissage du savoir rouler est un enjeu majeur pour les enfants ; au-delà de l'activité sportive, il répond à des enjeux d'autonomie et de mobilité durable.

Le constat a été fait (par les éducateurs sportifs notamment) que les enfants de la Cité éducative Neuhof Meinau Elsau Montagne verte sont éloignés de la pratique du vélo. Le projet porté par le Comité d'Action Deux Roues (Cadr'67) propose un accompagnement renforcé pour les enfants de la Cité éducative pour l'année scolaire 2023/2024.

À la fin de l'année scolaire, près de 800 enfants seront détenteurs du « permis de rouler ». Cette action fait l'objet d'un co-financement de l'Etat dans le cadre de la Cité éducative Neuhof Meinau Elsau Montagne verte à hauteur de 24 700 €.

Comité d'Action Deux Roues Soutien au projet d'ateliers d'apprentissage du savoir rouler organisés dans les classes de CM2 des écoles primaires (25 environ) de la Cité éducative Neuhof Meinau Elsau Montagne verte	42 200 €
--	-----------------

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

l'allocation de subventions pour un montant total de 54 900 € réparti comme suit :

- 6 700 € sur le compte 326/65748/8057/SJ03B aux associations suivantes :

Association Sportive Strasbourg - Soutien à l'organisation de la 15 ^e édition du tournoi de Noël de Touch Rugby le 9 décembre 2023 au stade de la Rotonde : 1 200 € - Soutien à l'organisation de l'European Futsal Cup les 27 et 28 janvier 2024 au gymnase de la Rotonde : 4 000 €	5 200 €
Strasbourg Sud Handball – La Famille Soutien à l'organisation les 16 et 17 décembre 2023 de la 9 ^e édition du tournoi international de Noël jeunes à Strasbourg	1 500 €

- 48 200 € sur le compte 322/65748/8094/SJ03B aux associations suivantes :

Comité Paralympique et Sportif Français Soutien à l'accompagnement de 12 associations sportives strasbourgeoises durant 6 mois dans leur projet d'accueil de sportifs en situation de handicap	6 000 €
Comité d'Action Deux Roues Soutien au projet d'ateliers d'apprentissage du savoir rouler organisés dans les classes de CM2 des écoles primaires (25 environ) de la Cité éducative Neuuhof Meinau Elsau Montagne verte	42 200 €

décide

l'imputation des dépenses sur les comptes :

- 326/65748/8057/SJ03B du BP 2024 sous réserve du vote du budget 2024,
- 322/65748/8094/ SJ03B du BP 2024 sous réserve du vote du budget 2024,

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164999-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

Conseil municipal du 5 février 2024

Soutien à l'organisation de manifestations sportives

Le montant total de ce dispositif s'élève à 6 700 € et se répartit comme suit :

Dénomination de l'Association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant octroyé N-1
Association Sportive Strasbourg	- Soutien à l'organisation de la 15 ^e édition du tournoi de Noël de Touch Rugby le 9 décembre 2023 au stade de la Rotonde : 1 200 €	1 200 €	1 200 €	-
	- Soutien à l'organisation de l'European Futsal Cup les 27 et 28 janvier 2024 au gymnase de la Rotonde : 4 000 €	12 000 €	4 000 €	-
Strasbourg Sud Handball La Famille	Soutien à l'organisation les 16 et 17 décembre 2023 de la 9 ^e édition du tournoi international de Noël jeunes à Strasbourg	2 000 €	1 500 €	1 500 €

Sport Insertion

1 dossier pour un montant de 6 000 €

Dénomination de l'Association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant octroyé N-1
Comité Paralympique et Sportif Français	Soutien à l'accompagnement de 12 associations sportives strasbourgeoises durant 6 mois dans leur projet d'accueil de sportifs en situation de handicap	6 000 €	6 000 €	-

Opération Savoir Rouler

1 dossier pour un montant de 42 200 €

Dénomination de l'Association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant octroyé N-1
Comité d'Action Deux Roues	Soutien au projet d'ateliers d'apprentissage du savoir rouler organisés dans les classes de CM2 des écoles primaires (25 environ) de la Cité éducative Neuhof Meinau Elsau Montagne verte	42 200 €	42 200 €	0 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la licence sportive.

Numéro V-2024-67

La pratique sportive est un vecteur d'inclusion, d'émancipation et de vivre ensemble dans la ville. Elle permet à chacun·e de vivre concrètement la citoyenneté et participe directement au bien-être et à la bonne santé des habitant·es. A Strasbourg, comme ailleurs, les personnes les plus vulnérables cumulent souvent les facteurs de risques sociaux et de santé. La lutte contre les disparités sociales constitue par conséquent un enjeu prioritaire.

Le coût de la pratique sportive a été identifié comme un frein à l'inscription des jeunes dans les clubs sportifs. Le dispositif de bourse d'aide à la licence sportive vise à lever ce frein et à inciter les jeunes strasbourgeois·es à pratiquer du sport en club, et ce, quel que soit leur milieu social.

A ce jour 82 associations sportives représentant 78 disciplines différentes se sont portées volontaires et ont obtenu la labellisation partenariale « club sport citoyen » permettant d'accueillir les bénéficiaires de la bourse d'aide à la licence sportive. Ces associations partenaires s'engagent par convention à former leurs encadrant·es aux valeurs de la République et à organiser des actions citoyennes, participant ainsi à la mise en œuvre de la transformation démocratique.

Ainsi, l'aide à la pratique sportive forme la pierre angulaire d'un dispositif global construit autour de l'accompagnement des acteurs, du renforcement humain des clubs et de l'accès au sport pour toutes et tous. Ce dispositif participe directement à la prise en compte des enjeux sociaux et démocratiques dans le soutien apporté aux clubs sportifs strasbourgeois.

Les subventions proposées dans la présente délibération s'appliquent pour la saison 2023-2024. À noter, par ailleurs, que le dispositif d'aide à la licence sportive a fait l'objet d'un soutien financier à hauteur de 90 000 € de la part de l'Etat au titre des Contrats de Ville (CGET).

Rappel des modalités pratiques saison 2023-2024

Les critères d'éligibilité des bénéficiaires pour la saison 2023-2024 :

- être âgé-e de moins de 18 ans (au 1^{er} janvier de l'année en cours),
- être (ou les parents) non imposable, avec un quotient familial inférieur ou égal à 720 €,
- habiter à Strasbourg,
- s'inscrire dans un club sportif strasbourgeois partenaire, labellisé sport citoyen.

Le fonctionnement du dispositif :

1. sur présentation de l'attestation délivrée par le service Vie sportive, les bénéficiaires du dispositif obtiennent une remise maximale de 80 € sur le montant de la cotisation et de la licence, lors de son inscription dans un club sportif partenaire,
2. les associations reçoivent une subvention de 100 € par jeune bénéficiaire accueilli.

La présente délibération vise ainsi à financer une seconde partie des bénéficiaires du dispositif, soit 1 133 inscrits portant le total provisoire à 2 736 bénéficiaires. Il est proposé d'allouer une aide financière d'un montant total de 113 300 € aux associations sportives ci-dessous :

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
Académie Aigle Hapkido France	hapkido	11	1 100 €
Académie Européenne des Sports	Boxe – kickboxing	25	2 500 €
AJF Hautepierre	Football	1	100 €
Apsara Muay Thai	Boxe-kickboxing-	3	300 €
AS 2000	Football	5	500 €
AS Cheminots de Strasbourg	Athlétisme-judo-natation-rugby	12	1 200 €
AS Corona	Boxe	58	5 800 €
AS Electricité de Strasbourg	Basket-tennis	11	1 100 €
AS Menora	Basket -Football	10	1 000 €
AS Musau	Football	1	100 €
AS Neudorf	Football	7	700 €
AS Pierrots Vauban	Football	10	1 000 €
AS Strasbourg Elsau Portugais	Football	9	900 €
ASL Gendarmerie d'Alsace	Judo-kickboxing	6	600 €
ASPTT Strasbourg	Athlétisme-badminton football-handball-taekwondo-tennis	160	16 000 €

Association Sportive et Educative de la Cité de l'III	Football	12	1 200 €
Association Sportive Strasbourg	Football	14	1 400 €
Ballet Nautique de Strasbourg	Natation artistique	3	300 €
Cercle Sportif Meinau	Gymnastique	3	300 €
Cercle Sportif Neuhof	Football	12	1 200 €
Cercle Sportif St Michel	Gymnastique	2	200 €
Club Alpin Français de Strasbourg	Escalade	10	1 000 €
Club des Sports de Glace Strasbourg Alsace	Patinage artistique	6	600 €
Ecole de Karaté de Strasbourg	Karaté	7	700 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	Taekwondo	14	1 400 €
FC Kronembourg Football	Football	41	4 100 €
FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06	Football	13	1 300 €
FC Stockfeld Colombes	Football	3	300 €
Imana Volley	Volley-ball	2	200 €
Joie et Santé Koenigshoffen	Basket-boxe football-karaté lutte-taekwondo	108	10 800 €
Judo Netsujo Strasbourg Neudorf	Judo	4	400 €
Karaté Club de Cronembourg	Karaté	13	1 300 €
Karaté Club de la Robertsau	Karaté	4	400 €
La Sportive Neuhof	Gymnastique	46	4 600 €
Les Libellules Basket-Club Strasbourg	Basket	18	1 800 €
Meinau Boxing Club	Boxe	26	2 600 €
Mixsage	Karaté	17	1 700 €
New Boxing Strasbourg	Boxe	3	300 €
One Boxe Strasbourg	Boxe	18	1 800 €
Panza Gymnothèque	Boxe-karaté-MMA	71	7 100 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	Athlétisme-karaté-judo-tennis de table	59	5 900 €
Rowing Club Strasbourg	Aviron	3	300 €

Société Athlétique Koenigshoffen	Boxe-Karaté	20	2 000 €
Société de Gymnastique La Concorde Robertsau	Gymnastique	6	600 €
Société Ouvrière de Gymnastique et de Sport l'Avenir Strasbourg	Gymnastique	7	700 €
Sporting Club Red Star	Football	13	1 300 €
Strasbourg Alsace Rugby	Rugby	11	1 100 €
Strasbourg Eurométropole Tennis de Table	Tennis de table	1	100 €
Strasbourg GRS	Gymnastique	16	1 600 €
Strasbourg Thaï Boxing	Boxe-kickboxing	47	4 700 €
Strasbourg United	Football	16	1 600 €
Strasbourg Université Club	Baseball- gymnastique - handball- volley- ball	31	3 100 €
Taekwondo ITF Strasbourg	Taekwondo	15	1 500 €
Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS	Natation-	55	5 500 €
Tennis Club Meinau	Tennis	1	100 €
Union Sportive Egalitaire	Football- gymnastique	11	1 100 €
Volley-Ball Club Strasbourg	Volley-ball	3	300 €
W-Fight Strasbourg	Boxe	19	1 900 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci-dessous pour un montant total de 113 300 € :

<i>Associations</i>	<i>Disciplines</i>	<i>Nombre de bénéficiaires</i>	<i>Subvention proposée</i>
<i>Académie Aigle Hapkido France</i>	<i>hapkido</i>	<i>11</i>	<i>1 100 €</i>
<i>Académie Européenne des Sports</i>	<i>Boxe – kickboxing</i>	<i>25</i>	<i>2 500 €</i>
<i>AJF Hautepierre</i>	<i>Football</i>	<i>1</i>	<i>100 €</i>
<i>Apsara Muay Thaiï</i>	<i>Boxe-kickboxing-</i>	<i>3</i>	<i>300 €</i>
<i>AS 2000</i>	<i>Football</i>	<i>5</i>	<i>500 €</i>
<i>AS Cheminots de Strasbourg</i>	<i>Athlétisme-judo-natation-rugby</i>	<i>12</i>	<i>1 200 €</i>
<i>AS Corona</i>	<i>Boxe</i>	<i>58</i>	<i>5 800 €</i>
<i>AS Electricité de Strasbourg</i>	<i>Basket-tennis</i>	<i>11</i>	<i>1 100 €</i>
<i>AS Menora</i>	<i>Basket -Football</i>	<i>10</i>	<i>1 000 €</i>
<i>AS Musau</i>	<i>Football</i>	<i>1</i>	<i>100 €</i>
<i>AS Neudorf</i>	<i>Football</i>	<i>7</i>	<i>700 €</i>
<i>AS Pierrots Vauban</i>	<i>Football</i>	<i>10</i>	<i>1 000 €</i>
<i>AS Strasbourg Elsau Portugais</i>	<i>Football</i>	<i>9</i>	<i>900 €</i>
<i>ASL Gendarmerie d'Alsace</i>	<i>Judo-kickboxing</i>	<i>6</i>	<i>600 €</i>
<i>ASPTT Strasbourg</i>	<i>Athlétisme-badminton football-handball-taekwondo-tennis</i>	<i>160</i>	<i>16 000 €</i>
<i>Association Sportive et Educative de la Cité de l'Ill</i>	<i>Football</i>	<i>12</i>	<i>1 200 €</i>
<i>Association Sportive Strasbourg</i>	<i>Football</i>	<i>14</i>	<i>1 400 €</i>
<i>Ballet Nautique de Strasbourg</i>	<i>Natation artistique</i>	<i>3</i>	<i>300 €</i>
<i>Cercle Sportif Meinau</i>	<i>Gymnastique</i>	<i>3</i>	<i>300 €</i>
<i>Cercle Sportif Neuhof</i>	<i>Football</i>	<i>12</i>	<i>1 200 €</i>
<i>Cercle Sportif St Michel</i>	<i>Gymnastique</i>	<i>2</i>	<i>200 €</i>
<i>Club Alpin Français de Strasbourg</i>	<i>Escalade</i>	<i>10</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Club des Sports de Glace Strasbourg Alsace</i>	<i>Patinage artistique</i>	<i>6</i>	<i>600 €</i>
<i>Ecole de Karaté de Strasbourg</i>	<i>Karaté</i>	<i>7</i>	<i>700 €</i>
<i>Eurométropole Strasbourg Taekwondo</i>	<i>Taekwondo</i>	<i>14</i>	<i>1 400 €</i>

<i>FC Kronembourg Football</i>	<i>Football</i>	<i>41</i>	<i>4 100 €</i>
<i>FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06</i>	<i>Football</i>	<i>13</i>	<i>1 300 €</i>
<i>FC Stockfeld Colombes</i>	<i>Football</i>	<i>3</i>	<i>300 €</i>
<i>Imana Volley</i>	<i>Volley-ball</i>	<i>2</i>	<i>200 €</i>
<i>Joie et Santé Koenigshoffen</i>	<i>Basket-boxe football-karaté lutte-taekwondo</i>	<i>108</i>	<i>10 800 €</i>
<i>Judo Netsujo Strasbourg Neudorf</i>	<i>Judo</i>	<i>4</i>	<i>400 €</i>
<i>Karaté Club de Cronembourg</i>	<i>Karaté</i>	<i>13</i>	<i>1 300 €</i>
<i>Karaté Club de la Robertsau</i>	<i>Karaté</i>	<i>4</i>	<i>400 €</i>
<i>La Sportive Neuhoef</i>	<i>Gymnastique</i>	<i>46</i>	<i>4 600 €</i>
<i>Les Libellules Basket-Club Strasbourg</i>	<i>Basket</i>	<i>18</i>	<i>1 800 €</i>
<i>Meinau Boxing Club</i>	<i>Boxe</i>	<i>26</i>	<i>2 600 €</i>
<i>Mixsage</i>	<i>Karaté</i>	<i>17</i>	<i>1 700 €</i>
<i>New Boxing Strasbourg</i>	<i>Boxe</i>	<i>3</i>	<i>300 €</i>
<i>One Boxe Strasbourg</i>	<i>Boxe</i>	<i>18</i>	<i>1 800 €</i>
<i>Panza Gymnothèque</i>	<i>Boxe-karaté-MMA</i>	<i>71</i>	<i>7 100 €</i>
<i>Racing Club de Strasbourg Omnisport</i>	<i>Athlétisme- karaté-judo- tennis de table</i>	<i>59</i>	<i>5 900 €</i>
<i>Rowing Club Strasbourg</i>	<i>Aviron</i>	<i>3</i>	<i>300 €</i>
<i>Société Athlétique Koenigshoffen</i>	<i>Boxe-Karaté</i>	<i>20</i>	<i>2 000 €</i>
<i>Société de Gymnastique La Concorde Robertsau</i>	<i>Gymnastique</i>	<i>6</i>	<i>600 €</i>
<i>Société Ouvrière de Gymnastique et de Sport l'Avenir Strasbourg</i>	<i>Gymnastique</i>	<i>7</i>	<i>700 €</i>
<i>Sporting Club Red Star</i>	<i>Football</i>	<i>13</i>	<i>1 300 €</i>
<i>Strasbourg Alsace Rugby</i>	<i>Rugby</i>	<i>11</i>	<i>1 100 €</i>
<i>Strasbourg Eurométropole Tennis de Table</i>	<i>Tennis de table</i>	<i>1</i>	<i>100 €</i>
<i>Strasbourg GRS</i>	<i>Gymnastique</i>	<i>16</i>	<i>1 600 €</i>
<i>Strasbourg Thaï Boxing</i>	<i>Boxe-kickboxing</i>	<i>47</i>	<i>4 700 €</i>
<i>Strasbourg United</i>	<i>Football</i>	<i>16</i>	<i>1 600 €</i>
<i>Strasbourg Université Club</i>	<i>Baseball- gymnastique</i>	<i>31</i>	<i>3 100 €</i>

	<i>-handball- volley-ball</i>		
<i>Taekwondo ITF Strasbourg</i>	<i>Taekwondo</i>	<i>15</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS</i>	<i>Natation-</i>	<i>55</i>	<i>5 500 €</i>
<i>Tennis Club Meinau</i>	<i>Tennis</i>	<i>1</i>	<i>100 €</i>
<i>Union Sportive Egalitaire</i>	<i>Football- gymnastique</i>	<i>11</i>	<i>1 100 €</i>
<i>Volley-Ball Club Strasbourg</i>	<i>Volley-ball</i>	<i>3</i>	<i>300 €</i>
<i>W-Fight Strasbourg</i>	<i>Boxe</i>	<i>19</i>	<i>1 900 €</i>

décide

l'imputation des dépenses sur le compte 412 / 6574 / 8092 / SJ03 B du Budget Primitif 2024 sous réserve du vote du budget.

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164765-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

Conseil municipal du 5 février 2024

Subventions Bourses d'aide à la licence sportive

2e versement au titre de la saison sportive 2023-2024

Montant total 113 300 €

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée	Montant total versé saison sportive 2022/2023
Académie Aigle Hapkido France	Hapkido	11	1 100 €	2 200 €
Académie Européenne des Sports	Boxe – jujitsu-kickboxing-yoga	25	2 500 €	5 400 €
AJF HautePierre	Football	1	100 €	1 500 €
Apsara Muay Thai	Boxe-kickboxing	3	300 €	3 000 €
AS 2000	Football	5	500 €	2 700 €
AS Cheminots de Strasbourg	Athlétisme- judo-natation(urgby	12	1 200 €	3 300 €
AS Corona	Boxe	58	5 800 €	7 100 €
AS Electricité de Strasbourg	Basket - tennis	11	1 100 €	1 900 €
AS Menora	Basket-football	10	1 000 €	600 €
AS Musau	Football	1	100 €	2 700 €
AS Neudorf	Football	7	700 €	3 700 €
AS Pierrots Vauban	Football	10	1 000 €	4 500 €
AS Strasbourg Elsau Portugais	Football	9	900 €	6 300 €
ASL Gendarmerie d'Alsace	Judo-kickboxing	6	600€	1 400 €
ASPTT Strasbourg	Athlétisme- badminton-football--handball –taekwondo-tennis	160	16 000 €	28 400 €
Association Sportive et Educative de la Cité de l'III	Football	12	1 200 €	7 400 €

Association Sportive Strasbourg	Football	14	1 400 €	9 600 €
Ballet Nautique de Strasbourg	Natation artistique	3	300 €	500 €
Cercle Sportif Meinau	Gymnastique	3	300 €	5 500 €
Cercle Sportif Neuhof	Football	12	1 200 €	2 400 €
Cercle Sportif St Michel	Gymnastique	2	200 €	3 800 €
Club Alpin Français de Strasbourg	Escalade	10	1 000 €	3 200 €
Club des Sports de Glace Strasbourg Alsace	Patinage artistique	6	600 €	700 €
Ecole de Karaté de Strasbourg	Karaté	7	700 €	500 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	Taekwondo	14	1 400 €	12 400 €
FC Kronembourg Football	Football	41	4 100 €	5 500 €
FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06	Football	13	1 300 €	6 800 €
FC Stockfeld Colombes	Football	3	300 €	2 100 €
Imana Volley	Volley-ball	2	200 €	100 €
Joie et Santé Koenigshoffen	Basket-football-karaté-taekwondo	108	10 800 €	17 500 €
Judo Netsujo Strasbourg Neudorf	Judo	4	400 €	3 200 €
Karaté Club de Cronembourg	Karaté	13	1 300 €	1 400 €
Karaté Club de la Robertsau	Karaté	4	400 €	700 €
La Sportive Neuhof	Gymnastique	46	4 600 €	5 700 €
Les Libellules Basket Club de Strasbourg	Basket	18	1 800 €	5 800 €
Meinau Boxing Club	Boxe thaï	26	2 600 €	6 000 €
Mixsage	Karaté	17	1 700 €	1 900 €
New Boxing Strasbourg	Boxe	3	300 €	100 €
One Boxe Strasbourg	Boxe	18	1 800 €	4 800 €
Panza Gymnothèque	Boxe-karaté-MMA	71	7 100 €	15 600 €

Racing Club de Strasbourg Omnisport	Athlétisme- judo- karaté-tennis de table	59	5 900 €	14 400 €
Rowing Club Strasbourg	Aviron	3	300 €	500 €
Société Athlétique Koenigshoffen	Boxe-karaté	20	2 000 €	3 100 €
Société de Gymnastique La Concorde Robertsau	Gymnastique	6	600 €	-
Société Ouvrière de Gymnastique et de Sports l'Avenir Strasbourg	Gymnastique	7	700 €	300 €
Sporting Club Red Star	Football	13	1 300 €	1 700 €
Strasbourg Alsace Rugby	Rugby	11	1 100 €	2 500 €
Strasbourg Eurométropole Tennis de Table	Tennis de table	1	100 €	-
Strasbourg GRS	Gymnastique rythmique	16	1 600 €	3 500 €
Strasbourg Thaï Boxing	Boxe-kickboxing	47	4 700 €	4 800 €
Strasbourg United	Football	16	1 600 €	2 400 €
Strasbourg Université Club	Baseball- gymnastique handball-judo- volley ball	31	3 100 €	7 900 €
Taekwondo ITF Strasbourg	Taekwondo	15	1 500 €	300 €
Team Strasbourg SNS ASPTT PCS	Natation	55	5 500 €	10 200 €
Tennis Club Meinau	Tennis	1	100 €	200 €
Union Sportive Egalitaire	Football- gymnastique	11	1 100 €	2 400 €
Volley-Ball Club Strasbourg	Volley-ball	3	300 €	900 €
W-Fight Strasbourg	Boxe	19	1 900 €	2 900 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Numéro V-2024-45

Il est proposé d'attribuer, pour un montant total de 6 450 €, les subventions suivantes à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg. Le montant de la subvention pourra être ajusté en fonction des dépenses réelles engagées par les bénéficiaires.

Association Citoyens du Port du Rhin	450 €
---	--------------

Organisation d'un ramassage des sapins. Il s'agit d'une action citoyenne visant au recyclage et ainsi à la protection de l'environnement. Elle permet également l'échange avec les habitants du quartier et la valorisation des actions du Conseil Citoyen.

Partagée avec des jeunes du quartier, elle est une occasion d'échanges intergénérationnels.

Association Les Disciples	3 000 €
----------------------------------	----------------

Organisation de deux évènements :

- "Action de Noël : Osons Croire Ensemble" le 16 décembre 2023, dans le quartier de Cronembourg.
- Action "Noël Partage" le 24 décembre 2023, au foyer de la paroisse protestante de Cronembourg-Cité : Repas au profit des plus démunis.

Humanitude	1 000 €
-------------------	----------------

L'association "Humanitude", loge de l'ordre maçonnique mixte international du « Droit Humain », a organisé une conférence-débat à Strasbourg pour présenter son histoire et ses activités au grand public.

L'événement public a réuni plus de 200 personnes dans la grande salle de l'Aubette, pour des échanges sur la citoyenneté et les valeurs de l'association. Première organisation maçonnique mixte, celle-ci promeut depuis 1893 la mixité sous toutes ses formes (de genre, sociale, générationnelle, professionnelle, d'options spirituelles, de nationalité...).

France Bénévolat	2 000 €
-------------------------	----------------

Soutien au fonctionnement de l'association dans le cadre de ses missions de mise en relation des bénévoles et des associations, de promotion du bénévolat et d'accompagnement des associations dans leurs besoins de ressources humaines.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

le versement des subventions suivantes en faveur de :

<i>Association Citoyens du Port du Rhin</i>	<i>450 €</i>
<i>Association Les Disciples</i>	<i>3 000 €</i>
<i>Association Humanitude</i>	<i>1 000 €</i>
<i>France Bénévolat 67</i>	<i>2 000 €</i>

Le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 6 450 € est disponible sur le compte : "fonction : 331, nature : 6574, programme 8038, activité : PC02B" dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 225 076 €.

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-165040-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant alloué N-1
Association Citoyens du Port du Rhin	Projet	500	450	-
Association Les Disciples	Projet	3 000	3 000	2 000
Association Humanitude	Projet	1 000	1 000	-
France Bénévolat	France Bénévolat	2 000	2 000	2 000

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Attribution de subventions à des associations culturelles.

Numéro V-2024-21

Dans le cadre des crédits inscrits au budget 2024, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour la mise en œuvre de projets culturels :

ARTS VISUELS

Accélérateur de Particules	27 500 €
-----------------------------------	-----------------

Trois projets constitueront l'activité de l'association en 2024 :

« Les Ateliers Ouverts ». L'association fêtera ses 25 ans avec 400 artistes pendant deux week-ends, les 18-19 et 25-26 mai 2024 avec des temps festifs grand public et des rendez-vous professionnels. Dans ce contexte, la résidence d'artiste Les Ateliers du Grand Est se poursuit et accueillera un artiste lorrain ou champenois.

L'exposition « Régionale » se déroulera sur 4 lieux à Strasbourg : Garage COOP/ Accélérateur, La Chaufferie/HEAR, La Cryogénie/Université et un quatrième en cours de définition en décembre -janvier. La circulation des publics est prévue sur tout le territoire pour l'inauguration. Accélérateur de particules porte la manifestation à Strasbourg et s'inscrit dans l'événement transfrontalier éponyme coordonné par la Kunsthalle Bâle (avec 19 partenaires-lieux). L'événement ouvre aux artistes strasbourgeois des opportunités de reconnaissances et de diffusions professionnelles de très bons niveaux.

« La Dinée » est une forme de soutien convivial à la création contemporaine proposant de mêler expériences artistiques et culinaires sur le territoire du Port de Strasbourg, trois fois par an pour 40 convives dans un lieu surprise. Les bénéfices de ces repas insolites sont versés aux artistes qui à cette occasion se familiarisent avec la présentation de leur travail au public et les convives deviennent ainsi de micro-mécènes.

Apollonia	40 000 €
------------------	-----------------

En 2024, Apollonia organisera un programme d'actions autour de pièces produites dans le cadre de « VITAL », projet de coopération européenne, ainsi que deux expositions. Le projet « VITAL » consiste à produire et installer à Strasbourg 4 créations d'artistes européens, eco-responsables et co-réalisées avec les strasbourgeois. À partir de ces trois pièces, la quatrième étant en cours, l'association souhaite créer un itinéraire soulignant la cohérence des œuvres, ainsi qu'un programme d'activation avec différents groupes

d'habitants (scolaires, associations, universitaires). Un colloque est envisagé ainsi que des ateliers de sensibilisation autour des œuvres. Par ailleurs, Apollonia travaille à une collaboration avec l'École européenne en vue d'une exposition conçue et réalisée avec les professeurs d'art et les élèves. Enfin l'association prévoit une exposition monographique participative de Philippe Jacq. L'animation du jardin artistique et participatif « B'Art Garden » est poursuivie.

AV LAB	30 000 €
---------------	-----------------

Critique de la société de consommation, prise de conscience collective des enjeux climatiques, retour au « faire » et au « Do It Yourself », puis au « Do It With Other »... fondent le projet de l'association AV Lab. Elle compte 425 adhérents actifs (1700 adhérents au total) et s'appuie sur un réseau de 9 partenaires privilégiés de proximité ou plus éloignés sur le territoire, tels le CSC Au-delà des ponts au Port du Rhin, Bliiida à Metz, le CROUS, l'entreprise SOCOMEC, etc.

Des plus jeunes aux plus âgés, des amateurs aux étudiants et professionnels, le FabLab s'adresse à tous les publics, et propose des sessions d'initiation, de prototypage, de fabrication, ainsi que la prise en main de machines pointues (dernières en date les brodeuses numériques). Les artistes sont particulièrement visés mais pas exclusivement. L'ensemble forme la communauté des « Makers ». Le FabLab de l'association AV Lab respecte la charte des fablabs, il est labellisé MIT (Massachusetts Institute of Technology). Les ateliers de création, de fabrication et de prototypage réalisés sont basés sur des outils performants (machines-outils à commande numérique, imprimantes 3D, fraiseuse CNC, découpeuses laser, scanner 3D, thermophormeuse) et le partage de compétences d'usage. L'atelier de fabrication de 180m², est situé à la Virgule – Coop, depuis 2019.

Collectif Envie de Quartier	3 000 €
------------------------------------	----------------

L'association porte un programme d'expositions au Petit Cabinet, ancienne vespasienne située à l'entrée du Faubourg de Pierre. L'association poursuit sa démarche en 2024 et envisage quatre expositions d'artistes du territoire : Nahrae Lee « Abri » (du 20 janvier 2024 au 30 mars 2024), Fantine Andres « Installation céramique et dessin » (du 15 avril 2024 au 30 juin 2024), Thomas Bischoff, « Installation » (du 06 juillet 2024 au 30 septembre 2024). Le ou la quatrième artiste reste à préciser (du 10 octobre 2024 au 10 janvier 2025). Chaque exposition est visible pendant trois mois. Interpeller le regard du passant en lui proposant dans un cadre insolite, la découverte d'une création artistique de qualité est l'objectif de cette démarche qui anime chaque année l'édicule.

Colors Urban Art	25 000 €
-------------------------	-----------------

L'action consiste à organiser la 6^{ème} édition de Colors Urban Art Festival, un festival dédié au Street Art et au Graffiti prévu à Strasbourg et sur le territoire de l'Eurométropole. Le principe est reconduit en 2024 avec les interventions d'artistes pendant un mois dans un secteur ou bâtiment donné et ouverture ensuite pendant un mois au grand public sous forme d'exposition. En complément, des œuvres « Hors les murs » peuvent être proposées dans l'espace public du territoire. L'association invite des artistes locaux mais aussi des artistes nationaux et étrangers. En 2024, la 6^{ème} édition se déploiera à priori

dans le quartier du Port autonome de Strasbourg. La direction artistique est assurée de façon récurrente par l'artiste strasbourgeois STOM500. Les noms des artistes ne sont pas communiqués à ce stade. Des temps forts sont organisés sur la durée de l'événement : vernissages, rencontres avec les artistes, workshop, ateliers, animations type live painting, DJs et visites guidées.

INACT	7 000 €
--------------	----------------

Les actions de l'association INACT se déploient aujourd'hui sur trois axes. Le festival des Arts Mutants - art performance et intermédias, la coopération transfrontalière et internationale et l'action culturelle dans les quartiers.

Depuis 2011, elle a produit plus de 200 performances artistiques dans une programmation artistique paritaire de genre. Elle observe une démarche de production écoresponsable et inclusive. Pour l'année 2024 la thématique « Co-modification » a été retenue (autour des changements sociétaux en lien avec la marchandisation du monde) et réunira environ 40 artistes retenus dans le cadre d'un appel à candidature. Présents du 03 au 20 mai 2024, ils seront en contact avec le public pendant une semaine pour proposer des spectacles, ateliers de pratique et conférences.

L'association souhaite, en outre, poursuivre le projet Correspondanz, échange transfrontalier entre artistes plasticiens de Strasbourg et Karlsruhe, mené en partenariat avec Ausgeschlachtetete.V, gestionnaire du Alter-schlachthof, tiers lieu créatif de Karlsruhe.

In Extremis	2 000 €
--------------------	----------------

De façon annuelle, l'association propose une exposition de photographie contemporaine. En 2024, deux expositions sont prévues dans l'espace dédié du 27 rue Sainte-Madeleine. La particularité de cette proposition est un partage d'expérience singulier autour de la collection remarquable de Madeleine Millot-Durrenberger qui promeut la découverte de la photographie auprès du grand public et soutient des photographes professionnels contemporains actifs à Strasbourg, en région et plus largement en France et à l'international. Première exposition « Petit théâtre, ciné, poème », deuxième exposition « livre émoi, livre et vous » dans le cadre du label Capitale mondiale du livre UNESCO.

La Chambre	40 000 €
-------------------	-----------------

De la photographie plasticienne à la photographie documentaire en passant par l'image patrimoniale, la programmation de La Chambre englobe toutes les pratiques d'auteur, défendant une démarche artistique originale. Outre ses actions de diffusion, de production et d'accueil en résidence, elle met en œuvre des actions de médiation, tous publics, très diversifiées, d'éducation artistique autour du médium photographique et des formations à la photographie pour professionnels et amateurs.

En 2024, cinq expositions sont prévues : Charles Fréger : Silhouettes (jusqu'au 14 janvier 2024) conjointement à l'exposition du musée alsacien Souvenir d'Alsace ; Perspectives #23 – 4^{ème} édition (12 février 2024 – 31 mars 2024) exposition collective avec Ch. Barraja, E. Cossée Cruz, S. Delta, A. Girard, L. Laforge, clôturant ce programme d'accompagnement à la professionnalisation ; Khalik Allah : Souls Against the Concrete (06 avril 2024 – 26 mai 2024) ; Julien Coquentin : Oreille coupée (29 juin 2024

01 septembre 2024) ; ARCHIFOTO (septembre 2024) 7^{ème} édition du concours de photographie biennal.

La Pierre Large – Le Laboratoire de l’Image contemporaine	4 000 €
--	----------------

Le LAB propose sa saison culturelle autour de quatre expositions dans les locaux de la galerie La Pierre Large. Les artistes suivants sont pressentis : Irene Gordillo, JeeYoung Lee, Melissa Decaire, Bertrand Gadenne. La ligne éditoriale est tournée vers la photographie plasticienne et la vidéo d’art, et se présente en complément de l’offre proposé par d’autres structures sur le territoire. La programmation est conçue par les deux artistes-curateurs : Bénédicte Bach et Benjamin Kiffel. Chaque exposition associe l’artiste tant sur le fond que sur la forme, combinant images diffusées sur écran et projetées avec des tirages, mode de monstration propre à la galerie et qui en fait son originalité.

De plus, il est proposé deux autres formats de 4 semaines : les expositions « Découverte » consacrées aux jeunes artistes en voie de professionnalisation et les « Décadrage » qui concernent les démarches photographiques atypiques ouvertes aux photographes amateurs ou à tout autre projet relatif à l’image contemporaine en marge des circuits habituels.

La médiation développe des parcours d’accompagnement divers : création photographique pour les publics en QPV avec Territoires Imaginaires en partenariat avec la Maison de l’Emploi, les Dégustations de La Pierre Large qui font se rencontrer l’art et le vin et des lectures en écho aux expositions. Pour chaque exposition, un dossier diffusé en numérique et consultable à la galerie est réalisé.

Le Faubourg / Syndicat Potentiel	60 000 €
---	-----------------

Le Syndicat Potentiel, actif depuis 30 ans à Strasbourg, a renouvelé son mode opératoire après 2018 en s’installant dans de nouveaux locaux plus grands (440 m²) à Neudorf. En s’appuyant sur un conseil artistique bénévole d’une dizaine d’artistes plasticiens et chercheurs, le projet associatif a été repensé, tout comme ses interactions avec les artistes invités, les partenariats nombreux et les publics.

Plusieurs innovations et changements importants ont eu lieu qui déterminent la programmation annuelle. Depuis 2017, l’organisation de résidences d’artistes, orientées pour créer des interactions avec un territoire et ses habitants, explorent des relations Art-science ou des processus de co-création.

Les locaux réaménagés grâce au soutien des collectivités rendent possible depuis 2018 la coexistence d’activités et d’espaces de rencontres et de travail partagés, d’accès à des ressources, de présentation de recherches, mais aussi de manifestations tierces accueillies. D’autres aides publiques ont permis de renforcer l’équipe de permanents. Une nouvelle charte graphique a été conçue. Chaque année, une programmation se dessine sur 3 trimestres avec des temps forts ou projets spécifiques et toujours des résidences d’artistes.

Le Tube	5 000 €
----------------	----------------

Le projet est de proposer un temps dédié à la création d’œuvres originales à travers lequel les porteurs de projet, les artistes et le public sont amenés à échanger et à interroger leur rapport à l’art et à la culture contemporaine.

En 2024, Le Tube souhaite proposer aux artistes de travailler in-situ dans un cadre de friche industrielle réhabilitée. Ainsi, s’amorce un dialogue artistique autour du développement environnemental et économique local que constitue la revalorisation des espaces abandonnés. L’équipe artistique (régionale) a été constituée courant novembre 2023 pour démarrer le projet en janvier 2024 et la restitution aura lieu à l’été 2024. Différents temps et actions sont prévus avec une période de développement du projet et de sélection des artistes (visites d’ateliers, rencontres avec les partenaires et les professionnels...), une période destinée à la production des œuvres et aux workshops collectifs, une rencontre professionnelle afin de mettre en réseaux les artistes émergents et les représentants des institutions culturelles du Grand Est, une exposition, une microédition et une programmation culturelle autour de l’exposition et de l’intervention in-situ.

Les Ateliers Éclairés - Immersion	10 000 €
--	-----------------

Le Programme Immersion propose un accès à l’expérience immersive, à la communauté VJ (vidéo jockey) et aux cultures numériques, le projet défend une vision non-techniciste de la pratique professionnelle et s’oriente progressivement vers une dimension plus artistique et offre pour l’architecture une nouvelle vision des projets. L’événement veut proposer des travaux de qualité autour de l’immersion, permettre des échanges d’informations sur le secteur artistique numérique et mettre en valeur les talents locaux, européens et internationaux, offrant à la région Grand Est une plateforme de mise en réseau et de diffusion artistique reconnue. Les Ateliers Éclairés portent le projet en lien avec AV Extended, et en collaboration directe avec la SAT Montréal. L’association souhaite, au-delà de l’aspect éphémère et nomade, accompagner sur le plan artistique dans la durée la genèse du nouveau Planétarium et souligne l’émergence d’un lieu de diffusion et de résidences aux Ateliers Éclairés. Le public visé est constitué d’étudiants, de passionnés, de professionnels et d’artistes qui peuvent se retrouver pour des moments d’apprentissages et d’expérimentations.

Les Ateliers Éclairés	7 500 €
------------------------------	----------------

Installé dans la friche industrielle de la Coop sur le site à vocation culturelle de la Virgule à Strasbourg, Les Ateliers Eclairés est un tiers-lieu créatif dans lequel la conception et la production assistée par ordinateur ainsi que les arts-visuels et technologiques se mêlent aux pratiques artisanales. Des artistes, artisans/entrepreneurs, designers, ONG et associations forment les résidents permanents de ce site de 1000 m² comprenant notamment des espaces de création, des ateliers, un Makerspace - Fablab ouvert au grand-public, un lieu dédié à la résidence artistique, un espace de captation A/V, un jardin, un espace de co-working et un dôme de projection immersif 360°. Les Ateliers Éclairés permettent au public de réaliser et prototyper ses projets, participer à des ateliers et workshops. Ils organisent des événements d’entreprises et bénéficient des conseils d’un cluster de structures créatives reconnues. La demande concerne le soutien à la coordination de l’ensemble des acteurs et activités réunies sous le couvert de cette association.

Pôle Arts Visuels Grand Est – Plan d’Est	3 000 €
---	----------------

Plan d'Est – Pôle Arts Visuels Grand Est est le groupement des professionnels de l'écosystème des arts visuels qui souhaitent travailler collectivement et de manière transversale sur le territoire du Grand Est. Le pôle est un projet inclusif et favorise l'intelligence collective autour de chantiers co-définis, et afin que toutes les professions de l'écosystème soient représentées. L'association est organisée en trois collèges : artiste-auteurs, structures et métiers.

La demande à la ville de Strasbourg est effectuée au titre du soutien aux réseaux et centres de ressources en arts visuels. L'association est engagée à faire connaître les possibilités de travail avec les arts visuels afin de générer de nouveaux projets avec différents secteurs et filières pour les artistes-auteurs et autres professionnels, et d'informer sur les bonnes pratiques de travail. Pour 2024, son action inclut un cycle de podcasts, l'organisation d'une journée professionnelle, des temps d'information/formation tout au long de l'année en partenariat avec des structures d'accompagnement du territoire, des temps de réseautage en région et des rencontres transfrontalières.

Ces actions sont complétées par la mise à jour de la plateforme ressources portée par le pôle, l'édition d'une newsletter et un plan de communication digital. Plan d'Est est en outre porteur de la Charte des Bonnes pratiques en Arts Visuels et continue de représenter la filière auprès de l'État et des collectivités territoriales, dans la continuité du SODAVI (Schéma d'orientation pour les arts visuels) Grand Est.

Stimultania	30 000 €
--------------------	-----------------

La demande porte sur une partie de l'activité de l'association à savoir la programmation de trois expositions :

Exposition 1 : « Liban », Stratigraphie de Stéphane Lagoutte du 26 janvier au 27 avril 2024. Membre et directeur de l'agence MYOP (photographie de presse), il produit en parallèle un travail documentaire multiforme et questionne le support, la matière photographique. Ici, c'est un travail au long cours à Beyrouth depuis plus de dix ans, en cinq séries, strates qui montrent l'histoire contemporaine du Liban.

Exposition collective 2 : « La fête » (titre provisoire) est une sélection de sujets autour de la thématique de l'insouciance, de la convivialité et des fêtes populaires avec 6 photographes de la commande photographique Radioscopie de la France : regards sur un pays traversé par la crise sanitaire, destinée aux photojournalistes (Julie Glassberg, Mathias Zwick, Théo Combes, Théophile Trossat, Laurent Moynat et Marie Quéau) du 17 mai au 21 septembre 2024.

Exposition 3 : Melita / Refuge d'Anne Immelé du 04 octobre 2024 au 11 janvier 2025. À partir de l'île de Malte, de la Sicile et de la Tunisie, l'artiste documente de manière sensible des voies migratoires contemporaines en les croisant avec les parcours des phéniciens dans l'antiquité avec plus de cent tirages argentiques et un accompagnement documentaire (chronologie, titres de journaux, biographies des migrants rencontrés, textes de l'universitaire tunisienne, Hend ben Mansour).

ILLUSTRATION - LIVRE

Alsace BD	5 000 €
------------------	----------------

L'association propose la découverte et la promotion de la lecture et de la BD avec ouverture sur le manga et le comics afin d'offrir au public de tout âge la possibilité de rencontrer les auteurs et de participer à des ateliers et dédicaces. Le projet consiste en un évènement festif et culturel autour de tous les genres de la BD rassemblant une centaine d'auteurs régionaux, nationaux, internationaux. Rencontres, dédicaces, ateliers, projections, actions pédagogiques dans les médiathèques, écoles et collèges y sont proposés. Le Festival aura lieu Place Kléber et à l'Aubette.

Bibliothèque Sonore – Association des Donneurs de Voix	1 800 €
---	----------------

Depuis sa création à Strasbourg en 1979, cette association qui réunit les « Donneurs de Voix » enregistre des ouvrages au format audio. Ces enregistrements sont destinés aux personnes empêchées de lire, sans limite géographique, régulièrement inscrites. Les « Donneurs de Voix » sont bénévoles. L'accès aux titres par les publics est gratuit. L'association participe à la réduction des inégalités et à l'accessibilité du livre pour tous les publics.

Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg	5 000 €
---	----------------

La Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg sollicite une aide de 5 000 € pour la production d'une exposition à l'automne 2024. L'exposition s'intitule « Albert Kahn et les Archives de la Planète » et relèvera du domaine de la photographie et des archives. L'exposition offrira à un large public un panorama sur l'œuvre philanthropique lancée par Albert Kahn (1860-1940), au début de la 20^{ème} année, les « Archives de la Planète », entreprise dont le but était de capter en instantané les images d'un monde dont Albert Kahn présentait le profond bouleversement à venir, voire la disparition. L'œuvre réunie par Albert Kahn est à la fois ethnographique, philosophique et artistique et propose une véritable lecture du monde à l'aube d'un siècle de bouleversements. Bénéficiant du soutien du Musée Albert Kahn de Boulogne-Billancourt qui conserve l'essentiel de l'œuvre d'Albert Kahn et de ses archives, l'exposition déroulera un parcours dont le but est de faire comprendre, d'une part, les liens très forts unissant, tout au long de sa vie et de son projet, Albert Kahn avec sa région natale, l'Alsace. Il permettra, d'autre part, de préciser quels objectifs ont été placés au cœur du projet des « Archives de la Planète », des objectifs relevant du champ de la philanthropie humaniste, à savoir favoriser le dialogue entre les peuples - ce qui était précurseur pour l'époque et par bien des aspects à contre-courant. Enfin, une ouverture contemporaine proposera au public une mise en contexte avec notre époque, au moment où le monde se situe à un point de bascule face aux grands enjeux du réchauffement climatique, des défis sociétaux ou des migrations massives. L'exposition sera accompagnée d'un catalogue, d'un programme de conférences, de projections, de débats et de visites croisées, ainsi que d'un parcours adapté au public scolaire.

Central Vapeur	40 000 €
-----------------------	-----------------

En lien avec la ville de Strasbourg, (la direction de la culture, les musées, les médiathèques) et la HEAR, Central Vapeur participe depuis 13 années aux Rencontres de l'illustration de Strasbourg, festival de quinze jours concentrant événements et expositions autour de l'illustration.

Au centre de cette manifestation, le Festival Central Vapeur est consacré à la bande dessinée et à l'illustration, ouvert aux pratiques contiguës de l'art contemporain, de la photo, de la littérature, du graphisme, du cinéma et de la musique. L'association propose un parcours d'expositions à travers la ville, associant création contemporaine et patrimoine, journées professionnelles, rencontres, projections, performances en cohérence avec les Rencontres de l'Illustration de Strasbourg. Un programme relayant les actions de leurs partenaires dans la région Grand Est, des échanges d'artistes et d'expositions est mis en place.

L'association organise par ailleurs les 24h de l'illustration, mais aussi des conférences et expositions permettant de renforcer les liens avec la scène nationale et européenne et la faire découvrir au public strasbourgeois et alsacien.

Cyprine Chaude	3 000 €
-----------------------	----------------

Le magazine Cyprine chaude a pour objectif de diffuser des questionnements et regards sensibles sur le genre, la sexualité, l'intime. Le magazine s'adresse à un public adulte de tous milieux sociaux et culturels. Leur souhait est d'être accessible au plus grand nombre et de faire bouger les lignes en touchant un public informé ou non, militant ou non. Pour cela, le magazine souhaite parler de ces sujets avec simplicité et sincérité mêlant humour, témoignage, enquête et art.

On ne compte pas pour du beurre	4 000 €
--	----------------

L'association On ne compte pas pour du beurre, basée à Strasbourg, agit pour la visibilité des personnages absents ou peu représentés dans la littérature jeunesse dans le but de lutter contre les discriminations. La banalisation de situations et de personnages perçus comme « différents » au sein de récits et d'illustrations plus mixtes et évitant les stéréotypes, joyeux et positifs, favorise dès le plus jeune âge l'ouverture au monde et aux autres. Pour cette action, en 2024, l'association envisage de réaliser 3 albums illustrés (cartonnés) à paraître :

- suite au succès du livre « Patatouille 1 » représentant un petit garçon qui aime le rose et la danse autant que les camions et les châteaux de sable, l'association envisage la sortie de « Patatouille 2 » ;
- avec l'illustratrice strasbourgeoise Célia Housset, l'association souhaite éditer un recueil de trois nouveaux contes dans « Il était une autre fois 2 » ;
- avec l'illustratrice Anna Griot, l'association envisage la sortie d'une histoire musicale : « Debout la nuit », composée par la musicienne Anne Pacey et interprétée par la chanteuse Laura Cahen.

Plume de paon	8 000 €
----------------------	----------------

L'association participe au soutien de la lecture et à la promotion de la littérature par le livre-audio et le podcast dont elle organise un festival annuel à Strasbourg. Le festival du livre audio et du podcast Plume de Paon propose un volet grand public et pédagogique, principalement auprès des lycéens avec le Prix Plume de Paon, la Nuit du livre audio et un volet professionnel avec les Rencontres francophones du livre audio, qui rassemblent des acteurs du domaine du monde entier. De par ces actions, Plume de Paon bénéficie

aujourd'hui d'un rayonnement international et d'un statut de précurseur sur la question de la production, de la création et de la connaissance du livre audio et de ses enjeux.

Relatio	451 550 €
----------------	------------------

L'association Relatio est lauréate de l'AMI lancé par la Ville relatif à la conception, la production et la réalisation d'une programmation dédiée au livre, à la vie littéraire et au débat d'idées. Dans ce cadre, elle a fait émerger en 2023 un nouveau festival littéraire aussi décliné le reste de l'année en événements thématiques. Son objectif est de rendre toutes les formes de création et d'expression accessibles à tous, de travailler en synergie avec les acteurs du livre et de la lecture et de participer au rayonnement de la Ville comme carrefour de débats et d'idées, en lien avec Strasbourg Capitale Mondiale du Livre Unesco 2024, dont les Bibliothèques idéales est un événement fort, et l'association, un partenaire important. Pour 2024, la quinzaine du festival principal de septembre se déclinera également en trois temps forts sur le reste de l'année. L'association enrichit ces propositions avec des partenariats conséquents avec le Parlement Européen, l'Éducation Nationale, ainsi que les associations et institutions culturelles et socio-culturelles strasbourgeoises. Elle réfléchit pour 2024 au développement de ses publics avec une première action d'envergure dans le quartier de Cronembourg à travers un projet de territoire qui vise à favoriser l'accès à la littérature pour les publics adolescents. L'idée est de créer une bibliothèque itinérante et de mettre en place dans ce cadre des cycles d'une vingtaine d'ateliers d'écritures, de slam, de bande-dessinée et d'art oratoire, dont la restitution aura lieu lors des Bibliothèques idéales de septembre. Cette programmation représente au total près de 150 rendez-vous sur l'année, gratuits pour la quasi-totalité d'entre eux et à destination de toutes et tous et l'accueil de 200 artistes et auteurs.

AUDIOVISUEL ET CINEMA

Association Répliques	1 000 €
------------------------------	----------------

Le Tour Européen Khalik Allah 2024 est un projet initié et coordonné par l'association Répliques, dans le but de créer des rencontres entre l'artiste photographe et réalisateur Khalik Allah et les publics européens. À partir de février 2024 et pendant trois mois, Khalik Allah sera présent en France, Suisse et Allemagne, avec une circulation de ses photographies dans trois lieux d'exposition (coordonné par la Chambre), une rétrospective de ses films, accompagnés par une masterclass sur son travail et un workshop auprès d'étudiants (universités et des écoles d'art, de photographie et de cinéma). Des temps longs de rencontres avec le photographe-réalisateur sont organisés pour partager son expérience artistique. Par ailleurs, des ateliers de médiation avec des associations locales permettent à des publics non-initiés et professionnels d'aborder le travail de l'artiste.

Le Lieu Documentaire	36 000 €
-----------------------------	-----------------

Implanté à Strasbourg à la Maison de l'Image, Le Lieu Documentaire est une association qui vise à promouvoir la culture et la pratique du genre documentaire par des partenariats entre la création, la production et les lieux de diffusion présents dans la région et toutes structures intéressées par ces œuvres.

Membre du réseau de La Cinémathèque du documentaire depuis sa création, et chargée de coordonner le Mois du film documentaire dans la région, l'association joue un rôle de médiateur entre les films documentaires et leurs publics, en créant et mettant en œuvre les conditions de leur rencontre sur le territoire.

Une programmation documentaire de pointe propose au public des cycles et des focus qui valorisent la richesse et l'actualité du documentaire et qui promeuvent le débat citoyen dans la salle de projection de la Maison de l'Image mais également en partenariat avec un large panel d'acteurs socio-culturels strasbourgeois : médiathèques, musées, associations porteurs de festival, universités, associations de quartiers... sur une cinquantaine de dates par an.

Mémoire des Images Réanimées d'Alsace	18 000 €
--	-----------------

MIRA s'attache à sauvegarder et valoriser le patrimoine audiovisuel amateur régional. Il s'agit de collecter, inventorier, numériser et valoriser auprès du plus grand nombre les films amateurs tournés sur pellicule entre les années 1920 et 1990 par des Alsaciens ou Alsaciennes, en Alsace ou à l'étranger.

Aujourd'hui, MIRA compte plus de 6 000 films dans ses collections, accessibles au plus grand nombre grâce au catalogue de films en ligne. Objets inédits de mémoire et de création, ces images sont au cœur d'événements et de projections à destination du grand public, mais également utilisées dans le cadre d'expositions ou de productions audiovisuelles, de projets avec des groupes de citoyens, de travaux de recherche ou encore pour des créations contemporaines.

Réseau Est Cinéma Transmission - RECIT	10 000 €
---	-----------------

Le RECIT, qui fédère les professionnels de l'image autour d'une politique commune de déploiement de l'éducation aux images par l'action culturelle, et accompagne la mise en œuvre des politiques publiques du territoire, est labellisé Pôle régional d'éducation aux images depuis 2016.

À ce titre, l'association structure et anime le réseau d'acteurs à l'échelle du territoire alsacien, constitue un centre de ressources, informe toute personne ou structure désireuse de développer une action de sensibilisation à la pratique audiovisuelle, propose des formations gratuites, gère un parc de matériel empruntable gratuitement et porte des actions d'éducation artistique. Si le cinéma et l'audiovisuel constituent le noyau dur de cette démarche, les pôles s'intéressent également au multimédia, aux nouvelles images et développent des articulations avec la photographie, l'art vidéo, les arts plastiques...

DANSE

DACM – GISELE VIENNE	20 000 €
-----------------------------	-----------------

La compagnie DACM-Gisèle Vienne propose un travail articulé autour de la notion de pluridisciplinarité, en mêlant dans ses créations danse, théâtre, marionnette, arts plastiques, musique et audiovisuel. L'impact des activités de la compagnie est européen et international, participant ainsi activement au rayonnement culturel de la ville de Strasbourg. La saison 2023/2024 est marquée par la diffusion de la création Extra Life

notamment au théâtre du Maillon. La compagnie DACM bénéficie d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec la ville de Strasbourg pour la période 2023/2025.

Dégadézo	12 000 €
-----------------	-----------------

La compagnie de danse Dégadézo développe de nombreux projets chorégraphiques, avec la mise en œuvre d'un processus de création faisant interagir l'art du mouvement, le théâtre, les arts visuels et sonores. La compagnie collabore étroitement avec les structures de publics empêchés (EHPAD, centres de ressources culture et handicap...) par le biais d'ateliers collaboratifs et de restitutions publiques, dans une démarche d'un travail de fond pérennisé sur plusieurs années. La compagnie développe également plusieurs projets au sein des instituts de formation de puériculture (conférences, ateliers pratiques) et produit des documentaires sur ce travail autour de la notion d'intimité et corps (film « Touché »). La compagnie bénéficie d'une convention d'accompagnement (dispositif Spectacle Vivant) sur la période 2022-2024.

KHZ – KiloHertz	10 000 €
------------------------	-----------------

En 2024, la compagnie KiloHertz poursuit la mise en œuvre de son projet artistique et culturel basé sur 3 axes : la création chorégraphique, la diffusion du répertoire et la transmission de pratique artistique auprès de tous les publics. En parallèle, la compagnie continue ses activités de médiation en lien avec des établissements scolaires, des structures du handicap... La compagnie bénéficie d'une convention d'accompagnement renouvelée (dispositif Spectacle Vivant) avec la ville de Strasbourg pour la période 2023-2025.

Mindset	5 000 €
----------------	----------------

L'association Mindset reconduira en 2024 son projet Capsule au sein du Studio 116 dans le quartier de la Meinau. Au total, 5 rendez-vous par an, ponctués par des présentations de courtes pièces d'un collectif de danseurs ou d'artistes émergents, suivi d'un moment d'échange avec le public présent.

MUSIQUE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE

Accroche Note	20 000 €
----------------------	-----------------

L'ensemble Accroche Note oriente son activité vers la création, la diffusion et la médiation autour de la musique de chambre contemporaine. Sa programmation permet la découverte d'un répertoire souvent méconnu et explore le croisement des disciplines. L'ensemble s'attache à décloisonner les répertoires et poursuit le développement de son activité pédagogique, notamment avec les étudiants de la HEAR et du Conservatoire.

AJAM – Les Amis des Jeunes Artistes Musiciens	13 000 €
--	-----------------

Pour sa 63ème saison et dans une quinzaine de lieux différents du nord au sud de l'Alsace, l'AJAM organise des mini-tournées régionales de 5 à 8 concerts chacune, ainsi

que des concerts ponctuels « Hors-série » de musique de chambre, mettent en avant de jeunes musiciens en début de carrière professionnelle. Plusieurs actions de sensibilisation viennent compléter la saison de l'AJAM : animations musicales, échanges autour du travail des musiciens, ateliers de pratique musicale, workshops, classes de maître...

AMIA – Amis de la Musique sur Instruments Anciens	13 000 €
--	-----------------

Depuis 1976, l'AMIA organise chaque année une saison de concerts de musique allant de la période médiévale à la période classique (XVI^e et XVIII^e siècle), avec la particularité de n'inviter que des ensembles professionnels jouant sur instruments anciens. Les concerts ont essentiellement lieu à Strasbourg et sont déclinés également dans d'autres communes d'Alsace (Barr, Dambach la Ville...).

Amis de l'Orgue de l'Église Protestante de Sainte Aurélie	2 000 €
--	----------------

Depuis 2018, l'association organise le festival Rencontres des Claviers qui s'articule autour de l'orgue historique de l'église construit en 1718 par le facteur Andreas Silbermann et restauré en 2015. À l'occasion de la 5^{ème} édition du festival, qui aura lieu du 08 au 10 mai 2024, plusieurs concerts, actions pédagogiques, conférences et inaugurations sont programmés à l'église Sainte Aurélie.

APMC - Association pour la Promotion de la Musique Classique (Radio Accent 4)	5 000 €
--	----------------

L'Association pour la Promotion de la Musique Classique gère la radio classique strasbourgeoise Accent 4, unique radio classique associative de France. Elle propose à ses auditeurs une programmation classique diversifiée en continue 24h sur 24h, invite chaque semaine des acteurs de la vie musicale locale et diffuse régulièrement des concerts d'ensembles de la région.

Association Musique et Orgues de l'église réformée Saint-Paul	1 000 €
--	----------------

L'association se donne pour mission de valoriser les orgues de cette église strasbourgeoise. Elle organise régulièrement des concerts de musique classique autour de ces orgues, en faisant appel à des musiciens français et internationaux reconnus. Durant la saison 2024, l'association proposera un concert supplémentaire en mars et prolongera les Samedis de la Neustadt organisés généralement en juillet jusqu'à la mi-août.

Axis Modula	3 000 €
--------------------	----------------

Axis Modula est un ensemble contemporain créé en 2017, axé sur la création, la pluridisciplinarité et la médiation à destination des publics jeunes, éloignés et empêchés. En 2024, Axis Modula centrera ses activités autour de la parole et de l'intime, avec des propositions de concerts, de performances et d'ateliers. En parallèle, l'ensemble poursuit son travail à l'année avec les élèves de l'école de musique Saint-Thomas et interviendra dans plusieurs EHPAD du territoire strasbourgeois.

Les Ensembles 2.2	15 000 €
--------------------------	-----------------

Les Ensembles 2.2 sont un collectif d'arts numériques sonores qui réunit compositeurs, instrumentistes, plasticiens et vidéastes. L'association créé et produit des œuvres musicales et multimédia faisant appel aux nouvelles technologies, comme les parcours sonores géolocalisés. En parallèle, des ateliers de création, de médiation et d'accompagnement viennent en complément de leurs activités. Une convention pluriannuelle d'objectifs lie les Ensembles 2.2 à la ville de Strasbourg pour la période 2023-2025.

Forum Voix Étouffées - CEMUT	15 000 €
-------------------------------------	-----------------

L'association œuvre en faveur de la redécouverte d'un répertoire de musique rare en mettant en lumière les partitions de compositeurs victimes de totalitarismes européens et contraints à l'exil au XXème siècle. Les actions du Forum voix étouffées sont variées et, bien qu'ancrées à Strasbourg, rayonnent au niveau européen : diffusion musicale, enregistrements, recherche scientifique, publications, actions de médiation... En 2024, l'association proposera une saison de 4 concerts à Strasbourg et une exposition de photographies.

Hanatsu Miroir	12 000 €
-----------------------	-----------------

HANATSU miroir est un ensemble de musiques contemporaines, expérimentales et inclassables. Ancrée depuis plusieurs années à Strasbourg, l'association organisera 3 temps forts en 2024 : Expressions d'elles en mars, Oto-Labo en juin et Sound Up ! en novembre. Ces événements ont pour particularité de concentrer tous les grands axes de travail d'HANATSU miroir : création, diffusion, médiation et collaborations artistiques, en mettant un point d'orgue à la parité des compositrices et compositeurs, des œuvres et des musiciennes et musiciens choisis. En parallèle, l'ensemble sera invité dans plusieurs festivals strasbourgeois (Le Curieux festival, Ososphère...) et poursuivra ses nombreux projets d'actions culturelles à l'année dans les territoires en lien avec les partenaires culturels et les associations de quartier (La Clé des champs Neuhof, LAPE gare...)

Ensemble Linéa	15 000 €
-----------------------	-----------------

L'ensemble de musique contemporaine Linéa proposera le retour de son festival Champs Libres en juin 2024, orienté vers les questionnements sociaux, historiques, politiques et culturels. Pour cette nouvelle édition du festival, Linéa s'associera à l'ensemble strasbourgeois L'Imaginaire. La programmation, qui se déroulera en majeure partie au théâtre de HautePierre, alternera entre concerts, créations, rencontres, projections, démonstrations culinaires.

L'Imaginaire, Musiques d'idées	7 000 €
---------------------------------------	----------------

L’imaginaire – musiques d’idées est un collectif de compositeurs et interprètes de musique contemporaine, avec un intérêt particulier pour la musique de chambre. L’association poursuit le développement de son activité via sa saison de concerts annuelle à Strasbourg. En 2024, L’imaginaire proposera de nouvelles créations originales, tout en continuant sa démarche de médiation et de transmission, notamment avec un projet pédagogique au centre socio-culturel du Neudorf.

Le Masque	8 000 €
------------------	----------------

Le Masque est un ensemble strasbourgeois de chanteurs et de musiciens à géométrie variable, explorant le répertoire baroque en croisant musique, danse, théâtre et interculturalité. En 2024, le Masque proposera sa 17^{ème} saison musicale, tournée cette année vers l’Europe. Les concerts auront essentiellement lieu au Temple Neuf et à l’église St-Pierre le Vieux.

Les Sphères Vocales – Exosphère	4 000 €
--	----------------

L’ensemble des Sphères vocales ancre à Strasbourg, depuis quelques années, son répertoire contemporain, axé depuis sa création autour de thématiques célestes et spatiales. Pour le projet « Enjoy the silence », en collaboration avec le Planétarium de Strasbourg, l’ensemble proposera un concert liant musiques savantes et astronomie, avec un dispositif de mapping permettant la projection en simultanée d’images galactiques.

Lovemusic	15 000 €
------------------	-----------------

Lovemusic est un collectif de jeunes musiciens professionnels qui construit ses projets de création musicale contemporaine autour de 3 axes - la création, la diffusion et l’action culturelle - en portant des valeurs d’inclusion, de visibilité des minorités et d’écologie. L’association se donne pour objectif de sensibiliser le grand public à la musique contemporaine par des concerts croisant les répertoires et des créations collaboratives. L’ensemble renouvelle le rapport avec les spectateurs via des œuvres originales et immersives, complétées par des actions de médiation à destination de nouveaux publics. En 2024, il s’engage dans plusieurs projets d’envergure, entre résidences locales et tournées internationales. Lovemusic bénéficie d’une convention d’accompagnement (dispositif Spectacle Vivant) avec la ville de Strasbourg pour la période 2023-2025.

No Limit Orchestra	15 000 €
---------------------------	-----------------

Le No Limit Orchestra regroupe des musiciens amateurs et professionnels autour du répertoire geek et des musiques de films et séries télévisées. Il poursuit la création et la diffusion active de spectacles originaux, notamment les ciné-concerts, dont certains sont à destination du jeune public. Les actions de médiation culturelle restent un axe fort de l’ensemble, avec des ateliers au sein des établissements scolaires de certains quartiers de Strasbourg (Cronembourg, Neuhof...). L’ensemble bénéficie d’une convention d’accompagnement (dispositif Spectacle Vivant) avec la ville de Strasbourg pour la période 2022-2024.

Passions Croisées	2 000 €
--------------------------	----------------

Passions Croisées est un ensemble musical baroque en résidence à Saint-Guillaume, lieu d'accueil de sa saison culturelle strasbourgeoise. Sa ligne artistique est basée sur le croisement entre les arts, en proposant des spectacles liant musique, danse, peinture, arts du cirque, magie et en donnant la place à des artistes LGTBQ+. En parallèle, l'ensemble mène des actions de médiation et de sensibilisation à la musique baroque avec un public scolaire.

Trecanum	2 500 €
-----------------	----------------

L'Ensemble Trecanum s'attache à promouvoir le patrimoine musical du Haut Moyen Âge en s'appuyant sur des recherches historiques et musicologiques effectuées à l'année. Comme chaque année, la saison 2024 donnera lieu à 6 à 7 concerts à Strasbourg.

Voix de Stras	10 000 €
----------------------	-----------------

Voix de Stras est un chœur professionnel composé de 6 chanteuses explorant principalement le répertoire contemporain. En 2024, en plus de sa saison musicale habituelle, l'ensemble se consacrera au projet Perles. Ce projet qui questionne l'interculturalité, le déracinement et l'intégration, prendra la forme d'une collecte de chansons et de propos auprès d'étudiants-réfugiés à Sciences Po Paris et auprès de lycéens de 3 établissements du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Volutes	2 500 €
----------------	----------------

L'orchestre de chambre Volutes, composé de jeunes musiciens professionnels, propose une programmation d'œuvres peu jouées de compositeurs méconnus du grand public. Comme chaque année, une saison musicale sera proposée au centre socio-culturel de L'Escale à la Robertsau. En parallèle, Volutes s'inscrira dans la programmation « Nature & patrimoine » du CINE de Bussière.

VALORISATION CULTURELLE

Académie Rhénane	1 000 €
-------------------------	----------------

L'Académie rhénane organise 2 remises de prix annuelles destinées à valoriser la culture dans l'espace rhénan. Ces cérémonies récompensent des personnalités influentes, qui contribuent au rayonnement culturel européen dans les domaines de la musique, de la littérature, des arts plastiques et de la science.

Artenréel	10 000 €
------------------	-----------------

La coopérative d'activité et d'emploi Artenréel soutient les acteurs culturels dans leur structuration et dans la gestion de leurs activités par un accompagnement et une

offre de services mutualisés, parmi lesquels le dispositif « Info Conseil Culture ». À destination des porteurs de projet artistique et culturel, il propose un accompagnement personnalisé en fonction des besoins identifiés, notamment en matière de stratégie de communication, diffusion, recherche de financement, cadre juridique, lien avec les réseaux professionnels... En 2022, Artenréel a ainsi accompagné 262 professionnels dans le cadre de rendez-vous individuels, en complément de 22 sessions d'informations thématiques organisées avec plusieurs partenaires (Centre Vapeur Pro, la HEAR, le Récit...).

SINE – Strasbourg Initiation Nature & Environnement	5 000 €
--	----------------

L'association Strasbourg Initiation Nature Environnement a pour ambition de promouvoir et d'organiser des actions d'éducation et de sensibilisation à la nature et à l'environnement à destination de tous les publics du territoire de l'Eurométropole et environs. Le SINE propose au fil de l'année des expositions, animations, conférences, spectacles vivants, concerts, lectures et projections de films généralement en lien avec le centre socio-culturel de l'Escale à la Robertsau. Cette programmation artistique s'inscrit dans les grands événements de l'association (Les Journées Nature et Patrimoine, la Nuit des étoiles...) et s'accompagne de projets de médiation culturelle à destination du public scolaire et du grand public. Une convention pluriannuelle d'objectifs lie l'association à la ville de Strasbourg pour la période 2023-2025.

Strass'Iran	20 000 €
--------------------	-----------------

En 2024 a lieu la 8^{ème} édition du festival de la Quinzaine culturelle iranienne. Cette biennale a pour objectif de promouvoir la culture iranienne, en particulier sous le prisme artistique, par le biais de nombreuses propositions : rencontres littéraires, conférences, débats, projections de films, expositions, concerts et spectacles. L'association pérennise et développe d'importants partenariats locaux : cinémas Star et Cosmos, librairie Kléber, galeries d'arts strasbourgeoises...

MUSIQUES ACTUELLES

Becoze	5 000 €
---------------	----------------

Promotion de la richesse et de la diversité culturelle alsacienne et des artistes régionaux au travers de la cérémonie des Hopl'Awards. Cet événement récompense, par le vote des internautes et d'un jury, les tendances culturelles et artistiques de l'année écoulée parmi une quinzaine de catégories (spectacle alsacien, meilleur groupe, meilleur événement écoresponsable, etc). En 2024, une nouvelle catégorie récompensera le meilleur livre alsacien de l'année. La cérémonie est retransmise en streaming et bientôt sur la chaîne de BFM TV Alsace. La Cité de la Musique et de la Danse est mise à disposition gracieusement pour la cérémonie à l'association en plus de la subvention.

Collectif Oh !	10 000 €
-----------------------	-----------------

Créé en 2008, les artistes du collectif Oh ! slaloment entre mélopées improvisées, rock non codifié ou post-jazz électrisé. Le Collectif Oh ! est un label de musique sans œillères, ni frontières qui fédère musiciens et mélomanes autour d'événements éloignés des chemins balisés et porteur de plusieurs actions culturelles (Fabrique à Jazz en Collège, pérennisation du Chœur Chamade dans la Vallée de la Bruche, initié lors de la résidence du Collectif Oh !).

Dirty 8	15 000 €
----------------	-----------------

La Maison Bleue est un espace dédié aux musiques actuelles pour la diffusion des projets locaux, nationaux et internationaux. Une place importante est laissée à la scène locale et à l'accompagnement des projets amateurs comme professionnels : La Maison Bleue est un apport à la vie culturelle locale avec un espace ouvert à tous (actions culturelles en faveur des habitants du quartier).

Dodekazz	45 000 €
-----------------	-----------------

Le festival Contre-temps a pour premier objectif de faire le lien entre des styles musicaux originels tels musiques du monde, jazz, soul... et les musiques actuelles et électroniques. Pour cela, le festival organise une quinzaine de rendez-vous dans différents lieux strasbourgeois (dont plusieurs gratuits et en plein air). Contre-temps met en lumière les nouveaux courants musicaux et les artistes émergents créatifs sans oublier les précurseurs ou les légendes provenant de la scène nationale et internationale.

FACC.FR	90 000 €
----------------	-----------------

La F.A.C.C. Strasbourg accueille en son sein plusieurs projets en faveur de l'accompagnement des artistes du champ des cultures urbaines et qui ont vocation à se développer et à prendre leur autonomie. La F.A.C.C porte les actions suivantes : Labels Entreprises (Facctory), Transmission et Compétition (Faccrew), Spectacle Vivant et Création Partagée (Mémoires urbaines), Création et Intégration (La Rage de dire), transmission et accompagnement (LES A.C.T. ENKABINE), Stand'up & théâtre d'impro (WHATAFACCOMEDY). Ces projets sont rendus visibles et valorisés dans le cadre du Festival O.Q.P.

Compagnie Tangram	18 000 €
--------------------------	-----------------

Soutien demandé au titre des activités de La Compagnie Tangram pour l'année 2024. La Compagnie Tangram porte les projets d'OZMA, ensemble de musique tourné vers l'improvisation, le jazz et les musiques actuelles en dialogue avec différents champs artistiques (cinéma et musique, photo et musique...). En parallèle aux activités de l'ensemble OZMA, la Compagnie Tangram a mis en place un dispositif d'accompagnement à la jeune création sur le périmètre transfrontalier (Région Grand Est, Luxembourg et Belgique francophone) intitulé « Propulsion », avec un focus pour l'accompagnement des musiciennes leadeuses.

Les Sons d’la Rue	10 000 €
--------------------------	-----------------

En 2024, l’association Les Sons d’la Rue, dans sa démarche de réinstallation sur le quartier de l’Elsau, reprend la gestion du projet Studio « Le 80 » orienté vers l’accompagnement des jeunes artistes hip hop auparavant partagé avec Mémoires Vives au sein de la FACC, ainsi que toutes les actions d’animations urbaines, d’accompagnement artistique et culturelle prioritairement destinées aux habitants de l’Elsau. En 2023, l’association Les Sons d’la Rue, s’est installée dans le quartier de Hautepierre, dans un espace mis à disposition par Ophea jusqu’en 2027 dans le cadre de la rénovation urbaine. On y retrouve un studio d’enregistrement, une salle Ateliers/réunion et un espace de coworking.

Longevity	25 000 €
------------------	-----------------

Fondée en 2013 et développée par une équipe franco-allemande, l’association Longevity organise depuis le Longevity festival au Jardin des Deux Rives à Strasbourg. Au-delà de la musique électronique, Longevity croise les disciplines (micro-architecture, décors, scénographie, installations plastiques et sonores, jeux). Les valeurs d’échange et de partage d’idées nourrissent la créativité des projets, favorisant la synergie et le soutien à la création. En 2024, le festival fête ses 10 ans. Une édition spéciale où tous les ingrédients chers à l’association seront présents avec l’enjeu de rassembler et fédérer.

Molodoï	23 000 €
----------------	-----------------

Depuis 1992, l’association Molodoï dispose d’une salle, mise à disposition par la Ville, par bail emphytéotique jusqu’en 2037. L’association met la salle à disposition de tiers qui répondent à son objet associatif, à savoir promouvoir les artistes professionnels et amateurs, pratiquer un tarif d’entrée accessible, accueillir des projets d’éducation populaire en ouvrant la salle aux structures socio-éducatives de son territoire et promouvoir l’économie solidaire pour faire vivre un lieu de culture solidaire dans le quartier (AMAP, distribution de repas aux sans-abris, etc).

Musiquesactuelles.net	10 000 €
------------------------------	-----------------

L’association Musiquesactuelles.net anime une plateforme de ressources sur l’actualité régionale des filières culturelles. En outre, elle accompagne, conseille et propose des formations sur l’environnement de leur filière aux artistes et porteurs de projets culturels. Elle met en place avec le soutien de l’ARS, des actions de prévention des risques auditifs destinées aux scolaires, amateurs, professionnels et au grand public.

Mussik	15 000 €
---------------	-----------------

Poursuite des projets de Sébastien Troendlé (hors festival On the Mississippi) pour la diffusion, la création et les actions culturelles en lien avec l’école Marcelle Cahn et le collège Solignac. L’association bénéficie d’une convention d’accompagnement 2023 – 2025 (2^{ème} année).

Mussik	10 000 €
---------------	-----------------

Le festival « On The Mississippi » qui aura lieu du 08 au 12 Mai 2024 est un hommage aux musiques afro-américaines (swing, ragtime, boogie, blues,...) qui portent l'énergie de l'espoir et trouvent écho dans notre époque. Elles plongent le public dans la pré-histoire du jazz en proposant une palette de talents autour des origines des danses et musiques africaines-américaines.

Pelpass & Cie	60 000 €
--------------------------	-----------------

L'association Pelpass œuvre dans le champ du spectacle vivant et des musiques actuelles. La saison culturelle de Pelpass se construit autour de plusieurs temps forts aux esthétiques variées dont le Pelpass Festival au Jardin des Deux Rives et l'animation « Paye ton Noël » Place de Zurich et salle du Molodoï. Pour l'ensemble de ses actions en faveur de la découverte artistique, de l'accompagnement à la création de la scène locale ainsi que pour ses valeurs sociales, durables et d'inclusion, une convention pluriannuelle d'objectif avec la Région Grand Est, la Collectivité Européenne d'Alsace et la ville de Strasbourg est envisagée pour la période 2024-2026.

Sturm Production	35 000 €
-------------------------	-----------------

La Sturm Production est une Scène musicale ouverte, mobile et éco-responsable, œuvrant à l'égalité de genre(s) et la (re)découverte du patrimoine musical au travers de plusieurs projets dont le Festival Jazz à la Petite France place St Thomas, La Saison Music&Iles, avec son dispositif d'émergence à destination des femmes et la création d'un réseau européen pour l'accompagnement à la production musicale féminine.

Yurga	5 000 €
--------------	----------------

L'association Yurga fait partie de l'écosystème mis en place par Pop Buro en faveur de la filière musiques actuelles locale. Dans ce cadre, elle met en œuvre des ateliers d'éducation aux médias et au sonore et la production de spectacles de prévention des risques auditifs destinés au jeune public majoritairement en âge scolaire.

THEATRE

Demostratif	20 000 €
--------------------	-----------------

Fondé en 2018 par un étudiant de l'Université de Strasbourg, Démostratif est un festival pluridisciplinaire dédié à la création émergente, accueillant des productions d'étudiants, de jeunes artistes et d'artistes confirmés. La 7^{ème} édition se tiendra du 04 au 08 juin 2024 sur le campus universitaire et le quartier de la Krutenau avec : un appel à projet à destination des étudiants, une programmation de spectacles, associant chaque année un auteur, mais aussi des expositions, des concerts, des lectures..., un accompagnement des jeunes équipes, des temps de rencontres et de réflexion avec les professionnels ainsi que des actions culturelles sur le quartier en amont et pendant le festival.

Esprit Joueur – Curieux Festival	10 000 €
---	-----------------

Né de la rencontre entre les compagnies Esprit joueur et Va savoir, le Curieux festival est un temps fort qui s'inscrit depuis 2022 dans le paysage culturel eurométropolitain. Favorisant la rencontre entre artistes et chercheurs, professionnels et amateurs, compagnies locales et nationales, il cherche à mettre en lumière les sciences et les enjeux contemporains inhérents, à travers le prisme du spectacle vivant. La 3ème édition se déroulera du 14 au 26 avril 2024. Au programme : des spectacles (une cinquantaine de représentations par an), des projections, une soirée tremplin pour les amateurs, des curieuses rencontres sous forme de duos scientifique-artiste, des ateliers en milieu scolaire...

Toutes nos histoires	15 000 €
-----------------------------	-----------------

Née en 2017 sous la direction de Mounia Raoui, autrice et metteuse en scène, la compagnie Toutes nos histoires met en œuvre des projets visant à s'emparer du réel pour mieux le réinventer dans des formes artistiques, littéraires et poétiques, au croisement entre la musique et le théâtre. Depuis ses débuts, la compagnie imagine des actions, rencontres et ateliers en direction des publics, et notamment des jeunes les plus éloignés de la culture. La compagnie a signé avec la ville de Strasbourg une convention d'accompagnement pour la période 2022-2024 autour d'un projet comprenant plusieurs axes : création de spectacles, développement du projet « 1CARNE » au Neuhof, diffusion du répertoire à Strasbourg et dans le Grand Est, consolidation et pérennisation de l'équipe artistique, administrative et technique.

MARIONNETTES, ARTS DU RECIT, CIRQUE et ARTS DE LA RUE

C'est tout un art	8 000 €
--------------------------	----------------

Fondé en 2007 par Nicole Docin-Julien, le festival Couleurs Contes est né d'une audacieuse envie de créer des temps de partage et de rencontre autour de l'oralité. Initialement ancré dans le quartier Gare, il se déploie aujourd'hui sur l'ensemble des quartiers de Strasbourg et au-delà (Cronenbourg, Robertsau, Lingolsheim, Ostwald), essaimant contes et légendes en milieu culturel, social et hospitalier. La 16ème édition se tiendra du 02 au 30 juin 2024, avec une programmation de spectacles, rencontres, ateliers et projections, et un fil rouge cette année : la culture québécoise. Le festival s'adresse à tous les publics. La programmation est assortie d'une politique tarifaire abordable. Plusieurs spectacles gratuits ou à entrées modestes sont par ailleurs proposés.

La Soupe Compagnie	12 000 €
---------------------------	-----------------

La Soupe Compagnie, au croisement de plusieurs disciplines, associe les arts de la marionnette à tous les possibles artistiques. Les créations, qui s'adressent tantôt aux jeunes spectateurs, aux adolescents et aux adultes, interrogent notre rapport au monde. La compagnie a signé avec la ville de Strasbourg une convention d'accompagnement pour

la période 2023-2025 autour d'un projet comprenant 4 axes: créations transdisciplinaires à partir d'albums illustrés, diffusion du répertoire et rayonnement à l'international, développement d'actions culturelles sur le territoire et structuration autour d'un poste fixe de coordinateur de projets.

La Main de l'Homme	12 000 €
---------------------------	-----------------

Créée en 2017, la compagnie La Main de l'Homme est dirigée par Clément Dazin, artiste jongleur issu de l'école du Cnac de Châlon en Champagne. Très vite repéré par les professionnels des arts du cirque et du spectacle vivant, il s'installe en 2015 en Alsace, accompagné et accueilli en production déléguée par les Migrateurs dans le cadre de sa saison de cirque au Théâtre de Hautepierre. Il s'en suit des tournées en Europe et dans le monde entier. En 2019, la compagnie obtient un soutien de la Ville dans le cadre du dispositif des conventions d'accompagnement, renouvelé pour la période 2022-2024. Le Maillon et le TJP engagent des collaborations régulières avec l'artiste dans le cadre de leur saison, aboutissant à des actions culturelles et de la diffusion. Cette compagnie mène un travail de qualité dans le champ du cirque, et met en œuvre avec efficacité les objectifs fixés par la convention.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

l'attribution des subventions ci-après :

<i>Accélérateur de Particules</i>	<i>27 500 €</i>
<i>Apollonia</i>	<i>40 000 €</i>
<i>AV LAB</i>	<i>30 000 €</i>
<i>Collectif Envie de Quartier</i>	<i>3 000 €</i>
<i>Colors Urban Art</i>	<i>25 000 €</i>
<i>INACT</i>	<i>7 000 €</i>
<i>In Extremis</i>	<i>2 000 €</i>
<i>La Chambre</i>	<i>40 000 €</i>
<i>La Pierre Large – Le Laboratoire de l'Image contemporaine</i>	<i>4 000 €</i>
<i>Le Faubourg / Syndicat Potentiel</i>	<i>60 000 €</i>
<i>Le Tube</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Les Ateliers Eclairés</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Les Ateliers Eclairés</i>	<i>7 500 €</i>
<i>Pôle Arts Visuels Grand Est – Plan d'Est</i>	<i>3 000 €</i>
<i>Stimultania</i>	<i>30 000 €</i>
<i>Alsace BD</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Bibliothèque Sonore – Association des Donneurs de Voix</i>	<i>1 800 €</i>

<i>Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg</i>	5 000 €
<i>Central Vapeur</i>	40 000 €
<i>Cyprine Chaude</i>	3 000 €
<i>On ne compte pas pour du beurre</i>	4 000 €
<i>Plume de paon</i>	8 000 €
<i>Relatio</i>	451 550 €
<i>Association Répliques</i>	1 000 €
<i>Le Lieu Documentaire</i>	36 000 €
<i>Mémoire des Images Réanimées d'Alsace</i>	18 000 €
<i>Réseau Est Cinéma Transmission - RECIT</i>	10 000 €
<i>DACM – GISELE VIENNE</i>	20 000 €
<i>Dégadézo</i>	12 000 €
<i>KHZ – KiloHertz</i>	10 000 €
<i>Mindset</i>	5 000 €
<i>Accroche Note</i>	20 000 €
<i>AJAM – Les Amis des Jeunes Artistes Musiciens</i>	13 000 €
<i>AMIA – Amis de la Musique sur Instruments Anciens</i>	13 000 €
<i>Amis de l'Orgue de l'Eglise Protestante de Sainte Aurélie</i>	2 000 €
<i>APMC - Association pour la Promotion de la Musique Classique (Radio Accent 4)</i>	5 000 €
<i>Association Musique et Orgues de l'église réformée Saint-Paul</i>	1 000 €
<i>Axis Modula</i>	3 000 €
<i>Les Ensembles 2.2</i>	15 000 €
<i>Forum Voix Étouffées - CEMUT</i>	15 000 €
<i>Hanatsu Miroir</i>	12 000 €
<i>Ensemble Linéa</i>	15 000 €
<i>L'Imaginaire, Musiques d'idées</i>	7 000 €
<i>Le Masque</i>	8 000 €
<i>Les Sphères Vocales – Exosphère</i>	4 000 €
<i>Lovemusic</i>	15 000 €
<i>No Limit Orchestra</i>	15 000 €
<i>Passions Croisées</i>	2 000 €
<i>Trecanum</i>	2 500 €
<i>Voix de Stras</i>	10 000 €
<i>Volutes</i>	2 500 €
<i>Académie Rhénane</i>	1 000 €
<i>Artenréel</i>	10 000 €
<i>SINE – Strasbourg Initiation Nature & Environnement</i>	5 000 €
<i>Strass'Iran</i>	20 000 €
<i>Becoze</i>	5 000 €
<i>Collectif Oh !</i>	10 000 €
<i>Dirty 8</i>	15 000 €
<i>Dodekazz</i>	45 000 €
<i>FACC.FR</i>	90 000 €
<i>Compagnie Tangram</i>	18 000 €
<i>Les Sons d'la Rue</i>	10 000 €

<i>Longevity</i>	25 000 €
<i>Molodoï</i>	23 000 €
<i>Musiquesactuelles.net</i>	10 000 €
<i>Mussik</i>	15 000 €
<i>Mussik</i>	10 000 €
<i>Pelpass & Cie</i>	60 000 €
<i>Sturm Production</i>	35 000 €
<i>Yurga</i>	5 000 €
<i>Demostratif</i>	20 000 €
<i>Esprit Joueur – Curieux Festival</i>	10 000 €
<i>Toutes nos histoires</i>	15 000 €
<i>C'est tout un art</i>	8 000 €
<i>La Soupe Compagnie</i>	12 000 €
<i>La Main de l'Homme</i>	12 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 1 593 350 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 311 – nature 65748 – programme 8015 du budget prévisionnel 2024,

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164694-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

Conseil municipal du 05 février 2024

Associations	Nature de la sollicitation	Montant		
		Sollicité	Proposé	Alloué N-1
ACCELERATEUR DE PARTICULES	Fonctionnement	30 000 €	27 500 €	27 500 €
APOLLONIA	Fonctionnement	50 000 €	40 000 €	40 000 €
AV LAB	Fonctionnement	30 000 €	30 000 €	30 000 €
COLLECTIF ENVIE DE QUARTIER	Aide au projet	4 000 €	3 000 €	3 000 €
COLORS URBAN ART	Aide au projet	25 000 €	25 000 €	25 000 €
INACT	Aide au projet	12 000 €	7 000 €	7 000 €
IN EXTREMIS	Aide au projet	2 000 €	2 000 €	2 000 €
LA CHAMBRE	Fonctionnement	60 000 €	40 000 €	40 000 €
LA PIERRE LARGE - LE LABORATOIRE DE L'IMAGE CONTEMPORAINE	Aide au projet	5 000 €	4 000 €	4 000 €
LE FAUBOURG / SYNDICAT POTENTIEL	Fonctionnement	60 000 €	60 000 €	60 000 €
LE TUBE	Aide au projet	5 000 €	5 000 €	5 000 €
LES ATELIERS ECLAIRES	Aide au projet	20 000 €	10 000 €	10 000 €
LES ATELIERS ECLAIRES	Fonctionnement	15 000 €	7 500 €	7 500 €
POLE ARTS VISUELS GRAND EST - PLAN D'EST	Fonctionnement	3 000 €	3 000 €	3 000 €
STIMULTANIA	Aide au projet	30 000 €	30 000 €	30 000 €
ALSACE BD	Aide au projet	25 000 €	5 000 €	- €
BIBLIOTHEQUE SONORE - ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX	Fonctionnement	5 000 €	1 800 €	1 800 €
BILBIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG	Aide au projet	5 000 €	5 000 €	5 000 €
CENTRAL VAPEUR	Fonctionnement	40 000 €	40 000 €	40 000 €
CYPRINE CHAUDE	Aide au projet	10 000 €	3 000 €	3 000 €
ON NE COMPTE PAS POUR DU BEURRE	Aide au projet	6 000 €	4 000 €	4 000 €
PLUME DE PAON	Aide au projet	12 000 €	8 000 €	8 000 €
RELATIO	Aide au projet	463 125 €	451 550 €	451 550 €
ASSOCIATION REPLIQUES	Aide au projet	5 000 €	1 000 €	- €
LE LIEU DOCUMENTAIRE	Fonctionnement	40 000 €	36 000 €	36 000 €
MÉMOIRE DES IMAGES RÉANIMÉES D'ALSACE	Fonctionnement	18 000 €	18 000 €	18 000 €
RESEAU EST CINEMA TRANSMISSION - RECIT	Aide au projet	10 000 €	10 000 €	10 000 €
DACM GISELE VIENNE	Fonctionnement	20 000 €	20 000 €	20 000 €
DEGADEZO	Fonctionnement	12 000 €	12 000 €	12 000 €
KHZ - KILOHERTZ	Fonctionnement	10 000 €	10 000 €	12 000 €
MINDSET	Aide au projet	5 380 €	5 000 €	5 000 €
ACCROCHE NOTE	Aide au projet	20 000 €	20 000 €	20 000 €
AJAM	Aide au projet	14 000 €	13 000 €	13 000 €
AMIA	Aide au projet	15 000 €	13 000 €	13 000 €
AMIS DE L'ORGUE DE STE AURELIE	Aide au projet	4 000 €	2 000 €	2 000 €
APMC (radio accent 4)	Aide au projet	5 000 €	5 000 €	5 000 €
ASSOCIATION MUSIQUE ET ORGUES DE ST PAUL	Aide au projet	2 000 €	1 000 €	1 000 €
AXIS MODULA	Aide au projet	5 000 €	3 000 €	3 000 €

ENSEMBLES 2.2	Fonctionnement	20 000 €	15 000 €	15 000 €
FORUM VOIX ETOUFFEES	Aide au projet	25 000 €	15 000 €	15 000 €
HANATSU MIROIR	Aide au projet	17 000 €	12 000 €	12 000 €
LINEA	Aide au projet	20 000 €	15 000 €	15 000 €
L'IMAGINAIRE, MUSIQUES D'IDEES	Aide au projet	7 000 €	7 000 €	7 000 €
LE MASQUE	Aide au projet	15 000 €	8 000 €	8 000 €
LES SPHERES VOCALES / EXOSPHERE	Aide au projet	8 000 €	4 000 €	- €
LOVE MUSIC	Fonctionnement	15 000 €	15 000 €	15 000 €
NO LIMIT ORCHESTRA	Fonctionnement	15 000 €	15 000 €	15 000 €
PASSIONS CROISEES	Aide au projet	5 000 €	2 000 €	2 000 €
TRECANUM	Aide au projet	2 500 €	2 500 €	2 500 €
VOIX DE STRAS	Aide au projet	12 000 €	10 000 €	10 000 €
VOLUTES	Aide au projet	3 000 €	2 500 €	2 500 €
ACADEMIE RHENANE	Aide au projet	1 000 €	1 000 €	1 000 €
ARTENREEL	Aide au projet	20 000 €	10 000 €	- €
SINE - STRASBOURG INITIATION NATURE & ENVIRONNEMENT	Aide au projet	25 000 €	5 000 €	5 000 €
STRASS IRAN	Aide au projet	25 000 €	20 000 €	5 000 €
BECOZE	Aide au projet	10 000 €	5 000 €	5 000 €
COLLECTIF OH !	Fonctionnement	15 000 €	10 000 €	10 000 €
DIRTY 8	Fonctionnement	25 000 €	15 000 €	15 000 €
DODEKAZZ	Aide au projet	45 000 €	45 000 €	45 000 €
FACC.FR (Mémoires Vives)	Fonctionnement	100 000 €	90 000 €	90 000 €
LA COMPAGNIE TANGRAM	Fonctionnement	18 000 €	18 000 €	18 000 €
LES SONS D'LA RUE	Fonctionnement	10 000 €	10 000 €	10 000 €
LONGEVITY	Fonctionnement	30 000 €	25 000 €	25 000 €
MOLODOI	Fonctionnement	30 000 €	23 000 €	23 000 €
MUSIQUESACTUELLES.NET	Fonctionnement	15 000 €	10 000 €	10 000 €
MUSSI	Fonctionnement	15 000 €	15 000 €	15 000 €
MUSSI (festival)	Aide au projet	15 000 €	10 000 €	10 000 €
PELPASS & CIE	Fonctionnement	60 000 €	60 000 €	60 000 €
STURM PRODUCTION	Fonctionnement	70 000 €	35 000 €	35 000 €
YURGA	Aide au projet	10 000 €	5 000 €	5 000 €
DEMONSTRATIF	Aide au projet	40 000 €	20 000 €	20 000 €
ESPRIT JOUEUR - CURIEUX FESTIVAL	Aide au projet	20 000 €	10 000 €	10 000 €
TOUTES NOS HISTOIRES	Fonctionnement	15 000 €	15 000 €	15 000 €
C'EST TOUT UN ART	Aide au projet	10 000 €	8 000 €	8 000 €
LA SOUPE COMPAGNIE	Fonctionnement	12 000 €	12 000 €	12 000 €
LA MAIN DE L'HOMME	Fonctionnement	12 000 €	12 000 €	12 000 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Projet de renouvellement du parc instrumental du Conservatoire : acquisition de pianos, clavecins et autres instruments de musique.

Numéro V-2024-97

1- Projet de renouvellement du parc de pianos sur 4 ans pour le Conservatoire

Le parc de pianos du Conservatoire est constitué d'un ensemble d'instruments voués à des utilisations diverses : concerts (200 par an environ), auditions (250 par an environ), examens (90 jours par an d'examens et concours), cours et accès au travail personnel des élèves du Conservatoire et des étudiants pianistes, jazzmen et chambristes de la HEAR - Musique. Les pianos de l'établissement sont utilisés en moyenne 6 jours par semaine sur 9,5 mois par an et un piano est joué 9 heures par jour en moyenne. La durée moyenne d'amortissement est de 20 ans et correspond à 40 000 heures d'utilisation. Actuellement, les pianos les plus anciens sont proches des 100 ans puisqu'ils sont datés de 1930.

État actuel du parc et prévisions

Le tableau en annexe donne un aperçu de l'âge des pianos qui sont voués à être remplacés. Même si certains restent fonctionnels grâce à un suivi technique régulier de qualité assuré par un prestataire de proximité, beaucoup sont devenus vétustes. Nous prévoyons le remplacement de 28 pianos (ceux acquis lorsque le Conservatoire était situé place de la République) sur les 85 que contient le parc piano : les pianos à queue de plus de 30 ans et quelques pianos droits des plus anciens ou des plus abimés.

Cette opération permettra à l'établissement de disposer d'instruments de bonne qualité tant pour les apprentissages (cours, masterclasses) que pour les concerts de la saison du Conservatoire, de la HEAR-Musique et des partenaires extérieurs qui se produisent dans les salles publiques de l'établissement durant l'année.

Certains des pianos qui seront remplacés resteront fonctionnels mais devront néanmoins faire l'objet de travaux, suite auxquels ils pourraient être mis à disposition ou légués aux écoles de musique de la ville de Strasbourg qui en auraient besoin.

Logique de renouvellement

Il est prévu une rotation des instruments de telle sorte que les instruments les plus sollicités (en particulier ceux dans les salles de cours de piano) soient remplacés en priorité. Les pianos seront progressivement remplacés sur quatre ans dans l'ensemble des salles de concerts (à l'Auditorium, notamment) et des salles de classes composant la Cité de la Musique et de la Danse.

2- Projet de renouvellement du parc de clavecins sur 4 ans pour le Conservatoire

Le Conservatoire de Strasbourg, qui est un des pionniers en matière de pratique de la musique ancienne en France depuis les années 1970, possède plusieurs clavecins de haute qualité, et d'esthétiques et d'époques variées : renaissance, baroque, classique dans les styles flamand, italien, français, allemand. Ces instruments sont aujourd'hui vétustes pour une bonne partie d'entre eux.

À travers ce projet d'investissement, il est proposé d'acquérir six clavecins, en remplacement de 6 autres. Les acquisitions seront échelonnées sur quatre ans.

Le Conservatoire ayant un rôle de pôle ressources pour les professionnels ou les amateurs, les clavecins sont sollicités durant l'année tant par les étudiants et élèves que par les ensembles extérieurs/invités d'où l'usure importante constatée sur une partie de ces instruments.

Pédagogiquement, un parc instrumental qui dispose de cette variété de facture instrumentale est un outil indispensable à la compréhension des répertoires allant du XVIIe à la fin du XVIIIe et contribuera à l'attractivité du département de musique ancienne du Conservatoire et de la HEAR-Musique pour les années à venir.

Tous les instruments proposés ci-après sont fabriqués à la demande, avec une qualité de facture exceptionnelle : bois anciens sélectionnés, rabotage des tables d'harmonie à la main, équilibrage de la mécanique par évidement des touches, très grande finition des claviers, haute précision des harmonisations et des réglages, etc.

Ils sont proposés en version décorative sobre, avec un piètement démontable, une peinture bicolore soignée posée sur apprêt, des papiers décoratifs pour les tours de caisse des clavecins flamands et des dorures éventuelles pour les modèles français.

L'un des critères de sélection du(des) fournisseur(s) portera par ailleurs sur la maîtrise de la chaîne de fabrication en conformité avec les exigences en matière de protection de l'environnement et de la santé.

3- Projet d'acquisition des autres instruments de musique (autres que les pianos et clavecins) – programmation annuelle

Le Conservatoire à rayonnement régional de Strasbourg a pour vocation l'accès aux pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales associées à la création et à la diffusion. Il est organisé en départements, tant en musique, en danse et qu'en art dramatique.

L'établissement compte les départements suivants :

- claviers (Piano, Orgue, ondes Martenot, Accordéon),
- accompagnement,
- cordes,
- vents (Cuivres et Bois),
- percussions,
- voix,
- musique Ancienne,
- musique improvisée (DJEMI),
- culture musicale (Création et culture, Musique de chambre et Formation musicale),
- danse ,
- théâtre.

Afin de dispenser un enseignement de premier ordre dans l'objectif fondamental de la formation des musiciens, il est indispensable d'acquérir de nouveaux instruments chaque année, soit pour le renouvellement des instruments irréparables car trop détériorés par leur usage intensif, soit parce qu'ils font défaut au parc instrumental du Conservatoire. Ces achats sont destinés en premier lieu à l'enseignement, mais également au bon déroulement de la saison publique, en ouvrant la possibilité de mettre les instruments à disposition des professeurs ou des élèves dans le cadre de projets spécifiques.

4- Méthode d'acquisition

Une enveloppe financière spécifique pour l'acquisition de pianos d'un montant de 1 404 167 € HT est inscrite au PPI (programme 1323, AP 0252).

Concernant les autres instruments, des crédits récurrents annuels sont dédiés à ces acquisitions (programme 1059).

De plus, et conformément aux dispositions des articles R.2123-1 du Code de la commande publique, les acquisitions des autres instruments de musique seront passées selon la procédure dite de « petits lots » qui n'excèdera pas 20% de la valeur totale estimée pour l'acquisition des pianos et clavecins.

La dépense relative aux pianos et aux clavecins ainsi que les achats d'autres instruments, sera répartie de la manière suivante sur les exercices 2024 à 2027 (tous les montants sont exprimés en HT) :

	Pianos	Autres instruments	
	Programme 1323	Fonds propres au CRR	Fonds Apffel
Budget 2024	291 667 €	77 250 €	50 000 €
Budget 2025	291 667 €	77 250 €	50 000 €
Budget 2026	291 667 €	77 250 €	50 000 €
Budget 2027	529 167 €	77 250 €	50 000 €

Il est proposé au Conseil municipal de valider ces opérations pour permettre le lancement des appels d'offres annuels et mettre ainsi en œuvre cette programmation d'acquisitions de pianos-clavecins et d'autres instruments de musique pour le Conservatoire à rayonnement régional de Strasbourg.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

les opérations destinées aux acquisitions de pianos, clavecins et autres instruments de musique pour le Conservatoire de Strasbourg,

décide

- *l'imputation de la dépense relative aux pianos et clavecins sur le programme 1323, AP0252 répartie sur les exercices 2024 à 2027, soit :*
 - *291 667 € HT sur le budget 2024,*
 - *291 667 € HT sur le budget 2025,*
 - *291 667 € HT sur le budget 2026,*
 - *529 167 € HT sur le budget 2027,*
- *l'imputation de la dépense relative à l'achat annuel d'autres instruments de musique, sur le programme 1059, pour un montant de 77 250 € HT, sur les crédits récurrents annuels du Conservatoire et de 50 000 € HT du Fonds Appfel.*

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e :

- *à prendre toutes les décisions relatives à la présente délibération,*
- *à lancer les consultations pour la réalisation de ces opérations conformément aux règles de passations et aux délégations en vigueur en matière de marchés publics,*
- *à signer et à notifier aux fournisseurs retenus les marchés d'achats de pianos, clavecins ou autres instruments et à signer et exécuter tous les actes en résultant,*
- *à solliciter les subventions ou mécénats afférents et à signer tous les actes en résultant.*

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-165007-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Inscription du réseau des médiathèques municipales au programme Bibliothèque Numérique de Référence pour 2024-2027.

Numéro V-2024-63

Le programme Bibliothèque Numérique de Référence (BNR) est un dispositif du ministère de la Culture qui, en engageant l'État dans un accompagnement technique et financier pluriannuel, permet aux collectivités de mettre en œuvre des programmes numériques de haut niveau dans leurs médiathèques.

La présente délibération vise à présenter et valider les projets proposés par les Médiathèques dans le cadre de la demande d'inscription dans les listes Bibliothèque Numérique de Référence, sous réserve de l'attribution des crédits nécessaires à leur réalisation dans le cadre des décisions budgétaires.

Les dépenses liées au projet relèvent des budgets de fonctionnement et d'investissement récurrents de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg. Le budget prévisionnel des projets est détaillé dans un plan de financement sur quatre ans joint en annexe à la présente délibération et il sera consolidé par un soutien financier de l'État dans le cadre du programme BNR.

Le dossier de candidature au programme BNR présente le projet numérique du réseau des médiathèques et se décline en deux axes portés respectivement par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg :

Signalement et valorisation numérique du Fonds Patrimonial

Le Fonds Patrimonial appartenant à la ville de Strasbourg, sa valorisation numérique sera portée par le budget de la ville de Strasbourg et fait l'objet de la présente délibération soumise au Conseil municipal. Le projet comporte trois phases :

- la création, le développement et la médiation d'une bibliothèque numérique patrimoniale :
 - numérisation d'une partie des collections (validée en séance du Conseil municipal du 26 juin 2023),
 - création d'une bibliothèque numérique patrimoniale pour permettre le rayonnement des collections de la Ville de Strasbourg. Elle sera réalisée avec l'outil Gallica Marque Blanche développé par la Bibliothèque nationale de France.

- Cet outil connaît un large déploiement au sein des fonds patrimoniaux pour sa fiabilité, son ergonomie et son caractère responsable,
- l'élaboration d'une exposition virtuelle ou immersive à partir d'une exposition sur site, dans la salle d'exposition de la médiathèque André Malraux dans une perspective 2026-2027,
 - la rétroconversion des Fonds patrimoniaux qui consiste au catalogage rétrospectif d'environ 14 000 documents d'intérêt local, scientifique et universitaire, à savoir des thèses anciennes de l'Université de Strasbourg, des ouvrages du XIX^e siècle qui portent sur l'Histoire de l'Europe de l'Est et la Russie, des brochures réunies par l'historien strasbourgeois Rodolphe Reuss datant du XVI^e au XIX^e siècle.

Les services aux publics

Le projet de développement des services numériques aux publics, sera porté par le budget de l'Eurométropole et fera l'objet d'une délibération soumise au Conseil eurométropolitain. Il réunit plusieurs projets :

- l'accessibilité des services numériques – portail des médiathèques, ressources numériques qui est centrale dans le programme BNR qui accompagne les collectivités exemplaires en la matière. Ce projet entre dans la continuité de l'audit et la déclaration d'accessibilité RGAA dont le portail des médiathèques a bénéficié,
- le renouvellement des ordinateurs publics du réseau des médiathèques qui permet d'améliorer grandement les services rendus aux usagers en leur proposant du matériel disposant de logiciels à jour. En outre, le changement du logiciel métier de gestion du parc informatique va permettre de gagner en efficacité : sécurité des postes, mises à jour, contrôle à distance et garantie de la protection des données personnelles selon la réglementation RGPD,
- l'élargissement de l'offre de ressources numériques : actuellement elle comprend des livres numériques, de la presse en ligne et de l'autoformation. Cette offre sera enrichie notamment via des podcasts, une ouverture à la vidéo à la demande et à des offres jeune public (boîtes à histoires, contenus numériques),
- la mise en œuvre d'un plan de formations numériques pour les agents des médiathèques. Ce plan de formation s'appuie sur les délibérations *Numérique Responsable* validées en séances d'une part du Conseil municipal du 30 janvier 2023 et d'autre part du Conseil de l'Eurométropole du 03 février 2023 :
 - évaluer les compétences numériques des agents en lien avec la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique,
 - se former à la posture d'accueil de l'aidant numérique,
 - monter en compétence sur les questions d'éducation aux médias,
- l'enrichissement de la programmation culturelle et numérique : apporter des propositions dans chaque *Temps fort* des médiathèques (Bibliothèques idéales, Médiathèques en débat, Nuit de la lecture, Enfants et Rencontres de l'illustration), s'intégrer dans les actions de la *Semaine du numérique responsable*, mais aussi diversifier le parc matériel (casques de réalité virtuelle, etc.)

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

- *l'inscription du réseau des médiathèques municipales au programme BNR en cas de soutien de l'État,*
- *le plan prévisionnel de financement en annexe, sous réserve de l'attribution des crédits nécessaires à sa réalisation dans le cadre des décisions budgétaires prises par le Conseil municipal,*

décide

- *l'imputation des dépenses d'investissement correspondantes :*
 - *numérisation des fonds patrimoniaux sur l'autorisation de programme AP0241,*
 - *projet de rétroconversion des fonds patrimoniaux sur l'autorisation de programme AP0143,*
 - *médiation des collections numériques patrimoniale sur le budget de fonctionnement AU14D,*
- *l'inscription des recettes liées sur les lignes budgétaires correspondantes,*

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e :

- *à adresser la candidature de la collectivité au programme Bibliothèque numérique de référence,*
- *à solliciter auprès des financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.*

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164743-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

Tableau prévisionnel pour 2023-2027	Dépenses réalisées ou prévisionnelles HT	2023	2024	2025	2026	2027	Totaux	Taux de participation Etat prévisionnel	Charge Etat	Charge de la collectivité
Projets Ville de Strasbourg : Signalement et valorisation numérique du Fonds Patrimonial	Numérisation du Fonds Patrimonial et création d'une bibliothèque numérique									
	Corpus 1 : Incunables	83 333 €					83 333 €			
	Corpus 2 : Imprimés du XVIe siècle		66 667 €				66 667 €			
	Corpus 3 : Manuscrits			50 000 €			50 000 €			
	Corpus 4 : Incunables grands formats, affiches				50 000 €		50 000 €			
	Sous-total						250 000 €	80%	200 000 €	50 000 €
	Médiation des collections numériques patrimoniales : création d'une exposition virtuelle pour 2026-2027				5 000 €		5 000 €	50%	2 500 €	2 500 €
	Rétroconversion du Fonds patrimonial									
	Corpus 5 : Thèses anciennes		106 000 €				106 000 €			
	Corpus 6 : Fonds Reussiana (XVIe siècle, recueils factices)			40 000 €			40 000 €			
	Corpus 7 : Fonds Schnitzler (Histoire de la Russie)				37 000 €		37 000 €			
	Sous-total						183 000 €	80%	146 400 €	36 600 €
	Total Ville de Strasbourg						438 000 €	TOTAL =	348 900 €	89 100 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Marché de maintenance technique du Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg (MAMCS).

Numéro V-2024-89

Le marché de maintenance des équipements techniques du Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg, 1 place Jean Hans Arp à 67000 Strasbourg, venant à terme, il s'avère nécessaire de refaire un appel d'offres ouvert pour une durée de 48 mois.

Cela concerne le suivi des installations techniques suivantes subdivisées en 5 lots :

Lot n° 1 : chauffage – climatisation – plomberie – puits

Régulation de l'hygrométrie et de la température des salles d'exposition y compris des réserves d'œuvres dans le cadre de la conservation préventive des œuvres.

Lot n° 2 : électricité générale – courant faible – vol – vidéo – GTC

Maintenance de l'éclairage et de tous les organes concernant la sécurité des biens et des personnes dans le cadre d'un ERP.

Lot n° 3 : protection contre la foudre

Contrôle des paratonnerres situés en divers points du bâtiment.

Lot n° 4 : détection incendie

Contrôle des organes de détection contre l'incendie dans l'ensemble du bâtiment.

Lot n° 5 : appareils élévateurs – escalator

Contrôle et maintenance des monte-charges, des ascenseurs et de l'escalator du bâtiment.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

la passation, après mise en concurrence, d'un marché pour une durée de 48 mois, portant sur 5 lots de maintenance technique du Musée d'Art Moderne et Contemporain pour une dépense globale estimée à 124 600 € HT/an pour la maintenance et 116 000 € HT/an pour la part bordereau des prix (BPU) :

- *lot n° 1 : chauffage – climatisation – plomberie – puits, montant estimé 50 000 € HT/an et BPU 70 000 € HT/an,*
- *lot n° 2 : électricité générale – courant faible – vol – vidéo - GTC montant estimé 50 000 € HT/an et BPU 20 000 € HT/an,*
- *lot n° 3 : protection contre la foudre, montant estimé 600 € HT/an et BPU 1 000 € HT/an,*
- *lot n° 4 : détection incendie, montant estimé 18 000 € HT/an et BPU 10 000 € HT/an,*
- *lot n° 5 : appareils élévateurs – escalator, montant estimé 6 000 € HT/an et BPU 15 000 € HT/an,*

Les crédits pour la réalisation des travaux de maintenance figurent en AUI2 I fonction 314 article 6156 du budget du Service des musées,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e :

- *à lancer une procédure de consultation en vue de la passation des marchés de maintenance,*
- *à signer les marchés afférents et tout document relatif aux marchés à intervenir.*

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164972-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Aide humanitaire pour le Proche-Orient.

Numéro V-2024-114

Cette délibération s'inscrit dans la continuité des motions du 6 novembre 2023 « Strasbourg pour la paix et la protection des populations civiles » et du 12 décembre 2023 « Strasbourg fait le choix de la solidarité internationale et de la coopération », adoptées par le Conseil municipal de Strasbourg.

Elle fait suite aux attaques terroristes, perpétrées par le Hamas à l'encontre de l'État d'Israël et sa population le 7 octobre dernier, et à la riposte des forces israéliennes dans la bande de Gaza.

Au 22 janvier, le bilan avancé par l'UNICEF faisait état d'au moins 1 200 morts - dont 36 enfants et plus de 7 500 blessés - en Israël et de 138 personnes encore retenues en otage.

Le même bilan faisait état dans la bande de Gaza d'au moins 25 105 personnes - dont plus de 5 350 enfants et au moins 3 250 femmes - décédées et de près de 62 681 personnes blessées dont 8 663 enfants.

Dans ces circonstances, le Conseil municipal exprime avec force sa solidarité avec toutes les victimes de ce conflit. Conformément à ses engagements, à ses valeurs et à son statut de capitale européenne des droits humains, le Conseil municipal rappelle sa position en faveur d'une résolution politique du conflit, au plan régional comme au plan international, d'un cessez-le-feu humanitaire sécurisé et respecté de part et d'autre, et du respect du droit humanitaire international.

Aujourd'hui, ces motions se traduisent en actes à travers une réponse concrète à cette situation tragique par trois aides d'urgence :

Un versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € au Comité international de la Croix Rouge (CICR). Le CICR est une organisation neutre, impartiale et indépendante dont le mandat strictement humanitaire découle des Conventions de Genève de 1949. Elle porte assistance aux personnes touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence partout dans le monde, mettant tout en œuvre pour améliorer leur sort et préserver leur dignité, souvent en collaboration avec ses partenaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

En Israël et dans les territoires occupés, le CICR s'emploie à améliorer les conditions de vie des habitants par ses activités et programmes. Il agit en tant qu'intermédiaire neutre, il s'efforce de maintenir les contacts familiaux et de réunir les familles, mène des projets de soutien aux moyens de subsistance et contribuent à améliorer l'accès aux services essentiels, comme l'eau et l'électricité. Par-dessus tout, il défend les droits et la dignité de la population.

Depuis l'escalade dramatique du conflit le 7 octobre 2023, il œuvre inlassablement pour atténuer, de part et d'autre, les conséquences humanitaires d'une crise sans précédent. Le CICR appelle à un accès humanitaire sûr et durable et rappelle à toutes les parties que le droit international humanitaire protège les civils, les installations médicales et le personnel humanitaire.

Le Comité est présent en Israël et dans les territoires occupés depuis 1967 et œuvre en collaboration avec la Société du Croissant-Rouge palestinien et le Maguen David Adom. Le CICR a des bureaux à Tel Aviv, en Cisjordanie et à Gaza.

Une contribution d'un montant de 7 500 € au Fonds de solidarité pour les populations civiles de Gaza lancé par Cités Unies France (CUF), réseau de près de 400 collectivités territoriales françaises œuvrant à l'international, dont Strasbourg est membre. Ce fonds est mis en place en partenariat avec le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) et avec l'appui du Consulat Général de France à Jérusalem et permettra de financer une aide d'urgence ciblée sur le domaine médical qui continue d'être la priorité immédiate. A ce jour, plus d'une dizaine de collectivités ont manifesté leur intérêt pour y contribuer. Les fonds de solidarité de CUF permettent une réponse collective, concertée et efficace des collectivités territoriales françaises. L'argent collecté est versé sur un compte dédié, géré de manière indépendante, supervisé par un comité des donateurs, dont la Ville est membre de facto via sa contribution, qui sera chargé du suivi rigoureux et transparent de son utilisation.

Un versement d'une subvention d'un montant de 7 500 € au Fonds social juif unifié. Le FSJU est reconnu d'utilité publique depuis le décret du 9 janvier 1985. **Le FSJU vient en aide aux plus fragiles, en France comme en Israël**, à travers des actions visant à satisfaire les besoins indispensables des populations en situation de détresse ou de misère et contribuant à leur insertion sociale. Lorsque Israël est confronté à des situations d'urgences, le FSJU mobilise ses donateurs de l'AUJF (Appel Unifié Juif de France) et ses partenaires pour venir sans délai à l'aide des populations et améliorer leur sécurité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
décide*

- *d'allouer :*
 - *le versement d'une subvention de 10 000 € au Comité international de la Croix Rouge,*
 - *le versement d'une subvention de 7 500 € au Fond de solidarité pour les populations civiles de Gaza lancé par Cités Unies France,*
 - *le versement d'une subvention de 7 500 € au Fond social juif unifié,*
- *d'imputer ces dépenses sur la fonction 041 – nature 65731 - programme 8052 – activité AD06C.*

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-165465-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

Aide humanitaire pour le Proche-Orient.



Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Attribution de bourses municipales d'études supérieures dans le cadre des jumelages - dispositif de bourses villes jumelles - MOBILITWIN.

Numéro V-2024-88

Dans le cadre des relations entre Strasbourg et ses cinq villes jumelles (Boston aux Etats-Unis, Dresde et Stuttgart en Allemagne, Leicester au Royaume-Uni et Ramat Gan en Israël), la Ville de Strasbourg accorde des bourses pour les étudiant·es inscrit·es dans un établissement d'enseignement supérieur strasbourgeois désirant y effectuer soit des études, soit un stage obligatoire d'une durée minimale de deux mois, l'un et l'autre devant s'effectuer dans le cadre du cursus de formation du / de la candidat·e.

A travers ce dispositif de bourses, la ville de Strasbourg poursuit deux objectifs :

- encourager la mobilité des étudiant·es à l'international,
- consolider ses relations avec ses cinq villes jumelles en encourageant les échanges universitaires.

Le dispositif restreint le périmètre géographique des séjours à la ville jumelle, à l'exception de la ville de Boston pour laquelle la ville de Cambridge peut être concernée car il s'agit d'un pôle urbain et universitaire de premier ordre dans l'aire métropolitaine de Boston.

Définition et critères d'éligibilité

Le montant moyen des bourses varie en fonction de la destination, et se décline de la manière suivante :

BOSTON : 2 000 €,
DRESDE : 1 000 €,
LEICESTER : 1 500 €,
RAMAT-GAN : 1 500 €,
STUTTGART : 1 000 €.

Au total, un budget de 50 000 € est consacré par la Ville de Strasbourg aux bourses villes jumelles. Cette bourse correspond à un montant forfaitaire attribué pour la totalité du séjour.

Pour être éligible, il faut :

- être inscrit au minimum en L3 (ou équivalent) au moment du départ, ou en L1 ou L2 si le séjour d'études s'effectue dans le cadre d'un double diplôme,
- être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur strasbourgeois au moment du départ,
- séjourner au moins deux mois dans l'une des villes jumelles pour des études ou un stage obligatoire dans le cadre d'un cursus de formation,
- le départ à l'étranger doit avoir lieu entre le mois de septembre de l'année N-1 et le mois de juin de l'année N+1.

S'agissant des modalités de sélection, un jury chargé d'examiner les dossiers de candidature et composé de Madame la Maire ou de son·sa représentant·e ainsi que de représentant·es de l'Université et des établissements d'enseignement supérieur, et du Rectorat d'Académie de Strasbourg, arrête la liste définitive des boursier·es.

Le cahier des charges en annexe détaille les conditions d'attribution de la bourse et les critères d'éligibilité.

Le jury de sélection se réserve le droit de revoir les montants en fonction des aides perçues par d'autres organismes, du nombre de candidatures obtenues et de la durée de séjour des candidat·es. Au regard de ces éléments, il pourra moduler le montant du forfait précisé ci-dessus, à la baisse ou à la hausse. S'agissant de la possibilité de revoir le montant des bourses à la hausse, cette disposition ne concerne que les étudiant·es susceptibles de séjourner dans l'université partenaire plus de deux semestres (soit les doubles diplômés).

Il est proposé au Conseil municipal de reconduire le dispositif de ces bourses pour l'année 2024, selon les modalités énoncées ci-dessus, afin de satisfaire le maximum de dossiers dans la limite des budgets totaux disponibles.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

*la reconduction, au titre de l'année 2024, aux conditions et précisions énoncées ci-dessus,
du dispositif de bourses destinées à favoriser les échanges universitaires avec nos villes
jumelles,*

décide

*l'imputation de la dépense totale de 50 000 € sous la fonction 048, nature 65131 « bourses
et prix » - activité AD06D*

autorise

la Maire ou son-sa représentant-e à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par le jury mentionné ci-dessus.

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164926-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**



INFORMATIONS PRATIQUES A L'ATTENTION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARTENAIRES DU DISPOSITIF et des ETUDIANTS SOUHAITANT DEPOSER UNE CANDIDATURE

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE REMPLIR LE DOSSIER DE CANDIDATURE A UNE BOURSE VILLE JUMELLE

PRESENTATION DU DISPOSITIF

À travers le dispositif de bourses Villes Jumelles-Mobilitwin, la Ville de Strasbourg poursuit deux **objectifs** : encourager la mobilité des étudiants à l'international d'une part et consolider ses relations avec ses cinq villes jumelles (BOSTON aux Etats-Unis, DRESDE et STUTTGART en Allemagne, LEICESTER au Royaume-Uni et RAMAT GAN en Israël) d'autre part.

Dans ce cadre, la Ville de Strasbourg peut accorder des bourses pour les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur strasbourgeois désirant y effectuer soit des études, soit un stage obligatoire d'une durée minimale de 3 mois, l'un et l'autre devant s'effectuer dans le cadre du cursus de formation du candidat. Le dispositif restreint le **périmètre géographique** des séjours à la ville jumelle, à l'exception de la ville de Boston pour laquelle la ville de Cambridge peut être concernée car il s'agit d'un pôle urbain et universitaire de premier ordre dans l'aire métropolitaine de Boston.

Une enveloppe globale de **50 000 €** est allouée à ce dispositif pour l'année **2024**.

Le montant **moyen** des bourses varie en fonction de la destination :

BOSTON	2 000 €
LEICESTER	1 500 €
STUTTGART	1 000 €
DRESDE	1 000 €
RAMAT-GAN	1 500 €

La bourse correspond à un montant forfaitaire attribué pour la totalité du séjour.

En cas d'annulation totale de la mobilité de l'étudiant, le montant versé devra être intégralement remboursé. Si seule une partie de la mobilité physique peut être réalisée, le montant de la bourse pourra être modulé.

L'octroi d'une bourse Villes Jumelles-Mobilitwin n'est pas automatique et est soumis à différents critères évalués par un jury de sélection.



Le jury de sélection se réserve le droit de revoir les montants en fonction des aides perçues par d'autres organismes, du nombre de candidatures obtenues et de la durée de séjour des candidats : au regard de ces éléments, il pourra moduler le montant du forfait précisé ci-dessus, à la baisse ou à la hausse. S'agissant de la possibilité de revoir le montant des bourses à la hausse, cette hypothèse ne concerne que les étudiants susceptibles de séjourner plus de deux semestres (soit les doubles diplômés) dans l'université partenaire.

DOMAINES ET NIVEAUX D'ÉTUDES DES CANDIDATS – CANDIDATS ELIGIBLES

- être inscrit au minimum en **L3 (ou équivalent)** au moment du départ, ou
- en **L1 ou L2 et** effectuer un séjour d'études dans le **cadre d'un double diplôme**
- être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur strasbourgeois au moment du départ
- séjourner **au moins deux mois** dans l'une des villes jumelles pour des études ou un stage obligatoire dans le cadre d'un cursus de formation
- le départ à l'étranger doit avoir lieu entre le **mois de septembre de l'année N-1 et le mois de juin de l'année N+1** (N : année de demande de bourse) (*exemple : pour une bourse en 2023, il faut que la date de départ à l'étranger soit comprise entre septembre 2022 et juin 2024*)

CAS D'INELIGIBILITE

- a) **les candidats ayant déjà bénéficié d'une bourse villes jumelles** lors des années précédentes ne sont pas admis à postuler une seconde fois.
- b) les étudiants effectuant leur mobilité dans un pays dont ils ont la nationalité.
- c) un **cursus à distance** est non-éligible au dispositif Mobilitwin.

CRITERES ET PROCEDURES DE SELECTION

La sélection est effectuée par un jury composé de différents représentants d'établissements d'enseignement supérieur. Cette commission est présidée par la Maire de la Ville de Strasbourg ou l'un(e) de ses représentant(e)s.

Plusieurs critères sont pris en compte par le jury :

- la qualité de l'ensemble du dossier de présentation du candidat
- la cohérence du projet de mobilité avec le projet de l'étudiant (projet d'études et/ou professionnel), son caractère original ainsi que l'intérêt pour la ville de destination
- le niveau du candidat, tel qu'il ressort de son parcours de formation antérieur
- Les aides perçues par d'autres organismes et la durée de séjour.



Le jury établit ensuite la liste des candidats ainsi sélectionnés sur la base d'une grille de notation s'appliquant de manière identique à tous les dossiers. Il peut également établir une liste d'attente en cas de désistement de candidats sélectionnés.

Un courrier de notification de la Ville de Strasbourg sera envoyé à chaque candidat ayant déposé une candidature contenant la décision du jury.

CALENDRIER

Session jury

- Date limite de dépôt des dossiers sur le portail des aides** : du 6 février au 5 mai 2024
- Jury de sélection** des candidats boursiers : 28 juin 2024
- Annonce des résultats** par la Ville de Strasbourg : mi-juillet 2024
- Versements des bourses** : au plus tard fin 2024

Le jury se réserve le droit de se réunir une seconde fois au courant du deuxième semestre si des demandes se présentent et en fonction de l'enveloppe budgétaire restante. Les modalités pratiques de ce second jury seront discutées directement avec les partenaires/établissements concernés.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à remplir en ligne via le portail des aides : <https://aides.strasbourg.eu/> en sélectionnant le téléservice « Mobilitwin - Bourses villes jumelles »

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE en ligne dûment complété

- 1. Le CURRICULUM VITAE** du (de la) candidat(e), (1 à 2 pages)
- 2. Le PROJET PROFESSIONNEL et PERSONNEL** du (de la) candidat(e), (1 à 2 pages). *Le candidat rédige son projet personnel sous une forme permettant d'expliquer le choix des études dans la ville jumelle / le choix de son stage dans la ville jumelle par rapport aux études antérieures et la carrière professionnelle future.* Ce projet doit être structuré et ne pas être une simple lettre de motivation.
- 3. Le RELEVÉ DE NOTES** des deux derniers semestres
- 4. Une ATTESTATION de la structure d'accueil** dans la ville jumelle (précisant les coordonnées du responsable de l'accueil et dates de séjour)



5. Une APPRECIATION d'un responsable pédagogique sur le niveau du (de la) candidat(e)

6. Un RIB au nom de l'étudiant

- merci de préciser votre adresse sur le RIB si elle n'y figure pas. Elle doit correspondre à l'adresse permanente de contact indiquée sur la fiche de renseignement.
- Préciser le nom et l'adresse de la banque ainsi que le code IBAN-SWIFT-BIC pour les comptes étrangers

7. Une pièce d'identité en cours de validité

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Attribution d'une subvention au titre des relations européennes, internationales et transfrontalières.

Numéro V-2024-98

Collège d'Europe	2 500 €
-------------------------	----------------

Le Collège d'Europe, fondation d'utilité publique, a été institué le 19 mai 1950. Sa création remonte au Congrès de La Haye de 1948, lorsque Salvador DE MADARIAGA, homme d'État espagnol, penseur et écrivain exilé, eut l'idée d'établir un Collège qui permettrait à des diplômés universitaires issus de différents pays d'étudier et de vivre ensemble. Institut d'études postuniversitaires reconnu internationalement, il a formé notamment des générations de fonctionnaires au sein des institutions européennes.

A l'occasion du voyage d'études organisé par le Département d'études politiques et de gouvernance européennes du Collège d'Europe (campus de Bruges) à Strasbourg, du 5 au 8 février 2024, lors de la session plénière du Parlement européen, il est proposé que la ville de Strasbourg soutienne à nouveau l'organisation de ce séjour. Le but de ce voyage d'études est de visiter les institutions européennes présentes à Strasbourg et de connaître encore mieux Strasbourg capitale européenne, à la fois capitale parlementaire de l'Europe, capitale européenne des droits humains et ville diplomatique. Les 107 étudiant·es et encadrant·es qui les accompagnent seront reçu·es également à l'Hôtel de Ville ou dans un autre lieu institutionnel de la ville de Strasbourg. Un programme sera élaboré avec le Collège afin de leur faire connaître la Ville et ses projets de transformation.

En février 2018, la ville de Strasbourg et le Collège d'Europe ont signé une convention au titre de laquelle la ville de Strasbourg s'engage en particulier à soutenir cette opération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

le versement d'une subvention de 2 500 € au Collège d'Europe,

décide

d'imputer la dépense à hauteur de 2 500 € sur les crédits ouverts à la DREIT sur la ligne budgétaire AD06B, fonction 041, nature 65748, programme 8051,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-165004-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

**Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales.
Conseil Municipal du 5 février 2024**

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant alloué pour l'année n-1
VILLE				
Collège d'Europe	Soutien au voyage d'études annuel des étudiant.es du Département d'études politiques et de gouvernance européennes du Collège d'Europe (campus de Bruges) à Strasbourg (5 au 8 février 2024)	2 500 €	2 500 €	2 500 €

Délibération au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Modifications de la sectorisation des écoles pour la rentrée scolaire 2024.

Numéro V-2024-38

La ville de Strasbourg place l'équité territoriale au cœur de sa politique éducative et veille à ce que chaque enfant bénéficie d'un accueil de qualité dans une école qui lui garantisse un cadre de vie sain et durable.

La sectorisation scolaire permettant de répartir les élèves dans les différentes écoles strasbourgeoises et relevant de décisions du Conseil municipal est ainsi un levier qui a pour objectifs :

- d'offrir aux parents l'accès à une école publique de proximité et de faciliter leurs cheminements ; à cet égard, toutes les propositions exposées ci-dessous ont été examinées en tenant compte des distances et du temps de déplacement des familles,
- de proposer les meilleures conditions de fonctionnement possibles aux écoles par une répartition des effectifs en rapport avec leurs capacités d'accueil respectives,
- de promouvoir la diversité et la mixité des publics d'enfants accueillis.

La population scolaire des écoles connaît régulièrement des variations liées à l'évolution urbanistique et sociologique des quartiers. Cette délibération fait suite à celle prise en mars 2022 au cours de laquelle des ajustements de sectorisation ont eu lieu afin d'adapter au mieux l'école à la Ville : elle est rendue nécessaire par l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire dans le quartier de Koenigshoffen en septembre 2024, et par l'ajustement partiel de sectorisation dans les quartiers de Hautepierre et Cronembourg, afin d'intégrer des nouveaux immeubles à un secteur scolaire de proximité.

1. Quartiers de Koenigshoffen et Hohberg-Poteries (plan annexe 1)

Dans les quartiers de Koenigshoffen (est et ouest), du Hohberg et des Poteries, l'évolution de la population scolaire conjuguant les projets urbains, le renouvellement de la population et le dynamisme des naissances, ont fait apparaître une forte augmentation des effectifs qui se traduit par des besoins en locaux supplémentaires à court et moyen terme.

Le nouveau groupe scolaire Jean Mentelin, situé dans le quartier de Koenigshoffen ouest, dans la rue portant le même nom ouvrira en septembre 2024. Il doit non seulement permettre d'enrayer l'augmentation des effectifs des écoles du Hohberg, Camille Claus et des Romains, mais également de diminuer l'envergure de ces écoles pour restreindre le nombre d'enfants présents sur ces sites.

Pour préparer la première rentrée scolaire, il est nécessaire de doter ce groupe scolaire de son périmètre scolaire, objet de la présente délibération et de modifier les secteurs scolaires des écoles Hohberg, Camille Claus et Romains. Cette compétence appartient au Conseil municipal (article L. 212-7 du Code de l'éducation).

Des glissements complémentaires du périmètre scolaire des écoles Stoskopf sont également proposés pour restreindre le nombre d'enfants présents dans ces écoles tenant compte des effectifs actuels et des cheminements, notamment sur la partie ouest de la route des Romains.

Ces propositions sont le résultat d'une démarche de consultation qui a eu lieu entre les mois de juin et novembre, au travers de trois réunions en groupe de travail restreint et une réunion publique. Portée par la Direction de l'enfance et de l'éducation et la Direction de Territoire, avec le soutien de directions opérationnelles, elle a associé les élu-es référents de quartiers et les élu-es siégeant en Conseil d'école, les représentants des parents d'élèves élus, les directions d'école, l'inspectrice de l'Éducation nationale, ainsi que les associations du quartier.

Les parties prenantes à la démarche ont pu partager les enjeux liés à la sectorisation scolaire et co-construire les futures sectorisations de ces différentes écoles en tenant compte des paramètres liés à la mixité sociale et à l'attractivité des écoles, à l'équilibre des effectifs ainsi qu'aux cheminements. Des ateliers de travail composés de groupes hétérogènes lors de la deuxième réunion ont permis de dégager quatre scénarii dont deux remplissaient les critères d'équilibre des effectifs, de mixité sociale et permettaient aux enfants concernés de cheminer vers ces écoles dans des temps de trajets de 15 minutes maximum. Ces scénarii ont été présentés lors du troisième atelier, permettant ainsi de proposer un scénario final. La réunion publique ouverte à l'ensemble des familles concernées a permis de présenter le travail réalisé ainsi que le scénario final qui est proposé dans la présente délibération.

1.1 Groupe scolaire Jean Mentelin

Transferts des écoles du Hohberg vers le nouveau groupe scolaire Jean Mentelin

Le secteur scolaire des écoles maternelle et élémentaire du Hohberg comprend la totalité du quartier de Koenigshoffen ouest ainsi que la majorité du quartier prioritaire de la ville du Hohberg (QPV du Hohberg). Ces écoles voient leurs effectifs augmenter depuis plusieurs années, en raison de l'urbanisation régulière de ce quartier. Elles sont notamment impactées par les immeubles situés Chemin du Grossroethig (Secret Garden) dont la totalité a été livrée en décembre 2023 et les immeubles situés rue de la Filature, qui seront livrés en 2024 et 2025. Il est proposé de détacher de leurs secteurs respectifs toute la partie sud de la route des Romains jusqu'au numéro 216, ainsi que l'îlot Drusus, une partie du quartier des Empereurs et une partie du quartier Prioritaire de la ville du Hohberg, pour les rattacher au groupe scolaire Jean Mentelin. Les élèves relevant du nouveau secteur pourront bénéficier de cheminements doux et apaisés.

1.2 Ecoles maternelle et élémentaire du Hohberg

Transferts des écoles du Hohberg vers les écoles Gustave Stoskopf

La création du secteur scolaire du groupe scolaire Jean Mentelin a mis en évidence la nécessité de rattacher les immeubles situés sur la route des Romains, à partir du numéro 226, au secteur scolaire Gustave Stoskopf, du fait de la proximité avec ces écoles et d'une durée de trajet trop longue pour se rendre jusqu'au groupe scolaire Jean Mentelin.

1.3 Ecoles maternelle et élémentaire Gustave Stoskopf

Transferts des écoles Gustave Stoskopf vers les écoles du Hohberg

Les immeubles d'habitation situés aux 3, 5, et 7 rue Jean Giraudoux, à l'intérieur du quartier prioritaire de la ville du Hohberg, sont rattachés au secteur scolaire des écoles Gustave Stoskopf. En raison d'une sur-occupation des écoles Gustave Stoskopf, et afin d'assurer une continuité territoriale dans la partie est du QPV, il est proposé de rattacher ces trois immeubles aux écoles maternelle et élémentaire du Hohberg.

1.4 Ecole maternelle Camille Claus et élémentaire des Romains

Transferts de l'école maternelle Camille Claus et élémentaire des Romains vers les écoles maternelle et élémentaire du Hohberg

Les écoles du quartier de Koenigshoffen ont des effectifs très chargés et sont par ailleurs impactés par des programmes immobiliers. Il est proposé de détacher de leurs secteurs respectifs un petit îlot constitué d'une partie de la rue des Petites Fermes ainsi qu'un îlot comprenant la route des Romains depuis le chemin de fer jusqu'au 4a de la rue du Schnokeloch, côté pair, pour les rattacher aux écoles maternelle et élémentaire du Hohberg.

2. Quartier de HautePierre (plan annexe 2)

Immeubles situés aux 9, 9a, 11 et 11a avenue Pierre Corneille

Un immeuble situé aux 11 et 11a avenue Pierre Corneille ainsi qu'un futur immeuble situé aux 9 et 9a de la même rue sont à rattacher au secteur scolaire maternelle et élémentaire Brigitte. Les autres adresses de l'avenue Pierre Corneille restent rattachées au secteur scolaire des écoles maternelle et élémentaire Jacqueline. Cette modification de secteur scolaire tient compte de la localisation de ces immeubles dans la maille Brigitte, et la proximité avec les écoles maternelle et élémentaire Brigitte. Les effectifs actuels et à venir de ces écoles permettent d'accueillir les futurs élèves résidant dans ces immeubles.

Cette proposition a fait l'objet d'une concertation préalable avec les élus en compétence et les partenaires de l'Éducation nationale : adjoint au DASEN, inspecteurs de circonscription et directions d'école. Une réunion de travail a ainsi été organisée par les directions opérationnelles concernées (DEE et Direction de territoire) associant

les Directions des écoles Jacqueline, Brigitte et Eléonore ainsi que l'inspectrice de circonscription. Les effectifs des écoles Brigitte ainsi que les cheminements pour se rendre à ces écoles depuis ces immeubles amènent à proposer ce rattachement de sectorisation.

3. Quartier de Cronenbourg (plan annexe 3)

La construction de six immeubles situés aux 28 à 28e rue Becquerel, en cours de livraison, actuellement rattachés au secteur scolaire élémentaire Marguerite Perey (numéros 2 à 30). Il est proposé que ces immeubles adressés aux numéros 28 à 28e soient rattachés au secteur scolaire élémentaire Paul Langevin, ainsi que le numéro 30 : en effet, ces adresses se situent sur une place qui comporte déjà plusieurs immeubles, dont un seul, le numéro 30 rue Becquerel, est situé dans le secteur scolaire élémentaire de l'école Marguerite Perey.

Cette modification de sectorisation permet d'assurer une cohérence géographique ainsi qu'un apport de mixité sociale pour l'école élémentaire Paul Langevin (son secteur ne comprend que des immeubles comportant des logements sociaux). Les effectifs actuels et à venir de ces écoles permettent d'accueillir les futurs élèves résidant dans ces immeubles.

Cette proposition a fait l'objet d'une concertation préalable avec les élus en compétence et les partenaires de l'Éducation nationale : adjoint au DASEN, inspecteurs de circonscription et directions d'école. Une réunion de travail a ainsi été organisée par les directions opérationnelles concernées (DEE et Direction de territoire) associant les Directions des écoles élémentaires Marguerite Perey et Paul Langevin, ainsi que l'inspectrice de circonscription. Les effectifs de l'école élémentaire Marguerite Perey permettent d'accueillir les futurs élèves habitant ces immeubles.

4. Modalités d'application de la nouvelle sectorisation

À l'exception des immeubles situés aux 3 à 7 rue Jean Giraudoux, et des nouveaux immeubles des quartiers Hautepierre et Cronenbourg, la présente délibération s'appliquera, pour la rentrée 2024, aux nouvelles inscriptions d'enfants ainsi qu'aux enfants déjà scolarisés en maternelle et élémentaire dans les périmètres concernés. Pour ces derniers, des dérogations pourront être examinées pour autoriser leur fin de cursus maternel et élémentaire dans l'école déjà fréquentée.

Pour les immeubles situés aux 3 à 7 rue Jean Giraudoux, 9 à 11a avenue Pierre Corneille, 28 à 28e et 30 rue Becquerel, il est proposé que cet ajustement de sectorisation ne s'applique qu'aux nouvelles inscriptions d'enfants à l'école maternelle ou élémentaire ou à ceux venant à y emménager à compter de la présente délibération. Les élèves déjà présents dans ces immeubles pourront ainsi terminer le cursus scolaire maternel ou élémentaire en cours dans l'école dans laquelle ils sont actuellement inscrits.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

décide

Quartiers de Koenigshoffen et Hohberg-Poteries

- *le transfert des rues suivantes, au départ des secteurs des écoles maternelles et élémentaires Hohberg, vers les secteurs des écoles maternelles et élémentaires Mentelin :*
 - *RUE SAINT-FRIDOLIN, côtés pair et impair;*
 - *RUE TITE-LIVE, numéros pairs 16 au 38,*
 - *RUE HORACE, numéros impairs 1 au 17,*
 - *RUE DES CAPUCINS, côtés pair et impair;*
 - *RUE VIRGILE, numéros pairs 46 au 64 et impairs 45 au 67,*
 - *RUE JEAN MENTELIN, côtés pair et impair;*
 - *RUE TERENCE, côtés pair et impair;*
 - *RUE HENRY FRENAY, côtés pair et impair;*
 - *CHEMIN DU GROSSROETHIG, côtés pair et impair;*
 - *RUE DES ANTONINS, côtés pair et impair;*
 - *RUE DU CHANOINE SPEICH, côtés pair et impair;*
 - *RUE DU PÈRE UMBRICH, côtés pair et impair;*
 - *RUE MONSEIGNEUR RUCH, côtés pair et impair;*
 - *RUE MONSEIGNEUR RAESS, côtés pair et impair;*
 - *RUE MONSEIGNEUR HOCH, côtés pair et impair;*
 - *RUE CONSTANTIN, côté impair;*
 - *RUE DE LA HUITIEME LEGION, côtés pair et impair;*
 - *RUE DE LA CHARTREUSE, côtés pair et impair;*
 - *RUE DRUSUS, côtés pair et impair;*
 - *ROUTE DES ROMAINS, numéros pairs 176a à 216 et numéros impairs 93 à 195,*
 - *RUE DE LA FILATURE, côtés pair et impair;*

- *le transfert des rues suivantes, au départ des secteurs de l'école maternelle Camille Claus et élémentaire des Romains, vers les secteurs des écoles maternelle et élémentaire Hohberg :*
 - *ROUTE DES ROMAINS, numéros pairs 94 à 110 et numéros impairs 65a à 91c,*
 - *RUE LOTHAIRE, côté impair;*
 - *RUE DES PETITES FERMES, numéros pairs 68 à 74 et impairs 61 à 75,*
 - *RUE DU SCHNOKELOCH, numéros pairs 2 à 4a,*

- *le transfert de la rue suivante, au départ des secteurs des écoles maternelles et élémentaires Hohberg, vers les secteurs des écoles maternelles et élémentaires Gustave Stoskopf :*
 - *ROUTE DES ROMAINS, numéros pairs 222 à 246,*

- le transfert de la rue suivante, au départ des secteurs des écoles maternelles et élémentaires Gustave Stoskopf, vers les secteurs des écoles maternelles et élémentaires Hohberg :
 - RUE JEAN GIRAUDOUX, numéros impairs 3 à 7,

Quartier de Hautepierre

- le transfert de la rue suivante, au départ des secteurs des écoles maternelles et élémentaires Jacqueline, vers les secteurs des écoles maternelles et élémentaires Brigitte :
 - AVENUE PIERRE CORNEILLE, numéros impairs 9, 9a, 11 et 11a,

Quartier de Cronembourg

- le transfert de la rue suivante, au départ des secteurs de l'école élémentaire Marguerite Perey vers le secteur de l'école élémentaire Paul Langevin :
 - RUE BECQUEREL, numéros pairs et impairs à partir du numéro 28,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte et document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

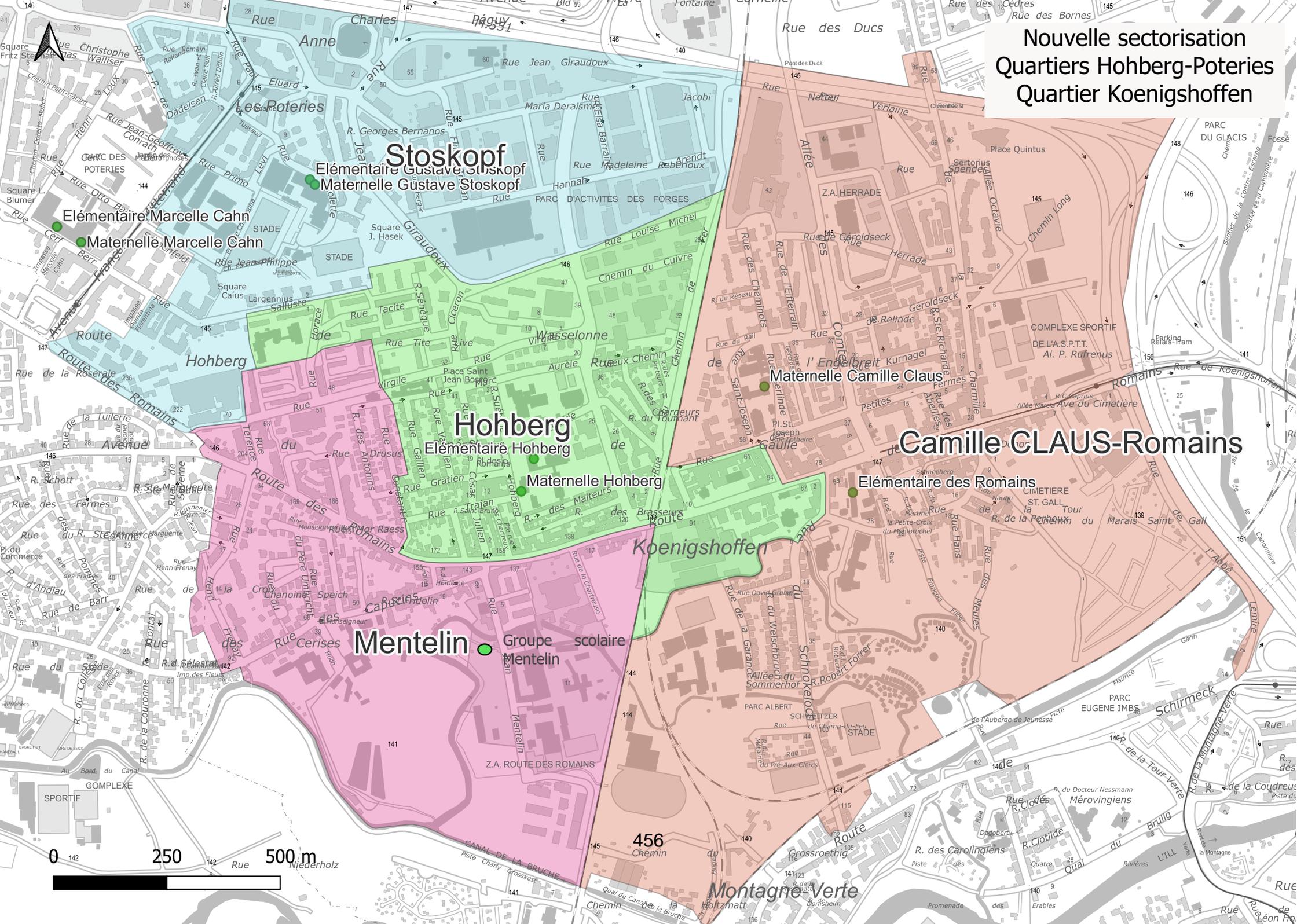
**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-164657-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

Nouvelle sectorisation Quartiers Hohberg-Poteries Quartier Koenigshoffen



Sectorisation actuelle
Quartier Hautepierre

CATHERINE

BRIGITTE

ELEONORE

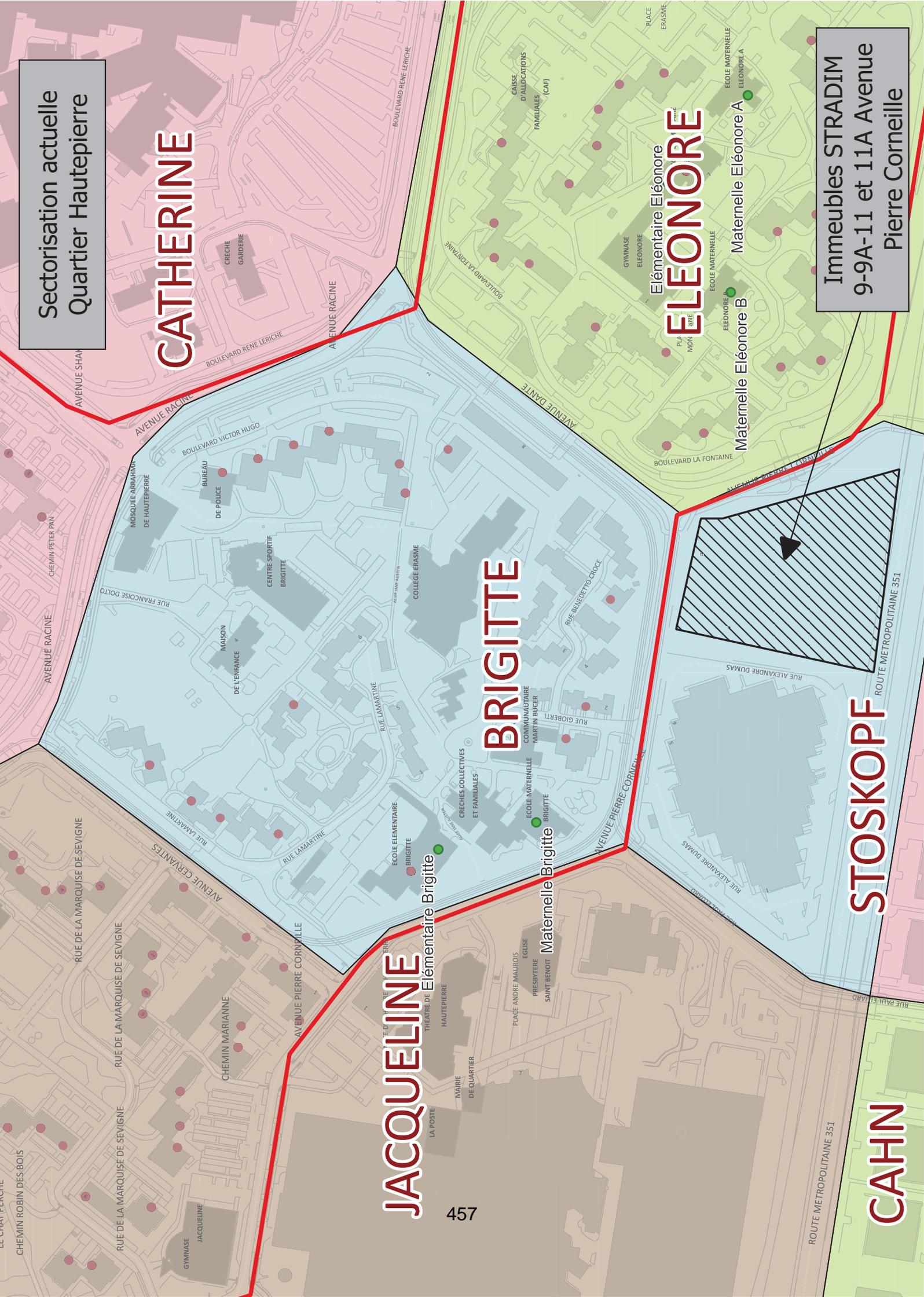
JACQUELINE

STOSKOPF

CAHN

Immeubles STRADIM
9-9A-11 et 11A Avenue
Pierre Corneille

457



Sectorisation actuelle
Ecoles élémentaires
Marguerite Perey-Langevin



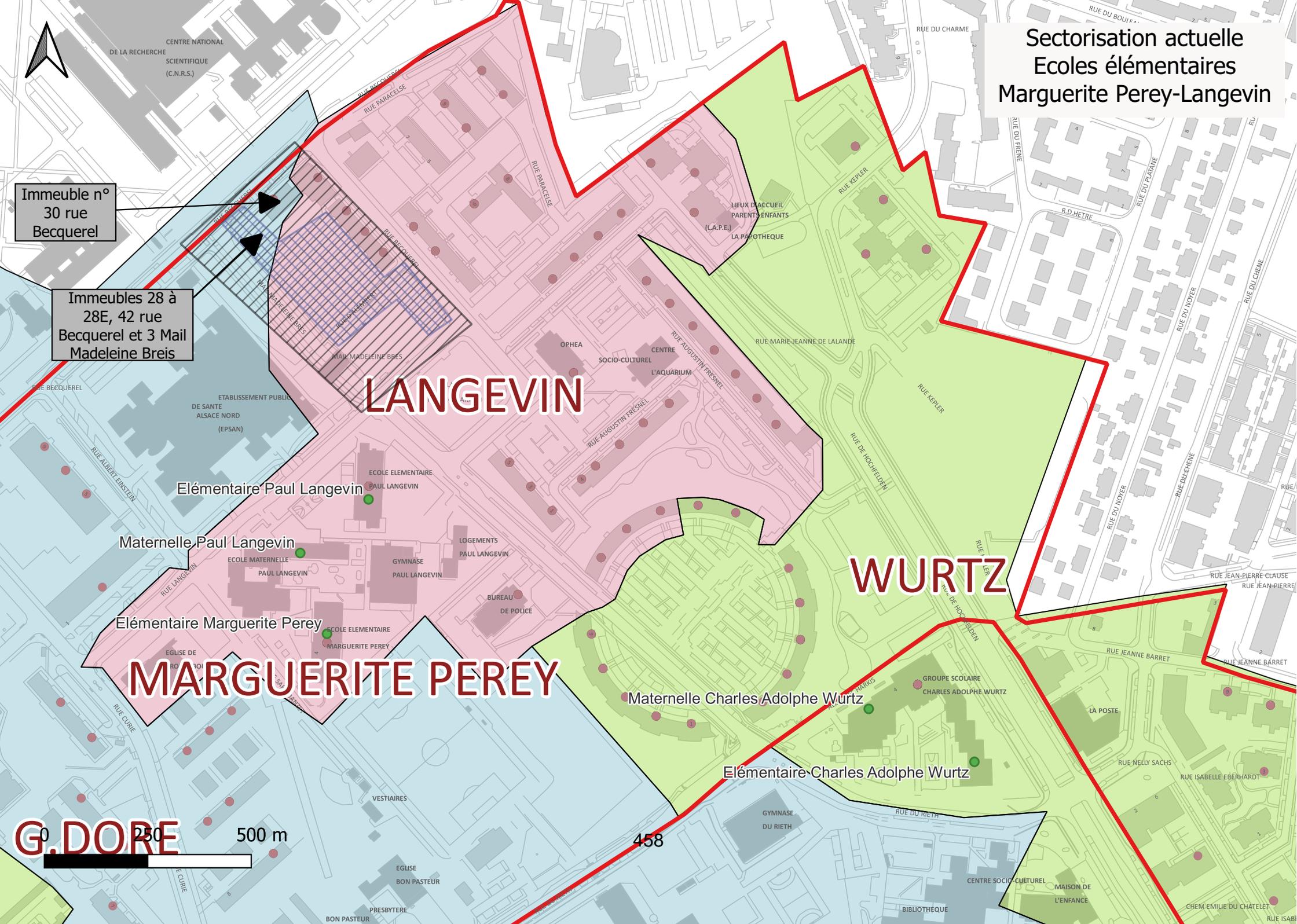
Immeuble n°
30 rue
Becquerel

Immeubles 28 à
28E, 42 rue
Becquerel et 3 Mail
Madeleine Breis

LANGEVIN

WURTZ

MARGUERITE PEREY



Motion au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Motion déposée par l'ensemble des groupes politiques du Conseil municipal - Soutien à nos policiers municipaux et policières municipales.

Numéro V-2024-257

Elu-es du Conseil municipal de Strasbourg, nous réaffirmons notre soutien et notre reconnaissance aux policières et policiers municipaux de notre ville. Ils et elles sont présents aux côtés des habitants au quotidien tout au long de l'année comme lors des événements exceptionnels tels que Strasbourg Capitale de Noël. Nous reconnaissons leur rôle essentiel dans le continuum de sécurité et la complémentarité de leurs missions avec les forces de sécurité de l'État.

La Ville de Strasbourg s'engage à valoriser les missions, renforcer l'attractivité et améliorer les conditions de travail de la Police municipale. La Ville de Strasbourg poursuivra également son engagement en faveur d'une meilleure reconnaissance de leurs missions au niveau national.

Ainsi, nous soutenons, par cette motion, les revendications des policières et policiers municipaux relayées par le texte suivant, présenté par l'intersyndicale :

Nous, élu-es du Conseil municipal de Strasbourg, réunis ce 5 février 2024, tenons à affirmer notre soutien et notre reconnaissance aux Policiers municipaux de notre ville, conscients de leur engagement, parfois au péril de leur vie, pour assurer la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens, en proximité dans l'ensemble de nos quartiers. Nous savons tout ce que nous leur devons.

Notre société fait face depuis plusieurs années à une résurgence dramatique du terrorisme, à une multiplication des violences urbaines comme à l'été 2023, à une forte augmentation des incivilités et violences du quotidien. Les policiers municipaux sont souvent en première ligne aux côtés des policiers nationaux, sans être protégés par les mêmes garanties et être reconnus de la même manière. Ils portent l'uniforme et défendent nos valeurs en prenant des risques majeurs, cela doit être pris en compte.

C'est pourquoi nous apportons notre soutien à leurs revendications, notamment l'adoption d'un statut du policier municipal, l'intégration des primes dans le calcul de leur retraite, le passage à la catégorie B pour l'ensemble des policiers municipaux actuellement en catégorie C actant qu'ils n'occupent pas des postes d'exécution mais bien de décision et

de responsabilité. Nous comprenons également leurs demandes de reconnaissance de la catégorie active pour l'ensemble des policiers municipaux, leur souhait d'augmentation de 5% de l'ISMF et la bonification spéciale des fonctionnaires de police.

Nous savons que pour relever de nombreux défis du vivre ensemble dans nos villes, nous aurons demain comme aujourd'hui, besoin de l'engagement sans faille de nos policiers municipaux. Pour pouvoir compter sur eux, répondre aux problématiques de recrutement, de valorisation et de reconnaissance, nous devons reconnaître leur engagement à sa juste valeur.

C'est pourquoi, par cette motion, nous nous engageons à prendre au sein de notre collectivité toutes les mesures nécessaires aux bonnes conditions d'exercice de leurs missions et à relayer auprès des décideurs les revendications légitimes des policiers municipaux que nous soutenons.

**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-167237-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

Conseil municipal du 5 février 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 33 à l'ordre du jour :

Motion déposée par l'ensemble des groupes politiques du Conseil municipal - Soutien à nos policiers municipaux et policières municipales.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

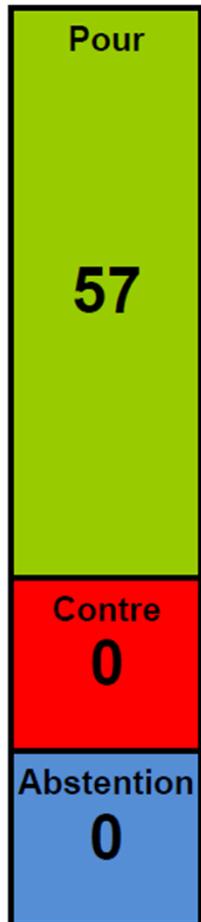
Pour : 57 voix + 1

+ 1 voix : Mme Marie-Dominique DREYSSE a rencontré un problème avec l'application de vote alors qu'elle souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Motion déposée par l'ensemble des groupes politiques du Conseil municipal - Soutien à nos policiers municipaux et policières municipales.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Motion au Conseil Municipal du lundi 5 février 2024

Motion présentée par les groupes "Strasbourg Ecologiste et Citoyenne" et "Pour la justice sociale et l'écologie populaire groupe des élu-es communistes et citoyen·nes" - Engagé-es pour l'accueil et l'humanisme, valeurs de notre République, nous nous battons contre la loi Immigration et exigeons son retrait.

Numéro V-2024-242

Nous vivons aujourd'hui une crise mondiale d'accueil des réfugié·es causée par les choix d'une politique d'Europe forteresse.

Aujourd'hui, la mer Méditerranée est un cimetière à ciel ouvert où périssent des milliers d'enfants, de femmes et d'hommes parce que les pays européens ont rendu les routes impraticables et dangereuses, déployant un arsenal répressif qui va à l'encontre des droits humains.

La politique migratoire du gouvernement s'inscrit dans cette logique.

Ce jeudi 25 janvier 2024, le Conseil constitutionnel a censuré partiellement le texte de loi : « Pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » dite « Asile et Immigration ».

Nous, élu·es municipaux de Strasbourg, ville façonnée par l'humanisme rhénan, par les combats pour les droits humains et par une longue tradition d'accueil, continuerons de nous battre jusqu'au retrait définitif de ce texte.

Le Conseil constitutionnel a censuré certains des éléments les plus saillants de ce texte de la honte. Trente-deux articles sur quatre-vingt-six ont été totalement ou partiellement censurés, dont les dispositions sur le regroupement familial, sur les titres étudiants (notamment l'instauration d'une caution), sur la délivrance du titre pour des motifs de santé, sur les prestations sociales ou encore sur la limitation de l'hébergement d'urgence.

Cette loi démontre toute l'hypocrisie du président de la République Emmanuel Macron. Celui qui déclarait au soir de son élection le 24 avril 2022 que « *[le vote de barrage à l'extrême-droite] m'oblige pour les années à venir* » n'a pas eu le moindre scrupule à s'aligner sur les positions les plus droitières et réactionnaires moins de deux années plus tard.

Déterminé à ignorer toute contribution venant de la gauche parlementaire et à obtenir un accord politique avec les droites extrêmes et l'extrême-droite, il a accédé à toutes leurs

demandes, contre l'avis même d'une partie de sa propre majorité, dont le Président de la Commission Mixte Paritaire lui-même. En ce sens, la décision du Conseil constitutionnel est un camouflet pour le gouvernement. Cette décision des sages le rappelle : le processus législatif n'est pas manipulable à merci.

Pour autant, les appels à affaiblir, voire à supprimer le Conseil constitutionnel, font poindre un danger supplémentaire. Une fois tout garde-fou supprimé, ce gouvernement et ses successeurs auraient toute latitude pour mener à bien des projets racistes, liberticides, xénophobes sans voir aucun obstacle se dresser sur leur route.

Portée de longue date par l'extrême-droite, la préférence nationale, sortie par la grande porte, pourrait alors faire son retour par la fenêtre.

Cette loi, même sans ses éléments les plus rances, représente toujours une grave régression pour les droits et la dignité des personnes étrangères cherchant refuge en France et ceux des français·es d'origine étranger·e, naturalisé·es ou non. Elle vient diviser notre pays au lieu d'en assurer la cohésion. Elle constitue une insulte à notre histoire collective, aux valeurs héritées des Lumières, de la Commune de Paris et des principes universels qui font la fierté de notre pays.

Qu'il s'agisse du triptyque *liberté, égalité, fraternité* ou du droit du sol, cette loi remet gravement en cause ce qui constitue le fondement de notre République depuis la Révolution de 1789.

En stigmatisant davantage les étranger·es, cette loi organise le repli identitaire et nie les solidarités existantes. Elle n'aura pour conséquence directe que l'aggravation de la pauvreté, de l'exclusion et de l'exploitation de millions de personnes, sans jamais apporter la moindre solution digne aux difficultés quotidiennes des françaises et des français.

Strasbourg, capitale de la démocratie européenne et siège des institutions européennes, appelle au respect des droits humains fondamentaux et rappelle qu'il n'existe pas d'être humain sans droit, qu'aucun enfant, aucune femme, aucun homme n'est illégal·e.

Considérant que cette loi viole le principe d'accueil inconditionnel, et accroît les discriminations à l'encontre de l'ensemble des étranger·es,

Le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg demande :

- Le retrait total de la loi Asile et Immigration, qui rompt avec les valeurs de notre République ;
- Le retrait de la circulaire du 12 décembre 2017 relative à l'examen des situations administratives dans l'hébergement d'urgence ;
- La mise en place d'une politique d'accueil digne et respectueuse des valeurs de la République proclamées dans le préambule de la Constitution de 1946, partie intégrante du bloc de constitutionnalité ;
- La mise en œuvre des moyens pour protéger les mineur·es en situation de vulnérabilité indépendamment de l'origine et de la situation administrative.

Nous, élu·es de la Ville de Strasbourg,

- Réaffirmons notre attachement aux valeurs de l'humanisme rhénan et des Lumières, qui prônent l'hospitalité, la solidarité et le respect des droits humains ;
- Réaffirmons que nous continuerons à promouvoir une politique d'accueil inconditionnel et digne, à la hauteur des moyens de la 6ème puissance économique mondiale ;
- Appelons les collectivités du territoire à maintenir l'accès à l'ensemble de leurs services publics et politiques publiques, sans aucun tri des habitant·es selon leur origine, leur durée de résidence ou leur nationalité ;
- Appelons à garantir la liberté de circulation telle que prévue par l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et à élargir le statut de réfugié·es prévue par la convention de Genève aux personnes obligées de se déplacer en raison du changement climatique.

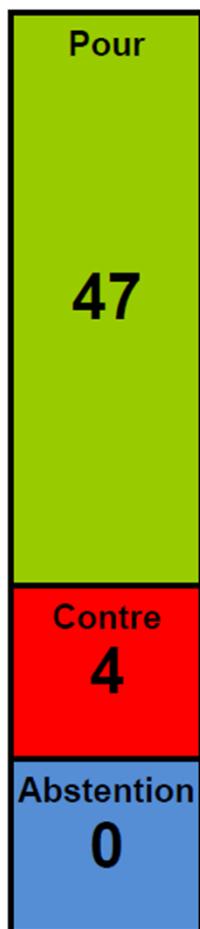
**Adopté le 5 février 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 12 février 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240205-167064-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 12 février 2024**

Motion présentée par les groupes "Strasbourg Ecologiste et Citoyenne" et "Pour la justice sociale et l'écologie populaire groupe des élu-es communistes et citoyen·nes" - Engagé·es pour l'accueil et l'humanisme, valeurs de notre République, nous nous battons contre la loi Immigration et exigeons son retrait.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

MAURER Jean-Philippe, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe